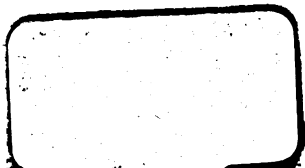
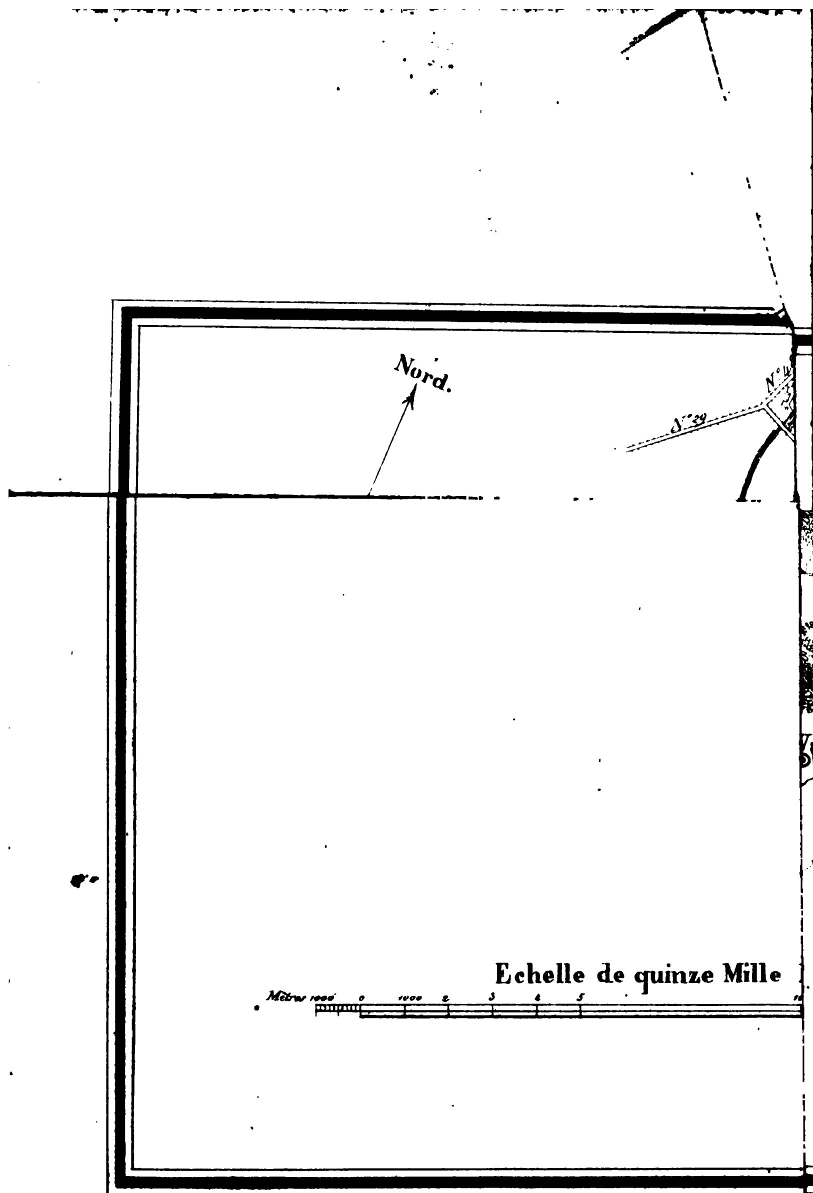






Dessiné et Ecrit sur Pierre, par L: DUHEM, *Architecte à Lille.*

ANNUAIRE

STATISTIQUE

Du département du Nord,

RÉDIGÉ

PAR MM. DEMEUNYNCK ET DEVAUX,

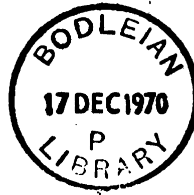
Employés de la Préfecture.



SE VEND A LILLE

Chez L. DANEL, Imprimeur, Grande-Place.
Chez VANACKERE fils, Libraire, place du Théâtre.

8.e ANNÉE. — 1836.



LILLE, IMPRIMERIE DE L. DANEL.

CALENDRIER.

Année de la période Julienne	6549.
de la fondation de Rome, selon Varron	2589.
de l'époque de Nabonassar	2583.
de l'ère des Chrétiens	1836.

L'année 1251 des Turcs commence le 29 avril 1835, et finit le 17 avril 1836, selon l'usage de Constantinople, d'après l'art de vérifier les dates.

L'année 2612 des Olympiades, ou la 4.e de la 653.e Olympiade, commence en juillet 1836.

Comput Ecclésiastique.

Nombre d'or	13.
Épacte	XII.
Cycle solaire	25.
Indiction romaine	9.
Lettre dominicale	C. B.

Quatre-Temps.

Les 24, 26 et 27 février.
Les 25, 27 et 28 mai.
Les 21, 23 et 24 septembre.
Les 14, 16 et 17 décembre.

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 31 janvier.
Les Cendres, 17 février.
Pâques, 3 avril.
Les Rogat., 9, 10 et 11 mai.
Ascension, 12 mai.
La Pentecote, 22 mai.
La Trinité, 29 mai.
La Fête-Dieu, 2 juin.
Premier dimanche de l'Avent, 27 novembre.

ÉCLIPSES.

Le 1.er mai, Éclipse partielle de Lune, invisible à Paris.

Le 15 mai, Éclipse partielle de Soleil, visible à Paris. Commencement à 2 h. 6′ du soir; milieu à 3 h. 33′ du soir; fin à 4 h. 52′ du soir.

Le 24 octobre, Eclipse partielle de Lune, invisible à Paris.

Le 9 novembre, Eclipse partielle de Soleil, invisible à Paris.

JANVIER.		
P. L. le 4, à 1 heure 13 m. du matin.		
D. Q le 11, à 4 heures 39 m. du soir.		
N. L. le 18, à 8 heures 37 m. du matin.		
P. Q. le 25, à 2 heures 54 m. du soir.		
1	vend.	CIRCONCISION.
2	sam.	s. Macaire.
3	*Dim.*	ste. Geneviève.
4	lundi.	s. Rigobert.
5	mardi.	s. Siméon Stylite.
6	merc.	L'ÉPIPHANIE.
7	jeudi.	s. Lucien, évêque.
8	vend.	ste. Adèle.
9	sam.	s. Julien, m.
10	*Dim.*	s. Guillaume.
11	lundi.	s. Théodose.
12	mardi.	ste. Césaire.
13	merc.	Baptême de N. S.
14	jeudi.	s. Hilaire, évêque.
15	vend.	s. Nom de Jésus.
16	sam.	s. Marcel, p.
17	*Dim.*	s. Antoine, abbé.
18	lundi.	Ch. s. Pierre à R.
19	mardi.	s. Omer, évêque.
20	merc.	s. Sébastien.
21	jeudi.	ste. Agnès, vierge.
22	vend.	s. Vincent, d.
23	sam.	ste. Emérence.
24	*Dim.*	s. Babylas, évêque.
25	lundi.	Conv. de s. Paul.
26	mardi.	s. Polycarpe.
27	merc.	s. Jean-Chrysostôme.
28	jeudi.	s. Charlemagne.
29	vend.	s. François de Sales.
30	sam.	ste. Martine.
31	*Dim.*	*Septuagésime.*

FÉVRIER.		
P. L. le 2, à 6 heures 59 m. du soir.		
D. Q. le 10, à 2 heures 1 m. du matin.		
N. L. le 16, à 8 heures 27 m. du soir.		
P. Q. le 24, à 11 heures 52 m. du matin.		
1	lundi.	s. Ignace, martyr.
2	mardi.	PURIFICATION.
3	merc.	s. Blaise, martyr.
4	jeudi.	s. André C.
5	vend.	ste. Agathe, v.
6	sam.	ste. Dorothée.
7	*Dim.*	*Sexagésime.*
8	lundi.	s. Jean de M.
9	mardi.	ste. Apolline.
10	merc.	ste. Scholastique.
11	jeudi.	s. Sévérin, abbé.
12	vend.	ste. Eulalie, v.
13	sam.	s. Martinien.
14	*Dim.*	*Quinquagésime.*
15	lundi.	s. Faustin.
16	mardi.	ste. Reinelde.
17	merc.	*Les Cendres.*
18	jeudi.	s. Siméon, mart.
19	vend.	s. Gabin.
20	sam.	s. Eleuthère.
21	*Dim.*	*Quadragésime.*
22	lundi.	Ch. s. P. à A.
23	mardi.	ste. Isabelle.
24	merc.	s. Prétexta. 4 *T.*
25	jeudi.	s. Mathias, apôtre.
26	vend.	s. Alexandre. 4 *T.*
27	sam.	s. Léandre. 4 *T.*
28	*Dim.*	*Reminiscere.*
29	lundi.	s. Sévérin, évêque.

MARS.

P. L. le 3, à 10 heures 1 m. du matin.
D. Q. le 10, à 9 heures 33 m. du matin.
N. L. le 17, à 9 heures 13 m. du matin.
P. Q. le 25, à 8 heures 33 m. du matin.

1	mardi.	s. Aubin.
2	merc.	s. Simplice.
3	jeudi.	ste. Cunégonde.
4	vend.	s. Casimir.
5	sam.	s. Théophile.
6	*Dim.*	*Oculi.*
7	lundi.	s. Thomas d'Aq.
8	mardi.	s. Jean de D.
9	merc.	ste. Françoise.
10	jeudi.	Les 40 Martyrs.
11	vend.	s. Euloge.
12	sam.	s. Grégoire, mart.
13	*Dim.*	*Lœtare.*
14	lundi.	ste. Mathilde.
15	mardi.	s. Longin.
16	merc.	s. Alexandre.
17	jeudi.	s. Patrice, évêque.
18	vend.	s. Cyrille, d.
19	sam.	s. Joseph.
20	*Dim.*	*La Passion.*
21	lundi.	s. Benoît, abbé.
22	mardi.	s. Basile, m.
23	merc.	s. Othon, évêque.
24	jeudi.	s. Siméon, martyr.
25	vend.	ANNONCIATION.
26	sam.	s. Ludger, apôtre.
27	*Dim.*	*Les Rameaux.*
28	lundi.	s. Sixte, pape.
29	mardi.	s. Jean Climaq.
30	merc.	ste. Balbine, v.
31	jeudi.	*La Sainte Cène.*

AVRIL.

P. L. le 1, à 10 heures 16 m. du soir.
D. Q. le 8, à 4 heures 10 m. du soir.
N. L. le 15, à 11 heures 12 m. du soir.
P. Q. le 24, à 2 heures 54 m. du matin.

1	vend.	Mort de N.-S.
2	sam.	s. François de P.
3	*Dim.*	PAQUES.
4	lundi.	*Pâques.*
5	mardi.	s. Vincent.
6	merc.	s. Célestin.
7	jeudi.	ste. Waltrude.
8	vend.	s. Albert, évêque.
9	sam.	ste. Marie Egypt.
10	*Dim.*	*Quasimodo.*
11	lundi.	s. Léon le Grand.
12	mardi.	s. Jules, pape.
13	merc.	s. Herménégilde.
14	jeudi.	s. Tiburce, martyr.
15	vend.	ste. Anastasie.
16	sam.	s. Druon, conf.
17	*Dim.*	s. Anicet, p.
18	lundi.	s. Parfait, martyr.
19	mardi.	s. Théodore.
20	merc.	s. Sulpice.
21	jeudi.	s. Anselme.
22	vend.	s. Soter.
23	sam.	s. George, martyr.
24	*Dim.*	s. Fidel.
25	lundi.	s. Marc. *Abst.*
26	mardi.	ss. Clet et M.
27	merc.	s. Anthime.
28	jeudi.	s. Vital, martyr.
29	vend.	s. Pierre, martyr.
30	sam.	ste. Catherine de S.

MAI.

P. L. le 1, à 8 h. 7 m. du m.
D. Q. le 7, à 10 heures 58 m. du soir.
N. L. le 15, à 2 heures 16 m. du soir.
P. Q. le 23, à 6 heures 5 m. du soir.
P. L. le 30, à 4 h. 9 m. du soir.

1	*Dim.*	s. PHILIPPE.
2	lundi.	s. Athanase.
3	mardi.	Inv. de la ste. Croix.
4	merc.	ste. Monique.
5	jeudi.	s. Pie V, pape.
6	vend.	s. Jean à la P. L.
7	sam.	s. Stanislas.
8	*Dim.*	s. Juste, évêque.
9	lundi.	Rogations. *Abst.*
10	mardi.	s. Antonin. *Abst.*
11	merc.	s. Mammert. *Abst.*
12	jeudi.	ASCENSION.
13	vend.	s. Servais de T.
14	sam.	s. Boniface.
15	*Dim.*	s Pacome.
16	lundi.	s. Honoré d'A.
17	mardi.	ste. Restitude.
18	merc.	ste. Claudia, m.
19	jeudi.	s. Pierre Cel.
20	vend.	s. Bernardin.
21	sam.	s. Hospice. *V.-J.*
22	*Dim.*	PENTECOTE.
23	lundi.	*Pentecôte.*
24	mardi.	ste. Jeanne.
25	merc.	ste.-Marie. 4 *T.*
26	jeudi.	s. Philippe.
27	vend.	s. Jules. 4 *T.*
28	sam.	s. Germain. 4 *T.*
29	*Dim.*	*La Trinité.*
30	lundi.	s. Félix, pape.
31	mardi.	ste. Pétronille.

JUIN.

D. Q. le 6, à 7 heures 9 m. du matin.
N. L. le 14, à 5 heures 46 m. du matin.
P. Q. le 22, à 6 heures 2 m. du matin.
P. L. le 28, à 11 heures 6 m. du soir.

1	merc.	s. Pamphile.
2	jeudi.	*Fête-Dieu.*
3	vend.	ste. Clotilde.
4	sam.	s. Quirin, év.
5	*Dim.*	s. Boniface, év.
6	lundi.	s. Norbert.
7	mardi.	s. Robert.
8	merc.	s. Médard.
9	jeudi.	*Octave de la F.-D.*
10	vend.	ste. Marguerite.
11	sam.	s. Barnabé, apôtre.
12	*Dim.*	s. Basilide.
13	lundi.	s. Antoine de P.
14	mardi.	s. Basile-le-G.
15	merc.	s. Modeste, mart.
16	jeudi.	ste. Lutgarde.
17	vend.	s. Avit, abbé.
18	sam.	ste. Marine.
19	*Dim.*	s. Gervais.
20	lundi.	ste. Florence.
21	mardi.	s. Leufroi, abbé.
22	merc.	s. Paulin.
23	jeudi.	s. Liébert.
24	vend.	*Nativité de s. J.-B.*
25	sam.	Tr. de s. Eloi.
26	*Dim.*	ss. Jean et Paul.
27	lundi.	s. Ladislas.
28	mardi.	s. Léon II, pape.
29	merc.	*ss. Pierre et Paul.*
30	jeudi.	s. Martial.

JUILLET.

D. Q. le 5, à 5 heures 44 m. du soir.
N. L. le 13, à 8 heures 58 m. du soir.
P. Q. le 21, à 3 heures 14 m. du soir.
P. L. le 28, à 5 heures 56 m. du matin.

1	vend.	s. Rombaut.
2	sam.	Visitation de N.-D.
3	*Dim.*	s. Hyacinthe.
4	lundi.	Transl. de s. Martin.
5	mardi.	s. Agathon.
6	merc.	ste. Godelive.
7	jeudi.	s. Willebaud.
8	vend.	s. Procope.
9	sam.	Les 19 Martyrs de G.
10	*Dim.*	ste. Félicité.
11	lundi.	Transl. de s. Benoît.
12	mardi.	s. Jean Gualbert.
13	merc.	s. Anaclet.
14	jeudi.	s. Bonaventure.
15	vend.	s. Henri, emp.
16	sam.	N.-D. du M.-C.
17	*Dim.*	s. Alexis, c.
18	lundi.	s. Arnould.
19	mardi.	s. Vincent de Paule.
20	merc.	ste. Marguerite.
21	jeudi.	ste. Praxède.
22	vend.	ste. Marie-Magdel.
23	sam.	s. Apollinaire.
24	*Dim.*	ste. Christine.
25	lundi.	ss. Jacques et Ch.
26	mardi.	ste. Anne.
27	merc.	ste. Natalie.
28	jeudi.	s. Nazaire.
29	vend.	ste. Marthe.
30	sam.	s. Abdon.
31	*Dim.*	s. Ignace de Loyola.

AOUT.

D. Q. le 4, à 7 heures 20 m. du matin.
N. L. le 12, à 11 heures 21 m. du matin.
P. Q. le 19, à 10 heures 25 m. du soir.
P. L. le 26, à 1 heure 49 m. du soir.

1	lundi.	s. Pierre ès-liens.
2	mardi.	N.-D. des Anges.
3	merc.	ste. Lydie.
4	jeudi.	s. Dominique.
5	vend.	ste. Marie aux N.
6	sam.	Transf. de N.-S.
7	*Dim.*	s. Gaëtan.
8	lundi.	s. Cyriaque.
9	mardi.	s. Romain.
10	merc.	s. Laurent, martyr.
11	jeudi.	ste. Suzanne.
12	vend.	ste. Claire.
13	sam.	s. Hippolyte. *V.-J.*
14	*Dim.*	s. Eusèbe.
15	lundi.	ASSOMPTION.
16	mardi.	s. Roch.
17	merc.	s. Carloman.
18	jeudi.	ste. Hélène.
19	vend.	ste. Thècle.
20	sam.	s. Bernard.
21	*Dim.*	ste. Jeanne.
22	lundi.	s. Gustave.
23	mardi.	s. Philippe.
24	merc.	s. Barthélémi.
25	jeudi.	s. Louis, roi.
26	vend.	s. Zéphirin.
27	sam.	s. Césaire.
28	*Dim.*	s. Augustin.
29	lundi.	Décol. de s. J.-B.
30	mardi.	ste. Rose.
31	merc.	s. Raymond.

SEPTEMBRE.

D. Q. le 2, à 11 heures 57 m. du soir.
N. L. le 11, à 0 heure 52 m. du matin.
P. Q. le 18, à 4 heures 28 m. du matin.
P. L. le 24, à 11 heures 57 m. du soir.

1	jeudi.	s. Gilles, abbé.
2	vend.	s. Lazare, roi.
3	sam.	ste. Euphémie.
4	*Dim.*	ste. Rosalie.
5	lundi.	s. Bertin, abbé.
6	mardi.	s. Eugène.
7	merc.	ste. Reine.
8	jeudi.	*Nativité de N.-D.*
9	vend.	s. Omer, évêque.
10	sam.	s. Nicolas de Tol.
11	*Dim.*	ste. Vindicie.
12	lundi.	s. Silvain.
13	mardi.	s. Aimé.
14	merc.	Exalt. ste. Croix.
15	jeudi.	s. Nicomède.
16	vend.	s. Cornil.
17	sam.	s. Lambert.
18	*Dim.*	ste. Sophie.
19	lundi.	s. Janvier.
20	mardi.	s. Eustache.
21	merc.	s. Mathieu. 4 *T.*
22	jeudi.	s. Maurice.
23	vend.	s. Lin, pape. 4 *T.*
24	sam.	N.-D. de la M. 4 *T.*
25	*Dim.*	s. Firmin, évêque.
26	lundi.	ste. Justine.
27	mardi.	ss. Côme et Damien.
28	merc.	s. Privat.
29	jeudi.	s. Michel, arch.
30	vend.	s. Jérôme.

OCTOBRE.

D. Q. le 2, à 6 heures 51 m. du soir.
N. L. le 10, à 1 heure 38 m. du soir.
P. Q. le 17, à 10 heures 34 m. du matin.
P. L. le 24, à 1 heure 13 m. du soir.

1	sam.	ss. Remi et Piat.
2	*Dim.*	ss. Anges gardiens.
3	lundi.	s. Gérard.
4	mardi.	s. François d'Ass.
5	merc.	s. Placide.
6	jeudi.	s. Bruno, confess.
7	vend.	s. Marc, pape.
8	sam.	ste. Brigitte.
9	*Dim.*	s. Ghislain.
10	lundi.	s. François de B.
11	mardi.	s. Germain.
12	merc.	s. Évagore.
13	jeudi.	s. Edouard.
14	vend.	s. Calixte, P.
15	sam.	ste. Thérèse.
16	*Dim.*	s. Donatien.
17	lundi.	ste. Hedwige.
18	mardi.	s. Luc, évangéliste.
19	merc.	s. Pierre d'Alcant.
20	jeudi.	s. Caprais.
21	vend.	ste. Ursule.
22	sam.	s. Sévère.
23	*Dim.*	s. Sévérin.
24	lundi.	s. Magloire.
25	mardi.	ss. Crépin et Crép.
26	merc.	s. Evariste.
27	jeudi.	s. Florent.
28	vend.	ss. Simon et Jude.
29	sam.	s. Narcisse.
30	*Dim.*	s. Lucain.
31	lundi.	s. Quentin. *V.-J.*

NOVEMBRE.

D. Q. le 1, à 2 heures 48 m. du soir.
N. L. le 9, à 1 heure 44 m. du matin.
P. Q. le 15, à 6 heures 0 m. du soir.
P. L. le 23, à 5 heures 40 m. du matin.

1	mardi.	TOUSSAINT.
2	merc.	*Les Trépassés.*
3	jeudi.	s. Hubert.
4	vend.	s. Charles.
5	sam.	ste. Berthilde.
6	*Dim.*	s. Léonard.
7	lundi.	s. Ernest.
8	mardi.	Les 4 Couronnés.
9	merc.	s. Denis.
10	jeudi.	s. Juste.
11	vend.	s. Martin, évêque.
12	sam.	s. Liévin.
13	*Dim.*	s. Homobond.
14	lundi.	s. Clémentin.
15	mardi.	s. Eugène.
16	merc.	s. Edmond.
17	jeudi.	s. Agnan.
18	vend.	s. Odon.
19	sam.	ste. Elisabeth.
20	*Dim.*	s. Félix de Valois.
21	lundi.	Présentation N.-D.
22	mardi.	ste. Cécile.
23	merc.	s. Clément.
24	jeudi.	s. Florimond.
25	vend.	ste. Catherine.
26	sam.	s. Pierre d'Al.
27	*Dim.*	*Avent.* s. Maxime.
28	lundi.	s. Mansuet, évêque.
29	mardi.	s. Saturnin.
30	merc.	s. André.

DÉCEMBRE.

D. Q. le 1, à 10 heures 21 m. du matin.
N. L. le 8, à 1 heure 9 m. du soir.
P. Q. le 15, à 4 heures 1 m. du soir.
P. L. le 23, à 0 h. 25 m. du m.
D. Q. le 31, à 4 h. 2 m. du m.

1	jeudi.	s. Éloi, évêque.
2	vend.	ste. Bibiane.
3	sam.	s. François-Xavier.
4	*Dim.*	ste. Barbe.
5	lundi.	s. Sabas.
6	mardi.	s. Nicolas.
7	merc.	s. Ambroise.
8	jeudi.	*Concept. de N.-D.*
9	vend.	ste. Léocadie.
10	sam.	s. Melchiade.
11	*Dim.*	s. Damase, pape.
12	lundi.	ste. Constance.
13	mardi.	ste. Luce.
14	merc.	s. Nicaise, év. 4 *T.*
15	jeudi.	s. Eusèbe.
16	vend.	ste. Adélaïde. 4 *T.*
17	sam.	ste. Olimpie. 4 *T.*
18	*Dim.*	s. Lazare.
19	lundi.	s. Gatien.
20	mardi.	s. Philogone.
21	merc.	s. Thomas.
22	jeudi.	s. Flavien.
23	vend.	ste. Victoire.
24	sam.	ste. Natalie. *V.-J.*
25	*Dim.*	NOEL.
26	lundi.	*s. Etienne.*
27	mardi.	s. Jean, évangéliste.
28	merc.	Les ss. Innocens.
29	jeudi.	s. Thomas.
30	vend.	s. Sabin.
31	sam.	s. Sylvestre.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

ORDRE ROYAL DU SAINT-ESPRIT.

✠, *les Chevaliers-Commandeurs.*

ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS.

(G. ✠), *les Grand'Croix.*
(C. ✠), *les Commandeurs.*
✠, *les Chevaliers.*

ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

(G. C. ✱), *les Grand'Croix.*
(G. O. ✱), *les Grands-Officiers.*
(C. ✱), *les Commandeurs.*
(O. ✱), *les Officiers.*
✱, *les Chevaliers.*

PRÉCIS

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

SUR L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

L'ARRONDISSEMENT d'Avesnes se compose de la presque totalité du Hainaut français, moins la partie de cette ancienne province comprise dans l'arrondissement de Valenciennes.

Cet arrondissement, situé à l'extrémité sud-est du département, est borné au nord et à l'est par la Belgique, au sud par le département de l'Aisne, à l'ouest par les arrondissemens de Valenciennes et de Cambrai. Il a en superficie 139,548 hectares; son étendue est de huit lieues du nord au sud, et de onze lieues du nord-ouest au sud-est.

Le climat y est fort humide. Il tombe annuellement dans cet arrondissement 74 centimètres d'eau. La quantité d'eau pluviale est plus grande l'été que l'hiver, quoique cette dernière saison compte un plus grand nombre de jours pluvieux. La température moyenne est de 10° 1/2 centigrades. Le baromètre est presque toujours au variable.

L'arrondissement d'Avesnes présente à l'œil un grand nombre d'aspects variés et pittoresques. Il est sillonné en tous sens par les côteaux des nombreuses vallées qui s'y trouvent, et dont les principales sont celles de la Sambre, de l'Helpe-Majeure, de l'Helpe-Mineure, la partie supérieure de celle de l'Hogniau, de la Rhonelle, les trois vallées des sources de l'Hogniau et celles des trois sources de l'Ecaillon.

Ses rivières sont :

La Sambre, qui le traverse du sud-ouest au nord-est et divise sa surface en deux parties presque égales. Elle est navigable depuis Landrecies jusqu'au-delà de Maubeuge. Elle a sa source dans le bois de Cartignies et sort du département à Jeumont.

L'Helpe-Majeure, qui naît à Eppe-Sauvage et se réunit à la Sambre à Noyelles.

L'Helpe-Mineure, provenant des étangs de Trélon, et qui se jette dans la Sambre près de Maroilles.

La Solre, qui a sa source à Aibes et se jette aussi dans la Sambre à Assevent.

La Thuire, qui traverse la partie septentrionale du canton de Solre-le-Château, et verse également ses eaux dans la Sambre.

Ces quatre rivières sont situées dans le versant oriental de la Sambre.

La Trouille, qui naît à Grand-Reng et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogniau, la Rhonelle et l'Écaillon, qui ont leur source dans la forêt de Mormal et se jettent, la première dans la Hayne, près de Condé, et les deux autres dans l'Escaut, près de Valenciennes. Elles coulent dans la partie occidentale de l'arrondissement.

Il y existe en outre 38 à 40 ruisseaux principaux qui se réunissent à ces rivières, quantité d'autres petits ruisseaux, 118 étangs et divers terrains marécageux dans les parties basses de quelques vallées.

L'arrondissement d'Avesnes est traversé par sept grandes routes; savoir : celle de Paris à Maubeuge et Mons; celle de Marles à Saint-Amand par Landrecies et Le Quesnoy; celle de Valenciennes à Maubeuge par Bavai; celle d'Avesnes à Philippeville; celle de Landrecies à Chimay; celle de Maroilles à Maubeuge, et celle d'Avesnes à Berlaimont.

Cet arrondissement compte cinq villes : Avesnes, chef-lieu; Maubeuge, Le Quesnoy, Landrecies, places fortes; Bavay, ville ouverte; 3 bourgs; 144 communes rurales; 24,528 maisons; 26,348 feux, et une population de 127,353 ames, ce qui fait un habitant sur 1 hectare 9 ares 58 centiares, ou 1,804 individus par lieue carrée de 25 au degré.

Le sol de la partie de l'arrondissement située à gauche de la Sambre est argilo-sablonneux, généralement plus uni, moins couvert que l'autre partie. On y cultive avec succès, dans un grand nombre de communes, des colza et autres plantes oléagineuses qui alternent avec les céréales. Les pâturages naturels sont moins nombreux que dans la partie droite, mais on y rencontre beaucoup de prairies artificielles.

Le fond du sol de la partie droite est si varié qu'on trouve souvent, dans un espace de cent mètres, de l'argile sablonneuse, de l'argile calcaire, du siliceux, etc. Ce sol cependant est généralement de nature argilo-calcaire; il est froid, compact, humide, coupé dans toutes les directions par des bois et des collines. L'assolement y est encore partout triennal. Les efforts que l'on a faits jusqu'à présent pour se soustraire au régime des jachères ont été inutiles; on doit en attribuer la cause à la pauvreté du sol et à la pénurie des engrais, presque complète dans certaines localités

éloignées des points populeux. Le mode de culture ne permet de recueillir de la terre que des espèces communes et en faibles quantités, et il empêche en outre la formation des prairies artificielles; aussi n'en rencontre-t-on qu'en très-petit nombre. En revanche, il y existe beaucoup de prairies naturelles, non seulement dans les vallons, mais encore sur les collines, et ces prairies, surtout celles arrosées par la Sambre, les deux Helpes et leurs affluens, sont généralement fertiles et n'ont besoin d'aucun autre engrais que les crues occasionées par les eaux pluviales.

Les cultivateurs du pays n'emploient, pour ainsi dire, que le cheval au labourage des terres, et l'on ne conçoit pas trop pourquoi les espèces bovines, à l'éducation desquelles on se livre plus particulièrement dans cet arrondissement, sont si peu employées aux travaux agricoles. On y compte environ 4,000 chevaux entiers et hongres, 6,500 jumens et 4,000 poulains de l'âge de trois ans. Ils appartiennent en grande partie à deux espèces, dont l'une, la plus répandue, a beaucoup des caractères de la race ardennaise, et l'autre, qui ressemble à la race flandrine, n'est propre qu'au service du gros trait. Le nombre des poulains qui naissent annuellement dans l'arrondissement est à-peu-près de 1,200; on en exporte tous les ans 7 à 800 de l'âge de 18 mois à deux ans; on les conduit aux foires de Chauny et La Fère, où ils sont achetés pour repeupler la Picardie, pays où l'on se livre moins que dans celui-ci à l'élève du cheval.

Cette partie du département est la plus riche en forêts. On y remarque entr'autres, à gauche et le long de la Sambre, la fameuse forêt de Mormal, contenant près de 9,000 hectares; à droite la Haie de Fourmies, de 615 hectares; les bois Labbé-Chatenière et Beausart, de 1,430 hectares; la Fagne de Trélon, de 3,300 hectares; la Haie d'Avesnes, de 3,150 hectares; la Fagne de Sains, de 970 hectares, toutes futaie sur taillis, essences de chêne, hêtre, frêne et bois-blanc. Les propriétés particulières de cet arrondissement sont généralement bien plantées, ce qui contribue à rendre l'aspect du pays agréable.

L'arrondissement d'Avesnes donne une grande variété de produits minéralogiques; on y exploite la mine de fer, le marbre de différentes couleurs, les pierres de taille et moellons calcaires bleus et blancs en grande quantité dans plus de quatre-vingts communes; du grès à paver, du sable, des cendres fossiles pour engrais, de la marne et de l'argile à potier d'une excellente qualité.

L'industrie de cet arrondissement est principalement dirigée vers l'exploitation des produits du règne minéral; il y a des usines nombreuses en fer, telles que fourneaux, forges, fenderies, platineries, carillons, cuirasseries, manufacture royale d'armes,

fabriques de cristaux, verreries en noir et en blanc, faïenceries, poteries en grès et en terre, fabriques de pannes, carreaux, tuiles, briques, chaux, etc., etc. Pour plus de détails et pour donner une idée du degré d'importance de l'arrondissement sous le rapport industriel et commercial, nous donnons ci-après le relevé du nombre des établissemens qui y existaient en 1835 dans chaque nature de produits.

Apothicaires, 25; architecte, 1; armuriers, 3; arpenteurs, 31; aubergistes, 37; bimbelotiers, 3; blanchisseurs de linge, 8; blanchisseurs de toiles et étoffes, 10; boisseliers, 26; bouchers, 107; boulangers, 164; bourreliers, 85; brasseurs, 130; briquetiers, 13; brocanteur, 1; cafetiers, 7; chapeliers, 16; charcutiers, 25; charpentiers, 45; charrons, 155; chaudronniers, 17; chaufourniers, 9; cloutiers, 29; colporteurs, 10; confiseurs, 3; cordiers, 6; cordonniers et bottiers, 141; corroyeur, 1; courtier de change, 1; couteliers, 9; couturières, 3; couvreurs, 10; débitans de bière, cabaretiers, 1083; débitans et marchands de liquides, 26; décorateur, 1; dégraisseurs d'habits, 3; distillateurs, 5; entrepreneurs de bâtimens, 5; entrepreneurs de fortifications, 3; entrepreneur de fournitures des prisons, 1; entrepreneurs de routes, 2; épiciers, 343; Fabricans de bas, 52; de bleu, 1; de broches pour les filateurs, 2; de brosses, 3; de cercles, 1; de chandelles, 5; de chicorée, 1; de cidre, 1; de cristaux, 1; d'enclumes, 1; d'étoffes, 61; de faïence, 2; de fil, 7; d'huile, 8; d'hydromel, 1; de rots, 1; de seaux, 1; de serge, 1; de sucre de betteraves, 1; de tuiles, 16; de vinaigre, 1; ferblantiers, 9; filateurs de coton, 4; filateurs, de laine, 2; fondeur, 1; forgeur, 1; fourbisseur, 1; fripiers, 8; gantiers, 3; grainetiers, 2; herboriste, 1; horlogers, 19; imprimeurs, 3; lamiers, 3; libraires, 10; logeurs, 2; loueur de voitures, 1; maçons, 54; maître de bains, 1; maîtres de billards, 9; maîtres de carrières, 33; maître de fenderie, 1; maître de fonderie, 1; maîtres de forges, 13; maître de hauts-fourneaux, 1; maître de platinerie, 1; maîtres de verrerie, 4; marbriers, 28; maréchaux; 237; Marchands d'ardoises, 3; de balais, 2; de bas, 18; de bestiaux, 31; de beurre, 4; de bière (en gros), 4; de bois, 94; de briques, 23; de chandelles, 5; de charbon, 31; de chaux, 4; de chevaux, 14; de chicorée, 2; de cidre, 3; de cordon, 1; de coton, 4; de couleurs, 1; de cristaux, 1; de cuirs, 6; de draps, 27; d'étoffes, 6; de farines, 17; de faïence, 3; de fer, ferrailles, 46; de fil, 2; de filasse, 1; de fourrages, 4; de fromages, 54; de fruits, 12; de gaze, 1; de grains, 51; d'huile, 1; de houblon, 5; de jouets d'enfans, 1; de laine, 1; de légumes, 2; de levûre, 1; de lin, 40; de linge fait, 5; de marbres, 2; de meubles, 1; de mine de plomb, 1; de modes, 10; de pain d'épices, 4; de papiers,

1; de parapluies, 2; de poteries, 16; de poisson, 3; de sabots, 17; de sel, 61; de souliers, 1; de suif, 1; de toiles, 4; de vin, 17; médecins, chirurgiens, etc., 61; menuisiers, 124; merciers, 40; meûniers, 171; mulquiniers, 31; mouleur d'écorces, 1; négocians, 2; orfèvres, bijoutiers, 8; palonnier, 1; passementiers, 4; pâtissiers, 1; peintres en bâtimens, 6; peaussiers et pelletiers, 7; perruquiers, 14; plafonneurs, 2; plâtriers, 2; poêliers, 4; potiers, 59; quincailliers, 7; relieurs, 2; rempailleur de chaises, 1; revendeurs, 143; rubaniers, 16; sabotiers, 89; salineurs, 7; savonniers, 1; scieurs de long, 5; selliers, 5; serruriers, 17; taillandiers, 6; tailleurs d'habits, 61; tailleurs de pierres, 7; tanneurs, 20; teinturiers, 6; tisserands, 74; tonneliers, 76; tourneurs, 26; vanniers, 5; vétérinaires, 6; vitriers, 18; voituriers, 49.

Cet arrondissement est divisé en dix cantons dont voici la désignation, avec des notes sur l'importance et les ressources de chacun d'eux.

CANTONS D'AVESNES (nord et sud), formés de la réunion de vingt-cinq communes.—Superficie : 38,086 hectares.—Population d'après le recensement officiel du 1.er janvier 1832 : 22,816 habitans. — Nombre de maisons : 4,763. — Nombre de feux : 5,269.

Baignés dans leur plus grande longueur par les rivières d'Helpe-Majeure et d'Helpe-Mineure, ces cantons présentent des pâturages d'une rare fertilité. Les vallées de ces deux cours d'eau nourrissent d'innombrables bestiaux, dont une partie va alimenter les marchés de Sceaux et de Poissy pour l'approvisionnement de la capitale, et l'autre procure le lait qui sert à la consommation du pays et à la fabrication du beurre et des fromages dits de Maroilles, en grande réputation.

La garde nationale des deux cantons forme un bataillon communal et deux bataillons cantonnaux. Les célibataires mobilisables inscrits en 1835 sont au nombre de 861.

On y compte 47 écoles primaires, dont 38 de garçons et 9 de filles. Le nombre d'élèves qui les fréquentent en hiver est de 1,543 garçons et 1,329 filles. Le chef-lieu a un collège communal qui compte 120 élèves; ainsi la population des écoles est d'un septième environ de la population totale.

Il avait été décidé, en 1829, que l'Helpe-Majeure serait canalisée depuis Avesnes jusqu'à son embouchure. Des obstacles imprévus sont venus détruire les justes espérances que le commerce fondait sur la réalisation de ce projet si important pour le chef-lieu. En effet, au moyen du canal d'embranchement sur la Sambre et de celui entrepris pour la jonction de la Sambre à l'Oise, la ville d'Avesnes se serait trouvée en communication par eau avec

la capitale. Ses bois, ses marbres, ses clous et fers auraient obtenu par là un nouveau débouché bien précieux.

CANTON DE BAVAI, composé de dix-huit communes. — Superficie : 12,707 hectares. — Population : 13,420 habitans. — Nombre de maisons : 2,608. — Nombre de feux : 2,666.

Ce canton, situé au nord de la forêt de Mormal et en dehors de la vallée de la Sambre, ne se rattache aux autres parties de l'arrondissement que par les chaussées Brunehaut qui, rayonnant de Bavai, comme centre, lui servent à communiquer avec les villes environnantes; son sol participe de la nature de celui de Valenciennes; la propriété y est moins divisée que dans le reste de l'arrondissement et les châteaux y sont moins rares. Il existe dans ce canton de très-belles carrières de marbre, surtout à Hon-Hergies; des clouteries et platineries, etc.

La garde nationale s'y compose de deux bataillons cantonnaux. Les célibataires mobilisables sont inscrits au nombre de 621 sur les tableaux de 1835.

CANTON DE BERLAIMONT, formé de 14 communes.— Superficie : 8,749 hectares. — Population : 7,975 habitans. — Nombre de maisons : 1,686. — Nombre de feux : 1,723.

Ce canton, dont le chef-lieu a un port sur la Sambre et se trouve au centre de l'arrondissement, à égale distance d'Avesnes, Bavai, Landrecies, Maubeuge et Le Quesnoy, est environné de bois et privé jusqu'à présent du contact des grandes communications par terre. Cette sorte d'isolement est cause que les habitans n'y ont pas encore atteint dans toutes les communes le degré de civilisation qui distingue si éminemment la population des campagnes dans les autres parties de l'arrondissement.

La route de Maroilles à Maubeuge, qui traverse le canton, celle d'Avesnes à Berlaimont, toutes deux en construction, celle projetée de Berlaimont au Quesnoy, et la canalisation de la Sambre, aujourd'hui terminée, apporteront de notables modifications dans la situation commerciale de cette contrée, surtout lorsque la jonction de la Sambre à l'Oise sera opérée.

La riche vallée de la Sambre offre de vastes prairies qui nourrissent un nombre immense de bêtes à cornes. Le commerce des fromages se fait en grand dans ce canton; il est presque exclusif dans certaines communes du ressort.

La garde nationale n'y compose qu'un bataillon cantonnal. Les célibataires mobilisables ne sont qu'au nombre de 366.

On y compte 17 écoles primaires, dont 14 de garçons et 3 de filles; elles sont en général bien tenues. Elles reçoivent 586 élèves du sexe masculin, et 406 du sexe féminin.

CANTON DE LANDRECIES, situé au sud-ouest de l'arrondissement, et composé de 10 communes. — Superficie : 11,309 hectares. — Population : 14,482 habitans. — Nombre de maisons : 2,839. — Nombre de feux : 2,990. — Le chef-lieu de ce canton a un port sur la Haute-Sambre, qui, à partir de ce point, est navigable. Les communes placées à l'ouest de la Sambre fournissent des houblons assez estimés, surtout ceux de Bousies. Celles situées à droite du canal sont couvertes d'excellens pâturages; l'une d'elles, la commune de Maroilles, est renommée pour les fromages, dont elle fait un commerce considérable.

La jonction du canal de la Sambre à l'Oise va ouvrir à ce canton de nouveaux débouchés qui augmenteront sa prospérité.

La garde nationale s'y compose d'un bataillon communal et de deux bataillons cantonnaux; les célibataires mobilisables inscrits en 1835 sont au nombre de 556.

CANTON DE MAUBEUGE, formé de 28 communes. — Superficie : 20,828 hectares. — Population : 20,153 habitans : — Nombre de maisons : 3,420. — Nombre de feux : 3,946. Ce canton occupe la partie la plus septentrionale de l'arrondissement et a une haute importance sous le rapport des douanes. Il contient de nombreuses usines et manufactures de toute espèce, et entre-autres la célèbre manufacture d'armes de Maubeuge, dont la suppression, toujours retardée, va enfin avoir lieu au grand dommage de la population des faubourgs du chef-lieu et de plusieurs communes environnantes. La Basse-Sambre française l'arrose dans sa plus grande longueur, depuis Hautmont jusqu'à Jeumont. La navigation y a une activité remarquable et alimente le commerce d'une manière notable. La présence constante d'un régiment entier de cavalerie au chef-lieu, depuis la chute de l'empire, a contribué à la prospérité de l'agriculture dans un certain rayon de la place, par la masse d'engrais que fournissent chaque jour les écuries.

La garde nationale y est composée d'un bataillon communal et de trois bataillons cantonnaux; les célibataires mobilisables inscrits en 1835 sont au nombre de 827.

CANTONS DU QUESNOY (est et ouest), composés de 28 communes. — Superficie : 26,008 hectares. — Population : 25,385 habitans. — Nombre de maisons : 4,852. — Nombre de feux : 5,141. Ces deux cantons sont séparés du reste de l'arrondissement par plusieurs massifs de bois, et surtout par la vaste forêt de Mormal, qui appartient à la circonscription du canton Est. A l'exception du mouvement d'exploitation des bois, les affaires y sont nulles. Le chef-lieu voit son commerce intérieur presqu'annihilé

par le voisinage de Valenciennes aussi n'y trouve-t-on pas, comme à Avesnes et Maubeuge, villes du même rang, ces beaux magasins dans lesquels le riche provincial peut se fournir de tous les objets de luxe qui sont à sa portée.

La forêt de Mormal, qui culmine les cantons situés à l'ouest de la Sambre, possède les sources de plusieurs rivières qui affluent dans l'Escaut : telles sont la Rhonelle, l'Écaillon, l'Hognieau, lesquels arrosent en divers sens le territoire des deux cantons du Quesnoy.

La garde nationale s'y compose de quatre bataillons cantonnaux et d'un corps communal ; les mobilisables célibataires sont inscrits au nombre de 993.

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU, formé de la réunion de 16 communes. — Superficie : 13,990 hectares. — Population : 9,174 habitans. — Nombre de maisons : 1,690. — Nombre de feux : 1,745. Par le traité de Paris du 20 novembre 1815, ce canton a perdu le terrain d'enclave qui comprend les communes de Barbançon, Renlies, Erpion, Boussies-lez-Walcourt et Vergnies, réunies depuis lors à la province belge du Hainaut. La circonscrpition actuelle n'avait en 1815 que 6,860 habitans; on voit qu'il y a augmentation d'un tiers depuis vingt ans.

Ce canton présente un territoire peu favorable à l'agriculture, aussi est-ce plutôt à l'industrie de ses habitans qu'à la nature qu'il doit la prospérité dont il jouit aujourd'hui. De nombreuses manufactures, dont plusieurs sont mues par la vapeur, font du bourg de Solre-le-Château un centre d'agglomération très-intéressant, et qui ne cesse de prendre de l'extension. A peu de distance du chef-lieu, au hameau de l'Épine (commune de Sars-Poteries), s'est élevée une riche ferme à laquelle M. Roussel, son propriétaire, a joint une distillerie et une sucrerie de betteraves. 75,000 kilogrammes de viande de boucherie; 500 hectolitres d'alcool à 36°; 90,000 kilogrammes de sucre et 600 hectolitres de froment sont livrés chaque année au commerce par l'exploitation d'un sol qui, jadis, était à peine couvert d'une herbe rare et de chétives céréales.

La garde nationale s'y compose de deux bataillons cantonnaux parfaitement organisés; le nombre des mobilisables inscrits en 1835 est de 398. On y compte 21 écoles primaires, dont 18 de garçons et 3 de filles; elles renferment 686 élèves du sexe masculin et 559 du sexe féminin.

CANTON DE TRÉLON, formé de 13 communes. — Superficie : 18,371 hectares. — Population : 13,948 habitans. — Nombre de

maisons : 2,710. — Nombre de feux : 2,908. Ce canton tient aujourd'hui un rang distingué dans l'arrondissement par son commerce et son industrie. En partie couvert de bois, il alimente sans efforts les nombreuses forges qui y sont établies. En certains endroits le minerai de fer se trouve à la surface du sol, et son exploitation y est conséquemment très-facile ; il renferme de vastes étangs qui fournissent les chutes servant aux hauts-fourneaux des verreries, des scieries de marbre, des filatures de laine et de coton ; le commerce des fils fins avec le Lyonnais et l'Auvergne, et une foule de fabriques de bas, de bonnets, etc., portent la vie et l'abondance au milieu des populations. Depuis 10 ans, plus de 200,000 francs ont été employés par les communes et les particuliers à l'amélioration des chemins, jadis impraticables en hiver. Il reste encore beaucoup à faire dans le sud et l'est de ce canton, notamment à Anor, commune de 2,552 ames, et qui est enfermée dans ses boues séculaires. Avant 20 ans plusieurs villes auront surgi du milieu des fagnes ; la puissance de la vapeur et le génie du commerce ont déjà commencé la métamorphose, et de superbes bâtimens s'élèvent là où de chétives chaumières décelaient la misère de l'habitant, par leurs murs de torchis et leurs toitures de paille. Aujourd'hui Trélon, Fourmies, Wignehies, Glageon, etc., révèlent l'aisance des particuliers et la bonne administration des deniers communaux par le bel aspect des habitations, le bon état des chemins et l'entretien complet des édifices publics. Comme en Hollande et en Angleterre, les chariots, les instrumens aratoires, les portes, les croisées sont peints, et donnent ainsi au bois et au fer une durée très-longue qui permet de notables améliorations. La mendicité y est presque extirpée.

La garde nationale y forme deux bataillons cantonnaux. Peu de cantons ruraux peuvent montrer une milice citoyenne aussi bien organisée. Les mobilisables inscrits en 1835 sont au nombre de 560.

On y compte 17 écoles de garçons, 8 écoles de filles, dont 4 pensionnats, renfermant 853 élèves du sexe masculin et 727 du sexe féminin.

NOTES HISTORIQUES ET STATISTIQUES

SUR LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

AIBES est situé à vingt kilomètres d'Avesnes et à huit kilomètres de Solre-le-Château, son chef-lieu de canton.

Par lettres du 9 novembre 1292, Gilles, sire d'Aibes, chevalier, déclare que lui et ses hoirs tiendront dorénavant en fief et hommage de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et de ses successeurs, sa ville de Montigny, qu'il tenait auparavant de franc-alleu.

Dans un état des hommages dus au roi de Bohême dans la seigneurie de Dourlers, figure Jacquemar d'Aibes.

Le 16 octobre 1793, Aibes a été le théâtre d'une bataille entre les Français et les Autrichiens. Le neveu du général Cobourg y fut blessé mortellement.

Le 23 avril suivant, cette commune fut incendiée par les Autrichiens; vingt-quatre maisons, plusieurs granges, écuries et étables devinrent la proie des flammes.

On trouve à Aibes une fontaine dont les eaux donnent naissance à la rivière de Solre.

La population de cette commune est de 355 habitans, dont 20 indigens et 2 mendians.

Son territoire contient 917 hectares, ainsi divisés: 598 en terres labourables, 116 en prés, 78 en bois, 43 en landes, marais, 3 en superficie des propriétés bâties, 18 en routes, chemins, 1 en rivières et ruisseaux, et 60 en forêts royales.

Sa culture ordinaire est le froment, l'épeautre, l'avoine, le trèfle, les vesces, les féveroles et les pommes de terre.

Sa culture principale est le froment.

Sa seule industrie est l'agriculture.

AMFROIPRET est situé à cinq kilomètres de Bavai, son chef-lieu de canton, et à vingt-neuf kilomètres d'Avesnes.

Il existe aux archives départementales des lettres souscrites, le 25 août 1297, entre Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, Jean Li Dus, prévot de la monnaie de Valenciennes, et les ouvriers et apprentis monnayeurs de la monnaie du Hainaut. Parmi les monnayeurs figurent Jaquenne et Hanins d'Amfroipret.

Les archives de la mairie de cette commune remontent à l'année 1655.

On remarque encore à Amfroipret les débris d'un ancien château.

Le village possède 269 habitans, dont 35 indigens et 3 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 154 hectares, dont 43 en terres labourables, 10 en prés, 41 en pâtures, 46 en bois, 2 en jardins, 3 en houblonnières, 2 en contenance des propriétés bâties et 7 en routes, chemins, rivières et ruisseaux.

On cultive dans cette commune le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les fèves, le trèfle, les pommes de terre, les pois, les haricots et le houblon.

Sa culture principale est le blé, l'orge, l'avoine, le houblon et les pommes de terre.

Sa seule industrie est, après l'agriculture, la fabrication de la toile.

ANOR est situé à huit kilomètres de Trélon, son chef-lieu de canton, et à vingt kilomètres d'Avesnes.

Ce village fut fondé, en 1170, avec l'église, par le chapitre de Maubeuge, à qui le pape Alexandre III décida qu'il devait appartenir. Ses habitans étaient exempts de dîmes et avaient le privilège singulier de se choisir et de nommer à la pluralité des voix un curé et un vicaire, auxquels ils donnaient une rétribution fixe qui n'allait pas à 500 livres pour le curé, quoiqu'il fût chargé de plus de 600 communians.

Turenne, en 1653, vint à Anor pour attaquer les troupes espagnoles qui s'étaient réunies à Trélon et Glageon; mais il y apprit que l'ennemi s'était retiré.

La guerre qui s'était rallumée, en 1693, entre la France et les alliés devint ruineuse par les fortes contributions qu'on levait de part et d'autres. M. Polchet, propriétaire de la Neuve-Forge, ayant été taxé par l'ennemi à 50,000 livres qu'il négligeait de payer, neuf hommes conduits par un nommé Culot, habitant d'Anor, vinrent enlever un soir les huit ouvriers de la Neuve-Forge et firent route en diligence du côté de Namur. Ces soldats, qui avaient marché toute la nuit, entrèrent dans une grange pour prendre un peu de repos; mais pendant leur sommeil, un de ces ouvriers ayant trouvé moyen de se délier et de mettre ses compagnons en liberté, ils saisirent les armes desdits soldats et tuèrent chacun leur homme; ils ne firent grace qu'à Culot, qui en méritait le moins.

Le 2 février 1772, Despret, capitaine de chasseurs, né à Anor d'une famille propriétaire de forges, pénétra la nuit, avec 40 hommes, par un égout, dans le château de Cracovie (Pologne), où il tua 3 sentinelles et fit 130 hommes prisonniers. Choisy étant venu le joindre le lendemain avec 3 à 400 hommes, ils se défendirent trois mois contre 8,000 Russes.

Les Romains avaient un camp sur l'Oise, à Anor.

Le château d'Anor, édifice du moyen âge, est depuis longtemps détruit; il n'en reste que des vestiges.

Cette commune a une population de 2,552 habitans, dont 400 au moins sont portés sur la liste des indigens et 30 se livrent à la mendicité.

La contenance totale de son territoire est de 2,205 hectares, dont 2 seulement en terres labourables, 1,136 en prés, 15 en terrains plantés, 847 en bois, 76 en terres incultes et étangs, 9 en superficie des propriétés bâties, 113 en routes, chemins, et 7 en rivières et ruisseaux.

On y cultive l'avoine, l'épeautre et les pommes de terre.

Sa culture principale est l'avoine.

La broderie des tulles occupait encore, il n'y a que deux ans, plus de 500 ouvrières dans cette commune, mais la situation d'Anor, sur l'extrême frontière, a déterminé l'administration des douanes à supprimer cette industrie.

On trouve à Anor 6 grosses forges à battre le fer en barres et 3 autres appelées vulgairement *maka*, destinées à battre le petit fer ; 4 moulins à blé, 1 teinturerie, 1 clouterie et 2 brasseries.

ASSEVENT fait partie du canton de Maubeuge et se trouve à trois kilomètres de cette ville.

Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, donna, en 1336, entr'autres propriétés, à Jeanne, sa fille, le bois des Bons-Pères, situé à Assevent.

On découvrit dans ladite commune, au commencement de ce siècle, près de la voie romaine de Bavai à Trèves, les fondations d'une ancienne maison. On trouva dans le puits de cette maison des débris de tuiles et des carreaux d'un genre indiquant le temps des Romains.

La population d'Assevent est de 132 habitans, dont 6 indigens.

Son territoire contient 187 hectares, dont 138 en terres labourables, 32 en prés, 4 en terrains plantés, 6 en bois, 2 en superficie de propriétés bâties et 5 en routes, chemins, rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, l'orge, l'avoine, le seigle, les fèves, le lin, le colza et les pommes de terre.

Sa culture principale est le froment, l'orge et l'avoine.

Il n'existe aucun établissement de commerce ou d'industrie dans cette commune.

AUDIGNIES, commune du canton de Bavai, est à deux kilomètres de cette ville et à vingt-trois kilomètres d'Avesnes.

Il existe à Audignies une très-grosse tour carrée, dépendant d'un vieux château. Nous n'avons pu nous procurer de renseignemens sur cette ancienne construction, qui, à ce que l'on suppose, faisait autrefois partie de Bavai.

Les archives de cette commune renferment d'anciens cartulaires dans lesquels sont renseignées les différentes propriétés des seigneurs et des habitans de cette localité. Celui de ces cartulaires qui présente la date la plus reculée est de 1436.

Audignies a une population de 162 habitans, dont 35 indigens et 3 mendians.

Son territoire contient 355 hectares, dont 156 en terres labourables, 18 en prés, 43 en terrains plantés, 125 en bois, 2 en jardins, 2 en superficie des propriétés bâties et 9 en routes, chemins.

On y cultive le froment, l'orge, le seigle, les féveroles, l'avoine, le trèfle, le colza et les pommes de terre.

Sa culture principale est le froment et l'orge.

Il ne s'exerce aucune espèce d'industrie dans cette commune, qui ne compte pas un seul patentable.

AULNOYE est situé à quinze kilomètres d'Avesnes et à un kilomètre seulement de Berlaimont, son chef-lieu de canton, près de la rivière de la Sambre.

Il existe encore dans cette commune des vestiges d'un ancien château qui, selon toutes les probabilités, a été détruit lors des guerres que les seigneurs se faisaient les uns aux autres. Les recherches auxquelles nous nous sommes livrés n'ont pu nous faire découvrir à quelle époque et dans quelles circonstances la destruction de ce château a été opérée.

La population d'Aulnoye est de 165 habitans, dont 13 indigens et 1 mendiant.

La superficie de son territoire est de 437 hectares, dont 303 en terres labourables, 117 en prés, 2 en vergers, 1 en contenance des propriétés bâties, 8 en routes, chemins, et 6 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le blé, le seigle, l'épeautre, l'orge, l'avoine, les vesces et les pommes de terre.

La culture principale est le blé et l'épeautre.

Il se fait dans cette commune un commerce assez considérable de beurre et de fromage.

Il existe à Aulnoye 2 moulins à blé, mus l'un par le vent, l'autre par l'eau.

AVESNELLES, commune du canton d'Avesnes, n'est distant que d'un kilomètre de cette ville.

On voit encore à Avesnelles des vestiges d'un camp romain. Ce camp avait la figure, non d'un carré parfait, mais apparemment d'un trapèze. Le temps, ou plutôt les cultivateurs des environs en ont détruit un angle. Le côté nord-ouest a 450 mètres de longueur, celui nord-est 325, celui du sud-est 380 et celui du sud-ouest, qui formait autrefois un angle saillant, forme aujourd'hui un angle rentrant de 480 mètres. L'intérieur du camp est un superbe plateau élevé de 27 à 28 mètres. Les curieux ne manquent pas de visiter dans le rocher qui lui sert de base une grotte profonde de 6 mètres, large de 3 dans le fond, de 2 mètres 20 centimètres depuis l'entrée jusques vers le milieu, haute de 2 mètres 30 centimètres, et dont les formes semblent trop régulières, les parois trop unies pour ne rien devoir au ciseau. Tous les environs de la grotte sont couverts de larges buissons de buis : c'est le seul endroit de la contrée où cette plante croisse sans culture, ou plutôt spontanément. On a découvert au pied de la colline, il y a quelques

années, un amas de tuiles romaines brisées. Un tombeau a été trouvé il y a une trentaine d'années en creusant dans la place du village. Il était enfoncé sous le pied d'un vieux tilleul, autour duquel les jeunes gens se rassemblent pour danser aux jours de fête.

Il y avait autrefois un château-fort à Avesnelles; ce monument, dont l'origine est incertaine, existait encore au commencement du siècle dernier.

Cette commune a une population de 671 habitans, dont 42 indigens et 6 mendians.

Son territoire contient 1,273 hectares, ainsi divisés : 715 en terres labourables, 451 en prés, 33 en vergers, 4 en bois, 2 en mares et étangs, 5 en superficie des propriétés bâties, 55 en routes, chemins, 5 en rivières, ruisseaux, et 3 en autres objets non imposables.

On y cultive le blé, l'épeautre, l'avoine, et généralement toutes les céréales.

Le nombre des bêtes à cornes que l'on élève dans cette commune s'accroît tellement, qu'avant peu d'années toutes les terres en labour seront converties en pâtures.

On trouve à Avesnelles 1 moulin à blé, une clouterie, une brasserie et 3 briqueteries.

AVESNES, chef-lieu du cinquième arrondissement du département du Nord, est situé sur l'Helpe-Majeure, à 102 kilomètres de Lille, 18 de Maubeuge, 17 de Landrecies et 34 du Quesnoy.

Widric-le-Fort, seigneur de Leuze et des pays adjacens, avait reçu en don du comte de Hainaut une terre sur l'Helpe. Widric-le-Barbu, un de ses héritiers, y bâtit au onzième siècle une tour que son fils Thierry convertit en château, aux environs duquel se groupèrent quelques habitations; telle fut l'origine d'Avesnes.

En chassant dans la forêt de Mormal, Thierry, emporté par son ardeur bien loin de ses gens, tomba dans des embûches qu'Isaac de Berlaimont, son ennemi, avait fait dresser pour le surprendre, et fut assassiné. Comme il n'avait pas d'enfans, il eut pour successeur Gossuin-d'Oisy, son neveu, châtelain de Cambrai, à qui Bauduin de Jérusalem conféra la dignité de pair du Hainaut.

Gossuin ayant fait ceindre Avesnes de murailles malgré le comte, Bauduin vint à la tête d'une armée dans le dessein de l'obliger à respecter ses volontés. Gossuin marcha au-devant de lui; leurs troupes se rencontrèrent sur la Sambre. On s'y battit pendant deux jours avec des chances incertaines; mais au troisième, Gossuin fut vaincu et fait prisonnier. On l'enferma dans le château

de Mons, où, par bravade, il se fit couper la barbe. Le comte lui rendit néanmoins la liberté avec ses bonnes grâces, et le laissa paisiblement achever de fortifier Avesnes.

Au retour d'un voyage en Terre-Sainte, Gossuin alla terminer ses jours dans le monastère de Liessies. Wautier, en lui succédant, quitta le nom d'Oisy, pour prendre celui d'Avesnes, qu'un seigneur de cette maison, Gérard, tué misérablement sur les remparts d'Arsur, avait déjà illustré.

Maître altier, voisin turbulent, vassal insubordonné, Wautier était d'un caractère intraitable. Saint-Bernard parvint pourtant à assoupir ses démêlés avec les moines de Liessies, auxquels il voulait ôter les biens qu'ils tenaient de ses prédécesseurs ; cité à la cour des pairs, au sujet de brigandages qu'il avait exercés dans la terre de Trélon, après avoir d'abord plaidé sa cause avec chaleur, il éprouva, lorsqu'il entendit prononcer sa condamnation, un si violent accès de colère qu'il tomba évanoui, et fut transporté mourant dans une pièce voisine où il expira la nuit suivante. La terre d'Avesnes tomba en partage à Nicolas, le second de ses fils.

Nicolas d'Avesnes bâtit les châteaux de Landrecies et de Condé. Il avait épousé la veuve d'un brave chevalier qui lui donna trois enfans. L'aîné, Jacques d'Avesnes, lui succéda.

Les brillantes qualités de Jacques d'Avesnes, sa rare valeur, ses talens militaires, lui acquirent, dès son début dans la carrière des armes, une grande renommée. Il eut un commandement dans toutes les guerres qui, dans ce temps désastreux, ensanglantèrent la Flandre, le Hainaut, le Brabant, le Limbourg, le Luxembourg et le comté de Namur ; il remplit ces diverses contrées de l'éclat de ses victoires et des horreurs de la dévastation. S'étant ligué avec le comte de Flandre, qui l'établit chef de son conseil, l'archevêque de Cologne et le duc de la Basse-Lorraine, contre le comte de Hainaut, dont il avait à se plaindre, il commit dans toute l'étendue de cette dernière province et jusques sous les murs de Mons, où Bauduin s'était renfermé, les plus affreux dégâts. Le comte, à son tour, voulant user de représailles et punir un vassal rebelle, ravagea une partie de ses terres, rasa quelques unes de ses forteresses et ruina Condé ; mais il ne poussa pas plus loin sa vengeance. Heureusement pour Avesnes, qui, ayant reçu garnison flamande, n'aurait pas apparemment été épargnée.

Jacques d'Avesnes se distingua parmi les preux, qui, devançant en Asie Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, allèrent grossir l'armée de Lusignan, sous les murs de Saint-Jean-d'Acre, que depuis deux ans elle tenait assiégée. Après s'être signalé dans ces contrées lointaines par un grand nombre de nouveaux exploits, il termina sa glorieuse carrière aux champs d'Antipatride, et,

pour ainsi dire, à la vue de la cité sainte, en frayant par sa mort, le chemin de la victoire aux chrétiens.

Gautier, l'aîné des enfans de Jacques d'Avesnes, se mit en possession de ses terres. Les habitans d'Avesnes durent à Gautier leur affranchissement et les droits de commune qu'il leur accorda par une Charte de paix du mois de février 1260.

Le second, Bouchard, épousa Marguerite de Flandre, et fit passer, au moyen de ce mariage, le comté de Hainaut dans sa famille, qui donna aussi des comtes à la Hollande et à la Zélande, une reine à l'Angleterre, une impératrice à l'Allemagne, à la France, une princesse dont le sang est mêlé à celui de nos rois.

Les habitans d'Avesnes tenaient, ou du moins croyaient tenir de Marguerite de Flandre le droit de chasse et de pêche dont ils usèrent jusqu'à la suppression générale des priviléges de ce genre.

Quelques semaines après la mort de cette princesse, Avesnes devint, comme beaucoup d'autres villes du Hainaut, le théâtre d'un spectacle aussi lugubre qu'extraordinaire. Jean d'Avesnes, deuxième du nom, qui succéda à son aïeule dans la possession du comté, ayant fait exhumer le corps de son père, enseveli depuis vingt-deux ans dans la collégiale de Leuze, le fit placer sur un char, avec lequel il parcourut la province. Il voulut qu'on rendît partout à ses cendres les hommages dus aux souverains à leur joyeuse entrée, et les honneurs d'usage dans la célébration de leurs obsèques. Lorsque le convoi paraissait à la vue des lieux où il devait s'arrêter, le son funèbre des cloches annonçait son approche, et les habitans les plus notables, précédés de leurs magistrats, sortaient à sa rencontre, portant un flambeau d'une main et une épée de l'autre. Sa bière était déposée dans la principale église, et à l'issue du service, de bruyantes acclamations, succédant aux accents de la douleur, devenaient le signal des réjouissances.

Ces fêtes disparates, auxquelles on a prétendu que la politique avait eu autant de part que la piété filiale, se terminèrent dans l'église des frères pêcheurs de Valenciennes, où les restes du fils de Marguerite furent de nouveau rendus à la terre.

Gautier n'avait laissé qu'une fille unique, qui, en épousant Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, transporta la seigneurie d'Avesnes dans la maison de Châtillon. Hugues la transmit à son fils Jean, qui la transmit à son tour à Jeanne sa fille, laquelle après l'avoir portée d'abord en dot à Pierre de France, comte d'Alençon et l'un des fils de Saint-Louis, en disposa dans son veuvage en faveur d'un cousin germain qui portait comme son aïeul le nom de Hugues de Châtillon. Hugues eut pour successeur Guy de Châtillon, son fils, qui épousa Marguerite de Valois, et lié par

les devoirs de la vassalité, n'en dut pas moins, en différentes occasions, embrasser le parti d'un prince étranger contre un monarque avec lequel il était engagé dans les nœuds d'une étroite affinité. On le comptait parmi les ennemis de Philippe, lorsque l'armée française et l'armée anglaise, les deux plus belles qu'on eût vues en Europe, se trouvèrent en présence dans les plaines de Buronfosse. On sait que, sur le point d'en venir aux mains, elles se séparèrent sans combattre. Édouard, en se retirant, logea cette nuit même, avec sa suite, dans Avesnes, dont le comte de Hainaut avait donné le commandement au sire de Fauquemont.

Tout possesseur d'une place forte était obligé, lorsqu'il en était requis, de la remettre temporairement au comte, et Guy n'avait pas été dispensé de cette obligation. Il contribua efficacement à la trêve qui fut conclue quelque temps après entre le roi de France et le roi d'Angleterre. Son fils, Louis de Châtillon, qui lui succèda, fut tué dans la trop mémorable bataille de Crécy. Louis avait trois fils, Louis, Jean et Guy, qui possédèrent successivement la terre d'Avesnes, et moururent tous trois sans postérité. Après la bataille de Rosbecq, les bandes bretonnes, bourguignonnes et savoyardes qui s'étaient promis le pillage des villes rebelles de la Flandre, mais auxquelles cette proie échappa, voulurent s'en dédommager par celui du Hainaut. Guy, plus connu sous le titre de comte de Blois, qu'il retint même après la vente du comté, fut assez heureux pour faire avorter ce complot. Il reçut des peuples qu'il avait ainsi préservés d'une affreuse calamité les témoignages de la reconnaissance la plus touchante et la plus flatteuse. Une mort prématurée lui ravit le comte de Dunois, Louis, son fils unique. Sa succession fut partagée entre des collatéraux, et la terre d'Avesnes échut au comte de Penthièvre, Jean de Blois ou de Bretagne, qui fut retenu trente-six ans prisonnier en Angleterre.

Elle était devenue la propriété d'Olivier de Bretagne, lorsqu'il vint s'y réfugier, après avoir été dépouillé de tous ses autres biens. Petit-fils de ce Charles de Blois qui, malgré les dispositions de Jean le Bon, la reconnaissance des états, la décision de la cour souveraine, la force des armes et la protection soutenue de Philippe de Valois, ne put se maintenir dans l'héritage de ses pères, il descendait en ligne directe des ducs de Bretagne, et conservait l'espoir de recouvrer le duché, dont Jean V, de la maison de Montfort, était alors en possession. Son ambitieuse mère n'avait rien négligé pour en inspirer le désir à ses enfans. Le comte Olivier crut que le moyen le plus efficace pour parvenir à se rendre maître des états de Jean V, était de commencer par se saisir de sa personne. Les troubles qui agitaient alors la France lui en fournirent l'occasion, et la mésintelligence qui s'était déclarée entre le dau-

phin et le duc de Bretagne, un prétexte. Quoiqu'il inspirât au duc une secrète défiance, il était admis à sa cour et dans son intimité. Il feignit le dessein de lui donner une fête, l'attira dans un piège et le jeta dans les fers. Tandis qu'il le traînait de forteresse en forteresse, toute la noblesse de la province, indignée d'une telle perfidie, prit les armes, investit et ruina les châteaux du comte, saccagea ses villes, dévasta ses terres et le contraignit à rendre la liberté à son illustre captif. Le comte lui-même fut déclaré infâme par un arrêt du parlement. Proscrit et fugitif, il erra quelque temps dans le midi de la France; il séjourna ensuite à Genève, passa en Suisse et fut arrêté sur les bords du Rhin. Le marquis de Bade, qui le retenait prisonnier sous prétexte que plusieurs de ses gens avaient été détroussés au pays de Hainaut, ne le relâcha qu'après avoir reçu une énorme rançon; il ne trouva pas une entière sécurité, même au milieu de ses vassaux. Plusieurs gentilshommes bretons envoyés par le duc, avec la commisson de l'enlever, avaient fait des dispositions pour le surprendre; mais leur peu de précautions les trahit, quelques-uns se sauvèrent, les autres furent arrêtés. Le comte voulut que la main du bourreau le vengeât de l'effroi qu'ils lui avaient causé. Toutefois ceux qui n'avaient pu lui échapper se firent réclamer par la cour souveraine de Mons, à laquelle il dut les abandonner, et bientôt après la liberté leur fut rendue. Olivier s'enferma dans le château d'Avesnes, ou prit du moins la résolution de ne plus s'en éloigner. Ayant perdu sa femme, Isabeau de Bourgogne, il épousa Jeanne de Lalaing; il en eut plusieurs enfans, mais ils passèrent tous du berceau dans la tombe, où lui-même les suivit en 1433. Il fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale d'Avesnes.

Le duc de Brabant, Jean IV, fit occuper la ville pendant ses démêlés avec Jacqueline de Bavière, et en confia le gouvernement au sire d'Havré.

Jacqueline de Bavière, la plus belle, la plus spirituelle et probablement la plus malheureuse personne de son siècle, avait d'abord été mariée au dauphin, Jean de Touraine, qui mourut empoisonné. Restée veuve dans l'âge où le mariage devait avoir pour elle le plus d'attrait, elle fut poussée, comme malgré elle, dans les bras du débile et morose Jean IV. Des intrigues de cour, mêlées avec des querelles de ménage, la contraignirent à s'exiler. Elle se retira à Londres, charma le duc de Glocester et s'engagea dans de nouveaux liens. Cette imprudence lui attira de grandes persécutions de la part de ses proches, qui la dépouillèrent de ses états. Un bref de Rome ayant dissous les nœuds qui l'attachaient au duc de Glocester, et la mort ayant rompu les chaines qui l'asservissaient au duc de Brabant, elle abandonna clandestine-

ment sa main à un simple gentilhomme. Elle avait à seize ans la perspective d'un trône ; elle mourut à trente-trois ans, dans l'obscurité d'une personne privée et consumée de regrets. Ce fut durant le séjour de cette princesse en Angleterre qu'Avesnes et quelques autres places voisines ouvrirent leurs portes aux brabançons. A son retour, le sire d'Havré s'empressa d'aller lui-même la recevoir à Bouchain, et se montra dans la suite un de ses plus zélés serviteurs. Philippe le Bon exerçant, par suite de l'occupation des domaines de Jacqueline de Bavière, dont il s'était mis en possession pendant son absence, les droits de la suzeraineté sur Avesnes, fit construire au bord de la rivière, dans la vaste et riante prairie qui s'étendait jusques sous les murs de la ville, un couvent de Cordeliers, en l'honneur de Saint-Bernardin. La charité avait déjà ouvert aux mêmes lieux un asile à la vieillesse indigente. Des maisons particulières bâties dans le voisinage du couvent ou de l'hospice, et dont le nombre s'accrut progressivement, formèrent bientôt un quartier nouveau.

La ville était bien peuplée, l'industrie parvenue à s'y créer des ressources ; les champs, les eaux, les forêts qui l'environnent y entretenaient l'abondance. On y remarquait plusieurs édifices publics, des chapelles proprement décorées, de belles fontaines, une maison de paix. Ses maisons disposées en amphitéâtre sur la pente du rocher, s'élevant les unes au-dessus des autres, derrière des touffes légères de verdure ; le château avec ses terrasses et ses donjons ornés de girouettes, dominant sur les alentours, des toits plus éloignés et fuyant vers l'horison, entremêlés de cîmes d'arbres et surmontés de quelques pointes de clochers ; les murailles de la ville couronnées d'un parapet et flanquées de tours crénelées ; les hauteurs voisines d'un vert richement nuancé, couvertes de chaumières, d'arbres à fruits et de troupeaux de bœufs, cet ensemble offrait aux regards du voyageur surpris, un aspect pittoresque et vraiment enchanteur.

Les enfans d'Olivier de Bretagne étant morts en bas-âge, Guillaume son frère devait lui succéder, mais il expiait dans les prisons d'Aubray les torts de sa famille et les siens propres. Il avait été le complice d'Olivier, sans avoir pu, comme lui, se dérober au châtiment par la fuite. On assure qu'il versa tant de larmes qu'il en perdit la vue. Il était enfermé depuis 28 ans, lorsqu'il recouvra la liberté. Il n'eut qu'une fille qui devint dame d'Avesnes, épousa le sire d'Albret, et fut la trisaïeule de la célèbre Jeanne d'Albret, mère de Henri IV.

Louis XI, à son avénement au trône, reçut dans Avesnes les députés des villes et des différens corps de l'état. On y célébra les obsèques du feu roi. Les personnages les plus distingués des deux

cours de France et de Bourgogne, le comte de Charolais et le comte d'Étampes, Jacques de Bourbon et Adolphe de Clèves, et plusieurs autres grands seigneurs, tous en noir, composaient le deuil. Quand l'office fut terminé, Louis se revêtit de la pourpre royale, et des cris d'allégresse répétés par la foule, retentissant de toutes parts, annoncèrent à la France un nouveau règne.

Les fêtes durèrent plusieurs jours; le roi partit d'Avesnes et le duc de Bourgogne en partit le lendemain. Le roi s'en approcha plusieurs années après, mais dans des dispositions bien différentes.

Le comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne à son tour, avait été tué devant Nancy, laissant une princesse de vingt ans pour héritière de ses vastes domaines.

Louis XI, après avoir annoncé hautement la prétention de réunir une partie des états de la jeune duchesse à la couronne, et de prendre la garde du reste, envahit les provinces limitrophes de la France. La plupart des villes du Hainaut lui ouvrirent leurs portes; mais Avesnes lui ferma les siennes.

Le sire d'Albret, qui avait pris poste à Cartignies avec deux mille hommes, tâchait d'engager par toutes sortes de motifs les bourgeois à se rendre. Il leur représentait qu'il était leur seigneur, considération peu puissante de la part d'un vassal armé lui-même contre sa dame suzeraine, que c'était son désir comme sa volonté qu'ils évitassent les calamités d'un siège et préservassent leurs champs du fléau de la dévastation, et employant à la fois les sollicitations et les ordres, les instances et les menaces, il détermina les principaux d'entr'eux à lui adresser une députation qui obtint des conditions honorables. Le menu peuple, excité par le sire de Maingoval, qui commandait dans la place au nom de Marie, murmure et se mutine; tandis que ne sachant à quoi se résoudre, on était dans l'hésitation, trente-deux cavaliers, détachés par le sire d'Aymeries, se présentent aux portes en criant : Voici du renfort! vive Bourgogne! Les bourgeois répondent par les mêmes cris, en rejetant, malgré le magistrat, les articles convenus. Le sire d'Albret, informé de ce qui se passe, donne ordre à sa troupe d'avancer, fait dresser une potence à la vue des habitans, et jure de punir ceux qui avaient osé refuser la capitulation. Mais tous étant restés calmes, la troupe se retira. Pendant que le roi faisait les dispositions nécessaires pour un siège, les sires de Péruwelz, de Culembourg et de Jauche, que la duchesse avait envoyés de Brabant, amenèrent dans la ville quatre-vingts recrues. On y introduisit, bientôt après, un héraut chargé de dépêches de la part du roi, pour inviter ces officiers à des conférences. Les bourgeois, rassemblés en tumulte, déclarent qu'ils ne souffriront pas qu'on se commette sur la foi de ce prince perfide, et défendent, d'un ton

menaçant, au héraut de reparaître jamais avec de semblables messages, ajoutant qu'ils ne craignent ni le roi ni ses troupes.

Louis XI s'était porté de Vervins sur Étrœungt, à la tête de l'armée, qui s'approcha. Plusieurs pièces de gros calibre foudroyaient la muraille, dont une partie, en s'écroulant, ouvrit un large passage. Les Français tentent de s'y introduire par la brèche et s'emparent de deux tours abandonnées à dessein; mais à peine s'y sont ils logés, qu'elles sautent dans les airs avec un fracas épouvantable et couvrent au loin la terre de débris fumans, de cadavres mutilés, de lambeaux et de membres épars. Tel fut l'effet d'une mine que les assiégés avaient fait jouer à propos.

Le roi ordonna incontinent la retraite. Les assaillans perdirent environ cinq mille hommes dans cette attaque qui leur eût coûté davantage, s'il avait été possible de se mettre à leur poursuite.

Deux cents vieux soldats, soutenus par la bourgeoisie, avaient résisté seuls à l'ennemi, les autres s'étaient cachés. Le sire de Peruwelz parvint à force de soins et de mouvement à les tirer de leurs refuges ténébreux, à les rallier autour de leurs bannières, à les ramener sur les remparts; mais ce fut en vain qu'il essaya de les encourager par des harangues, qu'il usa même envers un grand nombre d'un traitement rigoureux, la peur semblait les avoir rendus sourds et insensibles. Le roi, trop bien servi par ses espions pour ignorer ces particularités, lui dépêcha Jean de Marissaille, capitaine de cavalerie, avec de nouvelles propositions. Malheureusement un trait décoché du haut des murs et parti de la main d'un bourgeois, atteignit le comte de Marissaille et le renversa dans la poussière. Dès-lors on cessa de parlementer.

Les troupes du roi se préparèrent par ses ordres, à livrer à la place un nouvel assaut. Le sort avait désigné les Normands pour ouvrir la marche et commencer l'attaque. Ils s'avancent pleins d'ardeur; ils arrivent précipitamment à travers une grêle de dards, de pierres, de balles; ceux-ci s'élancent sur la brèche, ceux-là tentent l'escalade. Les premiers qui se présentent sont repoussés et culbutés dans le fossé; d'autres leur succèdent et subissent le même sort. Les bourgeois et les soldats se défendaient avec une égale intrépidité. Le sire de Peruwelz conduisit les siens à l'endroit où le danger était le plus imminent; mais voyant qu'au lieu de combattre, la plupart jetaient leurs armes, il passa par un autre côté, suivi des sires de Jauche et de Culembourg, dans le camp du roi. A la nouvelle de cette défection, la garnison et la bourgeoisie n'opposèrent plus qu'une faible résistance. Les assaillans au contraire, renforcés, de troupes fraîches et remarquant que le parapet était presqu'entièrement dégarni, redoublèrent leurs efforts et pénétrèrent dans la ville par l'ouverture que le canon de

l'ennemi et le feu de la mine avaient faite auprès de la porte Cambrésienne, et par le boulevard de la porte d'Enghien. Ils s'y livrèrent aux plus horribles excès; saccagèrent, brisèrent, arrachèrent et renversèrent tout; massacrèrent, sans distinction d'âge ni de sexe, la population entière; et lorsqu'enfin il ne se trouva plus rien qui pût exciter leur convoitise, ils mirent le feu aux bâtimens. Ainsi ce qui, de cette ville malheureuse, ne fut pas la proie de la soldatesque, devint celle des flammes. Il n'échappa que huit maisons, outre le couvent des Franciscains et l'hospice des Vieillards, et seize ou dix-sept personnes jugées riches et qu'on n'avait épargnées que dans l'espoir d'en tirer de fortes rançons. Les remparts furent détruits et les fossés comblés : en sorte qu'il ne resta plus d'Avesnes qu'un vaste monceau de ruines.

L'honneur de cette triste conquête, entreprise et consommée vers la mi-juin 1477, demeura au grand maître Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, qui commandait l'armée française.

Louis XI fit retirer, l'année suivante, ses troupes du Hainaut, dont l'archiduc Maximilien, qui avait épousé Marie de Bourgogne, avait reconquis plusieurs places; mais la frontière de cette province, du côté de la France, resta exposée aux incursions et au dégât jusqu'à la conclusion du traité d'Arras.

Depuis cinq ans, Avesnes entièrement déserte, gisait ensevelie sous ses ruines. On n'approchait qu'en frémissant d'un lieu dont l'aspect remplissait l'ame de tristesse et d'effroi. Personne n'avait encore osé remuer ces décombres ensanglantés qui recouvraient des cadavres. La paix ayant ramené des jours plus tranquilles, quelques individus sans asile vinrent en chercher un dans les ruines d'Avesnes, et se formèrent des demeures avec les débris qui s'offraient sous leurs pas. Plusieurs familles s'y réunirent. Les Cordeliers se mirent en possession de leur maison; la ville parut renaître de ses cendres, du moins une bourgade formée en peu d'années en occupa la place.

Les armées, que des guerres toujours mal éteintes forçaient Maximilien d'entretenir, étaient en grande partie composées de mercenaires étrangers qui, dans les intervalles de loisir que leur laissait une trève ou la paix, dévastaient le pays qu'ils devaient défendre. Les bandes allemandes envoyées à la frontière, après la réduction de Gand à l'obéissance du prince, avaient leurs quartiers à Maubeuge et dans Avesnes. Leur solde n'étant pas exactement payée, ces troupes se mutinèrent, pillèrent ici le couvent des Cordeliers, là celui des Sœurs-Grises; et, chargées de butin et d'imprécations, allèrent se louer à la France.

La guerre s'était rallumée entre l'archiduc et Charles VIII qui semblait, en succédant à Louis XI, avoir hérité de ses pré-

tentions. Elle étendit ses ravages dans l'Artois, la Flandre, le Brabant, la Picardie, le Hainaut. Avesnes fut prise de nouveau par les Français, qui la saccagèrent et y mirent une seconde fois le feu. Les habitans de cette ville malheureuse, dépouillés, chassés, dispersés, dans le dénuement le plus absolu, se refugièrent dans les bois.

Le traité de Senlis assura la paix aux provinces, sans rendre aux peuples la sécurité. Néanmoins les habitans d'Avesnes y rentrèrent et reconstruisirent leurs demeures. Privés des ressources qui jusqu'alors avaient entretenu l'abondance au milieu d'eux, ils s'en créèrent une nouvelle en obtenant de la commisération de l'archiduc l'établissement d'une foire franche. C'est celle qui se tient encore maintenant le mercredi après la Quasimodo.

La ville, au bout de quelques années, avait repris assez d'apparence pour faire renaître, parmi les bandes françaises qui voltigeaient dans les alentours, la tentation de la piller. Elles s'y jetèrent un jour de fête et pénétrèrent jusques dans l'église, où les habitans rassemblés assistaient à l'office. Mais tout-à-coup elles s'arrêtèrent comme frappées d'épouvante, se retirèrent avec précipitation et prirent la fuite.

Louise d'Albret, l'une des filles d'Alain, à qui elle avait succédé dans la seigneurie d'Avesnes, avait, par son mariage avec Charles de Croy, prince de Chimay, transporté cette seigneurie de la maison d'Albret dans celle de Croy. Cette princesse avait sa résidence habituelle à Avesnes. Elle y perdit deux enfans en bas âge, et cette perte, en l'attachant, par le double attrait de l'amour et de la douleur, aux lieux où reposaient leurs cendres, contribua peut-être à l'y fixer. Elle y trouva dans les œuvres d'une dévotion expansive et bienfaisante de puissantes consolations; elle prit des pauvres un soin particulier. Le service de l'hôpital avait été abandonné à de pieuses femmes qui, sous le nom de Filles-Dieu, se vouaient à la pratique des œuvres de charité. Soit qu'elles fussent en trop petit nombre, ou qu'un tel emploi leur convînt peu, Louise d'Albret leur associa des Sœurs-Grises, qu'elle fit venir de Brugelette, en sorte qu'on peut la considérer comme la fondatrice du couvent de Récollectines qui se forma de cette agrégation.

Avesnes, quoique exposée tour-à-tour aux dévastations de l'ennemi en temps de guerre et aux déprédations des pillards dans les intervalles de paix, avait réparé ses pertes; elle était entièrement rebâtie et repeuplée, lorsqu'un incendie affreux la réduisit en cendres. Les édifices publics, comme les maisons particulières, l'église, à l'exception du chœur, la maison de paix, avec les archives, tout devint la proie des flammes, qui de toutes

parts étendirent leurs ravages jusqu'aux dernières extrémités de la ville. Malgré les ressources que le voisinage des forêts offrait aux habitans pour rétablir les édifiçes, qu'on était alors dans l'usage de construire presque tout en bois, on se ressentit longtemps de ce désastre, dont les hideuses traces, vingt ans après l'évènement, affligeaient encore les regards.

La princesse contribua vraisemblablement par ses libéralités à la reconstruction de l'église paroissiale, qu'elle érigea en collégiale, sous l'invocation de St.-Nicolas, en fondant un chapitre doté de treize prébendes, dont la collation fut confiée au vénérable abbé de Blois et à ses successeurs.

Elle releva dans le même temps et dota la maison des Béguines. C'était un établissement pour cinq femmes veuves ou célibataires, de mœurs pures, d'une conduite sage, d'une réputation intacte, dont la principale occupation devait être d'assister à l'office et de prier Dieu.

Louise d'Albret survécut peu à ces pieuses dispositions.

La seigneurie d'Avesnes fut ensuite possédée par les descendans de Charles de Croy. Échue à la maison d'Autriche ou plutôt usurpée par elle, cette ville passa à la branche espagnole et demeura attachée à sa couronne jusqu'en 1637, que les troupes françaises la reprirent. Elle fut cédée définitivement à la France par le traité des Pyrénées.

La terre d'Avesnes appartenait, en 1688, à Charles-Louis-Antoine, cardinal d'Alsace, qui, restant sans postérité, la céda au duc d'Orléans, ne se réservant que 60,000 livres, des 300,000 livres de revenus qu'elle produisait.

Avesnes, qui n'avait été nullement inquiétée par les armées autrichiennes en 1793 et qui n'avait point eu à subir les horreurs d'un siège, comme les villes du Quesnoy, de Landrecies et de Maubeuge, se vit assiégée, le 21 juin 1815, par un corps de troupes prussiennes, faisant partie de l'armée des alliés qui venait replacer les Bourbons sur le trône de France. Dépourvue de garnison et n'ayant d'autres défenseurs qu'une compagnie de vétérans, quelques artilleurs et les canonniers bourgeois, cette ville soutint avec courage l'attaque de l'ennemi et y répondit vigoureusement. Un feu bien nourri continua, sans interruption, depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'à onze heures du soir. A minuit, le feu recommença, mais presqu'aussitôt un bruit épouvantable annonce l'explosion du magasin à poudre, situé dans la partie inférieure de la place. Les effets de cette catastrophe sont des plus désastreux : tous les bâtimens des rues voisines sont renversés; les fenêtres, les toits de presque tous les édifices sont écrasés par une pluie d'énormes projectiles; les remparts sont

couverts de cadavres; les rues s'emplissent d'une multitude d'hommes, de femmes, d'enfans s'échappant mutilés de leurs habitations en ruines. Ce spectacle horrible n'abat point le courage des assiégés, et quoique réduits à un faible nombre, ils se maintiennent si bien à leur poste que les Prussiens n'osent pas tenter l'escalade.

Néanmoins le malheur qui venait d'arriver rendait impossible une plus longue résistance; des négociations furent entamées, et par suite d'une capitulation signée le 22 juin, dans la matinée, les troupes ennemies entrèrent le même jour à midi à Avesnes.

Cette ville était, avant la révolution, le siège d'un bailliage royal ressortissant du parlement de Douai, et qui était juge supérieur des prévotés de Philippeville, Mariembourg et Frasnes; son ressort s'étendait en outre sur les 28 paroisses qui formaient la pairie d'Avesnes. Elle possède aujourd'hui une sous-préfecture, un tribunal de première instance, deux justices de paix, un bataillon de garde nationale, une compagnie de pompiers, une église paroissiale, un collège, un hospice civil pour les malades et les vieillards, une direction de contributions indirectes, poste aux lettres, poste aux chevaux, etc. On construit en ce moment un abattoir public en cette ville.

La population d'Avesnes est de 3,166 habitans, dont 658 sont à la charge du bureau de bienfaisance et 53 se livrent à la mendicité.

Son territoire contient 216 hectares, ainsi divisés : 37 en terres labourables, 94 en prés, 7 en vergers, 9 en superficie des propriétés bâties, 17 en routes, chemins, 5 en rivières, ruisseaux, et 47 en autres objets non imposables.

On y cultive le blé et l'avoine, mais son territoire rural est principalement composé de prairies.

Il n'y a pas d'industrie spéciale dans cette ville : on y trouve une marbrerie, 2 salines, une savonnerie, une clouterie, 4 tanneries, 4 brasseries, une teinturerie et 1 moulin à blé.

AYMERIES est situé sur la Sambre, à deux kilomètres de Berlaimont, son chef-lieu de canton.

Gérard, évêque de Cambrai, donna en 1088, à l'abbaye d'Anchin, le prieuré d'Aymeries, fondé par Gosvin de Mons.

Par lettres du 4 mars 1321, Jean, roi de Bohême et de Pologne, et comte de Luxembourg, reconnaît avoir fait serment de fidélité à Guillaume, comte de Hainaut, pour le châtel d'Aymeries et autres terres qu'il avait en Hainaut. Le même souverain vendit ces terres, en 1334, audit comte de Hainaut.

Réné, duc de Lorraine et de Bar, était en 1430 seigneur d'Ay-

meries. Cette terre relevait alors du duc de Bourgogne, en sa qualité d'avoué et de gouverneur du Hainaut. Réné, voulant récompenser les bons services que lui avait rendus son chancelier Nicolas de Rollin, lui abandonna les produits de ladite terre, que celui-ci acheta bientôt après, et qu'il releva du duc de Bourgogne, en 1434, en présence de plusieurs hommes de fiefs.

En 1543, pendant la guerre de François I.er contre Charles-Quint, le Dauphin, commandant une partie de l'armée, s'empara d'Aymeries, dont il fit démolir le château.

Louis de Rollin, seigneur d'Aymeries, fonda en 1507, à Berlaimont, un couvent de filles hospitalières, dans lequel les malades d'Aymeries étaient admis avec ceux de Berlaimont.

Aymeries fut pris, en 1643, par le duc d'Enghien, commandant l'armée française des Pays-Bas; la France était alors en guerre avec l'Espagne.

En 1655, François, duc de Lorraine, récemment entré au service de France avec ses troupes, passa la forêt de Mormal et la Sambre du côté de Maroilles et d'Aymeries, faisant croire au commandant d'Aymeries qu'il allait à Rocroy pour le service de l'archiduc; mais Gaspard, colonel irlandais, connaissant les desseins de François, le quitta et se jeta dans le château d'Aymeries avec plus de 300 hommes; plusieurs autres officiers le quittèrent aussi et retournèrent aux Espagnols, ce qui diminua les forces des Lorrains, mais il resta encore vingt-trois régimens complets qui arrivèrent à l'abbaye de Maroilles.

Turenne, décampé de Rumigny en 1657, passa la Sambre à Aymeries pour aller assiéger St.-Venant.

On voit encore à Aymeries les traces d'un ancien fort qui assurait le passage des convois pour Landrecies; c'était une masse imposante bâtie en briques, avec tours et fossés. Autour de cette première enceinte, il y en avait une seconde, comme l'autre, difficile à prendre. La rivière, en baignant tous ces murs, en rendait l'abord d'autant plus incommode à l'ennemi.

L'église d'Aymeries, sous l'invocation de la Sainte Vierge, a été construite vers l'an 1600; des travaux d'agrandissement y ont été exécutés en 1765.

Les registres de l'état-civil existant dans les archives de cette commune ne remontent qu'à 1743.

Aymeries a une population de 202 habitans, dont 10 indigens et 2 mendians.

Son territoire contient 414 hectares, dont 232 en terres labourables, 154 en prés, 3 en vergers, 2 en terrains incultes, 2 en superficie des propriétés bâties, 14 en routes, chemins, et 7 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le froment, le seigle, l'orge, l'épeautre, l'avoine, les vesces, les fèves, les pois, le trèfle, etc. La vallée de la Sambre renferme une étendue assez considérable de prairies, dans lesquelles on élève des bestiaux, soit pour la fabrication des fromages, soit pour être livrés au commerce.

La culture principale de cette commune est le blé.

Le seul établissement industriel qu'on trouve à Aymeries est un moulin à blé.

BACHANT est situé à dix-huit kilomètres d'Avesnes et à quatre kilomètres de Berlaimont, son chef-lieu de canton.

Un hameau de cette commune, appelé la Puissance, tire son nom d'un ancien château dont il n'existe plus que des ruines. Ce château, dont l'origine paraît remonter à l'an 1070, fut abandonné en 1791; la tour et une partie des bâtimens furent détruits par la foudre en 1811 et furent entièrement démolis en 1822.

Bachant a une population de 674 habitans, dont 115 indigens et 46 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 927 hectares, dont 754 en terres labourables, 92 en prés, 8 en vergers, 24 en bois, 2 en carrières, 1 en terrains incultes, 4 en contenance de propriétés bâties, 36 en routes, chemins, et 6 en rivières et ruisseaux.

La culture ordinaire de cette commune est le froment, le méteil, le seigle, l'orge, l'épeautre, les féveroles, les vesces, l'avoine, le lin, le colza, les pois et les pommes de terre.

Sa culture principale est le froment.

Son industrie a pour objet l'exploitation de carrières de marbre et de pierres à bâtir. Les carrières de marbre sont au nombre de quatre; elles produisent des variétés de marbre de Ste.-Anne. Les blocs y sont considérables et sont réduits, pour le transport et le sciage, en fragmens d'un mètre cube.

Il existe à Bachant 1 four à chaux, une brasserie et 2 fabriques de bonneterie.

BAIVES est à sept kilomètres de Trélon, son chef-lieu de canton, et à vingt-un d'Avesnes.

Une transaction passée le 3 février 1616, entre le prieur de Moustier, pour l'abbaye de Lobbes, et les mayeur, échevins et manans de Baives et Moustier, assure aux habitans de ces deux villages la jouissance d'un droit de fagotage, de pâturage et de glandée dans le bois de Neumont, situé sur ces deux territoires.

Baives faisait autrefois partie du marquisat de Trélon, créé en 1625.

Cette commune est arrosée par un ruisseau venant de la Belgique et qui se jette dans l'Helpe à Eppe-Sauvage.

Sa population est de 333 habitans.

Son territoire contient 785 hectares, dont 258 en terres labourables, 267 en prés, 4 en terrains plantés, 14 en bois, 96 en terrains incultes et étangs, 1 en superficie de propriétés bâties, 19 en routes, chemins, 3 en rivières et ruisseaux, et 123 en forêt royale.

La culture ordinaire de cette commune est le froment, l'épeautre, le seigle, l'avoine, l'orge et les pommes de terre.

Sa culture principale est le froment.

Les seuls établissemens industriels existant à Baives sont un moulin à blé et une brasserie.

BAS-LIEU fait partie du canton d'Avesnes-Nord et est distant de cette ville de quatre kilomètres.

Dans le territoire de cette commune, dont la plus grande partie était, il y a une trentaine d'années, couverte de bois, la campagne est en plusieurs endroits parsemée de débris de tuiles romaines. On a déterré dans ces plaines, à des distances plus ou moins rapprochées, les fondemens de plusieurs édifices spacieux. Un tombeau y a été découvert, il y a environ trente ans, à l'extrémité nord-ouest du village.

Bas-Lieu a une population de 369 habitans, dont 50 sont à la charge du bureau de bienfaisance.

Son territoire contient 763 hectares, dont 176 en terres labourables, 423 en prés, 6 en vergers, 131 en bois, 1 en landes et marais, 4 en superficie de propriétés bâties, 19 en routes, chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le blé, l'épeautre et l'avoine.

Sa culture principale est l'épeautre.

Son industrie a pour objet la fabrication des fromages.

On trouve à Bas-Lieu 3 briqueteries et une brasserie.

BAUDIGNIES, commune du canton du Quesnoy-Est, est distante de son chef-lieu de quatre kilomètres et de trente-trois kilomètres d'Avesnes.

La comtesse Marguerite donne, en mai 1262, à Jean de Ghiseignies, son sergent, bourgeois du Quesnoy, et à sa femme, à cause de leurs bons services, la troisième garbe et les trois quarts du terrage sur trois muids de terre à eux appartenant, tenus de ladite comtesse, et situés en partie vers le chemin de Louvignies à la maladrerie de *Baudignies*.

En 1336, le jeudi après les grandes Pâques, Gilles de Limoges, sire de Baudignies, vend à Guillaume, comte de Hainaut, plusieurs hommages liges pour des terres situées à Baudignies et autres lieux.

Il existe en ce village un ancien château qui appartient à M. le baron de Carondelet.

L'église de Baudignies a une fort belle tour bâtie en 1825, sur l'emplacement de celle qui s'était écroulée en 1609. Cette tour a été reconstruite au moyen d'une souscription volontaire à laquelle la majeure partie des habitans a contribué.

La population de Baudignies est de 921 habitans, dont 127 indigens et 30 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 785 hectares, ainsi divisés : 667 en terres labourables, 1 en houblonnière, 54 en prés, 15 en vergers, 8 en jardins, 4 en bois, 10 en vaines pâtures, 3 en landes, 6 en contenance des propriétés bâties, 15 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé blanc, le blé gris, le seigle, l'orge d'hiver, l'avoine, les fèves et les vesces.

Sa culture principale est le blé blanc.

Il existe dans cette commune une fabrique de broches pour filatures.

BAVAI est situé près de la rivière de l'Hognieau, à dix-neuf kilomètres de Valenciennes, quatorze de Maubeuge, quinze du Quesnoy, vingt-un de Mons et vingt-cinq d'Avesnes.

Sans révoquer en doute la haute antiquité de la ville de Bavai, nous ne pouvons regarder comme digne de foi ce que quelques auteurs ont rapporté sur son origine merveilleuse. Ces auteurs (1) ont prétendu qu'un roi de Phrygie, nommé Bavo, parent du roi Priam, craignant que les Grecs, vainqueurs de Troie, n'envahissent ses États pour le punir d'avoir donné asile aux troyens échappés au massacre, fit équiper secrètement des vaisseaux sur lesquels il s'embarqua, suivi d'un peuple immense et de 200,000 soldats, à la tête desquels il vainquit toutes les nations jusqu'au Rhin, prit le titre de roi des Belges et bâtit une ville qu'il nomma Belgis et qui depuis reçut le nom de Bavai.

Il suffit de lire ce récit pour reconnaître combien il est fabuleux. En effet :

Le nom de Bavo est totalement inconnu dans l'histoire.

D'un autre côté il est au moins singulier qu'un roi qui dispose de 200,000 combattans se sauve de ses États sans essayer de s'y défendre, et cela, dans la crainte, imaginaire peut-être, d'une invasion ennemie.

Et puis quelles étonnantes ressources maritimes possédait donc

---

(1) Guise, Vignère et autres.

ce roi de Phrygie pour se faire transporter avec 200,000 soldats et tout un peuple, femmes, enfans, vieillards, devant, le tout ensemble, former une masse de plus 500,000 individus? Les vaisseaux de l'antiquité étaient comme on sait d'une dimension incomparablement au-dessous de celle de nos bâtimens modernes, et il serait curieux de calculer quel nombre immense de ces vaisseaux le prétendu Bavo dut employer à une pareille transmigration, que toutes les forces réunies de l'Europe ne sauraient probablement opérer aujourd'hui.

Ces réflexions, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de rapporter ici nous ont donné la conviction que l'histoire de Bavo et tout ce qu'on a raconté sur le règne de ce roi et de ses successeurs dans la cité de Belgis est absolument controuvé. Cette opinion, d'ailleurs, n'est pas seulement la nôtre; elle est également celle de plusieurs hommes distingués par leurs talens et leurs lumières qui l'ont exprimée avant nous dans leurs écrits.

Il est certain, néanmoins, que Bavai existait avant la conquête des Gaules par Jules-César, l'an 56 avant J.-C.; mais il reste douteux si elle était alors une ville importante ou seulement une simple bourgade, un lieu couvert d'habitations éparses. Le P. Vinchant, dans ses annales de la province du Hainaut, prétend que Bavai, avant la domination romaine, était la ville capitale des Nerviens, et il fonde son avis sur ce que cette ville semble être ainsi désignée par la dénomination de *Bagacum Nerviorum* qui lui est donnée, tant dans l'itinéraire d'Antonin que dans la carte de Peutinger. Ce fait a paru, sans doute, un indice suffisant aux auteurs qui ont partagé l'opinion du P. Vinchant, et notamment au P. Wastelain (1); mais il faut croire que d'autres ne l'ont pas trouvé concluant au même degré, puisqu'ils ont affirmé que, lors de l'invasion des Romains, Bavai n'était qu'un rassemblement de cabanes entourées d'un fossé et de palissades ou d'un mur de terre.

Nous laissons aux savans à discuter ce point d'histoire, qu'il ne nous appartient pas de décider. Ce qui n'est pas contesté, c'est que Bavai, capitale ou non, faisait partie du territoire des Nerviens, peuple guerrier et d'un courage extraordinaire qui occupait tout le Hainaut et la partie du Cambrésis située à droite de l'Escaut. Ce peuple a laissé peu de notions sur sa puissance, ses mœurs, sa constitution politique; on sait cependant qu'il était très-nombreux et adonné à l'agriculture; que son gouvernement, de forme aristocratique, se composait d'un sénat, au-dessous duquel étaient deux classes privilégiées, les Druides et les nobles ou chevaliers,

(1) Description de la Gaule-Belgique.

seules appelées à gérer les affaires publiques; que, quant au peuple, presque esclave, il n'y prenait aucune part.

Les Romains, sous la conduite de Jules-César, après avoir défait les Suisses et les Germains, l'an 56 avant l'ère vulgaire, s'avancèrent vers la Gaule-Belgique pour l'envahir et y établir leur domination. Les Nerviens, à leur approche, prirent la résolution de mourir plutôt que de se soumettre au joug de ces conquérans. Ils appelèrent à leur aide plusieurs nations voisines et formèrent une puissante armée qui se rendit au-delà de la Sambre pour en défendre le passage. Les Nerviens, ayant aperçu l'ennemi qui commençait à se ranger en bataille, l'attaquèrent à l'improviste et avec une telle impétuosité, que les troupes de César, étonnées, se mirent en désordre et auraient pris la fuite sans les efforts de leur chef. Celui-ci parvint à les rallier; alors le plus sanglant combat qui soit connu dans l'histoire s'engagea entre les deux armées. La valeur des Nerviens ne se démentit pas un instant; leur résistance fut opiniâtre; mais la victoire, long-temps incertaine, ayant enfin trahi leurs efforts, ce grand courage, qui retarda l'instant de leur défaite, ne fit que la rendre plus complète; presque tous périrent, et de leur armée, composée de soixante mille hommes, il en resta trois cents à peine en état de porter les armes.

César, après cette mémorable bataille, se dirigea sur Bavai, qu'il assiégea; il ne put la prendre d'abord, parce que le nombre de ses troupes se trouvait considérablement diminué; mais, ayant reçu un renfort de trois légions nouvelles, il investit de nouveau cette ville, l'emporta d'assaut et la saccagea.

Les Romains, poursuivant le cours de leurs victoires, soumirent à-peu-près toute la Gaule-Belgique, après quoi ils divisèrent leur armée en plusieurs cantonnemens pour en faciliter la subsistance. Cicéron, frère du célèbre orateur de ce nom, commandait une légion qui fut envoyée en quartier dans le Hainaut, et, à ce qu'on croit, à Bavai (1). Les Liégeois et les Tréviriens, unis aux Nerviens, crurent que le moment était favorable pour secouer le joug de leurs vainqueurs. Ils s'armèrent et attaquèrent le camp de Cicéron, qu'ils parvinrent à mettre dans le plus grand péril, lorsque César, averti de ce danger, accourut de Samarobrina (Amiens) avec deux légions et quatre cents chevaux. Les Belges alors levèrent le siège du camp et allèrent à sa rencontre au nombre de soixante mille hommes. César, qui n'en avait que sept mille, les attira, par une manœuvre habile, dans un piège où il

(1) Lelong, *Histoire du diocèse de Laon.*

les chargea avec une si grande vigueur qu'il les détruisit complètement. Le même jour, il entra victorieux dans le camp de Cicéron.

Quelques années après (l'an 50 avant notre ère) les Gaulois, profitant de l'absence de Jules-César et de la dispersion de ses troupes, prirent de nouveau les armes, défirent plusieurs légions et opérèrent un soulèvement général. Cette rebellion fut bientôt réprimée comme la précédente. César vint de Rome en toute hâte, avec des renforts considérables, se rendit maître de plusieurs villes, battit les révoltés en diverses rencontres, et, après les avoir poursuivis sans relâche jusque dans leurs dernières retraites, termina cette glorieuse campagne en remportant une victoire décisive sur leur armée, forte de près de 250,000 hommes. Dès-lors la domination des Romains sur ces contrées fut affermie; les plus vaillans Gaulois avaient péri, avec leurs chefs, dans les combats qu'ils venaient de soutenir pour recouvrer l'indépendance de leur patrie

Sous le règne de l'empereur Auguste le territoire des Nerviens fut compris dans la partie des Gaules qui reçut le nom de Province-Belgique. Plus tard, l'empereur Constantin, trouvant que cette province était d'une trop grande étendue, la divisa en Belgique première et Belgique seconde. La première eut pour capitale Trèves, où était le siège du préfet du Prétoire, qui de là donnait ses ordres à toutes les Gaules, les Espagnes et la Grande-Bretagne. Rheims fut la métropole de la seconde Belgique, dont le pays des Nerviens faisait partie.

Bavai, sous l'administration des Romains, devint une cité florissante. Les magistrats qui y résidaient et la foule d'officiers dont ils étaient environnés portèrent dans cette ville le goût des arts, peut-être le goût des lettres, et très-certainement tout le luxe et le faste de l'Italie (1). Nombre de familles romaines s'y établirent et y construisirent des édifices somptueux. C'est de cette époque que date l'opulence monumentale de Bavai.

« Néanmoins, dit M. Lebeau (2), on aurait tort de s'imaginer
» qu'une cité du nord des Gaules eut (comme on l'a prétendu)
» quelque ressemblance avec la capitale du monde, et on prendrait
» de Bavai des idées fort inexactes en se la représentant sous les
» traits de l'ancienne Rome. De magnifiques palais d'une archi-
» tecture élégante et noble s'élevant çà et là au milieu de divers
» groupes de huttes gauloises couvertes de longs toits en cônes
» dont les pointes allaient se perdre dans le feuillage des arbres

(1) Desroches, *Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens.*
(2) *Antiquités de l'arrondissement d'Avesnes.*

» destinés à les abriter; de larges voies militaires aboutissant à » un centre commun dans une place garnie de portiques; quelques » temples, sans doute, et d'autres édifices consacrés à des usages » publics composaient, autant qu'on peut en juger par divers » rapprochemens, l'ensemble de cette ville. Elle était ceinte d'un » mur flanqué de tours et percé de plusieurs portes. »

Les chaussées militaires dont il vient d'être parlé ont été commencées au temps d'Auguste par Marc-Agrippa, son lieutenant dans les Gaules. Elles étaient au nombre de huit, selon l'historien Boucher,. et, suivant d'Outreman et Leboucq, au nombre de neuf, partaient en ligne droite du centre de Bavai dans un même nombre de directions et conduisaient :

La première vers Maëstricht et Cologne par Tongres.

La seconde à travers les Ardennes vers Trèves.

La troisième vers Rheims.

La quatrième vers Saint-Quentin et Soissons.

La cinquième vers Cambrai, où elle se divisait en deux branches, l'une sur Amiens, l'autre sur Boulogne.

La sixième vers Mardyck par Wervicq et Cassel.

La septième vers Gand.

La huitième vers Utrecht par Enghien.

De ces huit chaussées, sept sont encore existantes; savoir : les six premières, et une septième qui se dirige vers Mons. On ne sait si celle-ci est l'ancienne voie d'Utrecht ou celle de Gand; peut-être appartient-elle à l'une et à l'autre, car toutes deux au sortir de Bavai avaient probablement une direction commune (1).

Les plus importantes de ces chaussées étaient celle de Trèves, capitale de l'empire romain dans les Gaules, et celle de Rheims, chef-lieu de province dont Bavai relevait immédiatement. Cette dernière était la plus fréquentée. Beaucoup d'inhumations ont eu lieu sur ses bords, et elle offre conséquemment un champ fertile aux recherches des amateurs d'archéologie.

Une colonne septangulaire de quelques pieds de haut, plantée au milieu de la place de Bavai, indique sur chacune de ses faces celle des sept chaussées qui partait dans cette direction. Cette colonne n'est point antique; elle a remplacé celle des Romains, qui existait, dit-on, encore au dix-septième siècle.

On a prétendu que la reine Brunehaut, femme de Sigebert 1.er,

---

(1) Ces voies militaires consistaient en un cube de pierres brisées ayant 25 pieds de profondeur, 60 pieds de largeur à la base et 20 pieds à la surface. Le tronc de la chaussée était encaissé dans des accottemens en terre de chacun 20 pieds; largeur totale à la base, 100 pieds; à la surface, 60 pieds.

roi d'Austrasie, a fait réparer et entretenir ces chaussées; ce qui est certain, c'est que le nom vulgaire qu'elles ont retenu est celui de *chaussées Brunehaut.*

Malgré les ravages des siècles, les monumens romains de Bavai n'ont pas entièrement disparu; on distingue encore parmi eux les restes d'un cirque et les débris de plusieurs édifices considérables.

« Le cirque (1), dont l'emplacement se trouve compris dans » l'enceinte actuelle de la ville, avait 277 mètres de long sur » 92 mètres 33 centimètres de large. L'extrémité circulaire de cet » édifice se dessine encore dans la partie méridionale des rem- » parts. On n'aperçoit plus de traces de la façade opposée, dans » laquelle étaient les portiques; mais il reste des vestiges des » murs latéraux à droite dans les caves pratiquées sous le rang » de maisons qui garnit ce côté; à gauche sous les jardins qu'on » cultive dans ce quartier. »

Il existe, sous l'église paroissiale, des salles voûtées et des murs anciens dans lesquels on a cru reconnaître, soit des thermes, soit les restes d'un amphithéâtre.

De longs et profonds canaux, qu'on croit être d'anciens cloaques, ont été découverts dans plusieurs endroits de la ville.

On a trouvé en 1722, dans le verger des Sœurs-Grises de Bavai, un bassin très-vaste, et, sous le jardin de ce monastère, une voûte en carreaux de terre cuite d'une extrême dureté recouvrant une salle de 5 mètres de long sur 4 de large.

En 1751, on découvrit dans des fouilles une mosaïque d'un beau travail, longue de 4 mètres sur 2 mètres 50 centimètres de largeur.

A l'extérieur de l'enceinte actuelle et à peu de distance de la porte dite de Valenciennes, on mit au jour, en 1623, des pierres de taille, des marbres brisés, des fragmens de colonnes, dans lesquels on reconnut les ruines d'un magnifique palais.

Les restes d'une espèce de temple en forme de rotonde furent également trouvés en 1772, dans un champ près des remparts à l'ouest.

Indépendamment de ces ruines et de beaucoup d'autres, on a trouvé à Bavai un grand nombre de tombeaux, des armes, des vases, des monnaies, des médailles, des inscriptions tumulaires, des ustensiles, des objets d'art et autres, tous reconnus d'origine romaine.

« Parmi ces antiques les habitans de Bavai montrent avec

---

(1) Nous empruntons ces détails et ceux qui suivent à l'ouvrage de M. Lebeau; nous ne pouvions puiser à une meilleure source.

» orgueil, comme une preuve irrécusable de l'antiquité de leur » ville et de son importance sous les premiers Césars, une ins- » cription gravée sur une pierre de couleur de cendre, haute d'un » mètre et large d'un mètre 50 centimètres, découverte en 1716 » dans le jardin des Pères-de-l'Oratoire. On la plaça dans le mur » au-dessus de la porte d'entrée, entre la statue de Tibère et celle » de Livie, découverte à-peu-près dans le même lieu. Elle est » ainsi conçue :

» Ti. Cæsari Avgvsti F.
» Divi Nepoti adventu
» Ejvs sacrum
» Cn. Licinivs C. F. vol Navos.

» Ce monument avait apparemment été destiné à perpétuer la » mémoire du passage de Tibère à Bavai dans cette marche en » quelque sorte triomphale à travers l'Italie et les Gaules, si pom- » peusement décrite par Velleius Paterculus. »

Divers objets d'origine romaine ont encore été trouvés à la fin de 1834, à peu de distance de Bavai, le long de la chaussée de Rheims. Dans le nombre de ces objets est une urne cinéraire en bronze contenant des débris d'ossemens et fermée par un couvercle orné de guirlandes en feuilles de chêne, de vigne, etc. Le vase offre dans son pourtour l'inscription suivante :

Dis M. Hirtius C. anno VIICX.

Et au-dessous sont des sculptures allégoriques en relief du plus beau fini. Il est probable que cette urne renfermait les cendres d'un personnage de haut rang. L'année indiquée dans l'inscription est celle de la fondation de Rome, et répond à l'an 43 avant J.-C. Hirtius et Pansa étaient alors consuls et moururent tous deux la même année sous les murs de Modène. La translation à Bavai des restes d'Hirtius, peu de temps après la conquête des Gaules, doit faire penser que déjà alors cette ville était un chef-lieu important. Cette découverte jetera peut-être quelque jour sur l'époque incertaine de la fondation de Bavai (1).

Les Romains, qui ne négligeaient rien de ce qui pouvait contribuer à l'utilité publique; avaient fait construire un aqueduc long de plusieurs milles, qui, d'une fontaine située à Floursies au pied d'un rocher et qui existe encore, amenait dans l'intérieur

(1) Nous devons ces détails à M. Houzé, secrétaire provisoire de la société archéologique d'Avesnes.

de Bavai une partie des eaux destinées à l'usage des habitans. Cet aqueduc, ayant un terrain inégal à parcourir, passait sous terre dans les lieux élevés et était supporté par des murs ou des piliers dans les terrains bas. Les parties souterraines du canal se sont conservées jusqu'aujourd'hui, mais il ne reste plus que quelques débris de celles exposées au contact de l'air.

La haute importance que Bavai avait acquise sous les Romains ne fut pas d'une très-longue durée, car, avant la fin du quatrième siècle, cette ville avait cessé d'être comprise au rang des cités du premier ordre; cependant elle paraît avoir conservé son opulence jusqu'au siècle suivant.

Le P. Wastelain, dans sa *Description de la Gaule-Belgique*, annonce que, selon toutes les apparences, Bavai a été détruite par les Huns en l'an 385; mais cette indication ne semble pas exacte, puisque l'époque de l'invasion d'Attila dans les Gaules ne coïncide pas avec cette date. D'autres auteurs pensent avec plus de vraisemblance que cette ville a été ruinée vers 406 par les hordes barbares, qui, après avoir franchi le Rhin, ravagèrent les deux Belgiques, ne laissant partout que mort, incendie et destruction.

Depuis cette époque jusque long-temps après, il n'est plus fait mention de Bavai dans l'histoire. Au commencement du neuvième siècle elle n'était citée que comme un simple château. Elle se releva pourtant en quelque sorte et redevint plus tard une petite ville; elle est ainsi désignée dans un acte de l'an 1320, relatif à une enquête tenue par le prévôt de Bavai sur les usages et franchises de la Franche-Rue de Bavai, des bourgeois de cette rue et de la ville de Bavai.

Il existait des Lombards à Bavai en l'an 1385; c'est ce que nous apprend un acte du 31 août de cette année, par lequel Aubert de Bavière, gouverneur du Hainaut, désigne Simon de Lallaing, bailli du comté, Jean de Jauche, seigneur de Gommegnies, et autres, pour informer sur le différend qui s'était élevé entre les Lombards de la Table de Bavai et ceux de la Table de Mons. L'original de cet acte est déposé aux archives départementales.

Au quinzième siècle et sans doute dans les temps postérieurs, la recette des mains-mortes de Bavai appartenait par moitié au comte de Hainaut et à l'abbesse de Maubeuge.

Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, comte de Flandre et de Hainaut, nomma, le 27 février 1467, Bernard de la Croix à l'office de bailli des ville, châtellenie et prévôté de Bavai, Maubeugè, etc.

Ce même duc de Bourgogne ayant été tué devant Nancy, le 5 janvier 1477, Louis XI s'empara, par intrigues et par force

ouverte, de plusieurs places appartenant à l'héritière du duc, et, entr'autres, de Bavai, qu'il ruina.

Cette ville fut également occupée et saccagée en 1543 par le dauphin, commandant une partie des troupes du roi François 1.er, son père.

En 1554, Henri II, roi de France, ayant pris Dinant et ne pouvant attaquer Namur, que couvraient les troupes impériales, pénétra dans le Hainaut, passa la Sambre en présence d'Emmanuel de Savoie, et enleva Binch et Bavai, auxquels il fit mettre le feu.

Le maréchal de Turenne, après avoir pris Le Quesnoy en 1654 et y avoir mis garnison, passa par Bavai pour se rendre à Binch, dont il s'empara également. Il retourna ensuite au Quesnoy, cotoyé par le prince de Condé, à la tête de quarante escadrons; revenu à Bavai, il en fit abattre les murs et alla camper près du Quesnoy jusqu'au 28 septembre.

L'année suivante, l'armée française traversa de nouveau cette ville, et, après un conseil de guerre tenu par Louis XIV, passa l'Escaut pour aller enlever Condé et Saint-Quentin.

Les puissances étant enfin convenues d'une paix, Bavai demeura à la France, en vertu des traités conclus à Nimègue en 1679 et à Utrecht en 1713.

En 1792, 80 soldats français qui avaient été placés au poste de Bavai furent attaqués par 3,000 Autrichiens. Malgré l'infériorité de leur nombre, ils se défendirent long-temps avec la plus grande intrépidité. Blessés, la plupart, ils furent enfin faits prisonniers, non sans avoir occasioné à l'ennemi une perte considérable.

Louis XVIII venant de Gand, et se rendant à Cambrai, traversa Bavai le 24 juin 1815.

Des détachemens russes furent cantonnés en cette ville pendant tout le temps de l'occupation étrangère. Le commissaire-général des troupes de cette nation y avait établi sa résidence.

Bavai est aujourd'hui une petite ville ouverte. Ses murs, construits au quatorzième siècle, et qui étaient flanqués de sept grosses tours, ont été détruits en 1654, comme nous l'avons dit plus haut. La partie méridionale cependant en existe encore, mais celle située au nord est totalement disparue. La portion de ces remparts qui s'avance le plus à l'ouest avait été élevée sur les fondemens de l'extrémité du cirque.

Cette ville avait avant la révolution un collège fondé en 1637, et dirigé par des pères de l'Oratoire, qui y enseignaient les humanités jusqu'à la rhétorique; un couvent du tiers ordre de saint François, établi en 1508; un couvent de Récollets-Franciscains, construit en 1665, et une maison de correction. Il y existait aussi un bureau des domaines, un bureau des traites, un bureau de poste aux lettres et une brigade de maréchaussée.

Bavai est maintenant le chef-lieu d'une justice-de-paix, d'un décanat et d'un bataillon de garde nationale. Il a un bureau de bienfaisance, un bureau de douanes, un bureau de l'enregistrement, un bureau de poste aux lettres et une brigade de gendarmerie.

Sa population est de 1,635 habitans, au nombre desquels on compte 200 indigens et 30 mendians.

La superficie de son territoire, autrefois si étendu, n'est plus que de 335 hectares, ainsi divisés : 249 en terres à labour, 40 en prés, 27 en pâtures, 14 en jardins, 7 en bâtimens, 16 en routes et chemins, 1 en rivière et 1 en objets non imposables.

On y cultive les céréales, le colza et les betteraves depuis 1835. Son produit principal est le blé.

Il existe à Bavai une clouterie occupant 400 ouvriers, 5 tanneries, 2 corroieries, 4 ateliers de peignage de laine, 1 saline, 3 brasseries, 1 fabrique de chandelles et 1 fabrique de sucre de betteraves, récemment établie.

BEAUFORT est à sept kilomètres de Maubeuge, son chef-lieu de canton.

Bauduin V, comte de Hainaut, fit construire une forteresse à Beaufort; Jacques, seigneur d'Avesnes, voulut s'y opposer; mais Marguerite, comtesse de Flandre, arriva bientôt à Maubeuge et envoya de là quelques troupes à Beaufort, qui firent échouer les projets de Jacques d'Avesnes. Celui-ci se soumit alors au comte et signa avec lui une convention à ce sujet. Il paraît cependant qu'il ne demeura pas long-temps dans les mêmes dispositions, car en 1185, le comte Bauduin étant en guerre avec le duc de Brabant et l'archevêque de Cologne, Jacques d'Avesnes se ligua avec ses ennemis et fit contre la tour de Beaufort des attaques qui furent sans succès.

Cette forteresse, connue dans le pays sous le nom de tour des Sarrazins, est aujourd'hui en ruines, mais il en reste encore des parties assez considérables et de vastes souterrains.

Des lettres de mars 1273, de Jean de Hainaut, fils aîné de feu Jean d'Avesnes, font connaître que par accord fait entre son père et Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, son oncle, il a été convenu que Bauduin et ses hoirs devaient avoir pour leur part, entr'autres biens, la ville de Beaufort, ainsi que les bois de Maubeuge, que la comtesse de Flandre, Marguerite, son aïeule, possédait avec l'abbesse de Maubeuge.

Un chirographe du 6 mars 1302 constate la vente faite par Mathieu de Warigni à Jean de Beaufort, pour et au nom du comte de Hainaut, de quatorze muids de terre labourable en deux pièces,

situées entre Aunoy et Présiel, tenues du seigneur de Prouvy, à charge de 2 sols de cens annuel.

Pour terminer toutes les difficultés qui existaient entr'eux, Jean, comte de Hainaut, et Henri, comte de Luxembourg, signèrent le 3 septembre 1304, à la demande du roi Philippe, une convention par suite de laquelle le comte de Luxembourg renonça, en faveur du comte de Hainaut, à ses prétentions sur les terres de Beaufort, moyennant une rente perpétuelle de 2,200 livres tournois que le comte de Hainaut lui assigna sur les terres, ville et châtellenie de Raismes.

Dans des lettres du 19 mai 1305, passées à Chauny, entre Charles, fils du roi de France, comte de Valois, et Guillaume, comte de Hainaut, contenant les stipulations du mariage de ce dernier avec Jeanne, fille aînée de Charles, *Jean de Beaufort*, avec plusieurs autres seigneurs, est désigné comme caution du comte de Hainaut, chargé de se rendre à Paris, et d'y rester jusqu'à ce que les promesses dudit comte aient été exécutées.

Le mercredi après la Toussaint (1336), Jean de Hainaut, sire de Beaumont, se déshérite de la terre de *Beaufort* et autres, en faveur de Jeanne, sa fille, pour former la dot de 2,000 livres de rente qu'il lui avait promise.

Le village de Beaufort fut cédé à la France par échange, en vertu d'un traité signé à Lille le 3 décembre 1699.

On a trouvé, près de la tour de Beaufort, des médailles romaines, et dans la partie défrichée du bois de ce nom, des monnaies appartenant aux règnes de Philippe II, roi d'Espagne, et de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne.

Beaufort a une population de 861 habitans, dont 120 indigens et 4 mendians.

Son territoire contient 1,257 hectares, dont 985 en terres labourables, 203 en prés, 7 en terrains plantés, 16 en bois, 1 en landes, marais, 5 en superficie de propriétés bâties, 38 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire consiste en froment, épeautre, scourgeon, seigle, avoine et pommes de terre.

Sa culture principale est le froment.

Sa seule industrie est l'agriculture.

On trouve à Beaufort une brasserie, une briqueterie et un four à chaux.

BEAUREPAIRE, commune du canton d'Avesnes-Sud, est à onze kilomètres de cette ville.

L'abbé et les religieux de Cysoing, dans un état qu'ils dressèrent le 18 décembre 1286, pour détailler au comte de Flandre les

revenus de leur communauté, font figurer une cense à Beaurepaire, au revenu de 250 livres, et les moulins, bois et viviers de Beaurepaire, d'un produit de 24 livres.

Par suite d'un engagement qui eut lieu en 1793, entre les Français et les Autrichiens, quarante à cinquante maisons de Beaurepaire devinrent la proie des flammes.

La population de Beaurepaire est de 608 habitans, dont 84 indigens et 5 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 778 hectares, dont 294 en terres labourables, 448 en prés, 5 en vergers, 7 en bois, 1 en mares et étangs, 4 en contenance des propriétés bâties, 17 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

On cultive dans cette commune le froment, l'épeautre, l'avoine, les féveroles, les vesces et les pommes de terre.

Sa culture principale est l'épeautre.

Plusieurs habitans de Beaurepaire s'occupent à tisser le mérinos.

Le seul établissement industriel qu'il y ait dans le village est un moulin à blé.

BEAURIEUX est situé à quinze kilomètres d'Avesnes et à un kilomètre seulement de Solre-le-Château, son chef-lieu de canton.

Philippe II, ayant atteint la succession de son père, donna le titre de marquisat à la baronie d'Havré et institua trois comtés de Solre, de Berlaimont et de Beaurieux.

La population de cette commune est de 276 habitans; sur ce nombre 16 seulement sont indigens.

Son territoire contient 730 hectares, dont 319 en terres labourables, 113 en prés, 266 en bois, 8 en landes, marais, 2 en superficie de propriétés bâties, 21 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, le méteil, l'épeautre, le seigle et l'avoine.

Sa culture principale est l'épeautre et l'avoine.

La bonneterie est, après l'agriculture, la seule industrie de cette commune.

On trouve à Beaurieux 4 fabriques de bonneteries et 1 moulin à blé.

BELLIGNIES, commune du canton de Bavay, est situé à cinq kilomètres de cette ville, sur la rivière l'Hogniau.

Bellignies paraît fort ancien; de vastes et profonds souterrains, divisés en plusieurs allées et dont les voûtes sont soutenues par des colonnes, s'étendent sous ce village, dans diverses directions. Ces souterrains sont peu connus; la vase qui en obstrue surtout

l'entrée, l'obscurité qui y règne, l'air méphitique dont ils sont remplis, les rendent inaccessibles.

On voit dans les jardins de Bellignies une pierre d'un volume considérable et que le vulgaire juge artificielle. S'il faut en croire le père Lambiez, c'est un autel sur lequel on sacrifiait à Bel, c'est-à-dire, à Baal ou Bélus, ou plutôt à Bélinus. Il fonde cette conjecture sur les os et les cornes qu'il a déterrées au pied du monument. Il a fait mesurer cette pierre et en a donné le dessin avec une échelle de dimension dans l'*Histoire monumentaire du Nord des Gaules*, en regard de la page 123. Cette pierre est d'un tel poids que lorsqu'on voulut la transporter du lieu où elle était dans celui où elle sert aujourd'hui d'ornement, on ne parvint à la déplacer qu'en y employant 32 chevaux. M. Bottin, dans un mémoire publié il y a plusieurs années, a mis la pierre de Bellignies au rang des monumens celtiques.

Une des grandes voies militaires ayant leur point de départ à Bavay traverse le territoire de Bellignies.

Le village de Bréaugies, qui naguère formait une commune particulière, a été réuni en 1825 à celle de Bellignies.

La population de Bellignies est de 612 habitans, dont 64 indigens.

La superficie totale de son territoire est de 512 hectares, ainsi divisés: 325 en terres labourables, 8 en prés, 46 en terrains plantés, 96 en bois, 2 en avenues et pépinières, 8 en canaux, 3 en houblonnières, 5 en contenance des propriétés bâties, 14 en routes, chemins, et 5 en rivières, ruisseaux et autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le houblon, les fèves et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Il existe dans cette commune 1 moulin à blé, des carrières de marbre et une usine à fer.

BERELLES fait partie du canton de Solre-le-Château et se trouve à cinq kilomètres de ce chef-lieu.

Le clocher de l'église de cette commune fut brisé par la foudre, le 29 août 1765, vers deux heures après midi.

Berelles a 223 habitans, dont 34 indigens et 4 mendians.

Son territoire contient 577 hectares, dont 254 en terres labourables, 68 en prés, 172 en bois, 8 en terrains incultes, 2 en superficie des propriétés bâties, 18 en routes, chemins, 1 en rivières et ruisseaux, et 54 en forêt royale.

Sa culture ordinaire est le blé, l'épeautre, le méteil, le seigle, l'avoine, les pommes de terre, le trèfle et le lin.

Sa culture principale est le blé et l'épeautre.

Sa seule industrie est l'agriculture.

On trouve à Berelles une brasserie et 3 fabriques de sabots.

BERLAIMONT, chef-lieu du canton de ce nom, est situé sur la rive gauche de la Sambre, à quatorze kilomètres d'Avesnes et à soixante-dix-neuf kilomètres de Lille.

Plusieurs anciens titres déposés aux archives départementales font mention des seigneurs de Berlaimont; nous nous bornerons à citer ici les suivans :

Par acte du 13 septembre 1265, Gilles, sire de Berlaimont, reporte à Gérard d'Esclaibes, son frère, ce qu'il avait acheté du seigneur d'Estrées, à la taille de Féron et *ès-bourgeoisies* d'Etrœungt.

Gérard d'Esclaibes, frère de Gilles de Berlaimont, reconnaît par acte du 20 septembre 1265, avoir reçu tous les héritages que lui a donnés son frère, pour les délivrer et rendre à la volonté d'Alix de Hainaut, veuve de Jean d'Avesnes.

1287 (le mardi après le tremedi), Gilles de Berlaimont, chevalier, seigneur de Faing, reconnaît avoir reçu de Ginotte, portier du château de Namur, 40 livres blanches et 20 livres tournois noires qui lui étaient dues à cause de son fief de Faing.

2 octobre 1298, Jean de Namur, fils de Guy, comte de Flandre, consent que Guy, son frère, soit adhérité du château de Faing et appartenances, que le comte son père avait achetés du seigneur de Berlaimont.

1301, 15 mars, lettres par lesquelles Gilles, fils aîné du seigneur de Berlaimont, déclare que pour terminer toutes difficultés existant entre le comte de Hainaut et lui, bouteiller héréditaire du Hainaut, ils sont convenus de ce qui suit :

Le comte de Hainaut sera tenu de donner tous les ans, à son bouteiller ordinaire, trois paires de robes, telles qu'il les donne à ses chevaliers aux termes de Pâques, Pentecôte et Noël.

Lorsque le comte tiendra cour solennelle pendant ces trois jours de fête, le bouteiller aura, quand il sera présent, 100 sols pour le hanap (coupe avec anses) avec lequel il lui servira le vin; il aura aussi de l'avoine pour deux nuits, 4 sols par nuit pour ses gages, 2 lots de vin et 10 pièces de chandelles, dont 7 minces et 3 grosses.

Pareilles lettres furent aussi données par le comte de Hainaut.

D'après la tradition locale, l'ancien château de Berlaimont aurait été construit sur les ruines d'un fort élevé par les Romains, près de la rive droite de la Sambre. Cette opinion, que rien ne confirme d'ailleurs dans l'histoire, s'appuie sur le genre des souterrains qui existent sous les débris du château et qui paraissent en effet de construction romaine.

Le bâtard de Berlaimont commettait, en 1490, des brigandages à la faveur de son château. Le grand bailli du Hainaut réprima ces violences, s'empara de la forteresse, et fit conduire le bâtard à Mons pour y être décapité.

Charles de Berlaimont, adopté en 1574, par Gilles, fils de Michel de Floyon, fut créé comte de Berlaimont par Philippe II.

Les protestans des Pays-Bas s'étant soulevés, et ayant envoyé une députation à la gouvernante Marie d'Autriche, le seigneur de Berlaimont lui dit : « Madame, ne craignez point ces gueux, nous » en aurons bientôt raison, et il sera facile de les soumettre. » Ce fut là l'origine du nom de gueux qu'ils se donnèrent eux-mêmes par la suite.

En 1643, le duc d'Enghien, commandant l'armée française contre les Espagnols, s'empara de Berlaimont.

L'armée française, sous les ordres de Turenne, après avoir relevé les fortifications de Condé, se rendit, le 12 octobre 1655, à Berlaimont, puis passa à Maroilles et à Ribemont, et se dirigea ensuite vers Saint-Quentin.

Il ne reste plus que quelques vestiges du château de Berlaimont. Cette forteresse, où résidaient autrefois les seigneurs du lieu, fut détruite en 1643, après la bataille de Rocroi, gagnée par les troupes françaises contre l'armée de Charles II, roi d'Espagne. La plupart des maisons de Berlaimont et l'église même furent incendiées dans cette guerre. L'église fut rebâtie en 1671, sur un autre emplacement, mais avec une partie des débris de l'ancienne. La charpente de ce nouvel édifice fut construite avec des chênes tirés de la forêt de Mormal, en vertu d'une autorisation accordée par Louis XIV, sur la demande de M. Roty, qui était alors curé de Berlaimont.

Il existait à Berlaimont un bailliage seigneurial qui avait une compétence aussi étendue que les bailliages royaux ; les appels de ses jugemens étaient portés directement devant le parlement de Flandre, séant à Douai.

On trouve dans les archives de la mairie de cette commune, tous les registres contenant les actes de vente, partages, transports et titres constitutifs de rentes, reçus par les mayeurs-échevins depuis l'an 1685 jusqu'en 1790, époque de la suppression des autorités échevinales. On y trouve aussi des registres de l'état-civil remontant à 1645, et continuant jusqu'en 1789, sauf une lacune de 1723 à 1725.

On remarque à Berlaimont, à l'un des angles du chemin qui se dirige sur Valenciennes, un chêne isolé de huit mètres de circonférence, sous lequel les voyageurs viennent se reposer. Cet arbre, connu sous le nom de *Chêne-Adam*, paraît avoir été planté depuis plusieurs siècles.

Berlaimont fut à diverses reprises occupé par les armées étrangères, et notamment par les Autrichiens en 1793; par les Prussiens en 1814, et, en 1816, par une compagnie de grenadiers Russes qui y séjourna pendant trois ans.

La population de Berlaimont est de 2,068 habitans. Sur ce nombre 370 sont à la charge du bureau de bienfaisance, et 30 se livrent à la mendicité.

La superficie totale de son territoire est de 1,308 hectares, ainsi divisés : 595 en terres labourables, 564 en prés, 12 en vergers, 83 en bois, 7 en contenance des propriétés bâties, 41 en routes, chemins, et 6 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, le seigle, l'orge, l'épeautre, l'avoine et le trèfle.

Sa culture principale est le froment, le seigle et l'orge.

Les habitans de Berlaimont élèvent et engraissent une quantité considérable de bestiaux qu'ils utilisent pour la fabrication des fromages ou qu'ils livrent au commerce.

Il existe dans cette commune une justice de paix, un bureau d'enregistrement et des domaines, 3 moulins à blé, 7 fabriques de sabots, 1 fabrique de bonneterie, 3 fabriques de poteries, 1 four à chaux, 1 clouterie, 2 brasseries, 2 briqueteries et 1 filature de laine.

BERMERIES fait partie du canton de Bavai, et n'est distant de cette ville que de trois kilomètres.

Bauduin, abbé de Cambron, et les religieux de ce couvent déclarent, par lettres du 16 juillet 1290, que Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, leur a confirmé et amorti l'achat que leurs prédécesseurs avaient fait, de Jakemes de Werchin, sénéchal du Hainaut, de tous les fiefs qui lui appartenaient dans la paroisse de Bermeries, tenus du comte de Hainaut, qui s'y était réservé toute justice haute et basse, sauf dans l'enclos de leur cour appelée Cambonciel, près Bermeries, où l'abbaye aura toute justice haute et basse.

La population de Bermeries est de 280 habitans, dont 36 indigens.

Son territoire contient 530 hectares, dont 300 en terres labourables, 10 en prés, 84 en pâtures, 12 en bois, 1 en terrain planté, 3 en jardins, 1 en houblonnières, 3 en superficie de propriétés bâties, 15 en routes, chemins, 1 en rivières et ruisseaux, et 100 en forêt royale.

Sa culture ordinaire est le froment, l'orge, le seigle, l'avoine, le houblon, le trèfle et les féveroles.

Sa culture principale est le froment et l'orge.

Ses seuls établissemens industriels sont une brasserie et une distillerie de genièvre.

BERSILLIES est situé à vingt-quatre kilomètres d'Avesnes et à six de Maubeuge, son chef-lieu de canton.

Saint-Aldebert, comte d'Ostrevent, fonda en 760, à Bersillies, un monastère qui fut transféré peu après à Denain, où il est devenu un chapitre de chanoinesses.

Le 28 avril 956, le roi Lothaire I.er donna à Hansart, son médecin, pour en jouir pendant toute sa vie, des manoirs à Bersillies, avec tous les serfs mâles et femelles qui y appartiennent, à condition que ce bénéfice retournera à l'abbaye de Maroilles, après la mort dudit Hansart.

Pierre, évêque de Châlons, et Hugues, abbé de Saint-Sépulcre, à Cambrai, chargés en 1249 de tenir l'enquête relative à la légitimation de Jean et Bauduin d'Avesnes, reçurent en la ville de Laon, les dépositions de plusieurs seigneurs du Hainaut, et entre-autres de Gobert de Bersillies, chevalier.

Dans un état des hommages dus au roi de Bohême, dans le comté de Hainaut, pour l'année 1334, figure Caignons de Bersillies.

Le 28 mars 1793, les troupes autrichiennes campèrent à Bersillies et y demeurèrent jusqu'au 29 juin 1794.

Cette commune a une population de 207 habitans.

Son territoire contient 283 hectares, dont 217 en terres labourables, 52 en prés, 2 en terrains plantés, 1 en bois, 1 en superficie des propriétés bâties, 9 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le froment, le méteil, le seigle, l'orge d'hiver, l'orge d'été, le colza, le lin, l'avoine, le houblon, les féveroles, les vesces et les pommes de terre.

Sa culture principale est le froment.

Il n'existe dans cette commune qu'un moulin à blé.

BETTIGNIES est situé à six kilomètres de Maubeuge, son chef-lieu de canton, sur la route de cette ville à Mons.

En 1792, quelques jours avant le combat de Gliswelle, où fut tué le général Gouvion, l'avant-garde de l'armée française était cantonnée à Bettignies, et ce fut sur le territoire de cette commune que commença l'escarmouche qui précéda la bataille.

A la suite de cette affaire, le village fut entièrement abandonné par ses habitans, pendant six semaines. M. Adam, maire actuel de cette commune, alors âgé de 17 ans, fut le premier qui se hasarda à y revenir avec un domestique.

Bettignies possède 147 habitans, y compris 25 indigens.

Son territoire contient 454 hectares, dont 367 en terres labourables, 55 en prés, 1 en terrains plantés, 18 en bois, 2 en super-

ficie des propriétés bâties, 10 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, le seigle, l'avoine, l'orge, le scourgeon, le colza et le lin.

Sa culture principale est le froment et leseigle.

Il n'existe aucun établissement industriel dans cette commune; il s'y fait néanmoins avec l'étranger un commerce assez considérable d'alcool.

BETTRECHIES, commune du canton de Bavay, se trouve à quatre kilomètres de cette ville.

Dans un exposé des griefs commis, en 1303, par les habitans de Valenciennes, depuis les trèves conclues entre les comtes de Flandre et de Hainaut, il est fait mention de Bauchard, roi des Ribauds, de Valenciennes, qui, avec beaucoup d'autres personnes, prit du blé que Pierre Donkesne avait préparé pour le comte; de Werri Li Fivres et Jean Mote, de Bettrechies; de Jean du Pont Noiron et Jean Diernouville, qui prirent du blé à Jean Zinghen, à Bettrechies.

La population de cette commune est de 304 habitans, dont 53 reçoivent des secours du bureau de bienfaisance.

La superficie totale de son territoire est de 334 hectares, ainsi divisés : 262 en terres labourables, 11 en prés, 20 en terrains plantés, 6 en bois, 3 en jardins, 19 en houblonnières, 3 en contenance des propriétés bâties, 7 en routes, chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, le seigle, l'orge d'hiver, l'orge d'été, le houblon, l'avoine et les fèves.

Sa culture principale est le froment et le houblon.

Il existe dans cette commune une platinerie et un four à chaux.

BEUGNIES dépend du canton d'Avesnes-nord et est situé à huit kilomètres de cette ville, à droite de la route qui conduit à Solre-le-Château.

Cette commune a une population de 478 habitans.

Son territoire contient 882 hectares ainsi divisés: 185 en terres labourables, 158 en prés, 4 en vergers, 512 en bois, 2 en superficie des propriétés bâties, 20 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'épeautre, l'avoine, les fèves et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Le seul établissement industriel qu'on trouve dans cette commune est une briqueterie.

BOULOGNE fait partie du canton d'Avesnes-sud et est distant de ce chef-lieu de cinq kilomètres.

Par lettres du 8 mars 1238, Wautier, sire d'Avesnes, donne à Bouchard, son frère, et à ses fils, Jean et Bauduin, plusieurs parties de terres et de rentes, entr'autres la moitié du vinage de Boulogne, moyennant quoi, Bouchard et ses enfans renoncent, en faveur de Wautier et de ses hoirs, à tout ce qui pouvait leur revenir de la succession de leurs auteurs.

Le 28 février 1651, le général Rose, commandant des troupes allemandes au service de France, pendant la guerre de la fronde, pille Boulogne, Maroilles et beaucoup de places ouvertes.

Le château fort de Boulogne, monument féodal dont l'origine est inconnue, a été détruit il y a un siècle environ.

La population de cette commune est de 397 habitans, 51 indigens et 1 mendiant compris.

La superficie de son territoire est de 864 hectares, dont 384 en terres labourables, 437 en prés, 4 en vergers, 6 en bois, 5 en landes, marais, 3 en contenance des propriétés bâties, 20 en routes, chemins, 4 en rivières, ruisseaux, et 1 en autres objets non imposables.

On y cultive le blé, l'épeautre, le seigle, l'avoine, les vesces et le trèfle.

Sa culture principale est l'épeautre.

Son industrie a pour objet la fabrication des fromages.

On trouve à Boulogne un moulin à blé et une brasserie.

BOUSIES est situé à vingt-quatre kilomètres d'Avesnes et à six de Landrecies, son chef-lieu de canton.

En l'an 408, Poscenne, frère du prêtre Gibrien, et comme lui disciple de St.-Remy, se retira à Bousies.

Jean, seigneur de Bousies, pair du Cambrésis, prêta serment de fidélité, en l'an 1007, à l'évêque Herluin, premier comte de Cambrai.

Dans le douzième siècle, un seigneur de Bousies, nommé aussi Jean, n'ayant pu obtenir en mariage la fille du seigneur d'Oisy, en conçut un tel désespoir qu'il s'étrangla.

La comtesse Marguerite déclara, en mai 1260, avoir donné à Bauduin dou Castel, son féal sergent, et à ses hoirs, à toujours, la part qui lui appartenait par indivis, avec le seigneur de Bousies, d'une terre à Croix, près Forest, pour la tenir du comte de Hainaut, à charge de 6 deniers de cens annuel, au receveur des briefs de Forest.

Par acte de l'an 1290, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, déclare qu'*étant de nouveau venu à terre*, il jure solennellement,

ainsi que ses prédécesseurs, les comtes de Hainaut, seigneurs de Valenciennes, l'ont toujours fait, de conserver et maintenir les privilèges et franchises de cette ville. Sur le dos de cet acte est écrit que le comte a prié divers seigneurs, entr'autres Watier de Bousies, de sceller ces lettres et de l'obliger à les exécuter, s'il y contrevient.

Watier, chevalier, sire de Bousies, reconnaît par lettres de juillet 1293, n'avoir aucun droit de chevaux ni de charrette dans la cour de St.-André, à Briastre, et ordonne que son maire reportera dans la cour de cette église un sac et une bourlette que l'on y avait pris, en disant : *etendez, ches bonnes gens, je prins cheeus de l'autorité du seigneur de Bousies, et de par lui cest sac et cette bourlette et cheus le remets.*

Bauduin, seigneur de Bousies, et d'autres seigneurs du Hainaut, furent présens, le 23 mars 1297, aux lettres par lesquelles Wautier Sarrazin, sire du Casteler et de Neuve-Maison, reconnaît avoir repris en fief de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et promet de tenir à toujours de lui, ou de ses hoirs, en fief lige, la ville de Rancrois-le-Rière et appartenances, qu'il tenait dudit comte, à charge de 5 sols de cens par an.

Des lettres du 18 mai 1304, de Thierri dou Casteller, bailli du Hainaut, constatent que, sur la plainte de Watier, sire de Bousies, les abbé et couvent de St.-Denis, en France, ont été condamnés pour avoir fait des ajournemens et autres actes de justice sur la terre d'Amerval et sur Beaureng, fiefs tenus dudit Watier de Bousies.

L'ancien château féodal de Bousies existe encore, mais il est désert et abandonné.

Deux ruisseaux, dont l'un prend sa source à Fontaine-au-Bois, se réunissent à Bousies et y forment la jolie rivière de l'Hirondelle, qui court en serpentant se jeter dans l'Écaillon, à Vendegies, arrondissement de Cambrai.

Bousies a une population de 1,577 habitans, dont 350 indigens et 40 mendians. Cette commune, qui compte aujourd'hui 320 ménages, n'en avait que 120 en 1684, ainsi qu'il résulte d'un titre de cette époque.

Son territoire contient 979 hectares, ainsi divisés : 384 en terres labourables, 164 en prés et pâtures, 91 en houblonnières, 8 en jardins, 288 en bois, 2 en avenues, 1 en landes, 10 en superficie des propriétés bâties, 29 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture consiste principalement en blé et houblon.

La fabrication des mérinos occupe au moins 80 métiers dans cette commune.

Il n'existe à Bousies qu'un moulin à blé.

BOUSIGNIES est situé sur la petite rivière de Froid-Chapelle, à vingt-quatre kilomètres d'Avesnes et treize kilomètres de Solre-le-Château.

Une plaine dépendant de ce village fut le théâtre d'un combat qui eut lieu le 26 avril 1794, et dans lequel les Français tuèrent ou firent prisonniers 3,000 Autrichiens. Cette action eut pour résultat la retraite des troupes autrichiennes qui occupaient Bousignies depuis une année. Les Français, dans leur attaque, brûlèrent une ferme, un moulin et douze maisons.

Suivant la tradition, Louis XIV aurait couché à la ferme d'Hurtebise, située sur le territoire de Bousignies, alors qu'il fit la conquête du Hainaut.

Le grand chemin de Mons à Chimay, qui passe près de cette ferme, était très-fréquenté avant la construction de la route de Mons à Beaumont. Il existait, le long de ce chemin, beaucoup de maisons dont il ne reste plus que quelques ruines.

On vient d'ouvrir en ce village deux carrières de marbre, dont on espère tirer un produit abondant et avantageux.

Bousignies a une population de 624 habitans, y compris 25 indigens.

Son territoire a une surface totale de 1,200 hectares, dont 551 en terres à labour, 130 en prés, 254 en bois, 43 en terrains incultes, 4 en fonds de bâtimens, 18 en routes et chemins, 3 en rivière, et 197 en forêt royale.

Le sol y est graveleux, pierreux, argileux et par conséquent peu favorable à la végétation. On y récolte, toutefois, le froment, le seigle, l'orge, la pomme de terre et les houblons en petite quantité.

Ses productions principales sont le méteil, l'épeautre et l'avoine.

La principale industrie des habitans consiste dans le sciage et le transport du marbre.

Il y existe 1 moulin à eau à trois tournans et 2 des plus belles scieries de marbre du pays; dont l'une, de huit armures, appartient à M. Théophile Beaugrand, et l'autre, de quatre armures, à M. Philibert Beaugrand, de Solre-St.-Géry; plus, un atelier de tisserand et 2 fabriques de bas.

BOUSSIÈRES est situé sur la Sambre, à dix-huit kilomètres d'Avesnes et du Quesnoy, et sept de Berlaimont.

Un aqueduc, dont la construction est attribuée aux Romains, traverse le territoire de ce village. On y a découvert, en outre, des ruines qui paraissent remonter à une époque très-ancienne.

La population de Boussières, qui était de 400 à 500 habitans dans le dernier siècle, n'est plus aujourd'hui que de 177, dont

10 indigens. Cette diminution est attribuée à la suppression de l'abbaye d'Haumont, voisine de Boussières, et qui y avait attiré par ses aumônes un grand nombre de pauvres.

La superficie de ce village est de 327 hectares, dont 206 en terres à labour, 97 en prés, 3 en vergers, 4 en bois, 2 en terrains bâtis, 9 en routes et chemins, 5 en rivières et 1 en forêt.

On y récolte le froment, le seigle, l'orge d'hiver et le colza.

Son produit principal est le froment.

Cette commune ne possède aucun établissement d'industrie ou de commerce.

BOUSSOIS est situé sur la rive gauche de la Sambre et sur l'ancienne voie romaine de Bavai à Trèves, à six kilomètres de Maubeuge et vingt-cinq kilomètres d'Avesnes.

En 974, Othon 1.er avait donné le comté de Hainaut à Garnier et à Rainaud, au préjudice des deux frères Lambert et Renier qui en jouissaient. Ceux-ci se refugièrent auprès de Lothaire et profitèrent de la mort d'Othon pour faire la guerre à Garnier et à Rainaud; ils les défirent et les tuèrent dans un combat sanglant, près de Péronne, après quoi ils s'emparèrent du château de *Boussoit*, d'où ils ravageaient la Basse-Lorraine et le Hainaut. Après la bataille de Péronne, Othon II, qui venait de succéder à son frère, donna le comté de Hainaut à Godefroy et à Arnould, fils du sieur de Rumigny, et les aida à chasser Lambert et Renier du château de Boussois, qui fut rasé (1).

La terre de Boussois appartenait, en 1295, à Jean Sausses, chevalier; c'est ce que nous apprennent plusieurs actes de l'époque. Le 2 août 1305, ce même Jean Sausses, sire de Boussois, fut témoin à un accord par lequel Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg; Robert, comte de Flandre, et Guillaume, comte de Hainaut, convinrent, pour terminer leurs différends, que l'évêque d'Utrecht et les prisonniers de part et d'autre seraient délivrés et les otages estimés par quatre chevaliers.

En 1327, Jean, sieur de Boussois, reçut du comte de Hainaut la terre de Feignies, sous la condition que le comte et ses successeurs pourraient la lui retirer quand ils le jugeraient à propos.

Les fief, ville et château de Boussois passèrent, en 1333, à Watier du Bois de Haynne, fils de Huon, à qui ils étaient échus par la mort de Jean, dit Sausses, seigneur de Boussois.

Le 24 mai 1794, les Français cantonnés à Recquignies jetèrent, d'après l'ordre du représentant du peuple Laurent, quelques

---

(1) Lelong, *Histoire du Diocèse de Laon.*

bombes sur le village de Boussois et l'incendièrent. A la même époque les Autrichiens, qui y étaient cantonnés, se retirèrent après avoir ravagé les récoltes et se dirigèrent sur Gliswelles, où ils livrèrent combat au général Gouvion, qu'ils défirent et qui fut tué dans l'action.

Boussois, qui n'avait pas 100 habitans au commencement du 18.e siècle, en compte aujourd'hui 355, dont 20 indigens et 10 mendians.

La superficie de son territoire est de 636 hectares, savoir : 493 en terres à labour, 109 en prés, 5 en terrains plantés, 1 en bois, 5 en landes, 2 en fonds d'habitations, 16 en routes et chemins, et 5 en rivière.

On y récolte le froment, le méteil, le seigle, l'orge, le colza, le lin, l'avoine, les féveroles et les vesces.

Ses produits principaux sont le blé, le lin et le colza.

Il existe deux carrières de pierres bleues et trois ateliers de tisserand.

BRY est situé sur l'ancien chemin de Valenciennes à Bavay, à dix kilomètres de Bavay et du Quesnoy, et 30 kilomètres d'Avesnes.

Ce village est d'un bel aspect ; il est arrosé par deux ruisseaux, le Saor et le Saint-Jean, qui prennent leur source dans des fontaines situées au même territoire.

Il existe à Bry des ruines qui paraissent anciennes, mais dont l'origine est inconnue.

La population de ce lieu est de 368 habitans, y compris 60 indigens et 15 mendians.

Sa surface se compose de 284 hectares, dont 251 en terres labourables, 5 en prés, 15 en terrains plantés, 2 en bois, 2 en landes et marais, 8 en routes et chemins, et 1 en cours d'eau.

On y cultive le blé, l'orge d'hiver, le seigle, l'avoine, les fèves, les pommes de terre et un peu de colza.

Sa culture principale consiste en blé et en avoine.

Il n'existe aucun établissement industriel en ce village.

CARTIGNIES est situé sur l'Helpe-Mineure, à sept kilomètres d'Avesnes.

Geoffroy de Cartegny, chevalier, donna en 1097, à l'abbaye de Saint-Aubert, du consentement de sa femme et de ses enfans, 13 mencaudées de terre, situées au territoire de Sausoy (Saulzoir).

Un accord signé en 1199 entre l'abbé de Liessies et Jacques, seigneur d'Avesnes, règle l'exploitation du bois de Cartignies et l'exercice de la chasse dans ce même bois.

Ce village faisait autrefois partie de la terre et comté d'Avesnes.

On y voyait encore dans le dernier siècle un château fort, monument féodal, dont l'origine est incertaine. Un sieur Clavery, qui en était propriétaire, le vendit en 1787 ; ses vastes bâtimens furent presque entièrement démolis par les acquéreurs et il n'en reste plus aujourd'hui que la partie autrefois affectée au logement du fermier.

Les archives communales de ce lieu ont été totalement détruites lors de l'invasion des troupes étrangères en 1815.

Le bois domanial de Cartignies a été aliéné par l'État en 1835.

Ce village ne comptait que 1,474 habitans en 1803 ; il en a aujourd'hui 1701, dont 105 indigens et 45 mendians.

Il a une superficie totale de 2,615 hectares, ainsi divisés : 781 en terres à labour, 1,016 en prés, 13 en vergers, 719 en bois, 7 en terrains incultes, 8 en propriétés bâties, 60 en routes et chemins, et 11 en rivières.

Sa culture principale est l'épeautre.

On y récolte aussi un peu de froment, d'avoine, de féveroles et de pommes de terre.

Le commerce des fromages dits de Maroilles est assez étendu à Cartignies, où l'on trouve, d'ailleurs, 2 moulins à farine, 2 ateliers de tisserand et 2 brasseries.

M. Prissette, ancien sous-préfet d'Avesnes, était né à Cartignies.

CERFONTAINE est situé à cinq kilomètres de Maubeuge et vingt-trois kilomètres d'Avesnes.

Des difficultés s'étaient élevées entre Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et le chapitre de Cambrai, à l'occasion de la jouissance des revenus de la terre de Cerfontaine, que le comte prétendait lui appartenir pendant la vacance du siège épiscopal. Ces difficultés furent levées par un arrangement conclu au mois d'août 1291.

En 1334, Hue de Sierfontaine, écuyer, se deshérita entre les mains du comte de Hainaut de tous les francs-alleux qu'il possédait en ce village, et le comte les lui remit pour les tenir de lui en fief et hommage.

D'anciennes épitaphes encore aujourd'hui placées dans l'église de Cerfontaine nous apprennent que la seigneurie de ce village appartenait, au seizième siècle, à Jean de la Biche, écuyer ; qu'elle passa au dix-septième siècle dans la famille de Haynin, par le mariage de Marie-Catherine de la Biche ; puis dans la famille de Maulde, par celui de Thérèse-Aldegonde de Haynin ; et enfin, dans le dix-huitième siècle, aux barons de Bergues Saint-Winoc, par le mariage de Marie-Alexandrine de Maulde.

L'ancien château féodal de ce lieu existe encore en partie. Cet édifice, dont la construction parait remonter à une époque très-

ancienne, et qui, avant la révolution appartenait à M.me de Gersy, est maintenant habité par un fermier.

Il existe à Cerfontaine un établissement charitable, nommé l'Hôpital, fondé par un sieur Nicolas de la Biche, en faveur des six plus pauvres hommes du village.

Le duc de Saxe-Weimar avait établi son quartier-général à Cerfontaine en 1814, pendant le siège de Maubeuge.

Le corps d'armée aux ordres de Jérôme Napoléon y passa en 1815. La même année, après la défaite de l'armée française à Waterloo, les troupes prussiennes s'emparèrent du village, le pillèrent et y commirent toutes sortes de violences.

Cerfontaine a une population de 280 habitans, dont 18 indigens.

Son territoire comprend 385 hectares, savoir : 256 en terres labourables, 40 en prés, 3 en vergers, 72 en bois, 1 en terrains incultes, 2 en propriétés bâties et 11 en routes et chemins.

On y récolte le froment, l'épeautre, l'avoine, le lin, le trèfle et l'orge.

Son produit principal est le froment.

Les établissemens industriels qui s'y trouvent consistent en 1 moulin à farine et 1 atelier de tisserand. Beaucoup d'ouvriers de la commune sont employés aux travaux des carrières dans les environs.

CHOISIES est situé à six kilomètres de Solre-le-Château et à seize kilomètres d'Avesnes.

Il est arrosé par une petite rivière qui porte son nom.

Le pape Innocent III fit en 1200 prêcher une croisade dans la Flandre et le Hainaut. Le comte Bauduin prit aussitôt la croix avec son frère Henri, et fut suivi d'un grand nombre de chevaliers, parmi lesquels figurait Jean de Choisies.

Lors de la bataille de Wattignies, qui eut lieu le 16 octobre 1793, une partie de l'aile droite de l'armée française traversa Choisies pour se porter sur l'aile gauche des Autrichiens, qu'elle rejeta dans le bois.

Ce village est très-peu important à cause de sa faible population et de la qualité inférieure de son sol.

Il n'y a que 67 habitans, dont 1 mendiant.

Sa superficie est de 245 hectares, ainsi divisés : 127 en terres à labour, 44 en prés, 49 en bois, 17 en terrains incultes, 1 en fonds d'habitations, 5 en routes et chemins, et 2 en rivières.

On y cultive le froment, le méteil, le seigle, l'avoine, le trèfle, les vesces et l'épeautre.

Ses productions principales sont le méteil, l'épeautre et l'avoine.

Choisies possède deux fabriques d'étoffes.

CLAIRFAYTS est situé à trois kilomètres de Solre-le-Château et à seize kilomètres d'Avesnes.

Ce village se compose de deux sections, dont l'une consiste dans l'ancienne commune d'Épinoy.

Jean de Clerfayts figure dans un état dressé en l'année 1334, des hommages dus au roi de Bohême dans le comté de Hainaut.

Par lettres de Marguerite, comtesse de Hainaut, du 24 avril 1354, Pierre de Saint-Amand et Nicole de Houdaing, seigneur d'Épinoy, furent chargés de traiter avec les commissaires du roi de France, pour la séparation des parties de l'Ostrevent qui étaient tenues du royaume.

La population de Clairfayts est de 436 habitans, dont 10 indigens et 1 mendiant; il n'y en avait que 291 en 1803.

Son territoire a une superficie de 740 hectares, savoir : 170 en terres à labour, 317 en prés, 217 en bois, 3 en propriétés bâties, 1 en canal, 25 en routes et chemins, 1 en rivières et ruisseaux, et 1 en terrains incultes.

Ses productions principales sont le froment, l'épeautre, le méteil, l'avoine et les pommes de terre.

On y récolte aussi le seigle et les vesces en petite quantité.

La principale industrie des habitans consiste dans la bonneterie et le commerce de bois.

Il existe à Clairfayts un moulin à eau à moudre blé.

COLLERET est situé à huit kilomètres de Maubeuge et à 26 kilomètres d'Avesnes. Il est arrosé par un ruisseau nommé Luitiau.

Le village d'Ostergnies, aujourd'hui réuni à Colleret, était en 1470 un arrière-fief fondé par Marie de Lallaing, et dépendant de Solre-le-Château.

Colleret et Ostergnies ont chacun un bureau de bienfaisance particulier, provenant de dotations spéciales.

Le 29 septembre 1793, l'armée autrichienne destinée à former le blocus de Maubeuge, traversa Colleret et y commit quelques désordres. Un habitant, voulant s'opposer au pillage de sa maison, fut tué par un dragon de la Tour.

Une compagnie de cosaques y passa également et y logea en 1814.

En 1815, lors de la seconde invasion, un corps d'armée prussien vint s'y établir; le village fut complètement pillé par cette troupe, et les habitans, forcés d'abandonner leurs demeures, errèrent dans les bois environnans pendant plusieurs jours.

Un mois après, le prince Auguste de Prusse vint à Colleret, et y fit former, près d'Ostergnies, un parc d'artillerie considérable qui en partit quarante jours après.

Au mois de janvier 1816, un détachement d'infanterie russe fut

placé en cantonnemens dans ce village, et y demeura jusqu'au mois de novembre 1818, époque à laquelle la France fut délivrée de l'occupation étrangère.

La commune de Colleret-Ostergnies a 1,014 ames de population, y compris 17 indigens et 5 mendians.

Sa surface territoriale consiste en 1,856 hectares, dont un septième environ sur Ostergnies. Ces 1,856 hectares se divisent ainsi qu'il suit : 1,165 en terres labourables, 141 en prés, 9 en vergers, 275 en bois, 33 en landes, 5 en superficie de bâtimens, 52 en routes et chemins, 2 en cours d'eau, et 174 en forêt royale.

On y cultive les céréales, le lin et le colza.

Son produit principal est le blé.

On trouve à Colleret deux moulins à farine, dont l'un est mû par l'eau et l'autre par le vent; plus, une brasserie, trois ateliers de tisserand, une fabrique de sabots, et au hameau d'Ostergnies une carrière abandonnée de marbre vert de Sainte-Anne.

COUSOLRE est situé sur la route de Maubeuge à Beaumont, à dix kilomètres de Solre-le-Château, quinze kilomètres de Maubeuge et vingt-un kilomètres d'Avesnes.

Il est arrosé par deux petites rivières, le Frasy et la Beaumont, par la fontaine de Sainte-Aldegonde et par un ruisseau.

Walbert IV, descendant et successeur des comtes, ou plutôt gouverneur du pays qui depuis reçut le nom de Hainaut, habitait au commencement du septième siècle un château bâti à Cousolre par ses ancêtres. Ce prince, d'une naissance illustre, comptait au nombre de ses aïeux Clodion, roi des Francs. Il épousa, vers l'an 610, Berthile, fille de Bercaire, roi de Thuringe, dame pieuse et douée d'une grande perfection, et de cette union naquirent deux filles, sainte Waudru et sainte Aldegonde. La première épousa Madelgaire, puissant seigneur de la cour du roi Dagobert, qui, au retour d'une expédition qui lui avait été confiée par ce monarque contre les Gascons révoltés, fit construire l'abbaye d'Hautmont, et s'y retira du consentement de sa femme. Celle-ci ne tarda pas à suivre son exemple, et fonda le chapitre de Mons, dont elle fut la première abbesse. Sa sœur, sainte Aldegonde, avait aussi consacré sa vie à la piété; recherchée en mariage par un seigneur Anglais, elle s'enfuit de chez ses parens, passa la Sambre et s'établit dans un lieu couvert de bois, nommé *Malbode*, aujourd'hui Maubeuge, où elle dressa un petit oratoire. Ses père et mère moururent peu de temps après; se trouvant plus libre, elle se rendit au monastère d'Hautmont, où elle reçut le voile des mains de saint Amand et saint Aubert, évêques, après quoi elle retourna dans son oratoire, et convertit ce simple ermitage en une abbaye de filles nobles, qu'elle dota de tous ses biens.

Sainte Aldegonde avait établi un couvent de douze religieuses à Cousolre, près des tombeaux du comte Walbert et de la comtesse Berthile. Étant allée le visiter en 664, elle y mourut d'un cancer qu'elle portait au sein, et fut inhumée dans cette maison auprès des restes de ses auteurs. Cependant son corps fut transféré à Maubeuge en 690, par les soins de sainte Adeltrude, sa nièce, fille aînée de sainte Waudru, qui lui avait succédé dans la dignité d'abbesse.

Le monastère de Cousolre et l'église qui en dépendait n'existent plus. Ces édifices ont été détruits vers l'an 1550; le terrain sur lequel ils se trouvaient conserve encore le nom de *Vieux-Moutier*.

Ce village dépendait autrefois de la prévôté de Maubeuge. La cure et un bénéfice fondé dans l'église paroissiale étaient à la nomination de l'abbesse du chapitre de cette ville.

Les archives communales de Cousolre renferment des registres de baptêmes qui remontent à l'an 1670.

En septembre 1793, un corps de 10,000 Autrichiens et émigrés se présenta pendant la nuit pour cerner le village, où se trouvaient un escadron de cavalerie et un bataillon d'infanterie français; mais la colonne ennemie destinée à couper les communications au midi étant arrivée trop tard, nos soldats eurent le temps de se retirer sur Solre-le-Château, sans autre perte que celle de quelques hommes.

Cousolre a une population de 1,226 habitans, dont 30 indigens et 6 mendians.

Son territoire a une superficie de 2,069 hectares, ainsi divisés : 1,033 en terres à labour, 196 en prés, 555 en bois, 177 en forêt royale, 7 en fonds d'habitations, 50 en routes et chemins, 7 en rivières et ruisseaux, et 44 en terrains incultes.

On y cultive le froment, le méteil, le seigle, l'orge d'hiver, l'avoine, les féveroles, le trèfle et les pois.

Ses productions principales sont le méteil et l'avoine.

Ce village est important par son industrie; on y trouve six carrières importantes de marbre, 5 scieries de marbre, 2 forges, 1 platinerie, 1 fenderie, 1 moulin à farine, tous mus par l'eau, 6 chantiers à travailler et polir le marbre, une brasserie et 3 ateliers de tisserand.

CROIX est situé sur la route vicinale de Bavay à Péronne, à cinq kilomètres du Catteau, neuf kilomètres de Solesmes et autant de Landrecies, son chef-lieu de canton.

Le roi Childebert donna à l'abbaye de St.-Denis, par un diplôme du 12 mars de l'an 705, la chapelle de Croix et le fisc de Solesmes avec ses dépendances.

Par lettres du mois de mai 1260, la comtesse Marguerite de Hainaut déclare avoir donné à Baudouin dou Castel, son féal et son sergent, à ses hoirs à toujours, la part qui lui appartenait par indivis avec le seigneur de Bouzies, dans un *flosc* situé à Croix, près Forest, appelé la Margèle, pour la tenir des comtes de Hainaut, à charge de six deniers de cens annuel au receveur des briefs de Forest.

La population de ce village est de 503 habitans, y compris 189 indigens et 10 mendians.

Sa surface territoriale est de 397 hectares, dont 319 en terres à labour, 31 en prés et pâtures, 27 en houblonnières, 3 en jardins, 4 en bruyères, 3 en fonds d'habitations, 9 en routes et chemins, et 1 en ruisseau.

On y cultive le blé, l'orge d'hiver, le seigle et l'avoine.

Son produit principal est le houblon.

Il existe à Croix une brasserie et un moulin à farine.

DAMOUSIES est situé sur la petite rivière de Solre, à sept kilomètres de Maubeuge et quinze kilomètres d'Avesnes.

L'église de ce village est très-ancienne, mais on ne peut préciser l'époque de son érection; elle existait cependant au commencement du 14.e siècle, ainsi que l'annoncent deux épitaphes que l'on voit encore dans cette église; ce sont celles de Gobier, de Damousies, décédé en 1315, et de Jehan Louvial, métayer, de Glarge, mort en 1328.

D'après la tradition locale saint Vincent (Madelgaire), fondateur du monastère d'Haumont, en 646, avait détaché plusieurs de ses religieux pour défricher un terrain à Raimond, près Damousies; parmi eux se trouvaient des prêtres qui célébraient l'office divin en ce village, dans une chapelle érigée sur un terrain inculte qui a conservé le nom de Vieux-Moutier, et dont on voyait encore les fondemens en 1789. Il n'existait pas d'église à cette époque dans les agrégations d'habitans des lieux aujourd'hui connus sous les noms de Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Damousies, Obrechies et Wattignies; les populations catholiques de ces lieux se rendaient les jours de fête au Moutier, qui se trouvait au centre.

Damousies était au nombre des trente villages qui composaient la pairie d'Avesnes, au temps des comtes de Hainaut.

Une maison de ce village fut brûlée en 1793, lors des combats qui eurent lieu entre les Français, commandés par Jourdan, et les troupes autrichiennes formant le blocus de Maubeuge.

La bataille de Wattignies, qui eut pour résultat la levée du siége de cette place, s'est donnée à une demi-lieue de Damousies.

A l'extrémité du territoire de cette commune existe un monticule surmonté d'un plateau très-étendu ayant une superficie d'environ 65 hectares. C'est là que l'armée russe, commandée par le général Woronzoff, manœuvra pendant les étés de 1816, 1817 et 1818. L'empereur Alexandre, le roi de Prusse, les grands-ducs de Russie, Constantin, Michel et Nicolas, le prince royal des Pays-Bas, les princes russes Wolkonsky, Menzikoff, Ouwaroff, Czernikoff, lord Wellington, le duc de Devonshire, le duc de Kent, le général Congrève et beaucoup d'autres personnages vinrent, pendant ces trois années assister aux manœuvres sur ce plateau ordinairement désert et sauvage, et qui alors présentait un aspect très-animé. Les troupes russes étaient campées au revers du mont, sur le territoire de Dimechaux.

En octobre 1831, la deuxième division d'infanterie de l'armée du Nord vint à son retour de Belgique s'établir sur le même plateau. Le maréchal Gérard y fit construire par les soldats environ mille baraques; les ducs d'Orléans et de Nemours se rendirent souvent sur les lieux pour visiter et encourager les travailleurs. En 1833, les baraques furent achevées et réparées, et une division de l'armée du Nord occupa le camp depuis le 15 juillet jusqu'au 15 octobre.

La route projetée de Maubeuge à Solre-le-Château doit traverser le village de Damousies.

Damousies a une population de 227 habitans, y compris 25 indigens.

Sa surface territoriale consiste en 497 hectares, dont 371 en terres à labour, 59 en prés, 3 en vergers, 16 en bois, 36 en landes, 2 en propriétés bâties, 9 en routes et chemins, et 1 en rivière.

On y cultive l'épeautre, le méteil, le seigle, l'avoine et le trèfle. Ce n'est qu'à force d'engrais qu'on y obtient un peu de froment.

Ce village possède un atelier de tisserand et une fabrique de sabots.

DIMECHAUX est situé à quatre kilomètres de Solre-le-Château et douze kilomètres d'Avesnes.

Ce village fut en partie le théâtre de la mémorable bataille de Wattignies, gagnée par les troupes françaises sur les Autrichiens, le 16 octobre 1793.

Pendant les années de triste souvenir où une partie du territoire français était occupée par les armées étrangères, les Russes avaient établi un camp à Dimechaux et y exécutaient quelquefois de grandes manœuvres. L'empereur de Russie et le roi de Prusse y vinrent, en 1817, passer une revue. (Voyez l'article Damousies.)

La population de Dimechaux est de 252 habitans, dont 8 indigens et 4 mendians.

Sa superficie est de 474 hectares, savoir : 290 en terres labourables, 80 en prés, 11 en bois, 76 en landes, 2 en fonds d'habitations, 13 en routes et chemins, et 2 en ruisseau.

On y récolte le froment, l'épeautre, le seigle et l'avoine.

On trouve en ce village une scierie de marbre et une brasserie.

DIMONT est situé à cinq kilomètres de Solre-le-Château et à dix kilomètres d'Avesnes.

Il est arrosé par un ruisseau venant des fontaines de Sars-Poteries et Beugnies.

Une chapelle dépendante de la section d'Offies, ancien village réuni à Dimont, attire tous les ans, au 23 avril, une grande quantité d'habitans des communes voisines.

Une partie de l'infanterie aux ordres du général Duquesnoy traversa le territoire de Dimont, le 16 octobre 1793, pour se porter sur Wattignies, à la rencontre des Autrichiens, qui furent culbutés et mis en déroute.

Dimont a 377 habitans, y compris 3 indigens et 2 mendians.

Sa superficie est de 737 hectares, dont 417 en terres à labour, 249 en prés, 23 en bois, 23 en landes, 3 en fonds de bâtimens, 21 en routes et chemins, et 1 en ruisseau.

On y cultive le blé, le méteil et l'épeautre. Le sol y est si peu fertile qu'on n'y récolte qu'une année sur trois.

Il existe en ce village un moulin à farine et 4 fabriques d'étoffes.

DOMPIERRE est situé sur l'Helpe-Majeure, à cinq kilomètres d'Avesnes, entre les routes de Landrecies à Chimay et d'Avesnes à Berlaimont.

Dans le 7.e siècle plusieurs religieux et prédicateurs d'Hybernie, sollicités par Madelgaire, prince de la cour de Dagobert, plus connu sous le nom de saint Vincent, patron de la ville de Soignies, et par sainte Waudru, sa femme, patronne de la ville de Mons, abandonnent leur patrie, se rendent à Rome avec ce prince, et viennent dans les Gaules pour y convertir nos aïeux à la foi catholique. Ces religieux étaient au nombre de sept; ils prêchèrent la religion séparément dans les diverses contrées du pays. Saint Etton alla à Bienvillers, près Arras, et, de-là, vint s'établir à Fissault (ou Fussiaux), qui était alors un endroit assez considérable et qui n'est plus aujourd'hui qu'un hameau, moitié de Dompierre et moitié de St.-Hilaire.

Saint Etton fonda un monastère près de l'église de Fussiaux, sur l'éminence, à vingt pas de l'angle nord-est que forme le chemin de Dompierre à St.-Hilaire.

Il fut bientôt vénéré de tout le pays et devint l'apôtre de la contrée.

Voulant se construire une demeure dans le bois de Dompierre, il en commença les travaux avec l'aide de ses disciples, mais Jovin, seigneur du lieu, dont le château était situé au *Villé*, territoire de ce village, vint lui-même avec ses gardes pour l'en empêcher, lui posant la main et le glaive sur l'épaule, et le menaçant de la prison. Les histoires du temps prétendent que la main de Jovin resta paralysée sur l'épaule d'Etton, et que par l'intercession du Saint il en obtint la guérison; que Jovin, sa femme et ses enfans, s'étant ensuite convertis à la foi chrétienne, abandonnèrent une partie de leurs biens en faveur des deux monastères.

Cette demeure d'Etton dans le bois de Dompierre était située au lieu où l'on voit encore aujourd'hui une colonne autrefois érigée en l'honneur du Saint. Cette colonne est au bas de la colline, au sud de ce bois, à cent pas à droite du chemin de Dompierre à St.-Aubin.

Saint Etton mourut à Fussiaux, le 8 juillet 654; il y fut enterré dans l'église deux jours après et canonisé à la façon du temps par saint Aubert, évêque de Cambrai.

Fussiaux et son monastère, tous deux placés sur la voie romaine de Bavay à Rheims, furent, dans les 9.e et 10.e siècles, en proie aux incursions des Normands. C'est ce qui détermina les habitans de Fussiaux à établir leurs demeures à St.-Hilaire et à Dompierre.

Le monastère d'Etton existait encore à la fin du 11.e siècle, mais il n'était plus qu'un simple bénéfice que Guillaume de Dompierre donna, en 1162, à l'abbaye de Liessies, avec Dompierre, qui dépendait alors de l'église de Fussiaux.

La donation fut approuvée par Nicolas de Chièvres, évêque de Cambrai, sous la condition que le corps de saint Etton ne pourrait être transféré qu'à Dompierre.

C'est alors qu'on vit s'élever l'église ancienne de cette commune au haut de la colline, à cinquante pas au nord de l'église actuelle.

On y voyait la statue de saint Etton couchée sur une roche produite par le terrain même de cet édifice.

L'église de Dompierre étant achevée, les religieux de Liessies firent bâtir dans ce village une chapelle et un prieuré qui fut restauré plusieurs fois dans la suite. Ce prieuré a été converti, depuis la révolution, en une fort jolie maison de campagne qui appartient, avec le jardin et les étangs, à M.me veuve Groslevin.

Des vieillards assurent avoir assisté à l'office divin dans la chapelle qui avait été construite sur l'emplacement du monastère de Fussiaux.

Parmi les ruines de cette chapelle est une colonne portant une

niche, au-dessous de laquelle on lit l'inscription suivante, gravée dans la pierre : « L'an 654, le 10 juillet, a été enterré le bienheu-
» reux saint Etton; le corps est à Dompierre. Je vous prie de
» nous préserver et nos bestiaux de toutes maladies. »

Le tableau qui décorait le maître-autel de cette chapelle est suspendu sur l'un des murs de l'église de St.-Hilaire. Il est écrit au bas de ce tableau : « *Fusiacum vidit morientem Ettonem : Domum-*
» *petrum corpus possidet*, 654. »

L'église ancienne de Dompierre tombant de vétusté, on vit en 1604 s'élever le clocher et la grande nef de l'église actuelle. En 1767 on fit les deux nefs latérales, et en 1791 on démolit la muraille qui servait de séparation entre cette église et la chapelle des moines. Cette chapelle avait été relevée et embellie ; elle sert de chœur à l'église de Dompierre.

Lors des guerres entre François I.er et Charles-Quint, Louis de Blois, abbé de Liessies, fit transporter à Mons le corps de saint Etton, sous prétexte qu'il y serait plus en sûreté qu'à Dompierre.

Le 24 juillet 1556, Martin Caperus, évêque de Calcédoine et suffragant de Cambrai, procéda à Mons, au milieu d'un concours d'ecclésiastiques et de laïques, à la séparation de la tête et du tronc de saint Etton. Le lendemain ces reliques, qui avaient été conservées à Dompierre pendant plus de 700 ans, furent transportées à Liessies, par autorisation du pape Paul IV.

Les habitans de Dompierre regardèrent ce déplacement comme une véritable spoliation et en conçurent un profond mécontentement qu'ils conservèrent par tradition pendant plus de deux siècles. Ils élevèrent d'abord des réclamations qui furent sans succès et tentèrent tout aussi vainement de faire valoir leurs droits par les voies judiciaires ; plus tard, ce ressentiment s'augmenta par les vexations et les usurpations que les moines commettaient à leur préjudice, ce qui les obligea a soutenir contre eux plusieurs procès dispendieux. Enfin, fatigués des mauvais procédés de ces religieux et voyant que, non contens des avantages qu'ils avaient obtenus à leur détriment, ils cherchaient encore, par ruse, à attirer chez eux les pélerins en les détournant de Dompierre, les habitans prirent un parti violent, s'armèrent de fusils, de haches, de fourches, fléaux et autres instrumens aratoires, et marchèrent, le 29 juillet 1789, vers Liessies, village à la distance de dix-huit kilomètres.

Arrivés devant l'abbaye, une députation élue parmi eux se présenta et exigea la remise des reliques et la réparation des dommages qui leur avaient été faits par les moines. Une requête présentée sous une forme aussi péremptoire devait être accueillie. Ainsi firent les religieux ; ils remirent les reliques avec les titres y

relatifs et ceux des biens de la chapelle de saint Etton; enfin, ils consentirent à ce que les réclamations élevées au sujet de leurs usurpations fussent soumises à un arbitrage.

Enivrés du succès de leur expédition, les gens de Dompierre retournèrent en triomphe en leur village, où ils furent reçus au milieu des acclamations et au son des cloches.

Depuis ce temps, les ossemens de saint Etton demeurèrent à l'église de Dompierre.

Cette église, dont le clocher a 45 mètres d'élévation, renferme des sculptures en bois d'un travail remarquable. Les évènemens de la révolution lui ont enlevé deux cloches et tous ses ornemens, qui étaient nombreux et d'une grande valeur. Les objets d'argent qu'elle a perdus à cette époque pesaient 42 à 43 kilogrammes.

Parmi les pierres sépulcrales qui existent dans l'église de ce village, se trouve celle d'Antoine Buquoy, décédé en 1724, en tête de laquelle on lit les deux vers chronographiques ci-après :

La Mort nat poInt égarD à L'âge,
Le IeVne Le VIeV arIVe à son partage.

Les pélerinages à saint Etton se sont continués jusqu'à l'époque actuelle. Tous les ans, au jour de l'Ascension, les avenues du village de Dompierre sont, dès quatre heures du matin, couvertes de pélerins qui arrivent de plusieurs lieues à la ronde, afin d'invoquer le Saint pour la conservation de leurs bestiaux. Tous ont en main des baguettes de coudrier, dont l'écorce est découpée en spirale. Ces pélerinages donnent lieu dans ce village à une très-grande fête qui dure deux jours et qui y attire un grand nombre de marchands, de bateleurs, saltimbanques, etc.

Le 10 juillet est la fête patronale de Dompierre. On y faisait autrefois à cette occasion une procession avec chars de triomphe, ordinairement précédée d'une représentation à l'instar de celles usitées dans le moyen-âge, et dans laquelle paraissaient saint Etton, ses disciples, ses ouvriers, Jovin et ses gardes, des anges, des bergers, des sauvages, des sybilles et autres personnages.

Le village de Dompierre est situé sur le penchant d'une colline couronnée de bois. Ses habitations sont exposées au sud et entourées de jardins et de vergers. Dans le bas du côteau, l'Helpe-Majeure arrose en serpentant de belles et vastes prairies et fait mouvoir le moulin du village.

Neuf hameaux dépendent de Dompierre; tous sont arrosés par des ruisseaux ou des fontaines qui vont se réunir à la rivière de l'Helpe.

Dans l'un de ces hameaux, celui d'Hujemont, se trouve le châ-

teau de M. de Préseau, ancien député et membre du conseil général du département. Ce monument féodal, bâti en 1610 par l'un des ancêtres du propriétaire actuel, est placé dans une position agréable ; il est flanqué de quatre tours carrées, très-vastes, bien conservé et richement décoré.

Les jardins de cette habitation sont remarquables par leur beauté, leur étendue et surtout par une fontaine magnifique, revêtue de marbre blanc provenant des carrières de Dompierre. Cette fontaine, dont la construction a coûté plus de 20,000 francs dans le dernier siècle, est de forme carrée. On y descend par trois côtés, chacun en face d'une avenue ; ses eaux alimentent quatre étangs et le moulin à farine de M. de Préseau.

La seigneurie de Dompierre appartenait, avant la révolution, à la maison d'Orléans.

Par lettres du 13 juillet 1736, le titre et les droits d'officiers de haute, moyenne et basse justice dans la seigneurie de Dompierre, furent conférés à M. François-Joseph de Préseau d'Hujemont, prévôt-général de la maréchaussée.

En 1751, les mêmes droits furent accordés par le duc d'Orléans à M. Jacques-Marguerite de Préseau d'Hujemont, fils du précédent, pour en jouir à la succession de son père.

M. de Préseau, ancien député, est possesseur d'un beau médailler et de plusieurs tableaux de haut prix.

On voyait avant la révolution, sur l'emplacement de l'ancien cimetière, une pierre très-ancienne, nommée la pierre Détombe (ou des Tombes). Le lundi de Pâques, les jeunes gens qui, ayant atteint l'âge de dix-huit ans, désiraient se faire agréger dans la jeunesse du village, devaient se tenir debout sur cette pierre et la tête découverte, pour entendre lire, par le capitaine de la jeunesse, le réglement prescrit pour se comporter avec honneur et probité. Ils devaient faire serment de l'observer fidèlement, et payer pour leur admission un *lot* (deux litres) de bière. Cette singulière coutume n'est plus en usage.

Le 13 octobre 1793, l'aile gauche de l'armée française, formant une colonne d'environ 12,000 hommes, commandée par le général Fromentin, passa par Dompierre. Elle bivouaqua dans ce village, près le bois de Sassagne, y séjourna le 14, et le 15 au matin se mit en marche à la rencontre de l'aile droite des Autrichiens, qu'elle attaqua sur les territoires de Monceau-Saint-Waast et Bachant. A trois heures du soir, elle dut battre en retraite et traverser de nouveau le village de Dompierre; les blessés furent déposés dans l'église du lieu; plusieurs y moururent.

Cette colonne, trop faible en artillerie, n'avait que des pièces de 4 pour répondre à l'énorme artillerie autrichienne. Elle reçut quelques pièces de 8.

Le lendemain 16, l'armée prit sa revanche à Wattignies.

Les archives communales de Dompierre renferment un grand nombre de pièces anciennes, au nombre desquelles sont les actes de l'état civil, qui remontent à l'année 1635.

Les chemins vicinaux de ce village, qui étaient d'un difficile accès à cause de leur mauvais état, ont été, depuis 1831, empierrés sur une longueur totale de 7,350 mètres. Cette amélioration importante est due aux soins de M. Marit, maire de Dompierre, et au concours volontaire de quelques principaux propriétaires. Le zèle de ce fonctionnaire a procuré aux habitans plusieurs autres travaux d'utilité et de sûreté publiques, tels que construction de batardeau pour prévenir les débordemens de l'Helpe, nivellemens de chemins, percemens d'aqueducs, etc.

Dompierre a une population de 1,020 habitans, y compris 90 indigens; point de mendians.

Son territoire a une superficie de 1,316 hectares, dont 479 en labours, 500 en prés et pâtures, 11 en vergers, 258 en bois, 1 en carrières, 4 en étangs, 10 en landes, 7 en bâtimens, 33 en routes et chemins, et 13 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le froment, l'épeautre, l'avoine, l'orge et le trèfle.

Ses productions principales sont le froment et l'avoine. L'exploitation des nombreuses prairies qui s'y trouvent est la plus importante des ressources agricoles de cette localité. La culture y fait de grands progrès; les terrains en friche diminuent, et dans peu on n'y verra plus de jachères.

Le commerce de ce village consiste dans la fabrication des fromages et la vente du lin. Il y existe en outre deux moulins à farine mus par l'eau, une brasserie, 2 clouteries, 3 carrières de pierres en pleine exploitation, 1 four à chaux, une carrière de marbre non exploitée, et 2 ateliers où l'on fabrique de la serge.

DOURLERS est situé à sept kilomètres d'Avesnes, à gauche de la route de cette ville à Maubeuge.

Plusieurs ruisseaux arrosent son territoire.

Par lettres données en mars 1273, Jean de Hainaut, fils aîné de Jean d'Avesnes, déclare que, par accord entre son père et Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, il a été convenu que ce dernier et ses hoirs auraient pour leur part toute la terre de Dourlers, avec ses appendances, et 300 livres de Hainaut par an, dont jouissait Jean d'Avesnes, son père, sur le vinage d'Avesnes.

En 1308, Béatrix, fille de Bauduin d'Avesnes, veuve de Henri III, comte de Luxembourg, se deshérita, au profit de ses fils Henri et Wallerand, de diverses terres situées en Hainaut, entr'autres de la terre de Dourlers.

Cette terre passa peu d'années après, avec celles de Pont-sur-Sambre, Aymeries, Dautignies, Hargnies, Quarts et Raismes, en la possession de Jean, roi de Bohême, de Pologne et comte de Luxembourg. Ce roi, en septembre 1321, prêta foi et hommage au comte de Hainaut, comme seigneur de ces villages.

En 1334, le même roi Jean vendit les terres ci-dessus mentionnées, y compris celle de Dourlers, au comte de Hainaut, pour la somme de 700,000 florins.

Ces possessions changèrent encore de maître dans le même siècle. Elles appartenaient en 1372 à l'empereur Charles IV, qui, par lettres du 24 juin de cette année, déclara que, dans le cas où Wenceslas, son frère, duc de Luxembourg, Limbourg et Brabant, décéderait sans enfans, les villes et châteaux d'Aymeries, Pons, Sars-Dourlers et Raismes, dont il était seigneur, appartiendraient au comte de Hainaut.

La seigneurie de Dourlers appartenait en 1789 au comte de Normont.

L'église de ce lieu est très-ancienne; on croit qu'elle a été bâtie il y a environ quatre cents ans.

Au nord du village se trouve un reste de muraille de 19 mètres de long, 90 centimètres d'épaisseur et 1 mètre de hauteur; on pense que c'est un reste de l'aqueduc de Floursies à Bavai.

Le titre le plus ancien des archives communales de Dourlers est un registre contenant les actes de l'état civil de 1592 à 1620.

Plusieurs combats eurent lieu à Dourlers en 1792, entre les Français et les Autrichiens. Une ferme et treize maisons furent incendiées par des obus, et le clocher de l'église fortement endommagé par les boulets. L'année suivante, le 15 octobre, ce même territoire fut le théâtre d'un engagement très-vif qui fut le prélude de la bataille de Wattignies. La division du général Balland, forte de 13,000 hommes, attaqua trois fois les hauteurs situées près des ravins de Dourlers et occupées par les Autrichiens; trois fois elle fut repoussée et définitivement obligée de se retirer avec une perte de 1,000 hommes. Le lendemain, pendant que l'aile droite des Français opérait sur Wattignies, la même division marcha de nouveau contre la position de Dourlers défendue par les grenadiers bohémiens. Ceux-ci ne purent tenir contre l'intrépidité de nos jeunes soldats et durent quitter le terrain, non sans éprouver dans leur retraite une perte considérable.

La population de Dourlers est de 738 habitans, au nombre desquels on compte 148 indigens et 16 mendians.

Sa surface territoriale est de 870 hectares, dont 527 en labours, 243 en prés, 8 en vergers, 32 en bois, 8 en landes, 5 en fonds d'habitations, 44 en routes et chemins, et 3 en ruisseaux.

On y cultive l'épeautre, le blé, l'avoine, les vesces et le trèfle.

Il existe en ce village une clouterie occupant 130 ouvriers, 2 brasseries, 2 petites fabriques de saye et 1 four à chaux.

ECCLES est situé à quatre kilomètres de Solre-le-Château et à dix-sept kilomètres d'Avesnes.

Jean, seigneur d'Eccles, Wautier de Bousies, Jean Sausset, seigneur de Boussois, et autres, signèrent comme témoins pour Guillaume, comte de Hainaut, le traité passé à Bruxelles, le mardi avant la Saint-Simon-Saint-Jude 1329, entre ce comte et Jean, duc de Brabant, par lequel fut arrêté le mariage de Jean, fils de ce dernier, et d'Isabelle, fille du comte de Hainaut, sous peine de 100,000 livres de dédit.

Lambert de Salles et Colard Maton possédaient, en 1437, plusieurs fiefs situés à Eccles et dépendant de la pairie de Barbançon.

La colonne de troupes françaises aux ordres du général Beauregard occupait la position d'Eccles lors de la bataille de Wattignies en 1793.

Ce village a une population de 161 habitans, 8 indigens et 4 mendians compris.

Sa superficie est de 346 hectares, dont 134 en terres labourables, 53 en prés, 140 en bois, 1 en canal, 8 en landes, 1 en propriétés bâties, 8 en routes et chemins, et 1 en cours d'eau.

On y récolte le froment, le méteil, le seigle et l'épeautre.

Ses productions principales sont le méteil et l'épeautre.

Eccles ne possède aucun établissement industriel.

ECLAIBES est situé près de la route d'Avesnes à Maubeuge, à dix kilomètres de la première et neuf kilomètres de la seconde de ces deux villes.

La terre d'Eclaibes servit jadis d'apanage à un cadet de la maison de Chièvres sortie de Gérard de Roussillon, qui fut duc de Bourgogne sous le règne de Charles-le-Chauve.

Le 12 octobre 1256, Gérard de Sclairbes (d'Esclaibes) et plusieurs autres chevaliers, se constituèrent cautions pour Jean et Bauduin d'Avesnes, de l'observation d'un traité qu'avaient fait ceux-ci avec Marguerite, comtesse de Flandre, le comte Guy et Jean de Dampierre, ses enfans.

Les gens du comte de Hainaut avaient arrêté, en 1282, un homme dans le fief et même dans la maison de Gérard d'Esclaibes, vassal de Pierre, fils du roi de France, comte d'Alençon et de Blois, et seigneur d'Avesnes. Ce dernier réclama contre cette violation de privilège, et, par un accord fait au mois de mai de la même année, il fut convenu, entre lui et le comte de Hainaut,

que cette arrestation ne pourrait préjudicier pour l'avenir à l'une ni à l'autre des deux parties.

L'ancien château féodal d'Esclaibes existait encore il y a peu d'années. Il a été démoli en 1818; il n'en reste plus aujourd'hui que les murs délabrés de l'enceinte, les fondemens de l'habitation et de trois tours, une quatrième encore debout, deux ponts, où sont les poulies qui ont servi aux ponts-levis.

On y voit deux inscriptions, dont l'une porte la date de 1549 et l'autre celle de 1556.

Ce village est le lieu de naissance de Dumées, jurisconsulte célèbre, qui a rédigé et commenté la *Coutume du Hainaut*.

La population d'Eclaibes est de 276 habitans, dont 24 indigens et 4 mendians.

Son territoire comprend 485 hectares ainsi divisés : 240 en labours, 61 en prés, 2 en vergers, 143 en bois, 2 en fonds de bâtimens, 16 en routes et chemins, 1 en cours d'eau et 20 en terrains incultes.

On y cultive le froment, le méteil, l'épeautre, le seigle, le scourgeon, l'orge, l'avoine, les féveroles, les pois, les vesces et les pommes de terre.

Ses productions principales sont le froment et l'épeautre.

Il existe en ce village deux moulins à farine et une briqueterie.

ÉCUELIN est situé à neuf kilomètres d'Avesnes et à huit kilomètres de Berlaimont.

Une fontaine qui jaillit au sein de ce village forme un ruisseau qui se jette dans la Sambre à une lieue de là.

Écuelin, qui n'avait en 1789 que 55 habitans, en a aujourd'hui 148. On n'y compte ni indigens, ni mendians.

Sa superficie comprend 340 hectares, dont 210 en terres à labour, 61 en prés, 2 en vergers, 43 en bois, 13 en forêt royale, 1 en fonds d'habitations, 8 en routes et chemins, 1 en ruisseau et 1 en terrains incultes.

On y cultive le froment, l'épeautre, le méteil, le seigle et le scourgeon.

Son produit principal est l'épeautre.

Il existe en ce village une fabrique de sabots et un atelier de tisserand.

ELESMES est situé à cinq kilomètres de Maubeuge et à vingt-trois kilomètres d'Avesnes.

Il existe en ce village un terrain que l'on appelle *l'Hôpital*. Ce nom lui a été transmis par tradition sans qu'on en connaisse l'origine; seulement on présume qu'il y a existé dans des temps très-anciens un établissement destiné au traitement des malades. On y

a bâti en 1771 un moulin à farine, qui, ainsi que le fonds, appartient aux pauvres. Dans les fouilles que l'on fit alors pour asseoir ce moulin, on a trouvé plusieurs médailles à l'effigie d'Auguste et de Tibère.

Elesmes paraît avoir été autrefois plus important qu'il n'est aujourd'hui, si l'on en juge par les ruines qu'on y a découvertes et par les noms de *marché* et autres, que plusieurs parties du village maintenant inhabitées ont conservés.

La population d'Elesmes est de 453 habitans, dont 80 indigens environ et 12 mendians.

Sa surface comprend 623 hectares, savoir : 499 en terres labourables, 98 en prés, 5 en vergers, 2 en bois, 1 en étangs, 3 en propriétés bâties, 2 en cours d'eau et 13 en routes et chemins.

Le territoire de ce lieu est très-fertile ; on y cultive le froment, le seigle, le scourgeon, l'avoine, les pois, les fèves, le colza, le lin, et depuis peu de temps les betteraves.

Ses productions principales sont les céréales.

La principale industrie des habitans, après l'agriculture, consiste à élever des chevaux, des bêtes à cornes, porcs, moutons et olailles.

On construit en ce moment à Elesmes une fabrique de sucre de betteraves ; il y existe un moulin à farine et un atelier de tisserand.

ENGLEFONTAINE est situé à sept kilomètres du Quesnoy, à gauche de la chaussée vicinale de Bavai à Péronne.

Robert de Beaucamp, chevalier, avait prêté une somme d'argent à l'abbaye de Maroilles et n'avait pu en obtenir le remboursement. Les difficultés élevées à ce sujet furent soumises à un arbitrage, par suite duquel l'abbé et les moines de Maroilles assignèrent par lettres du mois d'octobre 1299, à Marie, femme dudit Robert, et à Robert, leur fils aîné, 220 livrées de terre à recevoir tous les ans, pendant leur vie, sur les dîmes et terrages qui leur appartenaient à Englefontaine et autres lieux.

Vers l'an 1310, Jean d'Obrirch, chevalier, sire d'Englefontaine, vendit au comte de Hainaut les villes, forteresses, manoir et dépendances d'Englefontaine, qu'il tenait dudit comte en fief et hommage.

Ce village a tiré la seconde partie de son nom d'une fontaine, dont les eaux étaient en grande réputation pour leur vertu prétendue miraculeuse. Cette source, nommée les fontaines Saint-Georges, attirait avant la révolution un nombre considérable de pélerins ; elle est encore très-fréquentée aujourd'hui.

Les habitans d'Englefontaine ont éprouvé de grandes pertes en 1793, par le séjour qu'y firent les Autrichiens. Cette commune a

été presque entièrement ruinée par suite de l'invasion de 1815. Les troupes étrangères l'ont traversée pendant plus de six mois, y commettant toutes sortes d'excès et de violences; elle a logé un détachement de troupes russes pendant tout le temps de l'occupation, et elle a dû même faire construtie pour ces troupes une caserne qui a coûté plus de 20,000 francs, et qu'elles n'ont habitée que pendant environ quarante jours.

Englefontaine a une population de 1,572 habitans, dont 400 indigens et 30 mendians.

Son territoire comprend 408 hectares ainsi divisés : 195 en terres à labour, 175 en prés, 9 en jardins, 1 en bois, 1 en pièces d'eau, 9 en propriétés bâties et 15 en routes et chemins.

On y récolte principalement le froment.

Il y existe 19 fabriques de poteries, 15 fabriques de tuiles, pannes et carreaux, 2 brasseries et 1 moulin à farine. Plusieurs habitans font le commerce de bois.

EPPE-SAUVAGE est situé sur l'extrême frontière, à dix-sept kilomètres d'Avesnes et à neuf kilomètres du bourg de Trélon.

Ce village est ainsi nommé à cause de sa position sur l'Helpe-Majeure, et dans un lieu entouré de pâturages et de bois qui lui donnent un aspect solitaire. On y trouve cependant de beaux points de vue; ses bois, ses vallées, ses deux rivières offrent à l'œil des tableaux pittoresques et agréables.

Une petite chapelle située près de la ferme de Linière a été réunie à l'église d'Eppe-Sauvage en 1140.

Le 6 février 1651, le général Rose, commandant les troupes allemandes au service de France, ravagea Eppe-Sauvage et plusieurs autres villages du Hainaut.

Un curé d'Eppe obtint en 1687 un jugement contre l'abbaye de Liessies, et voulut le mettre à exécution; mais les moines, plus puissans que lui, firent révoquer la sentence et condamner le curé aux dépens.

On a trouvé en 1835, dans un champ de ce village deux petites meules en granit de vingt pouces de diamètre; toutes deux sont taillées en petits rayons sur une surface qui, à l'une est convexe, et à l'autre concave. On croit qu'elles ont servi dans des temps reculés à un moulin à bras.

La population d'Eppe-Sauvage n'était en 1803 que de 585 habitans; elle en comprend aujourd'hui 823, dont 102 indigens et 3 mendians.

Son territoire a une superficie de 1666 hectares, savoir : 791 en prés, 791 en bois, 5 en vergers, 3 en fonds d'habitations, 44 en routes et chemins, 12 en rivières et 20 en terrains incultes.

Il n'y existe point de terres à usage habituel de labour.

Les productions particulières à cette localité sont celles que procurent les prairies naturelles que l'on défriche de temps en temps, pour y mettre d'abord de l'avoine, puis du froment ou de l'orge, et que l'on rétablit ensuite en nature de prairies.

La principale industrie des habitans consiste à élever et engraisser des bêtes à cornes.

Il existe en ce village 2 marbreries, 1 brasserie, 2 moulins à farine, plusieurs fabriques de bas et 2 fabriques de sabots.

ETH est situé sur l'ancienne voie romaine de Bavay à Valenciennes, à dix kilomètres de ces deux villes, et à onze kilomètres du Quesnoy, son chef-lieu de canton.

Ce village est arrosé par le Saor, ruisseau venant de Bry. Sa situation pittoresque et variée en fait un agréable séjour.

On a trouvé en 1825, dans un champ de ce lieu, environ vingt tombeaux anciens en pierre bleue, dans l'un desquels était un squelette encore entier, ayant la tête appuyée sur la main. On y trouva aussi plusieurs fers de lance et un vase de terre contenant une hache couverte de rouille.

La population d'Eth est de 302 habitans, y compris 20 indigens.

Sa superficie est de 278 hectares, dont 232 en terres à labour, 8 en prés, 17 en vergers, 12 en bois, 3 en propriétés bâties, 5 en routes et chemins, et 1 en ruisseaux.

On y récolte le blé, l'orge, le seigle, les féveroles, l'avoine, le colza et les pommes de terre.

Son produit principal est le blé.

On trouve en ce village une brasserie et un atelier de tisserand.

ÉTRŒUNGT est situé sur l'Helpe-Mineure, à droite de la route de Paris à Maubeuge, et à sept kilomètres d'Avesnes.

L'ancienne voie militaire de Bavay à Rheims traverse ce village.

M. Lebeau, dans son intéressant ouvrage sur les antiquités de l'arrondissement d'Avesnes, pense avec le P. Wastelin, qu'Étrœungt n'est autre que *Duronum*, cité dans l'itinéraire d'Antonin comme placé à douze milles de Bavay. Son opinion est fondée sur la position géographique du lieu et sur ce que des décombres, des fragmens de tuiles romaines, des débris d'anciens vases, sont répandus dans les champs entre le bourg et la chaussée Brunehaut; que des restes de maçonnerie sont enfouis de chaque côté de la chaussée, et que des médailles et autres antiquités y ont été trouvées, ce qui annonce évidemment que ces lieux étaient autrefois couverts d'habitans.

Parmi les ruines de Duronum sont les restes d'un chemin de

communication, recouvert seulement de la terre nécessaire à la culture; près de l'Helpe-Mineure se voient encore les fondemens d'un château fort, sous lequel existent plusieurs caveaux recouverts par des voûtes en belles pierres taillées et parfaitement conservées.

On a trouvé, en 1812, dans les fouilles qui furent faites chez un habitant d'Étrœungt, un tombeau dans lequel était un faisceau de clefs courtes, dont les anneaux étaient d'une largeur démesurée, et une médaille frappée en l'honneur de deux jeunes espagnols, dont l'un expira en apprenant la mort de son ami, tué en 1650, au siége de La Capelle. L'épitaphe de ces deux soldats est dans l'église d'Avesnes.

Un autre tombeau fut découvert, en 1819, dans le voisinage de ce lieu, près de la chaussée romaine. Il renfermait une urne renversée et des armes couvertes de rouille.

Par lettres du 8 mars 1238, Gautier, seigneur d'Avesnes, donna à Bouchard, son frère, et à ses hoirs, la terre d'Estroen (Etrœungt) avec ses dépendances et 300 livres à recevoir annuellement sur le vinage, le forage, le tonlieu et la halle d'Avesnes.

L'empereur Bauduin, partant pour la croisade, avait confié Marguerite de Flandre, sœur de la comtesse Jeanne, à ce même Bouchard d'Avesnes, qui était chantre de l'église de Laon et chanoine de celle de Tournai. Bouchard, quoique sous-diacre, enleva Marguerite, sous promesse de mariage, et l'épousa. Sur les plaintes de la comtesse, le pape Innocent III excommunia ce sous-diacre et lui enjoignit de faire satisfaction à la comtesse en quittant Marguerite. Bouchard, loin de déférer à ces commandemens, sollicita une dispense des ordres et la permission de garder Marguerite; mais Honorius, successeur d'Innocent, réitéra l'excommunication aux instances de la comtesse, et ordonna à l'archevêque de Rheims de sévir contre lui. Rien ne put intimider Bouchard. Innocent lui avait prescrit pour pénitence d'aller à Jérusalem après avoir quitté sa femme et de rester dans l'état ecclésiastique. Il fit en effet le voyage, mais à son retour il s'attacha de nouveau à Marguerite, dont il avait deux fils, et se retirant au château d'Étrœungt, que Gauthier, son frère, lui avait cédé, il dit qu'il aimerait mieux endurer les plus grands supplices que de quitter son épouse. Il ne put cependant la conserver long-temps. On l'arrêta à Gand en 1218 (1) et il eut la tête tranchée à Rupelmonde. Ses enfans, Jean et Bauduin d'Avesnes, furent légitimés, et, en 1246, mis en pos-

(1) Ce ne peut être en 1218, puisqu'il reçut en 1238 seulement, de Gauthier, son frère, le don de la terre d'Étrœungt.

session du Hainaut. Marguerite ayant épousé en secondes noces un Dampierre, les enfans qui naquirent de ce mariage eurent la Flandre (1).

La terre d'Etrœungt fut donnée, en 1283, par Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, à Florent son frère. La princesse de Morée, veuve de ce dernier, en 1297, fut reçue par Huon de Chatillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes, à l'hommage de cette terre qui, huit ans après, en 1305, passa à la duchesse d'Athènes, fille de Florent d'Avesnes et de la princesse de Morée.

En 1241, Gobert d'Étrœungt, qui combattait dans l'armée de l'empereur Othon, fut fait prisonnier par les Français à la bataille de Bouvines.

Le sieur de Montigny, en 1243, voulant couper les vivres aux habitans de Valenciennes révoltés contre Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, fut défait près d'Étrœungt.

Étrœungt fut pris, en 1543, ainsi que Glageon et Trélon, par les troupes de François I.er opérant contre celles de Charles-Quint.

Le baron d'Estroeng, qui servait dans un régiment espagnol, fut fait prisonnier, en 1650, à Hanapes, près d'Aubenton, par un corps de troupes françaises.

En 1793, l'armée française, aux ordres du général Jourdan, traversa Étrœungt, venant de Guise et se rendant aux positions de Dourlers et Wattignies, où elle gagna la bataille connue sous ce dernier nom.

Le 16 juin 1815, Napoléon, précédé de la garde impériale, passa également dans le bourg d'Étrœungt, se dirigeant sur la frontière.

Le duc d'Orléans possédait, avant la révolution, la baronie d'Étrœungt, avec les paroisses de Féron et La Rouillies. Les habitans de ces trois villages étaient exempts de tous droits domaniaux et autres impôts établis par les criées de Mons, ainsi que du contrôle des actes et des courtiers-jaugeurs, inspecteurs aux boissons et aux boucheries, droits d'usage, etc.

La juridiction de cette baronie était une prévôté, ressortant directement du parlement de Flandre.

Étrœungt dépend aujourd'hui de la justice de paix du canton d'Avesnes-sud. Il est le chef-lieu d'un décanat et d'un bataillon de garde nationale.

Il a une foire qui commence tous les ans au 12 novembre et dure trois jours ; un franc-marché le premier jour de chaque mois et un marché hebdomadaire tous les jeudis.

---

(1) Lelong, *Histoire du diocèse de Laon.*

Dix-sept hameaux dépendent de ce bourg, dont la population totale est de 1,987 habitans, y compris 297 indigens et 11 mendians. Cette population n'était que de 1,390 en 1803.

La superficie de ce territoire est de 2,471 hectares, dont 907 en terres labourables, 1,399 en prés, 17 en vergers, 25 en bois, 1 en carrières, 10 en landes, 15 en bâtimens, 82 en routes et chemins, et 15 en rivières et ruisseaux.

On y récolte le froment, l'épeautre, le seigle et l'avoine.

Son produit principal est l'épeautre.

Étrœungt possède des carrières importantes de pierres à bâtir qui occupent un assez grand nombre d'ouvriers. On y fait le commerce de lin. Il y existe en outre plusieurs fabriques de tissus en laine, fil et coton, 2 brasseries, une tannerie, une clouterie, une teinturerie, une filature de coton et 3 moulins à farine.

POPULATION.

Naissances. — 1834.

ARRONDISSEM.	Enfans légitimes.		Enfans naturels reconnus.		Enfans naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque...	1713	1693	53	61	77	68	3665
Hazebrouck..	1800	1673	12	12	89	92	3678
Lille........	4951	4882	208	194	432	417	11084
Cambrai.....	2556	2537	72	58	199	185	5607
Avesnes......	1750	1561	41	26	96	122	3596
Douai........	1426	1366	65	52	119	121	3149
Valenciennes.	2063	1925	86	70	141	137	4422
TOTAL....	16259	15637	537	473	1153	1142	35201

Mariages. — 1834.

ARRONDISSEMENS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
Dunkerque.........	622	53	108	42	825
Hazebrouck.........	623	34	129	32	818
Lille...............	2162	121	304	65	2652
Cambrai............	1175	50	166	72	1463
Avesnes............	944	34	72	22	1072
Douai..............	656	41	96	27	820
Valenciennes.......	936	62	131	41	1170
TOTAL......	7118	395	1006	301	8820

Décès. — 1834.

ARROND.	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque..	1043	649	585	610	93	6	»	2986
Hazebrouck.	926	522	589	794	143	13	»	2987
Lille.......	2312	2480	1804	2129	360	27	1	9113
Cambrai....	1066	1106	746	826	192	19	»	3955
Avesnes....	582	576	565	704	250	36	»	2713
Douai......	564	750	822	786	144	22	»	3088
Valenciennes...	838	903	653	757	177	13	»	3341
TOTAL...	7331	6986	5764	6606	1359	136	1	28183

La balance des naissances et des décès pendant l'année 1834 présente, pour les premières, un excédant de 7,018, qui, ajouté aux 991,373 individus formant la population générale au 31 dé-

cembre de l'année précédente, élève le total de cette population au 1.er janvier 1835, à 998,391 ames. C'est ce qui résulte du tableau ci-après :

ARRONDISSEMENS.	Population au 1.er janvier 1834.	Accroissement en 1834.	Perte en 1834.	TOTAL au 1.er janvier 1835.
Dunkerque..........	96791	679	»	97470
Hazebrouck.........	104038	691	»	104729
Lille................	293370	1971	»	295341
Cambrai............	152996	1652	»	154648
Avesnes............	128154	883	»	129037
Douai...............	92651	61	»	92712
Valenciennes........	123373	1081	»	124454
TOTAL......	991373	7018	»	998391

Les tableaux qui précèdent annoncent que la population du département s'est augmentée, en 1834, de 7,018 individus, c'est-à-dire de 7 environ pour 1,000 habitans.

Les divers arrondissemens prennent part d'une manière inégale dans cet accroissement; ceux de Dunkerque, Hazebrouck et Avesnes y figurent dans une proportion rapprochée du terme commun; celui de Lille est un peu au-dessous, mais les arrondissemens de Cambrai et Valenciennes sont les plus favorisés, car l'augmentation y est pour le premier de 11, et pour le second de 9 sur 1,000 individus.

L'arrondissement de Douai, qui avait obtenu en 1833 un accroissement de 980 habitans, n'a cette année qu'un excédant de 61 ames. Cette différence provient de ce que les décès, qui ordinairement s'élèvent dans cette localité à 2,450 environ, et dont le nombre n'a été en 1833 que de 2,067, présentent pour 1834 un effectif de 3,088. Nous ignorons s'il est possible d'assigner une cause à cette surabondance d'extinctions.

Le nombre total des décès dans le département est presque le même qu'en 1833; cependant il est un peu supérieur à la proportion commune. Ce qui est à remarquer, c'est que les enfans au-dessous d'un an, dont la mortalité est de 6,500 à 6,700 au plus par année, y contribuent pour 7,331, et que, par compensation, ceux d'un an à 15 n'y sont repris que pour un nombre de 5 à 600 au-dessous de la moyenne ordinaire.

Les décès se divisent par sexe ainsi qu'il suit : Mâles : garçons, 9,606; hommes mariés, 3,116; veufs, 1,538. Femelles : filles, 8,626; femmes mariées, 2,906; veuves, 2,391. Total, 28,183.

Les quatre premiers mois de l'année sont ceux où la mortalité a été la plus grande; en revanche, ils ont fourni à la population le plus grand nombre de nouveaux-nés.

Les naissances se sont élevées en 1834 à 35,201; jamais elles n'avaient atteint ce chiffre. L'arrondissement de Cambrai et l'arrondissement de Lille sont ceux chez lesquels la production a le plus augmenté.

Un accroissement considérable a eu lieu également parmi les mariages; il en a été célébré 8,820, et ce nombre, comparé à la moyenne des années antérieures, qui est de 7,173 seulement, présente un excédant de 1,757 ou de près d'un quart.

Il résulte de ces détails que la population du département a entièrement repris la marche ascendante qu'elle suivait invariablement il y a quelques années. L'augmentatton qui sera constatée pour 1835 portera sans doute cette population à plus d'un million d'ames.

Villes et communes dont la population s'élève à plus de 3,000 habitans.

Lille	69073	Cassel	4234
Dunkerque	24937	Quesnoy-sur-Deûle	4209
Valenciennes	18953	Gravelines	4193
Douai	18783	Steenvoorde	4022
Roubaix	18187	Wormhoudt	4020
Tourcoing	17973	Morbecque	3979
Cambrai	17646	Fresnes	3868
Bailleul	9823	Hondschoote	3833
Saint-Amand	8734	Halluin	3750
Hazebrouck	7522	Landrecies	3726
Wattrelos	6791	Linselles	3547
Estaires	6504	Iwuy	3458
Armentières	6338	Orchies	3425
Maubeuge	6240	Caudry	3343
Bergues	5962	Wambrechies	3322
Le Catteau	5946	Flines-lez-Raches	3241
Wazemmes	5942	La Gorgue	3225
Merville	5854	Nieppe	3221
Condé	5350	Le Quesnoy	3191
Comines	5316	Avesnes	3166
Solesmes	4995	Catillon	3151
Steenwerck	4747	Marcq-en-Barœul	3132
Anzin	4255	Annœullin	3053

ORDRE POLITIQUE.

PAIRS DE FRANCE APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DU NORD.

M. le lieuteuant-général comte Guilleminot.
M. le comte d'Haubersart:
M. le lieutenant-général comte Corbineau (G. O. ✻).

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Conformément à la lôi du 19 avril 1831, le département du Nord est divisé en douze arrondissemens électoraux qui nomment chacun un député.

Voici la désignation de ces arrondissemens et celle des députés élus dans chacun d'eux en 1834 :

1.er Lille (ville), cantons Centre et Ouest. — M. Delespaul, substitut du procureur du Roi, à Lille.

2.e Lille (ville), cantons Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest. — M. le baron de Brigode, ✻, maire, à Annappes.

3.e Lille (arrondissement), moins les cantons de la ville. — M. Hennequin, avocat, à Paris.

4.e Douai (ville), trois cantons. — M. le comte de Montozon, maire, à Lallaing.

5.e Douai (arrondissement), moins les trois cantons de la ville. — M. Martin fils, ✻, procureur-général à la cour royale de Paris.

6.e Dunkerque (ville), deux cantons. — M. le comte Roger (Édouard), à Paris.

7.e Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. de Lamartine.

8.e Cambrai (ville), deux cantons. — M. d'Haubersart.

9.e Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. le comte d'Estourmel, ministre de France en Colombie.

10.e Valenciennes (arrondissement). — M. Dumont, ✻, manufacturier, à Raismes.

11.e Avesnes (arrondissement). — M. le lieutenant-général Eugène Merlin.

12.e Hazebrouck (arrondissement). — M. Warein, propriétaire, à Hazebrouck.

LISTE ÉLECTORALE.

La liste électorale et du jury du département du Nord pour l'année 1836 a été définitivement close et arrêtée au nombre de 6,903 inscriptions.

La première partie de cette liste comprend 6,486 électeurs et se divise comme suit :

1.er arrond.t électoral....	570	7.e arrond.t électoral....	566
2.e idem.........	703	8.e idem........	329
3.e idem.........	1009	9.e idem........	445
4.e idem.........	392	10.e idem........	602
5.e idem.........	182	11.e idem........	592
6.e idem.........	373	12.e idem........	723
		Total.....	6486

La seconde partie de la liste comprend 321 jurés.

Les listes supplémentaires et complémentaires des électeurs départementaux et d'arrondissement ont été arrêtées au nombre de 96 inscriptions.

Les électeurs se trouvent répartis ainsi qu'il suit dans chaque canton pour l'élection des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement :

Arrondissem.s	Cantons.	Liste générale du jury. 1re partie. — Électeurs	2e partie. — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires (1).	Total des électeurs départementaux.
Dunkerque..	Bergues.......	212	6	»	218
	Bourbourg......	95	5	»	100
	Dunkerque-Est..	193	13	»	206
	Dunkerque-O...	180	8	2	190
	Gravelines.....	28	2	20	50
	Hondschoote...	87	2	»	89
	Wormhoudt....	144	2	»	146
Hazebrouck.	Bailleul-N.-E....	98	2	»	100
	Bailleul-S.-O....	107	1	»	108
	Cassel.........	139	2	»	141
	Hazebrouck-N..	127	3	2	132
	Hazebrouck-S...	75	5	»	80
	Merville.......	118	3	»	121
	Steenvoorde....	59	4	»	63

(1) Ces électeurs concourent, avec ceux des deux colonnes précédentes, à la nomination des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement.

ARRONDISSEM.[s]	CANTONS.	Liste générale du jury. 1re partie. — Électeurs	2e partie. — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires	Total des électeurs départementaux.
Lille	Armentières	117	5	»	122
	Cysoing	72	»	»	72
	Haubourdin	110	4	»	114
	Lannoy	62	1	»	63
	La Bassée	98	4	»	102
	Lille-Centre	321	14	»	335
	Lille-Nord-Est	257	9	»	266
	Lille-Ouest	249	9	»	258
	Lille-Sud-Est	187	5	»	192
	Lille-Sud-Ouest	259	24	»	283
	Pont-à-Marcq	62	»	»	62
	Quesnoy-sur-D.	88	4	»	92
	Roubaix	144	2	»	146
	Seclin	78	1	»	79
	Tourcoing-Nord	77	4	»	81
	Tourcoing-Sud	101	1	»	102
Cambrai	Cambrai-Est	151	8	»	159
	Cambrai-Ouest	178	9	»	187
	Carnières	50	2	»	52
	Clary	70	5	»	75
	Le Catteau	124	7	»	131
	Marcoing	129	3	»	132
	Solesmes	72	4	»	76
Avesnes	Avesnes-Nord	67	11	»	78
	Avesnes-Sud	68	9	3	80
	Bavay	71	3	»	74
	Berlaimont	45	2	3	50
	Landrecies	46	6	»	52
	Le Quesnoy-E.	48	6	»	54
	Le Quesnoy-O.	50	3	»	53
	Maubeuge	129	9	»	138
	Solre-le-Château	41	2	7	50
	Trélon	27	1	22	50

ARRONDISSEM.ˢ	CANTONS.	Liste générale du jury. 1.re partie. — Électeurs	2.e partie. — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires	Total des électeurs départementaux.
Douai.......	Arleux.........	66	2	»	68
	Douai-Nord....	120	17	5	142
	Douai-Ouest....	141	8	4	153
	Douai-Sud.....	131	8	1	140
	Marchiennes....	30	5	15	50
	Orchies........	86	3	»	89
Valenciennes.	Bouchain.......	74	»	»	74
	Condé..........	47	20	»	67
	St.-Amand riv. d.	37	1	12	50
	St.-Amand riv. g.	49	5	»	54
	Valenciennes-E.	171	6	»	177
	Valenciennes-N.	123	6	»	129
	Valenciennes-S.	101	5	»	106
	Total....	6486	321	96	6903

Le nombre de ces inscriptions est à la population générale du département dans les proportions suivantes :

Électeurs..................... 1 sur 154 habitans.
Jurés (1.re et 2.e partie)....... 1 sur 147
Électeurs départementaux...... 1 sur 145

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissemens de sous-préfecture, ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Préfet.

M. le baron Méchin, conseiller-d'État, grand-officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold.

Secrétaire général.

M. Boissot, ✻.

Conseil de préfecture.

MM. le Préfet, président.
Duburque, ✻, doyen.
Lorain père, ✻.
MM. Vanhœnacker-Luiset, ✻.
Grodée.
Bernos, ✻.

Conseil général du département.

D'après la loi du 22 juin 1833, le conseil général du département du Nord est composé de trente membres, ainsi répartis dans les sept arrondissemens : Dunkerque, 3 ; — Hazebrouck, 4 ; — Lille, 8 ; — Cambrai, 4 ; — Avesnes, 4 ; — Douai, 3 ; — Valenciennes, 4.

Ces trente membres, élus en novembre 1833, sont :

MM. Dupouy aîné, ✻, négociant, à Dunkerque.
De Staplande, Louis, propriétaire, à Bergues.
Ferrier, ✻, directeur des douanes, à Dunkerque.
Van Pradelles de Palmaert, prop.re et maire, à Ebblinghem.
Behaghel, Louis, maire de Bailleul.
De Lencquesaing, ✠ ✻, propriétaire et maire, à Oxelaere.
Degruson, Benjamin, propriétaire, à Merville.
Delesalle-Desmedt, négociant, à Lille.
Smet, Jean-Baptiste, ✻, propriétaire, à Lille.
Lorain fils, ✻, vice-président du tribunal civil de Lille.
Defontaine, Louis, ✻, ancien notaire, à Lille.
Coget, Alexandre, propriétaire et maire, à Thumeries.
Chombart, propriétaire et maire, à Herlies.
Bossut fils, négociant, à Roubaix.
Defontaine, Éd., ✻, anc. présid., propriétaire, à Marquette.
François-Deloffre, maire de Cambrai.
Béry, ✻, propriétaire, à Cambrai.
Desmoutier père, propriétaire, à Viesly.
Deudon de l'Avantage, propriétaire, au Catteau.
Culhat, ancien sous-préfet, propriétaire, à Avesnes.
Marchant, notaire, à Maubeuge.
Baillon, propriétaire et maire, au Quesnoy.
George, juge de paix et propriétaire, à Avesnes.

MM. le comte de Montozon, ✻, maire de Lallaing et membre de la chambre des députés.

Leroy de Béthune, avocat, à Douai.

Houdart, fabricant de sucre indigène et maire, à Villers-au-Tertre.

Bara, avocat et juge suppléant, à Valenciennes.

Dumont, ✻, propriétaire d'usines, à Raismes, et membre de la chambre des députés.

Dubois, ✻, ancien sous-préfet et propriétaire, à Mortagne.

Renard, propriétaire et maire, à Fresnes.

Ces membres, nommés pour neuf ans, doivent être renouvelés par tiers tous les trois ans.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le conseil général, dans sa session de 1834, la première qui a suivi son élection, a divisé les cantons ou circonscriptions électorales du département en trois séries pour le renouvellement de ses membres.

Le 23 juillet 1834, M. le préfet, en conseil de préfecture et en séance publique, a procédé au tirage au sort desdites séries, pour régler l'ordre de renouvellement. Cette opération a donné les résultats suivans :

PREMIÈRE SÉRIE.

Cantons de Gravelines et Bourbourg, M. Ferrier.
——— Bailleul Nord-Est et Sud-Ouest, M. Behaghel.
——— Hazebrouck Nord et Sud, M. de Palmaert.
——— Lille Nord-Est et Sud-Est, M. Smet.
——— La Bassée et Seclin, M. Chombart.
——— Carnières et Solesmes, M. Desmoutier.
——— Clary et Marcoing, M. Béry.
——— Bavay et Maubeuge, M. Marchant.
——— Douai-Ouest et Orchies, M. Leroy de Béthune.
——— Valenciennes-Sud et Bouchain, M. Dumont.

DEUXIÈME SÉRIE.

Cantons de Bergues, Hondschoote et Wormhoudt, M. de Staplande.
——— Cassel et Steenvoorde, M. de Lencquesaing.
——— Lille Sud-Ouest et Haubourdin, M. Lorain.
——— Lannoy et Roubaix, M. Bossut.
——— Tourcoing Nord et Sud, M. E. Defontaine.
——— Le Catteau, M. Deudon.
——— Landrecies, Le Quesnoy Est et Ouest, M. Baillon.
——— Solre-le-Chateau et Trélon, M. George.
——— Douai-Sud et Arleux, M. Houdart.
——— Condé, M. Renard.

TROISIÈME SÉRIE.

CANTONS DE DUNKERQUE EST et OUEST, M. Dupouy.
——— MERVILLE, M. Degruson.
——— LILLE CENTRE et OUEST, M. Delesalle-Desmedt.
——— ARMENTIÈRES et QUESNOY-SUR-DEULE, M. Defontaine.
——— CYSOING et PONT-A-MARCQ, M. Coget.
——— CAMBRAI EST et OUEST, M. François.
——— AVESNES NORD, SUD et BERLAIMONT, M. Culhat.
——— DOUAI-NORD et MARCHIENNES, M. de Montozon.
——— VALENCIENNES EST et NORD, M. Bara.
——— SAINT-AMAND, rive droite et rive gauche, M. Dubois.

La session de 1835 du conseil général s'est ouverte le 18 septembre et s'est terminée le 2 octobre. Le conseil a nommé pour président M. Ferrier, directeur des douanes, à Dunkerque, et pour secrétaire M. Lorain, vice-président du tribunal civil de Lille.

Nous donnons ci-après l'analyse des délibérations prises par ce conseil pendant ladite session.

LÉGISLATION.

Réforme du régime hypothécaire (61). (*a*). Le conseil émet le vœu, 1.º que par une disposition nouvelle, pareille à celle de la loi du 11 brumaire an VII, tous les actes translatifs de propriété ou jouissance d'immeubles soient transcrits pour produire effet à l'égard des tiers; que cette disposition s'applique également aux clauses résolutaires, charges de rendre, droit de retour et de rachat, d'usage et d'habitation et antichrèse; 2.º qu'un délai unique soit fixé pour l'inscription du privilège des co-héritiers, de l'échangiste, de l'architecte et des vendeurs; 3.º que l'inscription soit permise dans les dix jours de la faillite, lorsque la cause des privilèges ou l'acte constitutif de l'hypothèque sera antérieur à ces dix jours; 4.º qu'à la dissolution du mariage, en cas de séparation de corps ou de biens, lors de la cessation de la tutelle, les femmes mariées, les mineurs, interdits, ou leurs représentans, soient tenus de prendre, dans le délai d'une année, inscription pour la conservation de leur hypothèque légale, et d'en indiquer le montant, à défaut de quoi leur inscription n'aurait d'effet que du jour de sa date; 5.º que les cessionnaires d'hypothèques légales soient tenus de prendre inscription dans un délai de trois mois, à peine de déchéance. — *Donations.* — *Droits* (307). Le conseil renouvelle le vœu émis en 1834, que l'article 17 de la loi du 18 avril 1831 soit modifié en ce sens : que les administrations des pauvres,

(*a*) Ce numéro indique celui de la page du registre aux délibérations.

des hospices et des villes soient dispensées de payer un droit proportionnel pour l'importance des donations qui leur sont faites, et que ces donations ne soient soumises qu'à un droit fixe. — *Colportage et ventes à l'encan de marchandises neuves* (311). Le conseil émet le vœu qu'un projet de loi réprimant les abus du colportage et des ventes à l'encan des marchandises neuves, au préjudice des commerçans établis et patentés, soit présenté aux Chambres. — *Loi sur les attributions départementales* (10). Le conseil exprime le vœu qu'une loi fixe d'une manière précise les attributions des conseils administratifs et accorde largement les droits que doivent nécessairement exercer les conseils généraux. — *Attributions municipales* (129). Demande que la loi qui doit fixer ces attributions, soit présentée aux Chambres dans la prochaine session. — *Étrangers domiciliés en France* (55). Le conseil émet le vœu que tout individu né hors du royaume, de parens étrangers, et qui aura résidé en France pendant trois ans, soit réputé Français et soumis aux charges attachées à cette qualité. — *Répression de la mendicité* (310). Le conseil appelle l'attention de M. le Préfet sur l'urgence des mesures répressives à appliquer à la mendicité, cette plaie honteuse de la civilisation moderne. — *Etablissemens insalubres* (65). Le conseil émet le vœu qu'une révision des catégories des établissemens insalubres et incommodes soit opérée. — *Colonisation des forçats libérés* (125). Émet le vœu qu'il soit établi une colonie pénitentiaire pour recevoir les forçats libérés, et qu'en conséquence la législation criminelle soit modifiée. — *Lais de mer* (136). Ajourne son avis sur les modifications dont serait susceptible la législation actuelle sur les lais et relais de mer. — *Délits de chasse* (68). Le conseil engage MM. les directeurs des douanes à persister dans leur active surveillance pour que les réglemens qui interdisent la chasse aux préposés des douanes reçoivent une stricte exécution.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET BEAUX-ARTS.

Droit universitaire (338). Le conseil renouvelle le vœu émis l'année dernière, que la rétribution universitaire soit supprimée, comme étant très-onéreuse aux familles pauvres et nuisible aux progrès de l'instruction, et qu'elle soit remplacée par une augmentation proportionnelle des centimes généraux appliqués au budget de l'instruction primaire. — *Budget de l'instruction primaire* (229). Le conseil a voté les sommes suivantes au budget de l'instruction primaire :

Complément des dépenses ordinaires des écoles primaires communales, de l'école normale primaire, des comités d'arrondissement, des commissions d'examen et fournitures d'imprimés

pour le service de l'instruction primaire........	37,518f »
Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation des maisons d'école...	20,000 »
Achat de livres pour la bibliothèque de l'école normale................................	150 »
Achat d'instrumens pour cette école.........	110 »
Achat de livres pour distribution de prix.....	150 »
Indemnité aux instituteurs qui fréquentent les cours faits pour eux à l'école normale.........	2,050 »
Don à la caisse d'épargne et de prévoyance des instituteurs publics........................	1,500 »
Subvention aux communes pour leur donner les moyens de fournir gratuitement des livres d'école aux élèves indigens.......................	6,000 »
Subvention pour l'établissement et l'entretien des classes d'adultes.......................	1,000 »
Encouragemens, prix et récompenses aux instituteurs et à ceux de leurs élèves qui se sont le plus distingués...........................	920 »
SOMME TOTALE.......	70,398 »

Instituteurs primaires (311). Le conseil provoque de ses vœux l'amélioration du sort des instituteurs primaires, trop faiblement rétribués à raison de la gravité et de l'importance de leurs fonctions. — *Ecoles de filles* (311). Le conseil renouvelle le vœu que le gouvernement s'occupe de préparer des dispositions législatives sur les écoles de filles qui, dans leur état actuel, ne présentent de garanties suffisantes ni sous le rapport de l'instruction, ni sous celui des mœurs. *Salles d'asile* (311). Le conseil émet le vœu de l'extension des salles d'asile ouvertes à l'enfance, et appelle l'attention de l'administration sur les moyens d'amélioration physique et morale du sort des classes pauvres. — *Frais d'entretien des jeunes aveugles* (162). Une somme de 2,700 fr. a été allouée pour la pension, le trousseau, les frais de route en cas de vacance, de quatre élèves que le département entretient à l'institution des jeunes aveugles, à Paris. — *Sourds-Muets* (60). Le conseil accorde à M. Massieu, élève de l'abbé Sicard, une somme de trois mille fr. une fois payée pour frais de premier établissement d'une institution de sourds-muets à Lille, et vote une somme de 5,240 fr. pour l'entretien de huit élèves sourd-muets à cette institution. — *Ecole de Châlons* (188). Sur le rapport qui lui est fait relatif aux

élèves à admettre à l'école des arts et métiers de Châlons, le conseil rejette la demande de compléter la bourse de trois quarts et celle de demi-pension aux frais de l'État ; il rejette également la nouvelle demande de 2,000 francs pour convertir les huit demi-bourses du département en bourses entières, ainsi que celle de convertir les huit demi-bourses en quatre bourses entières. Accorde une somme de 2,000 francs pour l'entretien de huit élèves à demi-pension. — *Ecole des arts et manufactures* (119). Ajourne le vote de bourses pour entretenir des élèves à cette école. — *Pension au sieur Boulanger* (67). Le conseil accorde un secours de 1,200 francs au sieur Boulanger, élève de l'école des beaux-arts. Cette somme cessera immédiatement de lui être payée s'il obtient d'être envoyé à Rome aux frais de l'État. — *Secours au jeune Hollin* (126). Vote 600 francs à titre de secours au sieur Hollin, élève de l'école des beaux-arts. — *Demande, pour le jeune Lient, d'une demi-bourse à l'école normale* (318). Le conseil décide que sur les deux premières demi-bourses qui deviendront vacantes à l'école normale de Douai, il en sera conféré une au jeune Lient, de Rousies, à la charge par lui de se conformer aux conditions d'examen requises. — *Demande d'une bourse en faveur du jeune Pennequin, aveugle* (131). Le conseil n'a pas trouvé au dossier des renseignemens suffisans pour se prononcer avec connaissance de cause.

ART DE GUÉRIR.

Jury médical (188). Un membre expose, à l'occasion du jury médical, que les frais de tournée, y compris ceux de déplacement de chacun des membres du jury, s'élèvent chaque année à 5,500 francs; que l'an dernier le conseil avait demandé que ces frais fussent supportés par les pharmaciens et droguistes soumis à la visite, que M. le préfet en a référé à M. le ministre du commerce, qui a laissé sa demande sans réponse. Sur cet exposé, le conseil déclare reproduire sa demande, en priant M. le préfet de vouloir bien l'appuyer de nouveau. — *Conseils de salubrité.* — *Frais de bureau* (280). Le conseil, considérant l'utilité de l'institution des conseils de salubrité dans les arrondissemens où l'industrie prend chaque jour un nouvel accroissement, a pris la résolution d'allouer pour frais de bureau

Au conseil central de salubrité du département.....	800f	»
Au conseil de salubrité de Valenciennes..........	200	»
Total...........	1,000	»

et de supprimer, quant à présent, les fonds destinés aux conseils de salubrité des autres arrondissemens. — *Vaccine* (71). Le conseil accorde une somme de 1,500 francs pour le service de la

vaccine. — *Elèves sages-femmes* (189). Arrête qu'une somme de 3,984 francs sera portée au budget de 1836 pour l'entretien de cinq élèves sages-femmes aux frais du département à l'école de la Maternité de Paris. — *Artistes vétérinaires.* — *Traitemens* (265). Le conseil arrête que le traitement du médecin-vétérinaire établi au chef-lieu du département, et des maréchaux-vétérinaires établis aux chefs-lieux d'arrondissemens, conformément au décret du 15 janvier 1813, sera payé sur le même pied que l'année dernière, et vote à cet effet une somme de 4,600 francs. — *Ecole vétérinaire d'Alfort* (310). Le conseil général vote une somme de 360 francs pour les élèves du département à l'école d'Alfort.

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET CADASTRE.

Répartement des contributions (321). Le conseil arrête que le contingent des arrondissemens en principal, pour les contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres, sera réparti ainsi qu'il suit :

		Contribution foncière.	Contribution pers.[le] et mob.	Contribution des port. et fen.
Arrond.[t] de	Dunkerque....	536,706	107,355	85,420
Idem	d'Hazebrouck..	557,946	86,776	84,354
Idem	de Lille.......	1,082,290	346,090	391,667
Idem	de Cambrai....	553,742	122,419	115,269
Idem	d'Avesnes.....	561,461	100,795	89,115
Idem	de Douai......	363,617	92,507	81,260
Idem	de Valenciennes	437,991	127,358	105,703
		4,093,753	983,300	952,788

Dépenses facultatives. — *Vote des cinq centimes additionnels* (187). — Le conseil arrête que les cinq centimes additionnels pour dépenses facultatives seront prélevés sur les quatre contributions du département : foncière, personnelle et mobilière, portes et fenêtres et patentes. — *Imposition extraordinaire d'un centime additionnel pour la route de Lille à Saint-Omer* (351). Le conseil arrête qu'une loi sera provoquée pour être autorisé à ajouter en 1837, 1838, 1839, 1840 et 1841, un centime additionnel aux contributions foncière, personnelle et mobilière, portes et fenêtres et patentes du département, à l'effet d'amortir la dette de la route de Lille à Saint-Omer en principal et intérêts. — *Patentes.* — *Législation* (291). Le conseil, tout en renouvelant le vœu émis l'année dernière sur la législation des patentes, y ajoute les dispositions suivantes : 1.° que le mode qui consiste à établir le droit fixe en raison du nombre de broches ou métiers dont se composent certains établissemens industriels continue à régir les filatures et soit successive-

ment étendu à toutes les industries susceptibles d'en recevoir l'application ; que, dans tous les cas, il n'y ait pas de distinction entre les fabriques mues ou non par la vapeur ; 2.° que le droit proportionnel soit réduit à 5 pour 100 pour être calculé sur la valeur locative réelle sans atténuation, ou bien que, s'il est maintenu à 10 pour 100, on ne le fasse porter que sur les locaux affectés à l'exploitation du commerce ou de l'industrie, distraction faite de tous ceux attribués à l'habitation ; que, dans aucun cas, un droit proportionnel plus fort ne soit imposé aux établissemens industriels ; 3.° que les machines à vapeur ne puissent en aucune manière être comprises dans l'estimation des valeurs servant de base au droit proportionnel, et que la nouvelle loi sur les patentes renferme une disposition formelle à cet égard. — *Machines à vapeur.* — *Impôt* (293). Le conseil renouvelle le vœu émis l'an dernier que les machines à vapeur ne soient point assujéties à l'impôt foncier, et que les instructions soient immédiatement données aux agens de l'administration des finances, pour que dans les localités où les machines sont actuellement comprises dans la taxe foncière, elles en soient retranchées sans délai. — *Fonds de non-valeurs.* — *Répartition* (313). Le conseil, après avoir eu connaissance de la lettre de M. le ministre du commerce, qui lui donne l'espoir que ses vœux seront enfin pris en considération, et qu'une part plus large sera accordée sur ce fonds au département du Nord, attend avec confiance l'effet du travail et des promesses de M. le ministre. — *Percepteurs de Lille.* — *Traitement* (164). Le conseil général, qui, dans sa session de 1834, a émis le vœu que les remises des percepteurs de Lille et des autres grandes villes du royaume fussent ramenées à un taux modéré, en rapport avec l'importance hiérarchique de leurs fonctions et le travail qu'elles demandent, adopte un second vœu sur le même sujet, ainsi conçu : « Le conseil émet le vœu que dans les villes sièges de recettes particulières, et où la perception des contributions n'embrasse que le chef-lieu, les percepteurs soient supprimés et les receveurs particuliers chargés de la recette, sans augmentation de la remise. » — *Contribution foncière.* — *Dégrèvement des arrondissemens d'Hazebrouck et de Dunkerque* (145 *et* 170). Les arrondissemens de Dunkerque et Hazebrouck, qui ont obtenu pour 1835 un premier dégrèvement de 45,000 fr. sur la contribution foncière, demandent, par l'organe de leurs représentans au conseil général, une nouvelle réduction sur leurs contingens de 1836. Ils se fondent à ce sujet sur ce que les résultats du travail fait en exécution de la loi du 11 juillet 1821, pour la rectification des bases de l'impôt foncier, a fait ressortir une surcharge de 76,000 fr. au préjudice du premier et de 148,000 fr. au préjudice du second. Après une longue discussion sur cette question, le

conseil général en ajourne la décision à la séance du lendemain. Sur la reproduction de la demande en dégrèvement de contributions formée par les arrondissemens de Dunkerque et d'Hazebrouck, le conseil général, reconnaissant la justice de cette demande, accorde, pour 1836, un dégrèvement de 30,000 fr., lequel sera réparti entre les cinq autres arrondissemens. Émet le vœu que toutes les mesures soient prises pour que le travail à soumettre à la commission spéciale soit entrepris, suivi et exécuté avec la plus grande activité et sans aucune interruption; que M. le préfet soit instamment invité à interposer son autorité pour que ce travail puisse être terminé avant la prochaine session du conseil, et à nommer sans retard l'agent qui doit y procéder avec les contrôleurs des contributions. Le conseil général demande en outre que, dans le cas où ce travail ne serait pas achevé, il lui soit rendu compte de la situation et des motifs qui auraient empêché qu'il ne fût terminé. — *Dégrèvement de contributions pour la commune d'Hardifort* (251). Il est accordé un dégrèvement de 19 fr. sur le contingent contributif de la commune d'Hardifort; cette somme est reportée sur le contingent de la commune de Cassel, par suite d'un échange de terrains.—*Dégrèvement des contributions de la ville d'Armentières* (132). Le conseil d'arrondissement ayant ajourné l'examen de cette réclamation à la seconde partie de sa session, il n'y a lieu à considérer la demande que comme renseignement. — *Contributions foncière et mobilière.* — *Demande en réduction par la commune de Warlaing* (69). Le conseil ajourne la décision à prendre sur la demande formée par les habitans de Warlaing, tendant à obtenir une réduction sur les contributions foncière et mobilière, jusqu'à ce que l'autorité compétente ait statué sur la réunion de cette commune à celle d'Alnes. — *Dégrèvement de contributions demandé par la commune de Bachy* (9). Le conseil, adoptant les conclusions du conseil d'arrondissement de Lille, déclare que cette demande en dégrèvement n'est pas fondée. — *Frais de confection des rôles des contributions directes* (331). Le conseil ajourne la demande formée par le directeur des contributions directes pour augmentation de frais de confection de rôles. —*Cadastre* (345). Le conseil vote, pour l'année 1836, un crédit spécial d'un quart de centime additionnel à la seule contribution foncière, pour les dépenses du cadastre pendant ladite année. — *Cadastre ; copie des feuilles* (350). Le conseil émet le vœu, 1.° qu'il soit procédé tous les dix ans à une nouvelle copie des feuilles du cadastre dans chaque commune et aux frais desdites communes; 2.° qu'il soit établi une amende proportionnelle au profit des hospices, contre ceux qui, dans l'année de la mutation d'une propropriété par eux acquise, n'auront pas fait la déclaration au bu-

reau de la perception de la situation de la propriété. — *Plans de conservation des documens du cadastre* (251). Il est donné lecture d'une lettre du ministre des finances annonçant que le gouvernement s'occupe de l'examen et de la discussion du meilleur système à suivre pour la conservation des documens du cadastre.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES, DOUANES ET TABACS.

Perception du dixième des octrois au profit du Trésor (174). Sur la demande des conseils d'arrondissement de Valenciennes et d'Hazebrouck, relative à la suppression de la perception du dixième des produits nets des octrois au profit du Trésor, un membre fait observer que cette perception est un des abus dont le gouvernement représentatif ait toléré depuis 1814 la continuation, abus contre lequel les voix de tous les conseils généraux et d'arrondissement se sont élevées, parce qu'il lèse les droits et froisse les intérêts de toutes les communes. Sur sa proposition, qui est adoptée, le conseil général appelle l'attention et la justice du Gouvernement sur la suppression de la perception du dixième sur les produits nets des octrois. — *Perception du vingtième des octrois au profit des employés de la régie* (175). Les mêmes arrondissemens de Valenciennes et d'Hazebrouck ont encore réclamé contre une autre perception faite sur le produit des octrois, celle de cinq pour cent au profit des employés de la régie, pour leur part de surveillance dans cette même perception; le conseil général, considérant qu'une commune doit toujours être libre d'établir son service d'octrois de manière à concilier l'économie avec la bonne perception, en choisissant ses préposés, en spécialisant leurs attributions, suivant ses besoins, en surveillant leur gestion, en proportionnant le salaire au travail et à l'importance des recettes, a émis le vœu qu'il soit permis aux communes de traiter de gré à gré avec le ministre ou avec le directeur des contributions indirectes, pour charger, si elles le trouvaient convenable à leurs intérêts, les préposés de la régie de la surveillance du contrôle ou de la comptabilité de leurs octrois, moyennant un traitement ou des remises sur le taux desquels elles s'entendraient amiablement avec eux. — *Loi des douanes; Cotons filés* (338). Le conseil émet le vœu que la loi des douanes à intervenir soit basée sur un système de protection conforme à l'esprit de la législation de 1816, et que le Gouvernement, éclairé par l'expérience sur les fâcheuses conséquences de l'introduction légale des cotons filés étrangers, N.° 143 m/m et au-dessus (introduction qui n'est encore autorisée que par une ordonnance), renonce à faire convertir en loi cette ordonnance, et en décide prochainement le rapport. — *Réduction*



des droits sur la chaux et sur la houille (122). Exprime le vœu que les droits sur la chaux provenant de la Belgique soient réduits au taux de l'ancien tarif, et que les droits sur les houilles belges soient sensiblement baissés. Demande, en outre, que le bureau de Mouchin soit désigné pour l'entrée des liquides et houblons. — *Charbons belges; Droits d'entrée* (298). Le conseil émet le vœu que les charbons belges qui arrivent par les bureaux de douanes les plus rapprochés des villes de Roubaix, Tourcoing et Lannoy, y soient admis au droit de 30 cent. par cent kilogrammes; c'est-à-dire, à un droit égal à celui fixé pour les charbons qui entrent en France par le bureau de Baisieux, pour autant que ce changement n'affecte pas la protection due aux houillères françaises, et n'altère pas notre système de douane. — *Sucre indigène; Droit de fabrication* (295). Le conseil émet le vœu qu'aucune entrave ne soit apportée au développement de cette industrie, qu'elle ne soit grevée que très-faiblement dans le début, que le droit qui sera fixé ne soit mis en recouvrement que deux ans après la loi qui le déterminera, et que le mode de perception soit établi sur des bases larges qui ajoutent le moins possible à la rigueur de l'impôt. — *Culture du tabac.* (103). Émet le vœu, 1.° que la culture du tabac soit maintenue en France; 2.° que pendant la durée du monopole, le prix des tabacs ne soit pas fixé en-dessous de ceux accordés pour la récolte de 1814; 3.° qu'il ne soit employé aux approvisionnemens de la régie qu'un cinquième et même un sixième des tabacs exotiques; 4.° que l'exportation des tabacs non marchands, même de ceux propres à la fabrication, soit autorisée; 5.° que l'on détermine un *minimum* et un *maximum* pour le prix de ces tabacs; 6.° que l'on prenne des dispositions conservatrices des intérêts des planteurs, et 7.° enfin, que dans le cas de réduction du nombre d'hectares affecté au département, l'administration tâche d'établir une juste et équitable proportion entre les arrondissemens. — *Commission de répartition pour la culture des tabacs* (104). Nomme M. L. Defontaine, l'un de ses membres, pour faire partie de la commission de répartition.

ÉLECTIONS.

Demande d'un second député pour l'arrondissement de Valenciennes (121). Déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la demande du conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à obtenir un second député.—*Listes électorales et du jury* (10). Le conseil émet le vœu qu'à l'avenir les listes électorales ne soient réimprimées intégralement que tous les cinq ans et que les autres années on se borne à imprimer et publier les changemens que comportent ces listes.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

Préfecture ; Frais d'administration (283). Le conseil émet l'avis qu'un supplément de dix mille francs soit ajouté aux frais d'administration de la préfecture du Nord. Il renouvelle en même temps le vœu que le département du Nord, dont le chef-lieu avec les faubourgs comprend une population de plus de cent mille individus, soit enfin porté au rang qui lui appartient, c'est-à-dire, qu'il soit compris dans la première classe. — *Sous-préfectures ; Augmentation des frais d'administration* (281). Le conseil émet l'avis que les frais d'abonnement des sous-préfectures soient portés :

Pour Dunkerque de	7,500	à 8,000f
Hazebrouck de	6,000	à 7,000
Cambrai de	6,000	à 7,000
Avesnes de	7,000	à 8,000
Douai de	6,000	à 7,000
Valenciennes de	6,000	à 8,000

Archives départementales (167). Le conseil général alloue au chapitre 9 des dépenses variables un crédit de 4,800 fr. pour les frais du service des archives départementales, émettant le vœu que M. le préfet veuille bien, par un arrêté, déterminer ce qui devra être payé pour les recherches qui seront faites et les copies qui seront demandées, et qu'il soit tenu un registre du produit de ces recherches et copies, qui sera mis sous ses yeux à chaque session. — *Caisse de retraite des employés de la préfecture* (32). Le conseil vote la somme de 5,000 francs qui restait à allouer pour compléter le fonds de 100,000 francs que le conseil général avait affecté en 1824, à la dotation de cette caisse de retraite, dans la vue de déterminer des hommes instruits et laborieux à se vouer au travail difficile et fatigant des bureaux de l'administration, et de les encourager dans leur pénible carrière. — *Demande d'une caisse de retraite pour les employés des sous-préfectures.* (166). Le conseil d'arrondissement de Valenciennes demande que le conseil général étende aux employés des sous-préfectures le bienfait d'une caisse de retraite et contribue à sa dotation. Tout en reconnaissant que les employés des sous-préfectures ont un mérite relatif dont les arrondissemens recueillent le fruit, le conseil a cru devoir écarter le vœu émis par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, sous la considération qu'en présence de la pénurie actuelle des finances départementales, il doit mettre un frein sévère aux libéralités qui se résument en charge pour les contribuables, et se retrancher derrière cet infranchissable principe d'économie qui ne

permet de rien accorder à l'utile qu'après avoir assuré l'indispensable ; qu'alors seulement il pourra s'occuper de l'amélioration des positions individuelles qui méritent sa bienveillance. — *Demande de réunion à Marchiennes-Ville des habitations et territoire au-delà du pont de cette ville, qui sont enclavés dans le territoire de Marchiennes-Campagne* (245). Il donne un avis favorable à la réunion à la ville de Marchiennes des habitations, marais et terres situés à gauche de la chaussée de Marchiennes à Bouchain, et à droite de la même chaussée, aux limites indiquées; lesquels territoires sont contigus à cette ville et trop éloignés de la commune de Marchiennes-Campagne dont ils font partie. — *Réunion des communes d'Alnes et de Warlaing* (66). Le conseil émet le vœu que ces deux communes soient réunies en une seule sous le nom d'Alnes. — *Hameau de Frais-Marais ; demande en séparation de la ville de Douai* (65). Le conseil ajourne la décision à prendre sur la séparation de ce hameau, jusqu'à ce que le conseil d'arrondissement de Douai ait émis son opinion sur cet objet. — *Demande pour la distraction de trois hameaux de Saint-Amand qui seraient érigés en une commune* (242). Sur la demande de plusieurs habitans des hameaux de Bruyères, Wimberghe et Sambois, tendant à ce qu'ils soient distraits de la commune de Saint-Amand, pour former une commune distincte et séparée, le conseil ajourne toute délibération jusqu'à ce que les parties intéressées aient fourni tous les renseignemens propres à justifier leurs prétentions. — *Demande en séparation par les habitans de La Chapelle-Grenier* (130). Ajourne jusqu'à plus ample informé. — *Distraction du hameau de La Chapelle de St.-Aybert faisant partie de la commune de Crespin, pour être érigée en une commune* (244). Le conseil donne un avis favorable à la séparation demandée par les habitans du hameau de La Chapelle de Saint-Aybert, faisant partie de la commune de Crespin, et à son érection en commune. — *Distraction d'une partie du territoire de Felleries pour être réunie à celui de Clerfayts* (123). Le conseil amende la proposition faite à ce sujet par le conseil d'arrondissement d'Avesnes. Avant d'émettre son opinion les communes devront être entendues sur cet amendement. — *Demande d'un marché hebdomadaire à Pont-à-Marcq* (128). Émet le vœu qu'il soit établi sur la place publique de Pont-à-Marcq, le vendredi de chaque semaine, de six à huit heures du matin en été et de huit à dix en hiver, un marché pour la vente de la volaille, beurre, œufs et autres objets de consommation. — *Etablissement d'un marché aux bestiaux à Dunkerque* (241). Le conseil général est d'avis qu'il soit établi à Dunkerque un marché aux bestiaux qui se tiendrait le mercredi de chaque semaine. — *Pension à la veuve Bailly* (156). Vote une pension de 42 francs par an à M.me Bailly, veuve d'un employé de la préfecture. — *Réclamation du sieur Berteau, ancien*

employé de la préfecture (155). Passe à l'ordre du jour sur une demande du sieur Berteau, tendant à obtenir une indemnité du conseil général.

COMPTABILITÉ DÉPARTEMENTALE.

Budget de 1836 (179). Il a été fait un rapport au conseil sur la situation financière du département. Aucune délibération n'a été prise à ce sujet. — *Budgets des centimes variables et facultatifs de* 1836. Le conseil arrête que des crédits montant à la somme de 38,847 fr. 25 cent. seront portés aux budgets départementaux de 1836. — *Comptes de* 1833; *report des fonds libres dudit exercice sur* 1835 (331). Le conseil arrête que les fonds libres dudit exercice 1833, provenant d'excédans de recettes, sont et demeurent fixés à 24,412 fr. 14 cent.; qu'une somme de 6,000 fr., prise sur ce fonds, sera affectée au service des prisons pour 1835, et que les 18,412 fr. 14 cent. restant seront dévolus au paiement de la dette pour la route N.º 9 de Lille à Saint-Omer. — *Dépenses des exercices antérieurs portées au chapitre de l'arriéré du budget de* 1836 (308). Le conseil arrête qu'un somme de 3,345 fr. 54 cent. sera portée au chapitre X du budget variable ordinaire pour complément des dépenses des exercices 1834 et antérieurs. — *Chapitre diocésain; indemnité* (11). Le conseil continue l'allocation des indemnités supplétives accordées à M. l'évêque de Cambrai, à chacun de MM. les grands vicaires et aux chanoines. — *Secours à la ville de Bailleul* (86). Accorde à la ville de Bailleul, à titre de secours, une somme de 25,000 fr., payable en cinq ans, pour concourir à l'établissement d'une communication entre une source existant au Mont-Noir et le point culminant de cette ville.—*Répartition des fonds disponibles entre les arrondissemens* (31 *et* 333). Le conseil, contrairement au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, maintient la disposition qu'il a prise dans sa session précédente, pour la répartition des fonds disponibles entre les arrondissemens, répartition basée sur la population et la contribution. Règle ainsi qu'il suit l'emploi des sommes restant disponibles.

	Sommes restées disponibles.	Sommes revenant en 1836.	Totaux.
Arrond.t de Dunkerque...	»	5,696	5,696
Idem d'Hazebrouck....	5,238	5,947	11,185
Idem de Lille.........	7,174	12,759	19,933
Idem de Cambrai......	6,988	6,077	13,065
Idem de Douai......	2,133	4,028	6,161
Idem d'Avesnes.......	»	5,747	5,747
Idem de Valenciennes..	»	4,923	4,923
	21,533	45,177	66,710

Impressions des projets de budgets (107). Renouvelle le vœu émis l'an dernier que les projets de budgets soient délivrés chaque année aux membres du conseil général, sinon un mois, au moins dix jours avant l'ouverture de la session. — *Indigens voyageurs* (40). Le conseil arrête qu'une somme de 2,000 fr. sera portée au budget départemental de 1836, pour secours à accorder aux indigens voyageurs. — *Dépenses des insensés indigens* (132). Il sera porté, au budget de 1836, une somme de 10,577 fr. pour la pension des aliénés indigens. Invite M. le préfet à user de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour décider les communes récalcitrantes à fournir à l'entretien de leurs insensés indigens. — *Insensés ; dépôts de sûreté à Avesnes et Lille* (268). Une somme de 5,250 fr. est demandée sur plans et devis pour former, à Avesnes et Lille, un dépôt de sûreté pour les insensés, qui étaient confondus dans les prisons avec les détenus en attendant leur interdiction. Le conseil, qui a déjà pris une résolution relative aux dépôts de sûreté à former dans les autres arrondissemens, décide que la situation actuelle des finances du département ne permettant pas de voter aujourd'hui une pareille dépense, il n'y a lieu, quant à présent, d'allouer la somme demandée. — *Maison de Santé de Lille* (266). Le conseil autorise à porter une somme de 3,000 fr. au budget de 1836, pour faire face aux frais à la charge du département dans le traitement des vénériennes à la maison de santé. Il invite M. le préfet à user de tous les moyens en son pouvoir pour contraindre les communes en retard à se libérer entièrement. Le conseil, examinant ensuite la question d'utilité de la maison centrale de santé, émet le vœu formel de sa suppression comme grevant le département d'une charge inutile qui doit incomber aux communes seules. — *Répartition d'une somme de 47,849 fr. 59 c., provenant d'une vente faite à Douai de denrées de réquisitions de guerre* (261). Une vente de denrées de réquisitions de guerre emmagasinées à Douai, pour la subsistance des troupes étrangères dans le temps de l'occupation militaire, a produit une somme de 47,849 fr. 59 c. Elle fut versée à la caisse de service du trésor par le receveur municipal de Douai, qui l'avait reçue. Le conseil général avait voté le partage de cette somme entre les arrondissemens de Valenciennes et Douai, qui n'en formaient qu'un alors. Le ministre de l'intérieur a fait observer que cette somme ne pourrait être retirée de la caisse de service du trésor qu'au titre de *créances des communes qui ont fourni les denrées vendues*. Il a demandé, en conséquence, que les communes des arrondissemens de Douai et de Valenciennes qui ont des titres à la répartition de cette somme, en paiement des fournitures dont il s'agit, fussent averties de les produire. Le sous-préfet de Douai a exhibé une

répartition de denrées versées dans le magasin de Douai pour la destination précitée, par des communes de son arrondissement et par d'autres du canton de Bouchain, arrondissement de Valenciennes. Les pièces ont été adressées au ministère de l'intérieur. Le sous-préfet de Valenciennes n'a encore produit aucune réclamation des communes. Dans cet état de choses, le conseil général ajourne à la prochaine session l'examen de la réclamation de l'arrondissement de Valenciennes, qui a demandé le partage de la somme dont il s'agit, et décide que toutes les pièces et les renseignemens indispensables seront recueillis pour éclairer sa délibération. — *Devis rédigés par les architectes* (113). Met sous les yeux de M. le préfet un rapport relatif aux précautions à prendre pour les devis faits par les architectes. — *Réclamation d'honoraires faite par l'architecte Malet* (115). Rejette la demande d'honoraires faite par le sieur Malet, pour un projet de restauration de la tour de Saint-Amand.

ÉTABLISSEMENS ET MONUMENS DÉPARTEMENTAUX.

Édifices départementaux; réparations et dépenses locatives (74). Le conseil arrête qu'une somme de 12,800 fr. sera portée au budget des dépenses variables de 1836 pour l'entretien et la réparation des édifices départementaux. — *Mobilier pour le conseil général* (102). Alloue un crédit de 530 fr. 50 c. pour acquisition de diverses fournitures. — *Hôtel de la préfecture; éclairage au gaz* (197). Le conseil a vu un rapport de l'architecte du département, présentant les dépenses faites pour compléter le système d'éclairage au gaz de l'hôtel de la préfecture et a admis ces dépenses, qui s'élèvent à 369 fr. 75 c. — *Trottoirs à l'hôtel de la préfecture et à celui de la gendarmerie* (197). Un autre rapport a également été présenté pour la construction de trottoirs, tant à l'hôtel de la préfecture qu'à la caserne de la gendarmerie à Lille. Le conseil, après avoir examiné le devis estimatif de cette construction, s'élevant à 2,998 fr. 17 c., déduction faite des primes accordées par la ville, et ayant reconnu l'utilité de la dépense, a alloué la somme susdite au budget des dépenses variables de 1836. — *Préfecture; restauration du mobilier de la chambre bleue* (278). Le conseil alloue une somme de 1,405 fr. 75 c. pour la restauration de la chambre bleue, et celle de 600 fr. pour l'achat d'un tapis. — *Palais-de-Justice de Lille; sculpture en bas-relief au fronton du portique* (257). Le conseil général accueille la proposition de M. Bra, statuaire, d'exécuter le bas-relief dont il a soumis l'esquisse pour décorer le fronton du portique du Palais-de-Justice, à Lille. Il vote à cet effet une somme de 18,000 fr. payable par tiers en 1836,

1837 et 1838. — *Location des bâtimens des archives* (156). Nomme une commission pour traiter avec l'administration des hospices, de concert avec M. le préfet, et aux conditions qu'elle trouvera les plus avantageuses, pour la continuation de l'occupation de l'ancien Lombard. — *Logement du secrétaire-général de la préfecture* (158). Alloue 1,214 fr. pour les frais d'appropriation de ce logement. — *Logement de l'archiviste du département* (33). Le conseil alloue une somme de 1,310 fr. 60 c. pour solde des travaux d'urgence exécutés au bâtiment des archives, pour disposer le logement de M. le docteur Leglay, archiviste du département. — *Ecole et laboratoire de chimie à Lille* (177). Il est exposé au conseil que dans le local renfermant les archives départementales, au rez-de-chaussée et précisément au-dessous des salles où se trouvent déposés tant de documens précieux au département, il a été établi un laboratoire où se font toutes les préparations du professeur de chimie de la ville de Lille. Reconnaissant le danger de laisser plus long-temps subsister un établissement de l'espèce dans le bâtiment des archives, le conseil général exprime le vœu que M. le préfet, pour le cas où ces archives ne devraient pas être transférées incessamment dans un autre local, prenne les mesures nécessaires pour que la ville de Lille place ailleurs l'école de chimie et son laboratoire. — *Evêché de Cambrai; mobilier* (333). Le conseil désigne deux de ses membres pour procéder au récolement et à l'inventaire du mobilier de l'évêché. — *Grisailles de la cathédrale de Cambrai* (219). La somme de 2,000 francs votée en 1835 pour la restauration des grisailles de la cathédrale de Cambrai est reconnue insuffisante. Le conseil pourvoit à cet excédant de dépense et alloue à cet effet une somme de 1,507 fr. 07 c. — *Proposition d'échange des bâtimens de la maison de santé* (269). Le conseil général autorise le préfet à consommer but à but l'échange, sans soulte ni retour, de la maison de santé rue de Paris, appartenant au département, contre l'ancien collège de Lille, maintenant à usage de magasin des effets d'hôpitaux militaires, possédé par l'administration de la guerre, qui resterait chargée de l'indemnité qui peut être due à la ville de Lille. — *Bâtiment des haras à Lille* (288). Le conseil arrête que la réclamation de la ville de Lille pour la propriété de ce bâtiment sera soumise à une commission de jurisconsultes avant que le département abandonne ses droits à cette propriété. — *Etablissement thermal de Saint-Amand* (88 et 319). Le conseil persiste dans sa délibération du 19 juillet 1834, sur l'offre d'une prime de 25,000 francs pour la restauration de cet établissement; propose de porter à 99 ans le maximum d'années de jouissance de l'établissement par l'adjudicataire, au lieu de 80 ans, et de réduire l'allocation de 5 pour 100 proposée par

l'architecte chargé de la surveillance des travaux à 2 1/2 p. 100. — *Monument du maréchal Mortier* (287). Le conseil vote une somme de 1,200 francs pour être employée au monument qui sera élevé à la mémoire du maréchal Mortier. — *Tour du beffroi de la ville de Bergues* (350). Le conseil appelle l'attention du gouvernement sur les réparations nécessaires à la tour du beffroi de Bergues. Il désirerait qu'une partie des fonds affectés à la restauration de nos antiques ouvrages d'art fût employée à assurer la durée d'un monument dont le style original rappelle si bien l'architecture espagnole du moyen-âge. — *Acquisition d'un hôtel de sous-préfecture à Valenciennes* (163). Le conseil d'arrondissement de Valenciennes reproduit sa demande relative à l'acquisition d'un hôtel de sous-préfecture. Le conseil général a prononcé l'ajournement indéfini de cette demande, motivant cet ajournement sur la fâcheuse situation des finances du département, sur ce que les acquisitions de bâtimens sont une source de perpétuelles dépenses d'entretien, et qu'enfin les dépenses productives doivent avoir le pas sur celles qui absorbent les capitaux sans contribuer à l'accroissement du bien-être des masses. — *Demande de secours pour achat du mobilier de la sous-préfecture de Valenciennes* (179). Sur la demande reproduite par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, afin d'obtenir un secours de 1,000 francs destiné à acquérir un modeste mobilier pour la sous-préfecture, le conseil général, attendu que lorsqu'une sous-préfecture a été érigée à Valenciennes, cette ville avait pris l'engagement de pourvoir aux frais d'établissement et de loyer que cette érection entraînait à sa suite, déclare qu'il n'y a lieu d'allouer la somme réclamée sans au préalable faire appel à la loyauté du conseil municipal de Valenciennes sur ses engagemens antérieurs.

COMMERCE, INDUSTRIE, AGRICULTURE ET POLICE RURALE.

Examen d'un projet de code rural (241). Le ministre du commerce appelle l'attention du conseil général sur un projet de code rural. Le conseil nomme, pour s'occuper de ce travail, une commission consultative composée de MM. Smet, Chombart, Cogez, Edouard Defontaines et Lorain, avec faculté de s'adjoindre les personnes qu'elle jugera convenable d'appeler auprès d'elle. — *Comices agricoles* (70). Le conseil persiste dans le vœu émis en 1834, et qui tend à ce qu'il soit établi des chambres d'agriculture à l'instar des chambres de commerce, lesquelles correspondraient directement avec le ministre et seraient principalement chargées d'accroître la prospérité de l'agriculture, de veiller à l'amélioration des propriétés foncières et de signaler les causes qui s'oppo-

seraient aux progrès de l'agriculture. — *Culture du houblon* (349). Le conseil émet le vœu que la société d'agriculture stimule par des primes la culture du houblon; qu'elle publie annuellement un rapport sur les progrès de l'agriculture dans l'arrondissement; qu'il n'y a pas lieu à s'occuper des comices agricoles, ainsi que de la ferme modèle, dont la création entraînerait des frais auxquels s'oppose la situation financière du département. — *Suppression des dépôts d'étalons; amélioration des races bovines* (19). Le conseil invite M. le préfet à mettre de nouveau sous les yeux du gouvernement la demande qu'il a faite en 1834 pour la suppression des dépôts d'étalons et pour l'amélioration des races bovines. La somme affectée à l'entretien des dépôts d'étalons dans le budget de l'état serait employée à subventionner les départemens, qui feraient par eux-mêmes l'acquisition d'un nombre d'étalons proportionné aux besoins des localités. — *Etablissement de commissaires de police ruraux* (18). Le conseil, se fondant sur les mêmes motifs qui ont déterminé sa décision en 1834, passe à l'ordre du jour sur la proposition faite par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour l'établissement de ces commissaires. — *Traitement des gardes-champêtres* (130). Demande que les chambres fixent lors de la discussion de la loi des attributions municipales un minimum au-dessous duquel les conseils municipaux ne pourraient abaisser le traitement des gardes-champêtres.

COUR ROYALE ET TRIBUNAUX.

Dépenses de la cour royale et des tribunaux (161). Une augmentation de 200 francs aux frais des menues dépenses de la cour royale et des tribunaux a été sollicitée pour être appliquée au chauffage du Palais-de-Justice d'Avesnes. Le conseil a voté cette augmentation. — *Cours d'assises* (126). Déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la demande tendant à ce que les cours d'assises siègent aux chefs-lieux d'arrondissement. — *Tribunal de Dunkerque; servitude exercée sur la cour* (112). Est d'avis que le désistement d'instance provisoirement donné par M. le préfet est dans l'intérêt du département, et ouvre un crédit de 42 fr. 65 cent. pour payer les frais de poursuites. — *Tribunal d'Avesnes; salle d'audience* (13). Le conseil vote une somme de 700 francs pour être employée, avec les 1,500 francs alloués l'année dernière, à des travaux reconnus indispensables pour rendre cette salle moins sonore et pour parvenir à la chauffer plus facilement. — *Nomination d'un quatrième juge au tribunal d'Avesnes* (68). Le conseil émet de nouveau le vœu qu'un quatrième juge soit attaché au tribunal de première instance d'Avesnes. — *Tribunal de commerce*

de l'arrondissement d'Avesnes (314). Le conseil appuie le vœu émis par le conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour l'érection d'un tribunal de commerce dans cet arrondissement. — *Justices de paix* (35). Le conseil, après avoir entendu un rapport sur les menus frais à accorder aux justices de paix, menus frais qui s'éleveraient à la somme de 2,610 francs, ajourne toute décision à ce sujet, attendu qu'il existe un projet de loi qui a pour objet d'étendre les attributions des juges de paix, ce qui fait présumer que leurs traitemens seront augmentés.

PRISONS.

Service des prisons (308). Le conseil vote une somme de 134,590 francs pour le service des prisons. — *Agrandissement de la maison d'arrêt de Cambrai* (222). Le conseil général, délibérant sur la somme nécessaire pour l'acquisition autorisée du sol et des bâtimens de la maison d'arrêt de Cambrai, et pour la reconstruction ou la restauration, et l'agrandissement des bâtimens, considérant les difficultés de pourvoir à cette dépense considérable, et qu'il serait peut-être plus avantageux pour la ville et le département d'allouer une somme plus forte pour le loyer annuel, à charge par la ville de faire les travaux d'appropriation de cette maison d'arrêt, décide qu'il en sera référé au conseil municipal et que le loyer sera porté comme par le passé au budget départemental, sauf à l'augmenter ultérieurement selon les propositions du conseil municipal. Il ajourne, en conséquence, la dépense proposée pour la restauration et l'agrandissement de cette maison d'arrêt. — *Maison d'arrêt de Dunkerque* (108 et 109). Vote au budget de 1836 un crédit de 2,051 fr. 23 cent. pour solde de la dépense de construction de cette maison. Ouvre au budget de 1836 un crédit de 3,516 fr. 46 cent. pour les travaux supplémentaires que nécessite cette maison. — *Maison d'arrêt d'Hazebrouck ; réparations* (84). Ouvre au budget de 1836 un crédit de 262 fr. 31 c. pour les réparations nécessaires. — *Reconstruction du dépôt de sûreté de Cassel* (214). Le conseil vote une somme de 13,000 fr., payable en deux ans, au budget des dépenses variables, pour contribuer à la construction d'un nouveau dépôt de sûreté à Cassel, sur le terrain de l'ancien ; il invite M. le préfet à prendre les mesures nécessaires pour empêcher la chute menaçante de la prison actuelle, en cas de retard dans la construction de la nouvelle, et pour qu'en attendant il soit fait choix par l'autorité locale d'un bâtiment convenable pour recevoir les prisonniers. — *Secours à la ville de Merville pour la reconstruction d'un dépôt de sûreté* (213). Il vote à titre de secours, au budget des dépenses variables, une somme de 930 fr.

à la ville de Merville, pour l'aider à reconstruire le dépôt de sûreté, attendu qu'il est malsain et en très-mauvais état, et qu'il deviendra important lorsque la route départementale qui traverse cette ville sera achevée. — *Dépôt de sûreté d'Orchies* (134). Maintient le crédit de 410 fr. alloué au budget de 1835 pour agrandir le dépôt de sûreté. — *Traitement et uniforme des guichetiers des maisons d'arrêt* (161). Sur la demande du conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à faire accorder au guichetier de la maison d'arrêt du chef-lieu une augmentation de traitement de 100 francs, et sur la délibération du conseil d'arrondissement de Douai, ayant pour objet d'obtenir une allocation de 250 fr., qui serait employée à donner un uniforme aux trois guichetiers de la maison de justice, le conseil s'est prononcé contre la demande faite en faveur du guichetier de Valenciennes, attendu que tous les traitemens de l'espèce étant de 300 fr., il ne pouvait admettre l'exception sollicitée. Quant à l'uniforme des guichetiers, il a pensé qu'il serait peut-être convenable de le donner, mais la mesure devant s'étendre à toutes les prisons et occasioner une dépense considérable, elle a été repoussée à défaut de moyens d'y faire face. — *Lieux de dépôt pour les aliénés* (238). Le conseil a sursis à toute détermination sur les plans et devis des lieux de dépôt proposés pour les aliénés dont l'interdiction est provoquée, jusqu'à ce que ces projets aient été étudiés de nouveau et réduits aux proportions que comporte le bien du service et à l'économie que réclame l'emploi des deniers publics.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

Gendarmerie départementale; dépenses locatives (73). Le conseil vote une somme de 12,857 fr. pour les dépenses locatives de la gendarmerie départementale. — *Casernes de Lille et de Roubaix* (195). Le conseil, sur deux demandes de fonds qui lui sont faites pour travaux à faire dans les casernes de gendarmerie de Lille et de Roubaix, considérant que les projets de ces travaux n'ont pas été soumis à l'avis préalable du conseil d'arrondissement; que les frais de construction d'une citerne à Roubaix, évalués 1,850 fr., ne sont pas d'une absolue nécessité, décide que cette citerne peut être remplacée par quatre grands cuviers placés aux angles des bâtimens qui, ensemble, formeraient un réservoir suffisant. Quant aux travaux pour Lille, bien qu'ils ne soient pas urgens, il vote, par addition au crédit ordinaire d'entretien, une allocation spéciale de 400 fr.; alloue également une somme de 240 fr. pour le renouvellement d'une portion de la toiture de la caserne de Roubaix. — *Rétablissement de la brigade de Watten* (98). Prie M. le préfet

d'appuyer auprès de M. le ministre de l'intérieur la demande en rétablissement de cette brigade. — *Casernes de Cassel, Bailleul et Hazebrouck; réparations.* Ouvre au budget de 1836 trois crédits : l'un de 655 fr. 61 c. pour la caserne de Cassel; le second, de 555 fr. 40 c., pour celle d'Hazebrouck, et le troisième, de 278 fr. 72 c., pour celle de Bailleul. — *Caserne du Quesnoy; réparation* (49). Le conseil pense qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la dépense à faire pour la réparation de cette caserne. — *Etablissement d'une brigade à Berlaimont* (16). Le conseil prie M. le préfet de faire, près de l'autorité compétente, les démarches nécessaires pour qu'une brigade de gendarmerie à pied soit établie à Berlaimont. — *Brigades de Valenciennes et de Bouchain* (17). Le conseil, considérant que l'arrondissement de Valenciennes se couvre d'une population ouvrière et industrielle toujours croissante et qui nécessite une action plus forte et plus immédiate de la police; considérant en outre que cette contrée est traversée par une foule de fraudeurs qui affluent des départemens limitrophes et viennent exercer sur la frontière leur déplorable industrie, demande l'augmentation du personnel des deux brigades de Valenciennes et de Bouchain.

ROUTES ET PONTS.

Dispositions législatives à provoquer sur les chemins vicinaux et sur les inspecteurs-voyers (211). Il appuie le vœu exprimé par le conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à ce que la nouvelle loi sur les chemins vicinaux prescrive : 1.° l'établissement de lignes vicinales intermédiaires entre les routes départementales et les chemins communaux de première classe; 2.° le remplacement de la prestation en nature par une cotisation en argent; 3.° l'assimilation de la petite à la grande voirie, à l'égard de la police des chemins et des anticipations sur la voie publique; 4.° la création uniforme des inspecteurs-voyers, telle qu'elle est établie par l'arrêté du préfet du 10 avril 1830, avec le pouvoir de constater par procès-verbaux les contraventions en ce qui concerne les objets soumis à leur inspection. — *Etablissement de pilastres et de tableaux indicateurs des routes départementales* (206). Le conseil, considérant la nécessité d'établir des pilastres et tableaux indicateurs au croisement des routes royales et départementales et à la rencontre des principaux chemins vicinaux,

Vote, pour 6 pilastres en pierre, la somme de	825f	80c
Pour 82 tableaux en bois, celle de..........	630	62
Il porte en conséquence au budget, pour cette dépense..................................	1,456	46

Grande voirie; contraventions (147). Le conseil émet le vœu que les lois pénales sur les contraventions en matière de grande voirie soient révisées, et que les peines soient graduées; qu'en attendant, M. le préfet ordonne aux maires de rappeler à leurs administrés les réglemens en vigueur sur cette matière, et de faire prévenir individuellement à domicile du danger auquel s'exposent, en ce cas, ceux qui commenceraient des constructions sans autorisation. — *Largeur des roues de voitures* (177). Le conseil général, sur la proposition de l'un de ses membres, déclare insister pour que la loi relative à la largeur des roues soit appliquée dans ce département. — *Personnel des ingénieurs; résidence de l'ingénieur de Cambrai* (147). Le conseil, avant de prendre une résolution sur la résidence de l'ingénieur d'arrondissement à Valenciennes ou à Cambrai, désire entendre sur cet objet le conseil de ce dernier arrondissement. — *Inspecteurs-voyers* (88 *et* 189). Déclare qu'il n'y a lieu à statuer en ce moment sur le vœu du conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à ce que le traitement des inspecteurs-voyers soit à la charge du département. Sur le vu d'un rapport transmis par le conseil d'arrondissement de Lille, relatif aux inspecteurs-voyers, expositif que le traitement attaché aux utiles fonctions de ces agens doit être payé un tiers par le département et les deux tiers par les communes, qu'il arrive que quelques-unes de celles-ci se refusent à l'acquit de leur part contributive, de sorte que les inspecteurs se trouvent privés d'une portion de leurs émolumens; le conseil appelle l'attention de M. le préfet sur cet objet et le prie de veiller à ce que les communes complètent exactement le traitement des inspecteurs-voyers. — *Route royale N.o 16, de Paris à Dunkerque par Lillers, etc.* (15). Le conseil invite M. le préfet à provoquer du gouvernement le prompt achèvement de cette route, dont la construction a été autorisée par décret du 11 décembre 1811. — *Route royale N.o 42, entre Lille et L'hazewynde* (307). Le conseil invite M. le préfet à provoquer de l'administration des ponts et chaussées une plus forte allocation pour l'entretien de la route N.o 42, entre Lille et L'hazewynde. — *Route royale de Morbecque à Saint-Venant; embranchement* (306). Le conseil approuve les projets et devis pour l'établissement de l'embranchement de la route royale N.o 16, de Morbecque à Saint-Venant. — *Chaussée de Saint-Quentin; pavement* (48). Le conseil renouvelle le vœu que l'État fasse paver la portion de chaussée de Saint-Quentin actuellement en gravier, depuis la commune de Bantouzelle jusqu'à la limite du département. — *Budgets des routes départementales* (201). Le conseil général vote au budget, pour l'entretien en 1836

des routes départementales ci-après désignées, les sommes suivantes :

Route N.° 1 de Lille à Valenciennes.........	16,500	»
Plus, pour dépense résultant du déplacement du pont à bascule d'Orchies, reporté avant l'embranchement des deux routes qui bifurquent à Pont-à-Marcq..............................	6,000	»
N.° 2 de Lille à Ypres..................	11,500	»
N.° 3 de Tournai à Douai................	5,500	»
N.° 4 de Bouchain à Tournai............	11,000	»
N.° 5 d'Avesnes à Philippeville...........	4,500	»
Plus, pour travaux accessoires.............	1,500	»
N.° 6 de Landrecies à Chimay............	20,500	»
Plus, pour travaux accessoires............	1,500	»
N.° 7 de Condé à Quiévrain...............	2,000	»
N.° 8 de Condé à Saint-Amand...........	750	»
N.° 9 de Lille à Saint-Omer..............	27,200	»

y compris 2,750 francs pour moitié des frais de rétablissement du pont sur la Lys à Merville, l'autre moitié étant supportée par le concessionnaire de cette rivière.

N.° 10 de Valenciennes au Catteau........	1,500	»
N.° 11 de Cambrai à Guise..............	1,200	»
N.° 14 de Lille à Roubaix...............	9,500	»

Le conseil général a déjà voté spécialement 9,500 francs pour cette route.

Élargissement des routes N.os 1, 2, 3 et 4...	4,500	»

Cette opération a donné lieu à des tableaux indiquant les lieux où cet élargissement serait utile, les noms des propriétaires riverains et la somme présumée des frais d'acquisition. Le conseil demande de connaître chaque année le prix qu'auront coûté ces opérations d'élargissement, afin de le comparer avec le prix présumé, et de savoir s'il y a lieu de persister dans cette voie, où il est toujours possible de s'arrêter sans inconvénient, attendu que, conduites avec intelligence, les opérations partielles peuvent être conçues et consommées de manière à porter toujours avec elles leur fruit.

Traitemens des employés aux travaux des routes départementales.....................	9,100	»
Indemnité aux ingénieurs pour conduite et surveillance des travaux....................	2,406	50

Les honoraires de MM. les ingénieurs sont fixés conformément à une circulaire du ministre de l'intérieur, proportionnellement aux travaux

A reporter........	11,506	50

Report............. 11,506 50

effectués, savoir : 4 pour cent jusqu'à concurrence de 40,000 francs, et 1 pour cent sur le surplus.

Dépenses imprévues .... 1,450 »

Total.......... 138,106 50

Compte annuel relatif à l'entretien de chaque route (150). Le conseil, désirant assurer la spécialité des allocations pour l'entretien des routes, demande qu'il lui soit présenté annuellement un compte raisonné et motivé des frais d'entretien réclamés pour chaque route, avec le tableau annexé, année par année, des frais d'entretien qu'a coûtés cette même route dans les cinq années antérieures. — *Route départementale de Lille à Valenciennes* (11). Le conseil renouvelle le vœu qu'il a déjà émis plusieurs fois de voir classer cette route départementale parmi les routes royales. — *Route de Lille à Tourcoing, par Roubaix* (75). Le conseil vote une somme de 9,500 francs pour l'entretien de la route de Lille à Tourcoing. — *Route de Lille à Roubaix ; élargissement et embranchement* (74). Le conseil arrête qu'une somme de 8,300 francs sera portée au budget de 1836, comme troisième annuité dans les frais d'élargissement de la route de Lille à Roubaix. — *Route de Roubaix à Dottignies* (190). Conséquemment à son précédent vote pour la route de Roubaix à la frontière, dans la direction de Dottignies, le conseil général délibère qu'il sera ouvert en 1836, au budget des dépenses facultatives, et à prendre sur la part revenant à l'arrondissement de Lille, un crédit de 3,000 francs formant le second dixième du secours accordé pour la construction de la route dont il s'agit. — *Route de Bergues à Saint-Omer* (90 *et* 91). Invite M. le préfet à prescrire de nouvelles tentatives auprès de la commune de Lederzeele, pour l'amener à payer son contingent dans la dépense relative à la route de Bergues à Saint-Momelin, et ajourne jusqu'à la solution de cette difficulté son vote relatif au contingent que le département aura lui-même à fournir. Ouvre au budget de 1836 un crédit de 9,500 francs, pour le paiement de la quatrième annuité de la dépense d'achèvement de cette route. — *Route départementale N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont; route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles* (*troisième annuité*) (50). Le conseil arrête qu'une somme de 44,393 francs sera portée au budget de 1836, à titre de troisième cinquième pour les dépenses à faire aux routes départementales N.os 12 et 13, cette somme partageable, savoir : un tiers pour la route N.° 12 et deux tiers pour celle N.° 13. — *Route départementale N.° 11, de Cambrai à Guise* (3.e *annuité*) (47). Le conseil arrête qu'une somme de 39,200 fr. sera portée au budget de 1836 pour frais de construction de la

route départementale N.° 11, de Cambrai à Guise. Cette somme forme le troisième dixième du fonds précédemment voté par le conseil. — *Route départementale N.° 10, de Valenciennes au Catteau* (12, 41 *et* 42). Le conseil fixe les limites de cette route et met à la charge du département les frais d'entretien du pavé de la rue de Famars jusqu'à la place d'armes dans la ville de Valenciennes. S'unit à la décision de M. le préfet, qui a statué qu'il serait passé outre à la réclamation des habitans de Briastre, pour la nouvelle direction à donner à cette route. La dépense totale de cette route s'élève à la somme de 517,500 francs; mais une somme de 22,894 francs ayant été payée avant l'adjudication, il ne reste à disposer que de 494,606 francs. Cette somme doit être soldée en dix années, conformément au vote du conseil général. Le conseil vote une somme de 49,460 francs pour le paiement de la troisième annuité. Il propose en outre de lier cette route d'un côté avec la route royale N.° 29, sur la place de Valenciennes, et de l'autre avec la route royale N.° 39, au coin de la rue des Savetiers, au Catteau. — *Route N.° 8 de Saint-Amand à Condé* (227 *et* 332). Le conseil règle les annuités à payer pour les fonds votés par le département dans les frais de cette route. Un devis supplétif de 30,000 francs a été ajouté au devis primitif de 180,000 francs pour la mise en adjudication de la route départementale de Saint-Amand à Condé. Le conseil décide que la division de cette dépense supplétive de 30,000 francs sera faite en mettant un tiers de la somme à la charge de l'arrondissement de Valenciennes et les deux autres tiers à la charge du département, sauf à indiquer ultérieurement les époques de paiement. — *Routes départementales N.os 5 et 6* (247). Le conseil général délibère que la route départementale N.° 5, d'Avesnes à Philippeville, sera continuée jusqu'à la frontière. Il alloue une somme de 15,000 francs, payable en cinq ans, par annuité de 3,000 francs, dont 12,000 francs seront attribués à la route N.° 5 et 3,000 francs à la route départementale N.° 6, de Landrecies à Chimay. La première annuité de 3,000 francs sera partagée par égale portion entre les deux routes, lorsque les habitans auront exécuté les promesses de sacrifices qu'ils ont faites. — *Route de Lille à Saint-Omer* (337). Le conseil arrête qu'il sera porté au budget supplémentaire de 1835 une somme de 18,411 fr. 54 c., et à celui de 1836, une somme de 73,356 fr.; le tout applicable au paiement en principal et intérêts de la route de Lille à Saint-Omer. — *Projet de route de Mouchin à Saint-Amand; honoraires de l'ingénieur* (258). Le conseil alloue une somme de 2,510 fr., importance des honoraires, à raison d'un pour cent de la dépense présumée, réclamés par M. l'ingénieur de l'arrondissement de Lille, pour la confection précédemment ordonnée des

plans et devis d'un projet de route de Mouchin à Saint-Amand. Cette somme est payable en deux années; il est en outre arrêté qu'en cas d'exécution ultérieure de cette route, les honoraires de l'ingénieur qui les surveillera seront diminués de l'importance de la présente allocation.— *Projet de route d'Avesnes à Willies ; honoraires de l'ingénieur* (260). Il alloue également les honoraires montant à 1,158 fr., réclamés par M. l'ingénieur qui a dressé, conformément à un arrêté du conseil général du 9 août 1833, les plans et devis de la route d'Avesnes à Willies. Cette somme est payable par moitié, en deux années, et sera déduite sur les trois pour cent alloués pour honoraires sur le prix total de la construction de la route. — *Chemins vicinaux ; réparations* (142). Statuant sur le vœu exprimé par le conseil d'arrondissement d'Avesnes, renouvelle la demande qu'il a faite en 1834, pour que la contribution en argent soit substituée à la prestation en nature. — *Amélioration des chemins de grande vicinalité* (50). Le conseil, après avoir entendu le rapport d'un de ses membres concluant à ce que le département demande l'autorisation de s'imposer extraordinairement et pour dix ans, à dater du 1.er janvier 1836, cinq centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière, pour l'amélioration des communications vicinales les plus importantes, pense qu'à raison de la prochaine émission de la loi sur les chemins vicinaux, il n'y a pas lieu à donner suite à ce rapport. — *Routes vicinales ; budget* (286). Le conseil arrête que le département, pour cette fois et sans qu'il puisse en être rien inféré pour l'avenir, contribuera jusqu'à concurrence de moitié dans les frais d'entretien durant un bail de cinq ans des routes vicinales dont la dénomination suit :

1.° Route vicinale de Lille à Tourcoing, par Mouveaux	7,500	»
2.° Idem de Gravelines à Cassel, avec embranchement jusqu'au Guindal	1,275	»
3.° Idem de Saint-Omer à Bergues, le long de la Colme, avec embranchement depuis le Grand-Millebrughe jusqu'à Petite-Synthe	1,800	»
4.° Idem de Bergues à Hondschoote et d'Hondschoote à Dunkerque, par Teteghem, avec embranchement sur Ghyvelde	2,700	»
5.° Idem de Dunkerque à Saint-Omer, par Loon, Bourbourg et le pont Saint-Nicolas	2,550	»
6.° Idem de Bergues à Saint-Omer, par Bierne et Saint-Momelin, avec embranchement depuis la chaus-		
A reporter	15,825	»

Report...............	15,825	»
sée de la Steen-Straete sur Socx jusqu'à la route royale N.° 16..	6,000	»
7.° Idem de Douai à Bapaume..................	1,500	»
TOTAL..............	23,325	»

Dans tous les cas le département ne pourra être obligé au-delà des sommes portées article par article dans les allocations ci-dessus.

Il sera alloué à titre de secours annuels pendant ledit terme aux routes dont le détail suit, les sommes çi-après.

1.° Route d'Ascq à Mouchin....................	2,500	»
2.° Idem de Lille à Lannoy....................	1,500	»
3.° Idem de Lomme à Fournes................	1,500	»
4.° Idem de Courchelettes......................	800	»
5.° Idem de Valenciennes à Bavay.............	400	»
6.° Idem de Trélon à Solre-le-Château..........	400	»

Sur la part afférente à l'arrondissement d'Avesnes, il est alloué 1,100 francs pour la route de Trélon à Solre-le-Château.

Route de Dunkerque à Furnes (238). Le conseil décide que la route de Dunkerque à Furnes sera déclarée départementale aussitôt qu'il sera justifié de la réception definitive des travaux de confection intégrale de cette route, conformément aux devis arrêtés. Il est d'avis que l'arrondissement de Dunkerque s'impose extraordinairement, par addition aux contributions foncière, mobilière, portes et fenêtres et patentes, deux centimes pendant quatre ans, pour contribuer à cette dépense comme cela a lieu pour les autres arrondissemens. — *Route d'Hondschoote à Wormhoudt* (111). Vote un secours de 6,000 francs, en faveur de la route projetée d'Hondschoote aux cinq chemins, à charge par la commune d'Hondschoote de subvenir à la dépense de cette première partie de la route, et ajourne la construction de la deuxième partie, jusqu'à ce que les communes intéressées à sa confection aient voté leurs contingens. — *Route de Gravelines à Cassel* (137). Accorde une subvention de 104,940 francs pour achever cette route. Cette subvention sera payable en dix ans et prélevée chaque année au prorata des parties de route construites dans les deux arrondissemens. — *Projet de construction d'une route de Steenvoorde à la Belgique* (217). Le conseil, délibérant sur la construction demandée par la commune de Steenvoorde d'une route conduisant en Belgique, invite l'administration des ponts et chaussées à donner

son avis sur cette demande ; il provoque la production de documens constatant la quote-part contributive des communes intéressées. — *Route de Bailleul à Merris* (15). Le conseil vote une somme de 4,762 fr. pour solde de la subvention de 15,000 fr., accordée à titre de secours pour la construction de cette route. — *Route projetée entre Solesmes et Cambrai* (220.) Le devis du projet de construction d'une route de Cambrai à Solesmes présente une dépense de 440,000 fr. Le conseil décide que préalablement les communes intéressées seront consultées sur leur quote-part contributive à cette dépense, sauf à déterminer ensuite la subvention pour laquelle le département entrera dans les frais de construction de cette route. — *Route du Catteau à Bohain* (254). La lacune qui existe entre la route de Valenciennes au Catteau et celle de Saint-Quentin à Bohain subsiste encore. Le génie militaire s'oppose à l'ouverture d'une communication entre ces deux routes. L'affaire est renvoyée devant une commission mixte ; le conseil provoque une décision conforme aux intérêts du pays. — *Route de Solesmes au Quesnoy ; secours* (118). Accorde à la commune de Salesches, sur le fonds commun à distribuer aux arrondissemens, une somme de 500 francs pour réparer ladite route dans la traverse de son territoire. — *Route projetée de Maubeuge à Solre-le-Château* (135). Le conseil décide que les plans et devis seront communiqués aux communes intéressées, afin qu'elles délibèrent sur les contingens qu'elles consentent à payer. — *Chemin du Quesnoy à Cambrai* (2.e *annuité*) (47). Le conseil arrête qu'une somme de 1,000 francs sera portée au budget de 1836, pour être appliquée à la réparation du chemin du Quesnoy à Cambrai. Cette somme forme le deuxième tiers du secours de 3,000 francs accordé en 1834 par le conseil. — *Route vicinale du Quesnoy à Condé ; secours* (46). Le conseil ajourne jusqu'à l'exécution de la loi à intervenir sur les chemins vicinaux la demande d'un secours de 500 fr. formée par les communes de Rombies et Marchipont, pour la réparation de la route vicinale du Quesnoy à Condé, qui traverse ces communes.— *Communication à établir entre le Quesnoy et Berlaimont* (209). Le conseil général a délibéré que la communication à établir entre le Quesnoy et Berlaimont, faisant suite à la route N.o 12, passera par le hameau le Sarbara, et que quant à la dépense de 91,000 francs que coûtera cette communication, l'administration forestière sera consultée pour savoir la somme qu'elle prendra à sa charge avec la ville du Quesnoy et autres communes qui seront traversées par la nouvelle route, laquelle prendra la dénomination de route du Quesnoy à Berlaimont. — *Route d'Avesnes au Nouvion* (85). Regrette que l'état des finances du département ne lui permette de voter aucun fonds pour cette

route, dont il apprécie l'utilité. — *Route de Fourmies à Hirson; demande de secours* (117). Alloue une somme de 3,000 francs à titre de secours, pour contribuer à l'achèvement de la route partant de celle départementale N.º 6, au lieu dit Pont-de-Sains, et allant par Féron et Fourmies à la verrerie de Monplaisir. — *Route militaire de Bavay au Quesnoy; demande de secours* (49). Le conseil rejette la demande d'un secours de 4,500 francs, formée par la commune de Gommegnies, pour la réparation de la route de Bavay au Quesnoy qui traverse cette commune. — *Route de Bavay à Dour* (210). Le conseil écarte la demande faite par les mairies de Bavay, Hon-Hergies, Lalongueville, etc., tendante à faire ouvrir une route de Bavay à Dour (Belgique). — *Route de Bavay à Cambrai; demande de secours* (210). La ville de Bavay a demandé un secours pour l'aider à rétablir cette route; le montant de la dépense n'est pas connu; aucun devis n'est présenté; le conseil ne peut en conséquence accueillir la demande. — *Chemin de Bavay à Condé* (14). Le conseil, ayant décidé qu'il contribuerait pour une somme de 7,500 francs, payable en trois ans, dans les frais d'amélioration de ce chemin, décide que la seconde annuité de 2,500 francs sera portée au budget de 1836. — *Route de Douai à Saint-Amand par Marchiennes* (144). Invite le préfet à appeler les communes dans le paiement du déficit de l'entreprise de cette route. — *Route vicinale de Douai à Bapaume* (121). Invite M. le préfet à prier M. le ministre de l'intérieur d'interposer son autorité pour l'achèvement de cette route dans le Pas-de-Calais.— *Route de Lille à Douai par Phalempin* (144). Alloue un secours de 500 francs aux communes pour faire valoir leurs droits. —*Chemin de Valenciennes à Hasnon* (141). Admet ce chemin en partage du fonds commun qui sera attribué à l'arrondissement de Valenciennes. — *Secours demandé par la ville de Lannoy* (192). Un rapport est fait au conseil sur deux demandes formées par la commune de Lannoy; la première ayant pour objet d'obtenir sur les fonds départementaux un subside annuel qui mette cette ville à même d'acquitter l'énorme dette qu'elle a contractée pour la construction d'un pavé entre Lannoy et Roubaix, et le deuxième, d'appeler la sollicitude et le concours de l'administration départementale sur le double projet d'une jonction de Lannoy à la Belgique par Tournai. Le conseil, tout en reconnaissant l'utilité des travaux qu'a fait exécuter la ville de Lannoy et de ceux qu'elle projette, se reportant à la délibération de sa dernière session, par laquelle il a voté le reste du subside de 12,000 francs précédemment consenti, et déclaré qu'il ne pouvait faire plus pour une route qui en réalité ne profite guère qu'à Lannoy, persiste dans cette déclaration; mais il prie M. le préfet d'user de toute son

influence auprès des communes intéressées pour que, dans la prochaine session, elles présentent un ensemble d'offres au complément desquelles le conseil sera tout disposé à s'associer, dans la limite de ses ressources financières. — *Secours à la commune de Gruson* (80). Le conseil accorde à la commune de Gruson un secours de 850 francs à prendre sur les fonds afférens à l'arrondissement, et exclusivement affecté à la confection d'un pavé de jonction de cette commune avec celle d'Anstaing. — *Secours à la commune d'Allennes-lez-Marais* (79). Le conseil accorde à la commune d'Allennes-lez-Marais un secours de 1,000 francs, payable en deux années, sur la part afférente à l'arrondissement, à la charge, par cette commune, de prendre l'engagement et de justifier des moyens d'exécuter l'achèvement d'un pavé de jonction avec Gondecourt. Un premier crédit de 500 francs est provisoirement ouvert au budget des dépenses facultatives de 1836. — *Secours à la commune de Bersée* (78). Le conseil accorde un secours de 1,500 francs payable en trois années sur les fonds attribués à l'arrondissement, à la commune de Bersée, à la charge par elle de prendre l'engagement de justifier des moyens d'exécuter un pavé de l'intérieur de la commune à la route royale de Lille à Douai. Un premier crédit de 500 francs est provisoirement ouvert au budget des dépenses facultatives de 1836. — *Construction d'un pavé à Santes* (191). Sur la demande de la commune de Santes, tendant à obtenir des fonds départementaux la somme nécessaire pour couvrir les deux tiers de la dépense d'un pavé dont un propriétaire consent à prendre le tiers à sa charge, cette demande n'ayant pas été soumise au conseil d'arrondissement et la commune de Santes n'offrant de prendre aucune part dans la dépense, le conseil décide qu'il n'y a lieu à s'occuper quant à présent de ladite demande. — *Demande de secours faite par la commune de Mouchin* (76). Le conseil ajourne la décision à prendre sur la demande d'un secours de 5,000 francs formée par la commune de Mouchin, pour faire sa jonction avec la route départementale de Lille à Valenciennes, jusqu'à ce que le conseil d'arrondissement de Lille ait exprimé son avis sur cette demande. — *Construction d'un pavé à Templeuve* (81). Le conseil alloue à la commune de Templeuve une somme de 6,000 francs, payable en trois ans, à charge, par ladite commune, de contracter l'engagement et de justifier des moyens d'exécuter dans ce délai l'achèvement du pavé. — *Demande de secours formée par la commune de Camphin-en-Pévèle* (77). Le conseil décide qu'il n'y a pas lieu de continuer en 1836, à la commune de Camphin-en-Pévèle, le secours de 500 francs qui lui était précédemment accordé. — *Secours à la ville de Cassel* (87). Accorde sur le budget de 1836, à

la ville de Cassel, une somme de 1,000 francs, à titre de secours, pour réparer et entretenir la chaussée vicinale de Watten. — *Secours aux communes de Lynde et d'Ebblinghem pour une communication en pierres de pas* (212). Il accorde un secours de 600 francs à ces communes pour les aider à établir une communication en pierres de pas, qui est reconnue nécessaire à cause de la nature spongieuse du sol. — *Chemin de Felleries à Beugnies ; demande de secours* (95). Accorde à titre de secours, à la commune de Felleries, une somme de 500 francs imputable sur les fonds revenant à l'arrondissement. — *Secours à la commune d'Equerchin pour la construction d'un pavé* (133). Accorde un secours de 450 francs à prendre sur la part afférente à l'arrondissement de Douai. — *Saint-Saulve; secours pour pavage d'un chemin* (45). Le conseil accorde un secours de 1,000 francs à la commune de Saint-Saulve, pour le pavage de l'ancien chemin de Valenciennes à Condé. — *Chemin de Jenlain à Sebourg* (83). Demande de secours pour la réparation de ce chemin. Déclare qu'il n'y a lieu à délibérer. — *Demande de secours par la commune de Sebourg pour réparer un chemin* (89). Rejette cette demande, qui n'a point été soumise au conseil d'arrondissement. — *Marly ; demande de secours pour pavage d'une rue* (44). Le conseil rejette la demande faite par la commune de Marly d'un secours de 500 francs pour la dépense du pavage d'une rue de cette commune. — *Chemin de Mortagne à Maulde* (90). Annulle le crédit de 662 francs accordé l'an dernier à la commune de Maulde, en prélevant préalablement la somme de 297 francs 40 centimes pour honoraires de l'architecte qui a rédigé les devis. — *Secours à la commune de Quiévrechain* (88). Admet cette commune à la distribution du fonds commun qui aura lieu par arrondissement. — *Secours accordé à la commune d'Haumont pour un pavé* (14). Le conseil alloue un secours de 500 francs à la commune d'Haumont, pour l'aider à faire une chaussée d'embranchement avec la route royale N.° 43. — *Pavage d'une rue à Hazebrouck* (140). Rejette de nouveau la demande de la ville d'Hazebrouck, tendant à obtenir le pavage, aux frais du département, de la rue qui part de la grille de l'Hôtel-de-Ville et qui s'embranche avec la rue Verte. — *Demande de secours faite par la compagnie des mines de Douchy* (116). Regrette que l'état de ses finances l'oblige à ajourner cette demande. — *Pont situé sur la route de Lille à Valenciennes, commune de Saint-Amand* (43). Le conseil charge le préfet de solliciter une prompte décision sur la contestation existante entre l'administration des ponts et chaussées et la commission de la vallée de la Scarpe pour la réparation de ce pont, et de veiller à ce que cette réparation soit faite par qui de droit, avant l'hiver. — *Pont de Thiennes* (305). Le conseil invite M. le préfet à

réclamer auprès de M. le directeur-général des ponts et chaussées la reconstruction de ce pont détruit en 1814 par un parti ennemi. — *Pont sur la Sensée* (89). Ajourne le rétablissement de ce pont jusqu'à décision à intervenir du conseil de préfecture. — *Demande de secours par un ancien cantonnier* (162). Le sieur Carion, âgé de 84 ans, ancien cantonnier à Dompierre, a sollicité un secours en considération de ses 40 ans de service. Le conseil n'a pas cru devoir accueillir cette demande, d'abord à cause de l'exiguité de ses ressources, et ensuite parce qu'une semblable allocation ne serait pas sans inconvénient comme précédent.

NAVIGATION ET CANAUX.

Navigation des canaux intérieurs (310). Le conseil invite l'administration à faire procéder à une enquête sur les graves abus qui se sont glissés dans la navigation des canaux intérieurs et la rendent plus lente et plus dispendieuse. — *Navigation intérieure* (312). Réitère la demande d'une révision des règlemens relatifs à la navigation intérieure. — *Navigation après le coucher du soleil* (312). Le conseil insiste particulièrement sur la levée de l'interdiction de naviguer après le coucher du soleil qui existe dans tous les cours d'eau du département, comme le meilleur moyen, en rendant plus actifs et plus prompts les transports par eau, de préserver les routes des dégradations causées par le roulage. — *Navigation; enfoncement des bateaux* (311). Le conseil prie M. le préfet de tenir la main à l'exécution de l'arrêté du 10 avril 1831, qui ordonne l'application d'échelles métriques sur les bateaux naviguant sur l'Escaut et ses affluens, et l'engage aussi à aviser aux moyens de réprimer l'abus de la perception sur divers canaux de droits de péage calculés sur un enfoncement plus considérable que l'enfoncement réel et possible des bateaux. — *Amélioration du cours des rivières* (239). Sur la demande de M. le directeur-général des ponts et chaussées, du concours du département aux frais de perfectionnement du cours des rivières, le conseil, considérant que la restauration de l'Escaut, réclamée par le département, est temporairement comprise dans la loi du 30 juin dernier, et que les fonds nécessaires pour cette dépense étaient assurés, déclare qu'il n'y a lieu de prendre, quant à présent, de délibération spéciale, sauf à examiner ultérieurement, afin d'y concourir, les propositions qui lui seront faites pour l'amélioration du cours des rivières. — *Port de Dunkerque* (96). Prie M. le préfet de faire les démarches nécessaires pour que le bassin à flot de la marine soit mis à la disposition du commerce de Dunkerque, que le génie militaire examine la question relative au redan, et s'entende avec l'administration

locale concernant les travaux du port, et que l'on accélère la confection des travaux du prolongement des estacades. — *Port de Gravelines* (99). Émet le vœu que les portes de l'écluse Vauban soient immédiatement réparées. — *Demande d'un pont sur la Sambre ; difficulté de la navigation de cette rivière canalisée* (208). Le conseil, prenant en considération les demandes de la commune de Bachant et du conseil d'arrondissement d'Avesnes, a délibéré que le concessionnaire de la canalisation de la Sambre serait consulté, et le préfet invité à faire rétablir par ce concessionnaire la communication réclamée à juste titre par la commune de Bachant, et à faire achever les travaux qui restent à faire au canal de la Sambre, à prendre les mesures qu'exige l'écoulement des eaux stagnantes et insalubres, et à faire examiner les moyens de faire cesser les obstacles qu'éprouve la navigation du canal de la Sambre dans certains endroits. — *Construction d'une écluse à Maubeuge, et suppression d'un gué sur la Sambre* (313). Le conseil renvoie à M. le préfet, pour y faire droit, des plaintes des habitans de Maubeuge, pour la construction d'une écluse et la suppression d'un gué par le concessionnaire de la Sambre. — *Jonction de la Sambre à l'Escaut* (310). Le conseil appelle de nouveau l'attention et la sollicitude de l'administration sur le projet de jonction de la Sambre à l'Escaut, par la Selle. — *Canal de Roubaix* (83). Émet le vœu que la lutte des intérêts opposés, relativement au prolongement de ce canal jusqu'à la frontière, se termine bientôt au profit du véritable intérêt public, et pour le plus grand bien-être du pays. — *Vallée de la Scarpe; secours de 100,000 francs* (121). Vote le crédit de 33,333 fr. 33 cent., pour le paiement du deuxième tiers. — *Construction d'une écluse sur la Basse-Colme* (91). Appuie le vœu du conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour qu'il soit construit une écluse sur le canal de Bergues à Furnes, à la limite de la frontière, et prie M. le préfet de donner des ordres pour que les devis soient mis le plus tôt possible sous les yeux du Gouvernement. — *Navigation de l'Escaut; perfectionnement* (46). Le conseil prend acte du rapport de M. le préfet, relatif au perfectionnement de la navigation de l'Escaut. — *Canaux d'Hazebrouck ; projet de restauration*. (15). Le conseil invite M. le préfet à faire hâter, autant qu'il est en son pouvoir, l'expédition de l'autorisation annoncée pour la concession des canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préaven et de la Bourre, et l'exécution des travaux qui doivent rendre au commerce et à l'agriculture l'usage de ces canaux (1). — *Rivière de l'Aa ; débordemens* (300). Le conseil émet le vœu

(1) On a vu que l'ordonnance d'autorisation est arrivée.

que quand le génie militaire sera forcé d'abaisser les eaux pour des travaux indispensables, il y procède avec la plus grande activité, et choisisse la saison où le tirage causera le moins de préjudice aux intérêts qu'il peut compromettre. — *Inondations de la Deûle* (100). Prie M. le préfet d'exprimer à l'autorité compétente les justes plaintes du conseil général sur les lenteurs apportées dans la solution de l'affaire relative aux inondations de la Deûle. — *Navigation de la rivière de la Lawe* (218). Des plaintes sont communiquées au conseil général sur les détériorations apportées à la navigation de la Lawe, dont les eaux paraissent être détournées par les concessionnaires du canal d'Aire à La Bassée. Le conseil délibère que le rapport fait à ce sujet sera transmis à M. le préfet du Pas-de-Calais; il indique des mesures propres à faire cesser ces entraves. — *Navigation de la rivière de la Lys; débordemens* (303). Le conseil émet le vœu, 1.° qu'il soit ordonné au concessionnaire de faire procéder immédiatement au dévasement de la Lys, d'enlever jusqu'à 1m 65c de hauteur les hauts fonds qui se trouvent sur la Lys, notamment au-dessous de l'écluse de Merville, à peine de voir prononcer la déchéance, conformément aux articles 6 et 10 du cahier des charges de la concession; 2.° qu'il soit établi un repère qui fixe la hauteur des eaux à celle qu'elles avaient avant la concession; 3.° Que la décharge de Sailly soit augmentée de 2m 80c en ouvrant les deux fausses voûtes qui sont dans les culées; 4.° qu'il soit procédé à l'établissement d'une décharge de 5m 20c à l'écluse d'Houplines; 5.° que les communes sur le territoire desquelles se trouvent les digues de la route départementale N.° 9 soient invitées à construire, sous chacune des deux digues, un pont en bois de 5m d'ouverture, et à ancrer avec soin les fossés de décharge du chemin de la Targette et du pont d'Armentières; 6.° qu'il soit adressé à la mairie de chaque commune intéressée copie des conditions et du cahier des charges qui se rattachent à la concession de la Lys. — *Moulin à eau établi sur la rivière de l'Hogneau* (142). Donne son adhésion au projet de pratiquer un aqueduc sous la route départementale N.° 7.

ENFANS TROUVÉS ET ÉTABLISSEMENS DE BIENFAISANCE.

Enfans trouvés et abandonnés (271, 275 *et* 308). Sur la proposition de M. le préfet concernant les moyens de diminuer le nombre des enfans abandonnés, le conseil général adopte ses vues en ce qui concerne le principe de la transmutation des enfans d'un hospice dans un autre, et quant à la suppression des tours, il ajourne la question à une autre session. Vote une somme de 75,000 fr. pour subvenir au service des enfans trouvés, imputable

sur les fonds du budget variable, et arrête que celle de 124,318 fr. 14 c., formant le complément des 300,000 fr. demandés, sera prélevée provisoirement sur les fonds du budget facultatif. Persiste dans le vœu émis dans sa dernière session, d'affranchir des frais de layette et de vêture les hospices subventionnés jusqu'à la révision de la législation actuelle, et que dans cette révision les frais de layette et vêture soient confondus avec les mois de nourrice et les pensions, et qu'une partie de cette dépense soit à la charge des hospices dans la proportion de leurs revenus, qu'une autre partie soit mise à la charge de l'État et prise sur le fonds commun, et que le surplus soit supporté par les communes dans la proportion de leurs contributions. — *Renouvellement des administrateurs des hospices* (311). Le conseil émet le vœu que la proposition des candidats pour ce renouvellement soit conférée aux conseils municipaux.

GARDE NATIONALE, RECRUTEMENT ET AFFAIRES MILITAIRES.

Sapeurs-pompiers (320). Le conseil, tout en reconnaissant l'éminence des services rendus par le corps des sapeurs-pompiers, ajourne la demande d'allocation faite pour subvenir à l'équipement de nouveaux sapeurs-pompiers et à la réparation des pompes hors de service. — *Recrutement de l'armée; sous-répartition du contingent* (252). Le conseil est d'avis 1.° que la question de sous-répartir le contingent du département, d'après le nombre d'inscrits à la liste de tirage de la classe appelée, a besoin d'être mûrie par le temps; qu'il serait dangereux de faire des essais offrant des inconvéniens plus graves peut-être que ceux qu'on veut éviter; 2.° qu'il serait plus convenable que la sous-répartition fût faite par le préfet en conseil de préfecture. — *Engagemens volontaires et devancement d'appel* (253). Le conseil émet le vœu qu'à l'avenir les engagemens volontaires et devancemens d'appel soient admis pour tous les corps, et que les engagemens dispensent un nombre égal des jeunes gens appelés qui ont les numéros les plus élevés. — *Logemens militaires par étapes* (122). Exprime le vœu que les militaires voyageant par étapes soient logés au compte du Gouvernement. — *Manufacture d'armes de Maubeuge* (312). Le conseil réitère avec instance le vœu émis dans ses précédentes sessions pour le maintien par le Gouvernement de la manufacture d'armes de guerre de Maubeuge.

VŒUX DIVERS.

Toitures en chaume (56). Le conseil invite M. le préfet à recommander aux autorités locales d'user du pouvoir que les lois leur

donnent et de leur influence personnelle pour diminuer autant que possible le nombre des toitures en chaume. — *Caisse d'épargnes* (126). La délibération du conseil d'arrondissement d'Avesnes ne contenant pas de demande, il est fait simplement mention de la lecture de cette délibération. — *Carte géologique* (250). Le conseil regrette que ses finances ne lui permettent pas de faire les frais d'une carte géologique du département du Nord. — *Pêche à la morue et à la baleine* (348). Le conseil émet le vœu que le Gouvernement encourage ces pêches, qui sont un élément de prospérité nationale et propres à former de bons marins. — *Divagation des chiens* (20). Le conseil, sur la proposition qui lui en a été faite par le conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, demande qu'il soit pris par l'autorité administrative les moyens répressifs conseillés par les dangers qui résultent de la divagation des chiens. — *Réclamation d'honoraires faite par le sieur Deledeulle, médecin, à Mouveaux* (72). Le conseil décide qu'il n'y a pas lieu à donner suite à la réclamation d'honoraires faite par le sieur Deledeulle, médecin, à Mouveaux, pour les soins qu'il a donnés à un indigent de cette commune.

BUDGET

Des dépenses variables ordinaires, imputables, conformément aux votes du conseil général et aux approbations du ministre, 1.° sur les centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition de chaque département; 2.° sur la somme accordée dans la répartition du fonds commun destiné à remédier, suivant les besoins, à l'insuffisance des centimes ordinaires ci-dessus; 3.° sur les ressources éventuelles appartenant au département.

EXERCICE 1836.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE I.er	
DU BUDGET DÉPARTEMENTAL.	
Hôtel de la Préfecture.	
ART. 1.er. Loyer de l'hôtel de la Préfecture, ou des bâtimens occupés par les bureaux, lorsque ces édifices ne sont pas des propriétés départementales.	2,000 »
ART. 2... Frais de chauffage et d'éclairage du corps-de-garde de la Préfecture.	400 »
ART. 3... Entretien ordinaire du mobilier de la Préfecture.	2,000 »
ART. 4.. Restauration du mobilier de la chambre bleue.	2,005 75
TOTAL du chapitre I.er	6,405 75

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.

CHAPITRE II.

Dépenses ordinaires des prisons départementales.
(Maisons d'arrêt, de justice ou de correction.)

Art. 1.er — *Administration.*

Indemnités aux aumôniers; Traitemens des officiers de santé, concierges; Salaires des guichetiers et autres.

Traitemens	sujets à la retenue de 5 p. °/ₒ pour les pensions de retraite.	Maison de justice de Douai..	2,000 »	11,800 »
		d'arrêt de Lille.....	1,100 »	
		Prison de Dunkerque......	1,100 »	
		d'Hazebrouck......	900 »	
		de Cambrai........	900 »	
		d'Avesnes.........	950 »	
		de Valenciennes....	1,000 »	
		de Lille (Raspuck)..	1,100 »	
		Pour onze dépôts de sûreté..	2,750 »	
	non sujets à la retenue.	Maison de justice de Douai..	1,000 »	5,490 »
		d'arrêt de Lille......	1,230 »	
		Prison de Dunkerque......	600 »	
		d'Hazebrouck.......	1,010 »	
		de Cambrai........	600 »	
		d'Avesnes.........	400 »	
		de Valenciennes....	550 »	

Art. 2. — *Nourriture, entretien de tous les détenus sans distinction, et autres dépenses y relatives.*

Maison de justice de Douai, p.r environ 151 détenus...	21,300 »	89,150 »
d'arrêt de Lille, p.r 111 détenus...	15,600 »	
Prison de Dunkerque, p.r 49 détenus...	6,900 »	
d'Hazebrouck, p.r 98 détenus...	13,800 »	
de Cambrai, p.r 37 détenus...	5,200 »	
d'Avesnes, p.r 32 détenus...	4,500 »	
de Valenciennes, p.r 69 détenus...	9,700 »	
de Lille (Raspuck), p.r 51 détenus...	7,200 »	
Dépôts de sûreté et maisons de pol. mun.le, 14 détenus.	2,550 »	
Enfans en état de détention d'après l'art. 66 du C. pénal.	2,400 »	

Total à reporter........ 106,440 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		VOTES approuvés par le ministre.
Report.......		106,440 »
Chauffage et éclairage ; entretien et renouvellement du mobilier, du linge ou d'objets de service ; médicamens et autres menues dépenses du régime intérieur.		
Maison de justice de Douai........................	3,000 »	12,800 »
d'arrêt de Lille........................	1,500 »	
Prison de Dunkerque........................	1,500 »	
d'Hazebrouck........................	1,300 »	
de Cambrai........................	1,000 »	
d'Avesnes........................	1,500 »	
de Valenciennes........................	1,000 »	
de Lille (Raspuck)........................	2,000 »	
Art. 3. — *Loyer des bâtimens ; menus travaux d'entretien ou d'appropriation.* (Dépenses annuelles ordinaires.)		
Maison de justice de Douai........................	» »	9,687 25
d'arrêt de Lille........................	3,721 25	
Prison de Dunkerque........................	» «	
d'Hazebrouck........................	» »	
de Cambrai........................	1,200 »	
d'Avesnes........................	» »	
de Douai........................	» »	
de Valenciennes........................	1,766 »	
Travaux d'entretien pour toutes les prisons..........	3,000 »	
Art. 4. — *Objets divers.*		
Dépenses calculées par aperçu pour toutes les prisons du département.		
Frais de translation de prisonniers d'une prison à une autre, ou d'une prison départementale, après condamnation, à la maison centrale de détention. (*Circulaire du* 30 *juillet* 1817.) Frais de translation des condamnés au bagne, s'ils n'y sont pas conduits par la chaîne, ou au lieu où ils doivent être remis à la chaîne.	3,000 »	15,350 »
Fers pour les condamnés........................	200 »	
Frais de nourriture des condamnés du département du Nord dans les départemens étrangers..............	2,000 »	
Frais de greffe........................	400 »	
Frais d'inhumation de détenus décédés..............	100 »	
Frais de vêtemens pour les détenus..............	8,750 »	
Frais de chauffage et d'éclairage des corps-de-garde établis près des prisons........................	900 »	
Total du chapitre II.......		144,277 25

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE III.	
Dépôt, secours et ateliers pour remédier à la mendicité.	
Néant.	
CHAPITRE IV.	
Frais ordinaires du casernement de la gendarmerie départementale.	
ART. 1.er. Éclairage des casernes; loyers, frais des baux et contributions de celles qui n'appartiennent pas au département	12,357 »
2... Indemnité de logement aux gendarmes non casernés..	» »
3... Menus travaux annuels d'entretien ou d'appropriation des bâtimens	2,000 »
4... Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé	500 »
TOTAL du chapitre IV	14,857 »
CHAPITRE V.	
Dépenses variables ordinaires des cours et tribunaux.	
ART. 1.er. Loyers des bâtimens qui n'appartiennent pas au département	10,800 »
2... Menus travaux d'entretien et d'appropriation des bâtimens	2,500 »
3... Frais d'entretien du mobilier des cours et tribunaux...	2,000 »
4... Améliorations ou complément de mobilier pour la cour royale	700 »
Id.. Pour le tribunal de Douai	300 »
Id.. Pour celui de Valenciennes	800 »
5... Menues dépenses et frais de parquet des cours et tribunaux	18,870 »
6... Menus frais de parquet des justices de paix	» »
TOTAL du chapitre V	35,970 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE VI.	
Travaux de bâtimens.	
Réparations ou construction des bâtimens des préfecture, tribunaux, prisons, dépôt de mendicité, maison de secours, casernes de la gendarmerie et autres édifices départementaux, acquisition de terrains ou de bâtimens pour ces objets. (Voir sur ces travaux la circulaire du 10 juin 1822.)	
Traitemens fixes, honoraires ou indemnités aux architectes chargés de ces travaux.	
Art. 1.er. Traitemens des architectes du département.........	5,000 »
2... Entretien des bâtimens de la préfecture.............	3,300 »
3... Entretien des bâtimens des sous-préfectures de Douai et Avesnes.................................	1,300 »
4... Frais d'appropriation du logement de l'archiviste départemental...............................	1,310 60
5... Augmentation de mobilier pour le conseil général....	530 50
6... Établissement de trottoirs à la préfecture et à la caserne de gendarmerie à Lille......................	2,993 17
7... Travaux à la salle d'audience du tribunal d'Avesnes...	700 »
8... Solde des frais de construction de la maison d'arrêt de Dunkerque................................	2,051 23
9... 1.er tiers des travaux d'agrandissement de la maison d'arrêt de Cambrai. (Rejeté.)	
10... Réparation d'une partie de toiture à la caserne de gendarmerie de Roubaix........................	240 »
11... Indemnité à l'architecte Mallet pour la rédaction d'un projet non exécuté pour la restauration de la tour de Saint-Amand. (Rejeté.)	
12... Exhaussement des murs d'enceinte de la maison d'arrêt de Dunkerque.............................	3,516 46
13... Réparations diverses à la maison d'arrêt d'Hazebrouck.	262 31
14... Travaux d'amélioration des bâtimens de la maison de justice de Douai..........................	600 »
15... Travaux d'agrandissement du dépôt de sureté d'Orchies. (Rejeté.)	
16... Travaux de réparation aux bâtimens du tribunal de 1.re instance de Douai.......................	800 »
17... Travaux d'entretien extraordinaire au bâtiment du tribunal de commerce de Valenciennes...........	150 »
Total *à reporter*.......	22,754 27

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
Report.......	22,754 27
ART. 18... Travaux à la caserne de gendarmerie de Cassel.....	655 61
19... Travaux à la caserne de gendarmerie d'Hazebrouck.	555 40
20... Travaux à la caserne de gendarmerie de Bailleul....	278 72
21... Travaux d'amélioration à la caserne de gendarmerie de Douai. (Rejeté.)	
22... Reconstruction de trois portes et établissement d'un petit plancher à la caserne de gendarmerie de Bouchain..	120 »
23... Réparation d'entretien du logement du gardien de la pyramide de Denain........................	30 »
24... Dépenses supplémentaires pour l'éclairage au gaz de la préfecture..............................	369 75
25... Blanchissement des chambres des gendarmes et réparations à la caserne de Lille..................	400 »
26... Appropriation du logement du secrétaire général aux Archives................................	1,214 »
27... Approfondissement du puits de la caserne de gendarmerie de Gravelines......................	111 41
28... Travaux à la pompe du tribunal de commerce de Dunkerque................................	131 50
29... Améliorations à la prison de Dunkerque..........	198 25
30... Reconstruction du dépôt de sûreté de Merville......	930 »
31... Reconstruction du dépôt de sûreté de Cassel.......	6,500 »
32... Mobilier de la prison de Lille, dite Petit-Hôtel.....	31 50
TOTAL du chapitre VI......	34,280 41
CHAPITRE VII.	
Travaux des routes départementales et autres d'intérêt départemental, non compris au budget des ponts et chaussées; indemnités de terrains pour dépossessions en 1836.	
ART. 1.er. Route départementale N.o 1, de Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq et Saint-Amand.............	16,500 »
Id.. Déplacement du pont à bascule d'Orchies et reconstruction à Pont-à-Marcq......................	6,000 »
2... Route N.o 2, de Lille à Ypres...................	11,500 »
TOTAL *à reporter*......	34,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		VOTES approuvés par le ministre.	
	Report.......	34,000	»
Art. 3...	Route N.° 3, de Douai à Tournai................	5,500	»
4...	Route N.° 4, de Bouchain à Tournai.............	11,000	»
5...	Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville............	4,500	»
Id..	Continuation du prolongement de ladite route vers la frontière....................................	1,500	»
6...	Route N.° 6, de Landrecies à Chimay............	20,500	»
Id..	Continuation des travaux de prolongement vers la frontière....................................	1,500	»
7...	Route N.° 7, de Condé à Mons...................	2,000	»
8...	Route N.° 8, de Condé à Saint-Amand............	750	»
9...	Route N.° 9, de Lille à Saint-Omer..............	24,550	»
10...	Route N.° 10, de Valenciennes au Catteau.........	1,500	»
11...	Route N.° 11, de Cambrai à Guise................	1,[illegible]0	»
12...	Route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont............	»	»
13...	Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles...........	»	»
14...	Route N.° 14, de Lille à Tourcoing par Roubaix ...	9,500	»
15...	Dépenses imprévues, réparation de ponts, etc......	1,450	»
16...	Indemnités allouées aux ingénieurs pour les travaux des routes départementales....................	2,406	50
17...	Traitemens des agens attachés à ces routes, y compris ceux des préposés aux ponts à bascule...........	9,100	»
18...	Indemnités à payer aux propriétaires riverains pour cession des terrains nécessaires à l'élargissement des routes départementales...................	4,500	»
19 ..	Indemnité aux ingénieurs pour la rédaction du projet de route de Williers, non exécuté......	579	»
20...	Indemnité aux mêmes pour la rédaction du projet de route de Mouchin à Saint-Amand..............	1,250	»
21...	Pont de Merville sur la route départementale N.° 9, moitié de la dépense.........................	2,750	»
22...	Pilastres et tableaux indicateurs des routes départementales....................................	1,456	46
	Total du chapitre VII......	141,391	96

CHAPITRE VIII.

Dépenses ordinaires des Enfans trouvés ou abandonnés.

Article unique. On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 3,750 enfans, et à raison de quatre-vingts francs pour

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			VOTES approuvés par le ministre.
les mois de nourrice ou la pension annuelle de chaque enfant, à une somme totale, pour l'année 1836, de.....		300,000 »	
DÉDUIRE:			
1.° Le produit présumé des amendes ou autres affectés à cette dépense........................	3,000 »		
2.° Ce que le conseil général juge convenable de mettre, d'après la loi, à la charge des villes appelées à concourir au paiement de ces dépenses.......	94,500 »	191,218 54	
3.° Ce que le conseil général juge convenable de laisser à la charge des centimes facultatifs......	90,536 68		
4.° Fonds disponibles sur ceux versés par les communes en 1834.	3,181 86		
Reste, ou subvention du département.....		108,781 46	108,781 46
TOTAL du chapitre VIII......			108,781 46

CHAPITRE IX.

Encouragemens et secours.

ART. 1.er	Indemnité temporaire pour dépouillement extraordinaire d'archives....................................	4,800 »
2...	Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Laine..........	600 »
3...	Société d'agriculture (*Circulaire du* 14 *août* 1819) et encouragement à l'agriculture..................	8,800 »
6...	Artistes vétérinaires............................	4,600 »
7...	Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon..	360 »
11...	Élèves sages-femmes envoyées à l'hospice de la maternité, à Paris, pour y suivre les cours d'accouchement. (*Circulaire du* 28 *juillet* 1802.)..........	3,984 »
	TOTAL *à reporter*......	23,144 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
Report......	23,144 »
ART. 14... Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine..............................	1,500 »
19... Entretien d'élèves à l'école des arts et métiers......	2,000 »
22... Entretien de sourds-muets dans les institutions spéciales....................................	5,240 »
23... Frais de bureau des conseils de salubrité..........	1,000 »
TOTAL du chapitre IX......	32,884 »

CHAPITRE X.

Dette départementale, ou complément de dépenses appartenant aux exercices 1834 et antérieurs.

ART. 1.er. Indemnité due aux membres du jury médical pour les visites des pharmaciens et épiciers en 1834........	2,526 »
2... Indemnité due au docteur Tesse pour frais de visite des détenus en 1833.........................	18 »
3... Somme restant due par le département pour les frais de traitement des aliénés à sa charge en 1832......	782 54
4... Frais de séjour de l'aliéné Verbecke dans les hospices de Paris en 1832........................	19 »
TOTAL du chapitre X.......	3,345 54

CHAPITRE XI.

Dépenses diverses et dépenses imprévues.

L'allocation de ce chapitre a pour objet de pourvoir, 1.° aux frais de voyage des préfets nouvellement installés; 2.° aux frais d'illumination de l'hôtel de préfecture, les jours de fête publique; 3.° aux gratifications pour belles actions, jusqu'à concurrence de 100 francs seulement; 4.° aux dépenses relatives aux planches en cuivre destinées à recevoir l'empreinte des poinçons des fabricans orfèvres; 5.° aux tables décennales; 6.° aux frais d'expertise pour la vérification des voitures publiques; 7.° aux primes pour destruction de loups; 8.° aux 15 centimes par lieue accordés aux voyageurs indigens; 9.° aux frais de route et de séjour des forçats libérés; 10.° aux frais de translation de mendians et vagabonds français ou étrangers, con-

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTÉS approuvés par le ministre.
duits au lieu de leur domicile ou à la frontière; 11.° aux frais d'épidémie ou de médicamens dans les cantons ruraux; 12.° aux frais d'épizootie, en se conformant à la circulaire du 18 octobre 1819; 13.° aux frais de transport, de traitement et d'entretien d'insensés appartenant à des familles pauvres; 14.° aux frais d'entretien des sourds et muets et des traitemens des galeux vénériens qui sont sans moyens d'existence; 15.° aux frais d'impression des budgets et comptes du département. On imputera en outre sur ce fonds de réserve, *mais après l'approbation du ministre*, 1.° Les frais d'impression et de publication des listes électorales et du jury, et des tableaux de rectification, ainsi que les frais de réglement des mémoires de l'imprimeur (*Circulaire du 3 novembre 1828*); 2.° Les frais de tenue des colléges électoraux; 3.° Le déficit des frais de session du jury de médecine; 4.° Les indemnités aux membres du jury de médecine, pour frais de visite des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes, épiciers et herboristes; 5.° Les frais de déplacement des gardes nationales (*Circulaire du 12 août 1816*); 6.° Les dépenses accidentelles ou imprévues, non comprises au chapitre IX.	38,079 65
Total du chapitre XI.......	38,079 65

RÉCAPITULATION.

Chap.	I.er..	Hôtel de la préfecture..........	6,405 75
	II...	Prisons départementales..........	144,277 25
	III..	Mendicité..........	» »
	IV..	Casernement de la gendarmerie..........	14,857 »
	V...	Cours et tribunaux..........	35,970 »
	VI..	Bâtimens..........	34,280 41
	VII..	Routes départementales..........	141,391 96
	VIII.	Enfans trouvés ou abandonnés..........	108,781 46
	IX..	Encouragemens et secours..........	32,884 »
	X...	Complément des dépenses des exercices 1832 et antérieurs..........	3,345 54
	XI..	Dépenses diverses et imprévues..........	38,079 65
		Total général des dépenses........	560,273 02

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		VOTES approuvés par le ministre.
Fonds à affecter au paiement de ces dépenses.		
Produit des 8 centimes 1/8 additionnels ordinaires..	412,816 79	
Ressources éventuelles.		
Produits d'expéditions d'actes de la préfecture, ou d'anciennes pièces déposées aux archives. (*Circulaire du 16 avril 1816.*)........................	200 »	
Excédant du produit des droits d'examen et de réception des candidats qui se présentent devant le jury de médecine........................	2,120 »	
Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et herboristes, pour la visite de leur établissement........................	8,170 »	
Produit de la location des herbes et osiers sur la route départementale N.° 7..................	260 »	425,273 02
Vente de matériaux de démolition ou de rebut......	454 45	
Loyers ou fermages de maisons, terrains ou locaux appartenant au département..................	1,050 »	
Produit d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales........................	46 30	
Remboursement d'honoraires trop perçus sur travaux départementaux........................	32 33	
Fonds libres sur secours de routes aux voyageurs indigens........................	27 70	
Remboursement de frais de traitement de condamnés insensés........................	95 45	
Excédant des dépenses sur le produit de ces fonds, à couvrir avec la somme accordée par le ministre du commerce et des travaux publics, sur le fonds commun de 5 centimes................		135,000 »

Approuvé, conformément aux résultats ci-contre, les dépenses votées par le conseil général du département au présent budget, sauf à avoir égard aux restrictions mises en regard.

Paris, le 8 décembre 1835.

Le Ministre Secrétaire-d'État de l'intérieur,

Signé, A. THIERS.

BUDGET

Des dépenses facultatives et extraordinaires d'utilité départementale, imputables sur les cinq centimes facultatifs votés par le conseil général, en vertu de la loi de finances, et sur les centimes extraordinaires imposés conformément aux lois des **28** *juin* **1833**, **4** *juin* **1834** *et* **19** *avril* **1835.**

EXERCICE 1836.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
CHAPITRE I.er	
Clergé et édifices diocésains.	
Indemnité à monseigneur l'évêque	6,000 »
Indemnité aux deux vicaires généraux	2,400 »
Indemnité à neuf chanoines, à 1,000 francs chacun	9,000 »
Réparation des grisailles de la cathédrale de Cambrai	1,507 07
TOTAL du chapitre I.er	18,907 07
CHAPITRE II.	
Prisons départementales.	
Néant.	
CHAPITRE III.	
Mendicité.	
Néant.	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
CHAPITRE IV.	
Caserne de la gendarmerie.	
Néant.	
CHAPITRE V.	
Cours et tribunaux.	
Néant.	
CHAPITRE VI.	
Réparation des édifices départementaux, acquisitions, etc.	
Indemnités aux villes de Dunkerque, Hazebrouck, Cambrai et Valenciennes, à raison des bâtimens qu'elles fournissent aux sous-préfets pour leur logement et l'emplacement de leurs bureaux...	4,800 »
TOTAL du chapitre VI........	4,800 »
CHAPITRE VII.	
Travaux de routes départementales et secours aux communes pour les routes vicinales.	
1. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer, 4.° dixième des frais de construction de la deuxième partie....................	17,310 »
2. A-compte sur la dette arriérée pour les travaux de construction des première et troisième parties de ladite route..........	12,696 35
3. Élargissement du pavé de la route de Lille à Roubaix, et construction d'un embranchement........................	8,300 »
4. Route de Roubaix à la frontière dans la direction de Dottignies.	3,000 »
5. Achèvement de la route de Bergues à St.-Omer............	9,500 »
6. Réparation et amélioration du chemin de Bavai à Condé.....	2,500 »
7. Réparation de la route vicinale du Quesnoy à Cambrai......	1,000 »
TOTAL *à reporter*........	54,306 35

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
Report.........	54,306 35
8. Construction de la route de Bailleul à Merris..............	4,762 »
9. Secours annuel pour le chemin de Valenciennes à Bavai......	400 »
10. Idem pour le chemin de Trélon à Solre-le-Château........	400 »
11. Portion à la charge du département dans le traitement des inspecteurs-voyers..........................	6,000 »
12. Route de Lille à Tourcoing et Roubaix (entretien)..........	7,500 »
13. Idem de Cassel à Gravelines...........................	1,275 »
14. Idem de Bergues à St.-Omer, le long de la Colme.........	1,800 »
15. Idem de Bergues à Hondschoote......................	2,700 »
16. Idem de Dunkerque à St.-Omer, par Loon...............	2,550 »
17. Idem de Bergues à St.-Omer, par Bierne et St.-Momelin (entretien).................................	6,000 »
18. Idem de Douai à Bapaume..............................	1,500 »
19. Idem d'Ascq à Mouchin................................	2,500 »
20. Idem de Lille à Lannoy................................	1,500 »
21. Idem de Lomme à Fournes..............................	1,500 »
22. Idem de Courchelettes................................	800 »
23. Idem d'Hondschoote aux Cinq-Chemins.................	2,000 »
24. Idem de Cassel à Gravelines...........................	7,696 »
25. Secours à la ville de Bailleul pour l'aqueduc du Mont-Noir....	5,585 »
26. Route de Cassel à Watten.............................	1,000 »
27. Secours aux communes d'Ebblinghem et Lynde pour pierres de pas....................................	600 »
28. Idem à la commune de Bersée pour son pavé...........	500 »
29. Idem à la commune d'Allennes.......................	500 »
30. Idem à la commune de Gruson.......................	850 »
31. Idem à la commune de Templeuve...................	2,000 »
32. Idem aux communes intéressées à la route de Lille à Douai, par Phalempin................................	500 »
33. Idem à la commune d'Esquerchin.....................	450 »
34. Idem à la commune d'Haumont.......................	500 »
35. Idem à la commune de Felleries.....................	500 »
36. Idem aux communes de Féron et Fourmies............	1,000 »
37. Route de Salesches au Quesnoy.........................	500 »
38. Chemin de Trélon à Solre-le-Château..................	1,100 »
39. Pavé de St.-Saulve à Condé...........................	1,000 »
40. Route du Quesnoy à Condé, par Quiévrechain............	500 »
41. Idem de Valenciennes à Hasnon........................	3,423 »
TOTAL du chapitre VII.......	125,697 35

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
CHAPITHE VIII.	
Enfans trouvés et abandonnés.	
Complément de la portion à la charge du département dans les dépenses des enfans trouvés, en 1836	90,536 68
TOTAL du chapitre VIII	90,536 68
CHAPITRE IX.	
Secours et encouragemens de toute nature.	
Pension de quatre élèves à l'école des aveugles	2,700 »
Pension du jeune Boulanger, architecte	1,200 »
Traitement du gardien de la pyramide de Denain	200 »
Pension du jeune Hollin, d'Iwuy, élève peintre	800 »
Complément du fonds de 100,000 fr. voté pour les frais de premier établissement de la caisse des retraites des employés de la préfecture	5,000 »
Secours pour les frais d'établissement d'une école de sourds et muets à Lille	3,000 »
Souscription au monument à la mémoire du duc de Trévise	1,200 »
TOTAL du chapitre IX	14,100 »
RÉCAPITULATION.	
CHAPITRE I.er	18,907 07
II	» »
III	» »
IV	» »
V	» »
VI	4,800 »
VII	125,697 35
VIII	90,536 68
IX	14,100 »
TOTAL	254,041 10

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.	
(2.me SECTION.)	
Les dépenses comprises à la présente section sont imputables sur les centimes extraordinaires dont l'imposition a été autorisée par les lois des 28 juin 1833, 4 juin 1834 et 19 avril 1835, et qui doit continuer pendant l'année 1836.	
ART. 1.er. Route départementale N.° 8, de St.-Amand à Condé, 2.e dixième des frais de construction.............	18,000 »
2... Route départementale N.° 9, de Lille à St.-Omer, à-compte sur la dette arriérée résultant de la construction des première et troisième parties.........	20,000 »
3... Route départementale N.° 10, de Valenciennes au Catteau, 3.e dixième.........................	49,460 »
4... Route départementale N.° 11, de Cambrai à Guise, 3.e dixième.................................	39,200 »
5... Route d'Avesnes à Berlaimont, 3.e cinquième........	14,964 »
6... Route de Maubeuge à Maroilles, 3.e cinquième......	29,929 »
7... Frais d'assainissement de la vallée de la Scarpe.......	33,334 »
8... Nouvel à-compte sur les travaux de construction d'un palais-de-justice et d'une maison d'arrêt, à Lille....	43,918 »
9... Fronton du palais-de-justice (1.er tiers)...........	6,000 »
10... A-compte sur le 4.e dixième des frais de construction de la deuxième partie de la route de Lille à St.-Omer.	23,350 »
TOTAL........	278,155 »
REPORT des dépenses extraordinaires (2.e section)...	278,155 »
REPORT des dépenses facultatives (1.re section).......	254,041 10
TOTAL GÉNÉRAL........	532,196 10

Le ministre secrétaire-d'état de l'intérieur, vu 1.° la loi de finances de 1836, en date du 17 août 1835; celles des 28 juin 1833, 4 juin 1834 et 19 avril 1835, qui ont autorisé diverses impositions extraordinaires de centimes, tant sur la généralité du département, que sur les arrondissemens en particulier, pour travaux de routes départementales et autres désignés dans la délibération du conseil général,

Alloue les dépenses portées par ce conseil au présent budget, sauf à se conformer aux observations et restrictions mises en regard.

Paris, le 8 décembre 1835.

Signé, A. THIERS.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Chef de division, M. Deblock.

Expéditionnaires, MM. Laine, — Basselet, — Despierre.

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement, à l'arrivée et au départ, des dépêches et pétitions adressées au préfet et au conseil de préfecture ; — distribution dans les bureaux ; — états de situation des affaires en retard dans leur instruction ou expédiées aux mairies, sous-préfectures, préfectures et ministères ; — renseignemens à donner au public sur cette situation ; — clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du Bulletin des lois, des ordonnances royales et des actes administratifs de la préfecture ; — tenue du registre de ces actes et de celui des arrêtés du conseil de préfecture ; — visa et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseil de préfecture, conseil général, conseils d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative et renouvellement triennal ; — réunion des élémens de la session du conseil général, et classement des papiers de ce conseil ; — congés des fonctionnaires ; — délégations. = Cérémonies religieuses ; — fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie ; — bouquinistes, étalagistes ; — déclarations d'imprimer ; — dépôts ; — délivrance de brevets ; — gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques ; — théâtres ; — classement des ouvrages envoyés par le gouvernement ; — annonces d'ouvrages par souscription ; — brevets d'invention. = Belles actions, traits de courage et de dévouement ; — récompenses ; — médailles et décorations. = Mouvement de la population ; — naturalisation et autorisation de domicile en France sollicitées par des étrangers. = Exécution des lois sur les élections ; — formation et révision des listes électorales et du jury ; — convocation des jurés. = Ports d'armes ; — passeports à l'étranger.

1.re DIVISION.

Chef, M. Mallebrancq.

Bureau des finances.

Chef, N.....

Expéditionnaires, MM. Fiévet, — Delemer, — Lauridant.

ATTRIBUTIONS. Contributions directes ; — répartement et sous-répartement ; — jugement des réclamations ; — emploi des fonds

de non-valeurs ; — nominations des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes ; — droits sur les boissons ; — droits d'entrée ; — culture du tabac, droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissemens dans les lignes. = Communes ; — administration et comptabilité ; — réglement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — nomination des receveurs. = Fabriques des églises ; — administration des biens ; — donations, legs et fondations pieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Chambres et tribunaux de commerce ; — chambres consultatives des manufactures ; — conseil des prud'hommes. = Sociétés d'agriculture ; — primes pour l'amélioration des chevaux et des bêtes à laine. = Formation des budgets départementaux.

Bureau de comptabilité.

Chef, M. Duhamel.
Sous-chef, M. Biencourt.

Attributions. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitemens administratifs et des dépenses départementales ; — traitemens des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

2.e DIVISION.

Chef, M. Pallette.

Bureau de police.

Chef, M. Carez.
Expéditionnaires, MM. Delhaye, — Lechien, — Straub.

Attributions. Police des cultes. = Instruction publique ; — collèges ; — collations de bourses communales ; — écoles primaires ; — élèves du département aux institutions des sourds-muets, des aveugles-nés, à l'école des arts et métiers. = Police générale ; municipale ; rurale ; — paisson. = Passe-ports d'indigens. = Prisons ; — maisons d'arrêt et de justice ; — dépôts de sûreté ; — maison centrale de détention de Loos ; — surveillance des forçats et condamnés libérés. = Police de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie ; — maison de santé ; — maisons de force pour les aliénés. = Vaccine ; — épidémies ; — épizooties. = Eaux thermales de Saint-Amand. = Commissions sanitaires

des ports de Dunkerque et Gravelines. = Commerce et manufactures ; — exposition publique des produits de l'industrie ; — encouragemens ; — sociétés d'assurances ; — foires et marchés ; — police de la boulangerie.

Bureau militaire.

Chef, M. Lehaut.
Expéditionnaires, MM. Dehau, — Butin.

Attributions. Recrutement de l'armée ; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle ; — répartition du contingent ; — tirage au sort ; — conseil de révision ; — remplacemens ; — substitutions ; — mise en activité ; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité ; — frais de recrutement ; — vétérans et militaires libérés ; — congés de renvoi ; — congés de réforme ; — congés absolus. = Insoumis et déserteurs. = Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite, et les veuves des militaires ayant droit à la pension. = Ordres royaux et militaires. = Renseignemens. = Contentieux de l'habillement des troupes ; — service des étapes et convois militaires. = Logement des gens de guerre ; service des vivres et fourrages ; — hôpitaux militaires ; — dépôts d'armes ; — poudres et salpêtres. = Créances de l'arriéré liquidées. = Chevaux de remonte. = Approvisionnemens de siège ; — vivres et fourrages ; — abattage et transports de bois pour l'armement des places ; — sommes à rentrer pour être distribuées aux créanciers. = Dépenses d'occupation militaire ; — comptes à régler. = Inscription maritime. = Pensions des invalides de la marine. = Gendarmerie ; — emplacement des brigades ; — casernement à loyer ; — indemnités de literies ; — fourrages. = Garde nationale ; — son service dans les places fortes. = Mercuriales ; — subsistances ; — produits des récoltes.

3.e DIVISION.

Chef, M. Thierry.

Bureau des travaux publics.

Chef, M. Demeunynck.
Sous-chef, M. Petit.
Expéditionnaires, MM. Daillier, — Hochart.

Attributions. Routes royales et départementales. = Navigation ; — rivières et canaux navigables. = Ports maritimes. = Dessèchement. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police, poids des voitures ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignemens ; — amendes, etc. ; — personnel du service des ponts et

chaussées ; — bacs et bateaux ; — droits de navigation ; — péages ; — concessions ; — expropriations pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — police et entretien. = Établissemens insalubres ou incommodes ; — formation ; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparations et entretretien des chemins vicinaux ; — travaux qui s'y rattachent ; — contentieux et exécution de la loi du 28 juillet 1824. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes, la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuites des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. = Postes et messageries ; — correspondance ; — exécution des ordonnances du Roi des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques sous le rapport de leur solidité. = Correspondance relative à l'établissement des lignes télégraphiques ; — comptabilité.

4.e DIVISION.

Chef, M. Grodée.

Bureau des domaines et hospices.

Chef, N.....
Sous-chef, M. Devaux.
Expéditionnaires, MM. Joly, — Dufresne.

Attributions. Le contentieux des affaires domaniales ; — les ventes de biens nationaux ; — les ventes de coupes de bois de l'État et des établissemens publics ; — l'exécution des lois et réglemens sur l'administration forestière ; — la dette publique. = Le contentieux de tous les hospices et bureaux de bienfaisance ; — les enfans trouvés et abandonnés ; — réglement des budgets et apurement des comptes de ces établissemens. = Exécution de la loi du 27 avril 1825, relative à l'indemnité due aux anciens propriétaires dépossédés pour cause d'émigration.

Archives du département.

M. Leglay, archiviste en chef.

Imprimeur de la préfecture.

M. Danel, imprimeur du Roi.

Graveur de la préfecture.

M. Jouvenel.

Audiences de M. le Préfet.

Lundi, mercredi et vendredi, depuis midi jusqu'à deux heures. MM. les fonctionnaires sont reçus tous les jours.

Séances du conseil de préfecture.

Lundi, mercredi et vendredi, à midi.

Huissier de la préfecture.

Le sieur Masquelier.

Concierge de l'hôtel.

Le sieur Édouard Lemaire.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les membres des conseils d'arrondissement sont élus pour six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le conseil général, dans sa session de 1834, a divisé en deux séries les cantons de chaque arrondissement. Il a été procédé à un tirage au sort pour régler l'ordre du renouvellement entre les deux séries. Ce tirage a été fait par le préfet en conseil de préfecture et en séance publique; il a donné les résultats suivans:

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. A. Randouin, ✻.
Secrétaire, M. Roturier.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
BERGUES, M. Minaert-Minaert, propriétaire, à Bergues.
——— M. Delaroyère, notaire, à Bergues.
HONDSCHOOTE, M. Delaroyère, doct.r en méd.ne, à Hondschoote.
WORMHOUDT, M. Vandenkerckhove, maire de Bollezeele.

2.me série.
DUNKERQUE-EST, M. Lemaire, Paul, maire de Dunkerque.
——— M. Hovelt, avoué, à Dunkerque.
DUNKERQUE-OUEST, M. Regodt, négociant, à Dunkerque.
BOURBOURG, M. Vercoustre, Adolphe, prop.re, à Bourbourg.
GRAVELINES, M. Torris, juge de paix, à Gravelines.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Dequeux St.-Hilaire, ✻.
Secrétaire, M. Salomé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

Hazebrouck-Nord, M. Huyghe, Aimable, propriétaire, à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud, M. Warèin, Louis, membre de la chambre des députés, à Hazebrouck.
Merville, M. Salomé, Jean-Fr., ancien notaire, à Estaires.
——— M. Duquesne, César, maire, à La Gorgue.
Steenvoorde, M. Revel, Germain, prop.re, à Steenvoorde.

2.me série.

Bailleul-Nord-Est, M. Lotthé-Vandewalle, adjoint au maire de Bailleul.
Bailleul-Sud-Ouest, M. Cortyl, Benoît-Joseph, propriétaire, à Bailleul.
Cassel, M. Duvet, Alexandre, maire de Cassel.
——— M. Dhont, Angelus, notaire, à Rubrouck.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. le préfet remplit, pour cet arrondissement, les fonctions de sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

Lille-Centre, M. Verley, Charles, négociant, à Lille.
Lille-Ouest, M. Tilloy-Casteleyn, négociant, à Lille.
Lille-Nord-Est, M. Delespaul, substitut du procureur du roi et membre de la chambre des députés, à Lille.
Lille-Sud-Est, M. Richebé, Auguste, négociant, à Lille.
Lille-Sud-Ouest, M. Bocquet-Bernard, négociant, à Lille.
Armentières, M. Castrique, Jean-Baptiste, notaire, à Armentières.
Tourcoing-Nord, M. Dewitte-Delobel, cultivateur, à Neuville-en-Ferrain.
Tourcoing-Sud, M. Motte, Philippe, filateur, à Tourcoing.

2.me série.

La Bassée, M. Alavoine père, propriétaire, à La Bassée.
Cysoing, M. Poutrain, juge de paix du canton de Cysoing.
Haubourdin, M. le comte d'Hespel, Adalbert, propriétaire, à Haubourdin.
Lannoy, M. Lefebvre, Julien, négociant, à Hem.
Pont-a-Marcq, M. Parrayon, propriétaire, à Mérignies.
Quesnoy-sur-Deule, M. Lambin, Louis, notaire et maire, à Comines.
Roubaix, M. Delaoutre, Achille, négociant, à Roubaix.
Seclin, M. le comte du Maisniel, propriétaire et maire, à Wattignies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, M. F. Petit de Bantel, ✱.
Secrétaire, M. Bruyelle.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
Marcoing, M. Crepin, Augustin, maître de poste, à Bonavis.
Solesmes, M. Lobry-Deloge, maire de Solesmes.
Clary, M. Maroy, Jean-Baptiste, propriétaire et maire, à Ligny.
——— M. Poizot, Pierre-François, propriétaire et adjoint au maire, à Busigny.
Carnières, M. Telliez, juge de paix, à Carnières.

2.me série.
Cambrai-Est, M. Leroy, Auguste, notaire, à Cambrai.
Cambrai-Ouest, M. Defremery, Pierre, notaire, à Cambrai.
Le Catteau, M. Sartiaux-Morcrette, maire et brasseur, au Catteau.
——— M. Bera aîné, Constant, marchand de bois, à Catillon.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Dausse (O. ✱).
Secrétaire, M. Victor Houzé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
Avesnes-Nord, M. Pasqual, Jean-Baptiste, notaire, à Avesnes.
Avesnes-Sud, M. Devise, César, propriétaire, à Avesnes.
Bavay, M. Crapez, Martial, propriétaire et maire, à Bavay.
Berlaimont, M. Mary, Adrien, maire d'Aymeries.
Maubeuge, M. Walrand père, propriétaire, à Maubeuge.

2.e série.
Le Quesnoy-Est, M. Carpentier, Désiré, maire de Villers-Pol.
Le Quesnoy-Ouest, M. Boy, Casimir, propriét.re, au Quesnoy.
Trélon, M. Hufty, Louis, maître de forges, à Glageon.
Solre-le-Chateau, M. Evrard, Emile, cultivateur, à Aibes.
Landrecies, M. Dollez père, ✱, médecin et propriétaire, à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-préfet, M. Eug. Mancel.
Secrétaire, M. Ch. Pourtalès.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Arleux, M. Lanvin, cultivateur et maire, à Fressin.
- Marchiennes, M. le baron de Bouteville, ✻, ancien sous-préfet et cultivateur, à Hornaing.
- Marchiennes, M. Martin, Louis, procureur-général près la cour royale de Paris et membre de la chambre des députés.
- Orchies, M. Guilbert Estevez, juge de paix, à Orchies.
- ——— M. Josson, Gilbert, brasseur, à Orchies.

2.me série.
- Douai-Nord, M. Corne, président du tribunal civil, à Douai.
- Douai-Ouest, M. Bommart-Dequersonnière, propriétaire, à Douai.
- Douai-Sud, M. Pieron, Charles, conseiller à la cour royale de Douai.
- ——— M. Monnier, Alexandre, maître de la poste aux chevaux, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-préfet, M. A. Jaussaud.
Secrétaire, M. Martin.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Condé, M. Housez-Wattelet, négociant, à Condé.
- ——— M. Degheugnies, Amé, propriétaire, à Condé.
- Saint-Amand, rive droite, M. Baligand, notaire, à Mortagne.
- ——— rive gauche, M. Baudrin, maire, à Raismes.

2.me série.
- Valenciennes-Est, M. Cavrois père, négociant, à Valenciennes.
- Valenciennes-Nord, M. Miot, greffier du tribunal de commerce, à Valenciennes.
- Valenciennes-Sud, M. de Mathieu, Léopold, propriétaire, à Valenciennes.
- Bouchain, M. Regnier, François, notaire, à Bouchain.
- ——— M. Delinsel, cultivateur, à Denain.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Les membres des conseils municipaux sont classés dans les tableaux qui vont suivre d'après le nombre des suffrages qu'ils ont obtenus aux élections de 1831 et 1834.

Pour ne point interrompre l'ordre des numéros, nous avons conservé dans lesdits tableaux, à la place qu'ils doivent occuper, les

noms des maires et adjoints, quoique ces noms figurent déjà en tête de chacune des municipalités ci-après indiquées.

Les noms des conseillers municipaux élus en 1834 sont précédés d'un astérisque *, pour distinguer ces membres de ceux dont l'élection a eu lieu en 1831.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

M. Paul Lemaire, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Gallois; — N....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Général Thévenet.	Chaverond, Raymond.	*Herrewyn, Pierre.
Vandewalle, Aug.	Bigorgne, Joseph.	*Poulain, Joseph.
Bonvarlet aîné.	*Lemaire, Paul.	1835. Caron fils.
*Dupouy, Guillaume.	*Cavrois, Pierre.	1835. Cuenin, Louis.
Morel, Benjamin.	*Aubert, Marc.	1835. Lefebvre, P.re
*Gourdin, François.	Féron, Hector.	1835. Pol-Morel.
*Gallois, Arnould.	*Philippe aîné.	1835. Papgay.
Carlier, Robert.	*Buffin, Camille.	1835. Meneboo.
*Hovelt, Bertrand.	Fontemoing, Joseph.	1835. Delattre fils.

Secrétaire de la mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

M. Demeezemacker, maire.

Adjoints.

MM. Fockedey; — Vermullen.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Delabaere, Jean.	*Minart, Jean.	Verleye, Charles.
Demeezemacker.	*Wenys, Jean.	Vangraefschepe, Fr.
Fockedey, Jean.	*Taverne, Louis.	*Delabaere, Anthyme.
Vermullen, Jacques.	Demeunynck, Franç.	*Zylof-d'Obigny.
*Behau de Staplande.	Vandewynckel, L.	Beyaert, Winoc.
*Vernaelde, Philippe.	Christiaens, Laurent.	*Desnick, Louis.
Modewyck, Benjam.	*Lauwereyns, Louis.	*Delaroyere, Charles.
Pluvier, Jean.	*Caigniez-Philippe.	

Secrétaire de la mairie, M. Deschamps.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

M. Cleenewerck, maire.

Adjoints.

MM. Prévost ; — Pasquier.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Vandewalle, Louis.	Huyghe, Aimable.	*Leroy, Jean.
*Smagghe, Louis.	Delbecq, Pierre.	Duvet, Joseph.
*Warein, Louis.	*Tiffret, Philippe.	Massart, Dominique.
*Podevin, Léonard.	Cleenewerck, Henri.	Lemetter, François.
*Dehaine, Henri.	*Loingeville, Benoît.	Pasquier, Jean-Jos.
*Prévost, Henri.	Debaecker, Augustin.	Houcke, Philippe.
*Clodorez, Dominiq.	*Duriez, Louis.	N....
*Spetebroot, Balthaz.	Massiet-Dubiest.	

Secrétaire de la mairie, M. Lamotte.

BAILLEUL.

M. Béhaghel, maire.

Adjoints.

MM. Lotthé ; — Bieswal.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Louf-Bels.	Soots, Charles.	Behaghel, Jacques.
Vanuxem-Smagghe.	Berteloot-Baumal.	*Colpaert-Vanlerberghe.
Flahault-Decool.	Cortil, Benoît.	*Decoussemacker, Fr.
*Behaghel, Louis.	*Plichon, Ildephonse.	*Flahault-Debruyne.
*Decoussemacker, Ch.	Fine, Joseph.	Dehaene, Jean.
*Lotthé-Vandewalle.	*Declercq, Louis.	N.....
*Bieswal, Charles.	*Hennion, Louis.	
Devos, Chrétien.	*Delangre, Charles.	

Secrétaire de la mairie, M. Leroy.

ESTAIRES.

M. Robichez-Thyrant, ✠, maire.

Adjoints,

MM. Duflos ; — Detournay.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Robichez-Thyrant.	*Hernout, Alexandre.	Boulenguier, Pierre.
Lemaire, Augustin.	Decleene, Auguste.	Dumont, Louis.
*Salomé, Jean-Franç.	*Lesage, Aimable.	Teinturier-Dubois.
*Taffin-Liénart.	*Notteau-Dubaele.	*Guise, Louis.
*Hennion, Edouard.	Turbié-Tahon.	Detournay, François.
*Quennelle, Jean-B.	Lerouge, Xavier.	Bourel-Osten.
*Ridez, Jean-Bapt.	Duflos-Deschodt.	*Hennion-Becue.
*Vieren, François.	Vienne, Jean-Bapt.	

Secrétaire de la mairie, M. Courdent.

MERVILLE.

M. Verhaghe-Ledien, maire.

Adjoints.

MM. Delassus ; — Boudeville-Wiscart, ✻.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Verhaghe-Ledien.	Dupont, Célestin.	*Boudeville-Wiscart.
Delassus-Vanderberghe.	*Clarisse-Piat.	*Lotte-Soisse.
Roussel, Prosper.	*Senellaert-Pannier.	*Olivier, Alphonse.
Yon-Hadou.	*Courdent, Antoine.	*Hugues, Jean-Bapt.
Degruson, Benjamin.	*Deroo-Caulier.	*Chevalier, François.
Arnould, Célestin.	Leturgie, Mathieu.	*Hue, Maurice.
Tacquet, Delbarre.	Mabriez, Benoit.	*Arnould, Henri.
Malvache-Porcq.	*Duvette, Jean-Bapt.	

Secrétaire de la mairie, M. Maes, Hubert.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

M. Bigo-Danel, maire.

Adjoints.

MM. Roussel, Bocquet-Bernard, Ch. Verley, Richebé.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Roussel.	Heurté-Mahieu.	*Josson, Louis-J., ✻.
Bocquet-Bernard.	*Poirel, Antoine, ✻.	Delesalle-Desmedt.
Tilloy-Casteleyn.	Lecreux, Henri.	*Legrand, Pierre.
Ovigneur, Emmanuel.	Brame, Jos. (O. ✻).	*Doyen, Théophile.
Verley, Charles.	Carpentier-Leperre.	*Brame, Louis.
Champon-Dubois.	*Blocquel, Simon.	Vanackere-Cornillié.
Lorain, Charles, ✻.	*Dambricourt, Alex.	Dumon, Edouard.
Smet, Jean-Bapt., ✻.	*Gentil-Descamps.	*Bernard-Rouzé.
*Masurel, Jean-Bapt.	*Merlin-Hovelacque.	*Mille-Mathieu.
*Delerue, Jean-Bapt.	Richebé, Auguste.	Pascal, Jean-Bapt.
Saint-Léger, Philippe.	Bigo-Danel.	N....
*Grodée-Alavoine.	*Duméril, Augustin.	
*Bonte-Pollet.	*Révoire, Louis, ✻.	

Secrétaire de la mairie, M. Marteau.

ARMENTIÈRES.

M. Ghesquier, maire.

Adjoints

MM. Butin ; — N....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Leblon, Charles-L.	Roussel, Constant.	Theeten, Louis.
Butin, Louis.	*Walckiers, Pierre.	*Joire, Pélérin.
Ghesquier, Edouard.	*Parent, Alexandre.	*Lescornez, Louis.
*Beghin, Antoine.	*Musin, Melchior.	*Annoite, Jean-P.
Butruy-Regis.	Mahy, Adolphe.	*Brame, Pierre-Alb.
Loridan, Julien.	Dillies, Jean-Bapt.	*Loridant, Pierre.
*Castrique, Jean-B.	Parent, Jean-Bapt.	*Pollet, Charles.
*Mahieu, Auguste.	Nottelle, Pierre.	

Secrétaire de la mairie, M. Delecambre.

COMINES.

M. Lambin, maire.

Adjoints.

MM. Herrengt ; — Cuvelier.

Conseil municipal.

MM.
Vaché-Bernard (O. ✻)
Hassebroucq-Lecointe.
Lambin, Louis.
*Cuvelier, Edouard.
*Catteau-Lauwick.
*Goeman, Pierre.
Roussel, Hubert.
*Desprez-Damase.

MM.
Desbonnets, Pierre-F.
Dumortier, Louis.
Desbonnets, Jean-B.
Meurillon, Augustin.
*Cuvelier-Pagès.
Thery, Liénart.
*Reumaux-Villers.
*Delbecque, Louis.

MM.
*Cappelle-Ghesquière
Delbecque, Aimé.
*Lesaffre-Brel.
Herrengt, Albert.
*Montaigne, Apoll.
*Marcotte-Ghesquière.
*Berten, Henri.

Secrétaire de la mairie, M. Delvaux.

ROUBAIX.

M. A. Mimerel, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Wattinne-Wattel; — Lepers-Delebecque.

Conseil municipal.

MM.
Wattinne-Wattel.
Lepers-Delebecque.
Mimerel, Auguste.
Salembier-Bulteau.
Motte-Bredart.
Cocheteux, Florentin.
Delannoy, Pierre.
Notte-Lefort.
Bossut fils.

MM.
Ducatteau-Destombes.
*Roussel-Dazin.
Defrenne-Bonami.
*Cavrois-Grimonprez.
*Delaoutre, Achille.
*Duthoit-Ferret.
Vouzelle, François.
*Cuvru-Desurmont.
*Lecomte-Delerue.

MM.
Werquin, Désiré.
*Pennel, Alexandre.
*Hertogh, Camille.
*Dellebecq-Desfontaines.
*Lanvin, Louis.
*Motte-Duthoit.
*Duhamel-Housez.
*Galisset, Alexandre.
N....

Secrétaire de la mairie, M. Grimonprez, Louis.

TOURCOING.

M. Cordonnier, maire.

Adjoints.

MM. Desurmont, Louis; — Masurel fils.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Delahaye, André.	Cordonnier, Auguste.	Desurmont, Louis.
*Desurmont, Antoine.	Defontaine, Franç.	*Lemaire-Requillart.
*Destombes-Rousselle	*Delannoy, Joseph.	Delobel, Antoine.
Six-Lerouge.	Duriez, Benjamin.	Delannoy, Floris.
Vandebeulque-Rouzé	Crombez, Aimable.	*Wattinne-Dervaux.
*Dewavrin, Charles.	*Cauliez-Nollez.	*Desurmont, Henri.
Motte fils aîné.	*Leloir, Chrysostôme.	*Cospain, Fidèle.
Masurel fils.	*Duquennoy-Delepoulle.	*Delepoulle-Houzet.
Tiberghien-Delcourt.	Watine, Louis.	*Delobel-Dewitte.

Secrétaire de la mairie, M. Dujardin-Clarisse.

WAZEMMES.

M. Sarazin-Moreau, maire.

Adjoints.

MM. Lecherf, — Mullié.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Sarazin, Antoine.	Leclercq-Grandel.	*Rameau, Charles.
*Duchange, Alexand.	*Nauwelaerts, Pierre.	*Crombet, Hippolyte.
*Collette-Rousselle.	*Dejaeghere, Charles.	*Jonckèere, Pierre.
Lecherf, Romain.	*Lefebvre, Lambert.	Splette, Louis.
*Coisy, Jean-Franç.	*Petit, Delphin.	N...
Merlin, Louis.	Mullié, Eugène.	N...
Spineux, Auguste.	Dubus-Bonnel.	N...
Leroy, Julien.	*Dutemple, Aimé.	

Secrétaire de la mairie, M. Six.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

M. François Deloffre, maire.

Adjoints.

MM. Leroy, — Déjardin.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Déjardin, Clément.	Boone-Parsy.	*Bris, Aimé.
*Faille, Casimir.	*Douay, Fénélon.	François-Deloffre.
Callory, Alexandre.	Casiez-Dehollain.	1835. Duchange père.
*Vallez, Bonnaire.	Andral, Grégoire.	1835. Durieux.
Bricout, François.	*Farez, Fénélon.	1835. Legrand.
*Leroy, Henri.	*Lobry, Aristide.	1835. Boitelle.
*Toussaint-Laprairie.	*Lenglet, François.	1835. Proyart.
Lepot-Deloffre.	Defremery aîné.	1835. Podevin, Louis.
*Buzin aîné.	Savary, Dieudonné.	1835. Béthune.

Secrétaire de la mairie, M. Wilbert père.

LE CATTEAU.

M. Sartiaux, maire.

Adjoints.

MM. Colomb; — Lozé.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Ternant-Renuart.	Jacquemart, Hubert.	Flayelle, Antoine.
*Deudon, Charles.	*Mollet, Adolphe.	*Passet-Crinon.
*Bricout, Maximil.	Cousin-Chantreuil.	*Mouton, Napoléon.
*Boudart-Horrie.	Lefebvre-Leroy.	Hanequand, Célestin.
*Desmaretz, François	*Goffart, François.	Bonnaire, Hubert.
Lozé, Jean-Baptiste.	Colomb, Antoine.	Deudon, Placide.
*Besville, Augustin.	Crinon-Thuileux.	
Sartiaux, Isidore.	*Rodriguez, Hipp.	

Secrétaire de la mairie, M. Levent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

AVESNES.

M. Guillemin, maire.

Adjoints.

MM. Bernard; — Davoine.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Pasqual, Jean-Bapt.	George, Célestin.	*Rigot, Zéphir.
Devise, César.	Paul, Frédéric.	*Calonne, Damas.
*Lavice, André.	Hennebert, Charles.	*Maurice, Bernard.
Guillemin', Joseph.	*Hannoye, Désiré.	Durœulx, Pierre.
Grossier, François.	Leloup, Antoine.	Davoine, Florent.
*Bernard, F.-O.-Sam.	*Tordeux, Constant.	*Ducarne, Henri.
*Clavon, Augustin.	*Pillot, Edmond.	*Hannoye, Prosper.

Secrétaire de la mairie, M. Maherenne.

MAUBEUGE.

M. de Saint-Léger, ✻ ✻, maire.

Adjoints.

MM. Broisa, ✻; — Bottieau.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Decarnières, Ladislas.	Walrand, Emilien.	Marchant, Ferdin.
*Horrie, Hector.	Gobert, Louis.	*Darche, Valentin.
*Broisa, Auguste.	De Cuvilers, Benoît.	*Dehon, Louis.
Berteau, Philippe.	*Marchant, Philibert.	Deharvengt, Jean-B.
De St.-Leger, Ferdin.	Colson, Augustin.	Lenclud, Placide.
Bottieau-Rupert.	*Colnion, Victor.	*Letessier, Michel.
*Delgorge, Augustin.	*Giguet, Pierre.	N....
*Demanest, Xavier.	*Autier, Joseph.	

Secrétaire de la mairie, M. Levecque père.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

M. A. de Guerne, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Delecroix, ✻; — Bois.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Courtray, Louis.	*Chartier, Prosper.	Dablaing, Théophile.
*Deguerne, Auguste.	*Cocqueau, Philippe.	Corne, Hyacinthe.
Delecroix, Ignace.	*Bommart, Anachars.	Becquet de Mégille ✻.
*Gronnier, ✻, Chrét.	Taffin, Alexis.	Paix, Antoine-Jos.
*De Baillencourt.	*Butruille, Joseph.	Deforest de Quartdeville.
*Preux, Auguste.	Minart, Pierre-Paul.	Duquesne, Louis.
*Pinquet, Philippe.	*Bois, Constant.	Bris, Arthur.
*Lequien, Xavier.	*Fouquai, Albert.	Emon, Robert, ✻.
*Danel, Paul.	Honoré, Adrien.	Demasur, Hubert.

Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prévost.

ORCHIES.

M. Leper-Lardinois, maire.

Adjoints.

MM. Dedeuxville; — Delemer.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Delemer, Louis.	Carlier-Caby.	*Lemaire-Couteau.
Baucq, Guislain.	Duhem, François.	*Bombled, Emile.
Dedeuxville, Jean-B.	Dellaine, Edouard.	*Caucheteux, Aug.
Gruyelle-Mallet.	*Simon-Tréca.	*Josson, Gilbert.
Herbo, Jean-Bapt.	*Tréca-Tréca.	*Leper, Victor.
Descamps, Philippe.	*Cornaille, Hubert.	*Deliffe, Pierre.
Lubrez, Louis.	*Bernard-Delporte.	*Jacquart-Depéry.

Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

M. Flamme, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Dupont; — Bultot.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Flamme, Jean-Bapt.	Legrand, Louis.	*Verdavainne-Hazard
Courouble, François.	Lelièvre, Bernard.	*Boca, Louis.
Hamoir, Edmond.	Cavrois, Jean-Bapt.	*Leclercq, Jean-B.
*Miot, Charles.	*Rhoné, Auguste.	*Hallette-Hyolle.
Debailliencourt, J.m	*Bultot, Jacques-Jos.	*Gellé, Charles.
Dupont-Duquesne.	*Dupire, Adolphe.	*Lebret, Jean.
Girard, Louis-Jos.	Dubois, Jean-Bapt.	*Charpentier, Dom.
Bara, Henri.	Paillard, Hippolyte.	*Serret, Georges.
Pierard, André.	*Vast, Louis-Joseph.	*Brabant, François.

Secrétaire de la mairie, M. Deffaux.

CONDÉ.

M. Dervaux, maire.

Adjoints.

MM. Caudron; — Pureur.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Dervaux, Jean-Ph.	*Charles, Henri.	Duhot, Albert.
Deschamps-Rueff.	Caudron père, Ch.-J.	Tacquet-Flament.
*Caudron-Jorion.	*Blanchart-Houzet.	Garret, Jean-Baptiste.
Miroir, François.	*Petit-Lefebvre.	*Kaille, Désiré.
Langlet-Cardon.	Pureur, Pierre-Jos.	Dubruille, Pierre-A.
*Mention-Bourgogne.	*Darthois, Emman.	*Lefèvre, Jacques.
*Warocquier, Am.	*Douchement, Ant.	*Dugnolle, Eloi.
Mention, Alexis.	Adam-Sarot.	

Secrétaire de la mairie, M. Houzé.

SAINT-AMAND.

M. Sterlin-Dubois, maire.

Adjoints.

MM. Pilette; — Debettignies.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Desespringalle, C.	*Desmoutier, César.	*Delcourt-Hornez.
*Sterlin-Dubois.	Laby, Pierre.	Bouchart-Museux.
Havez, Pierre-Franç.	*Druon, Ch.-Isidore.	Vanlooy, Henri.
*Debettignies, Max.	*Lecœuvre, Marcelin.	*Plichon, Eloi.
*Goudemant, Rom.	Davaine-Vanautrève.	André, Xavier.
Delrue, Pierre-Fr.	Delcourt-Legrand.	*Talmant, Louis.
*Saudo-Gorez.	Pilette, Amand.	Nicolle, Louis-Ant.
*Waché, Séraphin.	Bieussart, Pierre.	

Secrétaire de la mairie, M. Godry.

Les noms des maires et adjoints des communes ayant moins de 3,000 ames sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

A Dunkerque, MM. Lefebvre; — Portenart. — A Bergues, M. Houzé.

Arrondissement d'Hazebrouck.

A Hazebrouck, M. Houzé. — A Bailleul, M. Flahaut. — A Estaires, M. Perrey. — A Merville, M. Deresme.

Arrondissement de Lille.

A Lille, M. Nicolle, commissaire central.

MM.	MM.
Noé.	Lalo, ✳.
Faille aîné.	Longhaye.
Lambry, ✳.	

A Armentières, M. Delhomel. — A Comines, M. Gondrexon. — A Roubaix, M. Deladerrière. — A Tourcoing, M. Honoré, ✳. — A Wazemmes, M. Cotelle.

Arrondissement de Cambrai.

A Cambrai, M. Renoud, ✳.
Au Catteau, M. Egret-Tilmant.

Arrondissement d'Avesnes.

A Avesnes, M. Colinet.
A Maubeuge, M. Arnoust.

Arrondissement de Douai.

A Douai, M. Lavoix.

Arrondissement de Valenciennes.

A Valenciennes, M. Boduin. — A Condé, M. Flamet. — A Saint-Amand, M. Tissier.

REVENUS COMMUNAUX.

Des 660 communes dont se compose le département, 555, n'ayant pas eu de revenus suffisans pour couvrir leurs dépenses de 1834, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face aux travaux urgens et aux autres objets d'intérêt local.

De ces 555 communes, 52 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque; 52 à celui d'Hazebrouck; 116 à celui de Lille; 109 à celui de Cambrai; 128 à celui d'Avesnes; 46 à celui de Douai, et 52 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1834 se sont élevées, savoir :

1.o Pour le traitement des gardes-champêtres, à	146,154	»
2.o Pour le service des dépenses municipales ordinaires, à	271,640	»
3.o Pour le service ordinaire du culte paroissial	83,174	»
4.o Pour le service ordinaire de l'instruction primaire	51,878	»
5.o Travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal	185,294	»
TOTAL	738,140	»

Cette somme, comparée à la masse du principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui se montent à 3,830,278 francs, présente un taux moyen de 20 centimes additionnels; ce chiffre était de 19 en 1833.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 *francs.*

Dunkerque.	Lille.	Cambrai.	Valenciennes.
Bergues.	Armentières.	Maubeuge.	St.Amand.
Hazebrouck.	Roubaix.	Douai.	
Bailleul.	Tourcoing.	Condé.	

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 *à* 30,000 *francs.*

Bourbourg.	Steenvoorde.	Wazemmes.	Trélon.
Gravelines.	Haubourdin.	Le Catteau.	Coutiches.
Hondschoote.	La Bassée.	Anor.	Flines-lez-Raches.
Cassel.	Les Moulins.	Avesnes.	Marchiennes.
Estaires.	Quesnoy-sur-Deûle.	Fourmies.	Orchies.
Merville.		Landrecies.	Sin.
Morbecque.	Seclin.	Le Quesnoy.	Hasnon.

État nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 *fr. et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.*

Communes.	Noms des Receveurs.
	MM.
Dunkerque.	Versmée.
Bergues.	Verleye.
Gravelines.	Demarle-Hochart.
Hazebrouck.	De Taverne.
Bailleul.	Van Merris.
Estaires.	Vermersch.
Merville.	Barizel.
Lille.	Jouffroy.
Armentières.	Boussemaer.
Roubaix.	Daguin-Bulteau.
Tourcoing.	Debuigne.
Cambrai.	Delcroix.
Maubeuge.	Levecque fils.
Douai.	Courtrai.
Condé.	Douchemant.
Marchiennes.	Foulon.
Saint-Amand.	Dumoulin.
Valenciennes.	Mallet-Dufresnoy.

OCTROIS.

Voici l'état des communes où des octrois sont établis, et du produit total des octrois de chaque commune, pour les consommations de toute espèce en 1834.

NOMS des COMMUNES.	NOMS DES Préposés en chef.	NOMS DES Recev. principaux.	PRODUITS.	
Bergues	Huyche	Lemaire	38236	65
Bourbourg-Ville	»	Sailly	12489	73
Bourbourg-Campagne	»	Cocquillier	4411	18
Coudekerque-Branche	»	Maeght	4088	22
Dunkerque	Dalinval	Morel	173954	95
Gravelines	»	Demarle-Hubert	20965	64
Hendschoote	»	Haeghens	9874	11
Bailleul	»	Leroy	47272	44
Cassel	Ruyssen	Bon	22315	71
Estaires	Deman	Charles	22429	80
Hazebrouck	Dupré	Debaecker	42045	33
La Gorgue	»	Beun	7793	37
Merville	»	Deroide	21605	04
Morbecque	»	Delangue	9747	27
Steenvoorde	»	Vanbambèke	9728	16
Allennes-lez-Marais	»	Testelin	890	53
Annœullin	»	Panckoucke	4187	33
Armentières	Camblain	Héron	32863	17
Bassée (La)	»	Pollet	5011	79
Croix	»	Delbecq	1553	65
Esquermes	»	Duchastelle	7748	66
Gondecourt	»	Favre	730	96
Lannoy	»	Semet	3458	35
Les Moulins	»	»	10421	45
Lille	N. Parvillez	Loth fils	904318	61
Quesnoy-sur-Deûle	»	Brisoux	8023	95
Roubaix	A. Grimonprez	Boyaval	112298	78
Seclin	»	Olivier	12875	21
Tourcoing	Osmont	Duprez	95848	80
Wazemmes	Danvin	Bonnet	25220	48
Cambrai	Dhailly	Lanthier	185968	04
Catteau (Le)	Bernier	Thiéry	29264	78
Avesnes	»	»	28135	33
Bavay	»	Pouillaude	6574	93
Landrecies	»	Laurent	15217	68
Maubeuge	Alexandre	»	41864	20
Quesnoy (Le)	Degré	Tessier	21342	13
Solre-le-Château	»	Gérard	4978	»
Douai	Deberckem	Vanhacken	212870	54
Amand (St.)	Waché-Deroo	Derecq	20330	02
Anzin	»	Guertin	8420	84
Condé	Dequevauvillers	Houzé	22597	84
Valenciennes	Lafuite	Debaralle	178868	50
Vieux-Condé	»	Deferney	2726	95

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'exercice 1834 ont donné lieu à une dépense de 724,440 francs ; savoir :

Arrondissement	de Dunkerque	108,720	»
Idem	d'Hazebrouck	52,177	»
Idem	de Lille	202,286	»
Idem	de Cambrai	170,216	»
Idem	d'Avesnes	44,335	»
Idem	de Douai	90,158	»
Idem	de Valenciennes	56,548	»
	TOTAL	724,440	»
Le chiffre des travaux communaux autorisés en 1833 a été de		480,882	»
Différence en plus en 1834		243,558	»

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Un hôtel-de-ville à Gravelines.
Une maison d'école à Saint-Momelin.
Une maison d'école à Annappes.
Une maison d'école à La Chapelle-d'Armentières.
Un cimetière à Fives.
Une maison d'école à Phalempin.
Une maison d'école à Pont-à-Marcq.
Un abattoir public à Cambrai.
Une maison commune à Bas-Lieu.
Une maison d'école à Elesmes.
Une maison d'école à Villers-sire-Nicole.

Les travaux de construction de pavés neufs exécutés par vingt-deux communes se sont élevés à 228,530 francs.

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1834 s'élèvent à 92,349 francs, suivant le détail ci-après :

Arrondissement	de Dunkerque	1,069	»
Idem	d'Hazebrouck	»	»
Idem	de Lille	30,731	»
Idem	de Cambrai	20,238	»
Idem	d'Avesnes	18,854	»
Idem	de Douai	11,550	»
Idem	de Valenciennes	9,907	»
	TOTAL	92,349	»

Une somme de 6,200 francs a été assignée, en 1834, au département du Nord par M. le ministre de la justice et des cultes, pour aider les communes légalement érigées en cures, succursales ou chapelles vicariales, dans les dépenses relatives aux constructions, réparations et acquisitions d'églises et de presbytères. Cette somme a été répartie de la manière suivante :

Crochte	500	»
Les Moëres	500	»
Boeseghem	400	»
Forest	1500	»
Lezennes	500	»
Fontaine-Notre-Dame	700	»
Sommaing	300	»
Jenlain	600	»
Elesmes	200	»
Maulde	1000	»
TOTAL	6200	»

GARDE NATIONALE.

MOBILISATION.

Conformément à l'article 2, deuxième alinéa, de la loi du 19 avril 1832, relative aux corps détachés de la garde nationale, le tableau des citoyens mobilisables du département du Nord a été complété et rectifié au mois de janvier 1835, d'après les éliminations et accroissemens survenus depuis la première formation du travail.

La révision toutefois n'a été appliquée qu'à la première classe, celle des célibataires; voici quel en est le résultat :

1.re CLASSE. — *Célibataires.*

Arrondissem.[s]	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE														
	20 ans.	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	30 ans.	31 ans.	32 ans.	33 ans.	34 ans.	TOTAUX.
Dunkerque. .	392	429	380	340	276	194	219	209	218	209	190	171	135	135	121	3618
Hazebrouck.	509	510	364	343	333	297	301	279	270	268	212	207	199	167	175	4432
Lille........	1569	1447	1213	1153	946	831	814	718	736	646	634	528	464	423	405	12527
Cambrai....	1008	1001	712	548	412	347	275	263	247	200	215	149	148	126	110	5761
Avesnes....	621	548	514	459	447	396	335	301	286	269	250	216	201	173	166	5182
Douai......	500	444	379	402	344	278	238	237	237	222	174	204	156	133	164	4112
Valenciennes.	711	604	503	391	390	358	288	239	216	206	186	178	177	140	117	4704
TOTAUX.	5310	4983	4065	3634	3148	2701	2470	2246	2210	2020	1861	1653	1480	1297	1258	40336

Il résulte du tableau qui précède que le nombre des mobilisables de la première classe est de.......................... 40,336

Nous ajouterons à ce chiffre le nombre d'hommes appartenant à chacune des autres classes d'après le travail de 1832 ; savoir :

2.e classe. —	Veufs sans enfans..............	120
3.e ———	Citoyens remplacés à l'armée.....	1,496
4.e ———	Mariés sans enfans..............	2,950
5.e ———	Citoyens dans l'un des cas prévus par l'article 145..............	3,920
6.e ———	Veufs ou mariés avec enfans......	10,814
	Total des mobilisables........	59,636

Ce nombre, qui équivaut à peu près au dix-septième de la population générale du département, se divise entre les arrondissemens de la manière suivante :

Arrondissement	de Dunkerque................	5,246
———	d'Hazebrouck................	6,065
———	de Lille....................	18,120
———	de Cambrai..................	9,246
———	d'Avesnes...................	7,804
———	de Douai....................	5,937
———	de Valenciennes.............	7,218
		59,636

SERVICE ORDINAIRE.

La garde nationale du département du Nord se compose de six légions, cent vingt-trois bataillons, seize compagnies isolées, soixante-seize subdivisions de compagnies isolées, comprenant le tout un effectif d'environ quatre-vingt-six mille hommes, dont vingt-huit mille armés, treize mille habillés et dix mille équipés.

Une instruction a été donnée par M. le préfet le 17 décembre 1834, sur la formation des contrôles d'armement prescrits par l'article 5 de l'ordonnance royale du 24 octobre 1833.

Par arrêté de M. le préfet du 29 octobre 1834, les gardes nationales des communes rurales sont tenues de faire des patrouilles de nuit pendant l'hiver pour veiller à la sûreté des personnes et des propriétés.

PERSONNEL DES OFFICIERS SUPÉRIEURS DE LA GARDE NATIONALE.

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES.

Légion cantonnale.

État-major. { MM. Parmentier, colonel.
Laurent Coppens, lieutenant-colonel.
Herwyn, Jean-Philippe, major.
Vernaelde, Pierre-Laurent, chirurgien-major.

Bataillon communal de Bergues. — M. Taverne, commandant.
——— cantonnal de Pitgam. — M. Bouten, commandant.
——————— de Quaëdypre. — M. Baert, Médard, comm.t

CANTON DE BOURBOURG.

Bataillon communal de Bourbourg. — M. Simonis, commandant.
——— cantonnal de Bourbourg-Camp. — M. Dubois, comm.t
——————— de Watten. — M. Quaisin, commandant.

CANTONS DE DUNKERQUE.

Légion communale de Dunkerque.

État-major. { MM. Dupouy aîné, colonel.
Bigorgne père, lieutenant-colonel.
Desticker, major.
Meneboo, Pierre, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Lemaire, André, commandant.
2.e ——————— — M. Feron, commandant.

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal de Gravelines. — M. Decarpentry, N., comm.t

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bataillon cantonnal d'Hondschoote. — M. Salomez, commandant.
——————— de Rexpoëde. — M. Vandaele, P., ✻, comm.t

CANTON DE WORMHOUDT.

Bataillon cantonnal de Wormhoudt. — M. Deswaerte, comm.t
——————— de Bollezeele. — M. Vandercolme, comm.t

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTONS DE BAILLEUL.

Bataillon communal de Bailleul. — M. Berteloot-Baumal, comm.t

Bataillon cantonnal de Steenwerck (B.-N.-E.) — M. Charlet, Auguste, commandant.
———————— de Merris (B.-S.-O.) — M. Gombert, Constantin, commandant.

CANTON DE CASSEL.

Bataillon cantonnal de Cassel. — M. le comte Vandamme, comm.t
———————— de Noordpeene. — M. Duvet, Hippolyte, c.t

CANTONS D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck. — M. Prevost, Joseph, comm.t
——— cantonnal de Staple (H.-N.) — M. Cauwel, Louis, comm.t
——— cantonnal de Morbecque (H.-S.) — M. Coget, ✻, comm.t

CANTON DE MERVILLE.

Bataillon communal de Merville. — M. Degruson, B., commandant.
———————— d'Estaires. — M. Vienne, J.-B., commandant.
——— cantonnal de La Gorgue. — M. Cattoir, Jules, command.t

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon cantonnal de Steenvoorde. — M. Revel, Germ., comm.t
———————— d'Eecke. — M. Savaete, Jean, commandant.

Arrondissement de Lille.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Légion cantonnale.

État-major. { **MM. Cordonnier, colonel.**
Bayart-Selosse, lieutenant-colonel.
Bayart, Charles, major.
Dansette, chirurgien-major.

Bataillon communal d'Armentières. — M. Deloince-Boutry, comm.t
——— cantonnal de La Chapelle. — M. Fliniaux, commandant.

CANTON DE LA BASSÉE.

Bataillon cantonnal de La Bassée. — M. Candelier, H., command.t
———————— de Fournes. — M. Sauvage, Camille, comm.t

CANTON DE CYSOING.

Bataillon cantonnal de Cysoing. — M. Depienne, P., commandant.
———————— de Templeuve. — M. Castelain, Aimable, c.t

CANTON D'HAUBOURDIN.

Bataillon cantonnal d'Haubourdin. — M. Cottignies, ✠ ✻, c.t
———————— d'Ennetières. — M. le comte d'Hespel, c.t

CANTON DE LANNOY.

Bataillon cantonnal de Lannoy. — M. Duthoit, Louis, comm.t
———————— d'Ascq. — M. Leclercq, commandant.

CANTONS DE LILLE.

Légion communale de Lille.

État-major. { MM. Montigny-Champon (O. ✻), colonel.
Wacrenier, César, lieutenant-colonel.
Castain, ✻, major.
Degland, chirurgien-major.

Bataill. comm. d'artill. — M. Saint-Leger, Hippolyte, command.t
1.er bat. comm. d'inf. — M. Martin-Muiron, commandant.
2.e ———————— — M. Fréville-Delange, commandant.
3.e ———————— — M. Desquiens, commandant.
4.e ———————— — M. Saint-Leger, commandant.
5.e ———————— — M. Delattre-Dupont, commandant.
Corps de sapeurs-pompiers. — M. Peirel, ✻, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Fives (L.-N.-E.) — M. Corman, J.-B., c.t
———————— de Wambrechies (L.-O.) — M. le vicomte Obert, commandant.

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

Bataillon cantonnal d'Ennevelin. — M. Thevelin, commandant.
———————— de Thumeries. — M. Rose, Henri, command.t

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Bataillon cantonnal de Quesnoy. — M. Castelain, commandant.
———————— de Comines. — M. Coustenoblé, command.t

CANTON DE ROUBAIX.

Bataillon communal de Roubaix. — M. Bulteau-Mimerel, comm.t
———— cantonnal de Croix. — M. Spriet, Jean-Bapt., command.t

CANTON DE SECLIN.

Bataillon cantonnal de Seclin. — M. Dhenin, Henri, command.t
———————— de Camphin-en-Carembault. — M. Couvreur, c.t

CANTON DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing. —. M. Defontaine, command.t
——— cantonnal de Roncq (T.-N.) — M. Vienne-Olivier, comm.t
——— cant. de Marcq-en-Bar. (T.-S.) — M. Mulle, Louis, c.t

Arrondissement de Cambrai.

CANTONS DE CAMBRAI.

Ville de Cambrai.

Bataillon communal. — M. Jacot, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal d'Iwuy (Cambrai-E.) — M. Raverdy, comm.t
——— d'Escaudœuvres (id.) — M. Teillier, Jos., c.t
——— d'Abancourt (Cambrai-O.) — M. Dubreuil, c.t
——— de Raillencourt (id.) — M. Liefquin, comm.t

CANTON DE CARNIÈRES.

Bataillon cantonnal de Carnières. — M. Claisse, commandant.
——— d'Avesnes-lez-Aubert. — M. Canonne, c.t
——— de Quiévy. — M. Boileux, commandant.

CANTON DU CATTEAU.

Légion cantonnale.

État-major. MM Seydoux, Charles, colonel.
Béra, lieutenant-colonel.
Hiolin, major.
Pestel, Pierre, chirurgien-major.

Bataillon cantonnal du Catteau. — M. Cousin, commandant.
——— de Catillon. — M. Bera, commandant.
——— de St.-Souplet. — M. Mathian, commandant.

CANTON DE CLARY.

Bataillon cantonnal de Clary. — M. Taisnes, Emile, commandant.
——— de Walincourt. — M. Millot, Ph., command.t

CANTON DE MARCOING.

Bataillon cantonnal de Marcoing. — M. Boulanger, commandant.
——— de Masnières. — M. Trocmet (O. ✻), comm.t
——— de Gouzeaucourt. — M. Leroy, Jacq., comm.t

CANTON DE SOLESMES.

Bataillon cantonnal de Solesmes — M. Froment-Sartiaux, c.t
——————— de Bermerain. — M. Dugimont, commandant.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTONS D'AVESNES.

Bataillon communal d'Avesnes. — M. Poly, commandant.
——— cantonn. de S.t-Aubin (Av.-N.) — M. Wable, ✻, c.t
——————— de Felleries (id.) — M. Dhénin, ✻, comm.t
——————— de Cartignies (Av.-S.) — M. Estassin, comm.t
——————— d'Étrœungt (id.) — M. Trotin, commandant.

CANTON DE BERLAIMONT.

Bataillon cantonnal de Berlaimont. — M. Mercier, commandant.

CANTON DE BAVAY.

Bataillon cantonnal de Bavay. — M. Marchal, commandant.
——————— de Taisnières-sur-Hon. — M. Lion, command.t

CANTON DE LANDRECIES.

Bataillon communal de Landrecies. — M. Motte, commandant.
——— cantonnal de Maroilles. — M. Vendois, commandant.
——————— de Bousies. — M. Dutemple, commandant.

CANTON DE MAUBEUGE.

Bataillon communal de Maubeuge. — M. Giguet, commandant.
——— cantonnal de Bersillies. — M. Fournier, commandant.
——————— de Colleret. — M. Ouverlaux, commandant.
——————— de Beaufort. — M. Trempont, commandant.

CANTON DU QUESNOY.

Bataillon cantonnal de Jenlain (Quesn.-O.) — M. Cantineau, c.t
——— communal de Gommegnies (id.)--M. Dazin-Quentin, c.t
——————— de Louvignies-Quesn. (Quesnoy-Est). — M. Flament, commandant.
——————— d'Englefontaine (id.) — M. Pavot-Dumat, c.t

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Bataillon cantonnal de Solre-le-Château. — M. George, comm.t
——————— de Cousolre. — M. Walrand, ✻, command.t

CANTON DE TRÉLON.

Bataillon cantonnal de Fourmies. — M. Legrand, commandant.
——————— de Trélon. — M. Dubois, commandant.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX.

Bataillon cantonnal d'Arleux. — M. Merlin, commandant.
——————— de Fressin. — M. Petit, ✻, commandant.

CANTONS DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

État-major. { MM. Desfontaines-d'Azincourt (O. ✻), colonel.
Mollier, ✻, lieutenant-colonel.
Desmons, major.
Gronnier, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Digard, ✻, commandant.
2.e ——————— M. Guilbert, ✻, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Lallaing (Douai-N.) — M. Constant, c.t
——————— de Roost-Warendin (Douai-O.) — M. Dumon, Auguste, commandant.
——————— de Lauwin-Planque (id.) — M. Locoge, c.t
——————— de Lewarde (Douai-S.) — N...., comm.t

CANTON DE MARCHIENNES.

Bataillon cantonnal de Marchiennes. — N...., commandant.
——————— de Somain. — M. Duquesnes, commandant.

CANTON D'ORCHIES.

Bataillon cantonnal d'Orchies. — M. Herbo, J.-B., commandant.
——————— d'Auchy. — M. Desmoutier, Ernest, comm.t

Arrondissement de Valenciennes.

CANTONS DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de Saint-Amand. — N...., commandant.
——— cantonnal de Raismes (r.-d.) — M. Dumont, command.t
——————— de Lecelles (r.-g.) — M. Dherbomez, c.t

CANTON DE BOUCHAIN.

Bataillon cantonnal de Bouchain. — M. Tampan, commandant.
——————— de Denain. — M. Lepoivre, commandant.

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Condé. — M. Dubreuil, commandant.
————cantonnal de Fresnes. — M. Renard fils, commandant.
——————— de Vieux-Condé. — M. Benezech, comm.[t]

CANTONS DE VALENCIENNES.

Ville de Valenciennes.

Bataillon communal. — M. Leclercq, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon communal d'Anzin (Valenc.-N.) — N..., commandant.
————cantonnal de Beuvrages (id.) — M. Castiaux, comm.[t]
——————— d'Onnaing (Valenc.-E.) — M. Freville, comm.[t]
——————— de Maing (Valenc.) — M. Dupont, command.[t]

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR ROYALE DE DOUAI.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, de dix heures du matin à deux heures du soir.

La deuxième chambre civile tient ses audiences les jeudis, vendredi et samedi de chaque semaine, pendant les mêmes heures.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement les vendredis, de dix à deux heures.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les jeudis, vendredis et samedis, de dix à deux heures.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert de neuf heures du matin jusqu'à deux heures, et de trois heures jusqu'à six heures du soir.

Composition de la Cour royale.

Premier président, M. Deforest de Quartdeville (O. ✻), E.-A.-N.

Premier président honoraire, M. Blanquart de Bailleul (O. ✻).
Présidens, MM. Marescailles de Courcelles, ✻, Hipp.-Ad.-Jos.
Delaetre, ✻, Philippe-Joseph.
Gosse de Gorre, ✻, Henri-Joseph-Aimé.
Farez, ✻, Maximilien.
Présidens honoraires, M. Bruneau, marquis de Beaumez (O. ✻).
M. Dupont, ✻, Mathieu-Joseph.

Conseillers.

MM.
Ducrez, ✻, Jean-Bapt.-Jos.
Devinck, Henri-Franç.-Marie.
Vigneron, Marc-Antoine-Gab.
Asselin, Albert-Marie-Joseph.
Lefebvre de Troismarquet, Th.-François-Joseph.
Courtin, Félix-Louis-Bruno-J.
Baumal, Philippe.
Enlart de Guémy, Th.-Ed.-A.
Dubrulle, Jacques-Chrétien.
Delepouve, Engelbert-Just.-J.
Duriez, Louis-Joseph.
Gavelle, Antoine-Aug.-J.
Durand-d'Elecourt, Georg.-L.-J.

MM
Fougeroux de Campigneulles, A.-M.e
Quenson, Fr.-Louis-Joseph.
Le Roux de Bretagne, Auguste.
Petit, ✻, Pierre-Félic.-V.-A.
Debaillion, Benoît.
Dumoulin, ✻, Pierre-Mat.-Ph.-J.
Piéron, Charles-Philippe-Réné.
Maurice, ✻, Noël-Aug.-L.-Jos.
Vanvincq, Franç.-Jos.-Isidore
Bigant, François-Constant.
Tailliar, Eugène.
Dewarenghien, Charles

Conseiller honoraire.

M. Billacoys de Boismont.

Conseillers-auditeurs.

MM. Cotteau, — Souquet, — Grimbert, — Maniez

PARQUET.

Procureur-général du Roi, M. Nepveur, ✻, Alex.e-Dom.-Franç.
Avocats-généraux. MM. Lambert, ✻, premier avocat-général, — Hibon, — Preux.
Substituts pour le service du parquet, MM. Pillot, — Vanderwallen.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde, Ambroise-Julien-Joseph.
Commis-greffiers assermentés, MM. Braine, — Danel, — Debonte, — Deusy-Danel, — Dupuis.

LISTE DE SERVICE ET COMPOSITION DES CHAMBRES POUR L'ANNÉE JUDICIAIRE COMMENCÉE AU 1.er NOVEMBRE 1835.

Première chambre civile.

Premier président, M. Deforest de Quartdeville.
Président, M. Marescaille de Courcelles.
Conseillers, MM. Ducrez, — Vigneron, — Lefebvre de Troismarquet, — Enlart de Guémy, — Le Roux de Bretagne, — Vanvincq, — Tailliar.
Conseiller-auditeur, M. Cotteau.

Deuxième chambre civile.

Président, M. Farez.
Conseillers, MM. Courtin, — Dubrulle, — Delepouve, — Fougeroux de Campigneulles, — Quenson, — Petit, — Debaillion, — Maurice.
Conseiller-auditeur, M. Souquet.

Chambre des mises en accusation.

Président, M. Delaetre.
Conseillers, MM. Bigant, — Devinck, — Asselin, — Baumal.

Chambre des appels de police correctionnelle.

Président, M. Gosse de Gorre.
Conseillers, MM. Duriez, — Gavelle, — Durand-d'Élecourt, — Dumoulin, — Piéron, — Dewarenghien.
Conseiller-auditeur, M. Maniez.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.
Delecroix, ✻, Ign.-J., bâtonnier.
Roty, Val.-M.-J., anc. bâtonnier.
Duquesnes, Ch.-Godef.-Fr.-Jos.
Leroy de Falvy, Louis-Amand, ancien bâtonnier.
Laloux, Léon-Ange-Joseph.
Leroy de Béthune, Emm.-Ch.
Honoré, Adrien-Amé.
Danel, Paul-Liévin-Joseph.
Wagrez, Amable-Marie.
Fouan, Jean-B.-Aristide-Jos.
Bruneau, César-Ernest-Joseph.
Dron, Auguste-Henri-Joseph.
Huré, Louis-Michel.
Dumon, J.-B.-Augustin-Jos.
Dennetier, Adolphe.

MM.
Leroux du Chatelet, E.-M.-L.-C.
Leroy, Emile.
Pellieux, Jos.-Ant.-Aug.-Salv.
Chevalier, Joseph-Boniface.
Decoussemacker, Ch.-Ed.-H.
Delebecque, Marie-Pierre-A.
Remy de Campeau, Alfred-A.
Foucques, Pierre-Amédée.
Devemy, Louis-Joseph.
Lallier, Edm.-Amédée.
Meurice de S.t-Hilaire, Const.-J.
Eloi-Devicq, Léon-Bonav.
De Bonijol-Dubrau, Ben.-Al.-G.
Graux, Fortuné-Benoît.
Parmentier, Hector-Eug.-Jos.

Avocats admis au stage.

MM.
Becquet de Mégille, Léon-J.-T.
Dupont, Alfred-Math.-Ch.-J.
Boduin, Charles-Louis-Narc.
Thery, Alphonse-Auguste.
Stoppelgast, Jean-Louis.
Druon, Édouard-François-Jos.
Morel, Alexandre-Aubert.
Lambrecht, Pierre-Gust.-Ad.
Gardin, Hipp.-Jacques-Chrét.
Hamille, Fr.-Eug.-Victor-Aug.

MM.
Houzel, Guislain-Adolphe.
Bottin, Jean-François-Michel.
Martel, Louis-Joseph.
Waternau, Hippolyte-Jos.
Vaulcherot, Victor.
Bourdon, Hercule.
Cressent, Adrien-Joseph-P.
Dubus, Ulric-Th.-Jos.
Deledicque, Adolphe-H.-J.

Avoués près la cour.

MM.
Brachelet, Paul-Désiré-Joseph.
Delegorgue, Louis-Augustin.
Debeaumont, Romain-Joseph.
Guilmot, Ant.-Philippe-Joseph.
Deusy, Adolphe-Hippolyte.
Cuvelle, François.

MM.
Pla-Wacrenier, Joseph-Charles.
Barbedienne, Ferdinand-Léop.
Peltier, Charles-Emile-Joseph.
Soins-Contrejean, Louis-Aug.
Mallet, Alex.-Louis-Joseph.
Duchochois, Louis-Pierre-Guill.

Huissiers audienciers.

MM.
Biencourt, Alexandre-Joseph.
Boniface, Philippe-Augustin.
Boulanger, Camille-Antoine.
Bracq, Pierre-Aimé.

MM.
Cuny, Louis-Joseph.
Bernard, François-Chrisost.
Dubois.
Sailly.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les lundis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles et aux criées. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, et les référés devant le président, les jeudis.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Président honoraire, M. Olivier.
Juges, MM. Darras, — Verleye; — Buffin, juge d'instruction.
Juges suppléans, MM. Vandewynckel, — Lemaire, — Hovelt.
Procureur du Roi, M. Dekytspotter.

Substitut, M. Artaud.
Greffier, M. Duplessis.
Commis-greffier, M. Henri Warin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Lemaire, bâtonnier.	Delattre fils.	Coppens.
Debret.	Leurs.	De Clebsattel.
Kien.	Lardeur.	

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Delattre père.	E. Tetut.	Rischmann.
Hovelt jeune ✻.	Carpentier.	Robyn.
Boutillier.	Dufour.	

Huissiers.

MM.	MM.
Vollaeys, à Dunkerque.	Marcant, à Bergues.
Calbet, id.	Baron, à Bourbourg.
Breyne, id.	Delahaye, id.
Delanghe, id.	Dewinter, id.
Lelièvre, id.	Stranne, à Gravelines.
N...	Deprez, à Hondschoote.
N...	Marchand, à Rexpoëde.
Béthune, à Bergues.	Casella, à Watten.
Brousse, id.	Schelle, à Wormhoudt.
Dupuy, id.	Decoopman, id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Dunkerque-Est.*

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Liebaert. — Suppléans, MM. Beck et Delattre. — Greffier, M. Vitest. — Huissier audiencier, M. Delanghe.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Dunkerque-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Debaecque, — Suppléans, MM. Vaillant et

Willems. — Greffier, M. Demey. — Huissier audiencier, M. Breyne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque.

MM. Vaillant. — Beck, certificateur. — Poulain. — Demeyer. — Vandewynckel aîné. — Ed. Hovelt, certificateur.

Commissaires-priseurs, MM. Evrard et Naghel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Hannequin.

3.e CANTON. — *Bergues.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Caigniez. — Suppléans, MM. Guilbert et Minaert. — Greffier, M. Wyts. — Huissiers audienciers, MM. Béthune et Dupuy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Vandewynckel, certificateur. — Delaroière. — Chocqueel, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — *Bourbourg.*

Il réunit treize communes. — Juge de paix, M. Mougey, ✻ ✻. — Suppléans, MM. Buret et Vercoutre. — Greffier, M. Dewinter-Baude. — Huissiers audienciers, MM. Dewinter et Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Vigoureux. — Warin, certificateur, à Bourbourg.

5.e CANTON. — *Gravelines.*

Il réunit quatre communes. — Juge de paix, M. Torris. — Suppléans, MM. Daullé et Demarle. — Greffier, M. Agez. — Huissier audiencier, M. Stranne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. N...., certificateur. — Waguet, à Gravelines.

6.e CANTON. — *Hondschoote.*

Il est composé de huit communes. — Juge de paix, M. Boutillier. — Suppléans, MM. Cornette et Pauwels. — Greffier, M. Goudaert. — Huissier audiencier, M. Deprez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Zoete, certificateur, et Cornette, à Hondschoote. — Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — *Wormhoudt.*

Il est composé de dix communes — Juge de paix, M. Leys. — Suppléans, MM. Brisbois, à Wormhoudt, et Dezwarte, à Esquelbecq. — Greffier, M. Leys. — Huissiers audienciers, MM. Schelle et Decoopman.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

M. Leenhouder, certificateur, à Wormhoudt. — Villette, à Bollezeele. — Robyn, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les jeudis, vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mardis pour les rapports du juge d'instruction.

Président, M. Tiffret.

Juges, MM. Joëts. — Leclercq, juge d'instruction. — Quenson.

Juges suppléans, MM. Vandewalle, Henri. — Pasquier. — Bollaert.

Procureur du Roi, M. Loingeville.

Substitut, M. Buisson.

Greffier, M. Caboche.

Commis-greffier, M. Vitse.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM. Pierre Vandewalle. — Bollaert. — Duvet. — Charles Vandewalle.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Monet.	Pasquier.	Ruyssen.
Leleu.	Berteloot.	Kien.

Huissiers.

MM.	MM.
Réant père, à Hazebrouck.	Testelin, à Bailleul.
Halinck, id.	Decuyper, à Cassel.
Decool, id.	Venière, id.
Chieux, id.	Delannoy, à Merville.
Bruneel, id.	Vanvergelot, id.
Lamotte, id.	Servant, à Steenvoorde.
Réant fils, id.	Jourdain, id.
Stove, à Arnêke.	N.....
Stevenoodt, à Bailleul.	N.....
Crendale, id.	N.....

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Hazebrouck-Nord.*

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Podevin. — Suppléans, MM. Huyghe et Charles Pouvillon. — Greffier, M. Boulangier. — Huissier audiencier, M. Réant père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Hazebrouck-Sud.*

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, N........ — Suppléans, MM. Massiet et Justin Loingeville. — Greffier, M. Tybou. — Huissier audiencier, M. Halynck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck.

MM.	MM.
Waeterloot, à Hazebrouck.	Degroote, à Wallon-Cappel.
Smagghe, cert.r, id.	David, à Caëstre.
Lamotte, id.	Deram, à Steenbecque.
Fachau, à Renescure.	

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Vitse.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges de paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.
Greffier du tribunal, M. Jtsweire.

3.e CANTON. — *Bailleul-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Decoussemackcr, Charles. — Suppléans, MM. Cortyl, Benoît, et Declercq. — Greffier, M. Depuydt. — Huissier audiencier, M. Stevenoodt.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — *Bailleul-Sud-Ouest.*

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Louis Decoussemacker. — Suppléans, MM. Vandaele et Lotthé. — Greffier, M. Flahault. — Huissier audiencier, M. Crendale.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul.

MM.		MM.
Stoppelgast, cert.,	à Bailleul.	Portebois, à Nieppe.
Decoussemacker,	id.	Plouvier, à Steenwerck.
Declercq,	id.	Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Colpaert.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.
Greffier du tribunal, M. Flahault-Decool.

5.e CANTON. — *Cassel.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, N.... — Suppléans, MM. Jean Duvet et Hippolyte Duvet. — Greffier, M. Aernouts. — Huissier audiencier, M. Decuyper.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel.

MM.	MM.
Dehandschoewercker, certificateur, à Cassel.	Venem, à Cassel.
Binaut, id.	D'hondt, à Rubrouck.

6.ᵉ CANTON. — *Merville.*

Il est composé de cinq communes. — Juge de paix, M. Charles, à Estaires. — Suppléans, MM. Olivier et N..... — Greffier, M. Arnoult, à Merville. — Huissier audiencier, M. Vanvergelot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville.

MM.	MM.
Verhaeghe, cert., à Merville.	Salomé fils, à Estaires
Leturgie, id.	Duflos, id.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville. — Hennion, à Estaires.

7.ᵉ CANTON. — *Steenvoorde.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Gilloots. — Suppléans, MM. Cazein et Victor Morel. — Greffier, M. Popelier. — Huissier audiencier, M. Servant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde.

MM. Vanhoutte, Haeu, certificateur, à Steenvoorde, — Sockeel, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles; les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Josson, ✻.

Vice-président, M. Lorain fils, ✻.

Juges, MM. Danel, ✻, — Boutry, — Dubois, — Planchat.

Juges d'instruction, MM. Fievet, — Dufresne.

Juges suppléans, MM. Artaud, — Delfosse, — L. Defontaine, ✻, — Roussel.

Juges honoraires, MM. Lejosne, — Wartel.
Procureur du Roi, M. G. Menche.
Substituts, MM. Delespaul, — Decaudaveine.
Greffier, M. Dejaeghere.
Commis-greffiers, MM. Capron, — Lutun, — Bruneau, Horrie.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à cinq heures et demie du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Artaud, bâtonnier.	Brielman.	Delannoy.
Comère.	Blondeau.	Thery.
Delefosse.	Gennevoise.	Deleruyelle.
Doyen.	Bougenier.	Mourcou.
Roussel.	Legrand.	Maillart.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
L. Desrousseaux.	J.-B. Desrousseaux.	Ad. Cousin.
Louage.	Hurtrel.	Flamen.
Desmazieres.	Duchaufour.	Lemoine.

Huissiers.

MM.		MM.
Ernoud,	à Lille.	Merlin, à Lille.
Brixy,	id.	Lezier, à Lannoy.
D'hennin,	id.	Régnault, à Armentières.
Decroix,	id.	Lestoquoy, à Haubourdin.
Defrance,	id.	Neuviarts, à Pont-à-Marcq.
Desante,	id.	Couvreur, à Quesnoy.
Th. Lefebvre,	id.	Planque, à La Bassée.
Mas,	id.	Chaperon, à Roubaix.
Payelle,	id.	Tiberghien, à Roubaix.
Agache,	id.	Sailly fils, à Seclin.
Mallet,	id.	Dumoulin, à Cysoing.
Séb. Defrance,	id.	Delahaye fils, à Tourcoing.
Hautot,	id.	

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Lille-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Delerue. — Suppléans, MM. Félix Dehau et Bougenier. — Greffier, M. Dusart fils. — Huissier audiencier, M. Brixy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — *Lille-Centre.*

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lefebvre. — Suppléans, MM. Carlier et Cousin. — Greffier, M. Duretz. — Huissier audiencier, M. Ernoud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Lille-Sud-Est.*

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dathis. — Suppléans, MM. Doyen, notaire, et Brielman. — Greffier, M. Charlet. — Huissier audiencier, M. D'hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

4.e CANTON. — *Lille-Sud-Ouest.*

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lejosne. — Suppléans, MM. Hinault et Lefranc. — Greffier, M. Tison. — Huissier audiencier, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

5.e CANTON. — *Lille-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dancoisne. — Suppléans, MM. Cogez l'aîné et Doyen, avocat. — Greffier, M. Desmazières. — Huissier audiencier, M. Mallez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin, pendant les 2.e et 3.e trimestres, et à dix heures, durant les 1.er et 4.e

Notaires des cinq cantons de Lille.

MM.		MM.	
Delerue,	à Lille.	Mas, cert.,	à Lille.
Delahaye,	id.	Mélot, cert.,	id.
Carlier,	id.	L. Desrousseaux, cert.,	id.
Gruloy,	id.	Th. Morel, cert.,	id.
Dehau, Félix,	id.	Deledicque,	id.
Doyen,	id.	Leclercq, cert.,	id.
Dujardin,	id.	Bonnier,	id.
Serrurier,	id.	Pajot, cert.,	id.
Desmottes, cert.,	id.	Duhayon, à Ronchin.	
Coustenoble,	id.	Flory, à Wambrechies.	

Commissaires-priseurs.

MM.	MM.
Delfosse, à Lille.	Delaby, à Lille.
Olivier, id.	Binauld, id.
Bauduin, id.	

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Planchon.

6.e CANTON. — *Armentières.*

Il est composé de sept communes. — Juge de paix, M. Butruy-Lutun. — Suppléans, MM. Ghesquier et Viart-Delacroix. — Greffier, M. Duthoit. — Huissier audiencier, M. Regnault.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières.

MM. Castrique, certificateur, — Boussemaer, à Armentières, — Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Baron, à Armentières.

7.e CANTON. — *Cysoing.*

Il réunit quatorze communes. — Juge de paix, M. Poutrain. — Suppléans, MM. Lezaire, à Cysoing, et Delanoy. — Greffier, M. Delinselle. — Huissier audiencier, M. Dumoulin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing.

MM. Lezaire, cert., à Cysoing, — Baratte, à Templeuve.

8.e CANTON. — *Haubourdin.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléans, MM. Lepoutre et Butin. — Greffier, M. Fleurquin. — Huissier audiencier, M. Lestoquoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton d'Haubourdin.

MM.	MM.
Coppin, cert., à Haubourdin.	Brice, à Radinghem.
Lesage, à Lomme.	Binauld fils, à Wavrin.

9.e CANTON. — *La Bassée.*

Il réunit onze communes. — Juge de paix, M. Legrand. — Suppléans, MM. Durant et Beghin. — Greffier, M. Leleux. — Huissier audiencier, M. Planque.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée.

MM. Roussel, certificateur, — Mannier fils, à La Bassée, — Picquet, à Aubers, — Faucompré, à Fournes.

10.e CANTON. — *Lannoy.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Moroy, ✻, à Ascq. — Suppléans, MM. Reuflet et Mulle. — Greffier, M. Truffaut. — Huissier audiencier, M. Lezier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au mardi, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy.

MM. Mulle, à Lannoy, — Reuflet, certificateur, à Ascq.

11.e CANTON. — *Pont-à-Marcq.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Delannoy, à Ennevelin. — Suppléans, MM. Six, à Pont-à-Marcq, et Baudoux. — Greffier, M. Desmazières. — Huissier audiencier, M. Neuviarts.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq.

MM. Reuflet, certificateur, à Pont-à-Marcq, — Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — *Quesnoy-sur-Deûle.*

Il est composé de neuf communes. — Juge de paix, M. Senez. — Suppléans, MM. Lelong et Lienart. — Greffier, M. Gervoson. — Huissier audiencier, M. Couvreur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle.

MM. D'Halluin, certificateur, à Quesnoy; — Meurillon, — Lambin, à Comines.

13.ᵉ CANTON. — *Roubaix.*

Il est composé de quatre communes. — Juge de paix, M. Mimerel. — Suppléans, MM. Dazin et Cuvru-Desurmont. — Greffier, M. Werquin. — Huissier audiencier, M. Chaperon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Roubaix.

MM. Lanvin, certificateur, — Cottignies, — Crousse, à Roubaix.
Commissaire-priseur, M. Marcotte.

14.ᵉ CANTON. — *Seclin.*

Il réunit seize communes. — Juge de paix, M. Tresca-Baudelet. — Suppléans, MM. Claeys et Duburcq. — Greffier, M. Cornillot. — Huissier audiencier, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin.

MM. Collette, certificateur, — Héroguer, à Seclin.

15.ᵉ CANTON. — *Tourcoing-Nord.*

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Roussel de Livry. — Suppléans, MM. Leloir et Édouard Cuvelier. — Greffier, M. Meurisse. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

16.ᵉ CANTON. — *Tourcoing-Sud.*

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Cospain. — Suppléans, MM. Motte fils aîné et Wattine-Dervaux. — Greffier, M. Dujardin. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à huit heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing.

MM.	MM.
Defontaine, à Tourcoing.	Adam, à Linselles.
Delahaye, certificateur, id.	Rouzé, à Roncq.
Bernard, à Tourcoing.	Moroy, à Marcq-en-Barœul.

Commissaires-priseurs, MM. Debuchy, — Mourette, à Tourcoing.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont aussi portées aux audiences du samedi.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le mercredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart.

Juges, MM. Cacheux, ✻, juge d'instruction, — Quecq, — Asselin.

Juges suppléans, MM. Douay-Mallet, — Leroy, — Fénélon Farez.

Procureur du roi, M. Pley.

Substitut, M. Mastrik.

Greffier, M. Dourlez.

Commis-greffiers, MM. Beauvais et Bélot.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Douay-Mallet.	Lobry.	Vitrant.
Goussaut.	Lancelle.	Bouly, Fortuné.
Leroy.	Wilbert.	Demadre.
Moniez.	Cotteau.	
Fénélon Farez.	Leroy, Jean-Louis.	

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Mallet-Delabre.	Legrand.	Callory fils.
Durieux.	Buzin.	Massart.
Caudron-Bouly.	Bouchez.	Selliez.

Huissiers.

MM.	MM.
Demarquez, à Cambrai.	Deladeuille, à Cambrai.
Daigremont, id.	Thieullet, id.
Bommier, id.	Picart, à Quiévy.
Houriez, id.	Salé, au Catteau.
Hardouin aîné, id.	Morcrette, id.
Boudry, dit Daniau, id.	Molinier aîné, à Walincourt.
Hulot, id.	Aug.te Molinier, id.
Tournay, id.	Bultez, à Marcoing.
Bertin, id.	Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Cambrai-Est.*

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Callory. — Suppléans, MM. Lobry et Goussaut. — Greffier, M. Fliniaux. — Huissiers audienciers, MM. Hulot et Thieullet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures, pendant les premier et troisième trimestres, et aux jeudis, à neuf heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

2.e CANTON. — *Cambrai-Ouest.*

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, N.... — Suppléans, MM. Duchange et François-Deloffre. — Greffier, M. Delaistre. — Huissiers audienciers, MM. Houriez et Deladeuille.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures, à l'hôtel-de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai.

MM.	MM.	MM.
Tabary, à Cambrai.	Piettre, à Cambrai.	Déjardin, à Cambrai.
Leroy, cert., id.	Savary, id.	Duchange, id.
Foulon, id.	Defrémery, id.	Douay, cert., id.

Commissaires-priseurs, MM. Bouly, — Renard, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit, auprès de ce tribunal, les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3.e CANTON. — *Carnières.*

Il comprend seize communes. — Juge de paix, M. Tellier. — Suppléans, MM. Colmont et Vaillant. — Greffier, M. Lansiaux. — Huissier audiencier, M. Picard, à Quiévy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au lundi de chaque semaine, à neuf heures; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières.

MM. Lefebvre, à Avesnes-lez-Aubert, — Huet, certificateur, à Quiévy.

4.e CANTON. — *Le Catteau.*

Il comprend la ville du Catteau, le bourg de Catillon et quatorze communes. — Juge de paix, M. Lesage. — Suppléans, MM. Boudart et Rousseau-Guilmot. — Greffier, M. Lancelle. — Huissiers audienciers, MM. Salé et Morcrette.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Catteau.

MM.
Carlier, au Catteau.
Bricout, id.
Flayelle, cert., id.

MM.
Deudon, au Catteau.
Selon, à Catillon.

5.e CANTON. — *Clary.*

Il contient dix-sept communes. — Juge de paix, M. Druesnes. — Suppléans, MM. Taisnes et Desmarest. — Greffier, M. Fignier. — Huissier audiencier, M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary.

MM. Piettre, à Caudry, — Decaisne, certificateur, à Clary, — Milot, à Walincourt.

6.ᵉ CANTON. — *Marcoing.*

Il comprend vingt communes. — Juge de paix, M. de Villepin. — Suppléans, MM. Trocmez et Bouchez. — Greffier, M. Ringeval. — Huissier audiencier, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing.

MM. Bommier, à Flesquières, — Douay, Eugène, certificateur, à Gouzeaucourt.

7.ᵉ CANTON. — *Solesmes.*

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. — Juge de paix, M. Decaux. — Suppléans, MM. Lobry et N.... — Greffier, M. Taisne. — Huissier audiencier, M. Lobry fils.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes.

MM. Lempereur, certificateur, — Lallier, certificateur, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis aux rapports du juge d'instruction ; les mercredis aux affaires correctionnelles ; les jeudis aux affaires commerciales, expropriation, interdiction, déclaration d'absence, partage, licitation, etc. ; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Lebeau.

Juges, M. Marit, — Juge d'instruction, M. Hennebert.

Juge honoraire, M. Bevière.

Juges suppléans, MM. Maurice Hannoye, — Guillemin, — Désiré Hannoye.

Procureur du roi, M. Cochet-d'Hattecourt.

Substitut, M. Malotau de Guerne.

Greffier, M. Jonquoy.

Commis-greffiers, MM. Dubois, Lebeau.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à cinq heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.		MM.	
Casimir Lebeau,	à Avesnes.	Maurice,	à Avesnes.
Clavon,	id.	Prosper Hannoye,	id.
Guillemin,	id.	Meunier,	id.
Désiré Hannoye,	id.	Auguste Lebeau,	id.

Avocat stagiaire, M. Lebeau, Isidore.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Gobled.	Lavice.	Jules Hannoye.
Paul.	Pillot.	Pecard.

Huissiers.

MM.		MM.	
Cambrelin fils,	à Avesnes.	Bailly,	à Maubeuge.
Derely,	id.	Guilain père,	id.
Lebrun,	id.	Courtin,	id.
Carniaux,	id.	F. Delsart,	au Quesnoy.
Dineux,	id.	Dugimont,	id.
Bernard,	à Bavay.	Duchateau,	id.
Nicolas Guilain,	id.	Guillain,	id.
Laurent fils,	à Berlaimont.	Liénard,	à Solre-le-Château.
Froment,	à Landrecies.	Devroede,	à Trélon.
Madoulé,	id.	Pecquériaux,	id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Avesnes-Nord.*

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. George. — Suppléans, MM. Lavice et Tordeux. — Greffier, M. Farce. — Huissier audiencier, M. Lebrun.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Avesnes-Sud.*

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Leloup, ✻. — Suppléans, MM. Clavon et Davoine. — Greffier, M. Bernadou. — Huissier audiencier, M. Derely.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à onze heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes.

MM.	MM.
Evrard, tab. et cert., à Avesnes.	Ringuet, à Avesnes.
Davoine, certificateur, id.	Lamendin, à Dourlers.
Pasqual, id.	Antoine, à Étrœungt.
Puyramaure, id.	Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures. L'adjoint commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Renau.

3.e CANTON. — *Bavay.*

Il est composé de vingt communes. — Juge de paix, M. Caselli, (O. ✻). — Suppléans, MM. Evrard et Colmant. — Greffier, M. Erouard. — Huissiers audienciers, MM. Guilain fils aîné et Bernard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Delhaye, certificateur, — Marchal, tabellion, — Degrelle.

4.e CANTON. — *Berlaimont.*

Il est composé de quatorze communes. — Juge de paix, M. Delcroix père. — Suppléans, MM. Delcroix fils et Lasnes. — Greffier, M. Bruyère. — Huissier audiencier, M. Laurent.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Paul, certificateur, — Emond, à Berlaimont.

5.e CANTON. — *Landrecies.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Dollez. — Suppléans, MM. Lerch et Ancelet. — Greffier, M. Madoulé père. — Huissiers audienciers, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.	MM.
Béthune, cert., à Landrecies.	Ancelet, à Landrecies.
Douay, cert., id.	Lambour, à Maroilles.

6.e CANTON. — *Le Quesnoy-Est.*

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Beauvais-Baillon. — Suppléans, MM. Duchateau et Baillon. — Greffier, M. Lansel. — Huissiers audienciers, MM. Duchateau, — Guillain, — Delsart et Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — *Le Quesnoy-Ouest.*

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Honoré. — Suppléans, MM. Brabant et Vallez. — Greffier, M. Vandamme. — Huissiers audienciers, MM. Delsart, — Guillain et Duchateau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy.

MM.	MM.
Canquelain fils, au Quesnoy.	Lustremant fils, à Englefontaine.
Eraux fils, cert., id.	Legros, à Gommegnies.
Vallez, cert., id.	

8.e CANTON. — *Maubeuge.*

Il est composé de trente-une communes. — Juge de paix, M. Horrie. — Suppléans, MM. Caulier et Sorlin. — Greffier, M. Passage. — Huissiers audienciers, MM. Guilain père, — Bailly et Courtin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.	MM.
Bottieau, à Maubeuge.	Froissard, tabell., à Maubeuge.
Marchant, cert., id.	Wallerand, cert., id.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — *Solre-le-Château.*

Il est composé de dix-huit communes — Juge de paix, M. Contamine. — Suppléans, MM. Lempereur et Bever. — Greffier, M. Michaux. — Huissier audiencier, M. Liénard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Bever, — Delebecke, certificateur, à Solre-le-Château.

10.ᵉ CANTON. — *Trélon.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Rogier. — Suppléans, MM. Delannoy et Lallou. — Greffier, M. Garbé. — Huissier audiencier, M. Pecqueriaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Dubois, certificateur, à Trélon, — Clavon, Xavier, à Fourmies, — Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce, les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. H. Corne.

Juges, MM. Quesnoy, — Rossignol, — Minart, juge d'instruction.

Juges suppléans, MM. Danel, — Dumon, — Bruneau.

Procureur du Roi, M. Lucien Lenglet.

Substitut, M. Constant Lagarde.

Greffier, M. Ch. Denissart.

Commis-greffiers, MM. Wantiez, — Jonas. — Expéditionnaires, MM. Milliot et Marchand.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

(Les mêmes que ceux de la cour royale.)

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Billiet-Blondelu.	Valin.	N.....
Vigneron.	Nutly.	
Sigismond-Leroy.	N.....	

Huissiers.

MM.		MM.	
Dubois,	à Douai.	Delahaye,	à Douai.
Biencourt,	id.	Bernard,	id.
Boniface père,	id.	Campion,	id.
Sailly,	id.	Boniface fils,	id.
Boulanger,	id.	Sénéchal,	à Arleux.
Bracq,	id.	Delannoy,	à Marchiennes.
Cuny,	id.	Lemaire,	à Orchies.
Doredonville,	id.	Dubus,	id.
Wauquier,	id.		

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Douai-Nord.*

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Déprés. — Suppléans, MM. Leroy, Emmanuel, et Lagache de Bourgies. — Greffier, M. Duhen. — Huissier audiencier, M. Boniface père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — *Douai-Sud.*

Il est composé de onze communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléant, M. de Bailliencourt, dit Courcol. — Greffier, M. Deregnaucourt. — Huissier audiencier, M. Boniface père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. — *Douai-Ouest.*

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Duthillœul. — Suppléans, MM. Leroy de Falvy et Lemaire-Herbo. — Greffier, M. Delacaze. — Huissier audiencier, M. Wauquier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai.

MM.		MM.	
Custers,	à Douai.	Choque,	à Douai.
Allard,	id.	Valentin, cert.,	id.
Becq,	id.	Tarlier,	id.
Galand,	id.	Duclerfays,	id.
Capon, cert.,	id.	Stiévenart,	id.
De Bailliencourt, dit Courcol, certificateur, à Douai.			

Commissaires-priseurs, MM. Milot, — Lecamus, — Porret, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Brassart, à Douai.

4.e CANTON. — *Arleux.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Piéron, à Cantin. — Suppléant, M. Lepeuple. — Greffier, M. Peugniez, à Aubigny-au-Bac. — Huissier audiencier, M. Sénéchal.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux.

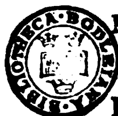
MM. Lepeuple, certificateur, — Wiart, à Arleux.

5.e CANTON. — *Marchiennes.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Foucau. — Suppléans, MM. Savelon et Ducouvent. — Greffier, M. Tellier, — Huissier audiencier, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marchiennes.



MM. Thery fils, certificateur, à Marchiennes, et Debonte.

6.e CANTON. — *Orchies.*

Il réunit huit communes. — Juge de paix, M. Guilbert-Estevez. — Suppléans, MM. Herbo-Varlet et Warocquier père. — Greffier, M. V.-J. Warocquier. — Huissiers audienciers, MM. Lemaire et Dubus.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Orchies.

MM. Estevez, — Dubus, cert., — Decarnin, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires

civiles, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et, après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert. Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre de conseil; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lécuyer.

Président honoraire, M. Thellier de Poncheville, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur et de celui de St.-Wladimir, de Russie, ancien procureur du Roi.

Juges, MM. Benoist, — Girard, juge d'instruction, — Boulanger, juge.

Juges suppléans, MM. Boca père, — Grar père, — Bara.

Procureur du Roi, M. Courtin.

Substitut, M. de Warenghien.

Greffier, M. Leconte.

Commis-greffier, M. Hottelart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, sans interruption.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Boca père.	Dubus.	Boca fils.
Grar père.	Danis.	Deruesne.
François.	Grar fils.	Delannoy, Henri.
Bara, bâtonnier.	Regnard.	Carpentier.
Dubois (aîné),	Gobert.	Girard fils.
Dupont.	Royer père.	

Avocats stagiaires.

MM. Aug. Dubois, — Thellier, — Verdavainne, — Delannoy, César.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Martin.	Royer fils.	François fils.
Vast.	Lebarbier.	Delsart.

Huissiers.

MM.	MM.
Delacourt, à Valenciennes.	Ducret fils, à Valenciennes.
Dessain, id.	Béthune, à Bouchain.
Loth, syndic, id.	Vallez, id.
Manach, id.	Taquet, à Condé.
Tournay, id.	Dubois, id.
Leflan, id.	Horrie-Duwez, à St.-Amand.
Pillion, id.	Godry, id.
Carliez, à id.	Pierre Hédon, id.
Binet, id.	

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Valenciennes-Nord.*

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Mortier. — Suppléans, MM. Delerue et Bultot. — Greffier, M. Baboma. — Huissier audiencier, M. Binet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — *Valenciennes-Est.*

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Menu. — Suppléans, MM. Dugimont et Royer père. — Greffier, M. Gobert, — Huissier audiencier, M. Delacourt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Valenciennes-Sud.*

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Boulan. — Suppléans, — MM. Barbet et Dubus. — Greffier, M. Lempereur. — Commis-greffier, M. Squalard — Huissier audiencier, M. Delacourt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes.

MM.	MM.
Mabille, cert., à Valenciennes.	Dupire fils, à Valenciennes.
Guislain, cert., id.	Brabant, cert., id.
Lefebvre, cert., id.	Combe, id.
Paillard, id.	Lefebvre de Lempire, id.
Lebret, id	Douchy, id.
Beauvois, id.	

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, — Boizart, — Dussart, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les lundis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire.

4.e CANTON. — *Bouchain.*

Il est composé de vingt-une communes. — Juge de paix, M. Dupuis, à Bouchain. — Suppléans, MM. Dupont et Régnier. — Greffier, M. Déprés, à Bouchain. — Huissier audiencier, M. Vallez.

Notaires du canton de Bouchain.

MM. Cogé, cert., — Regnier, — Bouchez fils, à Bouchain.

5.e CANTON. — *Condé.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Duhot. — Suppléans, MM. Pureur et Mention, à Condé. — Greffier, M. Noël fils. — Huissier audiencier, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé.

MM. Mention, — Warocquier, — Pureur, certificateur, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — *Saint-Amand, rive droite de la Scarpe.*

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Waché père. — Suppléans, MM. Doutriaux et de Sylva. — Greffier, M. Guislain. — Huissier audiencier, M. Hédon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — *Saint-Amand, rive gauche de la Scarpe.*

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Monchy. — Suppléans, MM. Desespringalle et Dupret. — Greffier, M. Druon. — Huissier audiencier, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand.

MM.	MM.
Baligand, à Mortagne.	Bossaut, à Saint-Amand.
Massart, à Saint-Amand.	Horrie, id.
Waché fils, cert., id.	Deruelle, id.

Commissaires-priseurs, MM. Guislain, — Leclercq, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les 1.er et 3.e trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les 2.e et 4.e trimestres. Il est alternativement présidé par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. H. Guislain.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Il existe dans ce département quatre tribunaux de commerce; ils sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit:

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. A. Dupouy.
Juges, MM. B. Morel, — Dessurne, — Aubert, — H. Féron.
Juges suppléans, MM. Pelletreau, — Versmée, — Dourlen.
Greffier, M. Fontemoing.
Commis-greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Révoire, ✻.
Juges, MM. Degrimonpont, — Th. Rouzé, — Delesalle-Desmedt, — E. Masquelier.
Juges suppléans, MM. Th. Barrois, — Masse-Lefebvre, — Derode, — Cordonnier.
Greffier, M. Blondeau, Alphonse.
Commis-greffier, M. Fremaux.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Béthune-Houriez, ✻.
Juges, MM. Deleau, — Pagniez-Leleu, — Maréchal fils, — Boitelle.
Juges suppléans, MM. Boniface, Hector, — Lefrançois, — Tordeux.
Greffier, M. Leroy-Tribout.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Edmond Hamoir.
Juges, MM. Debailliencourt, — Ern. Lelièvre. — Nicolle-Carpentier, — Blanquet père.
Juges suppléans ; MM. Ch. Gellé. — Direz aîné, — Denoyelle, — Hocques.
Greffier, M. Miot.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

L'on compte dans le département du Nord six conseils de prud'hommes, dont la désignation suit :

ROUBAIX.

Président, M. Cuvru-Desurmont.
Membres du conseil, MM. Cuvru-Dazin, — Motte-Duthoit, — Delattre-Libert, — Roussel-Dazin, Paul Defrenne, — Grimonprez, Eugène.
Suppléans, MM. Duhamel-Housez et Requillart-Desaint.
Secrétaire du conseil, M. Leignel.

LILLE.

Président, M. Derasse. — Vice-président, M. Coingny.
Membres du conseil, MM. Mille, — Machu, — Bacq, — Scrive, — Dubus-Bonnel.
Suppléans, MM. Bottin-Villette, — Lambert.
Secrétaire du conseil, M. Legrand-Mallet.

CAMBRAI.

Président, M. Casiez-Dehollain. — Vice-président, N.....
Membres du conseil, MM. Lemaire-Tofflin, — Drubay, — Van Ruymbecke, — Morelle-Goutière, — Bricout.
Suppléans, MM. Blériot-Legrand, — Wiart.
Secrétaire du conseil, M. Faille.

TOURCOING.

Président, M. Duriez. — Vice-président, M. Nollet-Frys.
Membres du conseil, MM. Ch. Wattinne, Flipo, Jean-Bapt.te, — Jonglez, — Leplat, Jean-Baptiste, — N....
Suppléans, MM. Tiberghien-Delcourt et Caulliez-Petillon
Secrétaire du conseil, M. Dujardin, Fidèle.

DOUAI.

Président, M. Dablaing.
Membres du conseil, MM. Bris, — Mellez, — Lecq, — Defontaine-Delacroix.
Suppléans, MM. Massy-Coupez et Desmaret.
Secrétaire du conseil, M. Lavisse.

ARMENTIÈRES.

Président, M. Leblon-Dansette.
Membres du conseil, MM. Six-Philippo, — Reynaert, — Quartier, — N...
Suppléans, MM. Duhot-Fontaine, — Carpentier-Vanoye.
Secrétaire du conseil, M. Delecambre.

ÉTAT MILITAIRE DE LA 16.e DIVISION.

La 16.e division militaire, d'après les dispositions de l'ordonnance royale du 19 juillet 1829, comprend les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

MM.
Le comte Corbineau (G. O. ✻), Pair de France, lieutenant-général, commandant la division.
Baron de Varaigne (O. ✻), colonel, chef de l'état-major général de la 16.e division.
Cabour-Duhay, (O. ✻), chef d'escadron, sous-chef d'état-major.
Copineau, ✻ capitaine aide-de-camp
Bernard, ✻, capitaine au corps royal d'état-major.
Delattre, ✻, idem.
Richard, ✻, idem.
Poulle, ✻, idem.

Première subdivision.

M. le vicomte de Rigny (C. ✻), maréchal-de-camp, commandant le département.
Liron d'Airoles, ✻, capitaine aide-de-camp.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.

Stoffel (O. ✻), colonel, commandant de place.
Prévost (O. ✻), chef de bataillon, major de place.
Bouillon, ✻, Petit, ✻, Detrimont, ✻, } capitaines, adjudans de place.
Chesnel, ✻, Egrez, } lieutenans, adjudans de place.
Michel, ✻, capitaine, secrétaire-archiviste.

CITADELLE DE LILLE.

MM.

Deshorties (O. ✻), chef de bataillon, commandant de la citadelle.
Bourdon, lieutenant, adjudant de place.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

De la Serre (C. ✻), colonel, commandant de place.
Ladent, ✻, capitaine, Schivre, idem, Bourgogne, ✻, lieutenant, } adjudans de place.
Mirande, adjudant sous-officier, secrétaire-archiviste.

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.

Cicéron (O. ✻), colonel, commandant de place.
François, ✻, capitaine, Biron, ✻, lieutenant, } adjudans de place.

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.

De Reyniac (C. ✻), colonel, commandant de place.
Pianelli, ✻, capitaine, Mayeur, lieutenant, } adjudans de place.
Ancenot, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.
Gaillard ✻ ✻, capitaine, commandant le fort de Scarpe.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Félix (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.
Pellieux, ✻, capitaine, } adjudans de place.
Amat de Loupiac, ✻, capitaine, } adjudans de place.
Truchet, ✻, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Le prince de Santa-Croce (C. ✻), colonel, commandant de place.
Godet, ✻, capitaine, adjudant de place.

PLACE DE CONDÉ.

MM.

Lian (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.
Codant, capitaine, adjudant de place.

PLACE DU QUESNOY.

M. Doutrelaine (O. ✻), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE D'AVESNES.

M. Chas (O. ✻), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Vincent (O. ✻), chef d'escadron, commandant de place.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Laborde (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

M. Pourcin, ✻, chef d'escadron, commandant de place.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Hamon, ✻, chef de bataillon, commandant de place.

ARTILLERIE.

ÉCOLE ROYALE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.

Le maréchal-de-camp Marion (C. ✻), commandant l'école d'artillerie.
Guillot (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant en second.
Perin, ✻, capitaine, aide-de-camp du général commandant.

MM.

Avignon, professeur de sciences appliquées.
Wallet, Charles, professeur de dessin.
Tisserand, répétiteur de sciences appliquées.
Ravier, garde d'artillerie de première classe.
Gagnard, ✻, idem de deuxième classe.
Decherf, ✻, maître artificier.

FONDERIE.

MM.

Dussaussoy (O. ✻), lieutenant-colonel, directeur.
Rabaïoye, ✻, capitaine de première classe, sous-directeur.
David, capitaine de première classe.
Demasur, Mouchel, De Beaulaincourt, Sorin, ✻, De Maingoval, } capitaines de deuxième classe.
Logerot, garde d'artillerie de deuxième classe.
Goblet, idem.
Loubry, contrôleur.
Peroquin, contrôleur adjoint.
Clause, maître ouvrier.
Romagnies, ✻, capitaine, régisseur.
Binet, contrôleur.
Brassart, trésorier.
Hubert, contrôleur-adjoint.

MANUFACTURE ROYALE D'ARMES DE MAUBEUGE.

MM.

Bousson, ✻, chef d'escadron, directeur de la manufacture.
Gaudin, ✻, capitaine en premier, sous-directeur.
Feraudy, Montmayeur, } capitaines d'artillerie, adjoints.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LILLE.

MM.

Baron de la Grange (C. ✻), colonel, directeur, Perrayon, ✻, capitaine en second, Paumier, ✻, idem, Cohendet, ✻, idem, } à Lille.
Lamboley, ✻ capitaine en 1.er, commandant l'artillerie, à Bergues.
Robert (O. ✻), chef d'escadron, comm.t l'artillerie, à Dunkerque.
De Laire, ✻, capitaine en 1.er, comm.t l'artillerie, à Gravelines.

DIRECTION DE DOUAI.

MM.

Evain (C. ✻), colonel, directeur,
Thiery, ✻, capitaine en premier,
Fontaine, ✻, idem,
Bertin, ✻, idem,
Bach, ✻, capitaine en second,
Ravaut, ✻, idem,
Ackerman, ✻, idem,
} à Douai.

Bézault (O. ✻), chef d'escadron, comm.t l'artillerie, à Cambrai.
Planchenault, ✻, capitaine, idem.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

MM.

Henraux (O. ✻), colonel, directeur,
De Villarsy, ✻, chef d'escad., sous-directeur,
Rollée de Baudreville, cap. en second, adjoint,
Dupire, idem, idem,
Ternet, ✻, idem, en résidence fixe,
} à Valenciennes.

Vuillemot, ✻, capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Maubeuge.

Cothereaux (O. ✻), chef d'escadron, commandant l'artillerie,
Perrin, ✻, capitaine,
} à Condé.

Doisy de Villargennes, ✻, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Avesnes.
Cyvoet, ✻, capitaine, commandant l'artillerie, au Quesnoy.
Coste, capitaine en premier, command.t l'artillerie, à Bouchain.
Billaudel, ✻, capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Landrecies.

GÉNIE.

DIRECTION DE LILLE.

MM.

Daullé (C. ✻), colonel, directeur des fortifications.
Maillart d'Ontot (O. ✻), lieutenant-colonel, ingénieur en chef.
Frémont, ✻, capitaine en premier.
Delespaul, ✻, capitaine en second.

PLACE DE DOUAI.

MM.

Paris, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.

Berthelot, ✻,
Lenglet,
Lecamus,
} capitaines.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
Jacquin de Cassières (O. ✻), chef de bataillon, ingénieur en chef.
Noizet de Saint-Paul, capitaine.
Schœlcher, idem.

PLACE DE CONDÉ.

MM.
Pastey, ✻, capitaine en premier, ingénieur en chef.
Picot, capitaine en premier.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Pichot Lamabilais, ✻, capitaine en premier, ingénieur en chef.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.
Honoré (O. ✻), ingénieur en chef.
Rolland, ✻, } capitaines en second.
Lebleu, }
Vasseur, lieutenant en premier.

PLACE DE BERGUES.

M. Lelièvre, ✻, capitaine, chef du génie.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Gageot, ✻, capitaine, chef du génie.

DIRECTION DE CAMBRAI.

M. de Cossigny (C. ✻), colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Leroux-Douville, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Desfeux (O. ✻), capitaine en premier.
Beauvalet, capitaine en second.
Lafont, idem.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Dupont de l'Etang, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
De Rivaud la Raffinière, }
Chauwin, } capitaines en second.
Rambault, }

PLACE D'AVESNES.

MM.

Négrier, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Bodson de Noirfontaine, ✻, capitaine en premier.

PLACE DE LANDRECIES.

MM.

Vanéechout, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Loppé, ✻, capitaine en premier.

PLACE DU QUESNOY.

MM.

Jubel, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Bormans, capitaine en second.

POUDRES ET SALPÊTRES.

LILLE.

RAFFINERIE DE SALPÊTRES.

M. Durand, commissaire pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, résidant à la raffinerie.
M. Cohendet, ✻, capitaine d'artillerie, inspecteur de la raffinerie et y résidant.
M. Bonnier, Louis, maître raffineur commissionné.

Salpêtriers du département du Nord.

MM.

Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille.
Lefebvre fils, à Cambrai, pour les cantons de Cambrai, Marcoing, Carnières et Clary.
Lefebvre père, à Valenciennes, pour les cantons de Valenciennes, de Bouchain et du Quesnoy.
Veuve Thiebaut, à Douai, pour les cantons de Douai et d'Orchies.
Moulan, à Avelin, pour les cantons de Seclin, Pont-à-Marcq et Cysoing.
Vahé-Debray, à Roubaix.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

M. Lasalle (O. ✻), intendant de la 16.e division militaire.

MM.

Bénard (O. ✻), sous-intendant, } à Lille.
Defarge, ✻, idem,
De La Martellière, ✻, idem,

Dubois, ✻, sous-intendant, à Douai.
Armand (O. ✻), sous-intendant, à Maubeuge.
Orville (O. ✻), sous-intendant, à Valenciennes.
Laselve, ✻, sous-intendant, à Dunkerque.
S.te-Chapelle, ✻, sous-intendant, à Cambrai.

PLACE DE LILLE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.

De Chamberet, (O. ✻), médecin en chef, 1.er profess.,
Dupuis, ✻, médecin ordinaire, 2.e professeur,
Vaillant, médecin, adjoint aux professeurs,
Trachez, ✻, chirurgien en chef, 1.er professeur,
Hénot, chirurgien-major, 2.e professeur,
Murville, chirurgien-major, démonstrateur,
N....., pharmacien en chef, 1.er professeur,
N....., pharmacien-major, 2.e professeur,
Millot, pharmacien aide-major, démonstrateur,
Léonard fils, chirurgien aide-major,
Lustreman, idem,
Champouillon, pharmacien aide-major,

} à Lille.

Officiers d'administration.

MM.

Bilco, ✻, officier comptable.
Candelé, adjudant d'administration de 1.re classe.
Lescouvé, idem.
Rouzé, adjudant d'administration de 2.e classe.
Corroyé, idem.
Candelé fils, sous-adjudant.
Léo fils, idem.
Amy, idem.
Pasquet de Leyde, aumônier.

Magasin principal des hôpitaux militaires.

MM.

Daucourt, ✻, officier d'administration, comptable,
Thibault, adjudant d'administration de 2.e classe,

} à Lille.

Magasin de campement et d'habillement.

MM.

Allais, agent comptable, } à Lille.
Delecourt, commis de 2.e classe,
Betzeller, commis de 3.e classe,

Service des subsistances militaires.

MM.

Bourquenot, ✻, directeur, } à Lille.
Pelleport, commis de 1.re classe,
Alquié, commis de 2.e classe,
Giraud, commis de 3.e classe,
Alquié, agent comptable des vivres,

Service des fourrages.

M. Lefebvre, garde magasin, à Lille.

Service du chauffage.

M. Richard, agent en chef.

Service des lits militaires.

MM.
Salavie, directeur divisionnaire.
Paquin fils, garde-magasin.

Service des transports de la guerre.

M. Cordonnier, agent principal et préposé.

Service des convois militaires.

M. Dupont, agent en chef.

PLACE DE DUNKERQUE. — Hôpital militaire (fermé momentanément).

Officier de santé.

M. Duchêne, pharmacien sous-aide, à Dunkerque.

Officier d'administration.

M. Charil, adjudant d'administration de 2.e classe, à Dunkerque.

Service des subsistances.

M. Goblet, agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Delaforge, garde-magasin.

PLACE DE CAMBRAI. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Gassaud, médecin ordinaire,
Grémaud, ✻, chirurgien-major,
Muller, chirurgien aide-major,
Redouin, pharmacien aide-major, } à Cambrai.

Officiers d'administration.

MM.
Darcy, ✻, officier comptable,
Bourdin, adjudant d'administ.on de 1.re classe,
Parant, adjudant d'administration de 2.e classe,
Darcy, sous-adjudant d'administration,
Vallez, aumônier, } à Cambrai.

Service des vivres-pain.

M. Desgruseilliez, agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Aubry, garde-magasin.

Service des fourrages.

M. Defrance, entrepreneur.

Service des convois militaires.

M. Bétrancourt, préposé.

PLACE DE VALENCIENNES. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Marbotin, médecin ordinaire,
Thiebaut, ✻, chirurgien-major,
Comte, pharmacien-major,
Miramond, chirurgien aide-major,
Carron, pharmacien aide-major, } à Valenciennes.

Officiers d'administration.

MM.	
Chevillart, officier comptable,	à Valenciennes.
Pierron, adjudant de 1.re classe,	
Lecorbeillier, ✻, adjudant de 2.e classe,	
Delcepé, sous-adjudant,	
Bonard, idem,	
Lefebvre, aumônier,	

Service des vivres.

M. Pierard, agent comptable.

Service des fourrages.

M. Maizière, entrepreneur.

Service des lits militaires.

M. Rochez, garde-magasin.

PLACE DE DOUAI.

Service des vivres-pain.

M. Mutel, agent comptable.

Service des fourrages.

M. Thouin, garde-magasin.

Service des lits militaires.

M. Demarquette, garde-magasin.

PLACE DE MAUBEUGE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.	
Rossignol, médecin ordinaire,	à Maubeuge.
Judas, chirurgien aide-major,	
Coquelet, pharmacien aide-major,	

Officiers d'administration.

MM.	
Fichet, ✻, officier comptable,	à Maubeuge.
Bouvet, adjudant d'administration de 1.re classe,	
Royer, adjudant d'administration de 2.e classe,	
Durand, sous-adjudant,	
Honneteaux, aumônier,	

Service des vivres-pain.

M. Bisiaux, agent comptable.

Service des fourrages.

M. Lucq, garde-magasin.

Service des lits militaires.

M. Mereaux, garde-magasin.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

MM.

Gougeon, ✱, chef d'escadron commandant, } à Lille.
Le Mire, ✱, lieutenant-trésorier, } à Lille.
Louvart de Pontlevoye, ✱, lieutenant, } à Lille.
Delfosse, lieutenant à Dunkerque.
Denu, ✱, lieutenant, à Hazebrouck.
Dupuis, lieutenant, à Cambrai.
De Garros, lieutenant, à Avesnes.
Janssens, lieutenant, à Douai.
Blocaille, lieutenant, à Valenciennes.

La compagnie du département du Nord est composée de 33 brigades, dont 30 à cheval et 3 à pied. Ces brigades, fortes de 5 à 6 hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

Une à Dunkerque. — Commandant, M. Sas, maréchal-des-logis.
Une à Bergues. — Commandant, M. Bertelle, maréchal-des-logis.
Une à Gravelines. — Commandant, M. Delaporte, brigadier.
Une à Hazebrouck. — Command., M. Canut, maréchal-des-logis.
Une à Bailleul. — Commandant, M. Ficquenet, brigadier.
Une à Steenvorde. — Commandant, M. Lemaire, brigadier.
Une à Cassel. — Commandant, M. Richard, maréchal-des-logis.
Une à pied à Merville. — Commandant, M. Riquet, brigadier.
Trois à Lille. — Commandans, MM. Carré, maréchal-des-logis; Guibou, brigadier; Delaide, brigadier.
Une à Roubaix. — Command.t, M. Bernard, maréchal-des-logis.
Une à Pont-à-Marcq. — Commandant, M. Strub, brigadier.
Une à Armentières. — Commandant, M. Navarre, brigadier.
Une à Haubourdin. — Commandant, M. Papillon, brigadier.
Une à Cambrai. — Commandant, M. Dreux, maréchal-des-logis.

Une au Catteau. — Commandant, M. Legé, brigadier.
Une à Solesmes. — Commandant, M. Vaille, brigadier.
Une à Avesnes. — Commandant, M. Caron, maréchal-des-logis.
Une à Maubeuge. — Commandant, M. Thomassin, ✻, maréchal-des-logis.
Une à Trélon. — Commandant, M. Lamory, brigadier.
Une à Landrecies. — Commandant, M. Legrand, brigadier.
Une au Quesnoy. — Commandant, M. Machu, brigadier.
Une à Bavay. — Commandant, M. Vilbas, brigadier.
Une à pied à Solre-le-Château. — Commandant, M. Marescaux, maréchal-des-logis.
Deux à Douai. — Commandans, MM. Ducret, maréchal-des-logis; Duburcq, brigadier.
Une à Orchies. — Commandant, M. Hespel, brigadier.
Une à pied à Marchiennes. — Commandant, M. Picart, brigadier.
Une à Valenciennes. — Commandant, M. Leborgne, maréchal-des-logis.
Une à Bouchain. — Commandant, M. Vinoy, brigadier.
Une à Condé. — Commandant, M. Bailleux, brigadier.
Une à Saint-Amand. — Commandant, M. Deligny, brigadier.

MARINE.

ÉTAT nominatif des officiers civils et militaires et autres agens du département de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Ph. Ducler, ✻, commissaire de la marine de 1.re classe, chef du service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque.
Descroix, sous-commissaire de 2.e classe, chargé de l'inscription maritime.
Hermel, commis principal, chargé des revues, armemens, approvisionnemens et subsistances.
Maugue, id., chargé du contrôle.
Quiquet, commis de 1.re classe, chef du secrétariat du chef du service de la marine et secrétaire du conseil d'administration.
Morette, commis de 2.e classe, employé au bureau de l'inscription maritime.
Duchesne, commis de 3.e classe, employé au contrôle.
Sagué, id., chargé des fonds et employé au secrétariat du chef du service de la marine.
Godin, syndic des marins, à Dunkerque.
Gallet, ✻, trésorier des invalides de la marine, à Dunkerque.

Meneboo, médecin, chargé du service de santé de la marine.
Cuel, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la direction des travaux maritimes.
Lefevre, architecte de la marine.
Tartara, piqueur affecté aux travaux maritimes
Petit-Genet, ✻, professeur d'hydrographie.
Munier, officier de la gendarmerie.

PORT ET SOUS-QUARTIER DE GRAVÉLINES.

MM.
Quehen, commis principal, chargé des classes.
Gontier, syndic des marins.
Torris, préposé du trésorier des invalides.

Officiers de port de commerce.

MM.
Marbaisse, capitaine de 1.re classe.
Dupays, capitaine de 2.e classe.
Lavallée, maître de quai, à Gravelines.

CULTES.

Par l'article 6 de la Charte constitutionnelle, amendée par les deux chambres le 7 août 1830, la religion catholique, apostolique et romaine est déclarée religion de la majorité des Français.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissemens de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques Israëlites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Saint-Omer, de Tournai, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai, et qui est suffragant de l'archevêché de Paris.

Evêque. — M. le baron Louis Belmas (C. ✻).

Vicaires-généraux. — MM. Delautre, Athanase-Léon, — Filhol, Pierre.

Secrétariat de l'évêché. — MM. Duprez, Jean-Louis, chanoine, secrétaire-général; — Delefortrie, Joseph-Séraphin, secrétaire.

Officialité — MM. Delautre, official; — N...., promoteur; — Picavez, greffier.

Jours d'audience de Mgr. l'évêque. — Les mardi et jeudi de chaque semaine, de dix heures à midi.

Le secrétariat de l'évêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six.

Chapitre. — MM. Goulard, Albert-Eugène; — Filhol, Pierre; — Bonce, Benoît-Félicien; — Deswaenes, J.-B.-Casimir; — Dupont, Louis-Joseph; — Rigaut, J.-B.; — Michel, Alexis-Joseph; — Duprez, Jean-Louis; — Piquet, Louis, chanoines.

Grand séminaire.

Supérieur. — M. Leleu, Jean-Baptiste.
Professeurs. — MM. Bury, Emmanuel; — Herlemont, François; — Cailliau, Pierre-Benoît; — Dupont, Alexandre-César; — Gonthier, Eloi-Joseph.
Économe. — M. Lagatie, Pierre-Jacques.

Nombre d'élèves : 229.

Petit séminaire.

Supérieur. — M. Desrousseaux, Auguste-Aimé.
Professeurs. — MM. Desrousseaux, Auguste-Aimé; — Félix, Célestin; — Lefebvre, Charles-Louis; — Dujardin, J.-B.
Maître d'étude. — Neuwe, Célestin.
Économe. — M. Wallez.

Nombre d'élèves : 90.

Bureau administratif des deux séminaires.

Président. — Mgr. l'évêque.
Vice-président. — L'un des vicaires-généraux.
Membres. — MM. Dupont, chanoine-trésorier; — Duprez, chanoine-secrétaire; — Leleu, supérieur du grand séminaire; — Desrousseaux, supérieur du petit séminaire; — Lagatie, économe du grand séminaire; — Wallez, économe du petit séminaire.

DÉCANATS.

Le diocèse de Cambrai est divisé en neuf grands décanats qui ont la même circonscription que les arrondissemens de sous-préfecture, sauf les arrondissemens de Lille et d'Avesnes qui, à cause de leur étendue et du grand nombre de communes, forment chacun deux grands décanats.

Les neuf grands décanats sont divisés en soixante-un décanats ou cures dont l'arrondissement est le même que celui des justices de paix et qui ont pour chefs-lieux ceux des cantons, à l'exception des six décanats suivans :

Canton	d'Hazebrouck-Sud, chef-lieu de cure,	Morbecque.
———	de Cysoing, ———	Templeuve.
———	de Pont-à-Marcq, ———	Mons-en-Pév.
———	de St.-Amand (r.-g.) ———	Lecelles.
———	d'Avesnes-Sud, ———	Etrœungt.
———	du Quesnoy-Ouest, ———	Gommegnies.

Ces soixante-une cures sont elles-mêmes divisées en cinq cents succursales, en vertu du décret du 30 septembre 1807 et de la démarcation concertée entre Mgr. l'évêque et l'autorité administrative.

GRANDS-DOYENS.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Palmaert, doyen-curé de Saint-Éloi.

Arrondissement d'Hazebrouck. — M. Jonghes, doyen-curé de St.-Waast, à Bailleul.

Arrondissement de Lille, 1.re section, N....

Arrondissement de Lille, 2.e section. — M. Deleruyelle, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille.

Arrondissement de Cambrai. — M. Piquet, doyen-curé de Notre-Dame, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes, 1.re section. — M. Desmoutiers, doyen-curé de Landrecies.

Arrondissement d'Avesnes, 2.e section. — M. Bevenot, doyen-curé de Maubeuge.

Arrondissement de Douai. — M. Levesque, doyen-curé de Saint-Jacques, à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. — M. Pique, doyen-curé de Notre-Dame, à Vaelnciennes.

DOYENS-CURÉS.

Bergues, M. Vandeputte.
Bourbourg, M. Dedecker.
Dunkerque, Saint-Éloi, M. Palmaert.
——— St.-Jean-Baptiste, M. Stoven.
Gravelines, M. Lamotte.
Hondschoote, M. Vandenbussche.
Wormhoudt, M. Dumoulin.
Bailleul, St.-Amand, M. Dehaene
——— St.-Waast, M. Jonghes.
Cassel, M. Deconynck.
Hazebrouck, M. Debreyne.
Merville, M. Deloux.
Morbecque, M. Berten.
Steenvoorde, M. Vandevelde.
Armentières, N....
Bassée (La), M. Gérin.
Haubourdin, M. Bellain.
Lannoy, M. Dumez.
Lille, St.-André, M. Hóroguer.
——— Ste.-Cather., M. Wicart.
——— St.-Etienne, M. Lefebvre.
——— La Magdeleine, M. Savin.
——— St.-Maur., M. Deleruyelle
——— St.-Sauv., M. Lecœuvre.
Mons-en-Pévèle, M. Ghemar.
Quesnoy-sur-Deûle, M. Leleu.
Roubaix, M. Haeu.
Seclin, M. Platevoet.
Templeuve, M. Desreumaux.
Tourcoing, Saint-Christophe, M. Deregnaucourt.
Tourcoing, Saint-Jacques, M. Philippe.
Cambrai, N.-D., M. Piquet.
——— St.-Géry, M. Lenglet.
Carnières, M. Lancelle.
Catteau (Le), M. Delabre.
Clary, M. Maréchal.
Marcoing, M. Salez.
Solesmes, M. Delcroix.
Avesnes, M. Denis.
Bavay, M. Tilmant.
Berlaimont, M. Fournier.
Etrœungt, M. Saudemont.
Gommegnies, M. Lescuyer.
Landrecies, M. Desmoutiers.
Maubeuge, M. Bevenot.
Quesnoy (Le), M. Tilmant.
Solre-le-Château, M. Gérard.
Trélon, M. Duhot.
Arleux, M. Quiquempoix.
Douai, Notre-Dame, M. Flory.
——— St.-Pierre, M. Semaille.
——— St.-Jacques, M. Levesque.
Marchiennes, M. Messager.
Orchies, M. Charles.
Bouchain, M. Défontaine.
Condé, M. Cateaux.
St.-Amand, M. Joffrain.
Lecelles, M. Lahaye.
Valenciennes, Saint-Nicolas, M. Lefebvre.
——— Notre-Dame, M. Pique.
——— St.-Géry, M. Lebrun.

Nota. Les noms de MM. les desservans sont indiqués dans le tableau statistique qui se trouve à la fin du volume.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOMS de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Dunkerque	Pénitentes récollectines	Instruction des jeunes filles.
Dunkerque	Hospit. de la mis. de Jésus	»
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Clairisses anglaises	Idem.
Gravelines	Sœurs de la Providence	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Cassel	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Estaires	Sœurs bénédictines	Idem.
Lille (hôp. St.-Sauveur)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)	Idem	Soin des vieilles femmes.
Lille	Ursulines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Sœurs de l'Enfant-Jésus	Idem.
Lille	Sœurs carmélites	Idem.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Comines (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix	Sœurs carmélites	»
Seclin (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de charité	Idem.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hosp. St.-Julien	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai (hosp. Vanderb.)	Sœurs de Sainte-Agnès	Soin des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Catteau	Sœurs de la comp. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	»	Soin des malades.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Instr. des jeunes filles pauvr.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Orchies (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des vieillards et des m.
Valenciennes	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.

2.e SECTION. — *Communautés dépendant d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Dunkerque (Hospice)..	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (Hospice-Général).	Sœurs de la Charité..	Idem.
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Idem...	Idem.
Paris....	Lille (h. de Stappaerts).	Idem.............	Soin des enfans.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem..............	Secours aux ind. mal.
Lille....	Lille (femmes en dém.ce)	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Lille...............	Sœurs du Bon-Secours.	Soin des mal. en ville.
Besançon.	Lille...............	Sœurs de la S.te-Fam.	Inst. des jeunes filles p.
Lille....	La Bassée (hospice)...	Sœurs de l'Enf-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Roubaix (hospice).....	Idem.............	Idem.
Rouen...	Seclin...............	Sœurs de la Div. Prov.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Bourbourg (hospice)...	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des v. et ins. des j. f.
Lille....	Bailleul (idem).......	Idem.............	Soin des vieillards.
Paris....	Cambrai (Hosp.-Gén.).	Sœurs de la Charité..	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambrai (secours à dom)	Idem..	Idem.
Avesnes..	Anor............. ..	Sœurs de S.te-Thérèse.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Bavay.............	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Landrecies...........	Idem...............	Idem.
Avesnes..	Maubeuge (hospice)...	Idem..............	Soin des vieill. et enf.; instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Wignehies..........	Idem.............	Instr. des jeunes filles.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre de personnes qui professent la religion protestante n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales; mais il existe trois oratoires à Lille, Quiévy et Walincourt.

Pasteurs, MM. Marzials, à Lille; — Levavasseur, dit Druelle, à Quiévy; — Larchévêque, à Walincourt.

CULTE HÉBRAÏQUE.

Les Juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Rabbin, N....

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'université de France est composée d'autant d'académies qu'il y a de Cours royales. Chaque académie est dirigée par un recteur, sous les ordres immédiats du grand-maître, qui le choisit parmi les officiers de l'Université.

Il est établi près de l'académie un conseil composé des principales autorités du chef-lieu et de huit membres choisis par le grand-maître, parmi les fonctionnaires et officiers de l'académie. Ce conseil, présidé par le recteur, s'occupe de la situation des écoles et de l'examen des comptes des collèges royaux et communaux.

L'académie a des inspecteurs particuliers chargés, sous les ordres du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Cette académie comprend dans son arrondissement les départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

Fonctionnaires de l'académie.

MM.
Gratet-Duplessis, ✻, recteur.
Landon, inspecteur.

MM.
Vasse de St.-Ouen, inspecteur.
Chatain, secrétaire.

Membres du conseil académique.

MM.
Gratet-Duplessis, ✻, recteur, président.
Landon, } inspecteurs.
Vasse de Saint-Ouen, } inspecteurs.
Deforest de Quartdeville, ✻, premier président de la cour royale.
Nepveur, ✻, procureur-général.
Mancel, ✻, sous-préfet.
Le baron de Guerne, ✻, maire de Douai.
Le comte de Montozon, membre de la chambre des députés.
Farez, ✻, président de chambre à la cour royale.
Preux, avocat-général et membre du conseil municipal.
Dutillœul, juge de paix, bibliothécaire de la ville.
Honoré, avocat, membre du conseil municipal de Douai.
L'abbé Vinay, proviseur du collège royal.
Avignon, professeur de mathématiques spéciales.
Jannet, professeur de rhétorique.

29

Commission d'examen pour le baccalauréat-ès-lettres.

MM.
L'abbé Vinay, proviseur.
Nicolet, censeur des études.
Courtades, professeur de philosophie.
Jannet, professeur de rhétorique.
Avignon, professeur de mathématiques spéciales.

COLLÈGE ROYAL DE DOUAI.

MM.
L'abbé Vinay, proviseur.
Nicolet, censeur.

MM.
Lazerat, aumônier.
Campion, économe.

Sciences.

MM.
Courtades, prof. de philosophie.
N...., professeur d'histoire.
David, prof. de sciences phys.
Avignon, prof. de math. spéc.
Warmé, prof. de math. élém.
Maugin, prof. d'histoire natur.
Bouché, prof. de langue angl.
Wallez, professeur de dessin.
Carrière, professeur d'écriture.

Lettres et langues anciennes.

MM.
Jannet, prof. de rhétorique.
Delage, prof. de seconde.
Rara, prof. de troisième.
Cadart, prof. de quatrième.
Lingrand, ✻, prof. de cinq^{me}.
Rezillot, chargé prov.^{t} de la 6.^{e}
Sauty. maître élém. (2.e année.)
Lobry, chargé provisoirem^{t}. du cours de 1.re annèe.

Maîtres d'étude.

MM. Sueur, Delamarre, Nicolet, Cointe, Delesalle; Depasse, maître d'études supplémentaire.

Médecin, M. Maugin, — Chirurgien, M. Gelez.

Nombre d'éléves : boursiers royaux, 48; boursiers communaux, 16; pensionnaires libres, 84; externes, 101.

COURS PRÉPARATOIRE ÉTABLI AU COLLÈGE ROYAL DE DOUAI.

Ce cours est destiné à préparer les jeunes gens qui demandent à être admis à l'école royale polytechnique, à l'école spéciale militaire de St.-Cyr, au collège royal de la marine et à l'école royale forestière.

Directeur, M. L'abbé Vinay, proviseur.

MM.
Jannet, prof. de littérature.
Avignon, prof. de math. spéc.
Warmé, prof. de math. élém.

MM.
Delage, professeur d'allemand, d'histoire et de géographie.
Wallez, professeur de dessin.

COLLÈGE COMMUNAL DE LILLE.

M. Gachet, principal.

Professeurs.

MM.
Morelle, régent de philosophie.
Delezenne, régent de mathématiques et de physique.
Ribeaucour, chargé de la classe des mathématiques (adjoint).
Bal, régent de mathématiques élémentaires, suppléé provisoirement par M. Lefebvre.
Chon, régent d'histoire.
Descamps, régent de rhétorique.
Ansiaux, régent de seconde.
Broudehoux, régent de trois.me

MM.
Faucompré, régent de quatr.me
Moguez suppl. de quatrième.
Théry, régent de cinquième.
Lefebvre, régent de sixième.
Demarquette, rég. de septième.
Granofski, géométrie descript.
Lemaire, dessin linéaire.
Devreux, langue anglaise.
Vandenbossche, langue allem.
Sproit, comptabilité commerc.
Kuhlmann, chimie.

Maîtres d'étude.

MM. Raviez, Deneckre.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 45; externes, 205.

COLLÈGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

M. Boutoille, principal.

Professeurs.

MM.
Jacquerye, régent de mathém.
Le principal, régent de seconde et de troisième.

MM.
Ansiaux, régent de 4.e et 5.e
Blary, régent de 6.e et 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 4; externes, 52.

COLLÈGE COMMUNAL DE TOURCOING.

M. Nimal, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde et troisième.
Basier, régent de 4.e et 5.e

MM.
Pruvost, régent de 6.e et 7.e
Chanvan, régent de mathématiques.

Maître d'étude, M. Nimal, Louis.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 3; externes, 51.

COLLÈGE COMMUNAL DE BERGUES.

M. Joly, principal.

Professeurs.

MM.
Boone, régent de 3.e, chargé de la 4.e et de la 5.e
Bomart, régent de 4.e, chargé de la 6.e et de la 7.e

M.
Le principal, régent de mathématiques.

Nombre d'élèves : externes, 14.

COLLÈGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

MM. Duchatelet, principal.
Dufestel, sous-principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de rhétorique et de seconde.
Boutoille, régent de 3.e
Chatain, régent de 4.e
Warin, régent de 5.e

MM.
Ortille, régent de 6.e
Decroix, régent de 7.e
Alvin, régent de 8.e
Dufestel, régent de mathématiques et de physique.

Maître d'étude, M. Gruard.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 35; externes, 55.

COLLÈGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

M. Coache, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde, de 3.e et de mathématiques.
Robert, régent de 4.e, 5.e, 6.e et 7.e

Maître d'étude, M. Debusschère.
Nombre d'élèves : externes, 20.

COLLÈGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

M. l'abbé Branquart, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, rég. de 3.e et 4.e
Gourmez, régent de 5.e et 6.e

M.
Lallart, régent de 7.e et 8.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 9; externes, 46.

COLLÈGE COMMUNAL DE CASSEL.

M. Boone, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, rég. de 3.e et 4.e
Deroo, régent de 5.e et 6.e

M.
Serleys, suppléant du rég. de 7.e et des classes élémentaires.

Nombre d'élèves : externes, 36.

COLLÈGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

M. Selosse, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 5.e et 6.e
Bailleul, régent de 7.e et 8.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 2; externes, 22.

COLLÈGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

M. Lefebvre, principal.

Professeurs.

MM.
Bourquin, régent d'histoire et de philosophie.
Vanwtberghe, régent de mathématiques spéciales et de physique.
Gourdin, régent de mathématiques élémentaires.

MM.
Maignien, régent de rhétorique.
Lefrancq, régent de seconde.
Fliniaux, régent de troisième.
Bouchez, régent de quatrième.
Clochez, régent de cinquième.
Cousin, régent de sixième.
Hacot, régent de septième.

Maîtres d'étude : MM. Prudhomme, Remant, Leclercq.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 55; externes, 99.

COLLÈGE COMMUNAL DU CATTEAU.

M. Thomas, principal.

Professeurs.

MM.
Bourlet, régent de 3.e et 4.e
Le principal, rég. de 5.e et 6.e

M.
Watelle, régent de 7.e et 8.e

Nombre d'élèves : externes, 15.

COLLÈGE COMMUNAL D'AVESNES.

M. Brunnin, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde et troisième.
Thomassin, régent de 4.e et 5.e
Bourgeois, régent de 6.e

MM.
Carton, régent de septième.
Dugauquier, régent de mathématiques et maître d'étude.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 53 ; externes, 64.

COLLÈGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

M. Grisel, principal.

Professeurs.

MM.
Bobin, rég. de 3.e et 4.e
Duwez, rég. de 5.e et 6.e
Lecamus, régent de mathémat.

M.
Le principal, chargé des classes élémentaires.

Maître d'étude : M. Poiteau.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 16 ; externes, 19.

COLLÈGE COMMUNAL DU QUESNOY.

M. Cailleau, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de quatrième et cinquième.
Leclercq, chargé de la sixième et de la septième.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 8 ; externes, 28.

COLLÈGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

M. Dereux, principal.

Professeurs.

MM.
Maugéart, rég. de philosophie.
Charles, rég. de mathémat.
Cordival, rég. de rhétorique.
Vallé, rég. d'histoire.
Gourdin, rég. de seconde.

MM.
Gambart, régent de 3.e
Pircker, régent de 4.e
Lempereur, régent de 5.e
Petit, régent de 6.e

Maîtres d'étude, MM. Devred, Capelle, Vallez.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 38 ; externes, 94.

École spéciale de commerce annexée au collège.

MM.
Charles, mathématiques.
Petit, langue française.
N.....
Dereux, géographie et histoire.
Marouset, commerce.

MM.
Cordival, rhétorique et littérature.
Lachèze, physique et chimie appliquées aux arts.
Martel, droit commercial.

Nombre d'élèves : 30.

COLLÈGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

M. Doutriaux (Augustin), principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 4.e et 5.e
Joffrain, régent de 6.e et 7.e

Nombre d'élèves : externes, 32.

COLLÈGE COMMUNAL DE CONDÉ,

Institué par ordonnance royale du 23 *Janvier* 1835.

M. Baisiez, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 4.e
Duwez, régent de 5.e et 6.e

M.
Descamps, régent de 7.e et 8.e

Maîtres d'étude : MM. Rouzé, Gibson, Vaillant.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 10 ; externes, 70.

CHEFS D'INSTITUTION.

A Lille, M. Paradis, officier de l'Université, 37 élèves.
A Esquermes, M. Derode, 45 élèves.
A Walincourt, M. Delebarre, 6 élèves.
A Valenciennes, M. Lecasse, 18 élèves.

MAÎTRES DE PENSION.

A Gravelines, M. Selingues, 14 élèves.
A Quaëdypre, M. l'abbé Devin, 45 élèves.

A Lille, MM. Fourmariez, 46 élèves. — Maignien, 30 élèves. — Mullié, 54 élèves. — Dufour, 18 élèves. — Lemaire, 38 élèves. — Durr, 20 élèves.

A Haubourdin, M. Pilate, 18 élèves.

A Cambrai, MM. Fliniaux, 49 élèves. — Farez, 19 élèves. — Dumon, 30 élèves. — Bouzeran, 12 élèves.

A Landrecies, M. Courboulis, 37 élèves.

A Douai, MM. Chemet, 81 élèves. — Bilbaut, 40 élèves. — Régulier, 50 élèves. — Desprès 40 élèves.

A Valenciennes, MM. Moneuse, 73 élèves. — Baury, 15 élèves.

Écoles destinées à l'éducation commerciale et industrielle.

A Lille, MM. Mullié, 17 élèves. Fourmariez, 14 élèves.

A Cambrai, M. Farez, 10 élèves.

A Maubeuge, M. Poulet, 60 élèves.

Ces écoles sont établies en vertu des dispositions suivantes de l'ordonnance royale du 26 mars 1829.

Tout chef d'institution ou maître de pension pourra joindre à l'enseignement ordinaire le genre d'instruction qui convient plus particulièrement aux professions industrielles et manufacturières.

Il pourra aussi se borner à cette dernière espèce d'enseignement.

Les élèves qui suivront les cours spécialement destinés aux professions industrielles et manufacturières seront dispensés de suivre les classes des collèges, soit royaux, soit communaux.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, M. le ministre de l'instruction publique a, par décision du 15 novembre même année, déterminé le nombre et la circonscription des comités d'instruction primaire du département du Nord.

Voici la désignation de ces comités :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

A Dunkerque. — Un comité pour les deux cantons de cette ville.

A Bergues. — Un comité pour les cantons de Bergues, Hondschoote et Wormhoudt.

A Bourbourg. — Un comité pour les cantons de Bourbourg et Gravelines.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

A Hazebrouck. — Un comité pour les deux cantons de cette ville.
A Bailleul. — Un comité pour les deux cantons de Bailleul.
A Cassel. — Un comité pour les cantons de Cassel et de Steenvoorde.
A Merville. — Un comité pour le canton de Merville.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

A Lille. — Un comité pour les cinq cantons de Lille et le canton d'Haubourdin.
A Armentières. — Un comité pour les cantons d'Armentières et de Quesnoy-sur-Deûle.
A Seclin. — Un comité pour les cantons de La Bassée, Seclin, Cysoing et Pont-à-Marcq.
A Roubaix. — Un comité pour les cantons de Lannoy et Roubaix.
A Tourcoing. — Un comité pour les deux cantons de Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

A Cambrai. — Un comité pour les deux cantons de Cambrai et le canton de Clary.
Au Catteau. — Un comité pour les cantons du Catteau, de Carnières et de Solesmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

A Avesnes. — Un comité pour les cantons d'Avesnes, Berlaimont, Solre-le-Château et Trélon.
A Maubeuge. — Un comité pour les cantons de Maubeuge et Bavay.
Au Quesnoy. — Un comité pour le canton de Landrecies et les deux cantons du Quesnoy.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

A Douai. — Un comité pour tout l'arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

A Valenciennes. — Un comité pour les trois cantons de Valenciennes et le canton de Bouchain.
A Condé. — Un comité pour le canton de Condé.
A St.-Amand. — Un comité pour les deux cantons de St.-Amand.

INSPECTION SPÉCIALE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Une ordonnance royale du 26 février 1835 porte qu'il y aura dans chaque département un inspecteur spécial de l'instruction primaire.

La surveillance de l'inspecteur s'exercera sur tous les établissemens d'instruction primaire, y compris les salles d'asile et les classes d'adultes.

Les inspecteurs de l'instruction primaire seront nommés par le ministre de l'instruction publique.

A l'avenir et sauf la première nomination, nul ne pourra être nommé inspecteur de l'instruction primaire, s'il n'a rempli des fonctions dans les colléges royaux ou communaux, ou s'il n'a servi avec distinction dans l'instruction primaire pendant au moins cinq années consécutives, ou s'il n'a été pendant le même nombre d'années membre de l'un des comités institués conformément à l'article 18 de la loi du 28 juin 1833.

Inspecteur de l'instruction primaire dans le département du Nord, — M. Carlier.

ÉCOLE NORMALE DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Boulanger, directeur-économe.

Le directeur enseigne la morale, l'écriture, la géographie et l'histoire.

Maîtres adjoints.

MM.

Boulanger fils, — lecture, grammaire, méthode.
David, — mathématiques, arpentage, levée des plans.
L'abbé Lazerat, — religion, histoire sainte.
Mortreux, — dessin linéaire.
Brovellio, — chant.
Valentin, — greffe, taille des arbres.

Nombre d'élèves : 44.

Par délibération du conseil général du département, du 1.er février 1833, vingt-une demi-bourses ont été créées dans cette école. Le même conseil, dans sa session de 1835, a voté les sommes suivantes en faveur de l'école normale :

Achat de livres pour la bibliothèque..........	150	»
——— d'instrumens..........................	110	»
——— de livres pour distributions de prix....	150	»
Indemnité aux instituteurs qui fréquentent les cours de l'école..........................	2050	».

ÉCOLE COMMUNALE DE SOURDS-MUETS A LILLE.

Comité de surveillance.

MM. Verley, adjoint.
Delesalle-Desmedt, conseiller municipal.
Grodée, idem.

Professeur.

M. Massieu, élève de l'abbé Sicard.

Nombre d'élèves :

Le conseil général, dans sa dernière session, a accordé à cette école 3,000 francs pour frais de premier établissement, et a voté une somme de 5,240 francs pour l'entretien de huit élèves sourds-muets.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Des fonds ont aussi été accordés pour les écoles primaires. Outre le complément des dépenses ordinaires des écoles communales, le conseil général a voté les articles ci-après :

Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation des maisons d'école..........	20,000	»
Don à la caisse d'épargne et de prévoyance des instituteurs publics..............................	1,500	»
Subvention aux communes pour livres d'école à donner aux élèves indigens......................	6,000	»
Subvention pour l'établissement et l'entretien de classes d'adultes.............................	1,000	»
Encouragemens, prix et récompenses aux instituteurs et à ceux de leurs élèves qui se sont le plus distingués....................................	920	»

SITUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE A L'ÉPOQUE DU 15 DÉCEMBRE 1835.

ARROND.ts	NOMBRE D'ÉCOLES.		ENSEIGNEMENT MUTUEL.			ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ.			ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL.			NOMBRE de COMMUNES	
	de garçons	de filles.	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves. Garçons	Nombre d'élèves. Filles.	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves. Garçons.	Nombre d'élèves. Filles.	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves. Garçons.	Nombre d'élèves. Filles.	privées d'instituteurs.	privées d'institutrices.
Dunkerque......	95	37	12	400	250	112	3920	2440	21	1575	1255	»	31
Hazebrouck....	75	20	4	100	45	108	3780	2080	10	780	860	»	22
Lille........	231	136	33	1120	680	225	8390	4220	74	5625	2445	4	37
Cambrai.....	146	60	12	540	311	172	5920	3397	40	3000	1890	2	57
Avesnes.....	214	58	24	850	550	175	6025	3315	60	4500	2225	2	84
Douai.......	103	71	13	460	295	136	5200	2300	31	2375	1795	1	14
Valenciennes.	137	63	22	710	402	132	5507	3450	30	2340	1895	2	15
TOTAUX...	1001	445	120	3480	2513	1060	38742	20832	266	20195	12365	11	260

RÉSUMÉ :

Il résulte du tableau qui précède qu'il existe dans le département

120 écoles d'enseignement mutuel ayant un nombre d'élèves de	6713
1060 écoles d'enseignement simultané, id.	59644
266 écoles d'enseignement individuel, id.	32560
Total pour l'instruction primaire, 1446 écoles et	98917 élèves.

Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre d'enfans enseignés dans les établissemens supérieurs d'instruction publique, savoir :

Collège royal	249
Collèges communaux	1209
Institutions particulières et pensionnats	895
Pensionnats de demoiselles	5500
On trouve pour résultat total une quotité de	106770
Le nombre d'enfans de 5 à 14 ans existant dans le département peut être évalué à environ	170000

Ainsi, la proportion de ceux qui reçoivent l'instruction est dans le rapport de 1 à 1,59.

Voici maintenant la comparaison, par arrondissement, du nombre d'enfans susceptibles de recevoir l'instruction primaire dans les écoles et de ceux qui la reçoivent en effet.

Arrondissemens.	NOMBRE D'ENFANS de 5 à 14 ans.	NOMBRE D'ENFANS enseignés dans les écoles.	RAPPORT de ceux-ci aux premiers.	*Observations.*
Dunkerque	16414	9840	1 à 1,668	
Hazebrouck	17875	7645	1 à 2,338	
Lille	50620	22480	1 à 2,207	
Cambrai	26195	15058	1 à 1,739	
Avesnes	21881	17465	1 à 1,253	
Douai	15873	12425	1 à 1,278	
Valenciennes	21142	14004	1 à 1,510	
TOTAUX	170000	98917	1 à 1,719	

Ainsi l'arrondissement d'Avesnes est celui dans lequel l'instruc-

tion primaire est le plus répandue, et l'arrondissement d'Hazebrouck celui où elle a le moins d'extension.

DISTRIBUTIONS DE MÉDAILLES.

Des encouragemens ont été accordés en 1835, en vertu d'une décision de M. le ministre de l'instruction publique, aux instituteurs qui se sont distingués par leur zèle et la bonne tenue de leurs écoles.

Médailles d'argent.

MM.
Degrave, instituteur, à Steenvoorde.
Dhal, idem, à Comines.
Fiévet, idem, à Lannoy.

Médailles de bronze.

MM.
Taffin, instituteur, à La Gorgue.
Bonvin, id., à Lille.
Couvreur, id., à Radinghem.
Dassonville, id., à Armentières.

MM.
Fournier, P., inst.ce, à Chéreng.
Debriever, inst., à Pecquencourt
Tiébaut, id., à Sebourg.
Alker, id., à Saint-Amand.

Mentions honorables.

MM.
Vermersch, inst., à Arnêke.
Guelton, id., à Haubourdin.
Duchatelet, id., au Maisnil.
Dardenne, id., à Erquinghem.

MM.
Messien, instituteur, à Quesnoy-sur-Deûle.
Dubois, id., ibidem.
Lefebvre, id., à Seclin.

La société pour l'enseignement élémentaire a en outre distribué les récompenses ci-après :

Médaille d'argent. — M. Bouillon, instituteur, à Saint-Amand.

Médaille de bronze. — MM. Comère, instituteur, à Roubaix; — Lefebvre, id., à Seclin.

Mentions honorables. — MM. Caille, instituteur, à Bourghelles; — Dhouasly, id., à Viesly; — Marissiaux, id., à Anzin; — Montuel, id., à Condé; — Mary, id., à Hautmont.

PENSIONNATS DE DEMOISELLES.

Par arrêté de M. le préfet, du 6 juillet 1830, il a été créé une commission de sept membres pour l'examen des titres et de la capacité des personnes qui postulent le diplôme de maîtresse ou sous-maîtresse d'institution ou de pension.

Cette commission se compose ainsi qu'il suit :

MM.

Le maire de Lille, président.
Vanhœnacker, ✻, conseiller de préfecture.
Revoire, ✻, négociant.
Brigandat, docteur en médecine.
Gachet, principal du collège.
Barrois, négociant.

La commission s'assemble le premier jeudi de chaque mois, à midi, à la préfecture.

Voici la nomenclature des établissemens d'instruction de cette catégorie qui existent dans le département du Nord.

A Dunkerque, M.me Herrewyn, 50 élèves; — M.elle Gallois, 70 élèves.

A Bergues, M.me Journet, 55 élèves.

A Bailleul, M.elle Théry, 12 élèves.

A Hazebrouck, M.elles Anselme et Famechon, 8 élèves.

A Renescure, M.elle Martel, 75 élèves.

A Steenvoorde, M.elles Levasseur, 12 élèves.

A Lille, les Dames du Sacré-Cœur, 180 élèves; — M.elles Crucq et Reynart, 56 élèves; — M.elle Samain, 48 élèves; — M.mes Comère, 59 élèves; — M.elle Legrand, 40 élèves; — M.elles Luiset, 64 élèves. — M.me Possoz, 32 élèves; — M.elle Guyot, 24 élèves; — M.elle Mullié, 130 élèves; — M.elle Chipre, 30 élèves; — M.elle Servatius, 20 élèves; — M.elle Wattecamps, 25 élèves; — M.elle Empis, 18 élèves; — M.elle Delacroix, 24 élèves; — M.elle Lalleman, 20 élèves; — M.elle Delecourt, 25 élèves; — M.elle Faucompré, 30 élèves; — M.elle Humbert, 22 élèves; — M.elles Lecointe, 25 élèves; — M.elles Lepers et Duchatel, 18 élèves; — M.elle Malemprée, 15 élèves; — M.me Mallarmée-Clainpanain, 28 élèves; — M.elle Masurel, 24 élèves.

A Allennes-lez-Marais, M.elle Garin, 35 élèves.

A La Bassée, M.elle Naninck, 60 élèves; — M.elle Després, 48 élèves.

A Esquermes, les Dames Bernardines, 100 élèves; — M.elle Henri, 25 élèves.

A Fournes, M.elle Gombert, 70 élèves.

A Haubourdin, M.elle Legrand, 30 élèves.

A Lannoy, M.elle Capron, 40 élèves.

A Loos, M.elle Duval, 45 élèves.

A Marcq-en-Barœul, M.elle Senelar, 28 élèves.

Aux Moulins, M.elle Bonnier, 22 élèves; — M.elle Lorthiois, 25 élèves.

A Roubaix, M.elle Bottin, 75 élèves; — M.elle Hénin, 72 élèves.

A Tourcoing, M.mes Mutuel, 24 élèves.

A Wazemmes, M.elle Delecourt, 30 élèves; — M.elle Thuys, 18 élèves.

A Cambrai, M.elles Lefebvre, 58 élèves; — M.elles Fourmant, 56 élèves; — M.elle Boulet, 20 élèves; — M.me Durot, 50 élèves; — M.elles Morlay, 75 élèves; — M.me Caron, 12 élèves; — M.elles Perriquet, 80 élèves; — M.elle Wallers, 54 élèves; — M.elle Danchin, 18 élèves; — M.elle Thomas, 40 élèves; — M.elle Arbinet, élèves.

A Avesnes, les Sœurs de la Providence, 180 élèves; — M.me Nicolas, 60 élèves.

A Anor, Sœurs de S.te-Thérèse, Legrand et Soyez, 110 élèves.

A Bavay, Sœur Lefebvre, 96 élèves.

A Eppe-Sauvage, Sœur de Sainte-Thérèse, Catherine Carlin, 65 élèves.

A Fourmies, Sœur idem, Henriette Fauconnier, 90 élèves.

A Frasnoy, Sœurs idem, élèves.

A Glageon, Sœur idem, Élisabeth Dulorois, 30 élèves.

A Landrecies, M.elle Cleret, 45 élèves.

A Maubeuge, M.elle Joré, 86 élèves; — M.me Avril de Gastel, 26 élèves.

Au Quesnoy, M.elle Dupont, 26 élèves; — M.elle Barré, 27 élèves.

A Solre-le-Château, M.elle Elisa Marit, élèves.

A Trélon, M.elle Claro, 50 élèves; — M.elle Henri, 55 élèves.

A Douai, M.mes Mairesse et Verbrouck, 110 élèves; — M.elle Boudaillez, 85 élèves; — M.mes Henriette Anicot, 30 élèves; — Thérèse Anicot, 20 élèves; — Pluchart, 30 élèves; — Delecambre, 50 élèves; — Possoz, 30 élèves; — Vagnaire, 40 élèves. — Debarge, 50 élèves; — Mariage, 15 élèves; — Deregnaucourt, 12 élèves; — Pontaillier, 10 élèves; — Vertu, 12 élèves; — Alard, 20 élèves; — Laurent, 12 élèves; — Maneyer, 15 élèves; — Les Sœurs de la Providence, 12 pensionnaires et 450 élèves gratuites; — Les dames de Flines, 30 pensionnaires et 100 élèves gratuites.

A Orchies, sœur Emmanuelle Clouez, 50 élèves.

A Beuvrages, M.me Joly, née Musin, 33 élèves.

A Condé (hameau de Bon-Secours), M.elle Thouesny, 46 élèves; — M.elle Bouillon, 42 élèves; — M.elle Bossel, 32 élèves.

A Fresnes, M.me Willaume, 78 élèves; — M.me Gavelle, 17 élèves; — M.elle Pelsez, 24 élèves.

A Saint-Amand, M.elle Gonez, 65 élèves; — M.me Bouillon, 32 élèves.

A Saint-Saulve, M.elle Cathelotte, 32 élèves.

A Valenciennes, les dames Ursulines, 320 élèves, dont 189 gratuites; — M.elle Terf, 34 élèves; — M.elles Lelou et Forfer, 103 élèves; — M.elle Tassin, 60 élèves; — M.elle Carez, 40 élèves; — M.elles Chermiset, 27 élèves; — M.elle Dechy, 25 élèves.

SCIENCES ET ARTS.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

Académie royale de musique, succursale de l'école de chant et de déclamation de Paris.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie royale de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués. Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le préfet.

Administrateurs.

MM.
Bigo, maire, président.
Tilloy-Casteleyn, trésorier.
Legrand-Mallet.
Bonnier d'Hennequin.
Bécu.

MM.
Hiolle.
Danel.
Cousin.
Crespel, Félix.
Bruté.

Secrétaire, M. Winter.

Professeurs.

Chant, classe de goût, M.elle Forceville.
Suppléante, M.elle Florin.
Classe de vocalisation, M.elle Florin.
Cl. de solfège pour les hommes, M. Leplus.
Suppléant, M. Printemps.
Classe de solfège pour les demoiselles, M. Lavainne.
Suppléant, M. Printemps.
Classe de piano, suppléant, M. Ferdinand Lavainne.
Classe élémentaire de piano, M.elle Prued'home.
Cl. de violoncelle, M. Baumann.
Suppléant, N...
Classe de violon, M. Muller.
Suppléant, M. Lefranc.
Cl. d'instrumens à vent (basson et clarinette), M. Baumann.
Suppléant, N....

Commission des écoles académiques.

MM.
Lenglard, vice-président.
Grodée, conseiller municipal.
Reynart, propriétaire.
Goust, capitaine du génie.
Bonnier fils, cons. du musée.
Davainne, ingénieur.

MM.
Barrois, François.
Verly fils, architecte.
Mottez, Victor.
Jouffroy.
Bernard, capitaine d'état-major.

École de dessin ombré.

MM. Liénard, peintre, directeur. — Cadet de Beaupré, professeur.

École de modelure.

M. Cadet de Beaupré, professeur.

École de dessin linéaire.

M. Granofski, professeur.

Cours de géométrie appliquée aux arts et à la mécanique.

M. Granofski, professeur.

École d'architecture.

M. Benvignat, professeur.

Cours de perspective.

N...., professeur.

Cours de physique.

M. Delezenne, professeur.

Cours de chimie appliquée aux arts et aux manufactures.

M. Kuhlmann, professeur.

Cours de botanique.

M. Thém. Lestiboudois, docteur en médecine, professeur.

Cours de clinique.

Partie médicale, M. Brigandat.
Partie chirurgicale, M. Jacques Brissez.

DUNKERQUE.

École de mathématiques et d'hydrographie établie dans les bâtimens du collège et entretenue par la marine.

M. Petit-Genet, ✻, professeur.

École communale de dessin.

M. Dubuisson, professeur.

École d'architecture.

M. Henri, professeur.

CAMBRAI.

École de musique.

MM.
Delattre, professeur de violon.
Duez, professeur de violoncelle.
Tronville, professeur de solfège et de vocalisation.

M.
Thomas, professeur de piano et d'instrumens à vent.

Académie de dessin.

MM. Berger, directeur; — Grohain, professeur.

Cours public de littérature.

M. Maignien, professeur.

DOUAI.

Commission spéciale des écoles académiques.

MM.
De Guerne, ✻, maire, président.
Bommart-Paix, propriétaire.
Demasur, membre du conseil municipal.

MM.
Fouquay, memb. du cons. mun.
Luce, propriétaire.
Bommart, Anacharsis, négoc., membre du conseil municipal.

Cours d'anatomie.

M. Tesse, docteur en médecine, professeur.

Cours de botanique.

M. Maugin, docteur en médecine, professeur.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts.

M. Mallet, architecte, professeur.

École d'architecture.

M. Mallet, professeur.

École de dessin.

M. Wallet, professeur.
M. Chevalier-Dubrulle, adjoint au professeur.

École de dessin pour la broderie.

M. Robaut, professeur.

École de peinture.

M. Wallet, professeur.

École de modelure.

M. Moreau, professeur.

École d'écriture.

M. Carrière, professeur.

École de musique.

MM.
Ponce, professeur de l'art du chant.
Mouton, professeur de solfège,
Nourit père, maître d'études, répétiteur.

MM.
Baudain, professeur de violon, alto et clarinette.
Heisser, prof.r de violoncelle.
Nourit fils, professeur de cor.
Hellebecque, prof.r de flûte.

VALENCIENNES.

Académie de peinture et de sculpture, affiliée à l'académie royale de Paris.

Membres administrateurs.

MM.
Flamme, ✠, maire, président.
Hécart, secrétaire perpétuel.
Bodard.
De Mathieu.
Léonce de Fieuzal.
Rousseau.
Piérard.
Lebarbier père.

MM.
Dubois.
Barré.
Cellier.
Leconte.
Dinaux, Arthur.
Pottier.
Bernard.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillans.

Professeurs.

MM.
Potier, professeur de peinture.
Léonce de Fieuzal, professeur de sculpture.

MM.
N....., professeur d'architecture.
Huelle, professeur d'écriture.

École de droit commercial.

M. Grar, avocat.

École de physique.

M. Evrard.

École de chimie.

M. Evrard.

Cours public de géométrie appliquée aux arts.

M. Bernard.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Il en existe cinq dans le département, savoir : à Lille, Cambrai, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Cette bibliothèque est riche de vingt-quatre mille volumes, classés avec ordre d'après les cinq grandes divisions bibliographiques généralement suivies : théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire. Elle est placée dans un vaste et beau local. Un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du 15.e siècle, les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque de Lille est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

MM. Lafuite, ✠ ✠, bibliothécaire.
Deperne, sous-bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

Cette bibliothèque, riche en bons ouvrages et tenue bien en ordre, se compose de plus de vingt-sept mille volumes, dont le catalogue est terminé depuis plusieurs années.

Bibliothécaire, M. Leglay, Edwar.
Sous-bibliothécaire, M. Wiart.

Jours d'ouverture : les mardis, jeudis et samedis, de deux à cinq heures du soir en été, et de deux à quatre en hiver.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, contient près de cinq mille volumes, classés avec ordre et dont le catalogue est formé.

Il est ouvert le lundi, le mercredi et le vendredi, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après midi.

Bibliothécaire, M. Pieters.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

La bibliothèque de Douai ne le cède pas à celle de Lille pour le nombre des ouvrages et pour l'ordre parfait dans lequel ils sont classés. On y compte trente mille ouvrages, dont six cents manuscrits. Plusieurs de ces derniers sont regardés comme très-précieux.

Les jours d'ouverture sont les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Bibliothécaire, M. Duthillœul.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, quoique moins nombreuse que les précédentes, ne laisse pas d'offrir beaucoup d'intérêt. Les livres qui la composent sont classés dans un ordre exact.

Elle est ouverte les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Conservateur, M. Leroy aîné.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Bonnier de Layens fils.

Musée d'histoire naturelle.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par la munificence des autorités, le zèle de la société des sciences et les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM.
Macquart, président.
Degland, secrétaire.
Desmazieres, négociant.
Charpentier, pharmacien.

MM.
Bailly, docteur en médecine.
Verly fils, architecte.
Borelly, ✻, insp^{r}. des douanes.

DOUAI.

Le musée de Douai, qui n'était, il y a environ vingt ans, qu'un dépôt peu considérable, est devenu, par les dons des amateurs et la munificence des autorités locales, un des plus riches établissemens de ce genre.

Ce musée se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au jardin des plantes de Paris. Il y existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Potier-Valery.

Membres de la commission du musée.

MM.
Le baron de Guerne, ✻, maire, président.
Becquet de Mégille, ✻, président honoraire.
Cocqueau, pharmacien.
Duquesne-Dapsens, propriétaire.
Quenson, conseiller à la cour royale.
Reytier, docteur en médecine.
De Warenghien, ✻, ✻, ancien maire.
Potier-Valery, secrétaire et conservateur.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ cent tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. L'on y voit aussi une collection peu considérable d'histoire naturelle.

La direction de cet établissement est confiée aux administrateurs de l'académie de peinture et de sculpture.

JARDINS BOTANIQUES

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons données par un professeur instruit, y sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin du Roi, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de cinq mille plantes indigènes et exotiques.

EXPOSITION PUBLIQUE DES PRODUITS DES ARTS ET DE L'INDUSTRIE, A VALENCIENNES, EN 1835.

Cette exposition a été remarquable autant par le mérite que par le nombre des objets livrés au concours.

Des médailles et encouragemens ont été décernés, ainsi qu'il suit, dans la séance publique du 29 novembre 1835, aux auteurs des ouvrages les plus distingués ; savoir :

BEAUX ARTS.

Médailles d'or : MM. Schneitz, à Paris ; Johannot, Alfred, idem.

Grands tableaux d'histoire.

Mention particulière : M. Auvray, Félix, de Valenciennes ; — médaille d'argent : M. Schopin, à Paris ; — rappel de médaille

d'argent : M. Quecq, Edouard, à Paris ; — mention honorable : M. Lestang, à Paris.

Petits tableaux d'histoire.

Médaille d'argent : M. Masse, à Paris ; — médaille de bronze : M. Marquet, idem.

Grands tableaux de genre.

Médaille d'argent : MM. Cornu, à Paris ; — Biard, idem ; — médaille de bronze : M. Rioult, idem ; — mention honorable : M. Dulong, idem.

Petits tableaux de genre.

Médailles d'argent : MM. Jeanron ; Cades, à Paris ; — mention particulière : M. Roehn, Adolphe, à Paris ; — première médaille de bronze : M. Pingret, idem ; — deuxième médaille de bronze : M. Haugnet, idem ; — première mention honorable : M. Charpentier, idem ; — deuxième mention honorable : M. Loubon, idem.

Tableaux d'intérieur.

Médaille d'argent : M. Jorand, à Paris ; — médaille de bronze : M. Dabriges, idem ; — première mention honorable : M. Renoux, idem.

Portraits.

Mention particulière : M. Potier, à Valenciennes ; — médaille d'argent : M.me Tripier-Lefranc ; — première médaille de bronze : M. Bécar, à Valenciennes ; — deuxième médaille de bronze : M. Bascop junior, à Paris.

Nature morte.

Médaille d'argent : M. Lesourd de Beauregard, à Paris ; — première médaille de bronze : M. Chazal, idem ; — deuxième médaille de bronze : M.me Deherain, à Paris ; — troisième médaille de bronze : M.elle Journet, Elise, idem.

Grands paysages.

Médaille d'argent : M. Delvaux, à Bruxelles ; — première médaille de bronze : M. Labouère, à Paris ; — deuxième médaille de bronze : M. Moret-Sartrouville, idem ; — première mention honorable : M. Ricois, idem ; deuxième mention honorable : M. Huet, Paul, idem.

Petits paysages.

Première médaille de bronze : nom d'auteur inconnu ; —

deuxième médaille de bronze : M. Fontenay, Alexis, à Paris ; — troisième médaille de bronze : M. Vandercycken, à Louvain ; — première mention honorable : M. Giroux, à Paris ; — deuxième mention honorable : M. Petit, idem ; — troisième mention honorable : M. Huet, Paul, idem.

Vues de monumens.

Médaille d'argent : M. Morel-Fatio, à Paris ; — première médaille de bronze : M. Gernerey, Hippolyte, idem ; — première mention honorable : M. Fleury, Léon, idem ; — deuxième mention honorable : M. Ricois, idem.

Marines.

Médaille d'argent : M. Garnerey, à Rouen ; — médaille de bronze : N...., à Paris ; — première mention honorable : M. Francia, à Paris ; — deuxième mention honorable : M.elle Caillet, idem.

Études de tête.

Première médaille de bronze : M. Béranger, à Paris ; — deuxième médaille de bronze : M. Souchon, idem ; — première mention honorable : M.elle Serret, à Paris ; — deuxième mention honorable : M. Lebourre, à Saint-Omer.

Miniatures.

Mention particulière : M. David, Maxime, à Paris ; — rappel de médaille de bronze : M.elle Duprat, idem ; — première mention honorable : M. Baisier, à Valenciennes ; — deuxième mention honorable : nom d'auteur inconnu.

Aquarelles.

Médailles d'argent : MM. Hubert ; Johannot, Alfred, à Paris ; — première médaille de bronze : M. Himely, idem ; — deuxième médaille de bronze : M. Remy, idem ; — première mention honorable : M. Finart, idem ; — deuxième mention honorable : M. Soulés, idem ; — troisième mention honorable : M.elle Arson, idem.

Dessins.

Première médaille de bronze : M. Masson, à Paris ; — deuxième médaille de bronze : M. Demoléon, idem.

Gravure sur cuivre et sur bois.

Première médaille de bronze : M. Calamata, à Paris ; — deuxième

médaille de bronze : M. Lallou; à Lille; — troisième médaille de bronze : M. Girard, à Paris; — mention honorable : M. Martinet, idem.

Sculpture.

Médaille d'argent : M. Bara, Auguste; — première médaille de bronze : M. Guionnet, à Paris; — deuxième médaille de bronze : M. Lemoine.

INDUSTRIE.

Instrumens aratoires.

Mention particulière : M. Hugues, à Bordeaux; — rappel de médaille d'or : M. Planchon, à Landas; — médaille d'argent : M. Desmont, à Millonfosse; — mention honorable : MM. Gourdin-Burette, — Caron, à St.-Valéry.

Industrie agricole.

Médaille d'argent : M. Giraud-Pillon, à St.-Saulve.

Arts chimiques.

Médaille d'argent : M. Hocques-Desmasure, à Valenciennes; — médaille de bronze : MM. Torris, à Dunkerque; Charroy, à Paris; Dorus, à Valenciennes; Guyon, à Paris; — mention très-honorable : M. Menuel, à Paris; — mentions honorables : MM. Leperdriel, à Paris; Payot et Reygner, idem; Didier, idem; Boizard, à Valenciennes; V.e Gellé, à Anzin; Goutbère, à Valenciennes; Berville, à Paris.

Arts physiques.

Mention particulière : M. Pape, à Paris; — rappel de médaille d'argent : MM. Roller et Blanchet, idem; — médaille d'argent : M. Bernhard, idem; — médaille de bronze : MM. Bierstedt, idem; Muller, idem; le ch. Delacoux, idem; Vernus, à Valenciennes; Lefebvre, idem; — mentions très-honorables : MM. Gresling, à Paris; Nys-Longagne, idem; Devred, à Cambrai; — mention honorable : M. Chevalier, à Paris.

Arts mécaniques.

Mentions particulières : MM. Galle; Gandais, à Paris; Dieudonnat, idem; — médaille d'argent : MM. Robert; Raverdy, à Valenciennes; — rappel de médaille d'argent : M. Miniscloux, à Valenciennes; — rappel de médaille de bronze : M. Baptiste; — médailles de bronze : MM. Grangoir, à Paris; Fagel, à Valen-

ciennes ; — mentions honorables : MM. Clerge, à Valenciennes ; Caron, à St.-Valery-sur-Somme ; Daude, à Paris ; Rolle, à Strasbourg ; Haize, à Paris ; Bernard, à Valenciennes ; Thierry, idem.

Tissus.

Rappel de médaille d'argent : M. Timal-Timal ; — médaille d'argent : M. Place, à Valenciennes ; — rappel de médaille de bronze : MM. Favart frères, idem ; — médailles de bronze : MM. Val, idem ; — Pitat-Dimon, idem ; — Grégoire-Gaspart, à Paris ; — mentions honorables : MM. Bessez-Chauwin, à Valenciennes ; Favart, à Puteaux ; Kurtz, à Beaugrenelle ; Lepaigne, née Clerc, à Paris ; Manigold, à Valenciennes ; Pluquet, à Lannoy ; Tricot, à Valenciennes ; Voland, à Paris ; Perres, à Paris ; Verly ; M.me Truffaut, à Paris.

Meubles.

Médailles d'argent : MM. Cambrai, à Valenciennes ; Julienne-Moreau, à Paris ; — médailles de bronze : MM. Lachassaigne, à Paris ; Merissier, idem ; — mentions honorables : MM. Wagret, à Valenciennes ; Bemy, à Paris ; Fanon, idem ; Petit, à Valenciennes ; Petit, Louis, à Paris ; Picard, idem.

Arts divers.

Médailles de bronze : MM. David fils, à Valenciennes ; Leboulanger ; Hecis, à Valenciennes ; — rappel de mentions honorables : MM. Bertrand, à Valenciennes ; Lemaire-Duchaufour ; — mentions honorables : MM. Hattute, à Paris ; Jacotier, idem ; Fischtemberg ; Dupire, à Valenciennes ; Fosse, idem ; Pavot, idem ; Astruc, à Lille ; Frestel, à St.-Lô ; Carlier, à Condé ; Descamps, à Douai ; Coppin, à Cardex.

Arts typographique et lithographique.

Rappel de médaille d'argent : M. Prignet, à Valenciennes ; — médaille de bronze : M. Houbloup, à Paris ; — rappel de médaille de bronze ; M. Torris, à Dunkerque ; — Mentions honorables : MM. Léger ; V.e Constantin et Constantin aîné, à Nancy ; Deschamps, à Paris ; Lœillet, idem ; Lacoste ; Godart, à Alençon ; Adrun.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département.

Lille a un grand théâtre desservi par une troupe sédentaire qui y joue la comédie, l'opéra-comique et le vaudeville.

Directeur, M. Caruel.

Douai a aussi une troupe sédentaire qui joue, ainsi qu'à Lille, la comédie, l'opéra-comique et le vaudeville.

Directeur provisoire, M. Alexandre.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai et Valenciennes, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Bertechè, Clément et Dehouck.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.

Une loi du 9 septembre 1835 contient des dispositions nouvelles concernant le cautionnement des journaux et la répression des crimes, délits et contraventions de la presse et autres moyens de publication.

Voici le détail du nombre de chaque espèce d'ouvrages imprimés dans le département du Nord pendant l'année 1835.

Administration	3	Histoire	8
Agrément (ouvrages d')	42	Horticulture	2
Agriculture	9	Littérature	15
Almanachs	40	Mémoires	10
Art militaire, archéologie	1	Navigation	1
Catalogues de livres etc.	42	Poésies	1
Chansons (recueils de)	2	Politique	16
Commerce	4	Religion (heures, livres de piété, etc.)	72
Classiques	13	Sciences et arts	8
Economie	5	Statistique	1
Education	30		

Le nombre total de ces ouvrages est de 325.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-libraires.

A Lille. — MM. Blocquel; Cailleaux-Lecocq; Danel, imprimeur du Roi; Leleux; Martin-Muiron; Reboux-Leroy; Vanackere fils; Bronner-Bauwens; Lefort fils; Duriez.

A Tourcoing. — M. Mathon.

A Bergues. — M. Focqueur.

A Cassel. — M. Wackernie.

A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils; Réant. (Ce dernier n'exerce toutefois que la librairie.)

A Douai. — M. Deregnaucourt.

A Cambrai. — MM. Hurez; Chanson.

A Avesnes. — M. Viroux.

A Maubeuge. — M. Levêque.

A Saint-Amand. — M. Raviart.

A Anzin. — M. Boucher-Moreau.

Imprimeurs.

A Lille. — Imprimeurs typographes : MM. Jacqué ; Libert ; Castiaux, Louis. — Imprimeurs en lithographie : MM. Salomé ; Jouvenel ; Lustreman ; Mayeur.

A Roubaix. — MM. Beghin, typographe ; Reboux, lithographe.

A Tourcoing. — M. Pruvost, imprimeur en lithographie.

A Dunkerque. — MM. Drouillard ; Lorenzo ; Wanwormhoudt, imprimeur du Roi ; V.e Weins, née Berycke ; V.e Lorenzo ; Torris, imprimeur en lithographie ; Pieters, idem ; Lorenzo, Jacques-Emmanuël ; Lalou.

A Bergues. — MM. Barbez ; Serleys, imprimeur en lithographie.

A Hazebrouck. — M. Guermonprez.

A Avesnes. — M. Carton.

A Douai. — MM. Carpentier ; Vinois, imprimeur du Roi ; Wagrez aîné ; Crepeaux ; Jacquart ; Robaut, imprimeur en lithographie.

A Valenciennes. — MM. Henri, imprimeur du Roi ; Prignet ; Bécar, imprimeur en lithographie ; Giard, idem.

Libraires.

A Lille. — MM. Vanackere père ; Castiaux ; Martin-Delahaye ; Petit-Pillot ; Laurent ; Laurent fils ; Petitot ; M.elle Fremaux ; Leleux ; Duquesne ; Libert ; Debaralle.

A Armentières. — M. Delecambre.

A Haubourdin. — M.me Schoutter.

A Tourcoing. — MM. Pruvost ; Lepers ; Catteau.

A Roubaix. — M. le chevalier Préville ; M.me Beghin.

A Dunkerque. — MM. Lancel ; Chenevier ; M.elle Laurenz ; Lorenzo, Octave-J.-Emm. ; Olivier, Lachèvre, Gillet ; Lemonnier.

A Bergues. — MM. Serleys ; Boone.

A Bourbourg. — M. Vandenbrouque.

A Gravelines. — M. Leys.

A Hazebrouck. — M.elles Delessue ; MM. Debuscheire ; Réant.

A Cassel. — M. Bachelet ; M.elle Aernouts.

A Estaires. — M. Nicaise.

A Cambrai. — M.mes V.e Hurez ; V.e Giart ; MM. Lesne-Daloin ; Tafflin, Amand ; Hattu, Amand.

Au Catteau. — MM. Bonnaire ; Terrin.

A Solesmes. — MM. Delsart ; Piettre.

A Avesnes. — MM. Brunnin ; Michaux aîné.

A Bavay. — MM. Lequien ; Boucher, Auguste.

A Maubeuge. — M. Wallerant fils ; M elle Virlet.

A Landrecies. — MM. Bonnaire ; Deloffre.
Au Quesnoy. — MM. Delsart ; Dupont.
A Trélon. — M. Garbe.
A Douai. — MM. Dubourg-Delannoy ; Lemâle ; Bois ; Foucart ; Bettremieux ; Bourseul ; Contrejean ; Jacquart ; Vinois fils ; Obez.
A Valenciennes. — M.e V.e Carpentier ; MM. Giart ; Viart ; Giart aîné ; Boucher ; Giard ; François ; Lemaître ; Marlier ; Alexandre ; Lemaire ; Binois ; Hourdequin ; Caullet.
A Condé. — M. Durigneux.
A Saint-Amand. — MM. Druon ; Lejeune.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille — Les Affiches et Annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord, chez Danel, imprimeur du Roi.

L'Écho du Nord, chez Leleux, imprimeur.

Le Nord, chez Bronner-Bauwens, imprimeur.

La Gazette de Flandre et d'Artois, chez Cailleaux-Lecocq, imprimeur.

La Revue du Nord, recueil mensuel et littéraire, chez Vanackere, imprimeur.

L'Écho Phalanstérien, journal de l'association communale, chez Vanackere, imprimeur.

A Dunkerque. — La Dunkerquoise, chez Drouillard, imprimeur.

Le Journal de Dunkerque, bulletin commercial et littéraire, chez Vanwormhoudt, imprimeur.

La Vigie, journal de l'arrondissement de Dunkerque, chez Lalou, imprimeur.

A Hazebrouck. — La Feuille hebdomadaire d'Annonces judiciaires, administratives, commerciales, affiches et avis divers, chez Debaecker, imprimeur-libraire.

L'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck, chez Guermonprez, imprimeur.

A Cambrai. — La Gazette constitutionnelle de l'arrondissement de Cambrai, chez Chanson, imprimeur.

La Feuille de Cambrai, chez M.me V.e Hurez, imprimeur.

L'Émancipateur, chez Chanson, imprimeur.

La Revue Cambrésienne, journal d'Annonces et de littérature, chez Lesne-Daloin, imprimeur.

Le Papier à Papillottes, feuille hebdomadaire de littérature, chez Chanson, imprimeur.

A Avesnes. — Les Petites Affiches de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur.

L'Observateur de l'arrondissement d'Avesnes, chez Viroux, imprimeur.

A Douai. — La Feuille d'Affiches et d'Annonces de l'arrondissement de Douai, chez Carpentier fils, imprimeur.

Le Mémorial de la Scarpe, chez Wagrez, imprimeur.

Le Libéral du Nord, chez Jacquart, imprimeur.

A Valenciennes. — Le Courrier du Nord, chez Henri, imprimeur du Roi.

L'Écho de la Frontière, chez Prignet, imprimeur.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI

La société d'agriculture a été formée le 10 avril 1799; le 22 mars 1806, elle s'est réunie à celle des sciences et arts établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1.er octobre 1819. Les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

MM.

Le baron Louis Belmas (C. ✳), évêque de Cambrai.
Deforest de Quartdeville (O. ✳), 1.er président de la cour royale.
Nepveur, ✳, procureur général.
Le comte Corbineau (G. O. ✳), lieutenant-général c.t la division.
Le baron Méchin (G. O. ✳), préfet du département.
Le vicomte de Rigny (C. ✳), maréchal-de camp, commandant le département.
Corne, président du tribunal de première instance de Douai.
Lenglet, procureur du Roi près le même tribunal.
Mancel, ✳, sous-préfet de Douai.
De Guerne, ✳, maire de Douai.
Le général Marion (C. ✳), commandant de l'école d'artillerie de Douai.
De Reyniac (✳ C. ✳), colonel, commandant la place de Douai.
Duplessis, ✳ recteur de l'académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la société.

MM.

Le duc de Raguse.
Le comte Siméon, ministre-d'État.

MM.
D'haubersart, pair de France.
Taranget, ✻, inspecteur-général honoraire de l'université.
Dewarenghien, ✻ ✻, propriétaire.
Reytier, docteur en médecine, à Douai.
Fouquay, propriétaire, à Douai.
Lagarde, greffier en chef de la cour royale.
Lambert, ✻, 1.er avocat-général à la cour royale.
Tressignies, artiste vétérinaire.
Daix-Deshayes, banquier.

Fonctionnaires de la société.

MM.
Taranget, ✻, président honoraire.
Duplessis, ✻, président.
Maugin, 1.er vice-président.
Delecroix, 2.e vice-président.
Minart, secrétaire-général.
Lamarle, secrétaire-adjoint.
Foulon, économe.
Daix-Deshayes, trésorier.

Membres résidans.

MM.
Durand-d'Élecourt, ✻, conseiller à la cour royale.
Lefebvre de Trois-Marquet, conseiller à la cour royale.
Quenson, idem.
Courtin, idem.
Delepouve, idem.
Bagnéris, docteur en médecine.
Debaillencourt, notaire royal.
Maugin, docteur en médecine.
Fougeroux de Campigneulles, conseiller à la cour royale.
Preux, avocat-général, idem.
Bigant, conseiller, idem.
Wagrez, avocat à la cour royale.
Marescailles de Courcelles, ✻, président à la cour royale.
Le baron de Lagrange (O. ✻), colonel d'artillerie.
Plazanet (✻ O. ✻), lieutenant-colonel du génie en retraite, ancien député.
Desfontaines d'Azincourt (O. ✻), propriétaire, colonel de la garde nationale.
Dubois, Auguste, ✻, sous-intendant militaire.
Minart, juge d'instruction.
Cocqueau, pharmacien.

MM.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Avignon, professeur de mathématiques spéciales au collège royal.
Bruneau, avocat à la cour royale.
Lagarde, substitut du procureur du Roi.
Lequien, docteur en médecine.
Dussaussoy (✱ O. ✱), lieutenant-colonel d'artillerie, directeur de la fonderie royale.
Delecroix, ✱, avocat à la cour royale, bâtonnier de l'ordre.
Comte de Montozon, député.
Baron de Guerne, ✱, propriétaire.
Foulon, propriétaire.
Tailliar, conseiller à la cour royale.
Lamarle, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
Leroy de Béthune, avocat à la cour royale.
Delattre, conservateur des eaux et forêts.
Potiez-Valéry, conservateur du musée.
Moniez, fabricant de sucre indigène.
Hibon, avocat-général à la cour royale.

Garde des archives et de la bibliothèque de la société. — M. Brassart.

Primes et encouragemens décernés par la Société pendant l'année 1835.

La Société a ouvert au mois de septembre dernier un concours de charrues et de binots, et au mois de novembre suivant une exposition et un concours de fruits.

Concours de charrues ou brabants.

Une médaille de 100 francs ou sa valeur a été accordée au sieur Louis Cauchy, cultivateur, à Planques.

Une deuxième médaille au sieur Rombaux, valet de charrue chez M. Leroux-Duchatelet, propriétaire, à Rœulx.

Une troisième médaille au sieur Delhaye, cultivateur, à Dorignies.

Concours de binots.

Une médaille de 80 francs ou sa valeur a été accordée au sieur Caudreliez, cultivateur, à Waziers.

Une deuxième médaille au sieur Philippo, Louis, cultivateur, à Dorignies.

Exposition et concours de fruits.

Cette exposition a été des plus brillantes : 285 lots appartenant à 24 personnes et présentant 76 variétés de poires ; 74 variétés de pommes et 5 de raisins, ont été livrés aux regards des amateurs et du public.

M. Bigant père, propriétaire, à Douai, a obtenu la grande médaille d'argent promise à la plus belle collection.

La Société a accordé une deuxième médaille d'argent à MM. Masure et Lecq, jardiniers, à Douai.

Elle a accordé aussi une mention honorable, avec médaille de bronze, à MM. Luce, propriétaire et maire, à Courchelettes, et Mercier, jardinier, à Douai.

Toutes ces médailles et primes seront distribuées à la prochaine séance publique.

Le programme des prix proposés pour 1836 a été inséré dans l'annuaire de 1835.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS, DE LILLE.

Cette Société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811. Elle a été érigée en société royale par ordonnance du 11 juillet 1829.

Bureau.

Président, M. Kuhlmann, professeur de chimie.
Vice-président, M. Leglay, archiviste du département du Nord.
Secrétaire-général, M. Davaine, ingénieur des ponts et chaussées.
Secrétaire de correspondance, M. Moulas, propriétaire.
Trésorier, M. Borelly, ☼, inspecteur des douanes.
Bibliothécaire, M. Vaillant, docteur en médecine.

Membres honoraires.

MM.
Le préfet du département du Nord.
Le maire de Lille.
Godin, ☼, ancien chirurgien-major.

Membres titulaires.

MM.
Peuvion, négociant.
Charpentier (O. ☼), ancien pharmacien en chef.
Macquart, propriétaire.
Delezenne, prof. de physique.
Degland, docteur en médecine.
Desmazières, propriétaire.
Liénard, peintre, professeur à l'école de dessin.

MM.
Lestiboudois, Thémist., prof.r de botanique.
Musias, notaire.
Verly fils, architecte.
Kuhlmann, prof. de chimie.
Murville, profess. d'anatomie à l'hôpital militaire.
Bailly, docteur en médecine.
Heegmann, négociant.

MM.

Barrois, négociant.
Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine.
Dambricourt, négociant.
Delattre, négociant.
Hautrive, docteur en médecine.
Decourcelles, propriétaire.
Danel, imprimeur.
Dourlen fils, docteur en médecine.
Moulas, propriétaire.

MM.

Vaillant, médecin, professeur à l'hôpital militaire.
Legrand fils, avocat.
Marquet, ✱, dir.r de la maison de Loos.
Borelly, ✱, insp.r des douanes.
Mullié, maître de pension.
Davainne, ingénieur des ponts et chaussées.
Barré, profess. de philosophie.
Leglay, archiviste du départ.t

Membres associés agriculteurs.

MM.

Hochart, à Hallennes.
Lecomte, à Bousbecque.
Descamps, à Croix.
Delobel, à Sailly-lez-Lannoy.
Heddebault, à Faches.
Loridan, à Flers.
Beghin, à Thumeries.
Adam, à Aubers.
Wattelle, à Radinghem.
Pottier, à Allennes.
Delecourt, Louis, à Lomme.
Delecourt, J.-B., à Lomme.
Lepers, François, à Croix.
Desquiens, J., à Ascq.
Mortreux, à Gondecourt.
Debuchy, à Noyelles.

MM.

Cordonnier, à Anstaing.
Lefebvre, à Ronchin.
Chuffart, à Ascq.
Déspature, à Marcq-en-Barœul.
Masquillier, à Willems.
Liénard, à Annappes.
Bonte, à Flers.
Lefebvre, Julien, à Hem.
Duhayon, à Ronchin.
Havez, à Ascq.
Desurmont, à Tourcoing.
Masquelier, à Sainghin.
Collette, à Baisieux.
Charlet, à Houplines.
D'hespel, à Haubourdin.

Les prix suivans ont été décernés dans la séance publique du 28 juillet 1835 :

Houblonnières.

Premier prix. — Une médaille d'argent de la valeur de 150 fr., à M. Desurmont, brasseur, à Tourcoing, propriétaire de la houblonnière la mieux cultivée et qui a fourni les meilleurs et les plus abondans produits.

Deuxième prix. — Une médaille d'argent de la valeur de 100 fr., à M. Descamps, cultivateur, à Croix, propriétaire de la plus belle houblonnière après la précédente.

Troisième prix. — Une médaille d'argent à M. Waresquelle, brasseur, à Lille.

Quatrième prix. — Une médaille d'argent, à M. Charlet, cultivateur, à Houplines.

Cinquième prix. — Une médaille d'argent, à M. Picavet, brasseur, à Linselles.

Sixième prix. — Une médaille d'argent, à M. Leclercq, brasseur, à Hem.

Une prime de 150 fr., à M. Desurmont, déjà nommé, pour avoir augmenté sa houblonnière de 40 ares pendant l'année 1834.

Une prime de 100 fr., à M Descamps, pour avoir augmenté sa houblonnière de 25 ares pendant l'année 1834.

Instrumens aratoires.

Premier prix. — Une médaille de 100 fr. à M. D'Halluin, cultivateur, à Marcq-en-Barœul, qui a présenté à la société un binoir-sarcloir de son invention.

Taureaux.

Le premier prix, de la valeur de 300 fr., a été partagé entre le taureau présenté par M. Henri Masquelier, de Sainghin-en-Mélantois, et celui présenté par M. Louis Lepers fils, de Wazemmes.

Béliers hollandais.

Les béliers présentés par MM. Herbo-Watel, fermier, à Templeuve, et Waymel, fermier, à La Chapelle d'Armentières, étant d'égale beauté, le jury d'examen a décidé qu'une médaille d'argent de la valeur de 75 fr. serait donnée à chacun de ces honorables cultivateurs.

La société, voulant récompenser le zèle, l'intelligence et la bonne conduite des bergers et des maîtres-valets de l'arrondissement de Lille, a fondé différens prix pour être distribués dans la séance publique dudit jour 28 juillet 1835.

Bergers.

Le sieur Louis Baralle, berger, conduisant depuis quinze ans les troupeaux de M. Duhem, fermier, à La Chapelle-d'Armentières, a mérité la récompense due à ses bons et loyaux services : une houlette d'argent lui est accordée.

Une médaille d'encouragement est décernée au sieur Jean-Baptiste Noé, berger, conduisant depuis seize ans le troupeau de M. Lamblin, fermier, à Ennevelin.

Maîtres-Valets.

1.° Les épis d'argent proposés au maître-valet de l'arrondissement de Lille le plus habile à tracer un sillon et à exécuter

les travaux agricoles ont été mérités par le sieur Philibert Carpentier, maître-valet, demeurant depuis cinquante-quatre ans chez M.me V.e Wartelle, fermière, à Avelin.

2.° Une fourche ornée d'argent est décernée au sieur Hippolyte Dubus, depuis cinquante-deux ans maître-valet chez M. Bulteau, cultivateur, à Pont-à-Marcq.

3.° Une médaille d'argent à Louis Joseph Cocheteux, depuis 46 ans maître-valet, chez M. Libert, cultivateur, à Marcq-en-Barœul.

4.° Une médaille d'argent à François Plaisant, depuis 42 ans maître-valet chez M. Lemesre, cultivateur, à Ennetières-en-Weppes.

5.° Une médaille d'argent à Constant Delannoy, depuis 31 ans maître-valet chez M. Hocedez, fermier, à Wattignies.

6.° Une médaille d'argent à Fleurisse Chrétien, depuis 29 ans maître-valet chez M. Lambelin, cultivateur, à Ennevelin.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, fondée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le 8 nivose an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intéret de la ville et de l'arrondissement.

Officiers du bureau.

MM.
Béthune-Houriez, président,
Debeaumont, vice-président.
Lenglet, secrétaire annuel pour la section des sciences.
Cambay, secrétaire adjoint.
Déjardin, Adolphe, secrétaire annuel pour la section des lettres.
Wicart, secrétaire adjoint.
Vallez, trésorier.
Wilbert, Alc., archiviste.

Membres résidans.

MM.
Asselin, juge.
Le baron Belmas (C. ✻), év. de Cambrai.
Béthune-Houriez, ✻, membre du conseil municipal.
Boileux aîné, architecte.
Boucher, régent de 4.°
Cacheux, juge d'instruction.
Cambay, doct. en médecine.
Cambrai, doct. en médecine.
Callory, avoué.
Debaralle, architecte.
Debeaumont, doct. en médec.
Defrémery, notaire et membre du conseil municipal.
Delcroix, recev. municipal.
Delloye, négociant.
De Noyan, ✻, propriétaire.
Douay, Fénélon, notaire et membre du cons. municipal.
Delannoy, Ed., négociant.

MM.
Déjardin, Clément, adjoint au maire.
Déjardin, Adolphe, notaire.
Desfeux, capitaine du génie.
Evrard, Cléomède.
Evrard, cons. des hypothèques.
Feneuille, pharmacien.
François-Deloffre, maire.
Gourdin, rég. de mathémat.
Hardy, docteur en médecine.
Lallier, Amédée, avocat.
Lefebvre, principal du collége.
Lefranc, régent de seconde.
Leglay, docteur en médecine.
Leroy-Bocquet, artiste vétérinaire.
Lenglet, docteur en médecine.
Leroy, H., avocat, adjoint au m.

MM.
Lequenne, direct. d'une école d'enseignement mutuel.
Maignien, régent de rhétorique.
Petit de Bantel, ✱, sous-préfet.
Pley, procureur du Roi.
Quecq, juge.
Ruelle docteur en médecine.
Taffin-Sauvage, propriétaire.
Tordeux, pharmaeien.
Vallez, membre du conseil municipal.
Wilbert, avocat.
Foulon, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Berger, direct. de l'école communale de dessin.
Wiart, sous-bibliothécaire.

Membres correspondans agriculteurs.

MM.
Béthune, Aimé, à Estrun.
Bricout, à Audencourt.
Canonne-Bernard, à Saulzoir.
Caudron, à Gonnelieu.
Chopin, à Doignies.
Desmoutier, à Viesly.

MM.
Desvignes, à Iwuy.
Desvignes-Dinoir, à Raillencourt.
Devred, à Flines.
Farez, à Villers-Plouich.
Pascal-Lacroix, à Crévecœur.
Telliez, à Carnières.

La société a accordé les prix et encouragemens suivans, dans sa séance ordinaire du 10 août 1835.

Poésie.

Une médaille d'or de la valeur de 150 francs à M. Duranzel, de Marseille, auteur de la pièce intitulée: *l'Almé à Bonaparte.*

Une mention honorable à M. Amase Alix, maître de pension à Pont-St.-Esprit, département du Gard, auteur d'une pièce ayant pour titre: *C'est là qu'est le bonheur.*

La lyre d'argent n'a pas été décernée.

Éloquence.

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs à M. Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai, auteur du mémoire *sur l'affranchissement des communes.*

La société n'a pas encore arrêté les sujets de prix pour le prochain concours.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talens et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM.
De Guerne, ✱, maire, président.
De Warenghien, ✱, propriétaire, vice-président.
Duthillœul, juge de paix, secrétaire.
Mellez, brasseur, trésorier.
Duplessis, recteur de l'Académie.
Demasur, propriétaire.
Lambert, ✱, avocat-général.
Bigant, conseiller à la cour royale.
Taffin, propriétaire.
Bruneau, avocat.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des amis de l'industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le préfet le 19 du même mois.

MM.
De Guerne, ✱, maire, vice-président.
De Warenghien, vice-président.
Poteau, André, fabricant d'huile, secrétaire.
Campion-Fleurquin, secrétaire-adjoint.
Pinquet, brasseur, trésorier.
Campion, économe du collège royal.
Duthillœul, juge de paix.
Honoré, Victor, brasseur.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Beghin, ébéniste.
Houcke, fabricant.
Bertout, économe de l'Hôtel-Dieu.
Potiez-Defroom, commissaire de police.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un réglement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM.
Taranget, ✻, docteur en méd., président honoraire.
Maugin père, maître en chir., membre honoraire.
Escalier père, pharmacien, id.
Beaulieu, idem, id.
Gronnier, docteur en médecine, président,
Escalier fils, idem, secrétaire.
Maugin, idem, trésorier.
Delannoy, pharm., économe.

MM.
Tesse, docteur en médecine, archiviste.
Reytier, docteur en médecine.
Bagnéris, idem.
Lequien, idem.
Gelez, idem.
Cocqueau, pharmacien.
Duhem, docteur en médecine.
Fontaine, idem.
Cramette, idem.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le préfet du 5 décembre 1832.

Bureau.

Président, M. de Mathieu, propriétaire, à Valenciennes.

Vice-présidens, MM. Courtin, procureur du Roi, et A. Dinaux, homme de lettres, à Valenciennes.

Secrétaire, M. Grar, Édouard, avocat, idem.

Secrétaire-archiviste, M. Deffaux, secrétaire de la mairie, idem.

Trésorier, M. Rousseau, géomètre, idem.

Membres titulaires de droit.

M. le sous-préfet de l'arrondissement.
M. le maire de Valenciennes.

Membre honoraire.

M. Hécart, homme de lettres, à Valenciennes.

Membres titulaires.

MM.
De Mathieu, propriétaire, à Valenciennes.
Grar, Édouard, avocat, idem.
Grar, Numa, agriculteur manufacturier, à Artres.
Bouton, rédacteur du Courrier du Nord, à Valenciennes.
Dewarenghien, substitut du procureur du Roi, idem.
Lebret, notaire, idem,
Rousseau, géomètre, idem.
Hocques, agriculteur et manufacturier, idem.
Bécar, peintre.
Thiébaut, docteur en médecine,
Jennings, agent général des mines, à Anzin.
Marbotin fils, docteur en médecine, à Valenciennes.
Courtin, procureur du Roi, idem.
Tancrède, fabricant de produits chimiques, à Marly.
Hamoir, Amédée, agriculteur et manufacturier, à Saultin.
D'Haussy, agriculteur, à Artres.
Dinaux, homme de lettres, à Valenciennes.
Devred, ex-agriculteur, à Saint-Saulve.
Castiaux père, ingénieur aux mines d'Anzin.
Bernard, architecte, à Valenciennes.
Castiaux fils, ingénieur aux mines d'Anzin.
Meilhan, médecin vétérinaire, à Valenciennes.
Royer, avoué, idem.
Degaule, élève de l'école des chartes, idem.
Lefebvre, géomètre, idem.
Deffaux, secrétaire de la mairie, idem.
Evrard, professeur de chimie, idem.
Hamoir, Alphonse, directeur du musée d'histoire naturelle, à Marly.
Delannoy, Henri, avocat, à Valenciennes.

Les récompenses et encouragemens suivans ont été décernés par la société dans sa séance publique du mois de septembre 1835.

Ensemencement de blé en lignes parallèles.

Une médaille d'or de la valeur de 100 fr. à M. Guyot, fabricant de sucre, à St.-Saulve, pour la plus grande pièce de terre ainsi ensemencée dans l'arrondissement.

Plantation de blé en lignes.

Des médailles d'argent à MM. Girault-Pillion, fabricant de chicorée, à St.-Saulve, et Procureur-Alglare, cultivateur, à Fresnes,

pour les plus grandes pièces de terre ainsi plantées de blé dans l'arrondissement.

Mémoire sur le but et l'utilité du palotage des colza.

La médaille n'a point été obtenue. Une mention honorable a été accordée à M. Broy, maire de Cuincy.

Concours de labourage.

1.er prix. — Une somme de 100 fr. et une médaille d'argent au sieur Joseph Faiderbe, valet de labour de MM. Deroy et Gouvion, fabricans de sucre, à Denain.

2.e prix. — Une somme de 40 fr. au sieur Hourdequin, laboureur, à Valenciennes.

3.e prix. Une somme de 20 fr. au sieur François Nettelet, valet de labour de M. Miroux fils, cultivateur à Valenciennes.

Mention honorable au sieur Daniel, valet de labour de M. Mallez-Dufresnoy, cultivateur, à Marly.

Concours de charrues.

Le jury ayant décidé que la médaille d'or de 150 fr. ne pourrait être décernée, M. Desmont, maréchal, à Millonfosse, a obtenu une médaille en argent.

SECOURS PUBLICS.

Les hospices et autres établissemens de bienfaisance sont autorisés par la loi du 25 mai 1835 à affermer leurs biens ruraux pour dix-huit années et au-dessous, sans autres formalités que celles prescrites pour les baux de neuf années.

Une ordonnance du roi en date du 1.er mars 1835 contient des dispositions nouvelles sur les formes de la comptabilité des communes et des établissemens de bienfaisance.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-six, savoir : cinq hôpitaux généraux ; sept hôpitaux de malades ; un hospice pour les malades, les vieillards et les orphelins ; six hospices pour les vieillards et orphelins ; dix-neuf hospices destinés spécialement aux vieillards, et huit hospices pour les orphelins.

Voici un tableau indicatif de la population et des ressources de chaque hospice :

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1835.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
Arr. de Dunkerque.							
Bergues (hosp. civil).	30	33	40	103	21916 74	»	21916 74
Bourbourg (id.)......	»	27	19	46	9013 50	»	9013 50
Dunkerque (h. gén.)..	50	67	125	242	44844 61	45000 »	89844 61
Arr. d'Hazebrouck.							
Bailleul (hosp. civil).	2	55	18	75	9095 48	5500 »	14595 48
Cassel (id.)..........	1	20	»	21	5288 »	2400 »	7688 »
Idem (pauvre école)..	»	»	26	26			
Hazebrouck (h. civil.)	»	85	»	85	5550 »	6000 »	11550 »
Idem (maison des mal.)	9	»	»	9			
Rubrouck (idem)....	»	»	»	»	175 »	»	175 »
Steenvoorde (h. civ.).	»	36	»	36	5450 39	»	5450 39
Arrond. de Lille.							
Armentières (h. civ.)..	»	77	28	105	13006 74	3300 »	16306 74
Bassée (La) (id.)....	»	25	7	32	5849 14	»	5849 14
Comines (id.).......	18	»	»	18	11893 30	»	11893 30
Haubourdin (id.).. .	»	13	»	13	3222 25	»	3222 25
Lille (hosp. général.)	15	980	272	1267			
Id. (hôp. St.-Sauv.)..	233	»	»	233			
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	61	55	116	457786 35	55000 »	512786 35
Id. (hospice Gantois)	»	115	»	115			
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	60	60			
Id. (Béguinage)......	»	14	»	14			
Roubaix (hosp. civil.)	»	93	34	127	23648 63	»	23648 63
Seclin (hôp. de mal.).	53	»	»	53	25883 87	»	25883 87
Tourcoing (v. femm.)	»	38	»	38	9168 11	»	9168 11
Idem (orphelins).....	»	»	12	12	2465 07	200 »	2665 07
Wattrelos (hosp. civ.)	»	19	2	21	6525 83	»	6525 83
Arr. de Cambrai.							
Cambrai (hosp. gén.).	»	120	185	305			
Id. (hôp. de malades)..	86	»	»	86	107379 22	46000 »	153379 22
Id. (hosp. Vanderb.)..	»	»	58	58			
A REPORTER...	497	1878	941	3316	768162 23	163400 »	931562 23

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1835.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
REPORT....	497	1878	941	3316	768162 23	163400 »	931562 23
Arrond. d'Avesnes.							
Avesnes (hosp. civil)..	27	15	»	42	20411 95	»	20411 95
Landrecies (idem)...	»	35	»	35	5063 39	»	5063 39
Maubeuge (idem)....	13	28	13	54 }	18006 99	»	18006 99
Id. (fond.on Gippus)..	»	22	»	22 }			
Le Quesnoy (hosp. c.)	28	10	15	53	16495 72	»	16495 72
Solre-le-Château (id.)	»	10	»	10	256 24	75 »	331 24
Arrond. de Douai.							
Douai (hosp. général)	»	304	143	447 }	186350 47	28000 »	214350 47
Idem (Hôtel-Dieu)...	28	»	»	28 }			
Orchies (vieillards)..	5	16	»	21 }	10517 42	»	10517 42
Idem (orphelines)....	»	»	14	14 }			
Arr. de Valenciennes.							
Amand (St.) (vieill.).	»	29	»	29 }	11463 29	»	11463 29
Idem (orphelins)...	»	»	9	9 }			
Condé (h. des veuv.)..	»	10	»	10	1245 25	1000 »	2245 25
Valenciennes (h. gén.)	»	214	40	254 }	75071 20	»	75071 20
Idem (Hôtel-Dieu)...	33	»	»	33 }			
Idem (orphelins)....	»	»	24	24 }			
Idem (chartriers)....	»	30	»	30 }			
Idem (Hôtellerie)....	»	180	»	180 }			
TOTAL.....	631	2781	1199	4611	1113044 15	192475 »	1305519 15

Le revenu total de 1,305,519 fr. 15 cent., réparti sur les 4611 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 283 fr. 13 cent., et par journée, 77 cent. 57 dix-millièmes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigens. La plupart de ces établissemens possèdent des

biens provenant d'anciennes fondations, et dont les revenus sont employés tant en distributions qu'en salaires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres et des instituteurs chargés de l'enseignement des indigens.

PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS DES HOSPICES ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE (1).

Arrondissement de Dunkerque.

DUNKERQUE.

Hospices. — MM. Artaud; — André Lemaire; — Lieven, Constant; — Alisse, Adolphe; — Philippe, Laurent.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Pruvost, ✻, receveur; — Verhaeghe, secrétaire.

BERGUES.

Hospices. — MM. Duhamel, Eugène; — Clays-Vanderhulst; — Vernaelde, Philippe; — Demeunynck-Bouten; — Pyotte-Vermullen.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Modewyck, receveur; — N....., secrétaire.

BOURBOURG.

Hospices. — MM. Debernes, Pierre-Louis; — Blavoet, Jean-François; — Malot, Louis; — Demeunynck, Josse; — Vercoustre, Adolphe.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Vandenbrouque, receveur et secrétaire.

Arrondissement d'Hazebrouck.

HAZEBROUCK.

Hospices. — MM. Cleenewerck, Henri; — Delhomel, Prosper; — Merchié, Laurent; — Sepieter, Jos.; — Dekytspotter, Joseph.

Bureau de bienfaisance. — MM. Legrain, Jos.; — Papegaey, Louis; — Vandamme, Maurice; — Vitse, Henry; — Spanneut, Charles.

M. Salomé, receveur.

---

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureau de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même-temps des hospices.

BAILLEUL.

Hospices. — MM. Flahaut, Robert; — Decoussemacker, Jos.; — Decoussemaecker, Jean; — Behaghel, Jacques; — Decoussemaecker, Benoît.

Bureau de bienfaisance. — MM. Deswaerts, Ange; — Cortyl, Charles; — Louf-Bels, Jacques; — Liefooghe; — Vanmerris, Louis.

MM. Deswarte, receveur; — Leroy, secrétaire.

CASSEL.

Hospices. — MM. Moreel-Liot, vice-président; — Vanstraceele, Jean-Baptiste; — Chevalier, François; — Lauwerière, Louis; — Decoster, Denis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Behaghel, Louis; — Decocq, Ambroise; — Pastoors, Joseph; — Malot, Henri; — Binaut, Louis.

M. Cortyl, receveur.

RUBROUCK.

Hospices. — MM. Baelen, Louis; — Dumoulin, François; — Moreel, Louis; — Marcotte, Benoît; — Cocquet, Antoine.

Bureau de bienfaisance. — MM. Dalle, Jacques; — Dalle, Jos.; Drieux, Louis; — Leurs, Dominique; — Dufour, Pierre.

STEENVOORDE.

Hospices. — MM. Revel, Germain; — Gilloots, Pierre-Jean; — Klein, André; — Cousin, Jean-François; — Serlooten, François.

Bureau de bienfaisance. — MM. Parmentier, Louis; — Dewitte, Benoît; — Carton, Louis; — Vanbambecke, Bernard; — Leureele, Joseph.

M. Rouzé, receveur.

Arrondissement de Lille.

LILLE.

Hospices. — MM. Danel, Louis; — Delefosse; — Duméril; — Mariage-Bonte; — Lefebvre; — Bommart-Crépy; — Brame, Louis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Jouffroy; — Dumon, Edouard; — Doyen; — Mazurel; — Thurin.

MM. Montigny-Champon (O. ✱), receveur; — Lefebvre, contrôleur; — Petit, secrétaire de la commission des hospices; — Keguelin de Rozières, secrétaire du bureau de bienfaisance.

ARMENTIÈRES.

Hospices. — MM. Delangre-Delahaye; — Musin-Lespagnol; — Leblon-Dansette; — Loridan, Julien; — Baron-Quennelle.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Marcotte, receveur et secrétaire.

LA BASSÉE.

Hospices. — MM. Lepez, Constant; — Alavoine-Delos; — Poissonnier, Auguste; — Hanguillart, André; — Proost-Wallerand.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cappé, Augustin; — Cordier-Lambert; — Beaucamp, Hubert; — Largent, Amand; — Legrand, François.

M. Denabrif, receveur.

COMINES.

Hospices. — MM. Cateau, Pierre; — Herrengt, Albert; — Waché, Bernard; — Leroy, Antoine; — Meurillon, Augustin.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cateau, Antoine; — Capelle; — Lesaffre-Brel; — Roger, Augustin; — Rembry, Jean-Baptiste.

MM. Ghesquière, receveur de l'hospice; — Meurillon, receveur du bureau de bienfaisance; — Delvaux, secrétaire.

HAUBOURDIN.

Hospices. — MM. Clarisse, Célestin; — Rohart père; — Deledeuille; — Poulet-Six; — Pilot, Eugène.

Bureau de bienfaisance. — MM. Labbe, Auguste; — Bigo-Clarisse; — Fichaux, Alexandre; — Petit-Pareydt; — Testelin, Alexandre.

M. Delannoy, receveur.

ROUBAIX.

Hospices. — MM. Hertogh, Camille; — Motte-Duthoit; — Wattine-Wattel; — Defrenne, Paul; — Cavrois-Grimonprez.

Bureau de bienfaisance. — MM. Dazin-Bredart; — Crombet-Delplanque; — Wattine-Bredart; — Screpel-Lefebvre; — Casse, Jean.

MM. Leconte, receveur; — Lanvin, secrétaire.

SECLIN.

Hospices. — MM. Descloquement, Alexandre; — Dujardin, François; — Bocquet, François; — Vandenbogaert, Ernest; — Houzé, Pierre-Joseph.

Bureau de bienfaisance. — MM. Duquesne, Louis; — Descloquement, Henri; — Deloiseau, Louis; — Mollet, Séraphin; — Duriez-L'hermitte.

MM. Louart, receveur; — Labbe, secrétaire de la commission des hospices.

TOURCOING.

Hospices. — MM. Desurmont, François; — Duquesnoy-Delépoulle; — Wattine, Louis; — Motte fils aîné; — Desurmont, Antoine.

Bureau de bienfaisance. — MM. Motte, Philippe; — Desurmont-Wattine; — Dervaux, Jean; — Caulliez-Nollet; — Delannoy, François.

M. Duchâtel, receveur et secrétaire.

WATTRELOS.

Hospices. — MM. Agache-Duthoit; — Leclercq, Pierre; — Meurisse, Pierre; — Dubrulle, Louis; — Meurisse-Lemaire.

Bureau de bienfaisance. — MM. Castel, Hubert; — Labis, Jean-Baptiste; — Crepel, Jean-Baptiste; — Gadenne, Jean-François; — Rousseau, Louis; — Beny, Louis; — Delpire, Apollinaire.

MM. Fourlinnie, receveur; — Bettremieux, secrétaire.

Arrondissement de Cambrai.

CAMBRAI.

Hospices. — MM. Foulon; — Leroy, Auguste; — Demadre, Charles; — Vallez.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Bruneau, receveur; — Caudron, contrôleur; — Wilbert, secrétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

AVESNES.

Hospices. — MM. Piérart-Ohry; — Clavon, Augustin; — Tordeux, Emile; — Leloup, Antoine; — Houzé, Victor.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Michaux aîné, receveur.

LANDRECIES.

Hospices. — MM. Fostier, Elie; — Briatte, Ignace; — Laurent, Hubinet; — Motte, Henri; — Froment, Pierre.

Bureau de bienfaisance. — MM. Goutier, Alphonse; — Béthune,

Pierre-Joseph ; — Poupliée, Alexis ; — Botteaux, Alexis ; — Lerch, Jean.

M. Descamps, receveur.

MAUBEUGE.

Hospices. — MM. Lagorce-Pinon ; — Lenclud, Placide ; — Decarnières-Pouillaude ; — Autier, Joseph ; — Sculfort, Vulgis.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Lucq, receveur ; — Chef, secrétaire.

LE QUESNOY.

Hospices. — MM. Tessier, Jean ; — Margerit, Jean ; — Crapet, Emmanuel ; — Piette, Hippolyte ; Dorey.

Bureau de bienfaisance. — MM. Desquennes, Bernardin ; — Vallez, André ; — Chevray, Jean ; — Rigolet, Jean-Baptiste ; — Lehodey, Jean.

M. Baillon, receveur ; — Petit de Thivanche, secrétaire.

SOLRE-LE-CHATEAU.

Hospices. — MM. Pamart, Xavier ; — Bernard, Augustin ; — Devray, Archange ; — Liénard, Joseph ; — Huriau, Zéphirin.

Bureau de bienfaisance. — MM. Bernard, Louis ; — Huriau, Zéphirin ; — Barthélémi, Cyprien ; — Pamart, Xavier ; — Bernard, Augustin.

M. Gérard, receveur.

Arrondissement de Douai.

DOUAI.

Hospices. — MM. Remy de Rombauld ; — Leboucq de Ternas ; — Nepveur, Alexandre ; — Desfontaines d'Azincourt ; — Bruneau.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Fréchar, receveur ; — Brassart, secrétaire.

ORCHIES.

Hospices. — MM. Waroquier, Jean-Baptiste ; — Delemer, Louis ; — Simon-Tréca ; — Tréca-Tréca ; — Bernard-Deleoprte.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Martinache, receveur ; — Martin, secrétaire.

Arrondissement de Valenciennes.

VALENCIENNES.

Hospices. — MM. Rhoné, Auguste; — Charpentier, Benoît; — Odelant, Antoine; — Miot, Charles; — Rossy, Alexandre; — Dugimont, Louis.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Bourdon-Dusart, receveur; — Deldaine, contrôleur; — Canonne, secrétaire.

SAINT-AMAND.

Hospices. — MM. Delécourt-Legrand; — Simon, Auguste; — Vanlooy, Henri; — Meurice; — Davaine.

Bureau de bienfaisance. — MM. Remy-Raviart; — Bouillon; — Courtecuisse, François; — Desilve, Pierre; — Chotteau, Michel, ✻.

M. Mériaux, receveur.

CONDÉ.

Hospices. — MM. Pureur, Pierre; — Blanchart, Dominique; — Mention, Jean-Baptiste; — Wattiau, Augustin; — Petit, Guillaume.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Noel, receveur.

ENFANS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

La dépense des mois de nourrice et pension des enfans trouvés et abandonnés est une charge départementale.

Les hospices du département auquel le service de ces enfans est confié sont les hôpitaux généraux de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes.

Suit le tableau du mouvement de la population des enfans trouvés et abandonnés pendant l'année 1834.

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1.er janvier 1834.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1834.	
Dunkerque........	159	108	19	63	185	15312	28
Lille............	1704	264	131	124	1713	124547	44
Cambrai.........	595	132	69	75	583	45295	75
Douai...........	578	125	61	92	550	48712	89
Valenciennes.....	764	141	73	67	765	62974	93
TOTAUX..	3800	770	353	421	3796	296843	29

Ces 296,843 francs 20 centimes, répartis sur le nombre moyen des enfans trouvés et abandonnés, donnent pour chacun et pour l'année une dépense d'environ 78 fr. 67 cent., ce qui équivaut à 6 fr. 55 cent. par mois et par individu.

Il résulte du tableau qui précède que la proportion des décès parmi ces enfans est approximativement de 10 sur 42 à Dunkerque, de 10 sur 159 à Lille, de 10 sur 97 à Cambrai; de 10 sur 76 à Douai et de 10 sur 135 à Valenciennes.

Nous donnons ci-après l'état de la division par âge et par sexe de la population des enfans trouvés et abandonnés à l'époque du 31 décembre 1834.

	HOSPICES DE										TOTAL par sexe.		TOTAL PAR AGE.
	Dunkerque.		Lille.		Cambrai.		Douai.		Valenciennes.				
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	
Au-dessous d'un an.	29	16	89	96	42	43	35	34	49	50	244	239	483
D'un an à 2	12	21	93	83	32	33	22	20	42	35	201	182	383
De 2 à 3	7	5	80	50	44	31	26	25	45	38	202	149	351
De 3 à 4	7	14	84	84	28	34	25	26	19	16	163	174	337
De 4 à 5	7	1	68	82	20	24	17	15	47	39	159	162	321
De 5 à 6	1	1	68	75	20	25	22	21	23	24	134	146	280
De 6 à 7	2	4	43	72	26	11	19	25	23	19	113	131	244
De 7 à 8	8	4	50	73	17	21	18	19	29	14	122	131	253
De 8 à 9	3	12	74	87	25	26	31	12	25	38	158	153	311
De 9 à 10	6	4	58	71	14	12	22	18	31	30	131	135	266
De 10 à 11	5	6	70	50	16	17	21	18	31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
De 11 à 12	6	4	60	54	16	16	27	32	43	30	152	138	290
	93	92	846	867	300	283	285	265	407	358	1931	1865	3796
	185		1713		583		550		765		3796		

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir: un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissemens sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 10 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille et à Valenciennes, et de 15 à Cambrai et à Douai.

Les bénéfices des monts-de-piété appartiennent aux hospices des villes où ils sont établis.

Voici le tableau des opérations desdits monts-de-piété pendant l'année 1834.

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens ou les ventes.	NOMBRE de gages en magasin au 31 déc 1834.	SOMME prêtée représentée par ce nombre de gages.
Bergues....	84121	428459 »	84774	417314 75	26034	223526 »
Lille......	171989	1052836 50	160657	992926 »	59460	439485 50
Cambrai....	38358	196630 50	35904	181593 50	13078	75234 50
Douai......	40182	237415 »	37815	204261 »	14348	104116 »
Valenciennes	56148	217478 50	51876	289155 »	29120	112919 »
TOTAUX.	390798	2122819 50	371026	2085250 25	133040	955281 »

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues. — MM. Taverne, directeur; Beck, contrôleur.
A Lille. — MM. Rapy, directeur; — Bernard, contrôleur.
A Cambrai. — MM. Maronniez, directeur; — Wilbert, contr.
A Douai. — MM. Gantois-Dervaux, dir.; — Rousselot, contr.
A Valenciennes. — MM. Lenglet-Deblonde, directeur; — Deldaine, Amand, contrôleur.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du réglement du 7 messidor an IX pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Lemaire; — Kien; — Lardeur.
A Hazebrouck. — MM. Vandewalle, Pierre; — Bollaert; — Duvet, Joseph.

A Lille. — MM. Comère ; — Delannoy ; — Théry.
A Cambrai. — MM. Leroy ; — Cacheux ; — Lobry.
A Avesnes. — MM. Clavon; Guillemin, Félix ; — Hannoye, Désiré. = Membres adjoints : MM. Maurice et Hannoye, Prosper.
A Douai. — MM. Dumon ; — Leroy, Emile ; — Danel, Paul.
A Valenciennes. — MM. Dupont ; — Bara ; — Dubois.

NOTAIRES

Désignés par l'autorité pour la passation des actes qui intéressent les hospices, les bureaux de bienfaisance et autres établissemens publics.

Canton de Bergues — M.e Vandewinckel.
——— de Bourbourg. — M.e Warin.
Les deux cantons de Dunkerque. — M.e Hovelt.
Canton d'Hondschoote. — M.e Deprez, à Rexpoëde.
——— de Gravelines. — M.e Evrard.
——— de Wormhoudt. — M.e Leenhouder.
Les deux cantons de Bailleul. — M.e Stoppelgast, à Bailleul.
Canton de Bailleul N.-E. — M.e Portebois, à Nieppe.
——— id. S.-O. — M.e Taffin, à Vieux-Berquin.
——— de Cassel, M.e Dehandschoewerker fils.
Les deux cantons d'Hazebrouck. — M.es Waterloot ; — Smagghe.
Canton de Merville. — M.e Verhaeghe.
——— de Steenvoorde. — M.e Haeu.
Armentières. — M.e Castrique.
La Bassée. — M.e Mannier.
Haubourdin. { M.e Binauld, à Wavrin. M.e Coppin, à Haubourdin.
Lannoy. — M.e Reuflet, à Ascq.
Cysoing. — M.e Lezaire.
Lille — M.e Leclercq, pour les hospices de cette ville.
Idem. — M.e Desrousseaux, pour le bureau de bienfaisance de Lille et pour ceux des communes des cinq cantons.
Pont-à-Marcq. — M.e Baudoux, à Phalempin.
Quesnoy-sur-Deûle. — M.e D'halluin.
Roubaix. — M.e Cottigny.
Seclin. — M.e Collette.
Tourcoing-Nord. — M.e Bernard.
Tourcoing-Sud. — M.e Defontaine.
Cambrai (les deux cantons). — M.e Duchange.
Carnières. — M.e Huet, à Quiévy.
Catteau (Le). — M.es Carlier ; — Deudon.
Clary. — M.es Piettre, à Caudry ; — Millot, à Walincourt.

Marcoing. — M.e Bommier, à Flesquières.
Solesmes. — M.e Lallier, à Solesmes.
Idem. — M.e Lempereur, idem.
Avesnes (les deux cantons). — M.e Davoine.
Idem (idem). — M.e Pasqual.
Avesnes-Sud. — M.e Antoine, à Etrœungt.
Bavay. — M.e Legrelle.
Berlaimont. — M.e Paul.
Idem. — M.e Emond.
Landrecies. — M.e Béthune.
Idem. — M.e Evrard, à Maroilles.
Maubeuge. — M.e Marchant.
Idem. — M.e Walrand.
Le Quesnoy (les deux cantons). — M.e Vallez.
Le Quesnoy-Est. — M.e Eraux.
Le Quesnoy-Ouest. — M.e Legros, à Gommegnies.
Solre-le-Château. — M.e Delebecke, à Solre-le-Château.
Trélon. — M.e Stocquelet, à Wignehies.
Idem. — M.e Dubois, à Trélon.
Arleux. — M.e Wiart.
Douai (les trois cantons). — M.e Capon.
Marchiennes. — M.e Théry.
Orchies. — M.e Estevez.
Saint-Amand, rive droite. — M.e Massard.
Idem. — M.e Baligand.
Saint-Amand, rive-gauche. — M.e Massard.
Bouchain. — M.es Cogé; — Regnier.
Condé. — M.e Mention.
Valenciennes (les trois cantons). — M.e Brabant.
Idem (idem) — M.e Dupire.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

La société de charité maternelle instituée à Lille est placée sous la protection de S. M. la Reine des Français, et a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours : les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant ; celles qui, ayant au moins un enfant vivant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique ; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfans vivans ; toutes les grandes familles au moins de trois enfans vivans, dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires jointes aux sommes que S. M. la Reine daigne mettre à la disposition de la société.

Voici le tableau des dames de l'association :

Protectrice. — S. M. la Reine des Français.
Présidente honoraire. — M.me la baronne Méchin.
Présidente. — M.me de Rouvroy.
Vice-présidente. — M.me des Parcqs.
Secrétaire. — M.me Gentil-Muiron.
Trésorier. — M.e Desmottes, notaire.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. — M.mes Flamen-Dumortier ; — Dumon cadet ; — Muiron ; — Barbier de la Serre ; — Lefebvre-Smet.

2.e arrondissement. — M.mes Lemoinier ; — Vannière ; — Delespaul ; — Lethierry-Virnot.

3.e arrondissement. — M.mes Constant-Masquelier ; — Delebecque-Barrois ; — Théry-Falligan ; — Roussel ; — Ch. Verley.

4.e arrondissement. — M.mes Cuvelier-Decroix ; — Derode aîné.

5.e arrondissement. — M.mes Revoire ; — la baronne d'Assignies ; — Aronio ; — Fruict des Parcqs.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Une loi du 5 juin 1835 porte ce qui suit :

Toute caisse d'épargne devra être autorisée par ordonnance du Roi, rendue dans la forme des réglemens d'administration publique.

Les caisses d'épargne autorisées par ordonnances royales sont admises à verser leurs fonds en compte courant au trésor public. Elles en recevront un intérêt de quatre pour cent.

Les statuts ne pourront autoriser les déposants à verser aux caisses d'épargne plus de 300 fr. par semaine.

Toutes les fois qu'un déposant sera créancier d'une caisse d'épargne en capital et intérêts composés d'une somme de 3,000 fr., il ne lui sera bonifié sur les sommes qui excéderaient ce maximum aucun intérêt provenant de l'accumulation des intérêts.

Si pour verser au-delà de trois mille francs, le même individu déposait dans plusieurs caisses d'épargne sans avertissement préalable à chacune de ces caisses, il perdrait l'intérêt de tous ses versemens.

Les sociétés de secours mutuels pour les cas de maladie, d'infirmités ou de vieillesse formées entre ouvriers ou autres individus, et dument autorisées, seront admises à déposer tout ou partie de leurs fonds dans la caisse d'épargne. Chacune de ces sociétés pourra déposer jusqu'à la somme de 6,000 francs.

Les dispositions de l'article 5 sont applicables à ces sociétés

dans le cas où pour verser au-delà de 6,000 fr., en principal et intérêt, la même société déposerait dans plusieurs caisses d'épargne sans avertissement préalable à chacune de ces caisses.

Il sera délivré à chaque déposant un livret en son nom, sur lequel sont enregistrés tous les versemens et remboursemens.

Tout déposant pourra faire transférer ses fonds d'une caisse à une autre. Les formalités relatives à ce transfert seront réglées par le ministre des finances.

Seront exempts des droits de timbre les registres et livrets à l'usage des caisses d'épargne.

Les caisses d'épargne pourront, dans les formes et selon les règles prescrites pour les établissemens d'utilité publique, recevoir les dons et legs qui seraient faits en leur faveur.

Les formalités prescrites par les articles 561 et 569 du code de procédure et par le décret impérial du 12 août 1807, relativement aux saisies-arrêts, seront applicables aux fonds déposés dans les caisses d'épargne.

Il existe dans le département du Nord cinq caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1.er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835.

Ces établissemens, destinés à faciliter aux personnes de la classe ouvrière la formation d'un capital et à leur assurer des ressources au moment du besoin, reçoivent à l'intérêt de 3 ou 4 pour cent les placemens les plus minimes, jusqu'à la modique somme d'un franc.

Cette belle et philantropique institution ne peut manquer d'exercer sur la partie laborieuse de la population des villes la plus salutaire influence, en lui inspirant des idées d'ordre et d'économie que, généralement, elle n'avait point connues jusques là.

SALLES D'ASILE.

LILLE.

Deux salles d'asile ou écoles gardiennes, sur le modèle de celles instituées par M. Cochin, à Paris, ont été établies à Lille par les soins de l'administration locale. Ces établissemens, destinés à soulager les mères de familles indigentes que le soin de leurs jeunes enfans empêche de se livrer au travail, peuvent contenir de 200 à 250 élèves. Ceux-ci y trouvent un local sain, une surveillance attentive, l'instruction et les exercices appropriés à leur âge.

Les salles d'asile sont placées sous la surveillance de vingt-

quatre dames inspectrices dont le tour de service est réglé suivant l'ordre hebdomadaire.

1.re *Salle.*

Institutrice. — M.elle Catherine Dhalluin.
Aide-institutrice. — M.elle Virginie Cebot.

2.e *Salle.*

Institutrice. — M.elle Reine-Barbe Declerck.
Aide-institutrice. — M.elle Anne-Thérèse Declerck.
Institutrice-adjointe. — M.elle Denis.
Une troisième école du même genre va être établie à Lille.

DUNKERQUE.

Une salle d'asile formée sur le même modèle a été ouverte à Dunkerque, le 24 novembre 1835. Déjà plus de 100 enfans y sont admis.
Directrice. — M.elle Tronquée.
On projette d'établir une seconde salle dans la même ville.

VALENCIENNES.

Une salle d'asile est aussi établie à Valenciennes dans les bâtimens de l'hospice général.
Directrice. — M.elle Reverdy.
M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder un secours de 500 fr. pour contribuer à la formation d'une seconde salle en cette ville.

CAMBRAI.

On projette d'établir une salle d'asile à Cambrai sur le modèle de celle existant à Valenciennes. La ville vient d'obtenir de M. le ministre de l'intérieur une somme de 1,000 fr. pour cet objet.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de dix, savoir : une maison de justice, à Douai, près la cour d'assises; sept maisons d'arrêt, à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes, près des tribunaux de police correctionnelle; une prison à Lille, pour les condamnés à moins d'un an de détention, et une maison centrale

de détention à Loos (voyez ci-après), pour les individus condamnés à la réclusion et à un an et plus d'emprisonnement.

On construit en ce moment sur l'emplacement de la prison du Raspuck, à Lille, un palais de justice et une maison d'arrêt qui servira en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Tableau présentant la population effective des prisons du département à l'époque du 1.er octobre 1835.

DÉSIGNATION DES PRISONS.	Prévenus, accusés, détenus pour dettes, etc.	CONDAMNÉS à moins d'un an d'emprisonnem.t	CONDAMNÉS aux travaux forcés.	CONDAMNÉS à la réclusion et à un an et plus d'empris.t	TOTAL.
Douai. — Maison de justice..	70	34	4	8	116
Dunkerque.—Maison d'arrêt.	21	25	»	1	47
Hazebrouck. — Idem.......	51	13	»	»	64
Lille. — Idem...........	63	9	»	»	72
Cambrai. — Idem.........	35	15	»	4	54
Avesnes. — Idem..........	24	9	»	1	34
Valenciennes. — Idem.....	51	16	»	4	71
Prison du Raspuck, transférée provisoirem.t à Hazebrouck.	18	26	»	»	44
Dépôts de sûreté...........	10	»	»	»	10
	343	147	4	18	512

NOMS DES MEMBRES DES COMMISSIONS DES PRISONS.

Dunkerque. — MM. Schoutter père, rentier; — Prudhomme, propriétaire; — Desticker, propriétaire; — Lemaire, Paul; — Versmé, François.

Hazebrouck. — MM. Warein; — Macquart, Louis, propriétaire; — Leclercq, juge d'instruction; — Delhomel, Prosper.

Lille. — MM. Deleruyelle, curé de St.-Maurice; — Carpentier-Leperre, négociant; — De La Fonteyne; — Rouvroy de Beaurepaire; — l'abbé Lefebvre, curé de St.-Étienne; —Bernard, Auguste.

Cambrai. — MM. François, maire; — Cotteau; — Demadre, Charles, propriétaire.

Avesnes. — MM. Guillemin, maire; — Lebeau, avocat; — Évrard, notaire; — Tordeux; — Maurice Bernard, avocat.

Douai. — MM. Fouquay, membre du conseil municipal; — Gantois, directeur du mont-de-piété; — Levêque, ✻, grand-

doyen, curé de St.-Jacques; — Bois, adjoint au maire; — Gronnier, ✻, docteur en médecine; — Campion, économe du collège royal; — Mellez, brasseur.

Valenciennes. — MM. Flamme, maire; — Delaunay, curé de Notre-Dame; — Barbotin; — De Matthieu, propriétaire; — Flouest, chef de batillon en retraite; — Carpentier, ex-notaire; — Kerpaen de Kersalo.

SERVICE DE SANTÉ DES PRISONS.

Maison de justice de Douai.

MM. Escallier, ✻, médecin; — Mouton, chirurgien.

Maison d'arrêt de Dunkerque.

MM. Lebleu, médecin; — Lemaire, chirurgien.

Maison d'arrêt d'Hazebrouck.

MM. Vandewalle, médecin; — Beesau, chirurgien.

Maison d'arrêt de Lille.

MM. Dourlen, médecin; — Pucelle, chirurgien.

Maison d'arrêt de Cambrai.

MM. Evrard, médecin; — Cambrai, chirurgien.

Maison d'arrêt d'Avesnes.

M. Saulnier, chirurgien.

Maison d'arrêt de Valenciennes.

MM. Wattecamps, médecin; — Binois, chirurgien.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

Cette prison, établie dans les bâtimens de l'abbaye de Loos, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, est très-sûre et très-salubre, et contient de nombreux locaux divisés convenablement pour la séparation des différentes classes de détenus. Les prisonniers, tant hommes que femmes, sont employés à différens genres de travaux, et ceux qui, avant leur arrestation, n'avaient point de profession, y apprennent un métier. L'on y a organisé à cet effet divers ateliers, tels que filature du lin et des étoupes, seransage, fabrication de calicots, de toiles, de couvertures, ateliers de couture, de sarraux brodés, de cordonnerie et de menuiserie.

Les détenus mangent ensemble dans des réfectoires; ils sont vêtus uniformément; ils couchent séparément, et chaque individu a un lit de sangles, un matelas, un traversin, une couverture de laine et des draps.

La prison de Loos peut contenir 1,800 détenus. Sa population effective était au 1.er octobre 1835 de 1,174 individus, dont 864 hommes et 310 femmes. Sur ces 1,174 individus, 476 appartenaient au département du Nord; 328 au Pas-de-Calais; 177 à la Somme; 15 à l'Oise; 175 à l'Aisne; 1 aux Ardennes et 2 à la Seine-Inférieure.

Employés de l'Administration.

MM.
Marquet-Vasselot, ✻, directeur.
Boutet, ✻, inspecteur.
De Rosny, greffier.
Taffin, aumônier.
Denand, commis aux écritures.

MM.
Guilmot, ✻, médecin.
Lepoutre, chirurgien.
Steffany, pharmacien.
Kindt, gardien en chef.

Entrepreneurs des services et travaux.

MM. Alexandre Delier et compagnie.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

Les revenus publics du département du Nord, pour l'année 1833, se sont élevés à la somme de 42,765,739 francs, suivant le détail ci-après :

Contributions directes	10,456,794f	»c
Enregistrement, timbre et domaines	5,458,645	»
Douanes et sels	15,216,893	»
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	7,025,435	»
Postes	965,865	»
Coupes de bois	1,007,882	»
Bénéfice de la loterie royale	405,575	»
Produits divers	1,228,682	»
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	109,968	»
Ressources extraordinaires	890,000	»
	42,765,739	»
Les mêmes produits, pour l'année 1832, ont été de	39,978,647	»
L'augmentation des revenus, en 1833, est donc de	2,787,092	»

Le développement des recettes effectuées sur les contributions et revenus publics se trouve indiqué en tête de chaque administration financière, dans les pages suivantes. A défaut de chapitre spécial pour les produits divers et les ressources extraordinaires, nous allons faire connaître sommairement ici les produits d'où ces recettes proviennent :

Produits divers.

Produits de revenus publics	224,621f	»c
Produits divers provenant des ministères	223,274	»
Produits extraordinaires	231	»
Recettes de diverses origines	7,283	»
Produit des amendes sur l'enregistrement et le timbre	17,490	»
Produit sur les douanes et sels	707,828	»
Produit sur les contributions indirectes	41,075	»
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	6,880	»
	1,228,682	»

Ressources extraordinaires.

Aliénation des bois de l'État	890,000	»

Paiemens sur les dépenses publiques.

Les paiemens effectués dans le département, en 1833, sur les dépenses publiques, se sont élevés à 38,195,767 fr. 99 cent., suivant le développement ci-après :

Dette publique et dotations	3,823,710f	54c
Justice et cultes	1,004,954	23
Instruction publique	53,053	02
Intérieur	65,698	13
Commerce et travaux publics	2,416,389	20
Guerre	18,801,436	33
Marine	204,495	77
Finances	620,736	59
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	8,907,747	85
Remboursemens et restitutions, non valeurs et primes	2,297,546	33
TOTAL	38,195,767	99

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1833, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 10,456,794 fr., savoir :

	f	c
Contribution foncière, y compris la contribution additionnelle pour les frais d'administration des bois des communes et établissemens publics	6,803,522	»
Personnelle et mobilière	1,557,696	»
Portes et fenêtres	1,187,552	»
Patentes	887,130	»
Frais de premier avertissement	20,891	»
TOTAL	10,456,794	»
Le montant des contributions directes a été, en 1832, de	10,446,123	»
Différence en plus, en 1833	10,671	»

Le conseil général nous ayant autorisé à publier le rapport fait par son premier bureau sur le répartement des contributions directes de l'année 1836, nous pensons être agréables à nos souscripteurs en leur donnant ci-après ce document, dont ils apprécieront l'intérêt :

MESSIEURS,

Organe de votre premier bureau, je vais avoir l'honneur de vous entretenir du répartement des contributions directes de l'année 1836.

La loi des finances du 17 août 1835 ayant fixé pour notre département les mêmes contingens que ceux de l'exercice courant, vous serez peut-être bien aises d'avoir sous les yeux le tableau de ce que paient les contribuables du Nord en 1835 avant de vous occuper des contingens à leur assigner pour 1836.

	EN PRINCIPAL, ONT ÉTÉ COTISÉS POUR LES CONTRIBUT.ons			
	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.	Patentes.
L'arrondissement de	F.	F.	F.	F.
Dunkerque à........	547,481	107,355	85,700	95,583
Celui d'Hazebrouck à.	578,188	86,776	84,573	30,719
Celui de Lille à.......	1,072,995	346,090	392,842	383,968
Celui de Cambrai à...	550,712	122,419	115,438	79,929
Celui d'Avesnes à....	552,425	100,795	89,273	59,570
Celui de Douai à......	360,349	92,507	81,418	55,021
Celui de Valenciennes à	434,615	127,358	105,856	101,460
Total pour le département en principal...	4,096,765	983,300	955,100	806,250
Ajoutant à ce total les centimes additionnels de toutes espèces sur la contribution....	1,940,787	459,201	222,459	104,812
	6,037,552	1,442,501	1,177,559	911,062

Il résulte que pour 1835 les contribuables du département ont été imposés pour une somme totale de 9,568,674 fr.

La même loi des finances renferme un article ainsi conçu :

« A dater du 1.er janvier 1836, les maisons et usines nouvellement construites ou reconstruites et devenues imposables seront cotisées comme les autres propriétés bâties de la commune et accroîtront le contingent dans la contribution foncière et dans la contribution des portes et fenêtres.

» Les propriétés bâties qui auront été détruites ou démolies seront l'objet d'un dégrèvement dans l'une et l'autre de ces deux contributions. »

Par sa circulaire du 18 août, M. le ministre des finances charge M. le directeur des contributions de produire les relevés qui constateront ces mutations.

	Contribution foncière	Contribution des por.tes et fen.tres
L'arrondissement de Dunkerque pour	777 02	280 91
Celui d'Hazebrouck .... pour	242 36	219 28
Celui de Lille................. pour	1724 48	1175 19
Celui de Cambrai............. pour	340 54	169 67
Celui d'Avesnes............... pour	157 20	158 21
Celui de Douai................ pour	182 85	158 13
Celui de Valenciennes.......... pour	347 78	153 06
Total......	3,772 23	2,314 45

Cet état est certifié exact, visé et arrêté par M. le préfet.

L'année prochaine le conseil général, en même temps qu'il recevra le tableau des diminutions à opérer dans les contingens pour cause de démolitions, aura sous les yeux aussi le tableau des maisons et usines nouvellement construites, travail qui n'a pu être fait pour l'exercice 1836.

En attendant, le principal de la contribution foncière de deux arrondissemens va pourtant se trouver augmenté d'une nouvelle matière imposable ; ce sont ceux d'Avesnes et de Dunkerque.

SAVOIR :

		Fr.		Hect.	Ares.	Cent.
Celui d'Avesnes, à cause de bois vendus dans les communes de..	Cousolre........	124	pour	111	32	30
	Aibes..........	97	pour	59	16	50
	Berelles	125	pour	50	17	10
	Solre-le-Château..	409	pour	198	87	80
	Total..........	755		419	53	70
Et celui de Dunkerque, à cause de biens vendus par le domaine dans la commune de Dunkerque..........		2	pour	0	07	95

Suivant l'état dressé et certifié par M. le directeur des contributions.

Telles sont, Messieurs, les seules modifications apportées par suite de la loi des finances du 17 août dernier, au contingent assigné au département pour l'assiette de l'impôt en principal concernant les contributions foncière et des portes et fenêtres.

Quant aux contributions personnelle et mobilière, dont la répartition s'effectue d'après l'article 11 de la loi du 21 avril 1832, sur un état formé aussi par le directeur des contributions et présentant, par arrondissement et par commune, le nombre des individus passibles de la taxe personnelle et le montant des valeurs locatives de leurs habitations, M. le directeur, par sa lettre du 17

du présent mois, déclare n'avoir pas remarqué dans la population, ni dans la situation des communes, de changemens qui puissent motiver la formation d'un nouveau projet de répartition de la contribution mobilière, et pense qu'il convient de maintenir le taux des taxes personnelles, tel qu'il a été fixé par le conseil général en 1832, et qu'il a été employé depuis ce temps.

Mais quel que soit le contingent qui sera assigné à chaque arrondissement par le conseil général, il doit être ajouté au principal :

1.° Des contributions foncière, personnelle et mobilière ;

16 Centimes sans affectation spéciale.
19 id. pour dépenses fixes, variables et fonds commun des départemens.
2 id. pour secours, dégrèvemens et non valeurs ;
—
37

2.° De la contribution des portes et fenêtres ;

16 Centimes aussi sans affectation spéciale ;
3 Centimes pour décharges, non valeurs et frais de recensement.
—
19

Vous avez en outre, Messieurs, la faculté de voter des impositions spéciales, dont le montant ne doit pas excéder, *savoir :*

5 Centimes du principal des contributions foncière, personnelle et mobilière, pour les dépenses d'utilité départementale.
1 1/2 Centime du principal des 4 contributions pour l'instruction primaire.
5 Centimes du principal de la contribution foncière seulement pour les opérations cadastrales.
—
11 1/2.

Viennent ensuite les impositions extraordinaires autorisées par les lois spéciales, en date des 28 juin 1833, 4 juin 1834 et 19 avril 1835, dont le détail suit :

1.° 2 centimes additionnels sur les contributions foncière, personnelle, mobilière, portes et fenêtres et patentes, votés pour 4 années, dont la première a commencé en 1834, pour subvenir aux dépenses de divers travaux d'utilité publique à la charge du département, tels que le desséchement de la vallée de la Scarpe ; la route de Cambrai à Guise, la route de Valenciennes au Catteau ; d'Avesnes à Berlaimont, de Maubeuge à Maroilles, et de Condé à Saint-Amand.

2.° 3 centimes sur les mêmes contributions, votés pour quatre années, dont la première a commencé en 1834, à la charge de

l'arrondissement de Valenciennes, pour contribuer aux frais de construction de la route départementale de Valenciennes au Catteau.

3.° 3 centimes sur les mêmes contributions, votés pour dix-sept années, dont la première a commencé en 1834, à la charge de l'arrondissement de Cambrai, pour subvenir aux travaux de la même route et de celle de Cambrai à Guise.

4.° 200,000 francs sur les mêmes contributions, votés pour dix années, dont la première a commencé en 1834, à la charge de l'arrondissement d'Hazebrouck, pour contribuer aux frais d'achèvement de la route départementale de Lille à Saint-Omer.

5.° 60,000 francs sur les mêmes contributions, votés pour dix années, dont la première a commencé en 1835, à la charge de l'arrondissement de Valenciennes, pour son contingent dans les frais de construction de la route départementale N.° 8, de Condé à Saint-Amand.

6.° 3 centimes sur les contributions foncière, personnelle et mobilière et portes et fenêtres, votés pour cinq années, dont la première a commencé en 1835, à la charge de l'arrondissement d'Avesnes, pour payer son contingent dans les frais de construction de deux routes départementales d'Avesnes à Berlaimont et de Maubeuge à Maroilles.

7.° 2 centimes additionnels pendant deux années, et 1 centime pendant la troisième, dont la première commencera en 1836, à la charge de l'arrondissement de Lille, pour payer les travaux d'achèvement du Palais-de-Justice et de la maison d'arrêt.

8.° Enfin, 2 centimes pour la même destination, à la charge du département, mais la perception n'en devant avoir lieu qu'en 1838.

Votre premier bureau a cru devoir entrer dans le détail de ces impositions extraordinaires pour vous en rappeler le chiffre, la durée et l'objet d'utilité.

Dans sa circulaire du 19 août dernier, M. le ministre des finances recommande, dans le cas où le conseil général croirait devoir voter de nouvelles impositions, de veiller à ce que la délibération désigne nominativement chacune des contributions que l'imposition devrait affecter.

Et conformément à ses instructions, le conseil général doit se borner à fixer en principal et en francs seulement les contingens à assigner à chaque arrondissement, le directeur des contributions devant porter sur le tableau les produits des centimes additionnels et de ceux autorisés par la loi pour les dépenses générales.

Avant d'arriver aux bases à adopter pour le répartement en principal des contributions, votre 1.er bureau doit vous entretenir de la partie des rapports de M. le préfet et de M. le directeur des contributions, relativement à la réorganisation de la commission

départementale chargée de l'examen du travail préparé en vertu de l'article 19 de la loi du 31 juillet 1832, parce-que ces rapports sont joints au dossier. On y voit ce qui suit :

Cette réorganisation a eu lieu; la nouvelle commission s'est réunie, et elle a arrêté les bases d'un travail à faire par un expert et par les agens des contributions, pour tirer parti des documens fournis par le cadastre et les allivrer entre les cantons et les arrondissemens. Ces opérations, auxquelles M. le ministre des finances a donné son assentiment, doivent être suivies avec activité. Cependant, quoique M. le directeur des contributions ait, en quelque sorte, pris l'engagement de les terminer assez à temps pour les soumettre à l'examen de la commission avant la session du conseil général en 1836, et remettre ensuite le projet de sous-répartition pour la rectification des contingens de 1837, il est à présumer que, quel que soit le zèle des agens appelés à concourir à cette importante opération, il sera difficile d'arriver à temps, attendu que la nouvelle loi des finances a imposé un surcroît de travail, et qu'il est probable que la session de 1836 ne sera pas aussi reculée que celle de cette année. Mais en attendant, il paraîtrait équitable que les arrondissemens d'Hazebrouck et de Dunkerque, auxquels il est démontré, dans tout état de cause, que d'importans dégrévemens sont dus, ne restassent pas victimes des nouveaux retards que va occasioner le travail à exécuter. Une nouvelle décharge cette année, à valoir sur les diminutions auxquelles, enfin de compte, ils seront reconnus avoir droit, aurait l'avantage d'amener successivement et sans secousses l'équilibre entre les arrondissemens et d'éviter la nécessité de rétablir cet équilibre par un changement brusque et soudain, lorsque le travail, parvenu à son terme, aura fait ressortir la véritable position et les droits de chacun.

Vous avez déjà résolu, Messieurs, pour répondre aux deux parties saillantes de ces deux rapports, que M. le préfet serait invité d'accélérer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, le travail qui doit être soumis à la commission départementale, et que les arrondissemens d'Hazebrouck et de Dunkerque jouiraient, en attendant, d'un second dégrévement provisoire de 30,000 fr. dont 20,000 au profit d'Hazebrouck et 10,000 pour Dunkerque, sommes qui seraient prélevées sur les cinq autres arrondissemens au marc le franc de leurs contingens dans la contribution foncière.

Avant de procéder à cette nouvelle répartition il convient et il est même juste de rectifier les erreurs qui se sont glissées dans la part qu'ont dû prendre l'an dernier les seuls arrondissemens de Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes, pour fournir le premier dégrévement provisoire de 45,000, afin que ces erreurs ne se prolongent pas plus long-temps.

Les bases qu'il était convenu d'adopter ne pourraient être autres que celles du travail soumis à la commission spéciale en 1829, et ce travail présente comme imposés au-dessous de la proportion générale :

L'arrondissement de Cambrai pour une somme de	34,841f
Celui d'Avesnes	64,574
Celui de Douai	23,956
Et celui de Valenciennes	133,665
Ce qui forme un total de	257,036

qui devrait pourvoir au premier dégrèvement provisoire de 45,000 fr. accordé aux arrondissemens d'Hazebrouck et de Dunkerque.

Une simple règle de trois démontre que

	qui a fourni	devait fournir.
L'arrondissement de Cambrai.	8,272f	6,100f
Celui d'Avesnes	8,422	11,305
Celui de Douai	4,402	4,196
Celui de Valenciennes	23,904	23,399
	45,000	45,000

Différences que votre 1.er bureau, sans revenir sur le passé, a dû prendre aujourd'hui en considération dans les calculs auxquels il s'est livré pour former le contingent à assigner à chaque arrondissement dans le principal de la contribution foncière imposé au département par la loi des finances du 17 août 1835, pour l'exercice de 1836. Ainsi nous disons pour

L'arrondissement de Dunkerque.

	Contribution foncière.	Contribution personnelle et mobilière.	Contribution des portes et fenêtres.
Si en 1835 le principal a été fixé à	547,481	107,355	85,700f
Ajoutant, à cause des biens vendus par le domaine	2		
	547,483		
Et déduisant 1.° pour propriétés détruites ou démolies 777f 2.° Pour le 2.e dégrèv.t 10,000	» 10,777	»	280
Le contingent à assigner, en 1836, sera de	536,706	107,355	85,420

Arrondissement d'Hazebrouck.

Si en 1835 le principal a été fixé à........................	578,188	86,776	84,573
Déduisant 1.° pour propriétés détruites ou démolies... 242 } 2.° Pour le 2.° dégrèv.^t 20,000 }	» 20,242	»	219
Le contingent à assigner, en 1836, serait de...............	557,946	86,776	84,354

Arrondissement de Lille.

Si en 1835, le principal a été fixé à........................	1,072,995	346,090	392,842
Ajoutant sa quote part dans le 2.° dégrèvement accordé aux arrondissemens d'Hazebrouck et de Dunkerque................	11,019		
	1,084,014		
Déduisant pour propriétés détruites ou démolies............	1,724	»	1,175
Le contingent à assigner, en 1836, sera de................	1,082,290	346,090	391,667

Arrondissement de Cambrai.

Si en 1835 le principal a été fixé à........................	550,712	122,419	115,438
Ajoutant sa quote part dans le 2.° dégrèvement accordé aux arrondissemens d'Hazebrouck et de Dunkerque................	5,542		
	556,254		
En déduisant 1.° pour propriétés détruites ou démolies 340^f } 2.° Pour surcharge dans le 1.er dégrèvement en faveur d'Hazebrouck et de Dunkerque......... 2,172 }	» 2,512	»	169
Le contingent à assigner, en 1836, sera de................	553,742	122,419	115,269

Arrondissement d'Avesnes.

Si en 1835, le principal a été fixé à......................		552,425f	100,795f	89,273f
Ajoutant 1.° sa quote part dans le 2.e dégrèvement accordé aux arrondissemens d'Hazebrouck et de Dunkerque........	5,555			
2.° ce qu'il devait fournir dans le 1.er dégrèvement...........	2,883	9,193		
3.° A cause des biens vendus par le domaine.	755			
		561,618		
Déduisant pour propriétés détruites ou démolies...........		157		158
Le contingent à assigner en 1836 doit être de............		561,461	100,795	89,115

Arrondissement de Douai.

Si en 1835, le principal a été fixé à........................		360,349	92,507	81,418
Ajoutant sa quote part dans le 2.e dégrèvement d'Hazebrouck et de Dunkerque................		3,656		
		364,005		
Déduisant 1.° pour propriétés détruites ou démolies....	182	388	»	158
2.° pour surcharge dans le 1.er dégrèvement......	206		»	
Le contingent à assigner, en 1836, doit être de.............		363,617	92,507	81,260

Arrondissement de Valenciennes.

Si en 1835, le principal a été fixé à......................	434,615	127,358	105,856
Ajoutant sa quote part dans le dégrèvement pour Hazebrouck et Dunkerque................	4,228		
	438,843	127,358	105,856

	Contribution foncière.	Contribution personnelle et mobilière.	Contribution des portes et fenêtres.
D'autre part...............	438,843	127,358	105,856
Déduisant 1.° pour propriétés détruites ou démolies... 347 / 2.° Pour surcharge dans le 1.er dégrèvement..... 505	» 852	»	153
Le contingent a assigner en 1836 sera de..............	437,991	127,358	105,703

Si vous donnez votre approbation à son travail, votre premier bureau a l'honneur de vous proposer, Messieurs, de prendre l'arrêté suivant :

« Sur le rapport qui lui a été fait par son premier bureau, le » conseil général du département du Nord arrête, 1.° que les con- » tingens des arrondissemens, en principal, pour les contributions » foncière, personnelle, mobilière et portes et fenêtres, sont fixés » ainsi qu'il suit :

	Contribution foncière.	Contribution personnelle et mobilière.	Contribution des portes et fenêtres.
Arrondiss.t de Dunkerque.......	536,706f	107,355f	85,420f
d'Hazebrouck.......	557,946	867,776	84,354
de Lille............	1,082,290	346,090	391,667
de Cambrai.........	553,742	122,419	115,269
d'Avesnes..........	561,461	100,795	89,115
de Douai...........	363,617	92,507	81,260
de Valenciennes.....	437,991	127,358	105,703
	4,093,753	983,300	952,788

» 2.° Et que l'état N.° 1 sera dressé en conséquence, et présenté à » la signature du conseil. »

Lille, le 29 septembre 1835.

La direction du Nord est une des treize directions de 1.re classe; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. de Malézieu, ✱, à Lille.

Inspecteur, M. Foissy, à Lille.

Contrôleur principal, M. Alfred Pigalle, à Lille.

Contrôleurs de première classe.

MM.
Behaghel, à Cassel.
Canquelain, à Cambrai.
Durazot, à Douai.
Hennet, à Avesnes.

MM.
Lefebvre, à Valenciennes.
Gavet, à Hazebrouck.
Vangraefschèpe, à Bergues.

Contrôleurs de deuxième classe.

MM.
Dufaux, à Cambrai.
Carton, au Quesnoy.
De Monchaux, à St.-Amand.
Wable, à Maubeuge.

MM.
Vandergracht, à Lille.
Delespaul, à Lille.
Guerre fils, à Lille.

Surnuméraires, MM. Bonnet fils, — Lemaire.

CADASTRE.

PERSONNEL.

MM.
Vachier, géomètre en chef.
Dürr, chef de bureau.
Morel, dessinateur.
Mauduict, calculateur.
Maunier-Chappelle, géomètre triangulateur, à Lille.
Barbotin, géomètre délimitateur, à Roubaix.

Géomètres de première classe.

MM.
Bruyelle, à Cambrai.
Couderc, à Dunkerque.
Duquesne, Valéry, à Avesnes.
Duquesne, Antoine, à Avesnes.
Dumelz, à Maing.

MM.
Gonse, à Viesly.
Levan, à Maing.
Lombois, Chrys., à Câtillon.
Lombois, Franç., à Catillon.
Rousseau, à Valenciennes.

Géomètres de deuxième classe.

MM.
Bassez, au Quesnoy.
Broutin, à Marchiennes.
Denise, à Catillon.
Dherbomet, à Saint-Amand.

MM.
Dufour, à Marquette-B.
Pierens, à Noordpeene.
Verhulst, à Saint-Amand.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Receveur général des finances dans le département.

M. Dosne, ✻, à Lille.

Receveurs particuliers dans les arrondissemens.

MM.
Dibos, ✻, à Dunkerque.
Caumont, à Hazebrouck.
Pilvois, à Cambrai.

MM.
Dutour, à Avesnes.
Desmoutier, à Douai.
Petit, à Valenciennes.

Payeur du Trésor royal.

M. Bouhébent, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

Développement des droits constatés et perçus en matière de contributions indirectes, pendant l'exercice 1833.

Droits sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs	1,507,488f	»
Droit de fabrication sur les bières	2,973,521	»
Licences de toute espèce	136,329	»
Voitures publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises	103,603	»
Cartes	15,246	»
Sels	369	»
Garantie des matières d'or et d'argent	11,521	»
Navigation, bacs non soumissionnés	351,772	»
Dixième du produit des octrois	222,138	»
Timbres de toute espèce	88,567	»
Prélèvemens sur les communes pour frais de casernement	92,196	»
Amendes (portion du trésor)	13,232	»
Recettes extraordinaires	12,849	»
Recouvremens sur les avances faites pour divers services	82,787	»
Tabacs. Vente de tabacs et recettes extraordinaires	1,363,315	»
Poudres. Vente de poudres et recettes extraordinaires	50,495	»
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	7,025,435	»
Les recouvremens effectués en 1832 ont été de	6,252,409	»
Différence en plus en 1833	773,026	»

LISTE NOMINATIVE DES EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.

Service général.

M. de Dessey du Leyris (✠ O. ✠), directeur du département, à Lille.

Contrôleur de comptabilité, M. Maillart, à Lille.

Bureaux de la direction.

MM.
Huguet, premier commis.
Quivault, deuxième commis.
Bastin, troisième commis.
Caruel, quatrième commis.

MM.
Burat, cinquième commis.
Buchet, sixième commis.
Pilard, septième commis.
Mitre, surnuméraire.

Contrôleurs ambulans.

MM.
Vigouroux.
Morel.

MM.
Buttet.
Bevière.

Ces employés supérieurs sont sans résidence fixe; ils font partie des employés attachés au chef-lieu du département.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Directeur d'arrondissement, M. Hovelt, à Dunkerque.

Receveur principal et entreposeur de tabacs, M. Prud'homme, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville.

MM. Buffin, — Bruneel, à Dunkerque.

M. Liebault, à Bergues.

Contrôleur de la garantie, M. Seguin, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Directeur d'arrondissement, M. Peters, à Hazebrouck.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Schmidt, à Hazebrouck.

Contrôleurs de ville.

MM. De Mercy, à Hazebrouck; — Boichegrain, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Le directeur du département remplit les fonctions de directeur de cet arrondissement.

Receveur principal, M. de la Ferrière, à Lille.

Entreposeur des tabacs, M. Vanblaremberghe, à Lille.

Contrôleurs de ville.

MM.
Jaunet, à Lille.
Fréchon, à Lille.

M.
Danvin, à Lille.

Contrôleur de la garantie, M. Gengembre, à Lille.
Préposé surveillant de la navigation, M. Bottin, à Lille.

Résidence d'Armentières.

M. Cagin, contrôleur de ville

Résidence de Roubaix.

M. Boyer de la Gautraye, contrôleur de ville.



Résidence de Tourcoing.

M. Osmond, contrôleur de ville.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Directeur d'arrondissement, M. Royer, à Cambrai.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Duchesne de Marivaux.
Contrôleur de ville, M. Flamand, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Directeur d'arrondissement, M. Franque, à Avesnes.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Barbereau, à Avesnes.

Contrôleurs de ville.

MM. Caneau, à Avesnes; — Charbonnel, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Directeur d'arrondissement, M. Mangé, à Douai.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Chappuy, à Douai.
Contrôleur de ville. M. Scoutetten, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Directeur d'arrondissement, M. Vantrappen, à Valenciennes.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Charpentier-Fouclerc, à Valenciennes.

Contrôleurs de ville.

MM. Guibert, à Valenciennes; — Mariage, à Saint-Amand; — Dequevauvilliers, à Condé.
Contrôleur de la garantie, M Dufey, à Valenciennes.

TABACS.

Le monopole des tabacs a été maintenu jusqu'au 1.er janvier 1842 par la loi du 12 février 1835.

Le département du Nord a été autorisé à planter, en 1836, 1,240 hectares de terre en tabac, pour fournir à la régie 3,200,000 kilogrammes de feuilles.

Ces quantités sont réparties ainsi qu'il suit entre les arrondissemens de Lille et d'Hazebrouck.

Lille..........	1110	hectares, —	2,950,000 k.	de tabac.
Hazebrouck....	130		250,000	id.
Total égal...	1240		3,200,000	

SERVICE DE LA CULTURE.

M. Jullien, ✱, inspecteur de la culture et des magasins de feuilles, à Lille.

Contrôleurs de culture.

de 1.re classe.	*de 2.e classe.*
MM.	MM.
Lenormand.	Delhaye.
Chemin.	Caille.

Un de ces employés est attaché à chaque magasin; ils sont sans résidence fixe et font partie des employés du chef-lieu du département.

SERVICE DES MAGASINS.

MM.

Dupré, garde du magasin N.° 1, à Lille.
Jausserand, id. N.° 2, à Lille.
Pauwels, id. à Dunkerque.
Masurel, id. à Hazebrouck.
Papier, id. à Merville.
Duchateau, contrôleur du magasin N.° 1, à Lille.
Maillot, id. N.° 2, à Lille.
Vernhières, id. à Dunkerque.
Darvin, id. à Hazebrouck.
Zambeaux, id. à Merville.

SERVICE DES MANUFACTURES.

Régisseur, M. Kolb, à Lille.
Inspecteur, M. Bruté, à Lille.
Contrôleur, M. Allexandre, à Lille.
Garde-magasin, M. Degaulle, à Lille.

DIRECTION DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes : la direction de Dunkerque comprend huit lieues de côtes maritimes depuis Gravelines jusqu'à Zuydtcoote, et vingt-huit lieues de frontières de terre à partir de la mer jusqu'à Saméon, canton d'Orchies.

La direction de Valenciennes a 30 lieues de frontières ; elle est bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville. Les limites frontières touchent dans toute leur longueur au royaume des Pays-Bas.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue du royaume, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en quatre inspections, sept principalités et onze contrôles de brigades.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections, cinq principalités et neuf contrôles de brigade.

Développement des droits constatés et perçus en matières de douanes, pendant l'année 1833.

DROITS DE DOUANES.	A l'importation	12,023,845f
	A l'exportation	135,246
	Au transit	1,529
	Sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger	2,809
	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs	525
DROITS DE NAVIGATION.	Francisation et transfert de propriété de navires	93
	Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers	102,290
	Droit spécial sur les navires américains et mexicains	3,678
	Congés des bâtimens français	5,483
	Passe-ports des bâtimens étrangers	367
	Expéditions pour entrée et sortie des navires	5,872
	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	7,691
	A reporter	12,289,428

	Report............	12,289,428
RECETTES ACCESSOIRES.	Droits de timbre........................	56,824
	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises perçus par supplément; droits de magasinage et décime par franc sur les amendes et doubles droits..............	6,565
	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts, indemnités reçues des fabricans de soudes, recouvrement du prix des brevets de francisation et recettes accidentelles............................	3,073
Taxe de consommation des sels...............		2,860,965
Total général des recettes...........		15,216,888

Ces produits appartiennent, 1.° à la direction de Dunkerque, pour 12,395,228 francs, et à chaque principalité de cette direction dans les proportions suivantes :

Principalité	de Dunkerque..................	7,812,222
	de Cassel......................	11,994
	d'Hazebrouck..................	3,301
	d'Armentières..................	178,688
	d'Halluin......................	1,909,234
	de Lille........................	2,208,573
	de Baisieux....................	271,216
		12,395,228

2.° A la direction de Valenciennes pour 2,821,660 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité	de Condé........	1,837,663	
	de Valenciennes...	33,233	
	de Blanc-Misseron.	499,567	
	de Maubeuge.....	165,015	
	d'Avesnes........	286,182	
		2,821,660 ci..	2,821,660
		Somme égale........	15,216,888
Les douanes ont produit en 1832.............			13,484,200
Il y a donc, en 1833, augmentation de........			1,732,688

État nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration de douanes dans le département du Nord, avec l'indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKEKQUE.

M. Ferrier, ✻, *directeur.*

Bureaux de la direction.

MM.
Leroy, premier commis.
Philippe, second id.
Delaetre, troisième id.
Ménétrel, quatrième id.

MM.
Cauchois, cinquième commis.
Gérard, sixième id.
Rosot, septième id.

MM. Huin, — Nollen, surnuméraires.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

M. Allard du Hautplessis, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM.
Moissenet, receveur principal.
Jacques, sous-inspecteur sédentaire.
Chabanel, contrôleur aux entrepôts.
Mogrion, commis principal à la navigation.
Tortel, commis principal à la balance du commerce.

Vérificateurs.

MM.
Cauchois, liquidateur.
Cornemont.
Caboche.
De Saint-Amour.
Martin.
Fabre.

MM.
Baillon.
Boos.
Cailliez.
Crepin, aide-vérificateur.
Deborde, id.

Receveurs aux déclarations.

MM.
Legrain.
Perret.

MM.
Demol.
Lhermitte.

Commis aux expéditions.

MM.
Morel.
Thevenet.
Mathorez, Gustave.
Vanwormhoudt.
Dany.
Mauris.

MM.
Mathorez, Julien.
Lauwers, 1.er commis de recette.
Birot de Ruelle, 2.e id.
Foigne, garde-magasin.
Hue, id.

M. Moissenet, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

Gravelines. — MM. Flahault, receveur; — Dyel des Hameaux, visiteur; — Réant, commis aux expéditions; — Carnin, garde-magasin.

Zuydcoote. — MM. Glenisson, receveur; — Delaunoy, visiteur.

Ghyvelde. — M. Anquetil, receveur.

Bergues. — MM. Manhes, receveur; — Guericy, visiteur; — Grout, commis aux expéditions.

La Broustraete. — M. Vandeville, receveur.

Hondschoote. — MM. Cousin, receveur; — Delapierre-Grosse, visiteur.

Killemlinde. — M. Fouquet, receveur.

Oost-Cappel. — MM. Hugon, receveur; — Glénisson, visiteur.

Bambecque. — M. Marchand, receveur.

Wormhoudt. — M. Chailly de Bellecroix, receveur.

Zermezeele. — M. Bobier, receveur.

Grand-Millebrughe. — M. Dubourg, receveur.

Petite-Synthe. — M. Bernard, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Dunkerque.

MM.
Tacquet, contrôleur de brigade, à Dunkerque.
Cauchois, lieutenant principal, idem.
Doyelle, idem, idem.
Guericy, lieutenant principal, à Gravelines.
Cauchy, lieutenant d'ordre, à Leffrinckoucke.
Desoutter, capitaine de patache, à Dunkerque.

Ce contrôle comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Levigneau, Clipon, Sémaphore, Loon, Mardyck, Fort-Mardyck, Saint-Paul, Dunkerque, Rosendael, Leffrinckoucke et Zuydcoote.

Contrôle d'Hondschoote.

MM.
Delvaque, contrôleur de brigade, à Hondschoote.
Désoriez, lieutenant d'ordre, à Ghyvelde.
Vandaele, lieutenant d'ordre, à Oost-Cappel.

Ce contrôle comprend les brigades de Ghyvelde, Uxem, Moerkerke, Warhem, Rexpoëde, Hondschoote, La Broustraete, Killemlinde, Oost-Cappel et Bambecque.

Contrôle de Bergues.

MM.
Jarry, contrôleur de brigades, à Bergues.
Breda, lieutenant d'ordre, à Grand-Millebrughe.
Duquesne, lieutenant d'ordre, à Zermezeele.

Ce contrôle comprend les brigades de Petite-Synthe, Grand-Millebrughe, Crochte, Bissezeele, Bergues, Wormhoudt, Ledringhem, Zermezeele, Wemaers-Cappel et Looberghe.

INSPECTION DE BAILLEUL.

M. de Marcenay, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CASSEL.

MM.
Thuillier, receveur principal.
Leroy, vérificateur.
Parsy, commis aux expéditions.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CASSEL.

Houtkerque. — M. Delaplace, receveur.
Steenvoorde. — MM. Venet, receveur; — Delevacque, visiteur.
Labeele. — M. Poullain-Lacroix, receveur.
Boeschêpe. — M. Villemin, receveur.
Berthen. — M. Perin, receveur.
Caëstre. — M. Foigne, receveur.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM.
Ducasse, receveur principal.
Bouchez, vérificateur.
Pollet, idem.
Saint-Quentin, commis aux expéditions.

MM.
Philippe, commis aux expéditions.
Guericy, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

Lacdorne. — MM. Vanderhaeghe, receveur; — Noirmain, visiteur;
Bailleul. — MM. Vantieghem, receveur; — Turlutte, visiteur; — Petit, commis aux expéditions.
Seau. — M. Cadet, dit Degravier, receveur.
Nieppe. — M. Morel, receveur.
Bizet. — M. Legaigneur, receveur.
Pont-de-Nieppe. — MM. Cherpa, receveur; — Thiery, visiteur.
Frelinghien. — M. Coffignez, receveur.
Houplines. — M. Fay, receveur.
Pont-Rouge. — MM. Deletombe, receveur; — Thuillier, visiteur.
Deûlémont. — MM Pion, receveur; — Bouvy, visiteur.
Pont-de-Warnêton. — M. Defontaine, receveur.
Quesnoy. — MM. Lefebure, receveur; — Rousset, visiteur.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM.
Harlet, receveur principal.
Louis, vérificateur.
Levavasseur, commis aux expéditions.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

La Boutillerie. — M. Bauchet, receveur.
Sailly. — M. Lebon, receveur.
Estaires. — MM. Crochart, receveur; — Martin, visiteur.
Merville. — MM. Parsy, receveur; — Manhes, visiteur.
Bavinckhove. — M. Leleu, receveur.
Fleurbaix. — M. Delaporte, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Steenvoorde.

MM.
Chabot, contrôleur de brigades, à Steenvoorde.
Decroos, lieutenant d'ordre, à Caëstre.
Cahagnet, lieutenant d'ordre, à Godewaersvelde.
Delval, lieutenant d'ordre, à Houtkerque.

Ce contrôle comprend les brigades de Steenvoorde, Herzeele, Houtkerque, Winnezeele, Cassel, Labeele, Boeschêpe, Berthen, Godewaersvelde, Saint-Jans-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Caëstre et Flêtre.

Contrôle d'Armentières.

MM.
Lefrançois, contrôleur de brigades, à Armentières.
Jumel, lieutenant principal, à Bailleul.
Vernet, lieutenant d'ordre, à Frelinghien.

Ce contrôle comprend les brigades de Lacdorne, Bailleul, Seau, Steenwerck, Nouveau-Monde, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Bizet, Armentières, Quesnoy, Wez-Macquart, Houplines, Frelinghien, Pont-Rouge, Deûlémont et Pont-de-Warnéton.

Contrôle de Merville.

MM.
Debeaune, contrôleur de brigades, à Merville.
Bastien, lieutenant principal, à Hazebrouck.
Olivier, lieutenant d'ordre, à Sailly.

Ce contrôle comprend les brigades de Bavinckhove, Hondeghem, Hazebrouck, Morbecque, La-Motte-aux-Bois, Préavin, Merville, La Gorgue, Estaires, Sailly, La Ventie, La Boutillerie et Fleurbaix.

INSPECTION DE LILLE.

M. Borelly, ✱, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

MM.
Labe, receveur principal.
Haillot, vérificateur.
Etienne, idem.
Dellelis, commis aux expédit.
Letourneur, commis aux exp.

MM.
Souville, commis aux expéd.
Philippe, commis de recette.
Magnien, surnuméraire.
Temoingt, id.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

Comines. — MM. Pétiaux, receveur; — Archambault, visiteur.
Wervick. — MM. Souplet, receveur; — Ménétret, visiteur.
Bousbecque. — MM. Vancassel, receveur; — Cornemont, visiteur.
Tourcoing. — MM. Dutrembley, receveur; — Appréderis, visiteur; — Lefebure, visiteur; — Parenthou, commis aux expéd.
Touquet-les-Moutons. — M. Narrat, receveur.
Riscontout. — MM. Fleury, receveur; — Magnien, visiteur.
La Marlière. — M. Blutel, receveur.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM.
Desgranges, receveur principal.
Demeaux, sous-inspecteur sédentaire.
Faucheur, commis principal à la balance du commerce.
Blouet, vérificateur liquidateur.

Vérificateurs.

MM.	MM.	MM.
Vandenvaero.	Coulon.	Sordot.
Collin.	Demilsan.	Exibard, aide-vérif.

Receveurs aux déclarations.

MM.	M.
Lepauvre.	Matran.
Birot de Ruelle.	

Commis aux expéditions.

MM.	MM.	MM.
Chaumier.	Chomel.	Beuzard.
Sautay.	Besson.	Six.
Lallemant.	Jacquez.	
Boulay.	Léo.	

MM.
Vinchon, premier commis de recette.
Desgranges, deuxième commis de recette.
Blanc, — Malingre, — Blouet fils, surnuméraires.
Guilleminot, contrôleur aux soudes, à Loos.
Leroy, garde-magasin, à Lille.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPAUTÉ DE LILLE.

Wattignies. — MM. Salamon, receveur; — Mesnil, visiteur.
Haubourdin. — M. Saguier, receveur.
Beaucamps. — M. Novarez, receveur.
Douai. — M. Germain, agent de l'administration près les tribunaux.

SERVICE ACTIF.

Contrôle d'Halluin.

MM.
Blanc, contrôleur de brigades, à Halluin.
Leturc, lieutenant principal, à Comines.
Vanheddeghem, lieutenant d'ordre, à Tourcoing.

Ce contrôle comprend les brigades de Bousbecque, Comines, Werwick, Linselles, Halluin, Roncq, Neuville, Riscontout, La Marlière, Tourcoing, Mouveaux et Touquet.

Contrôle de Lille.

MM.
Pessard, contrôleur de brigades, à Lille.
Doublet, lieutenant principal, à Lille.
Bigotte, lieutenant d'ordre, à Wattignies.

Ce contrôle comprend les brigades de Beaucamps, Haubourdin, Fives, Lille, Lambersart, Les Moulins, Thumesnil, Vendeville, Wattignies, Ennetières et Esquermes.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Martin, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

MM.
Carnaud, receveur principal.
Renique, vérificateur.
Leroy, idem.
Peyssard, commis aux expédit.

MM.
Jacques, commis aux expédit.
Moissenet, idem.
Hovelt, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

Pont-à-Marcq. — M. Dirly, receveur.

Wattrelos. — MM. Roux-Dubourg, receveur; — Rochez, visiteur.

Roubaix. — MM. Parenthou, receveur; — Angois, visiteur; — Lebourgignon-Duperré, commis aux expéditions; — Copin, id.

Lannoy, — M. Jouault, receveur.

Toufflers. — MM. Huet, receveur; — Lefeburé, visiteur.

Leers. MM. Carnaud fils, receveur; — Labille, visiteur.

Willems. — MM. Alexandre, receveur; — Leroy, visiteur.

Cysoing, — M. Martin, receveur.

Bourghelles. — M. Bouchez, receveur.

Mouchin, — MM. Rolier, receveur; — Casaux, visiteur.

Orchies. — M. Lesur, receveur.

Marchiennes. — M. Forcinal, receveur.

Raches. — MM. Hinet, receveur; — Morin de la Pillière, visit.

SERVICE ACTIF.

Contrôle d'Ascq.

MM.
Grimonprez, contrôleur de brigades, à Ascq.
Guillain, lieutenant principal, à Roubaix.
Prevots, lieutenant d'ordre, à Baisieux.
Bouché, lieutenant d'ordre, à Bouvines.

Ce contrôle comprend les brigades de Wattrelos, Roubaix, Grimaupont, Leers, Lannoy, Toufflers, Ascq, Lesquin (cavalerie), Sailly, Willems, Baisieux, Camphin-en-Pévèle, Sainghin, Bouvines et Cysoing.

Contrôle d'Orchies.

MM.
Wattin, contrôleur de brigades, à Orchies.
Doublet, lieutenant d'ordre, à Genech.
Pinteaux, lieutenant d'ordre, à Aix.

Ce contrôle comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Genech, Nomain, Orchies, Ennevelin, Cappelle, Auchy, Planard, Aix, Landas, Saméon, Mouchin et Brillon.

Contrôle de Raches.

MM.
Duval, contrôleur de brigades, à Raches.
Macquer, lieutenant d'ordre, à Bersée.
Douai, lieutenant d'ordre, à Marchiennes.

Ce contrôle comprend les brigades de Pont-à-Marcq, Bersée, Faumont, Raches, Vred, Flines, Grande-Rue de Flines, Marchiennes, Warlaing et Raimbeaucourt.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. Gallois-Mailly, ✻, directeur.

Bureaux de la direction.

MM.
Audenelle, premier commis.
Teinturier, second commis.
Pesier, troisième commis.
Mineur, quatrième commis.
Fournier, cinquième commis.
Thiebault, sixième commis.
Mallet, surnuméraire.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

M. Moreau de Montcheuil, inspecteur, à Valenciennes.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM.
Coupin, receveur principal.
Lajard, sous-inspecteur sédent.
Chambé, receveur aux déclarat.
Herpin, vérificateur.
Masson, id.
De Villeblanche, id.
Danel, vérificateur.
Poitevin, commis aux expédit.
Rogier, id.
Saulteau, commis de recettes.
Morin de la Pillière, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

Rumegies. — MM. Audry, receveur; — Degagny, visiteur.
Maulde. — MM. Hencart, receveur; — St.-Cirgue, visiteur.

Mortagne. MM. Arné, receveur; — Woirhaye, visiteur; — Louette, commis aux expéditions.

Bon-Secours. — MM. Houdeyer, receveur; — Lafont, visiteur.

Hergnies. — M. Tricot, receveur.

Saint-Amand. — MM. Martin, receveur; — Claude, visiteur; — Bigot, commis aux expéditions; — Hencart, surnuméraire.

Vieux-Condé. — M. Bourgeois, receveur.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM.

Marie Dumesnil, receveur principal, à Valenciennes.

Delas, sous-inspecteur sédentaire.

Dagneau, — Denisot, vérificateurs.

Henriet, — Defitte, — Teinturier, commis aux expéditions.

Vandeville, commis de recette.

Mulier, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

Anzin. — M. Archen, receveur.

Marly. — M. Guerin, receveur.

Denain. — M. Musset, receveur.

Douchy. — MM. Bejot, receveur, — Hébert, visiteur; — Haquardio, visiteur; — Macqueron, commis aux expéditions.

Haspres. — M. Belval, receveur.

Haussy. — M. Bouteleux, receveur.

Vendegies-sur-Ecaillon. — M. Gardin de Classé, receveur.

Sommaing. — M. Derbecq, receveur.

PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

MM.

Lebrun, receveur principal, au Blanc-Misseron.

De Puygreffier, sous-inspecteur sédentaire.

Sayvé, — Girardin, Clery, vérificateurs.

Petit, receveur aux déclarations.

Honoré, — Lefrotter de Kérillis, — Moreau de Moncheuil, commis aux expéditions.

Coupin, commis de recette.

Lefebvre, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

Crespin. — M. Duparcq, receveur.

Marchipont. — M. Schillinger, receveur.

Sebourg. — MM. Lhote, receveur; — Boutté, visiteur.

Onnaing. — M. Docteur, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Saint-Amand.

MM.
Louette, contrôleur de brigades, à Saint-Amand.
Tournay, lieutenant principal, à Condé.
Defontaine, lieutenant d'ordre, à Mortagne.

Ce contrôle comprend les brigades de Rumegies, Lecelles, Maulde, Mortagne, Rosult, Saint-Amand, Hasnon, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Bon-Secours, Condé, Macou, Fresnes, Vicogne (brigade ambulante) et Thivencelles.

Contrôle de Saint-Saulve.

MM.
Leger, contrôleur de brigades, à Saint-Saulve.
Prévost, lieutenant principal, à Valenciennes.
Dineux, lieutenant principal, au Blanc-Misseron.
Lemoine, lieutenant d'ordre, à Sebourg.

Ce contrôle comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Onnaing, Sebourgneaux, Marchipont, Sebourg, Saultain (cavalerie), Bry, Etrœux, Jenlain (brigade ambulante), Villers-Pol (cavalerie), Valenciennes et Anzin.

Contrôle de Douchy.

MM.
Costerousse, contrôleur de brigades, à Douchy.
Danel, lieutenant d'ordre, à Sommaing.
Royer, lieutenant d'ordre, à Saulzoir.

Ce contrôle comprend les brigades de Rœulx, Hélesmes (brigade ambulante), Abscon (ligne et cavalerie), Sommaing, Denain, Douchy, Maing, Haspres, Saulzoir (ligne et cavalerie), Bermerain, Haussy et Noyelles-sur-Selle (brigade ambulante).

INSPECTION DE BAVAY.

M. Mayan, inspecteur divisionnaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM.
Van Cassel, receveur principal, à Maubeuge.
Bocquet, — Brochard, vérificateurs.
Boutté, receveur aux déclarations.
Meurisse, — Besançon, commis aux expéditions.
Rouyer, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

La Flamengrie. — M. Erouard, receveur.

Bellignies. — MM. Chouffe, receveur; — Rives, visiteur.

Hon-Hergies. — MM. Fontaine, receveur; — Evrard, visiteur.

Bavay. — MM. Lesage, receveur; — Loliot, visiteur; — Lelievre, commis aux expéditions.

Pont-sur-Sambre. — M. Dorgères, receveur.

Villers-sire-Nicole. — M. Thouvenin, receveur.

Malplaquet. — MM. Bertin, receveur; — Duparcq, visiteur.

Gognie-Chaussée. — MM. Lefebvre, receveur; — Jamar fils, visiteur.

Bettignies. — MM. Jamar, receveur; — Danel, visiteur; — Fournier, Théodore, commis aux expéditions.

Vieux-Reng. — MM. Givon, receveur; — Delatour, visiteur.

Landrecies. — MM. Godde, receveur; — Delfosse, visiteur.

Le Quesnoy. — M. Brongniart, receveur.

Englefontaine. — M. Rousseau, receveur.

Maroilles. — M. Mathieu, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Bavay.

MM.

Coquille, contrôleur de brigades, à Bavay.

Thiébaut, lieutenant d'ordre, à Hon-Hergies.

Daubresse, lieutenant d'ordre, à La Flamengrie.

Ce contrôle comprend les brigades de la Bocrette, La Flamengrie, Bermeries, Frasnoy, Bettrechies, Bellignies, Bavay, Hon-Hergies, Malplaquet, La Longueville, Pont-sur-Sambre et Berlaimont.

Contrôle de Maubeuge.

MM.

Delemas, contrôleur de brigades, à Maubeuge.

Lusquin, lieutenant principal, à Maubeuge.

Petit, lieutenant d'ordre, à Bettignies.

Huart, lieutenant d'ordre, à Ferrière-la-Grande.

Ce contrôle comprend les brigades de Gognie-Chaussée, des Mottes, Bettignies, Villers-sire-Nicole, Vieux-Reng, Boussois, Gliswelles (brigade ambulante), Maubeuge, Rousies, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Haumont et Beaufort.

Contrôle d'Englefontaine.

MM.

Remy, contrôleur de brigades, à Englefontaine.

Choffez, lieutenant principal, à Landrecies.

Marion, lieutenant d'ordre, à Vendegies.

Ce contrôle comprend les brigades du Quesnoy, de Baudignies, Romeries, Vertigneul, Vendegies, Louvignies-lez-Quesnoy (cavalerie), Forest (cavalerie), Robersart, Englefontaine, Locquignol, Les Fontaines, Landrecies et Maroilles.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Dupré de Geneste, inspecteur divisionnaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM.
Lhote, receveur principal, à Avesnes.
Rocher, vérificateur.
Farez, — Defossez, commis aux expéditions.
Lelièvre, commis de recette.
Honoré, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

Marbaix. — M. Jette, receveur.
Etrœungt. — MM Schillinger, receveur; — Durut, visiteur.
Jeumont. — MM. Harou, receveur; — Patel, visiteur.
Cousolre. — MM. Landru, receveur; — Fecheroulle, visiteur; — Delagarde, commis aux expéditions.
Hestrud. — M. Blancho, receveur.
Beugnies. — M. Fournier, Charles, receveur.
Clairfayts. — M. Adam, receveur.
Eppe-Sauvage. — M. Mathis, receveur.
Baives. — M. Couvreur, receveur.
Solre-le-Château. — MM. Parnet, receveur; — Coulon, visiteur.
Trélon. — MM. Godfroy, receveur; — Danton, visiteur.
Anor. — MM. Gaspart, receveur; — Forestier, visiteur.
Fourmies. — M. Boillot, receveur.
Sains. — M. Coquelet, receveur.
Wignehies. — M. Delamé, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Solre-le-Château.

MM.
Bauduret, contrôleur de brigades, à Solre-le-Château.
Thevenin, lieutenant d'ordre, à Colleret.
Divoire, lieutenant d'ordre, à Beaurieux.

Ce contrôle comprend les brigades de Jeumont, Marpent, Cousolre, Colleret, Wattignies, Solre-le-Château, Felleries, Beugnies (brigade ambulante), Berelles, Hestrud, Baurieux, Clairfayts, Lépine et Aibes.

Contrôle de Trélon.

MM.

Cordier de Crouste, contrôleur de brigades, à Trélon.
Moucheront, lieutenant d'ordre, à Liessies.
Delahaye, lieutenant d'ordre, à Anor.

Ce contrôle comprend les brigades de Ramousies, Liessies, Willies, Eppe-Sauvage, Moustier, Baives, Wallers, Trélon, Glageon (brigade ambulante), Féron (cavalerie), Sains, Ohain, Anor, rue d'Hirson, Fourmies et Wignehies.

Contrôle d'Avesnelles.

MM.

Laffeuillade, contrôleur de brigades, à Avesnelles.
Gillet, lieutenant d'ordre, à Dompierre.
Odin, lieutenant d'ordre, à Etrœungt.

Ce contrôle comprend les brigades de Taisnières, Dompierre, Saint-Hilaire, Avesnes, Avesnelles (cavalerie), Marbaix (cavalerie), Flaumont, Semeries, Haut-Lieu, Etrœungt et La Rouillies.

INSPECTION DU CATTEAU.

Ligne spéciale.

M. Failly, inspecteur divisionnaire.

Il n'y a point d'employés de bureaux dans cette division, mais bien deux agens de douanes près les tribunaux; l'inspecteur est chargé de surveiller le service ambulant qui se fait sur les derrières du rayon, et le service d'observation établi à Saint-Quentin et à Cambrai.

Service d'observation.

M. Farez, agent des douanes, à Cambrai (employé détaché).
M. Danel, agent des douanes, à Saint-Quentin (idem).

Service actif.

MM.

Dewèvre, capitaine, au Catteau.
Crouzet, lieutenant principal, à Aubigny-au-Bac.
Laine, lieutenant d'ordre, au Nouvion.

La ligne spéciale comprend les brigades d'Aubigny-au-Bac, Cambrai, Carnières, Le Catteau et Le Nouvion.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Développement par nature d'actes et de mutations des droits d'enregistrement, constatés pour l'exercice 1833.

Enregistrement, y compris le décime pour franc..	4,457,577f
Greffes, y compris le décime pour franc.........	51,395
A reporter......	5,508,972

Report..........	5,508,972f
Hypothèques, y compris le décime pour franc...	35,004
Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices, y compris le décime pour franc.	58,341
Décime pour franc des amendes attribuées et des attributions des greffiers sur les droits de greffe....	3,109
Passeports et permis de port d'armes de chasse...	54,468
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation.....................	6,898
Recouvremens de frais de justice..............	26,998
Recouvremens de frais de poursuites et d'instances.	538
Timbre sujet au décime pour franc, le décime compris......................................	1,532
Timbre non sujet au décime pour franc.........	648,735
Pêche. (Baux et licences.).....................	»
Revenus de domaines..........................	28,348
Dommages-intérêts adjugés à l'Etat............	9,206
Rentes. (Arrérages et transferts.)..............	577
Prix de vente de mobilier et créances exigibles...	613
Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures..........................	67,448
Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes.......................	503
Domaines et bois engagés ou échangés..........	7,347
TOTAL des recettes......	5,458,645
Les produits de 1832 se sont élevés à...........	5,300,643
Il y a, en 1833, une augmentation de..........	158,002

La direction des domaines de ce département est une des directions de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vialla, ✻, à Lille.

Premier commis de la direction, M. Devienne.

Inspecteurs, MM. Fouant, à Lille; — Carrey, à Valenciennes.

Vérificateurs, MM. Lejeune, Richard, Arnaud, Dulocle, Leconte, Pasquier et Dumont.

Garde-magasin contrôleur du timbre, M. Dulocle.

Receveur du timbre extraordinaire, M. Chassin.

BUREAUX.

Nota. Le receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Première division d'inspection.	*Receveurs.* MM.
Armentières	Collardel.
Cysoing	Demoulin.
Haubourdin	Cornet.
La Bassée	Lecamus.
Lille. Enregistremennt	Dufresneau.
Domaines et actes judiciaires	Bailleul.
Hypothèques	Pieron.
Pont-à-Marcq	Saint-Bauzille.
Quesnoy-sur-Deûle	Artault.
Roubaix (pour les cantons de Roubaix et Lannoy).	Bertrand.
Seclin	Pinart.
Tourcoing (pour les deux cantons)	Dapremont.
Bailleul	Paillard.
Bergues	Delabaere.
Bourbourg (pour les cantons de Bourbourg et Gravelines)	Malot.
Cassel	Malot.
Dunkerque. Enregistrement	Lefebvre.
Domaines et actes judiciaires	Thiery.
Hypothèques	Ferot.
Hazebrouck. Enregistrement	Suchet.
Domaines et hypothèques	Watelet.
Hondschoote	Demool.
Merville	Barizel.
Steenvoorde	Augier de la Terraudière.
Wormhoudt	Trachet.
Deuxième division.	
Arleux	Dalvi.
Bavai	Mortier.
Bouchain	Lallou.
Condé	Langlet.
Douai. Enregistrement	Déprés.
Domaines et actes judiciaires	Cavé.
Hypothèques	Dagincourt.
Le Quesnoy	Dupont.
Marchiennes	Plouvain.
Orchies	Lahaussois.
Saint-Amand (pour les deux cantons)	Meurice.
Valenciennes. Enregistrement	Dhaisne.
Domaines	Cordier.
Hypothèques	Paillard.

Cambrai......	Enregistrement.............	Morel.
	Actes judiciaires et domaines..	Magnier.
	Hypothèques...............	Evrard.
Carnières....................................		Kuss.
Landrecies....................................		Cherpin.
Le Catteau (pour les cant. du Catteau et de Clary).		Pierart.
Marcoing....................................		Brunet.
Solesmes....................................		N.....
Avesnès.	Enregistrement..................	Renau.
	Hypothèques et domaines........	Coopman.
Berlaimont....................................		De La Serre.
Maubeuge....................................		Bercq.
Solre-le-Château..............................		Montée.
Trélon....................................		Lenglé.

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins; il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'État, et 26,650 hectares aux établissemens publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt royale de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares ; la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares ; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le bois l'Évêque, de 900 hectares; la forêt de Vicogne, de même contenanee; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares; la fagne de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

Les coupes de taillis et futaies usées pour l'ordinaire 1835 dans les bois de l'Etat ont produit, savoir : arrond.t d'Hazebrouck, pour 84 hectares 29 ares, 112,007f 39c; — arrond.t de Lille, pour 68 hectares 18 ares, 67,351f 02c; — arrond.s de Cambrai et d'Avesnes, pour 454 hectares 29 ares, 543,499f 52c; — arrond.t de Douai, pour 108 hectares 43 ares, 63,324f 90c; — arrond.t de Valenciennes, pour 270 hectares 44 ares, 284,515f 33c.

Une loi du 25 mars 1831 a ordonné l'aliénation d'une partie des forêts de l'Etat jusqu'à concurrence de 4 millions de revenu net.

Les ventes faites en exécution de cette loi dans le département du Nord sont indiquées dans le tableau ci-après :

ARRONDISSEMENT.	DÉSIGNATION des bois.	Contenance.	SITUATION.	DATE des Aliénations.	PRIX de vente.
		H. A. C.			Fr. C.
Dunkerque	Bois du Ham	401 41 70	Saint-Momelin	24 sept. 1832.	324,000 »
Hazebrouck	Bois de Marquette	28 83 »	Morbecque	Idem.	109,000 »
Cambrai	Bois de Ribeaucourt	238 30 »	Mazinghien	Idem.	361,500 »
	Bois de St.-Aubert	113 81 »	Selvigny	Idem.	210,000 »
	Hayette-Bataille	» 70 10	Walincourt	Idem.	525 »
	Petit bois l'Évêque	201 77 »	Catillon	17 juin 1833.	453,200 »
Avesnes	Bois de Fontaine	133 44 »	Fontaine-au-Bois	24 sept. 1832.	306,000 »
	Bois Le Comte	68 11 »	Landrecies	Idem.	203,000 »
	Bois de Cambron	98 68 »	Bermeries	Idem.	263,000 »
	Bois l'Abbesse	48 80 »	Feignies	Idem.	82,800 »
	Bois du Fayt	137 58 »	Haumont et Boussières	Idem.	316,000 »
	Bois de Branleux	173 65 »	Colleret	Idem.	277,000 »
	Bois du Quesnoy	99 92 »	Hautmont	Idem.	105,500 »
	Bois de la Halle	36 03 »	Cousolre	17 juin 1833.	68,400 »
	Meou-Bois	33 18 »	Idem	Idem.	92,500 »
	Bois de Beumont	199 89 »	Bousignies	27 déc. 1833.	301,000 »
	Forêt-Vacqueresse	107 86 »	Cousolre	27 août 1834.	175,000 »
	Bois de Bouttignies	108 42 »	Berelles	Idem.	183,000 »
	Bois de Nielles	205 42 »	Solre-le-Château	Idem.	231,000 »
	Bois de Cartignies	368 53 »	Cartignies	3 août 1835.	821,000 »
Douai	Bois du Curé	1 66 »	Bouvignies	24 sept. 1832.	4,500 »
Valenciennes	Bois de Château-l'Abbaye	70 05 »	Odomez	17 juin 1833.	142,500 »
		2,876 04 80		(1)	5,020,425 »

(1) Prix moyen de l'hectare : 1,745f 63c.

PÊCHE.

Une ordonnance royale du 10 juillet 1835, statuant sur le résultat des enquêtes auxquelles il a été procédé en exécution de l'article 3 de la loi du 15 avril 1829, sur la pêche fluviale, dispose, en ce qui concerne le département du Nord, que la pêche sera exercée au profit de l'Etat dans les rivières et canaux ci-après désignés :

Rivière de la Bourre.
——— de la Basse-Deûle.
——— de la Haute-Deûle.
——— de l'Escaut.
——— de la Lawe.
——— de la Lys.
——— de la Sambre.
——— de la Scarpe.
Canal de Bergues à Dunkerque.
——— de Bergues à Furnes.
Canal de Bourbourg.
——— de la Colme.
——— de Condé.
——— de Dunkerque à Furnes.
——— d'Hazebrouck.
——— d'Hondschoote.
——— de la Nieppe.
——— de Préavin.
——— de St.-Quentin.
——— de la Sensée.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Par ordonnance royale du 9 juillet 1833, la France est divisée en trente-deux conservations forestières, elles-mêmes divisées en quatre classes.

La septième conservation est celle de Douai, de deuxième classe, composée des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Delattre, Henri, à Douai.

M. Petit, garde-général sédentaire, premier secrétaire de la conservation.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissemens de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM.
Potonié, inspecteur, chef de service, à Lille.
Lemoyne, sous-inspecteur, à Valenciennes.
Joly, garde-général, à Raismes.
Wattilliaux, garde-général, à Hazebrouck.
Baudet, garde à cheval, à Pont-à-Marcq.

MM.
Simianne, garde à cheval, à Lamotte-au-Bois.
Rousseaux, arpenteur forestier de l'inspection, à Valenciennes.
Delestrée, idem, à Raismes.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissemens d'Avesnes et de Cambrai.

MM.
Le baron de Corbigny, inspecteur, chef de service, au Quesnoy.
Lemoyne, sous-inspecteur, à Avesnes.
Wignier, garde-général, au Locquignol.
Deval, idem, à Landrecies.
Baudrillart, idem, à Trélon.
Ribault de Laugardière, idem, à Haumont.
Wattaux, Gabriël, au Quesnoy, } Arpenteurs forestiers
Lacourte, Nicolas, à Cartignies, } de l'inspection.

DIRECTION DES POSTES AUX LETTRES.

Une loi du 31 janvier 1833 porte que les sommes versées aux caisses des agens des postes pour être remises à destination, et dont le remboursement n'aura pas été réclamé par les *ayant droit*, dans un délai de huit années à partir du jour du versement des fonds, seront définitivement acquises à l'État.

Développement des droits et produits des postes constatés et perçus, pendant l'exercice 1833.

Produit de la taxe des lettres..................	881,024f
Produit du service rural.......................	37,210
Droit de 5 p. % sur les articles d'argent.....	34,654
Produits des places dans les malles-postes.....	32,809
Recettes extraordinaires.......................	166
TOTAL.............	965,865
Produits de 1832....................	928,942
Augmentation en 1833.................	36,923

PERSONNEL.

Inspecteur, M. Thierry, à Lille.

Il y a dans le département du Nord trente bureaux de postes aux lettres; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Armentières, M.elle Planckaert.
Avesnes, M.elle Loiff.
Bailleul, M.me veuve de Laugardière.
Bavay, M.elle Gerin.
Bergues, M.me de Prémont.
Bouchain, M.me de Wavrin.
Bourbourg, M. Debernes.
Cambrai, M. Robert.
Cassel, M.elle Vivien.
Condé, M.me Boissel.
Douai, M. Dupont.
Dunkerque, M. Chavanon.
Sous-insp., M. Boulanger.
Estaires, M.me V.e Dehaisne.
Gravelines, M.me Perrée.
Hazebrouck, M. Decoussemacker.
La Bassée, M. Bavière.
Landrecies, M.elle Pourcelet.
Le Catteau, M.me Waroquet.
Le Quesnoy, M.me Crinon.
Lille, M. Waresquiel.
Marchiennes, M. Poiteau.
Maubeuge, M. Rojare.
Merville, M.elle Maes.
Orchies, M. Bisez fils.
Roubaix, M.me Trousseau.
Saint-Amand, M.e Groborne.
Solre-le-Château, M. Grard.
Tourcoing, M. Fleury.
Valenciennes, M. Pierrot.
Sous-inspecteur, M. Boquet.
Wormhoudt, M. Galle.

LOTERIE ROYALE.

En exécution de l'article 48 de la loi de finances du 21 avril 1832, l'administration de la loterie est supprimée à partir du 1.er janvier 1836.

HOTEL DES MONNAIES.

Développement du bénéfice réalisé au profit du Trésor public, sur la fabrication des monnaies, pendant l'exercice 1833, *dans l'hôtel des monnaies de Lille.*

Recettes brutes sur les produits des monnaies...	855,246f
Prélévemens sur les produits des monnaies......	745,278
Bénéfice pour le Trésor public............	109,968
Ce produit, en 1832, a été de............	90,731
Différence en plus en 1833...............	19,237

Les espèces d'or et d'argent fabriquées dans l'hôtel de monnaies de Lille, pendant l'année 1834, s'élèvent à 62,301,288 fr.; savoir :

Pièces de 20 francs..................	826,120f
Pièces de 5 francs..................	59,258,740
Pièces de 2 francs..................	1,166,400
Pièces de 1 franc..................	607,647
Pièces de 1/2 franc..................	341,392
Pièces de 1/4 de franc..................	100,989
TOTAL..................	62,301,288

Personnel de l'hôtel des monnaies de Lille.

MM.
Ph. De Rouvroy, commissaire du Roi.
Beaussier, ✻, directeur de la fabrication.
E. Decroix, contrôleur au change.
Dubois, contrôleur au monnayage.

POIDS ET MESURES.

Un arrêté de M. le préfet, du 5 septembre 1835, approuvé par M. le ministre du commerce, le 11 du même mois, détermine le minimum de l'assortiment de poids et mesures dont les personnes assujetties à la vérification périodique dans le département devront être pourvues à raison de leurs professions respectives.

Voici les noms des vérificateurs des poids et mesures du département du Nord.

A Lille, MM. Brame (✠ O. ✻), vérificateur.
——— Soitière, vérificateur-adjoint.
——— Douchez fils, aide-vérificateur.
A Dunkerque, M. Dawint, vérificateur.
A Hazebrouck, M. Deblock, idem.
A Cambrai, M. Protez, idem.
A Avesnes, M. Bevenot, idem.
A Douai, M. Bigand, idem.
A Valenciennes, M. Bonnaire, idem.

CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

MM.
Bosquillon, ✻, ingénieur en chef, directeur du départ.t du Nord.
Cuel, ✻, ingénieur en chef, à Dunkerque.
Lamarle, ingénieur ordinaire, à Douai.
Foulon, ingénieur ordinaire, à Cambrai.
Delaserre, ingénieur ordinaire, à Avesnes.
Davaine, ingénieur ordinaire, à Lille.

Conducteurs embrigadés.

MM.
Thory, à Avesnes.
Macaigne, à Cambrai.

MM.
Longuépée, à Douai.
Tortrad, à Landrecies.

Conducteurs non embrigadés.

MM.
Merlin, à Lille, pour le service des routes.
Langagne, à Dunkerque, id.
Courdent, à Hazebrouck, id.
Gosson père, idem, id.
Gosson fils, à Lille, id.
Coupey, idem, id.
Potonié, idem, id.
Hette, J.-Fr., à Cambrai, id.
Lefebvre, idem, id.
Labbé, idem, id.
Dhaisne, à Maubeuge, id.

MM.
Merlin, Louis, à Dunkerque, pour le service du port.
Landremont, idem, id.
Canonne, idem, id.
Duhem, à Lille, pour le service de la navigation.
Boulfroy, à Douai, id.
Chaponnière, id., id.
Hette, à Valenciennes, id.
Wery, à Avesnes, id.
Dorchies, à Lille, id.

Préposés aux ponts à bascule.

MM.
Testot, à Lille.
Paté, ✻, à Cambrai.
Defossez, à Valenciennes.

MM.
Hansénius, ✻, à Avesnes.
Betrancourt, à Orchies.

Inspecteurs de navigation pour les approvisionnemens de Paris.

MM. Babeau, inspecteur, à Cambrai.
Heurtaux, sous-inspecteur, à Valenciennes.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de vingt-huit, dont quinze routes royales et treize routes départementales. Leur longueur réunie est de 865,591 mèt.

Une ordonnance royale du 23 avril 1834, rapportant l'article 18 de l'ordonnance du 16 juillet 1828, dispose que le poids des voitures publiques, diligences et messageries, et des fourgons allant en poste ou avec des relais, demeure fixé, savoir :

Avec bandes de 18 centimètres, à 2,560 kil.
——— de 11 ——— à 3,520,
——— de 14 ——— à 4,480,

non compris la tolérance de 100 kil. accordée par l'article 19 de la même ordonnance.

Est également rapporté le 1.er § de l'article 25 de l'ordonnance du 16 juillet 1828, aux termes duquel toute voiture publique attelée de quatre chevaux et plus doit être conduite par deux postillons ou par un cocher et un postillon.

Voici la description des grandes routes qui traversent le département :

ROUTES ROYALES.

De 1.re classe, N.o 2. *De Paris à Maubeuge et Mons.* — Sa longueur, depuis la limite des départemens de l'Aisne et du Nord jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 35,895 mètres, dont 27,311 mètres en chaussée pavée et 8,584 en chaussée d'empierrement. Cette route est montueuse et a été mal tracée; elle est moins fréquentée que les autres qui vont en Belgique.

De 2.e classe, N.o 16. *De Paris à Dunkerque, par Hazebrouck, Cassel, Wormhoudt et Bergues.* — Sa longueur, dans le département du Nord, est de 53,879 mètres, dont 47,046 mètres en chaussée pavée et 6,833 mètres en empierrement. Sa largeur en chaussée est de 5 mètres, et de 17 mètres compris les accotemens et les fossés.

N.o 17. *De Paris à Lille et Menin, par Bonavis, Cambrai, Aubencheul-au-Bac, Douai, Pont-à-Marcq et Lille.* — Sa longueur, dans le département, est de 92,993 mètres, dont 81,512 mètres en chaussée pavée et le reste en chaussée d'empierrement. Cette route est la plus fréquentée du département.

De 3.e classe, N.o 25. *Du Hâvre à Lille, par Seclin.* — Sa longueur, dans le département du Nord, est de 15,540 mètres. Elle est tout entière en chaussée pavée.

N.o 29. *De Rouen à Valenciennes et Mons, par Boursies, Cambrai et Bouchain.* — La longueur de cette route, depuis son embranchement avec la route N.o 17, dans Cambrai, jusqu'à la limite du département, est de 58,112 mètres entièrement en chaussée pavée.

N.o 39. *De Mézières à Montreuil-sur-Mer, par La Capelle, le Catteau et Cambrai.* — Sa longueur, dans le département, est de 40,317 mètres, dont 30,017 en pavés et 10,300 en empierrement.

N.o 40. *De Paris à Dunkerque et Ypres, par Gravelines.* — Sa longueur se compose de deux parties : la première, depuis la limite de la Belgique à Oost-Cappel jusqu'à Bergues, où cette route se réunit à celle numéro 16, sur un développement de.................................. 13,890 } 34,641 mètres.

La deuxième partie s'étend depuis la porte de Dunkerque jusqu'à la limite du département du Pas-de-Calais, au-delà de Gravelines, sur une longueur de.... 20,751 }

Cette route est entièrement pavée.

N.o 41. *De Saint-Pol à Lille et Tournai, par La Bassée et Haubourdin.* — Sa longueur, depuis la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais jusqu'à la frontière du royaume des Pays-Bas, est de 39,289 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.° 42. *De Lille à Boulogne, par Cassel.* — Sa longueur, depuis Lille jusqu'à l'Hazewinde et de Cassel jusqu'à la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, est de 54,990 mètres, dont 2,402 mètres seulement en chaussée de cailloutis et le reste en chaussée pavée.

N.° 43. *De Bouchain à Calais, par Lewarde et Douai.* — Cette route, entièrement pavée, a, dans le département du Nord, une longueur de 27,944 mètres.

N.° 44. *De Châlons à Cambrai, par Bonavis.* — Cette route s'étend depuis la limite des départemens du Nord et de l'Aisne jusqu'à la route N.° 17, à Bonavis. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 6,745 mètres, dont 4,352 mètres en chaussée pavée et 2,393 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 45. *De Marles à Saint-Amand et Tournai, par Landrecies, Le Quesnoy et Valenciennes.* — Sa longueur dans le département, depuis la limite du département de l'Aisne jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 56,535 mètres, dont 42,595 mètres en chaussée pavée et 13,940 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 48. *De Valenciennes à Condé et Audenarde.* — Sa longueur dans le département du Nord, depuis Valenciennes jusqu'à la frontière, est de 18,124 mètres. Cette route est pavée sur toute son étendue.

N.° 49. *De Valenciennes à Maubeuge, par Jenlain et Bavay.* — Sa longueur est de 43,324 mètres, dont 25,859 mètres en chaussée pavée et 17,465 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 50. *De Douai à Arras.* — Sa longueur dans le département du Nord, depuis Douai jusqu'à la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, est de 3,946 mètres entièrement en chaussée pavée.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

N.° 1. *De Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq, Orchies et Saint-Amand.* — Sa longueur, de Pont-à-Marcq à Saint-Amand, est de 26,093 mètres. Cette route est pavée sur toute son étendue.

N.° 2. *De Lille à Ypres, par Quesnoy-sur-Deûle.* — Sa longueur, de Lille à la frontière, est de 15,445 mètres. Elle est pavée sur toute sa longueur.

N.° 3. *De Tournai à Douai, par Orchies.* — Sa longueur, à partir de la route royale N.° 17 au-dessous du Mont-Écouvé jusqu'à la limite du département du Nord et de la Belgique, est de 16,007 mètres. Elle est entièrement pavée.

N.° 4. *De Cambrai à Tournai, par Bouchain, Marchiennes et Orchies.* — Sa longueur, depuis son embranchement sur la route royale N.° 43 de Bouchain à Calais jusqu'à Orchies, est de 18,533 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.° 5. *D'Avesnes à Philippeville, par Solre-le-Château.* — Sa longueur, depuis la route royale N.° 2 jusqu'à la limite du département du Nord et de la Belgique, est de 16,328 mètres, dont 555 mètres en chaussée pavée, 9,393 mètres en chaussée d'empierrement et 6,380 mètres en lacune.

N.° 6. *De Landrecies à Chimay, par Avesnes et Trélon.* — Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département du Nord, est de 38,726 mètres, dont 12,251 mètres en chaussée pavée, 19,113 mètres en chaussée d'empierrement et 7,362 mètres en terrain naturel.

N.° 7. *De Condé à Mons, par Quiévrain.* — Cette route a, dans le département du Nord, une longueur de 9,030 mètres. Elle est entièrement pavée.

N.° 8. *De Saint-Amand à Condé.* — La longueur de cette route est de 11,496 mètres, dont 4,785 en chaussée pavée et 6,711 en lacune.

N.° 9. *De Lille à St.-Omer, par Armentières, Sailly, Estaires, La Gorgue, Merville et Hazebrouck.* — Sa longueur, dans le département, est de 49,575 mètres, dont 32,538 en chaussée pavée et 17,037 mètres en lacune.

N.° 10. *De Valenciennes au Catteau, par Querenaing, Vendegies, Haussy et Solesmes.* — Cette route n'est point encore pavée. Sa longueur est de 29,811 mètres.

N.° 11. *De Cambrai à Guise, par Forenville, Esnes et Walincourt.* — La longueur de cette route, dans le département, est de 18,706 mètres; elle est tout en terrain naturel. Ces trois dernières communications ont été classées au nombre des routes départementales, par ordonnance royale du 31 mai 1833.

N.° 12. *D'Avesnes à Berlaimont.* — Sa longueur, dans le département, est 13,380 mètres, dont 100 mètres en pavage et 13,280 en cailloutis.

N.° 13. *De Maubeuge à Maroilles.* — Sa longueur, dans le département, est de 20,187 mètres; le tout en cailloutis.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux sont toujours régis par les diverses dispositions dont nous avons donné l'analyse dans notre Annuaire de 1829. Leur entretien s'opère d'une manière convenable au moyen des prestations votées tous les ans par les conseils municipaux.

Inspecteur de la petite voirie.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Camus.
——————— d'Hazebrouck. — M. Prévost.
——————— de Lille. — MM. Marquetté, Desrousseaux, E.

Arrondissement de Cambrai. — M. Robiquet.
——————— d'Avesnes. — MM. Tordeux, Trussy.
——————— de Douai. — M. Dislère.
——————— de Valenciennes. — M. Dinaux, Arthur.

CHEMINS DE FER.

La compagnie des Mines d'Anzin est autorisée, par ordonnance du 24 octobre 1835, à établir 1.° un chemin de fer de St.-Wast-la-Haut (Valenciennes) à Denain; 2.° un chemin de fer d'Abscon à Denain. La durée de la concession est de 99 ans. Ces deux chemins auront ensemble une longueur de 17 kilomètres. Le tarif des droits qui y seront perçus est fixé ainsi qu'il suit :

Par voyageur....................	»	10c	par kilomètre.
Par tonne de marchandises......	»	10	par kilomètre.
Par voiture sur plate-forme......	»	28	
Par waggon, chariot ou voiture à vide.		12	

Chemin de fer de Paris à Lille.

La commission d'enquête du chemin de fer de Paris à Lille a déclaré que la ligne par St.-Quentin était la plus favorable au succès de l'entreprise et la plus utile pour le pays; que la route principale commune à Lille et à Valenciennes devait être conservée au moins jusqu'à Cambrai, et que de ce point elle devait se diriger sur Lille par Douai.

Elle a en outre émis le vœu, 1.° qu'un embranchement de Lille à Dunkerque soit exécuté le plus tôt possible; 2.° que la concession du chemin de fer soit faite avec publicité et concurrence; 3.° que le chemin de fer n'entre point dans l'intérieur de Paris; 4.° qu'il soit construit à deux voies pour éviter les lenteurs et les dangers; 5.° que les troupes puissent être employées aux travaux de construction.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres, ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. — Voici leur nomenclature et leur description.

N.° 1.er *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. — Sa longueur, dans le département, est de

42

25,000 mètres. — Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.° 2. — *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le canal de Bergues à Furnes, ou Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone, à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de la Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.° et 3.° sections des Watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. — Sa longueur est de 8,701 mètres; sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine, près du bassin des Moëres, jusqu'au sas octogone de Dunkerque, et en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.° section des Watteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse, à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête, de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardick.* — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui

s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardick, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer aux Neufs-Fossés.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Werwick, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.*— Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longuetr est de 9,742 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* — Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint à celui de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant, par ses deux extrémités, avec la Lys.

Une ordonnance du 14 septembre 1835 porte qu'il sera procédé à l'adjudication publique de la concession des travaux de curage et de rétablissement de ces canaux. Cette adjudication sera passée au rabais sur la durée de la jouissance des droits à percevoir sur lesdits canaux, durée dont le *maximum* est fixé à 50 ans.

Il sera adopté pour les canaux de la Nieppe et d'Hazebrouck un profil irrégulier consistant en un plafond de 4 mètres de largeur, à 20 centimètres au-dessus du radier actuel de l'écluse de Thiennes, et en des talus d'un mètre et demi de base pour un mètre de hauteur. La profondeur d'eau est fixée à 1 mètre 40 centimètres; la largeur à la flottaison sera de 8 mètres 20 centimètres. Il sera formé sur ces deux canaux, de 2,000 en 2,000 mètres, des gares de 120 mètres de longueur pour le croisement des bateaux.

Les canaux de Préavin et de la Bourre seront seulement dévasés, de manière à leur donner le tirant d'eau déterminé et une largeur de 4 mètres en plafond.

L'adjudication de ces travaux a été faite en 1835, moyennant concession des droits de navigation pendant 35 années.

N.° 16. *Rivière de la Lawe.* — Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* — Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 33,411 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle.* — Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.* — Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de la Marque.* — Le canal de la Marque, actuellement en construction, commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume des Pays-Bas.

Une enquête a été ouverte à la préfecture du 1.er février au 2 mars 1835, sur la demande du concessionnaire de ce canal, en autorisation de poursuivre ses travaux jusqu'à l'extrême frontière.

Aucune décision n'est encore intervenue sur cette demande.

N.° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 53,235 mètres.

La loi du 11 avril 1835 accepte l'offre de M. Bayard de la Vingtrie, d'exécuter à ses risques et périls les travaux d'amélioration de la navigation de la Scarpe, depuis le fort de Scarpe jusqu'au confluent de cette rivière et de l'Escaut, au-dessous de Mortagne,

moyennant concession des droits à percevoir sur ladite rivière de Scarpe pendant 68 années.

Le niveau ordinaire des eaux est fixé à 1 mètre 65 centimètres sur le seuil et à l'avant de chaque écluse.

Ces travaux sont en cours d'exécution.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut.* — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissemens de Cambrai et de Valenciennes et sort du département du Nord à Mortagne pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

Un crédit de 1,800,000 francs a été ouvert au budget de l'État par la loi du 30 juin 1835, pour le perfectionnement de la navigation de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à la frontière.

N.° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brébières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé.* — La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre.* — Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres. Les travaux de canalisation de la Sambre depuis Landrecies jusqu'à la frontière de la Belgique, commencés dans le courant de l'année dernière, touchent à leur fin. On a construit neuf écluses à sas, pour remplacer les anciens pertuis. Les ponts qui existaient sur la rivière et qui tombaient presque tous en ruine, tels que ceux de Jeumont, Marpent, Quarte, Berlaimont, ont été reconstruits entièrement à neuf. La rivière, si étroite dans la partie comprise entre Berlaimont et Landrecies, a été amenée à la largeur uniforme des canaux de grande navigation. Il en résultera de grands avantages pour la riche vallée et les fertiles prairies qu'elle arrose, qui autrefois voyaient presque régulièrement leurs productions couvertes par l'inondation après chaque orage.

DESSÈCHEMENT.

Cinq grands systèmes de dessèchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque ; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissemens de Douai et Valenciennes ; celui de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, et celui des marais de l'Epaix et de Bruai, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces cinq systèmes de dessèchement sont régis par des administrations spéciales formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés. Les surfaces soumises au dessèchement présentent un total de 47,617 hectares.

Moëres.

Les deux lacs connus sons le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques 1,192 hectares ; les Moëres françaises 1,910 hectares, et la petite Moëre française 176 hectares ; ensemble 3,278 hectares.

L'administration générale des Moëres est confiée à M. de Buyser, ✻, ancien maire de la commune des Moëres.

Watteringues.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le dessèchement et à maintenir les propriétés rurales dans leur état de culture et de production. Le pays Watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites à Watteringues sont divisées en quatre sections, dont chacune est régie par une administration particulière.

Une ordonnance royale, du 26 mai 1833, porte que le nombre des électeurs chargés de nommer les administrateurs de chacune des quatre sections des Watteringues est porté à quarante au lieu de trente, comme le portait le décret du 12 août 1806.

L'élection aura lieu au scrutin secret et à la majorité relative des électeurs présens qui auront répondu à l'appel.

Les comptes annuels seront rendus publics par la voie de l'impression.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. — MM. Ferrier ✻, directeur des douanes, à Dunkerque, président; — Bray, François; — Torris, à Gravelines; — Hamerel, Jacques-Charles; — Tacquet père.

Conducteur. M. Deterre. — *Percepteur.* M. Demarle, à Gravelines.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. — MM. Depape, Ignace, à Bourbourg, président; — Geerssen, Jacques; — Vanwormhoudt, Charles, à Bourbourg; — Mahieu, propriétaire; — Bachelier-Becke, maire de Capellebrouck.

Conducteur, M. Poncin; — *Percepteur*, M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondegracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. — MM. Herwyn, Jean-Bernard, à Bergues, président; — Degravier, Florent, à Steene; — Declebsattel, Joseph, à Dunkerque; — Muchembled, Alexandre, à Looberghe; — Didier fils.

Conducteur, M. Planckeel. — *Percepteur*, M. Beck, à Bergues.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française compreud 2,129 hectares.

Commission administrative. — MM. Paul Lemaire, à Dunkerque, président; — Vandercolme père; — Daudruy; — Zylof d'Obigny, à Bergues; — Coppens Bernard.

Conducteur, M. Robert. — *Percepteur*, M. Debaecque fils, à Bergues.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000 mètres, et une superficie de 12,259 hectares.

L'association de dessèchement de la vallée de la Scarpe est réorganisée par ordonnance royale du 16 novembre 1834.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de 7 membres et nommée par une assemblée composée des 30 propriétaires les plus imposés au rôle de dessèchement.

La commission est renouvelée par tiers de deux en deux ans. Elle ne peut délibérer qu'autant que quatre membres sont présens. Elle choisit son président sous l'approbation du préfet. Elle nomme tous ses agens, en fixe le nombre, la résidence et le traitement. Elle se réunit au 1.er mai de chaque année, en session ordinaire, à l'effet de régler le budget de l'année et de clore l'exercice précédent, de voter les travaux à effectuer dans le courant de la campagne et les contributions à imposer pour faire face aux dépenses. Le budget et les devis sont soumis à l'approbation du préfet et les rôles par lui rendus exécutoires après avoir été signés par le président de la commission.

Le président est chargé de la surveillance générale des intérêts de l'association, de procéder avec publicité et concurrence à l'adjudication des travaux, d'en surveiller ou faire surveiller l'exécution, d'ordonner les dépenses imprévues dans les limites des sommes votées au budget, de procéder ou faire procéder selon les cas et de concert avec qui de droit à la réception des travaux, d'ordonnancer les mandats de paiement selon les prévisions du budget, de correspondre avec les autorités et les particuliers sur toutes les affaires concernant la vallée.

Commission administrative. — MM. de Montozon, député, président-directeur, à Lallaing; — Leroy de Béthune, avocat à Douai; — Bernard-Serret, propriétaire, à Lille; — Baron de Bouteville, ✱, maire, à Hornaing; — Petitbois, maire, à Hasnon; — Dubois de Mortagne, ✱, propriétaire, à Douai; — Monnier, maire de Nivelle.

Percepteur, M. Bonnaire, à Douai. — *Conducteur,* M. Longuespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au dessèchement.

Commission administrative. — M. Renard, président; — Brouillard, à Escaupont; — Pureur, à Condé; — Degheugnies, Amé, à Vieux-Condé; — Gilmant, Albert, à Thivencelles.

Conducteur, M. Hette, aîné. — *Percepteur,* M. Houzé.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAI.

Le marais de l'Epaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruai, situé

sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. — MM. Girard, président; — Serret; — Charpentier; — Landrieux; — Mallet-Dufresnoy. — *Percepteur*, M. Quecq.

MINES.

Les concessions de mines dans ce département sont au nombre de huit, savoir : six de charbon et deux de fer.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, M. Cocquerel, à Amiens.

Ingénieur ordinaire des mines : M. Foy, à Valenciennes.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. — Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-St.-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Ellesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain et Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. — Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilomètres 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. — Elle comprend les territoires de Condé, Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilomètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. — Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. — Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etreux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. — Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain. Cette concession a été accordée à la compagnie d'Anzin par ordonnance royale du 5 juin 1831.

Concession d'Odomez. — Cette concession, accordée à la même compagnie par ordonnance du 6 octobre 1832, comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Ces mines produisent annuellement trois à quatre millions d'hectolitres de charbon, et l'on y occupe 4,500 ouvriers et 400 chevaux. On y compte 35 puits d'extraction, dont 8 en souffrance,

3 avaleresses, 5 puits d'aérage, 12 machines d'épuisement, et 34 machines d'extraction.

La compagnie des mines d'Anzin, Fresnes, Vieux-Condé, etc., est administrée par un agent général sous la surveillance d'un comité de sociétaires-régisseurs, composé de MM. le comte Hocquart, le prince d'Aremberg, Taffin et Renard.

Agent général, M. Marck Jennings.

Concession d'Aniche. — Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Cette mine appartient à une compagnie d'actionnaires.

Il y existe 5 puits d'extraction, deux machines à vapeur pour l'épuisement des eaux, une de rotation et deux à chevaux. L'on y emploie environ 500 ouvriers.

Concession de Douchy. — Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchin. Cette concession a été accordée à la compagnie Dumas, par ordonnance du 12 février 1832.

Concession de Bruille. — Elle comprend 403 hectares, situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et Compagnie, par ordonnance royale du 6 octobre 1832.

TRAVAUX PUBLICS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le préfet a institué une commission des bâtimens civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou d'établissemens publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés, pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la commission.

MM.
Lafuite, ✻, ✻, bibliothécaire de la ville, président.
Davainne, ingénieur des ponts et chaussées, à Lille.
Leplus, Victor, architecte de la ville, secrétaire.
Dewarlez, architecte, à Lille.
Debaralle, architecte, à Cambrai, membre honoraire.

Architectes du département.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Henri.
——————— d'Hazebrouck. — M. Gesse-Gervais.
——————— de Lille. — M. Victor Leplus.
——————— de Cambrai. — M. Debaralle.
——————— d'Avesnes. — M. Trussy.
——————— de Douai. — M. Malet.
——————— de Valenciennes. — M. Vallez.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de M. l'abbé Chappe d'Hauteroche, de l'Académie des sciences.

Une ordonnance royale du 24 août 1833 règle le service télégraphique.

Il y a, outre le personnel de l'administration supérieure à Paris, vingt-un directeurs, trente-quatre inspecteurs et 963 employés stationnaires, à raison de deux stationnaires pour chaque poste télégraphique.

Les directeurs du télégraphe sont chargés de la traduction, de la transmission et de l'expédition des dépêches qui leur sont adressées, soit par le télégraphe, soit par les autorités qui ont le droit de correspondre télégraphiquement.

Les inspecteurs sont chargés, sous leur responsabilité et chacun dans sa division, d'assurer le passage prompt et fidèle des signaux.

Ils peuvent prendre, à l'égard du personnel de leur division, toutes les mesures provisoires qu'ils croient utiles au besoin du service.

Ils soumettent à l'administration les nominations et les destitutions d'employés stationnaires qu'ils jugent nécessaires.

Ils sont chargés de la comptabilité, du personnel et du matériel de leur division.

LIGNE DE PARIS A LILLE.

La ligne de Paris à Lille est la plus ancienne ; elle a été établie en 1793. L'embranchement de Lille à Boulogne a été exécuté dès l'an 10 ; en 1846 il a été transféré à Calais.

Les postes télégraphiques du département du Nord sont, en partant de Paris :

1.er Seclin. — Sur le clocher. — Deux stationnaires.

2.e Lille. — Sur la tour S.te-Catherine, deux télégraphes, dont un sur Calais. — Quatre stationnaires.

Embranchement de Lille à Calais.

1.er Lille.	— Tour S.te-Catherine.	— Deux stationnaires.
2.e Lomme.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
3.e Fromelles.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
4.e La Gorgue.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
5.e Merville.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
6.e Morbecque.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.

Il y a à Lille un directeur et un inspecteur des télégraphes.

Directeur, M. Perret. — *Inspecteur*, M. Gillet de Laumont.

SANTÉ PUBLIQUE.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

MM.
Th. Lestiboudois, docteur en médecine, à Lille.
Brigandat, doct. en médecine, à Lille.

MM.
Delezenne, pharmac., à Lille.
Duriau fils, id., à Dunkerque.
Gosselet, id., à Cambrai.
N.....

Neuf officiers de santé, six pharmaciens, sept sages-femmes et un herboriste ont été reçus par le jury dans sa session de 1835.

CONSEILS DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Conseil central au chef-lieu du département.

MM.
Bailly, docteur en médecine.
Barrois, Théodore, négociant.
Bocquet-Bernard, adj. au maire.
Brigandat, doct. en médecine.

MM.
Charpentier, ✻, pharm. en chef de l'hôpital militaire.
Davainne, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

MM.
De Chamberet, ✻, médecin en chef de l'hôpital militaire.
Delezenne, pharmacien.
Delezenne, prof. de physique.
Demesmay, négociant.
Dourlen, méd. des épidémies.
Duhamel, pharmacien.
Kuhlmann, profess. de chimie.
Lestiboudois, Th., doct. en méd.
Loiset, méd. vétér. du départ.[1]

MM.
Murville, chirurgien, professeur adjoint à l'hôpital militaire.
Trachez, ✻, chirurgien en chef de l'hôpital militaire.
Borelly, ✻, insp. des douanes.
Durand, commiss. des poudres et salpêtres.
Kolb, régisseur de la manufacture des tabacs.
Legrand fils, avocat.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.
Delherbe, docteur en médecine.
Gravez, architecte.
Prudhomme, vice-président de la commission des prisons.
Duriau fils, pharmacien.
Delattre, artiste vétérinaire.

MM.
Dupouy aîné, négociant.
Lebleu père, médecin.
Lebleu fils, idem.
Meneboo, idem.
Darras, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.
Beesau, chirurgien.
Debuyser, négociant.
Demeersseman, docteur en médecine, à Bailleul.
Prevost, médecin des épidémies, à Hazebrouck.

MM.
Salomé, marchand de draps.
Thibaut, docteur en médecine.
Vandewalle, idem.
Windrif, idem, à Cassel.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.
Béthune-Houriez, ✻, propr.
Cambrai, docteur en médecine, médecin des épidémies.
Debeaumont, docteur en méd.
Evrard, idem.

MM.
Feneuille, pharmacien.
Leroy, Henri, conseiller munic.
Peysson, docteur en médecine.
Tordeux, pharmacien.

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.
Deharme, Jacques, propriétaire, à Avesnelles.
Devise, entrepreneur de routes, à Avesnes.

MM.
Godefroy, méd. des épidémies.
Leloup, juge de paix.
Renau, négociant.
Tordeux, médecin.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Douai.

MM.
André Potteau, négociant.
Avignon, professeur de phys. au collège royal.
Beaulieu, pharmacien.
Bris, négociant.
Cocqueau, pharmacien, chim.
Cramette, docteur en médecine.
Delannoy, pharmacien.
Duhem, docteur en médecine.
Escalier père, pharmacien.

MM.
Escalier fils, méd. des épidémies.
Fontaine, docteur en médecine.
Gelez, idem.
Gronnier, ✻, idem.
Lequien, idem.
Maugin, idem.
Maugin père, maître en chirur.
Reytier, docteur en médecine.
Taranget, ✻, idem.
Tesse, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.
Charpentier, docteur en méd.
Charpentier, pharmacien.
Delauney, ✻, docteur en méd.
Demathieu, propr., *président.*
Hamoir, Edmond, négociant.
Hazard, J.-B., négociant.
Deffant, *secrétaire.*
Thiébaut, ✻, médecin.

MM.
Marbotin fils, docteur en méd.
Evrard, prof. de ch. et de phys.
Grar, Numa, manufact., à Artres.
Hocques-Demazures, idem.
Bernard, architecte.
Rousseau, géomètre.
Tancrède, manufact., à Marly.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigens en cas de maladie épidémique; ce sont :

MM.
Lemaire, à Dunkerque.
Prévost, à Hazebrouck.
Bourlen, à Lille.
Cambay, à Cambrai.
Godefroy, à Avesnes.

MM.
Escalier, à Douai.
Legrand, médecin titulaire, à Valenciennes.
Wattecamps, méd. hon., idem.

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Par ordonnance du 7 juillet 1824, le siège des commissions sanitaires sur le littoral demeure fixé, pour le département du Nord, à Dunkerque et à Gravelines. Ces deux commissions sont placées sous la direction immédiate du préfet.

Commission sanitaire de Dunkerque.

MM.
Alard, Philibert, négociant.
Laporte, dit Lefebvre, comm.re de police.
Lavenu, capitaine de frégate.
Thelu, Théodore, négociant.
Debacque, Charles.

MM.
Ferrier, ✻, direct.r des douanes.
Cicéron, colonel, c.t de place.
Meneboo, docteur en médecine.
Olivier, prés. hon. du trib. civil.
Ducler, commissaire en chef de la marine.

Secrétaire. — M. Tartara.

Le ressort de cette commission est depuis la frontière de la Belgique jusqu'au village de Loon inclusivement.

Commission sanitaire de Gravelines.

MM.
Decarpentry, Nicolas, courtier-interprète.
Demarle, Hubert, anc. pharm.

MM.
Waguet, notaire.
Noël Catrice.
Secrétaire. — M. Jardon.

Le ressort de cette commission s'étend depuis le village de Loon jusqu'au Fort-Philippe.

VACCINE.

Le service des vaccinations pendant l'année 1834 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.	Nombre de naissances en 1834.	Nombre de vaccin.ons opérées en 1834.	Rapport du nombre des vaccinations à celui des naissances	Nombre d'individ.s atteints de la petite vérole en 1834.	Défigurés ou infirmes par suite de la petite vérole.	Morts par suite de la petite vérole.
Dunkerque......	3665	2962	10 sur 12	241	29	32
Hazebrouck....	3678	1686	10 sur 22	159	1	36
Lille..........	10884	7185	10 sur 15	67	1	2
Cambrai.......	5536	3134	10 sur 18	»	»	»
Avesnes.......	3596	1912	10 sur 19	2	»	»
Douai.........	3100	1684	10 sur 18	»	»	»
Valenciennes...	4422	2728	10 sur 16	»	»	»
TOTAUX...	34881	21290	10 sur 16	469	31	70

Le nombre des vaccinations de 1834 équivaut à près des deux tiers des naissances. C'est l'arrondissement de Dunkerque qui a fourni le plus et l'arrondissement d'Hazebrouck qui a fourni le moins de vaccinations, proportionnellement au nombre d'enfans.

On ne lira probablement pas sans intérêt les noms des quatre vaccinateurs qui ont pratiqué le plus grand nombre d'opérations dans chaque arrondissement pendant l'année 1834.

Arrondissement de Dunkerque. — MM. Hibon, officier de santé, à Dunkerque, 470 vaccinations. — Morael, docteur en médecine, à Wormhoudt, 395. — Thélu, officier de santé, à Dunkerque, 289. — D.e Hennebert, sage-femme, à Bourbourg-Campagne, 261.

Arrondissement d'Hazebrouck. — MM. Thobois, officier de santé, à Merville, 286 vaccinations. — Koch, chirurgien, à Morbecque, 223. — Windrif, docteur en médecine, à Cassel, 176. — Flahaut, officier de santé à Bailleul, 173.

Arrondissement de Lille. — MM. Dereusme, officier de santé, à Tourcoing, 1029 vaccinations. — Delemar, idem, à Lille, 691. — Lespagnol, idem, à Roubaix, 503. — Hévin, idem, à Lille, 214.

Arrondissement de Cambrai. — MM. Lemaire, officier de santé, à Quiévy, 228 vaccinations. — Robert, docteur en médecine, à Ligny, 181. — Dubuisset, officier de santé, à Avesnes-lez-Aubert, 157. — D.e Deruenne, sage-femme, à Solesmes, 155.

Arrondissement d'Avesnes. — MM. Druesne, officier de santé, à Neuville, 124 vaccinations. — Roger, officier de santé, à Trélon, 88. — Grépinet, docteur-médecin, à Landrecies, 82. — D.e Brulant, sage-femme, à Wargnies-le-Petit, 59.

Arrondissement de Douai. — MM. Buisson, officier de santé, à Auberchicourt, 153 vaccinations. — Lequien, docteur en médecine, à Douai, 141. — Brissez, officier de santé, à Cantin, 133. — Gumez, docteur en médecine, à Marchiennes, 104.

Arrondissement de Valenciennes. — MM. Gravis père, officier de santé, à Fresnes, 303 vaccinations. — Gravis, Henri, idem, à Anzin, 259. — D.e Dubois, sage-femme, à Saint-Amand, 177. — D.e Paquet, idem, à Anzin, 157.

DISTRIBUTION DE MÉDAILLES.

Voici la répartition des médailles d'encouragement décernées par l'autorité départementale aux vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle en 1834.

Médailles en or.

MM. Demortain, médecin, à Lille; Delemar, officier de santé, idem.

Médailles en argent.

MM. Hibon, officier de santé, à Dunkerque; Thélu, idem, idem; Morael, docteur en médecine, à Wormhoudt; Demeunynck, idem, à Bourbourg; D.e Hennebert, sage-femme à Bourbourg; Voelkens, officier de santé, à Uxem; Leprince, idem, à Hondschoote; Thobois, idem, à Merville; Kock; idem, à Morbecque; Lespagnol, docteur en médecine, à Roubaix; Léonard, idem, à Lille; Hévin, idem, idem; Lemaire, officier de santé, à Quiévy; Druesne, idem, à Neuville (arrondissement d'Avesnes); Grépinet, médecin, à Landrecies; Buisson, docteur en médecine, à Aniche; Lequien, idem, à Douai; Gravis (Henri), officier de santé, à Anzin; Gravis père, idem, à Fresnes.

Médailles en bronze.

MM. Noel, officier de santé, à Gravelines; Chocquel, idem, à Bergues; Boeckerot, idem, à Loon; Ratel, idem, à Bourbourg; Windrif, docteur en médecine, à Cassel; Flahaut, officier de santé, à Bailleul; Wilbois, idem, à Boeseghem; Potier, idem, à Vieuxberquin; D.e Cuisinier, sage-femme, à Steenwerck; Mallet, officier de santé, à Ascq; Cuvelier, idem, à Lille; Capon, idem, idem; Dourlen fils, docteur en médecine, idem; Lestiboudois, idem, idem; D.e Paturiaux, sage-femme, à Roubaix; Demay, officier de santé, à Wattrelos; Duparcq, idem, à Halluin; Leurant, idem, à Roncq; Ledoux, idem, à Wambrechies; Durot, idem, à Pont-à-Marcq; Laleau, idem, à Willems; D.e Carbonnier, sage-femme, à Roubaix; Robert, docteur en médecine, à Ligny; Dubuisset, officier de santé, à Avesnes-lez-Aubert; D.e Druesnes, sage-femme, à Solesmes; D.e Béra, idem, au Catteau; Debeaumont, docteur en médecine, à Cambrai; Lenoir, officier de santé, à Caudry; Leclercq, idem, à Vertain; Lemaire, idem, à Quiévy; Payen, idem, à Fourmies; Saudrart, idem, à Felleries; Lebeau, médecin, à Maubeuge; Bossus, officier de santé, à Solre-le-Château; Amas, idem, à Engle-Fontaine; Gobled, instituteur, à Berelles; D.e Mabille, sage-femme, à Wargnies-le-Petit; Brissez, officier de santé, à Cantin; D.e Hombert, sage-femme, à Douai; Gumez, docteur en médecine, à Marchiennes; Henne, officier de santé, à Monchecourt; D.e Rey, sage-femme, à Arleux; D.e Dubois, idem, à Saint-Amand; Crauck, officier de santé, à Valenciennes; D.e Tissenne, sage-femme, à Mortagne; D.e Letombe, idem, à Haspres; Danhies, cultivateur, à Querenaing; D.e Paquet, sage-femme, à Anzin; Despinoy, idem, à Quarouble; Derly, officier de santé, à Marquette (près Bouchain).

COMITÉS DE VACCINE.

Comité central du département.

MM.
Demortain, médec., chargé du dépôt du vaccin, président.
Lefebure, ✻, doct. en médec., secrétaire général.
Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine.
Macartan, médec. des hospices.
Dourlen, méd. des épidémies.
Latour, docteur en chirurgie.
Bailly, docteur en médecine.
Degland, idem.

MM.
Morel, docteur en médecine.
Faille, idem.
Vanderhaeghen, chirurgien en chef des hospices.
Brielman, docteur en médecine.
Delemar, chirurgien.
Cuvelier, docteur en médecine.
Tilman fils, médecin.
Tison fils, doct. en médecine.
Nicolle, commissaire central de police.

Le bureau de correspondance du comité central fait l'office de comité particulier de l'arrondissement de Lille.

Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.
Lefebvre, doct. en médecine.
Delherbe, idem.
Morel-Dartas, négociant.

MM.
Dupouy aîné, vice-président de la chambre de commerce.
Cavrois, négociant.

Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.
Serpieter, adm. des hospices.
Prevost, doct. en médecine.
Thibaut, idem.

MM.
Vandevalle, doct. en médecine.
Beesau, chirurgien.
Huyghe, propriétaire.

Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.
Évrard, docteur en médecine.
Debeaumont, idem.

MM.
Faille, médecin et chirurgien.

Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.
Godefroy, méd. des épidémies.
Saulnier, chirurgien-major en retraite.
Hennet, contrôleur des contributions, à Avesnes.

MM.
Tordeux, Constant, préposé des hospices de Paris, à Avesnes.
Puyramaure, propriétaire, négociant.

Comité de l'arrondissement de Douai.

MM.
Taranget, ✻, doct. en médec.
Reytier, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu.
Gronnier, ✻, doct. en médec.
Mangin fils, idem.
Lequien, idem, secrétaire.
Bagnéris, chirurgien de l'hospice général.

MM.
Tesse, docteur en chirurgie.
Deforest de Lewarde, propriét.
Bonnal, membre de la commission des prisons, président.
Taffin-Mellez, idem.
Defaux, ✻, conseiller munic.
Demasure, idem.
Fouquay, ancien chef d'instit.

Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.
Vattecamps, médecin honoraire des épidémies.
Charpentier, méd. titulaire des épidémies.

MM.
De Matthieu, propriétaire.
Legrand, Louis, médecin.
Désir, Antoine, idem.
Marbotin, Casimir, chirurgien.

BOITES FUMIGATOIRES POUR LES NOYÉS ET LES ASPHYXIÉS.

Des appareils fumigatoires sont établis aux environs des rivières, des canaux et suivant les localités, pour rappeler à la vie les noyés et les asphyxiés, d'après la méthode indiquée par M. le docteur Portal.

Voici la désignation des dépôts de ces appareils :
Dunkerque, à l'hospice civil.
——— au sas octogone.
——— à la citadelle.
——— au Pont-Rouge.
——— au port.
Gravelines, à la mairie.
Hazebrouck, chez M. Beesau, chirurgien.
Estaires, chez M. Playout, officier de santé.
Merville, chez M. Courdent, médecin.
Nieppe, chez M. Faveur, chirurgien.
Lille, chez M. Demortain, médecin.
——— chez M. Tilman, idem.
——— chez M. Cuvelier, chirurgien.
Armentières, à l'hospice civil.
Comines, chez M. Cuvelier-Pagès, docteur en médecine.
Haubourdin, chez M. Deledeuille, officier de santé.
Frelinghien, chez M. Lecornez, idem.
La Bassée, chez M. Hanguillard, chirurgien.
Quesnoy-sur-Deûle, chez M. Planque, officier de santé.

Cambrai, chez le portier-consigne de la porte Cantimpré ; — au bureau de la mairie.

Avesnes, chez M. Azambre.

Landrecies, chez M. Gabet, pharmacien.

Laval, chez M. Caverne, médecin.

Maubeuge, chez M. Tricot, pharmacien.

Douai, à l'Hôtel-Dieu et aux bureaux de l'octroi, à l'entrée de la Scarpe et de la porte de Lille.

Marchiennes, chez M. Petit, médecin.

Bouchain, à l'hôtel de la mairie.

Saint-Amand, chez M. Dumez, chirurgien.

Condé, chez M. Caudron, médecin.

Valenciennes, au bureau de police de la mairie ; — au corps-de-garde avancé de la porte de Paris.

SAGES-FEMMES POUR LE SERVICE DES INDIGENTES.

Le département du Nord entretient toujours un certain nombre d'élèves sages-femmes à l'école d'accouchement établie à l'hospice de la Maternité, à Paris.

Lorsque ces élèves ont acquis les capacités nécessaires pour l'exercice de la profession à laquelle elles se destinent, elles sont renvoyées dans le département et placées dans un arrondissement de plusieurs communes comme accoucheuses des femmes indigentes.

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il y existe 12 salles de bains, 72 cases de boue et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales.

La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivans :

Air atmosphérique, 0,0000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 0,1703 grammes. — Sulfate de magnésie, 0,7300 grammes. — Sulfate de chaux, 0,0600 grammes. — Muriate de chaux, 0,0550 grammes. — Muriate de soude, 0,4250 grammes. — Muriate de magnésie, 0,0800 grammes. — Carbonate de chaux, 0,3900 grammes. — Silice, 0,0250 grammes.

Beaucoup de personnes ont fréquenté les eaux de Saint-Amand

en 1835. Le temps froid et pluvieux survenu dans le milieu du mois de juin a contrarié dès le principe les dispositions faites pour le traitement des malades ; mais bientôt le beau temps et les chaleurs ont permis d'user de tous les moyens thermaux jusqu'à la fin de la saison.

Le tableau ci-après présente le résultat du service de cette année.

NOMBRE DE PERSONNES qui ont fréquenté les eaux. Hommes.	Femmes.	MALADIES dont elles étaient affectées.	TRAITEMENT et EFFETS
1	»	Abcès profond et considérable.........	Les bains et les douches ont produit quelque amélioration.
1	»	Affection céphalique..	Amélioration obtenue par les bains et par les eaux en boisson.
2	2	Affections cutanées...	Un parti beaucoup mieux ; les autres simplement mieux.
1	»	Affections goutteuses..	Était dans une meilleure disposition à son départ.
1	1	Affections lymphatiq..	L'un est parti mieux, l'autre sans amélioration.
8	2	Affections nerveuses..	Ont tous éprouvé du soulagement par l'effet des boues et des bains.
»	1	Affection phlegmon.**.	Était mieux à son départ.
9	3	Affections rhumatismales............	Un décédé. Les boues et les bains ont produit une certaine amélioration chez les autres.
2	»	Affect.s scrophuleuses.	Partis mieux par l'effet des boues.
1	»	Asthénie des extrémités inférieures........	Idem.
1	»	Atrophie partielle des membres.........	Idem.
1	»	Cicatrice adhérente...	Idem.
»	1	Cystite chronique.....	Soulagement produit par l'usage des bains et des douches.
1	»	Diarthrose..........	Était mieux à son départ.
2	»	Douleurs vagues.....	Les bains ont amélioré leur état.
1	»	Duodénite..........	Idem.
1	1	Entérite chronique...	Idem.
1	4	Entorses...........	Un parti beaucoup mieux ; les autres simplement mieux.
34	15		

NOMBRE DE PERSONNES qui ont fréquenté les eaux. Hommes.	Femmes.	MALADIES dont elles étaient affectées.	TRAITEMENT et EFFETS.
R. 34	15		
1	»	Faiblesse articulaire. .	Situation améliorée par les boues.
»	1	Gastrite chronique. . .	Idem id. par les bains.
3	1	Hémiplégie.	Ont éprouvé du soulagement par l'effet des boues et des douches.
1	1	Hépatite.	Les bains, les douches et l'eau en boisson ont produit quelque amélioration.
»	2	Leucorrhée.	
1	»	Maladie cachétique. . .	
9	»	Maladies des voies urinaires.	L'un était beaucoup mieux ; les autres simplement mieux à leur départ.
1	»	Néphrite chronique. . .	Parti dans une meilleure dispos.on
»	1	Obstruction.	Idem.
»	1	Ophtalmie.	Idem.
»	1	Paralysie.	Partie sans amélioration.
1	»	Perclusion générale. . .	Idem.
3	»	Phlegmasie.	Ces malades ont éprouvé du soulagement par l'effet des boues et des douches.
2	»	Suites de chute.	
1	1	Suites de fracture. . . .	
57	24		

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est affermé par bail de neuf années.

Adjudicataire-directrice. — M.elle Honorine Lemaire.
Médecin inspecteur des eaux. — M. Delaunay, ✻, docteur en médecine.

Une loi du 2 juillet 1835 a cédé gratuitement cet établissement et toutes ses dépendances au département du Nord, à charge de pourvoir à l'exécution des travaux nécessaires à sa restauration.

Le devis dressé pour cette réédification s'élève à la somme de 234,276 fr. 92 c.

Les travaux seront adjugés le 7 mars prochain, par voie de concession. L'amateur qui se contentera de la moindre durée de jouissance au-dessous du maximum de 99 années, sera déclaré concessionnaire.

MAISONS DE SANTÉ POUR LE TRAITEMENT DES ALIÉNÉS.

Armentières.

La maison de santé d'Armentières est très-vaste et composée de très-beaux bâtimens, de cours et de jardin très-étendus. Elle est située dans un lieu très-sain, près la porte de la ville. Elle est destinée au traitement des hommes atteints de démence.

Cet établissement peut contenir 200 individus.

Directeur-économe. — M. Leroy.

Médecin. — M. le docteur Butin.

Il existait dans cet étab.t au 1.er juillet 1834...	178 individus.
Il en est entré depuis cette époque jusqu'au 1.er juillet 1835........................	33
	211
Il en est sorti dans le même intervalle, soit par guérison, soit par décès........................	31
Reste au 1.er juillet 1835..................	180

Lille.

Les bâtimens de la maison de santé de Lille ont été complétement restaurés et agrandis. Cet établissement est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Médecin-inspecteur. — M. le docteur Dourlen.

Médecin chargé du service ordinaire. — M. Th. Lestiboudois.

Cette maison avait au 1.er juillet 1834 une population de..............................	161 aliénées.
Il en est entré depuis cette époque jusqu'au 1.er juillet 1835..........................	36
	197
Il en est sorti dans le même intervalle, savoir : Par guérison, 10 ; Par décès, 22	32
Reste au 1.er juillet 1835..................	165

MAISON DE SANTÉ, DITE DÉPÔT DES VÉNÉRIENNES, A LILLE.

Cette maison est destinée au traitement des filles publiques affectées de la maladie syphilitique. Les filles arrêtées par la police comme atteintes du mal vénérien sont conduites dans cette maison,

où elles sont traitées aux frais de leurs communes ou aux frais du département.

Directeur. — M. Wagon.

Chirurgien. — M. le docteur Latour.

Le nombre de femmes et filles traitées en 1834, dans la maison de santé de Lille, a été de 249, savoir :

Existant au 1.er janvier 1834		57
Entrées dans le cours de cette année		192
		249
Sorties par guérison,	191	
——— par décès,	4	195
Reste au 1.er janvier 1835		54

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Compagnie d'assurances mutuelles pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes.

Commissaire du Roi près la compagnie. — M. Danel.

Directeur. — M. Ch. Bonnier, à Lille.

Sous-directeurs. — MM. de Bertrand, à Dunkerque ; — Laureele-Samsoen, à Bailleul ; — Maronniez aîné, à Cambrai ; — Guillemin père, à Avesnes ; — Dutrieux, à Landrecies ; — Valin, avoué, à Douai ; — Boca, à Valenciennes.

Compagnie d'assurances générales.

Agens principaux de la compagnie. — MM. Loncke et Macartan fils, à Lille, pour les arrondissemens de Lille, Dunkerque et Hazebrouck ; — Déjardin, notaire, à Cambrai ; — Colinet, commissaire de police, à Avesnes ; — Bouvier, à Solre-le-Château ; — Dennetière-Legrain, à Douai ; — A. et L. Boca, à Valenciennes.

Compagnie française du Phénix.

M. Bernos, ✱, directeur divisionnaire des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de la Somme, à Lille.

Agens. — MM. Pieters, à Dunkerque ; — Sénéchal, à Bailleul ; — Delcroix, receveur municipal, à Cambrai ; — Deharme père, à Avesnelles ; — Merlin, à Landrecies ; — Eraux, notaire, au Quesnoy ; — Deusy, à Douai ; — Teinturier, à Valenciennes.

Compagnie royale.

Agens généraux de la compagnie. — MM. Delattre, à Dunkerque ; — Salomé, à Hazebrouck ; — Decroix, à Lille ; — Lallier, négociant, à Cambrai ; — Meunier-Valéry, à Avesnes ; — Bever, notaire, à Solre-le-Château ; — Dincq, à Douai ; — Hamoir-Boursier, à Valenciennes.

Compagnie de l'Union.

Directeur. — M. Montigny-Champon (O. ✻), à Lille.

Sous-directeurs. — MM. Gallois fils, à Dunkerque ; — Deberdt, à Hazebrouck ; — Bouly, à Cambrai ; — Bevenot, Charles, à Avesnes ; — Grard, à Solre-le-Château ; — Bourgeois, au Quesnoy ; — Daix, à Douai ; — Matton, à Valenciennes.

Compagnie du Soleil, assurance en participation contre l'incendie, rue du Helder, N.° 13, à Paris.

Agens particuliers. — MM. Debertrand, à Dunkerque ; — Dufresnoy, à Hazebrouck ; — Blanquart frères, à Lille ; — Ad. Bruyelle, à Cambrai ; — Dineux, à Avesnes ; — Vantier, à Douai ; — Dubois-Vanstienvoord, à Valenciennes.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une surface totale de 581,424 hectares, il fournit à la culture une quantité de 442,052 hectares de terres, savoir :

En terres ensemencées....................	287,773
En prairies naturelles....................	116,773
En prairies artificielles..................	28,247
En jardins, potagers et parcs.............	9,259
Total égal......	442,052 hect.

La quantité de terres en jachère est de 36,192 hectares ; sur ce nombre, l'arrondissement de Lille n'a que 1,042 hectares ; celui d'Avesnes en a 12,726.

Les terres incultes sont de 7,880.

RECOLTES EN GRAINS FAITES EN 1835 DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

NATURE DES GRAINS récoltés.	PRODUIT. Nombre d'hectares ensem.^{cés} en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1835.	Produit par hectare en 1835.	Produit total de chaque espèce de grains en 1835.	POIDS moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la réc.^{te} de 1835.
		Hectol.			Hectol.	Hectol.	Kilog.
Froment...........	115452	2 »	9, 95	11, 11	22, 22	2565121	74, 90
Méteil...........	14060	2 »	10, 04	10, 86	21, 72	305383	71, »
Seigle...........	10773	2 »	9, 56	9, 76	19, 52	209758	70, 20
Orge...........	13432	2 »	16, 22	16, »	32, »	429824	59, 78
Sarrazin...........	291	1 »	20, 65	23, »	23, »	6693	»
Maïs et millet.......	15	» 50	82, »	88, »	44, »	660	»
Avoine...........	41465	2 40	14, 55	16, 90	40, 56	1681820	43, 15
Légumes secs......	19921	2 50	8, 35	8, 94	22, 35	445234	»
Autres menus grains	13355	2 25	8, 87	11, »	24, 75	330536	»
TOTAUX.......	228764					5975020	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM. NÉCESSAIRE				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	
Froment.....	2177863	10000	230904	83500	2502267
Méteil.......	197987	5000	28120	8500	239607
Seigle........	98993	5000	21546	57000	182539
Orge........	»	38600	26864	643000	708464
Sarrasin.....	»	6402	291	»	6693
Maïs et millet.	»	653	7	»	660
Avoine.	»	1356800	99516	24000	1480316
Légumes secs.	49496	367685	49802	7000	473983
Autres menus grains......	»	221315	30049	»	251364
TOTAUX...	2524339	2011455	487099	823000	5845893

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1835 ayant donné un nombre d'hectolitres de........................ 5,975,020

Et les consommations étant de.................. 5,845,893

Il en résulte un excédant de.................... 129,127

Équivalant à peu près au quarante-septième des produits.

Il y a eu en 1835 3,000 hectares de moins qu'en 1834 dans la quantité des terres ensemencées en grains et autres farineux. Ce déficit est attribué au bas prix du blé.

Les ouragans survenus pendant la floraison des grains ont nui à la qualité et à la quantité des froments; mais la récolte en blé n'a pas laissé d'être supérieure aux années ordinaires.

Les départemens voisins versent une partie de leurs excédans dans celui du Nord; les transports se font par terre et par eau.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1835, un nombre d'hectares de...................... 13,065
qui ont produit pour chacun, nombre moyen, 161 hectolitres 20 litres, ce qui fait pour la totalité.................................... 1,959,750 h.

La consommation de ce tubercule dans le département du Nord est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitans.	989,938 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques	795,000	
Pour les semences..............	130,650	
Pour les distilleries, brasseries, etc..............................	100,000	
	2,015,588 h.	2,015,588

Les produits de 1835 présentent conséquemment un déficit de.................................... 55,838

La consommation en grains et farineux pour la nourriture des habitans est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres; méteil, 20 litres; seigle, 10 litres; légumes secs, 5 litres; pommes de terre, 1 hectolitre. Total par individu et par année : 3 hectolitres 55 litres.

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES CONTRE LA GRÊLE,

Pour le département du Nord,

Autorisée par ordonnance royale du 21 janvier 1836.

Conseil d'administration.

MM.

Baudon ✻, régent de la Banque de France, receveur général du département de la Seine-Inférieure, président honoraire.

A. Beaussier, ✻, directeur de la monnaie de Lille, président.

Bocquet-Bernard, propriétaire et négociant, adjoint à la mairie de Lille, membre de la chambre du commerce et du conseil d'arrondissement.

Ed. Defontaine, ✻, propriétaire, ex-président du tribunal civil de Lille, membre du conseil général du département.

Léopold De la Chaussée, propriétaire.

Le comte d'Hespel, propriétaire, à Haubourdin, membre du conseil d'arrondissement.

MM.
Tilloy, propriétaire et négociant.
Le comte de Vidampierre, ✠ ✻, propriétaire.

Censeur.

M. L. Defontaine, ✻, propriétaire, ancien notaire, membre du conseil général du département.

Directeur.

M. Loncke-Macartan.

Agens principaux de la compagnie.

MM.

Delaettre, à Dunkerque; Waguet, à Gravelines; De la Royere, à Bergues; Binaut, à Cassel; Vanhoutte, à Steenvoorde; Baelde, à Bailleul; Verhaghe, à Merville; Houzé, à Hazebrouck; Choque, à Douai; Boca, à Valenciennes; Horrie, à Saint-Amand; Bouchez, à Bouchain; Bruyelle, à Cambrai; Hodin, au Catteau; Ringuet, à Avesnes; Sorlin, à Maubeuge; Michaux, à Solre-le-Château.

HARAS.

Le service des haras a été réorganisé en vertu d'une ordonnance royale en date du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord cinq stations d'étalons royaux où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

La première est à Lille, dans le ci-devant établissement des haras de Flandre, sous la direction de M. Cousin, agent du dépôt.

La deuxième est à Valenciennes, chez M. Meilhan, vétérinaire, agent de la station.

La troisième est à Douai, chez M. le maître de la poste aux chevaux, agent de la station.

La quatrième est à Cambrai, chez M. Leroy, vétérinaire, agent de la station.

La cinquième est à Bas-Lieu, près d'Avesnes, chez M. Delflache, vétérinaire, agent de la station.

Les quatre premières dépendent du dépôt royal d'Abbeville et la cinquième de celui de Braisne.

Le prix de la monte est fixé, savoir : étalon de selle, 12 fr.; de carrosse, d'escadron, 6 fr.; de trait, 4 fr. Au moyen de ce prix, exigible au premier saut, le propriétaire de la jument peut la faire représenter à l'étalon jusqu'à trois fois, de neuf jours en neuf jours.

Outre les étalons royaux des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord 23 étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte, dont 6 dans l'arrondissement de Dunkerque, 4 dans celui de Lille, 7 dans

celui d'Avesnes, 2 dans celui de Douai, et 4 dans celui de Valenciennes.

Il sera délivré chaque année des primes aux propriétaires de jumens de race pure, arabe, barbe, turque, persane ou anglaise. Les primes seront de 200 à 400 fr., si les jumens réunissent à une taille d'un mètre quarante-neuf centimètres (quatre pieds sept pouces) mesurées à la potence, les qualités d'une bonne poulinière.

Ces primes ne seront accordées que si la jument est suivie de son poulain de l'année, provenant d'un étalon de pur sang.

Il pourra être aussi accordé des primes de 200 à 300 francs aux jumens indigènes réunissant aux qualités exigées d'une poulinière, une taille d'un mètre cinquante-deux centimètres, lorsque ces jumens seront suivies de leur poulain de l'année, provenant d'un étalon de race pure appartenant à l'administration ou approuvé.

Les primes ci-dessus seront accordées par le ministre du commerce sur la proposition des inspecteurs-généraux.

ART VÉTÉRINAIRE.

Conformément à l'article 15 du décret du 15 janvier 1813, il est établi, dans le chef-lieu du département du Nord, un médecin vétérinaire tenu d'entretenir un atelier de maréchalerie et de faire des élèves, à des conditions fixées à l'amiable entr'eux et lui. A la seconde année d'apprentissage, il délivre à ses élèves un certificat de maréchal-expert.

Il est également établi dans chaque chef-lieu de sous-préfecture un maréchal vétérinaire assujetti aux mêmes conditions que le médecin vétérinaire du département.

Médecin vétérinaire du département. — M. Loiset.

Maréchaux vétérinaires d'arrondissement.

Arrondissemens de Dunkerque. — M. Delaetre.
——————— d'Hazebrouck. — M. Deschodt.
——————— de Cambrai. — M. Leroy.
——————— d'Avesnes. — M. Delfiache.
——————— de Douai. — M. Tressignies.
——————— de Valenciennes. — M. Meilhan.

Liste des vétérinaires brevetés des écoles royales, exerçant dans le département du Nord.

MM.
Cornette, Jean, à Wylder.
Declercq, à Hazebrouck.
Deschodt, id.
Pommeret, à Lille.

MM.
Pommerot, à Roubaix.
Baledent, à Wazemmes.
Farez, à Cambrai.
Deloffre, Emmanuel, idem.

MM.
Jacquemart, au Catteau.
Gaveriaux, id.
Maniez, à Rumilly.
Delfolie, à Quiévy.
Mignot, à Banteux.
Mignot fils, id.
Lobry, à Villers-Plouich.
Bertoux, à Solesmes.
Triboux, à Hem-Lenglet.
Jacquemart, à Mareschés.
Cauderlier, à Maroilles.

MM.
Courtin, à Maubeuge (méd. vét.)
Joveniaux, à Poix.
Bois, à Saint-Remi-Mal-Bâti.
Fontaine, à Wargnies-le-Grand.
Delplanque, à Douai.
Delrue, à Marchiennes.
Bissez, à Bouchain.
Mariage, id.
Larsile, à Condé.
Laderrière, à Onnaing.
Hyolle, à Valenciennes.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé MM. les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La sagesse de cette mesure a été sentie, et l'administration du département du Nord s'est empressée d'organiser ces sociétés comme un moyen propre à accélérer les progrès de l'économie rurale.

La société royale d'agriculture établie à Douai depuis long-temps est considérée comme société du chef-lieu du département, et sert de centre commun aux sociétés d'arrondissement qui correspondent avec elle.

La société royale des sciences et arts de Lille, et la société d'émulation de Cambrai, tiennent lieu de société d'agriculture, au moyen d'une section spéciale établie auprès de chacune d'elles.

Les sociétés ont été composées primitivement par M. le préfet; mais elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

Société de Dunkerque.

MM.
Ferrier, ✻, dir. des douanes, pr.
Degravier, Florent, à Steene.
Lancel, membre de la chambre de commerce.

MM.
De Buyser, ✻, aux Moëres.
Baelen, à Wormhoudt.

Société d'Hazebrouck.

MM.

Cappon, François, président, à Vieux-Berquin.
Clenewerck, Henri, juge de paix, vice-prés., à Hazebrouck.
Dekytspotter, Henri, secrétaire, à Steenvoorde.
Clodorez, Dominique, trésorier, à Hazebrouck.
Cortyl, Benoît, à Bailleul.
Deschodt, Louis, à Hazebrouck.
Clodorez, Phil., à Morbecque.
Leroy, René, à Lynde.
Debruyne, Jacques, à Borre.
Inglard, Louis, à Steenbecque.

MM.

Dequidt, François, à Sainte-Marie-Cappel.
Gantois, Louis, à Flêtre.
Gantois, Benoît, à Borre.
Maerten, Liévin, à Strazeele.
Joye, Octave, à La Gorgue.
Senellart, Philippe, à Merville.
Dehaine, Henri, à Hazebrouck.
Deseure, Louis, à Wallon-C.
Inglaere, Louis, à Meteren.
Vangraefschèpe, Emmanuel, à Winnezeele.
Villette, Auguste, à Pradelles.

Société d'Avesnes. — Associés ordinaires.

MM.

Godefroy, médecin, à Avesnes, président.
Dollez, médecin, à Landrecies, vice-président.
Guilhemin, Joseph, à Avesnes, secrétaire.
Tordeux, Emile, propriétaire, à Avesnes, secrétaire-adjoint.
Delflache, artiste vétérinaire, à Avesnes, trésorier.
Leloup, juge de paix, à Avesnes, bibliothécaire.
Barbier de la Serre, propriétaire, à Trélon.
Hervée, André, propriétaire, à Boulogne.
Hazard, mercier, propriétaire, à Solre-le-Château.
Houzé, secrétaire de la sous-préfecture, à Avesnes.
Lecoq, ancien juge de paix, à Eppe-Sauvage.
Bevierre, marchand brasseur, à Etrœungt.
George, cons.-gén. et juge de paix, à Avesnes.
Devise, propriét., à Avesnes.

MM.

Legrand, César, à Fourmies.
Legrand, Théophile, id.
George, Xavier, percepteur, à Solre-le-Château.
Lereux, négociant, à Avesnes.
Lenglet, Arsène, maire, à Jolimetz.
Maillard, Joseph, propriétaire, à Avesnes.
Pillet, Edm., avoué, à Avesnes.
Duchastelet, propriétaire, à Avesnelles.
Dequesnes, Valery, géomètre, à Avesnes.
Caverne, J.-B^te, pharmacien, à Avesnes.
Azambre, J.-B^te, id., à Avesnes.
Grossier, Alexandre, idem, à Avesnes.
Flament, Constant, idem, à Avesnes.
Hennet, contrôleur des contributions directes, à Avesnes.
Chas, commandant de place, à Avesnes.
De Roisin, propr., à Boussières.

Associés libres.

MM.
Depreseau, prop., à Dompierre.
Roussel, propriétaire, à l'Epine, près Solre.
Baillion, maire du Quesnoy.
Guyot, médecin, à Sepmeries.
Manesse, propriét., au Favril.
Fournier, propr., à Beaufort.
Mary, Adr., maire, à Aymeries.
Manesse, maire, à Bermeries.
Lottiau, propriétaire, à Gognie-Chaussée.
Evrard, Désiré, prop., à Aibes.
Evrard, Emile, prop., à Aibes.
Delannoy, propriét., à Wallers.
Fiévet, pépiniériste, à Louvroil.

MM.
Fauville, Nicolas, propriétaire, à Saint-Waast.
Piérart, propriétaire, à Louvignies-Quesnoy.
Dervaux, Pierre, propriétaire, à Wargnies-le-Grand.
Cordier, Zacharie, à Salesches.
Mercier, Basile, propriétaire, à Noyelles.
Valin, à Willies.
Delannoy, maire de Trélon.
Vendois père, maire, à Maroilles.
Rousseau, maire, à St.-Hilaire.
Culhat, propriétaire, à Avesnes.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société d'horticulture rend d'importans services à la science qu'elle s'est chargée de propager. Ses annales, dont il paraît chaque année un volume publié en plusieurs livraisons, sont pleines d'observations intéressantes sur des procédés nouveaux de culture, sur des plantes non encore répandues dans le pays, etc.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

Président d'honneur. — M. le baron Méchin (G. O. ✱), préfet.

Président. — M. le lieutenant-général comte François de Sainte-Aldegonde (C. ✱, officier de l'ordre de Guillaume, etc.)

Vice-président. — M. Borelly, ✱, inspecteur des douanes.

Secrétaire-général. — M. Doyen, docteur en médecine.

Secrétaire-rédacteur. — M. Lecreux fils.

Archiviste. — M. Yon.

Trésorier. — M. Jouffroy.

Conseil d'administration.

MM.
Chevalier.
Courrière, chirurgien.

MM.
Danel, imprimeur.
Demortain, doct. en médecine.

MM.
De Rouvroy (le C.[te]), (O.r ✻).
Desmazieres, propriétaire, à Lambersart.
Debats, propriétaire.
Desmottes, négociant.
Dhénin, propr., à Esquermes.
Dubus fils.
Dumaisniel (le C.[te]), ✻.
Duriez, propriétaire.
Fays cadet.
Genin (✻ O. ✻), colonel en retr.
Grodée-Alavoine, négociant.
Lefebvre-Heegmann, idem.

MM.
Lefort fils, imprimeur.
Lestiboudois, prof. de botan.
Mille-Mathieu fils.
Miellez, jardinier-pépiniériste.
Néve, négociant.
Paillart fils, propriétaire.
Pottier-Wattrelos, idem.
Rouzière-Cavalier, négociant.
Smet, Henri, propriétaire.
Tripier-Jonglez, négociant.
Vanderhelle, propriétaire.
Verly fils, architecte.

Exposition de plantes en 1835.

Deux expositions de fleurs ont eu lieu en 1835 : l'une au 1.er mai, jour de la fête du Roi, et l'autre pendant les fêtes anniversaires des journées mémorables de juillet. Beaucoup d'horticulteurs et d'amateurs de Lille, des environs et même de la Belgique ont concouru à ces expositions, qui n'ont été ni moins brillantes ni moins remarquables que celles des années précédentes.

Les prix décernés par la société d'horticulture ont été distribués dans la séance publique du 28 juillet 1835.

Collections de belles plantes fleuries, distinguées par leur belle culture, leur diversité et leur nombre.

Premier prix (médaille d'or), M. Vanderhelle.

Deuxième prix (médaille d'argent), M. Van Geert, de Gand.

Deux troisièmes prix ont été obtenus par MM. Danel, de Lille, et Verschaffelt, de Gand.

Médaille d'argent décernée à M. Smet, pour la belle culture de l'*Erica Parmentierii.*

Le jury n'a pas décerné de médaille pour la plante la plus remarquable parmi les plus nouvelles ; il a regretté de n'avoir pu donner ce prix à l'*Escholtia* double gagnée par M.me Duburcq-Doyen. Le programme n'ayant pas désigné de récompense pour les fleurs coupées, on n'a pu accorder qu'une mention honorable.

Médaille d'éloignement décernée à M. Van Geert, de Gand.

Médaille d'argent décernée à M. Seulin, pour importation aux marchés des plantes les plus nouvelles.

Exposition d'automne 1835.

Médaille d'argent décernée à M.me Lefebvre-Heegmann, pour le plus bel ensemble de fruits.

Médaille d'argent décernée à Mme Lefebvre-Heegmann, pour la meilleure poire obtenue de semis.

Médaille en bronze décernée à M. D'hennin pour des mansuettes remarquables par leur beauté.

Médaille en bronze décernée à M. Bouhébent, pour la culture d'une variété du chou de Russie et du potiron d'Espagne.

M. Dubus a mérité une mention honorable pour l'exposition du beurré d'Yels.

Une mention honorable est accordée au jardinier de M.me de Tenremonde, pour la belle végétation de ses fruits.

Collections de tulipes.

1.er prix, M.me Lefebvre-Heegmann, de Lille.
2.e —— M. le général Jouffroy, de Lille.
Deux troisièmes prix obtenus par M. Dubus père et par M. Ridez.

Collections d'œillets.

Deux troisièmes prix obtenus par MM. Desmazieres, de Lambersart, et Ducasse, receveur des douanes, à Armentières.

Une médaille est accordée à M.me Lecreux, pour le plus beau gain.

COMMERCE. - INDUSTRIE.

Nomenclature des établissemens dangereux, incommodes ou insalubres, autorisés dans ce département pendant l'année 1834.

3 ÉTABLISSEMENS DE 1.re CLASSE.

Deux citernes aux engrais; — 1 distillerie.

122 ÉTABLISSEMENS DE 2.e CLASSE.

Quatre fours à chaux permanens; — 2 tanneries; — 1 corroyerie; — 15 machines à vapeur à moyenne pression; 33 machines à vapeur à haute pression; — 14 briqueteries permanentes; — 3 ateliers de salaison de poissons; — 1 fabrique de chandelles; — 4 distilleries de genièvre; — 9 fabriques de charbon animal; — 3 fonderies de fer; — 1 fabrique de gaz hydrogène; — 1 fabrique de liqueurs; — 20 fabriques de sucre de betteraves; — 1 raffinerie de sucre; — 1 fabrique de noir d'ivoire; — 5 fabriques de céruse; — 1 fabrique de colle de peaux de lapin; — 2 tuileries et poteries; — 1 fabrique de chapeaux.

89 ÉTABLISSEMENS DE 3.e CLASSE.

Un dépôt de charbon de bois; — 1 dépôt de fromages; — 3 blanchisseries; — 4 brasseries; — 69 briqueteries temporaires; — 5 teintureries; — 2 raffineries de sel; — 1 moulin à vent à tordre huile; — 3 machines à vapeur à basse pression.

En tout 214 établissemens répartis ainsi qu'il suit dans chacun des sept arrondissemens : Dunkerque, 9; — Hazebrouck, 3; — Lille, 78; — Cambrai, 14; — Avesnes, 16; — Douai, 20; — Valenciennes, 74.

Ce nombre diffère de 47 en plus avec celui des établissemens autorisés en 1833.

FABRIQUES DE SUCRE INDIGÈNE.

Le nombre des fabriques de sucre indigène existant dans ce département était, au 31 décembre 1835, de 143; dont 9 dans l'arrondissement de Dunkerque; 1 dans celui d'Hazebrouck, 37 dans celui de Lille; 19 dans celui de Cambrai; 11 dans celui d'Avesnes; 20 dans celui de Douai, et 46 dans celui de Valenciennes.

Nous donnons ci-après l'indication de leurs propriétaires et des communes où elles sont situées.

MM.
F. Degravier, à Steene.
Deschodt, Coffin-Spyns et Bigorne fils, à Téteghem.
Regodt, à Armbouts-Cappel.
Garnot, Féron et comp.e, à Petite-Synthe.
Dewilde, à Saint-Momelin.
Monnier, à Coudekerque-Branche.
Wilbien, à Bourbourg-Campagne.
Poncin-Spyns et comp.e, à Bourbourg-Campagne.
Bigorne père, à Dunkerque.
Cortyl, Van Merris et comp.e, à Bailleul.
Wery-Cogez, à Hellemmes.
Taffin-Peuvion, à Lesquin.
Desurmont-Carton, à Roncq.
Lenglart, à Fives.
Philippo, à Allennes-lez-Marais.

MM.
Joseph Coget, à Thumeries.
Alexandre Coget, à Marquillies.
Parrayon-Champon, à Mérignies.
Candelier fils, à La Bassée.
Barrois, Wyttenbach et comp.e, à Marcq-en-Barœul.
Heddebault, à Faches.
Lemaire-Druelle, à Bauvin.
Demesmay frères, à Templeuve.
Lefebvre, à Mons-en-Pévèle.
Dilly, à Phalempin.
Ph. Beriot et comp.e, aux Moulins.
Lienard, à Fives.
Duchange-Danniaux, à Wazemmes.
Bernard frères, à Santes.
Vanderstraeten et Caron, à Lille.
Droulers-Agache et comp.e, à Hem.

MM.

J.n Danniaux et comp.e, à Wambrechies.
Dewilde-Grimbert, à Armentières.
Houvenaghel, à Bauvin.
Géry Delemer, à Wazemmes.
Blancho et Nottelle, à la Chapelle-d'Armentières.
Daveluy et Mas, à Hem.
Tiers frères, à Roubaix.
Gapan et comp.e, à Cappelle.
Droulers-Dubois, à Wasquehal.
Rosseuw-Tilloy et comp.e, à Fournes.
Coget, J.-B., à Phalempin.
Dansette, à Houplines.
Lefort, Léon, à Bauvin.
Vallois, à Phalempin.
Lecomte et comp.e, à Salomé.
Desmazières, à La Magdeleine.
Casteleyn, à Bois-Trencourt.
Denimal, à Vendegies.
Hyolle et Cuvelier, à Sommaing.
Béthune, à Estrun.
Ledoux-Casier, à Neuville-St.-Remi.
Debaralle et Henri, à Crévecœur.
Dejardin et Desvigne, à Raillencourt.
Béthune et Desvigne, à Iwuy.
Ledoux et Leleu, à Neuville-Saint-Remi.
Legris, à Haynecourt.
Crassier frères, à Doignies.
Lallier, à Cambrai.
Dehollain et Crepin, à Noyelles.
Hyolle et Bertherand, à Sommaing.
Faille-Delabre et comp.e, à Cantaing.
Vallet et Hollande, à Briastre.
Richez et Rappe, à Solesmes.
Dollez, Auguste, à Crévecœur.

MM.

Dailliard-Bris, à Noyelles.
Lemonnier, à Sars-Poteries.
Lefebvre-Carpentier, à Villers-Pol.
Jacques, à Bavay.
Bayart, à Élesmes.
Cirier-Delvigne, à Fontaine-au-Bois.
Douai, à Ghissignies.
Lhotellerie, Roussel et Bayart, à Maubeuge.
Lambour, à Orsinval.
Sohier, à Solre-le-Château.
Baillion, au Quesnoy.
Carpentier, à Villers-Pol.
Houdart, à Villers-au-Tertre.
Monnier et Gantois-Dervaux, à Douai.
Obert, à Waziers.
Cocquelet, à Cantin.
Piéron et Guilbert, à Cantin.
Ledoux, à Cantin.
Duez, à Bugnicourt.
Momal, Auguste, à Monchecourt.
Chartier, Hippolyte, à Aniche.
Desmoutier Ernest, à Faumont.
Bommart, à Douai.
Lanvin et compagnie, à Aniche.
Dubois, à Aniche.
Cocquelet fils, à Auberchicourt.
Jacquart, à Guesnain.
Momal et Tréca, à Monchecourt.
Jacquart et compagnie, à Dechy.
Georges et Lanvin, à Fressin.
Leglay, Julien, à Arleux.
Baucq et Guilbert, à Marchiennes.
Leduc et Locqueneux, à Artres.
Dhaussy, à Artres.
Grar et Voog, à Artres.
Dronsart, à Bouchain.
Béthune-Bruneau, à Bouchain.

MM.
Gosselin-Legrand et compag.e, à Curgies.
Deroy et Gauvion, à Denain.
Cheval et Thellier, à Estreux.
Blanquet et Harpignies, à Famars.
Giraud-Cuvelier, à Marly.
Hyolle, à Monchaux.
Brabant frères, à Onnaing.
Freville et compag.ie, à Onnaing.
Moreau, Auguste, à Onnaing.
Remy et Willot, à Onnaing.
Carlier, Carpentier et Lefebvre, à Préseau.
Glineur, Joseph, à Quaroube.
Brasme et Biskère, à St.-Saulve.
Moreau, Jean-Baptiste, à Saint-Saulve.
Moreau, François, à St.-Saulve.
Hamoir, à Saultain.
Pilliot, à Verchin.
Lahure, à Wavrechain-sous-Faulx.
Bonniau et Gosselin, à Escaudain.
Crespin, à Haulchin.
Jacquemart, Joly et compagnie, à Rombies.

MM.
Lequipart, Placide, à Thiant.
Fournier, à Trith-St.-Leger.
Peniaux et Maurice, à Valenciennes.
Trinquet, Charles, à Valenciennes.
Trinquet-Leroy et Dutemple, à Valenciennes.
Meyer-Larrieux, à Bouchain.
Hallette-Hyolle, à Bouchain.
Pasquier et compage., à Crespin.
De Rigny, à Crespin.
Dupont et compagnie, à Maing.
Milot-Duplat et Compagnie, à Maing.
Gouvion, Joseph, à Trith-St.-Leger.
Delcourt, Louis, à Trith-St.-Leger.
Tancrède-Hyolle, à Marly.
Macarez, à Denain.
Deslinsel, à Denain.
Montfort-Gillard, à Quiévrechain.
Cachera et compagnie, à Aulnoy.
Fauville, Mathieu, à Neuville.
Devemy, à Avesnes-le-Sec.

BREVETS D'INVENTION.

Les personnes ci-après dénommées ont été brevetées définitivement en 1835.

1.° Les sieurs Widdowson, Bressel et Bayley, de Douai, auxquels il a été délivré, le 10 juin, le certificat de leur demande d'un brevet d'importation de dix ans, pour certains perfectionnemens dans les métiers à tulle bobin, qui permettent de produire sur les métiers des tulles en bandes brodés et imitant la dentelle et la blonde faites au carreau.

2.° Le sieur Hoyos, constructeur de poêles, cheminées et calorifères, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 27 juin, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un poêle de cuisine dit économifère.

3.° Les sieur Machu et Black, fabricans de tulle, demeurant à Lille, auxquels il a été délivré, le 3 juillet, le certificat de leur

demande d'un brevet d'importation de cinq ans, pour un procédé de fabrication de tulle blonde en coton et en soie uni et à bandes.

4.° Le sieur Brame-Chevalier, de Lille, auquel il a été délivré, le 14 juillet, le certificat de sa demande d'un sixième brevet de perfectionnement et d'addition au brevet d'invention et de perfectionnement de quinze ans, qu'il a pris le 4 février 1835, pour un nouvel appareil économique d'évaporation, de cuisson et de distillation par machine à vapeur dont la chaudière produit la quantité de vapeur nécessaire; 1.° pour faire mouvoir des pompes à air aspirantes et foulantes; 2.° pour chauffer l'air amené dans des récipients par ces pompes; 3.° pour concentrer les liquides par évaporation au moyen de la vapeur et de l'émission de l'air chaud dans ces mêmes liquides.

5.° Le sieur Brame-Chevalier, de Lille, auquel il a été délivré, le 28 août, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention et de perfectionnement de dix ans, pour un appareil propre à clarifier les sirops et opérer la défécation des jus de betteraves et autres en mettant rapidement les liquides en ébullition.

6.° Les sieurs Machu fils et Black, fabricans de tulle, demeurant à Lille, auxquels il a été délivré, le 18 septembre, le certificat de leur demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour la fabrication du tulle blonde uni et à bandes en soie et en coton, sur une mécanique à rotation dite à manivelle.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Il y a dans le département du Nord deux chambres de commerce, l'une à Lille et l'autre à Dunkerque; elles sont composées ainsi qu'ils suit :

LILLE.

MM.
Le préfet, président.
Aug.te Lefebvre, ✻, vice-prés.
Delesalle-Desmedt.
Charvet-Defrennes.
Charvet-Barrois.
Tilloy-Casteleyn.
Verley, Charles.
Lethierry, Urbain.

MM.
Rouzé, Théodore.
Fevez-Debully.
Barrois, Théodore.
Bocquet-Bernard.
Kuhlmann.
Dambricourt fils.
Aug.te Richebé.
A. Mimerel, à Roubaix.

Secrétaire de la chambre, M. Desrousseaux.

DUNKERQUE.

MM.
Le maire, président.
Dupouy aîné, vice-président.

MM.
Bonvarlet aîné.
F. Degravier.

MM.
L. Debaecque.
Benjamin Morel.
Aubert.

MM.
Bigorgne père.
Gourdin. Coquelle.
N.....

M. Plaideau, commis expéditionnaire.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Trois chambres consultatives de manufactures sont établies dans ce département, à Valenciennes, à Tourcoing et à Roubaix ; voici la nomenclature des membres qui les composent :

VALENCIENNES.

MM.
Flamme, maire, président.
Blanquet, Jean-Baptiste.
Hamoir, Edmond.
Dumont, François.

MM.
Lefebvre-Coppin.
Serret, Georges.
Leclercq-Sezille.

TOURCOING.

MM.
Cordonnier, maire, président.
Duriez, Benjamin.
Delobelle-Desurmont.
Wattine-Dervaux.

MM.
Motte fils aîné.
Wattinne, Louis.
Desurmont, Antoine.

ROUBAIX.

MM.
Nadaud, vice-président.
Defrenne, Paul.
Florin-Bossut.

MM.
Grimonprez-Bossut.
Wattinne-Bredart.
N.....

BOURSES DE COMMERCE.

Nous avons quatre bourses de commerce dans le département du Nord ; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agens de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurances.

MM.
Herrewyn, syndic.
Debaecker, adjoint.
Cailliez, adjoint.
Carlier.

MM.
Salomez aîné.
Gauwyn.
Hubert.
Sergent-Debaecque.

MM.
Blomme.
Vandercolme fils.
Vandewalle fils.
N.....

BOURSE DE LILLE.

Une ordonnance du Roi du 4 mars 1830 a fixé à dix le nombre des agens de change à Lille :

MM.	MM.	MM.
Ducas, syndic.	Bronchain.	N....
Jacquart, adjoint.	Durieux.	N....
Lefebvre, idem.	N....	
Verbiest.	N....	

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM.	MM.	MM.
Sloovere, syndic.	Piquart.	Coquelle.
Guilbert, adjoint.	Herbaut.	Destrez.
Blancho.	Dequen.	
L. Durieux.	Roland.	

BOURSE DE DOUAI.

Trois agens de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce. — MM. Choquet, Courtray, Barré-Bris.

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agens de change et quinze courtiers de commerce; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

BELLES ACTIONS. — TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1835, à la délivrance de vingt-huit médailles d'argent décernées par M. le ministre de l'intérieur. Une somme de 1,505 fr. a en outre été distribuée par M. le préfet à quatre-vingt-dix individus qui se sont signalés par de belles actions.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1835, tant en immeubles qu'en numéraire, aux hospices, bureaux de bienfaisance et fabriques d'églises du département se sont élevés à 156,347f; savoir :

Pour les hospices, à..........................	6,000f	»
Dont 4,000 fr. à l'hospice de Cambrai et 2,000 à celui de Dunkerque.		
Pour les bureaux de bienfaisance, à..........	106,190	»
Répartis entre 20 communes, dont 7 de l'arrondissement de Lille; — 4 d'Hazebrouck; — 2 d'Avesnes; — 3 de Cambrai; — 1 de Dunkerque; — 1 de Douai; — 2 de Valenciennes.		
Pour les fabriques d'églises, à..................	44,157	»
TOTAL.............	156,347	»

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1835.

85 fraudeurs de tabac ; — 157 vagabonds, mendians, gens sans aveu ; — 221 individus à défaut de papiers réguliers ou voyageant sans passe-ports ; — 122 condamnés ; — 101 déserteurs ; — 1 pour cause d'émission de pièces fausses ; — 27 condamnés libérés ayant enfreint leur ban ; — 110 individus en vertu de mandats d'amener ; — 109 prévenus de vol ; — 10 de rébellion envers la douane et la gendarmerie ; — 8 de voies de fait ; — 119 de délits forestiers ; — 1 de bestialité ; — 2 de menaces d'incendie ; — 1 de tentative de viol ; — 23 d'infanticide ; — 12 d'assassinat ; — 5 d'escroquerie ; 1 de parricide ; — 3 de faux en écriture privée ; — 1 de fratricide ; — 2 d'abus de confiance ; — 4 de mauvais traitemens ; — 1 de banqueroute frauduleuse ; — 1 de cris séditieux ; — 5 aliénés ; — 12 gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de	1,123
Il a été, en 1834, de	964
Différence en plus en 1835	159

SUICIDES.

Le nombre de suicides a été, en 1835, de 78 : ce chiffre présente sur celui de 1834, une différence en plus de 8.

De ces 78 suicides, 13 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque ; 10 dans celui d'Hazebrouck ; 22 dans celui de Lille ; 5 dans celui de Cambrai ; 13 dans celui d'Avesnes ; 3 dans celui de Douai, et 12 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 6 en janvier ; 7 en février ; 6 en mars ; 6 en avril ; 7 en mai ; 9 en juin ; 6 en juillet ; 7 en août ; 8 en septembre ; 5 en octobre ; 3 en novembre et 8 en décembre.

Les mois de juin, septembre et décembre sont ceux où les suicides ont été plus fréquens.

Au nombre des suicidés se trouvaient 1 garçon de 13 ans ; 53 hommes, dont 2 de moins de 20 ans ; 11 de 20 ans à 30 ans ; 14 de 30 à 40 ans ; 12 de 40 à 50 ans ; 9 de 50 à 60 ans ; 4 de 60 à 70 ans ; et 1 de 80 à 90 ans ; 19 femmes, dont 4 de 20 à 30 ans ; 5 de 30 à 40 ans ; 3 de 40 à 50 ans ; 4 de 50 à 60 ans, et 3 de 60 à 70 ans, et 5 militaires de 29 à 35 ans.

Des 78 suicidés, 40 se sont noyés ; 24 se sont pendus ; 6 se sont brûlé la cervelle ; 1 s'est coupé la gorge ; 4 se sont jetés par une fenêtre ; 1 s'est empoisonné ; 1 s'est éventré, et 1 s'est asphyxié.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1835 dans le département du Nord :

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENS DE							TOTAUX.
	DUNKERQUE.	HAZEBROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALENCIENNES.	
Fermes	»	»	1	3	1	»	»	5
Maisons	1	1	36	19	11	4	3	75
Chaumières	»	»	15	»	5	1	»	21
Granges	»	»	2	»	1	»	4	7
Écuries	»	2	»	1	»	»	2	5
Fournil	1	»	»	»	»	»	»	1
Fabriques	»	»	2	»	»	»	1	3
Moulins à vent	»	»	1	»	1	»	»	2
Meules de blé	2	»	2	1	1	»	1	7
Filature	»	»	1	»	»	»	»	1
Magasin de charbon de bois	»	»	»	»	1	»	»	1
Chantier de bois	»	»	1	»	1	»	»	1
Etable	»	»	1	»	»	»	»	1
Hangar	»	»	»	»	1	»	»	1
Incendies attribués à la malveillance	»	»	1	3	2	»	»	6

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES.

Le département du Nord est divisé en 7 arrondissemens, 60 cantons et 660 communes, ainsi qu'il suit :

1.er	arrondissem.t,	Dunkerque,	7	cantons,	59	communes.
2.e	idem,	Hazebrouck,	7	id.,	53	id.
3.e	idem,	Lille,	16	id.,	132	id.
4.e	idem,	Cambrai,	7	id.,	117	id.
5.e	idem,	Avesnes,	10	id.,	152	id.
6.e	idem,	Douai,	6	id.,	67	id.
7.e	idem,	Valenciennes,	7	id.,	80	id.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contrib.ons directes pour 1835.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	657	142	66	7990 96
Abscon.	V.	Bouchain.	8	17	42	939	163	94	9678 47
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	8	20	96	355	82	36	4685 79
Aix.	D.	Orchies.	4	22	30	962	171	96	9530 80
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	6	17	17	796	154	80	8835 79
Alnes.	D.	Marchiennes.	2	20	36	278	60	28	2211 98
Amfroipret.	A.	Bavay.	5	29	66	2 9	67	27	2259 18
Anhiers.	D.	Douai-N.	7	7	27	347	80	35	2830 58
Aniche.	D.	Douai-S.	13	13	46	1926	204	150	12030 10
Annappes.	L.	Lannoy.	8	8	8	1650	345	135	19632 73
Anneux.	C.	Marcoing.	5	8	67	482	87	48	7547 28
Annœullin.	L.	Seclin.	7	18	18	3053	772	205	20371 02
Anor.	A.	Trélon.	8	20	130	2552	501	180	15634 16
Anstaing.	L.	Lannoy.	9	11	11	470	79	47	4548 48
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	2	2	49	4255	625	265	19900 83
Arleux.	D.	Arleux.	»	11	44	1744	388	140	17646 33
Armbouts-Cappel.	Dk.	Bergues.	7	8	76	613	97	61	11423 64
Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	5	5	77	279	48	28	6826 66
Armentières.	L.	Armentières.	»	16	16	6338	1235	352	64526 96
Arnèke.	H.	Cassel.	8	20	57	1493	319	125	21393 13
Artres.	V.	Valencienn.-S.	8	8	59	552	6	55	6885 73
Ascq.	L.	Lannoy.	8	8	8	1536	289	130	16023 58
Assevent.	A.	Maubeuge.	3	22	87	132	35	13	2190 64
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	4	18	18	935	213	94	9620 31
Aubencheul-au-B.	C.	Cambrai-O.	18	18	51	471	94	47	3723 75
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	12	12	45	1241	261	115	11446 [illegible]
Aubers.	L.	La Bassée.	10	21	21	1457	280	125	18072 39
Aubigny-au-Bac.	D.	Arleux.	5	14	47	1214	255	115	5810 43
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	4	4	47	711	180	71	6717 96
Auby.	D.	Douai-O.	6	6	39	968	173	97	9365 91
Auchy.	D.	Orchies.	3	18	23	1409	234	125	10984 56
Audencourt.	C.	Clary.	7	18	75	254	46	25	2447 79
Audignies.	A.	Bavay.	2	23	72	162	28	16	3497 87
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	2	2	53	1143	169	110	10111 79
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	1	15	80	165	40	17	4343 68
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	4	14	14	1570	229	130	23066 49
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	1	1	103	671	139	67	10784 08
Avesnes.	A.	Avesnes.	»	»	102	3166	545	205	28201 17
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	5	17	54	1607	322	135	16046 78
Avesnes-les-Aub.	C.	Carnières.	4	13	66	2535	250	180	11661 46
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	4	4	63	462	99	46	7388 81
Aymeries.	A.	Berlaimont.	2	16	81	202	57	20	4221 85
Bachant.	A.	Berlaimont.	4	18	83	674	145	67	7603 93
Bachy.	L.	Cysoing.	4	19	19	877	198	88	7458 97
Bailleul.	H.	Bailleul.	»	19	29	9823	1855	496	107203 36

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Momal.	Lesné.	Chyez.	Moulins.	Dufour.
Scribe.	Cambrai.	Lespagnol.	Dupont.	Loriaux.
Guérin.	Evrard.	Dufau.	Renon.	Remont.
Quique.	Depret.	Roget.	Cotteau.	Erchinger.
Philippo.	Cuvelier.	Leclercq.	Paix.	Faucompré.
Huart.	Serisier.	N.	Cacherat.	Midavaine.
Noël.	Bouchez.	Honnez.	Jenicq.	Couez.
Dumont.	Dupuis.	N.	Nutly.	Dupuis.
Lanvin.	Caron.	Taffin.	Leroy.	Dubroux.
B.on de Brigode.	Mathieu.	Galride.	Delecourt.	Duquesne, Hachin.
Panien.	Savary.	Leduc.	Moland.	Blas.
Laden.	Parsy fils, Pecqueur.	Laurent.	Panckoucke.	Carré, Prevost.
Despret.	Bernaille, Brassart.	Vallez.	Staincq.	Liber-Jacquot.
Dengremont	Clerbaux.	V. Chéreng.	Behague.	Pollet.
Mathieu.	Jenard, Gravis.	Trehou.	Gillé.	Pantignies, Dubois.
Leglay.	Lepeuple.	Quiquempoix.	Lemaire.	Trémont, Barthelier.
Hilst.	Debavelaere.	Dewaele.	Dutil.	Vanparys.
Mahieu.	Demerssseman.	V. Armbouts-C.	Gallois.	Linis.
Ghesquier.	Butin, N. . . .	Leclercq.	Cogniart.	
Hooten.	Vandienste.	Meesemacker.	Campagnie.	Godré.
Leduc.	Masson.	Lancelle.	Fromont.	Damiens, Baser.
Teuflet.	Renard.	Boutry.	Delecourt.	Courier.
Labbé.	Daynez.	V. Boussois.	Quivy.	Papin.
Dorman.	Roger.	Dutriez.	Delannoy.	Denneullin.
Chaubersart.	Bernard.	V. Aubigny-au-B.	Moulins.	Dumont.
Cocquelet.	Lemaire.	Lefranc.	Leroy.	Dufour.
Leclercq.	Cordonnier.	Nanninck.	Delegrange.	Dannelle.
Dupriez.	Carpentier.	Desmarescaux.	Peugniez.	Lacherez.
Vas.	Pillion.	Roequet.	Gillé.	Depret.
Hoguez.	Dumarquez.	Simon.	Locoge.	Haccart.
Dubois.	Martin.	Desmons.	Lelen.	Rompteau.
Méresse.	Basquin.	V. Inchy.	De Jouy.	Doise.
Hennet.	Détourbe.	V. Bavay.	Daire.	Moine.
Miroux, J.-B.	Cacheux.	Dutemple.	Froment.	Serret.
Rousseau.	Pierard.	V. Aymeries.	Hennet.	Lecourt.
Ruscel.	Dujardin.	Deberckem.	Delannoy.	Lambert.
Delharme.	Evrard.	Dereyne.	Houzé.	Dumat.
Guillemin.	Bernard, Davoine.	Denis.	Houzé.	Pantenier, Noyon.
Devemy.	Dufresne.	Desnoyelles.	Richir.	Blavier.
Pouré.	Largillière, Derieux.	Joly.	Boileux.	Gernez.
Lesage.	Courbet.	V. Niergnies.	Ducamp.	Dassonville.
Lary.	Bassecourt.	Carlier.	Hennet.	Lecourt.
Lemade.	Lemaire.	Lecompte.	Hennet.	Courtin.
Quin.	Chuffart.	Delacourt.	Fievet.	Bocquet.
Lehaghel.	Lotthé, Vandaele.	Jongher, Debaene.	Decoussemacker.	Lahaine, Blondel.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilom. au ch.-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	TOTAUX des contrib.ons directes pour 1835.
Baisieux.	L.	Lannoy.	9	14	14	1808	242	145	17045
Baives.	A.	Trélon.	7	21	131	333	67	33	2429
Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	11	24	67	1139	272	110	19297
Banteux.	C.	Marcoing.	7	13	72	661	76	66	6794
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	7	7	54	476	106	48	4994
Bantouzel.	C.	Marcoing.	8	13	72	920	75	92	8402
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	4	4	100	369	86	37	7457
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	4	33	71	921	179	92	7629
Bauvin.	L.	Seclin.	11	21	21	970	176	97	6552
Bavay.	A.	Bavay.	»	25	70	1635	351	135	12736
Bavinchove.	H.	Cassel.	4	12	53	1056	226	105	13325
Bazuel.	C.	Le Catteau.	4	28	86	1112	237	110	10439
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	5	12	12	754	168	79	9654
Beaufort.	A.	Maubeuge.	7	12	93	861	160	86	11980
Beaumont.	C.	Le Catteau.	7	17	76	686	117	69	4217
Beaurain.	C.	Solesmes.	4	25	81	356	58	36	1850
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	11	11	94	608	119	61	5673
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	1	15	101	276	75	28	3481
Beauvois.	C.	Carnières.	5	12	70	913	150	91	4835
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	8	8	46	360	75	36	4754
Bellignies.	A.	Bavay.	5	29	70	612	137	61	6533
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	5	18	98	223	59	22	2938
Bergues.	Dk.	Bergues.	»	10	69	5962	905	340	65429
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	»	14	79	2068	474	155	18788
Bermerain.	C.	Solesmes.	8	27	82	1220	336	115	[illegible]
Bermeries.	A.	Bavay.	3	28	66	280	66	28	5451
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1615	310	135	17883
Bersillies.	A.	Maubeuge.	6	24	89	207	42	21	2710
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	6	19	35	584	126	58	7343
Bertry.	C.	Clary.	4	21	78	1602	288	135	10459
Béthencourt.	C.	Carnières.	9	17	74	1040	208	104	7031
Bettignies.	A.	Maubeuge.	6	25	84	147	29	15	3918
Bettrechies.	A.	Bavay.	4	29	68	304	47	30	4140
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	8	8	100	478	118	48	[illegible]
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	4	4	48	865	191	87	[illegible]
Beuvry.	D.	Orchies.	3	21	29	2027	308	155	[illegible]
Bévillers.	C.	Carnières.	4	12	71	1032	169	104	[illegible]
Bierne.	Dk.	Bergues.	2	11	70	501	102	50	[illegible]
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	7	17	66	476	91	48	[illegible]
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	12	12	59	1800	445	140	[illegible]
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	398	82	40	[illegible]
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	8	15	38	1935	338	150	17789
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	59	997	217	100	[illegible]
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	12	25	65	1662	393	135	29004
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	7	7	7	2841	623	195	23893

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Carrez.	Prévost.	Pollin.	Behagne.	Belair.
Hancart.	Moreau.	V. Wallers.	Fosset.	Carpentier.
Debreyne.	Blanckaert.	Vanneufville.	Dehorter.	Deramondt.
Crepin.	Bernard, O.	Dubois.	Carron.	Leclercq.
Ruchon.	Bernard, F.	Minaux.	Delcroix.	Sourmais.
Bident.	Boucher.	V. Banteux.	Carron.	Legrand.
Ravaux.	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Quertimont.
Dhourdin	Deparis.	Tranchant.	Pierart.	Cuisinier.
Lemaire.	Bottelle.	Grauwin.	Panckoucke.	Lecuppre.
Crapez.	Evrard.	Tilmant.	Daire.	Caille, Delbauve.
Boddaert.	Vandewalle.	Deman.	Merchier.	Devinck.
Druesnes.	Denise.	Guyon.	Lempereur.	Tellier.
Delesalle.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
Degricourt.	Massot.	Dhaussy.	Lebeau	Leclercq.
Basquin.	Bourlet.	V. Inchy.	De Jouy.	Leclercq.
Delsarte.	Caffeau.	Moncomble.	Froment-Sartiaux.	Druesne.
Dubois.	Duchene.	Mutte.	Estassin.	Prissette.
De Robaulx.	Trouillez.	N.....	George.	Barbier.
Watremez.	François.	V.Font.-au-Pir.	Caron.	Soupart.
Gosse.	Delfosse.	Pol.	Parent.	Marissal.
Carlot.	Lerat.	Ravaux.	Daire.	Decamps.
Bever.	Rousie.	Pouille.	George.	Colmant.
Demeezemacker.	Fockedey, Vermullen.	Vandeputte.	Herwyn.	»
Mary.	Paul.	Fournier.	Hennet.	Taulet, Dangers.
Druesnes.	Lenglet.	Cousin.	Moreau.	Darcheville, Carlier.
Manesse.	Postiau.	V.Amfroipret.	Jenicq.	Deghaye.
Delot.	Ricourt.	Regniez.	Chardot.	Cecchy.
Gérard.	Wattremez.	V. Villers-sire-N.	Fournier.	Landragin.
Thorez.	Verstavel.	Declunder.	Lecœuche.	Debuysser.
Delhaye.	Basquin.	Druesnes.	Gaffet.	Taine.
Boucly.	Pamart.	Basuyau.	De Jouy.	Bourdon.
Adam.	Lechien.	V. Gognie-Ch.	Fournier.	Landragin.
Demarbaix.	Reumont.	Cailliez.	Jenicq.	Delvigne.
Hazard.	Herlach.	V.Sars-Poteries	Wargnies.	Prissette.
Raa.	Rachet.	Prevost.	Gellé.	Basely.
Dupont.	Delgrange.	Bouillon.	Cotteau.	Hemal, Graveline.
Waxin.	Bricourt.	Bécar.	Delsart-Beauvais.	Proye.
Dupuy.	David.	Osten.	Legrand.	Ryckebusch.
Debey.	Marcotte.	V. Socx.	Legrand.	Desaffre.
Canler.	Dormion.	Cadet.	Dewitte.	Lefort.
Rousseau.	Lesne.	Barenne.	Bonnay.	Bisiaux.
Tackoen.	Meelis.	Vinckel.	Lecœuche.	Waeles.
Justice.	Delbende.	Minne.	Leblond.	Cornet.
Vandenkerckhove	Vanheeghe.	Vandercolme.	Leurs.	Vermeersch.
Dubosquiel, ✻.	Leroux, Lecat.	Leignel.	Delesalle.	Flament, Lutun.

NOMS			DISTANCE en kilom au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	des contrib.ons directes pour 1835.
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	41	803	161	80	11017
Bouchain.	V.	Bouchain.	»	18	49	1183	216	110	21516
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	5	5	101	397	102	40	8330
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	»	20	97	2378	442	170	25489
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	1	20	98	2040	298	155	30503
Bourghelles.	L.	Cysoing.	3	17	17	1086	234	105	8852
Boursies.	C.	Marcoing.	11	15	74	811	137	81	11818
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	10	18	18	1937	364	150	13015
Bousies.	A.	Landrecies.	6	24	82	1577	331	130	12315
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	13	24	99	624	141	62	5654
Bousignies.	V.	St.-Amand r. g.	5	17	29	326	81	33	3001
Boussières.	A.	Berlaimont.	7	18	82	177	42	18	2708
Boussières.	C.	Carnières.	2	10	69	758	147	76	5767
Boussois.	A.	Maubeuge.	6	25	90	355	49	36	5623
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	4	15	28	1836	378	145	13554
Bouvines.	L.	Cysoing.	3	13	13	521	91	52	4763
Briastre.	C.	Solesmes.	3	22	79	782	167	78	7887
Brillon.	V.	St.-Amand r. g.	7	19	35	710	162	71	4648
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	7	16	80	893	174	89	10921
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	17	30	65	411	82	41	7321
Bruay.	V.	Valencien.-N.	5	5	51	1907	201	150	12321
Bruille-lez-March.	D.	Marchiennes.	6	13	42	665	126	67	6663
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amand r. d.	6	18	44	1919	360	150	12604
Brunémont.	D.	Arleux.	3	13	46	585	130	59	2846
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	10	30	63	368	59	37	2729
Bugnicourt.	D.	Arleux.	4	11	44	720	149	72	10223
Busigny.	C.	Clary.	7	26	83	2275	405	165	19308
Buysscheure.	H.	Cassel.	11	23	60	903	194	90	11492
Caestre.	H.	Hazebr.-Nord.	8	8	39	1653	305	135	19771
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	7	7	66	799	147	80	10658
Cambrai.	C.	Cambrai.	»	»	59	17646	4809	811	128439 128649
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	6	17	17	884	211	88	14709
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	5	16	16	1448	270	125	13691
Cantaing.	C.	Marcoing.	3	7	66	655	146	66	9604
Cantin.	D.	Arleux.	4	8	41	806	173	81	16530
Capelle.	C.	Solesmes.	7	28	84	346	72	35	4460
Capinghem.	L.	Armentières.	9	8	8	318	61	32	4142
Cappelle.	L.	Cysoing.	8	20	20	1367	272	120	14686
Cappellebrouecq.	Dk.	Bourbourg.	6	25	83	959	229	96	13993
Carnières.	C.	Carnières.	»	8	67	1344	299	120	11255
Carnin.	L.	Seclin.	7	18	18	427	94	43	4725
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	97	1701	398	140	20222
Cassel.	H.	Cassel.	»	14	49	4234	762	265	37327
Catillon.	C.	Le Catteau.	8	34	91	3151	703	210	36797

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Debruynne.	Vanneufville.	Flotten.	Verlynde.	Spillemaeker.
Bouchez.	Canonne.	Defontaine.	Minne.	Bourgeois.
Wattiau.	Lemoine.	Delécluse.	Estassin.	Moutier.
Vigoureux.	De Bernes.	Dedecker.	Spilleux.	
Louf.	Tettart.	V.Bourbourgv.	Spilleux.	Vandewalle, Govart.
Delecourt.	Lecocq.	Bussières.	Fievet.	Leturcq.
Deleau.	Boufflers.	Caudrelier.	Truchet.	Falempin.
Leclercq.	Dalle.	Lescouf.	Thurin.	Theys.
Pruvot.	Dumont.	Mariage.	Dutemple.	Maréchal, Gosse.
Matagne.	Mortier.	Boulfroy.	Renon.	Bever.
Hennoch.	Vantrop.	V. Brillon.	Guislain.	Hacart.
De Roisin fils.	Forest.	Locquet.	Crapez.	Derombies.
Ledieu.	Vitoux.	N....	Boileux.	Couvez.
Tissiau.	Guillaume.	Delhaye.	Lebrun.	Rabonniaux.
Derosne.	Broutin.	Leleu.	Cacherat.	Crunelle.
Deffontaine.	Delemar.	Dupire.	Fievet.	Tiery.
Titrant.	Dubuisson.	Gouttières.	Delsart-Beauvais.	Duwez.
Martin.	Debrabant.	Loiseau.	Guislain.	Hennocq.
Thysel.	Debavelaere.	Cornette.	Fleurynck.	Dumas.
Decroo.	Blanckaert.	V. Volckerinckhove	Lorenzo.	Emery.
Massonville.	Frappart.	Dauchy.	Quecq.	Hautcœur.
Lesage.	Gosselin.	Vaillant.	Thurin.	Dubus.
Tamberlin.	Delcourt.	Becquet.	Brasselet.	Cambier, Bouchez.
Richeux.	Leconte.	Lanselle.	Lemaire.	Leteneur.
Sauvage.	Delhaye.	Desprez.	Leurs.	Lecoge.
Lucas.	Mailly.	Lecardez.	Peugniez.	Dhollande.
Bizot.	Lucquet.	Renaux.	Hodin.	Vilette, Druon.
...tse.	Cooche.	Degrendel.	Merchier.	Serdobbel.
...vaete.	David.	Coulon.	Boidin.	Bruneel.
...yez.	Andron.	Dhaussy.	Bonnay.	Meriaux.
...nçois-Deloffre.	Leroy.	Lenglet.	De St.-Aubin.	Daillez.
	Déjardin.	Piquet.	De Pancy.	Decisy.
...lacourt.	Cornillot.	Guerin.	Panckoucke.	Desplanque.
...Brigode.	Fievet père.	Remi.	Behague.	Delbassée.
...labre.	Raux.	Coleau.	Moland.	Poirette.
...cquelet.	Tantart.	Quiquempoix.	Desuède.	Bauduin.
...rnard.	Poirette.	V. Escarmain.	Moreau.	Semaille.
...noyelle.	Ridez.	V. Lomme.	Lambert.	Hereng.
...helle.	Dufossé.	Galand.	Delannoy.	Laurent.
...chelier-Bèke.	Wissocq.	Becque.	Vanwormhout.	Marquilly.
...lmont.	Mériaux.	Lancelle.	Bonnay.	Molard.
...loux.	Thery.	Dorchies.	Panckoucke.	Fusenne.
...courte.	Ravaux.	Danjou.	Estassin.	Prissette.
...vet.	Staelen, Decoster.	Deconynck.	Dekytspotter.	Dersedt, Vandercruysse.
...uise.	Marchant, Debarbieux.	This.	Leblond.	Wallet, Fortez.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilom. au ch.-lieu. du canton.	DISTANCE de la sous-préfect.	DISTANCE de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	NOMBRE de gardes nationaux.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	TOTAUX des contrib.ons directes pour 1835.
Cattenières.	C.	Carnières.	5	9	68	822	154	82	6260
Caudry.	C.	Clary.	7	14	73	3343	622	220	17699
Caullery.	C.	Clary.	2	16	74	595	120	60	3563
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	6	6	64	663	144	66	7889
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	5	23	90	280	62	28	3884
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	1	16	16	1887	430	145	30453
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amand r. d.	6	18	44	890	196	89	6893
Chemy.	L.	Seclin.	5	16	16	419	91	42	7183
Chéreng.	L.	Lannoy.	7	12	12	1302	218	120	9363
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	6	16	95	67	19	6	1007
Clary.	C.	Clary.	»	17	76	2036	473	155	13562
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	3	16	103	436	90	44	4925
Cobrieux.	L.	Cysoing.	4	18	18	378	83	38	3260
Colleret.	A.	Maubeuge.	8	26	93	1014	219	102	12304
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	5316	1626	316	50529
Condé.	V.	Condé.	»	12	50	5350	1057	316	41624
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	73	448	107	45	14018
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	1	1	79	1402	307	125	17240
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	3	3	36	180	33	18	3634
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	10	21	96	1220	237	115	10220
Coutiches.	D.	Orchies.	4	14	26	2102	376	160	17119
Craywick.	Dk.	Gravelines.	9	15	83	245	52	25	5363
Crespin.	V.	Condé.	7	13	57	1419	290	125	17143
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	8	7	68	2001	410	155	39977
Crochte.	Dk.	Bergues.	6	16	70	735	183	74	134[illegible]
Croix.	A.	Landrecies.	9	29	83	503	107	50	3793
Croix.	L.	Roubaix.	3	8	8	1284	249	115	106[illegible]
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	2	2	33	792	186	79	1058[illegible]
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	853	180	85	1017[illegible]
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	4	4	57	379	92	38	391[illegible]
Cysoing.	L.	Cysoing.	»	15	15	2465	405	175	2999[illegible]
Damousies.	A.	Maubeuge.	7	15	94	227	53	23	[illegible]
Dechy.	D.	Douai-Sud.	4	4	37	1279	306	115	1175[illegible]
Déhéries.	C.	Clary.	4	20	75	61	10	61	[illegible]
Denain.	V.	Bouchain.	10	9	52	1601	289	135	[illegible]
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	2168	307	160	[illegible]
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	4	12	97	252	57	25	[illegible]
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	5	10	97	377	90	38	[illegible]
Doignies.	C.	Marcoing.	11	17	75	797	162	81	[illegible]
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	5	5	92	1020	216	102	[illegible]
Douai.	D.	Douai.	»	»	33	18793	3866	814	[illegible]
									1216[illegible]
Douchy.	V.	Bouchain.	6	12	55	1420	296	125	147[illegible]
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	7	7	93	738	167	74	841[illegible]
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	10	23	74	253	39	25	506[illegible]

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Vaillant.	Dumont.	Engels.	Ducamp.	Lentier.
Gauthier.	Milot, Legrand.	Brassart.	De Jouy.	Lecluselle.
Dolez.	Vitou.	Soyez.	Gaffet.	Vitou.
Dhordain, L.	Dhordain, F.	Pagniez.	Bonnay.	Dumont.
Leroy, Alph.	Leroy, François.	V. Rousies.	Lebrun.	Zélaire.
Deron.	Waymel.	Joire.	Cogniard.	Descamps.
Camberlin.	Wambecq.	Colet.	Brasselet.	Noyelle.
Delval.	Caby.	Caudrelier.	Paix.	Legroux.
Quint.	Duquesnoy.	Jaclin.	Béhague.	Wanhout.
Gosselet.	Bultieaux.	V. Obrechies.	Lebeau.	
Demarest.	Millot.	Maréchal.	Gaffet.	Cardon, Bonneville.
Hannecart.	Lernout.	Dumont.	George.	Begrand.
Wauquier.	Lemerre.	Barbieux.	Fievet.	Laignel.
Desalle.	Petit.	Fromont.	Renon.	Harcqz.
Lambin.	Herrengt, Cuvelier.	Reniez.	Coustenoble.	Badar, Béhague.
Dervaux.	Caudron, Pureur.	Cateaux.	Michaux.	Gilmant, Bavay.
Janssen-Bennynck.	Vanpoperynghe.	Vitse.	Delabaere.	Vasseur.
Chauveau-Beyaert.	Verbrugghe.	V. Dunkerque.	Delabaere.	Labey.
Luce.	Coppin.	V. Lambres.	Desuède.	Coppin.
Levecq.	Gobled.	Lefranc.	Renon.	Pelsez, Cognaux.
Mortelette.	Legland.	Dubois.	Leleu.	Deregnaucourt.
Cassaert.	Vercoustre.	Blaevoet.	Demarle.	Marle.
Delhaye.	Giraud.	Courtecuisse.	Bruneau.	Drouart, Chevalier.
Delmotte.	Desmoutiers.	Mocq.	Dumotiez.	Gaillard, Dhouailly.
Boudenoot.	Achte.	Venant.	Legrand.	Fossaert.
Godon.	Thierry.	V. Forest.	Dutemple.	Fontaine.
Delannoy.	Agache.	Devrainne.	Delos-Questroy	Vandamme.
Broy.	Godin.	Lamorisse.	Locoge.	Anicot.
Florent.	Cloes.	Prévost.	Desilve.	Coppin.
Germe.	Balique.	V. Bantigny.	Delcroix.	Sandras.
Desmons.	Fievet.	Tribonte.	Fievet.	Duthoit, Herrengt.
Dumesnil.	Gibon.	Genain.	Lebeau.	Jouniaux.
Jacquart.	Flament.	Potteau.	Dupret.	Dervaux.
Blondeaux.	Huart.	V. Malincourt.	Charlet.	Mortier.
Dealinsel.	Baillet.	Bonte.	Broquet.	Tetard, Coupe.
Vandermersch.	Philippo.	Mallarme.	Denorguet.	Lemahieu, Delesalle.
Sury.	Willot.	V. Dimont.	Lebeau.	Lequeux.
Thomas.	Maillard.	Dupont.	Lebeau.	Lequeux.
Boulanger.	Devillers.	Lecerf.	Truchet.	Rossignol.
Marit.	Carpentier.	Ravaux.	Colas.	Lequime.
De Guerne, ✲.	Delecroix, ✲.	V. Page 217.	Cavrois.	Crombet.
	Bois.		De Nuncques.	Guilmant.
Cartigny.	Béra.	Cambreleng.	Broquet.	Dinaut, Capliez.
Lebrun.	Démoulin.	Desoblin.	Wargnies.	Lemaire.
Vanhaecke.	Desmidt.	Venant.	Fleurynck.	Deschodt.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contrib. directes pour 1835.
des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	»	»	78	24937	3718	1000	146145 / 142557
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	10	10	57	710	143	71	12621
Ecaillon.	D.	Douai-S.	10	10	43	635	128	64	7419
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	4	17	99	161	40	16	1326
Eclaibes.	A.	Maubeuge.	9	10	87	276	58	28	3961
Ecuelin.	A.	Berlaimont.	8	9	87	148	26	15	2483
Eecke.	H.	Steenvoorde.	5	9	42	1144	265	110	19054
Elincourt.	C.	Clary.	4	22	77	1230	179	115	9769
Elesmes.	A.	Maubeuge.	5	23	88	453	82	45	7077
Emerchicourt.	V.	Bouchain.	7	25	46	34	1	3	5436
Emmerin.	L.	Haubourdin.	3	5	5	1161	247	110	9063
Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	7	27	75	1572	283	130	9306
Englos.	L.	Haubourdin.	2	9	9	326	79	33	3162
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	4	11	11	1789	409	140	23313
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	3	13	13	1684	380	135	18180
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	9	17	119	823	165	82	9904
Erchin.	D.	Arleux.	6	10	43	492	116	49	7120
Eringhem.	Dk.	Bergues.	13	23	70	655	125	66	12486
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	3	10	10	253	54	25	3563
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	3	19	19	2053	502	155	30975
Erre.	D.	Marchiennes.	6	19	39	922	205	92	6113
Escarmain.	C.	Solesmes.	6	26	83	1015	207	102	7111
Escaudain.	V.	Bouchain.	6	13	48	1130	222	110	14562
Escaudœuvres.	C.	Cambrai-E.	4	4	63	1289	262	115	9059
Escaupont.	V.	Condé.	4	8	51	671	226	67	4367
Escobecque.	L.	Haubourdin.	4	11	11	285	59	29	3885
Esnes.	C.	Clary.	9	11	70	1315	257	120	14339
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	5	18	63	1804	273	145	21094
Esquerchin.	D.	Douai-O.	5	5	38	548	115	55	7409
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	3	3	3	1642	283	130	19746
Estaires.	H.	Merville.	6	19	30	6504	1428	364	70995
Estourmel.	C.	Carnières.	4	7	66	614	119	61	5918
Estrées.	D.	Arleux.	4	8	41	1018	166	102	794[illegible]
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	11	31	63	302	65	30	2946
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	7	7	109	1987	426	150	27869
Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	5	5	55	407	92	41	775[illegible]
Etrun.	C.	Cambrai-E.	12	12	58	554	113	55	41[illegible]
Ewars.	C.	Cambrai-E.	7	7	66	503	95	50	40[illegible]
Faches.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	1692	336	135	1356[illegible]
Famars.	V.	Valenciennes.-S.	5	5	56	457	108	46	545[illegible]
Faumont.	D.	Orchies.	4	14	26	1399	249	120	12434
Favril.	A.	Landrecies.	3	18	87	798	182	80	936[illegible]
Féchin.	D.	Arleux.	8	16	49	1110	248	110	688[illegible]
Feignies.	A.	Bavay.	8	23	78	1620	291	135	18677

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Lemaire, ✻.	Gallois, ✻.	Palmaert.	Sainsere, Marc.	»
	N.	Stoven.	De Montépin.	»
De Palmaert.	Spanneut.	Bollengier.	Iserby.	Bose.
Chantreau.	Houriez.	Desmaretz.	Thurin.	Marchand.
Trouillet.	Meunier.	V. Solrinnes.	George.	Louette.
Cuisset.	Wirenger.	V. Limont-Font.	François	Delcambre.
Durant.	Vincent.	V. St.-Remi-Ch.	François.	Delforge.
D'haudt.	Stoffaes.	Maes.	Debrock.	Verhille.
Duprez.	Claisse.	Holain.	Charlet.	Gibot.
Bayart.	Manfroy.	Michel.	Fournier.	Deguilage.
Defontaine.	Remy.	V. Aniche.	Brasselet.	Cramette.
Debuchy.	Casier.	Chalant.	Follet.	Pottier.
Crapez.	Taquet.	Bourlet.	Riquet.	Michaux.
Delangre.	Delaval.	Honoré.	Bailleul.	Carrelier.
Deroubaix.	Leuridan.	Delesalle.	Bailleul.	Leclercq.
Lambelin.	Favier.	Lefils.	Delannoy.	Leperre
Lavaux.	Moutié.	Coupé.	Fosset.	Hotelart.
Leblanc.	Jouvenet.	V. Roucourt.	Dupret.	Mahille.
Desoulter.	Menneboo.	Venant.	Leuts.	Buyck.
Loridan.	Delepierre.	V. Hallennes.	Bailleul.	Baillieux.
Bazelis.	Deron.	Devisscker.	Cogniard.	Marescaux, Cousin.
Bourlet.	Delin.	Locquet.	Copin.	Gillon.
Leroy.	Basuyau.	Bailleul.	Moreau.	Fosse.
Préca.	Caulier.	Lefebvre.	Dupont.	Godefroy.
Choain.	Ségard.	Malaqnin.	Bonnay.	Dantin.
Brouillard.	Morchipont.	Noclercq.	Bruneau.	Senocq.
Deleforterie.	Fortries.	V. Radinghem.	Bailleul.	Ghesquiers.
Canonne.	Rubin.	Duhot.	Carron.	Drecque.
Colombier-Batteur.	Deswarte père.	Coudewylle.	Deswarte.	Drieux.
Dumarquez.	Sebert.	V. Cuincy.	Locoge.	Carlier.
Prévost.	Sarrazin.	Corbaux.	Bonnet.	Bourbier.
Lobichez.	Duflos, Detournay.	Dourlers.	Ducates.	G. Dhaisne, P. Dhaisne.
Bauchard.	Dassonville.	»	Ducamp.	Basquin.
Vallez.	Drancourt.	Cateau.	Desuède.	Dagniaux.
Gravelle.	Bernier.	Desprez.	Lecerf.	Duquesnoy.
Evrard.	Godbille.	Saudemont.	Bevenot.	Bosquette.
Cheval.	Lambour.	Pamart.	Desilve.	Breucq.
Camu.	Boda.	Cranck.	Moulins.	Turotte.
Lonscourt.	Salez.	Devred.	Delcroix.	Potiez.
Heddebault.	Lamblin.	Clinquet.	Follet.	Desoubry.
Duhem.	Goffart.	Jean Lebœuf.	Froment.	Modeste.
Delot.	Gruyelle.	Brienne.	Leleu.	Coez.
Lanesse.	Poupelle.	Mathon.	Descamps.	Waroquier.
Lemaire.	Dupuis.	Dasplanques.	Peugniez.	Volkerick.
Moreau.	Riche.	Longuet.	Lion.	Gray, Fromont.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contrib. directes pour 1835.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
Felleries.	A.	Avesnes-N.	7	7	104	1650	379	135	16085
Fenain.	D.	Marchiennes.	5	18	38	1914	422	150	10197
Ferin.	D.	Douai-S.	5	5	38	642	159	64	7442
Féron.	A.	Trélon.	6	10	112	589	152	59	10363
Ferrière la Grande	A.	Maubeuge.	3	18	88	1021	131	104	12159
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	5	18	91	700	143	70	5324
Fives.	L.	Lille-N.-E.	2	2	2	1520	324	130	19730
Flaumont et Wand.	A.	Avesnes-N.	2	2	101	412	96	41	5707
Flers.	L.	Lannoy.	7	6	6	1658	326	135	17969
Flers.	D.	Douai-O.	4	4	31	916	210	92	10066
Flesquières.	C.	Marcoing.	5	12	70	804	179	80	8436
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	6	12	35	1184	247	110	14129
Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	8	20	45	1832	361	145	15453
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	10	10	26	3241	668	215	20997
Floursies.	A.	Avesnes-N.	7	7	90	220	54	22	3829
Floyon.	A.	Avesnes-S.	10	10	101	1394	343	120	14587
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	4	21	80	963	223	96	8582
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	5	14	71	1116	200	110	8631
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	6	6	65	1476	329	125	14715
Forenville.	C.	Cambrai-E.	6	6	64	54	7	54	3360
Forest.	L.	Lannoy.	6	10	10	600	135	60	2391
Forest.	A.	Landrecies.	9	29	84	1365	273	120	8449
Fourmies.	A.	Trélon.	7	14	117	2247	497	165	11643
Fournes.	L.	La Bassée.	9	15	15	1385	320	120	19798
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	4	38	69	489	104	49	5300
Frelinghien.	L.	Armentières.	5	14	14	2369	473	170	27697
Fresnes.	V.	Condé.	2	10	49	3868	800	245	20478
Fressies.	C.	Cambrai-O.	11	11	50	844	182	84	6063
Fressin.	D.	Arleux.	6	13	46	784	156	78	9065
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	5	12	12	1963	432	150	22073
Fromelles.	L.	La Bassée.	10	25	25	1326	266	120	15255
Genech.	L.	Cysoing.	5	22	22	1126	248	110	8554
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	448	94	45	4267
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	11	12	84	1362	241	120	15879
Glageon.	A.	Trélon.	2	12	116	1128	294	110	8869
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	6	12	40	1821	346	145	18608
Gœulzin.	D.	Arleux.	4	6	39	963	185	96	8460
Gognie-Chaussée.	A.	Maubeuge.	6	24	83	610	131	61	7343
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	7	38	71	2950	630	200	17901
Gondecourt.	L.	Seclin.	4	14	14	1601	258	135	17011
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	7	17	75	893	170	89	5951
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	9	19	77	2010	356	155	14368
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	8	8	84	1000	99	100	12011
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	[illegible]	20	97	4193	651	260	27381
Gruson.	L.	Lannoy.	10	12	12	393	71	39	5811

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Graves.	Dubray.	Becart.	Vandermarcq.	Hazard, Dieu.
Tison.	Beffe.	Dupuis.	Copin.	Leclercq.
Hage.	Mullet.	Blondel.	Desuède.	Jovenet.
Preumont.	Guérit.	Cappelliez.	Staincq.	Fontaine.
Dehavay.	Neuillet.	Minguet.	Lebrun.	Liénard.
Jenot.	Huftier.	Fontaine.	Lebrun.	Hannothiaux.
Richebé.	Lienart.	Delecourt.	Cuvelier.	Tierce.
Dupont.	Pasqual.	Dauverchain.	Houzé.	Savoye.
Corsin.	Briffaux.	Dhalluin.	Cuvelier.	Houzé.
Marquette.	Dehours.	Destombes.	Locoge.	Bauduin.
Coupez.	Jardez.	Moriancourt.	Fesneau.	Chauwin.
Verhille.	Gantois.	Vanmerris.	Baelde.	Herreman.
Hornez.	Piqué.	Raout.	Baligand.	Seruzelle.
Degand.	Dubruille, Larose.	Legrain.	Courtin.	Delhaye, Mortelette
Renon, Alex.	Renon, Auguste.	V. Semousies.	Wargnies.	Druart.
Payelle.	Bosquette.	Bucquoy.	Bevenot.	Marion.
Gille.	Pothier.	Desprez.	Descamps.	Baudry.
Balembois.	François.	Vitoux.	Carron.	Soupart.
Panien.	Lavalard.	Crepin.	Moland.	Machet.
Banse.	Herbert.	V. Seranvillers.	Ducamp.	Cambay.
Leleu.	Petit.	Néauport.	Delecourt.	Chuffart.
Delannoy.	Boulogne.	Musin.	Dutemple.	Lebon.
Legrand.	Mercier.	Bonnaire.	Staincq.	Prince.
Sauvage.	Mulier.	Maes.	Delegrange.	Copin.
Delcroix.	Deltour.	Collet.	Lecerf.	Barbé.
Couture.	Demon.	Daubresse.	Fliniaux.	Planque.
Renard.	Seguin, Dervillez.	Ledent.	Bruneau.	Legrand, Drumont.
Chevalier.	Lefebvre.	Humez.	Moulins.	Cachera.
Lanvin.	Després.	Durot.	Peugniez.	Taisne.
Lemesre.	Collette.	Larsonneur.	Panckoucke fils.	Potier.
Legris.	Leuridan.	Chavatte.	Delegrange.	Loé.
Delezenne.	Menet.	Merlier.	Delannoy.	Brunfaut.
Douay.	Houx.	V. Louvign.-Q.	Dupont.	Loris.
Loby.	Jordaens.	Aernouts.	Fonteyne.	Decoutter.
Hufty.	Detrait.	Dazin.	Desroches.	Douniaux.
David.	Tellie.	Delessue.	Debrock.	Doutreland.
Broquet.	Parsy.	Michel.	Desuède.	Deloffre.
Beugnies.	Paternost.	Gonnelieu.	Fournier.	Nouspann.
Rousseau.	Levecq, Colmant.	Lescuyer.	Lecerf.	Durin, Rousseau.
Cordonnier.	Delmotte.	Jaclin.	Paix.	Cliquennois, Delefosse.
Delabre.	Villetard.	Laumondays.	Carron.	Mallet.
Desaint.	Leroy.	Chretien.	Carron.	Cattelain.
Foutrein.	Morael.	Debuystche.	Gallois.	Bal.
Decarpentry.	Waguet, Lesur.	Lamotte.	Demarle.	Daullé, Lemaitre.
Libert.	Decalonne.	V. Bouvines.	Béhague.	Dubeaurepaire.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contrib.ons directes pour 1835.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
Guesnain.	D.	Douai-S.	5	5	38	495	114	50	6990 51
Gussignies.	A.	Bavay.	6	31	64	420	95	42	4105 56
Hallennes l.-Haub.	L.	Haubourdin.	2	9	9	474	98	47	9394 49
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	8	18	18	3750	602	240	22802 [illegible]
Hamel.	D.	Arleux.	3	11	44	541	115	54	4915 59
Hantay.	L.	La Bassée.	5	21	21	437	90	44	4516 03
Hardifort.	H.	Cassel.	4	17	52	553	117	55	8889 17
Hargnies.	A.	Berlaimont.	8	20	76	489	115	49	4359 51
Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	4	10	37	2685	579	185	12953 63
Haspres.	V.	Bouchain.	7	15	56	2726	329	190	17539 48
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	»	7	7	2151	408	160	22914 87
Haucourt.	C.	Clary.	5	12	71	404	75	40	4241 23
Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	8	8	59	467	100	47	6955 [illegible]
Haussy.	C.	Solesmes.	4	20	78	2708	579	190	17792 [illegible]
Haut-lieu.	A.	Avesnes-S.	2	2	100	416	87	42	6644 08
Hautmont.	A.	Maubeuge.	5	16	90	777	175	78	10769 95
Haveluy.	V.	Bouchain.	10	9	56	689	148	69	5938 36
Haverskerque	H.	Merville.	8	13	44	1864	287	145	16171 64
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	527	100	53	8648 65
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	»	»	47	7522	1282	404	85672 40
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	8	27	76	520	97	45	2681 69
Hélesmes.	V.	Bouchain.	11	13	53	760	146	76	6978 77
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	4	4	4	665	126	67	7785 07
Hem.	L.	Lannoy.	4	10	10	1986	403	150	19686 26
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	11	11	51	682	149	68	5818 3[illegible]
Hergnies.	V.	Condé.	6	18	55	2213	431	165	11459 [illegible]
Herlies.	L.	La Bassée.	7	17	17	1098	205	105	14665 [illegible]
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	6	6	51	811	190	81	7456 50
Herrin.	L.	Seclin.	5	16	16	333	80	33	3451 98
Herzeele.	Dk.	Wormhoudt.	6	26	64	1905	370	150	27859 42
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	7	18	105	265	62	27	3691 06
Holque.	Dk.	Bourbourg.	12	31	77	357	73	36	3869 6[illegible]
Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	5	5	44	1375	319	120	21153 [illegible]
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	»	23	82	3833	771	245	48670 [illegible]
Honhergies.	A.	Bavay.	4	29	76	1030	230	103	13947 99
Honnechy.	C.	Le Catteau.	7	27	87	941	180	94	6973 [illegible]
Honnecourt.	C.	Marcoing.	9	15	74	1417	295	125	19432 [illegible]
Hordain.	V.	Bouchain.	2	20	52	1248	169	115	9648 58
Hornaing.	D.	Marchiennes.	6	20	40	912	198	91	9035 94
Houdain.	A.	Bavay.	2	27	69	845	138	85	12818 77
Houplin.	L.	Seclin.	2	13	13	1069	206	105	11093 [illegible]
Houplines.	L.	Arméntières.	2	17	17	1985	411	150	27740 [illegible]
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	9	20	55	1338	271	120	17641 9[illegible]
Hoymille.	Dk.	Bergues.	1	11	70	500	110	50	10092 [illegible]
Illies.	L.	La Bassée.	4	19	19	1285	288	115	15184 69

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Ducatillon.	Poulet.	Rigaut.	Dupret.	Paris.
De Fourmestràulx.	Wibaille.	Pouillaude.	Jenicq.	Delhaye, Cordier.
Premecque.	Potier.	Becuwe.	Delannoy.	Peskens.
Demeester.	Ollivier, Danse.	Roussel.	Thurin.	Dewailly, Desmaitre.
Cambrai.	Duconseil.	V. Arleux.	Lemaire.	Remi.
Delemer.	Mortelecque.	N...	Denabrif.	Polvêche.
Pronckaert.	Beurey.	Camerlynck.	Ruckebusch.	Vanhove.
Prévot.	Happlencourt.	Hannequart.	Crapez.	Rousseau.
Petitbois.	Delrot, Lenclud.	Hédon.	Guislain.	Prevost, Legrand.
Caulet.	Mollet, Ledieu.	Bury.	Richir.	Cacheux, Valengin.
Butin.	Coppin.	Bellain.	Delannoy.	Dô.
Lanthier.	Decaudin.	V. Esnes.	Carron.	Petit.
Crespin.	Mocq.	V. Thiant.	Broquet.	Durot.
Williot.	Leclercq, Marchant.	Bracq.	Fénérolles.	Girand, Lefebvre.
Lefrancq.	Cartignies.	V. Avesnes.	Houzé.	Lodrigo.
Gricourt.	Leroy.	Vallez.	Crapez.	Lespilette.
Moreau.	Caron.	Pierchon.	Parent.	Lareanchet.
Pruvost.	Cappoen.	Vestel.	Leblond.	Meurillon.
Dovillers.	Herbert.	Dollez.	Bonnay.	Delache.
Cleenewerck.	Prevost, Pasquier.	Debreyne.	Smagghe.	Ducuyper, Paresys.
Lesnes.	Guyot.	Lecompte.	Pavot.	Dreumont.
Varlez.	Mabelle.	Herbage.	Dupont.	Terard.
Duçatillon.	Wery-Cogez.	Duthoit.	Delecourt.	Debetune.
Braquaval.	Leclercq.	Deltour.	Semet.	Dupire.
Caude.	Dupas.	Tartulier.	Moulins.	Foveau.
Defernez.	Dupriez	Gombert.	Michaux.	Bezin, Jurion.
Chombart.	Legillon.	Leroy.	Brasme.	Behague.
Theillier.	Breucq.	Defrance.	Parent.	Jonglet.
Chretien.	Bridelance.	V. Allenn.-L.-M.	Paix.	Druon, Leclercq.
Heem.	Vanlerberghe.	Decraemer.	Dehorter.	Looten.
Charlet.	Gérard.	Carion.	George.	Raux.
Ghys.	Cleuet.	Cailleau.	Dehorter.	Kyndt.
Tryoen.	Declerck.	Deblonde.	Cortyl.	Beugin.
Coppens.	Vercamer, Cornette.	Vandenbussche.	Salomé.	Boulogne, Vanooster.
Lerat.	Mabille.	Ficheux.	Haca.	Stievenart.
Afchain-Blutte.	Cotteau-Lemaitre.	Massart.	Hodin.	Bodechon.
Bancourt.	Boitelle.	Capèle.	Carron.	Labbé.
Fardel.	Lefebvre.	Dieulot.	Brasselet.	Fontaine.
De Bouteville.	Lubrez.	Appourchaux.	Copin.	Faidherbe.
Lecuyer.	Colin.	Largillière.	Daire.	Gérard, Flinois.
Durot.	Lienart.	Delécluse.	Paix.	Leprêtre.
Woussen.	Delannoy.	Damman.	Fliniaux.	Bataille.
Muylle.	Hebben.	Devos.	Ruckebusch.	Vandewalle.
Bauden.	Dawyndt.	V. Bergues.	Demasur.	Decodts.
Dewismes.	Roussel.	Guermonprez.	Denabrif.	Riddez.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu.			NOMBRE			TOTAUX des contrib.ons directes pour 1835.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
Inchy.	C.	Le Catteau.	7	17	76	1419	256	125	8030
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	9	9	60	3458	750	225	20767
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	7	33	60	881	166	88	8173
Jeumont.	A.	Maubeuge.	10	28	94	764	149	76	7990
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	964	200	96	7041
Killem.	Dk.	Hondschoote.	3	22	81	1383	308	120	18225
La Bassée.	L.	La Bassée.	»	23	23	2480	475	175	21683
La Flamengrie.	A.	Bavay.	6	31	64	348	60	35	2981
La Gorgue.	H.	Merville.	5	18	31	3225	627	215	34650
Lallaing.	D.	Douai-N.	6	6	28	1559	359	130	8524
La Longueville.	A.	Bavay.	5	28	74	1197	187	110	18552
Lambersart.	L.	Lille-O.	3	3	3	940	192	94	16661
LaMagdelaine.	L.	Lille-C.	2	2	2	788	166	79	9443
Lambres.	D.	Douai-O.	2	2	35	800	129	80	14339
Landas.	D.	Orchies.	4	22	30	2368	427	170	18467
Landrecies.	A.	Landrecies.	»	17	84	3726	699	240	34000
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	375	60	38	3891
Lannoy.	L.	Lannoy.	»	12	12	1355	264	120	7936
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	9	9	111	666	119	67	5476
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	3	3	32	444	105	44	5278
Le Catteau.	C.	Le Catteau.	»	25	83	5946	993	340	50421
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	2	14	39	2132	422	160	24136
Lécluse.	D.	Arleux.	5	11	44	1708	358	140	7845
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	19	32	66	1344	350	190	28110
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	4	24	57	739	147	74	10688
Leers.	L.	Launoy.	3	15	15	1821	431	145	12400
Leffrinckoucke	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	79	285	48	29	3963
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	11	19	19	668	133	67	7543
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	»	34	68	3191	543	210	26209
Lesdain.	C.	Marcoing.	8	10	69	953	204	95	9617
Les Fayts.	A.	Avesnes-S.	9	9	93	995	123	100	16527
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	6	14	75	670	138	67	8433
Les Moulins.	C.	Lille-S.-O.	2	2	2	2679	482	185	23583
Lesquin.	L.	Seclin.	7	8	8	1118	235	99	15674
Leval.	A.	Berlaimont.	3	10	82	469	87	47	6684
Lewarde.	D.	Douai-S.	7	7	40	1186	241	110	9231
Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	1051	220	105	5867
Lez-Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	2	11	98	369	74	37	2491
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	6	10	112	1015	213	109	6146
Lieu (St.-Am.)	V.	Bouchain.	2	17	51	526	88	53	6614
Ligny.	C.	Clary.	3	15	72	1428	155	125	11705
Ligny.	L.	Haubourdin.	5	12	12	128	33	12	1603
Lille.	L.	Lille.	»	»	»	69073	7223	2323	332065
									351242
									363764

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Gabet.	Basquin.	Comond.	De Jouy.	Gérard.
Desvigne.	Fievet, Panien.	Ramond.	Carion.	Trannoy, Troyon.
Cantineau.	Petoux.	Legrand.	Pierart.	Cordier.
Lanthier.	Poulet.	Gravez.	Tretan.	Blanchart.
Lenglet.	Dutrieux.	Mallet.	Riquet.	Delattre.
Claeyman.	Couvreur.	Depoorter.	Salomé.	Verley.
Durant.	Candelier.	Gerin.	Denabrif.	Wallart.
Billoux.	Collet.	Bringoux	Jenicq.	Dhellême.
Duquenne.	Lequien, Taffin.	Delahaye.	Ducatez.	Delecherie, Laurence.
De Montozon.	Vion.	Lebon.	Nutly.	Lefebvre.
Decaudin.	Lotteau.	Lebon.	Lion.	Derombies.
Meurisse.	Nory.	Becuwe.	Messean.	Delespaul.
Lepers.	Bonnier.	Fontaine.	Cuvelier.	Fussiez.
Bury.	Lecq.	Rocquet.	Desuède.	Lefebvre.
Bazin.	Dubois, ✻.	Douai.	Cotteau.	Descharpentries, Fabre.
Dollez.	Ancelet, Béthune.	Desmoutiers.	Descamps.	Moreau, Dudefoy.
Denneulin.	Plachez.	Dubusche.	Chardot.	Chrétien.
Parent.	Thieffry.	Dumez.	Semet.	Herbaut.
Contesse.	Hédon.	Anselot.	Bevenot.	Wery.
Lefebvre.	Cauchy.	V. Flers.	Locoge.	Desmaretz.
Sartiaux-Morcrette	Colomb, Lozé.	Delabre.	Joveneau.	Despinoy, Hernoux.
Bouchart.	Legrand.	Lahaye.	Derkenne.	Choteau.
Viltart, ✻.	Viart.	Agache.	Lemaire.	Demaret.
Woestelandt.	Debroucker.	Gobrecht.	Lorenzo.	Persyn.
Hondermarcq.	Senaeme.	Dejonghes.	Deswarte.	Dequidt.
Delannoy.	Desprets.	Lefrançois.	Semet.	Jonville.
Galloo.	Debaene.	V. Uxem.	Fonteyne.	Moison.
Carlier.	Bartier.	Deloux.	Delegrange.	Marescaux.
Baillon.	Quinet, Brabant.	Tilmant.	Dupont.	Carlier, Dupont.
Lefebvre.	Potin.	Trupin.	Dumotiez.	Wartelle.
Gosse.	Besse.	Desforges.	Cauderlier.	Denis, Saladin.
Bollengier.	Gilles.	Omeiz.	Fonteyne.	Ryckebusch.
Parsy.	Morelle, Olivier.	V. Wazemmes.	Bonnet.	Guilluy, Neuviarts.
Delmerre.	Damide.	Wgeux.	Panckoucke fils	Stevens.
Vitrant.	Hanont.	Fontaine.	Hennet.	Hallant.
Dervaux.	Herenguez.	Pottier.	Dupret.	Rinchevalle.
Lefebvre.	Wardavoir.	Bonnier.	Delecourt.	Dufour.
Havret.	Lahannier.	Décaudin.	George.	Haudry.
Julien.	Rigaumont.	Biziau.	Fosset.	Florentin.
Valengin.	Barbet.	Faidherbe.	Minne.	Dieuleau.
Maroy.	Soyez.	Moreau.	Carron.	Levêque.
Delecourt.	Ridon.	V. Beaucamps.	Pivion.	Dhennin.
Bigo.	Roussel.	V. page 221.	Dujardin.	»
	Bocquet-Bernard.		Dibos, ✻.	»
	Verley, Richebé.		De la Bouglie.	»

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contrib.ons directes pour 1835.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	9	10	86	501	101	50	5166 71
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	10	15	15	3547	752	230	27085 53
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	7	35	75	680	160	68	8541 78
Loffre.	D.	Douai-S.	6	6	39	185	47	19	3788 19
Lomme.	L.	Haubourdin.	10	6	6	2067	496	155	22260 41
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	5	7	7	568	118	57	7400 18
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	6	19	78	1328	272	120	16539 80
Loon.	Dk.	Gravelines.	8	14	89	1634	314	135	20395 80
Loos.	L.	Haubourdin.	3	5	5	1564	253	130	18608 08
Lourches.	V.	Bouchain.	5	12	51	184	43	18	3337 47
Louvignies-Bavay.	A.	Bavay.	1	24	71	553	128	55	7632 31
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	3	31	71	986	175	99	8452 55
Louvil.	L.	Cysoing.	3	14	14	611	137	61	4818 02
Louvroil.	A.	Maubeuge.	2	16	86	670	139	67	7300 17
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	10	10	57	955	224	96	13439 65
Lys-lez-Lannoy	L.	Lannoy.	1	13	13	958	194	96	7028 23
Maing.	V.	Valencienn.-S.	7	7	58	1467	302	125	13505 54
Mairieux.	A.	Maubeuge.	5	24	89	479	113	48	6222 67
Malincourt.	C.	Clary.	7	20	76	907	139	91	9650 28
Marbaix.	A.	Avesnes-S.	7	7	95	840	134	84	8129 46
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	»	18	33	2505	490	180	18753 47
Marchiennes Cam.	D.	Marchiennes.	2	17	33	452	78	45	4465 07
Marcoing.	C.	Marcoing.	»	8	67	1508	272	130	16870 78
Marcq.	D.	Arleux.	10	15	48	455	101	46	9307 03
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	10	4	4	3132	568	210	36064 56
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	10	10	87	348	42	55	4349 75
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	58	755	163	76	5188 99
Maretz.	C.	Clary.	4	23	80	1983	422	150	13010 34
Marly.	V.	Valencienn.-E.	2	2	53	1006	163	101	14562 97
Maroilles.	A.	Landrecies.	6	12	90	2219	473	165	30930 48
Marpent.	A.	Maubeuge.	7	26	91	494	111	49	4266 91
Marquette.	L.	Lille-O.	5	5	5	1316	227	120	16343 78
Marquette.	V.	Bouchain.	4	22	49	1616	382	135	10976 49
Marquillies.	L.	La Bassée.	6	18	18	1051	191	105	10944 15
Masnières.	C.	Marcoing.	3	7	66	1397	271	120	12841 84
Masny.	D.	Douai-S.	9	9	42	892	193	89	11799 69
Mastaing.	V.	Bouchain.	3	21	47	648	87	65	9178 04
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	»	18	84	6240	887	352	53228 97
Maulde.	V.	St.-Amand r.g.	7	19	44	1249	244	115	5703 53
Mauroy.	C.	Le Catteau.	7	27	86	722	120	72	3422 03
Mazinghien.	C.	Le Catteau.	8	34	90	812	163	81	7285 13
Mecquignies.	A.	Bavay.	3	22	73	1021	206	103	6306 17
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq.	2	16	16	958	207	96	10949 34
Merckeghem.	Dk.	Wormhoudt.	14	28	68	742	149	74	11800 19
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	6	11	35	1308	248	120	17231 50

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Letoret.	Vandermarcq.	Dennetières.	François.	Lemire.
Delobel.	Lefebvre, Duquesnoy	Guichard.	Delesallé.	Herbeaux, Deltour.
Delhaye.	Cordtiant.	Balligand.	Riquet.	Boutteau.
Legrand.	Blanchart.	V. Montigny.	Dupret.	Saudemont.
Coisne.	Ducrocq.	Houcke.	Lambert.	Wattelle.
Riquier.	Desbonnets.	Vandeville.	Messéan.	Lerouge.
Meesemacker.	Bauraet.	Caillié.	Vanwormhout.	Raeckelboom.
Devos.	Geerssen.	Dedigneul.	Demarle.	Pruvost.
Masurel-Dubarcq.	Duvernay.	Lemahieu.	Delannoy.	Odent.
Mocq.	Fleury.	V. Neuville-s-l'Esc.	Dupont.	Monchicourt.
Robeau.	Gravis.	V. Bavay.	Daire.	Moine.
Bruneau.	Watremetz.	Deleau.	Dupont.	Bar.
Damide.	Doignies.	Delemer.	Fievet.	Ghillain
Renaux.	Desenfans.	V. Hautmont.	Quivy.	Lallemant.
Stoven.	Courtois.	Denecker.	Dewitte.	Wils.
Desplechin.	Echevin.	Dcearnin.	Semet.	Decourchelle.
Payen.	Lefebvre.	Bricourt.	Dumetz.	Jesupret.
Lievin.	Dassonville.	V. Elesmes.	Fournier.	Cagniaux.
Carpentier.	Laude.	Havet.	Charlet.	Mortier.
Blot.	Dieu.	Delattre.	Colas.	Juniet.
Lherbier.	Théry, Leclercq.	Messager.	Cacherat.	Pierreuse, Cocquiau.
Villain.	Lesens.	V. Rieulay.	Cacherat	Dubois.
Mallet.	Boulanger.	Salez.	Fesneau.	Harfaux.
Wiart.	Tondeur.	V. Marquette.	Leroy.	Dubois.
Delos.	Despatures-Leroy.	Delannoy.	Delos-Questroy	Rousselle.
Lefranc.	Longueval.	Caniva.	Gallois.	Gauduin.
Abraham.	Sueur.	Bajou.	Pierart.	Monjean.
Degardin.	Lefebvre.	Hilst.	Hodin.	Pierrard.
Leveque.	Bertoud.	Dutemple.	Desilve.	Louchaux.
Vendois.	Fournier.	Gobert.	Cauderlier.	Jean, Priez.
Hannequart.	Lanthier.	V. Jeumont.	Lebrun.	Wallenc.
Lesaffre.	Lecat.	Delannoy.	Darcy.	Desbonnets.
Tondeur.	Ledieu.	Lemaire.	Brasselet.	Desvignes.
Chombart.	Brunel.	Descamps.	Brasme.	Leroy.
Roger.	Obin-Charlet.	Soufflet.	Dumotiez.	Moreau.
Picquette.	Laurent.	Dubrule.	Thurin.	Bizé.
Foulon.	Lemirre.	Deligne.	Minne.	Consille.
De St.-Léger.	Broisá, Bottieau.	Bevenot.	Quivy.	Bastien, Delgorge.
Gorez.	Lambre.	Gonet.	Baligand.	Deshayes.
Bataille.	Lagouge.	Copin.	Hodin.	Leriche.
Méresse.	Canonne.	Merlin.	Leblond.	Lacoche.
Gérin.	Boucher.	Pailles.	Crapez.	Bourlard.
Detourmignies.	Roger.	Crépy.	Delannoy.	Gaultier.
Robitaille.	Laleuw.	Devos.	Leurs.	Hugoo.
Dezitter.	Osten.	Debaudt.	Verlynde.	Roseau.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contrib.ons directes pour 1835.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
Merville.	H.	Merville.	»	14	36	5864	1263	336	70136
Meteren.	H.	Bailleul-S.-O.	3	15	32	2362	531	170	30832
Millam.	Dk.	Bourbourg.	12	26	79	801	170	80	13148
Millonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	3	15	35	516	118	52	3052
Mœuvres.	C.	Marcoing.	8	16	67	897	225	90	9467
Monceau-St-W.	A.	Berlaimont.	5	8	85	551	121	55	6463
Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	404	84	40	5648
Moncheaux	L.	Pont-à-Marcq.	12	26	26	918	225	92	8686
Monchecourt.	D.	Arleux.	8	13	46	662	131	66	9951
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	3	3	3	803	180	80	7230
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1647	312	135	17847
Montay.	C.	Le Catteau.	3	26	83	314	70	31	5328
Montigny.	C.	Clary.	2	18	75	826	179	83	7872
Montigny.	D.	Douai-S.	8	8	41	859	194	86	7755
Montrécourt.	C.	Solesmes.	7	19	77	327	68	33	3604
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	51	3979	883	250	33791
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	110	29	11	1878
Mortagne.	V.	St.-Amandr.d.	7	19	45	1318	254	120	6455
Mouchin.	L.	Cysoing.	9	24	24	1221	260	115	11700
Moustier.	A.	Trélon.	7	18	120	264	53	26	3365
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	5	8	8	1919	407	150	12838
Naves.	C.	Cambrai-E.	7	7	64	972	210	97	9048
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	3	15	34	1376	285	120	12270
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	9	16	79	191	21	19	1648
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	76	616	128	62	3988
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	5	18	18	2039	443	155	11281
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	2	2	57	710	123	71	4128
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	3	15	54	558	115	56	6554
Neuvilly.	C.	Le Catteau.	5	23	80	1824	409	145	13193
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	8	27	21	3221	796	215	42149
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	3	3	62	439	95	44	6234
Nivelle.	V.	St.-Amandr.g.	3	15	31	1423	315	125	6841
Nomain.	D.	Orchies.	3	21	25	2126	452	160	27953
Noordpeene.	H.	Cassel.	7	20	57	1410	276	125	20851
Noyelles.	A.	Berlaimont.	8	12	82	496	120	50	10499
Noyelles.	C.	Marcoing.	3	6	65	571	121	57	6499
Noyelles.	L.	Seclin.	3	9	9	352	78	35	4382
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	5	13	54	669	139	67	6530
Obies.	A.	Bavay.	4	21	71	1054	174	105	7617
Obrechies.	A.	Maubeuge.	7	16	95	298	70	30	3713
Ochtezeele.	H.	Cassel.	6	19	55	545	128	55	10129
Odomez.	V.	Condé.	4	15	46	166	32	17	2401
Ohain.	A.	Trélon.	2	16	119	983	194	98	6167
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	7	7	49	153	33	15	2803
Onnaing.	V.	Valenciennn.-E.	6	6	57	2712	496	230	[illegible]

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Verhaeghe.	Delassus, Boudville, ✻.	Deloux.	Devirgile.	Pruvost, Hautecœur.
Wicart.	Deswarte.	Baelde.	Baelde.	Wexsteen, Desvigne.
Pellerin.	Fenaert.	Deschoodt.	Dehorter.	Vanneufville.
Debrabant, A.	Debrabant, L.	V. Hasnon.	Guislain.	Hire.
Godefroy.	Labalette.	Remy.	Truchet.	Ringeval.
Fontaine.	Mary.	Delvallée.	François.	Bernier.
Denis.	Hyolle.	V. Maing.	Dumetz.	Claisse.
Baudoin.	Durieux.	Colliot.	Chardot.	Bauduin.
Momal.	Dupas.	Larsonneur.	Peugniez.	Vilette.
Dewas.	Tellier.	V. Hellemmes.	Cuvelier.	Duponchel.
Lefebvre.	Valois.	Ghemar.	Chardot.	Lagache.
Selon.	Danjou.	Denoyelle.	Joveneau.	Thieulleux.
Rousseau.	Denoyelle.	Basuyau.	Gaffet.	Hutin.
Jovenet.	Devillers.	Sion.	Thurin.	Jovenet.
Delabre.	Devigne.	V. Saulzoir.	Fénérolles.	Dhaussy.
Leroy.	Lefebvre, Boddaert.	Berten.	Travet.	Depecker, Levecque.
Balique.	Morchain.	V. Tilloy.	Delcroix.	Dupont.
Mazingue.	Dumont.	Dame.	Baligand.	Delmotte.
Nicolle.	Choteau.	Direz.	Delannoy.	Graveline.
Hancart.	Canard.	V. Eppe-Sauvage	Fosset.	Bry.
Six.	Lecroard.	Deleruyelle.	Delesalle.	Catel.
Soyez.	Lemaire.	Bury.	Bonnay.	Louis.
Duretz.	Dedours.	Arnould.	Vermersch.	Simoen.
Broudehoux.	Coquelet.	Derome.	Crapez.	Gray.
Lebrun.	Capelle.	Roget.	Pavot.	Cattelain.
Ghestem.	Glorieux.	Desurmont.	Thurin.	Malfait.
Defontaines.	Pluvinage.	Wattel.	Bonnay.	Boidin.
Flament.	Cauchy.	Raviart.	Broquet.	Payen.
Toilliez.	Ledieu.	Bricourt.	Delsart-Beauvais.	Cavrot.
De Messange.	Portebois, Vanmerris.	Bollengier.	Rouzé-Duflos.	Lemaire, Goudezeene.
Beaumont.	Briez.	Brontin	Ducamp.	Maillot.
Tonnier.	Dumetz.	Nollet.	Derkenne.	Tilleul.
Duique.	Wacquier.	Pollet.	Bocquet.	Riquier, Leleu.
Leleu.	Blondé.	Leturgie.	Merchier.	Amoureux.
Lambre.	Gomez.	Delvigne.	Cauderlier.	Gomez.
Clavier.	Cureur.	Bonduelle.	Fesneau.	Hillaire.
Debuchy.	Lhermitte.	Dubar.	Follet.	Robert.
Bussiez.	Payen.	Caudron.	Richer.	Leroy.
Tottelart.	Deghaye.	Bringoux.	Crapez.	Dupont.
Cornet.	Baudart.	Carton.	Lebrun.	Quénée.
Pierens.	Cambie.	Leps.	Campagnie.	Chieux.
Locquet.	Patoir.	V. Fresnes.	Michaux.	Patoir.
Lanoteau.	Delcourte.	Delattre.	Desroches.	Jounequin.
Liroux.	Pluchart.	V. Hérin.	Parent.	Marissal.
Plichon, C.	Plichon, J.-B., Huart.	Bliecq.	Quecq.	Finet, Sodoyez.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contrib.ons directes pour 1835.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	7	23	82	533	112	53	5447 80
Orchies.	D.	Orchies.	»	18	26	3425	664	225	26907 89
Ors.	C.	Le Catteau.	7	32	89	1289	249	115	14372 87
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	3	37	65	478	113	48	4506 75
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	10	24	24	877	201	88	8081 47
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	6	16	53	1007	189	101	12286 68
Oxelaere.	H.	Cassel.	2	12	49	486	122	49	8150 52
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	11	11	60	1116	258	110	9135 89
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	6	12	33	1334	300	120	11004 30
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	5	10	10	808	170	81	78570 73
Péronne.	L.	Cysoing.	4	13	13	522	113	52	3588 39
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	8	4	44	636	114	64	6610 63
Petite-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	5	5	82	1402	258	125	12253 80
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	9	15	15	1311	303	120	12069 61
Pitgam.	Dk.	Bergues.	11	20	76	1716	293	140	29541 11
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	8	29	77	1686	151	135	10660 82
Pommereuil.	C.	Le Catteau.	4	31	87	1164	275	110	6856 38
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	»	14	14	714	142	71	6972 44
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	4	15	80	1159	219	110	12196 67
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E	2	36	70	219	38	22	3973 01
Pradelles.	H	Hazebr.-Sud.	6	6	39	341	72	34	5509 11
Premesques.	L.	Armentières.	8	10	10	949	115	95	11089 69
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	1434	323	125	10414 72
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	5	22	80	1540	355	»	6072 58
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	6	39	69	448	74	45	4234 52
Prisches.	A.	Landrecies.	7	12	91	1548	275	130	14385 4
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	8	8	58	689	147	69	5582 80
Proville.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	461	97	46	8030 48
Provin.	L.	Seclin.	10	21	21	1094	159	105	6493 65
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	5	15	67	1964	392	150	34123 06
Quarouble.	V.	Valenc.-Est.	7	7	58	1930	374	150	20366 88
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	9	9	59	415	78	42	4785 04
Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	»	11	11	4209	842	265	41917 73
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	8	19	95	282	69	28	2669 09
Quiévrechain.	V.	Valenc.-Est.	10	10	61	672	139	67	7924 77
Quiévy.	C.	Carnières.	6	18	75	2516	568	180	11955 3
Raches.	D.	Douai-Ouest.	7	7	26	1006	191	101	7300 8
Radinghem.	L.	Haubourdin.	6	13	13	1171	245	110	15222 1
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	721	146	72	9420 8
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	10	10	25	1935	434	150	19798 4
Rainsart.	A.	Trélon.	8	7	108	271	65	27	3012 3
Raismes.	V.	St.-Amand r.d.	7	5	46	2375	381	170	21656 8
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	4	4	65	438	105	44	7418 4
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	8	8	98	564	118	56	6299 5
Recquignies.	A.	Maubeuge.	5	24	89	307	59	31	4301

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Debreyne.	Desmedt.	Florisoone.	Deroubaix.	Becue.
Leper.	Dedeuxville, Delemer.	Charles.	Bocquet.	Dubus, Henno.
Danjou.	Pierchon.	Mercier.	Lempereur.	Burillon.
Carlier.	Dupire.	V. Villerspol.	Pierart.	Farbu.
Crampon.	Pollart.	Heroguer.	Chardot.	Lefebvre.
Van Ingelandt.	Gaymay.	Blaevoet.	Ruckebusch.	Boidin.
De Lencquesaing.	Costenoble.	Réant.	Dekytspotter.	Wyon.
Tétar.	Delmotte.	Dillies.	Moulins.	Laurent.
Derode, ✲.	Bernard.	Chevalier.	Thurin.	Lion, Boutry.
Fauquembergue	Bouchery.	Maréchal.	Lambert.	Provot.
Lefebvre.	Delevalle.	Desplanques.	Panckoucke fils.	Rochart.
Lompret.	Maillard.	V. Aubry.	Gellé.	Delhaye.
Maegherman.	Bayard.	Emery.	Gallois.	Deprey.
Baudoux.	Delval.	Dassonville.	Panckoucke.	Candillier.
Leclerc.	Dewaele.	Hopsomer.	Fleuryuck.	Swyngedauw.
Harbonnier.	Jouveneau.	Caffiau.	Pavot.	Briatte, Pavot.
Donné.	Polvent.	Chauwin.	Lempereur.	Carpentier.
Durot.	Six.	Desprez.	Delannoy.	Wartelle.
Brissy.	Delforge.	Drubay.	Hennet.	Lefebvre.
Delcroix.	Delsart.	V. Villereau.	Riquet.	Delattre.
Loonis.	Villette.	Janssen.	Verlynde.	Houvenaghel.
Butin.	Delobel.	Gerin.	Lambert.	Fouquart.
Chuffart.	Tacquet.	Duchateau.	Fromont.	Delcroix.
Depret.	Naveau.	Desse.	Descamps.	Chandelier.
Monchicourt	Lecouvez.	Descamps.	Lecerf.	Caudron.
Brassart.	Godfrin.	Jouveniaux.	Estassin.	Brassart, Navarre.
Hermant.	Michel.	Pennequin.	Dumetz.	Pamart.
Lesne.	Crépin.	Gosselin.	Moland.	Richard.
Thobois.	Cambier.	Delaeter.	Panckoucke.	Duriez.
Delaetre.	Deniele.	Serleys.	Debreyne.	Réveillon.
Dassonville.	Gernez.	Ricourt.	Quecq.	Brasseur, Merlin.
Sonplet.	Tamboise.	V. Artres.	Dumetz.	Goulard.
Lepercq-Rouzé.	Chaponniere, Berthe	Leleu.	Denorguet.	Dhalluin, Ghesquier
Gosselet.	Gilloteau.	V. Aibes.	Renon.	Lefebvre.
Pasquier.	Lecocq.	Quesnoy.	Bruneau.	Cornette.
Delfolie.	Méresse, Davaine.	Jourdains.	Boileux.	Gressillon, Leroy.
Deuisse.	Montagne.	Lermuseaux.	Courtin.	Lafosse.
Piat.	Leroy.	Saumade.	Bailleul.	Carrière.
Desvigne.	Panien.	V. Sailly.	Bonnay.	Groisse.
Dupuis.	Guisselin.	Herrengt.	Courtin.	Beghin.
Virlet.	Bastiens.	Soufflet.	Vandermarcq.	Fauconnier.
Baudrin.	Douchy.	Desruelles.	Gellé.	Lekieffre, Paquet.
Germe.	Dupont.	Carette.	Delecroix.	Segard.
Nicodême.	Naveaux.	Garçon.	Vandermarcq.	Fontaine.
Fissiau.	Brasselet.	Fremont.	Lebrun.	Doucement.

NOMS			DISTANCE en kilom au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contrib.ons directes pour 1835.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
Renescure.	H.	Hazebr.-Nord.	15	15	60	1670	255	135	23484
Reumont.	C.	Le Catteau.	5	24	79	736	152	74	4030
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	6	19	78	1958	400	150	25085
Ribécourt.	C.	Marcoing.	3	11	70	702	154	70	10128
Rieulay.	D.	Marchiennes.	4	15	33	387	57	39	2273
Rieux.	C.	Carnières.	4	10	69	1710	302	140	9926
Robersart.	A.	Landrecies.	5	23	80	243	67	24	2451
Rœulx.	V.	Bouchain.	3	15	52	861	178	86	6936
Rombieset March	V.	Valenc.-Est.	9	9	63	414	71	41	6950
Romeries.	C.	Solesmes.	3	23	83	776	179	78	7370
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	6	6	6	1326	274	120	13901
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	6	15	15	2935	622	200	23360
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	8	8	27	858	192	86	7670
Rosult.	V.	St.-Amand r. g.	6	18	33	1443	279	125	13168
Roubaix.	L.	Roubaix.	»	11	11	18187	3514	796	137750
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	4	30	72	235	50	24	1409
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	7	7	40	318	51	32	5284
Rousies.	A.	Maubeuge.	3	21	87	389	45	39	6962
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	7	7	54	194	36	19	3772
Rubrouck.	H.	Cassel.	2	23	61	1429	271	125	22487
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	4	38	68	500	113	50	6303
Rumegies.	V.	St.-Amand r. g	8	20	36	1619	222	135	12741
Rumillies.	C.	Marcoing.	4	6	64	1579	302	130	11205
Sailly.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	504	97	50	5320
Sailly.	L.	Lannoy.	3	12	12	853	168	85	8544
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	5	11	11	1528	276	130	18696
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	11	18	18	2010	458	155	18019
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	109	1212	299	115	12998
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	»	12	38	8734	1700	452	67088
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	5	5	5	538	106	54	9281
St.-Aubert.	C.	Carnières.	7	16	66	2249	471	165	12998
St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	6	6	90	725	168	73	9216
St.-Benin.	C.	Le Catteau.	3	27	85	484	85	48	4368
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	3	18	95	272	53	27	4456
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord	2	2	90	645	138	65	10718
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	5	15	74	1725	382	140	10393
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	3	19	32	982	179	98	11772
Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	3	11	47	925	185	93	13815
St.-Martin.	C.	Solesmes.	7	27	83	630	150	63	4861
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	20	39	72	227	56	23	4352
St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	6	25	84	466	114	47	7112
St.-Python.	C.	Solesmes.	1	19	77	1617	361	135	11130
St.-Remy-Chauss.	A	Berlaimont.	6	8	85	702	144	70	5202
St.-Remy-m.-bêti.	A.	Maubeuge.	7	14	92	347	83	35	4740
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	2	2	53	1147	242	110	20649

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Sockeel.	Degay.	Cattoir.	Iserby.	Montagne.
Gibot.	Langlet.	»	Hodin.	Tirlot.
Deprez.	Verrièle.	Marissaele.	Deroubaix.	Terssen.
Défontaine.	Boitelle.	Coupé.	Fesneau.	Carré.
Lesens.	Wilbaut.	Leclercq.	Thurin.	Williatte.
Lefebvre.	Demory.	Bresson.	Carion.	Paris.
Vanderperg.	Hallez.	V. Preux-au-B.	Dutemple.	Bléhaut.
Robert.	Doyen.	Monier.	Minne.	Legrand.
Delbove.	Alglave.	V. Sebourg.	Desilve.	Delvallée.
Caillaux.	Druesne.	Leclercq.	Froment-Sartiaux.	Lengrand.
Dubuisset.	Spriet.	Monchy.	Panckoucke fils.	Desquiens.
Ghesquiere.	Destombes, Dupont.	Delobel.	Thurin.	Cochon, Catteau.
Bernard.	Magrès.	Rogie.	Courtin.	Lefebvre.
Legrand.	Dupret.	Clarisse.	Guislain.	Desespringalle.
Mimerel.	Wattinne-Wattel.	Haen.	Leconte.	Ramser, Decarne.
Flament.	Huin.	V. Englefontaine.	Riquet.	Bar.
Dessaint.	Debéve.	Delesalle.	Dupret.	Poutrain.
Thomas.	Hosselet.	Leconte.	Lebrun.	Devaux.
Landrieux.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	Quinet.
Dhondt.	Marcotte.	Debreyne.	Campagnie.	Pierens.
Patte-Bruno.	Bruyère.	Hutin.	Piérart.	Delsart.
Demory.	Gardin.	Balligand.	Derkenne.	Fleury.
Leriche.	Boulanger.	Segard.	Dumotiez.	Perriez.
Desvignes.	Legrand.	Deguine.	Bonnay.	Locquet.
Rouzé.	Rohart.	Dassonville.	Semet.	Cardon.
Descamps.	Delebarre.	Waroquiez.	Panckoucke fils.	Lecomte.
Milleville.	Duban.	Brassart.	Brasme.	Dilly.
Meurisse.	Maufroy.	Tanières.	Vandermarcq.	Watris, Eliet.
Sterlin-Dubois.	Pilette, Debettignies.	Joffrain.	Fleury.	Farfinaux, Broutin.
Gadenne.	Laignel.	V. Lambersart.	Messéan.	Legris.
Canonne.	Flament.	Gourdin.	Carion.	Moreau.
Godeliez.	Bruyère.	Lecuyer.	François.	Legry.
Gosset.	Millot.	V. St.-Souplet.	Joveneau.	N. . . . .
Louf.	Fournier.	Vandaele.	Demarle.	Carré.
Bronchart.	Juniet.	Demon.	Houzé.	Malarme.
Margerin.	Jocaille.	Brachelet.	Boileux.	Gabet.
Billiau, L.-E.	Billiau, L.-A.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Barbry.
Dequidt.	Quaeybeur.	Huyghe.	Dekytspotter.	Luteyn.
Delehaye.	Lecerf.	V. Bermerain.	Moreau.	Lemoine.
Castier.	Degrave.	V. Lederzeele.	Lorenzo.	Cocart.
Vanderhaghen.	Louf.	Rouyssen.	Vanwormbout.	Bigot.
Cardon.	Marlier.	Gransart.	Froment-Sartiaux.	Druart.
Guilbert.	Lapostelle.	Carlier.	Colas.	Lemaire.
Juste, Casimir.	Juste, Julien.	Coppée.	François.	Lemire.
Moreau.	Dutrieux.	Ferlin.	Desilve.	Lallemand.

NOMS			DISTANCE en kilom. au ch.-lieu			NOMBRE			TOTAUX des contrib.ons directes pour 1835
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	d'habitans.	de gardes nationaux.	d'électeurs municipaux.	
St.-Souplet.	C.	Le Catteau.	6	29	86	1991	403	150	11816
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	5	6	43	1139	222	110	14138
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	6	15	72	1438	327	125	7452
St.-Waast.	A.	Bavay.	3	28	67	583	127	58	7197
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	75	532	115	53	4535
Salomé.	L.	La Bassée.	3	24	24	716	160	72	8284
Saméon.	D.	Orchies.	6	24	32	1701	301	140	13084
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	394	84	40	6068
Santes.	L.	Haubourdin.	3	10	10	1462	341	125	16208
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	7	19	31	560	123	56	3757
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	4	9	96	866	178	87	8310
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	3	14	80	363	62	36	6300
Saultain.	V.	Valencienn.-E.	4	4	55	665	139	67	10117
Saulzoir.	C.	Solesmes.	8	20	76	2159	423	160	14224
Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	9	9	60	1441	318	125	20505
Seclin.	L.	Seclin.	»	11	11	2829	552	195	38227
Selvigny.	C.	Clary.	3	16	74	652	107	65	5937
Semeries.	A.	Avesnes-N.	5	5	96	690	156	69	8845
Semousies.	A.	Avesnes-N.	6	6	90	280	81	28	2830
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	60	772	166	77	6073
Sequedin.	L.	Haubourdin.	2	9	9	567	125	57	8828
Séranvillers.	C.	Carnières.	7	9	68	572	125	57	4798
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	6	6	54	584	125	58	8456
Sin.	D.	Douai-N.	3	3	35	2738	541	190	17534
Socx.	Dk.	Bergues.	5	14	67	771	147	77	13941
Solesmes.	C.	Solesmes.	»	21	78	4995	1067	300	34973
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	»	13	100	2477	444	175	18108
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	4	14	101	191	42	19	2520
Somain.	D.	Marchiennes.	6	17	40	2452	531	175	14918
Sommaing.	C.	Solesmes.	10	26	82	466	91	47	3561
Spycker.	Dk.	Bourbourg.	6	12	78	558	124	56	8801
Staple.	H.	Hazebrouck-N	8	8	75	1152	230	110	16957
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	7	7	55	2144	401	160	20407
Steene.	Dk.	Bergues.	5	14	73	739	158	74	14312
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	»	11	46	4022	693	255	48202
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	5	24	26	4747	636	290	57105
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	8	8	37	602	121	60	7603
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	9	9	94	972	219	97	10719
Taisnières-sur-H.	A.	Bavay.	3	29	74	1296	221	115	18293
Templemars.	L.	Seclin.	4	8	8	773	157	77	8633
Templeuve.	L.	Cysoing.	6	18	18	2752	626	190	32115
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	4	10	46	575	129	58	12417
Teteghem.	Dk.	Dunkerque-E.	5	5	76	1933	217	150	22055
Thiant.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	945	364	95	10174
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	58	1122	229	110	12588

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Locqueneux.	Caille.	Lambert.	Joveneau.	Teillet.
Weexsteen.	Maes.	Deschildt.	Boidin.	Collaert.
Millet.	Bécar.	Blanquart.	Boileux.	Noulin.
Fauville.	Decrouez.	Huart.	Jenicq.	Dehaut.
Boulangé.	Delcroix.	Dorchies.	Pavot.	Lefebvre.
Brunel.	Lemaire.	Robichez.	Denabrif.	Lecocq.
Mazingue.	Herbomez.	Accart.	Cotteau.	Doby.
Dureux.	Boudailler.	V. Blécourt.	Bonnay.	Regnier.
Delevallé.	Coustenoble.	Leblan.	Pivion.	Delevallé.
Martin.	Sauvage.	V. Brillon.	Guislain.	Couteau.
Bock.	Dubois.	Blaise.	Lebeau.	Houssin.
Flament.	Lenclud.	Foucart.	Hennet.	Cartignies.
Carlier.	Dehaynin.	Dubois.	Fromont.	Desfossez.
Boulogne.	Mériaux.	Lefebvre.	Fénérolles.	Seillier, Lacroix.
Delacoste.	Lengrand.	François.	Desilve.	Houzé, Dupont.
Hérogue.	Sproit, Labbe.	Plaetevoet.	Paix.	Lagache, Martin.
Delaplace.	Noclerc.	Brassart.	Carron.	Defontaine.
Fontaine.	Gérard.	Duquesne.	Vandermarcq.	Bosquette.
Ravaux.	Descamps.	Botteaux.	Wargnies.	Bosseau.
Lecerf.	Brayère.	Pierchon.	Pierant.	Soleil.
Lelong.	Despatures.	Palliez.	Delannoy.	Dupuis.
Oblin.	Courtin.	Ansart.	Ducamp.	Rose.
Bateman.	Justice.	Cousin.	Dewitte.	Boddaert.
Jacquart, ✻.	Annache, Coget.	Dumet.	Nutly.	Mortelette, ✻, Delattre.
Carpentier.	Mysoot.	Bazeel.	Legrand.	Gislot.
Lobry.	Petit, Bertoux.	Delcroix.	Froment-Sartiaux.	Demain, Dormignies.
Delebecke.	Thieuleux.	Gérard.	George.	Grard, Tellier.
Colson.	Mangin.	Delsaux.	George.	Thomas.
Bottin.	Lesens.	Rener.	Copin.	Frisa, Prevost.
Hyolle.	Semaille.	Lecq.	Moreau.	Bertin.
Landron.	Wemaere.	Monté.	Dutil.	Lecae.
Fovez.	Vanbremersch.	Hidden.	Cortyl.	Debadts.
De St.-Quentin.	Coubronne.	Porreye.	Leturgie.	Dehaudt.
Dumont.	Dupuy.	Storme.	Dutil.	Fournier.
Cazein.	Dewitte, Parmentier.	Vandevelde.	Rouzé.	Pourmente, Henneman.
Lotthé.	Barbry, Thery.	Roelans.	Rouzé-Duflos.	Haverlans, Montagne.
Creton.	Vandervalle.	Huyghe.	Verlynde.	Wils.
Haplaincourt.	Michaux.	Musin.	Colas.	Baude.
Wattier.	Gravis.	Millet.	Haca.	Largillière.
Rose.	Gossart.	Lefebvre.	Follet.	Dhilly.
Baratte.	Herbo, Leclercq.	Desrumaux.	Delannoy.	Desreux, Despret.
Smagghe.	Boone.	Treutenaere.	Boidin.	Détrez.
Depoers.	Daullé.	Markant.	Delabaere.	Bourdon.
Lequipart.	Fontaine.	Descarpentries.	Dumetz.	Dromby.
Cattoir.	Legrand.	Verbille.	Leblond.	Pihen.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.[1]	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilom. au ch.-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfect.	DISTANCE de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	NOMBRE de gardes nationaux.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	TOTAUX des contrib.ons directes pour 1835
Thivencelles.	V.	Condé.	4	16	54	478	100	48	4954
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq.	7	21	21	746	189	75	7189
Thun.	V.	St.-Amand r.g.	5	17	33	921	174	92	3681
Thun-Levèque.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	736	163	74	7554
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	817	178	82	7320
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	3	3	56	231	42	23	3990
Tilloy.	D.	Marchiennes.	4	21	35	502	110	50	5217
Toufflers.	L.	Lannoy.	1	13	13	577	97	58	4643
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	»	13	13	17973	3802	790	148174
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	5	17	17	503	110	50	3930
Trélon.	A.	Trélon.	»	14	117	1674	289	135	22194
Tressin.	L.	Lannoy.	7	11	11	410	76	41	3901
Trith-S.-Léger	V.	Valencienn.-S.	5	5	56	1661	191	135	14664
Troisvilles.	C.	Le Catteau.	5	22	79	1621	404	135	10973
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	9	9	79	436	90	44	6695
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	»	»	51	18953	3459	820	128676
									144048
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	5	31	78	1104	217	110	10144
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	9	27	82	1021	192	103	6738
Vendeville.	L.	Seclin.	5	8	8	342	68	34	4363
Verchin et Maugré	V.	Valencienn.-S.	12	12	62	1173	217	110	12150
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	3	8	8	1738	390	140	21921
Vertain.	C.	Solesmes.	4	23	82	982	234	98	7413
Vicq.	V.	Condé.	5	10	53	852	232	85	5225
Viesly.	C.	Solesmes.	4	18	77	2373	529	170	13044
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	9	9	38	3517	739	230	35729
Vieux-Condé.	V.	Condé.	2	14	52	3976	855	250	14776
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	8	19	78	312	73	31	4750
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	9	27	92	782	138	78	9868
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	2	36	68	882	190	88	7897
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	6	12	45	448	76	45	6752
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	7	14	40	158	29	16	3344
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	9	15	63	1309	122	120	11615
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	9	18	77	1984	316	150	13270
Villers-Outréau.	C.	Clary.	9	18	77	2438	383	175	12087
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	5	15	74	853	186	85	9245
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O.	5	39	63	1421	267	125	12854
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	8	26	91	1313	288	120	11614
Vred.	D.	Marchiennes.	4	14	35	1095	207	105	3759
Volckerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	15	29	66	940	208	94	17455
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	9	21	21	631	153	63	6789
Walincourt.	C.	Clary.	5	17	74	1928	286	150	12846
Wallers.	A.	Trélon.	5	19	129	480	86	48	3759
Wallers.	V.	Valencienn.-N.	10	10	45	2879	624	195	25230

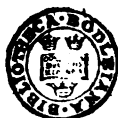
NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Thomas.	Lemaire.	V. Crespin.	Bruneau.	Gosset.
Coget.	Boutry.	Gamelin.	Chardot.	Delattre.
Raviart.	Hourdeau.	Carette.	Baligand.	Bourdon.
Lhomme.	Boulet.	Delattre.	Carion.	Bugnicourt.
Bertin.	Guidez.	Fromentel.	Carion.	Raout.
Leleu.	Copin.	V. Neuville-St.-R.	Delcroix.	Plateau.
Debrabant.	Delavigne.	V. Brillon.	Cacherat.	Couvez.
Delattre.	Mullier.	Méplaux.	Semet.	Perche.
Cordonnier.	Desurmont, L.	Philippe.	Nepveur.	»
	Masurel fils.	Deregnaucourt.		»
Vendeville.	Havez.	Dumortier.	Delannoy.	Facq.
Delannoy.	Ansiau.	Duhot.	Desroches.	Bourgeois.
Delahaye.	Mullier.	V. Ascq.	Béhague.	Wanhout.
Fontaine.	Dupas.	Décaudin.	Froment.	Quiquempoix, Oliveau.
Lemaire.	Vitaux.	Griffon.	De Jouy.	Forrière.
Hondschoote.	Davrou.	Gambien.	Fonteyne.	Jubert.
Flamme, ✠.	Dupont, Bultot.	V. page 221.	Marissal.	Delcourt.
			Pigalle.	Menneveux.
Mortier.	Doison.	Velut.	Pavot.	Bauduin.
Dutemple.	Druesnes.	Dehaine.	Moreau.	Boucly.
Lamblin.	Leclercq.	V. Lesquin.	Follet.	Cabi.
Dhaussy.	Bailleux.	Maréchal.	Richir.	Lenne.
Lamblin.	Dutoit.	Dalennes.	Messéan.	Lambin.
Deudon.	Deparis.	Griffon.	Fénérolles.	Malaquin.
Mariage.	Collet.	Delcroix.	Quecq.	Carpentier.
Depreux.	Canonne.	Midavaine.	Delsart-Beauvais.	Poret, Chatelain.
Degroote.	Cappon, Lagersie.	Ruyssen.	Vermersch.	Lobbedez, Brisse.
Boisseau.	Potaux, Lesueur.	Drumez.	Michaux.	Rousselot, Arménie.
Marchant.	Minaire.	V. Boussières.	Crapez.	Derombies.
André.	Gérard.	Bonce.	Tretan.	Chretienot, Doué.
Montay.	Haca.	Druez.	Dupont.	Maricelle.
Houdart, ✠.	Delille.	V. Monchecourt	Peugniez.	Allard.
Remy de Campeau.	Hurteaux.	V. Somain.	Copin.	Bourgeois.
Bracq.	Place.	Leisne.	Charlet.	Lemaire, Dambrine.
Vitté.	Denis.	Canonne.	Carion.	Wilbert.
Simon.	Wargniez.	Duhot.	Carron.	Desenne.
Puche, L.	Puche-Taisne.	Wasson.	Fesneau.	Noblecourt.
Carpentier.	Laucel.	Coquelet.	Pierart.	Nison.
Durieux.	Delepoulle.	Choquet.	Tretan.	Mathieu.
Bourges.	Desor.	Vanreust.	Thurin.	Deneuvillers.
Vandenkerckhove.	Blanckaert.	Vandamme.	Lorenzo.	Dewaele.
Vallois.	Monnier.	Delehaye.	Chardot.	Davril.
Boudinier.	Taisne-Faucheux.	Portier.	Charlet.	Proye.
Rigal.	Baudry.	Vaillant.	Fosset.	Duval.
Wallez.	Patoir, Dumez.	Delbarre.	Parent.	Foucaut, Briffaut.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilom. au ch.-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfect.	DISTANCE de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	NOMBRE de gardes nationaux.	NOMBRE d'électeurs municipaux.	TOTAUX des contrib.ons directes pour 1835.
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	5	5	53	653	157	65	9466
Wambaix.	C.	Carnières.	5	9	68	607	128	61	7156
Wambrechies.	L.	Lille-O.	6	6	6	3322	695	220	38159
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	3	20	37	713	150	71	3681
Wannehain.	L.	Cysoing.	4	19	19	318	81	32	4073
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	9	36	64	693	143	69	5721
Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	7	35	65	772	159	77	5929
Warhem.	Dk	Hondschoote.	7	15	74	2524	525	180	34649
Warlaing.	D.	Marchiennes.	8	21	36	237	57	24	1713
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	3	19	19	326	84	33	5595
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	8	19	19	80	16	8	2800
Wasnes-au-B c.	V.	Bouchain.	5	23	50	740	95	74	6679
Wasquehal.	L.	Roubaix.	4	7	7	1590	358	130	17563
Watten.	Dk.	Bourbourg.	5	34	75	1106	227	110	13952
Wattignies	A.	Maubeuge.	9	13	94	227	50	23	3462
Wattignies.	L.	Seclin.	4	7	7	1857	385	145	13485
Wattrelos.	L.	Roubaix.	3	14	14	6791	418	372	37283
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	10	8	58	173	41	17	2666
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	3	21	50	539	77	54	5363
Wavrin.	L.	Haubourdin.	7	14	14	2623	513	185	22684
Wazemmes	L.	Lille-S.-O.	2	2	2	5942	691	340	38983
Waziers.	D.	Douai-N.	3	3	30	836	140	84	10510
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	3	17	52	557	103	56	7451
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	9	20	20	1570	361	130	16581
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	9	19	66	947	211	95	13300
Wicres.	L.	La Bassée.	6	17	17	252	67	25	5802
Wignehies.	A.	Trélon.	7	13	116	2106	511	160	15500
Willems.	L.	Lannoy.	5	15	15	1735	378	140	12466
Willies.	A.	Trélon.	7	13	115	498	102	50	2778
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	4	15	51	1457	300	125	18496
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	»	20	58	4020	791	255	47973
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	8	34	71	405	95	41	3311
Wylder.	Dk.	Bergues.	10	19	63	324	61	32	5020
Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	7	20	66	1775	393	140	28672
Zermezeele.	H.	Cassel.	4	17	53	437	87	44	7743
Zuydcoote	Dk.	Dunkerque-E.	10	10	83	339	48	34	1595
Zuytpeene.	H.	Cassel.	5	16	55	918	203	92	17428

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Dassonneville.	Degroote.	Mantel.	Cortyl.	Herreman.
Courtecuisse.	Lasselin.	Crépin.	Ducamp.	Tofflin.
Flory.	Ledoux, Pollet.	Saint-Léger.	Darcy.	Destroifaux, Cousin.
Ducouvent.	Lesur.	N. ..	Cacherat.	Houdart.
Heddebault.	Pollet.	V. Bachy.	Fievet.	Dumoulin.
Dervaux.	Dremaux.	Motte.	Lecerf.	Lelièvre.
Prevot.	Deltour.	Ravaux.	Lecerf.	Blondeau.
Vanhoucke.	Vandenbussche et Desaunoy.	Decaestecker.	Demasur.	Cnockaert.
Lesur.	Joly.	Druesnes.	Cacherat.	Bocquet.
Horrent.	Lehoucq.	V. Deûlémont.	Coustenoble.	Descamps.
Delebecque.	Ghestem.	V. Deûlémont.	Coustenoble.	Descamps.
Tondeur.	Soyez.	Vendeville.	Brasselet.	Richard.
De Grimbry.	Dumortier.	Ducastillon.	Delos-Questroy.	Blanc.
Massart-Leys.	Hellebois.	Aernout.	Dehorter.	Delaplace, Fossaert.
Bultiaux.	Carnoye.	V. Damousies.	Lebeau.	Jouniaux.
C.te du Maisniel	Weymel.	Legrand.	Follet.	Carlier.
Bettremieux-Villoquez.	Meurisse Lemaire. Agache-Duthoit.	Seingier.	Leconte.	Meurice, Lepers.
Deslinsel.	Cheminais.	V. Denain.	Parent.	Lefebvre.
Lahure.	Tondeur.	V. Wasnes-au-B	Brasselet.	Boubert.
Binauld.	Cambier.	Gadenne.	Pivion.	Delesalle.
Sarrazin-Moreau.	Lecherf, Mullié.	Honoré.	Bonnet.	Plet, Dupire.
Béhague.	Poulet.	Chavatte.	Nutly.	Lemaire.
Devos.	Masset.	Vanderbauwede.	Merchier.	Decrock.
Vanelslande, J.	Vanelslande, J.	Roussel.	Coustenoble.	Ferrant.
Duwel.	Debreyne.	Vanbever.	Deroubaix.	Vandewalle.
Chombart.	Debarge.	N....	Brasme.	Leroy.
Demorgny.	Pieton.	Gillon.	Staincq.	Jouniaux.
Delerue.	Boutemy.	Cousin.	Behague.	Watteau.
Boutée.	Apetsal.	V. Liessies.	Lebrun.	Stoc et.
Sockeel.	Wyckaert.	Herreman.	Ruckebusch.	Wexsteen.
Blanckaert.	Seize, Berten.	Dumoulin.	Evrard.	Faveresse, Brenne.
Dewynter.	Vergriete.	Bollaert.	Dehorter.	Pauwels.
Desmyttère.	Verrièle.	Devoele.	Debreyne.	Renou.
Vanhaecke.	Dubois.	Dellessue.	Deswarte.	Denys.
Walspeck.	Dehaene.	Decaestecker.	Campagnie.	Toussaint.
Fonteyne.	Bardoulant.	V. Ghyvelde.	Fonteyne.	Decoutter.
Vernimmen.	Baudens.	Parein.	Merchier.	Berteloot.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.


BIBLIOTHECA BODLEIANA

